





Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

СОВЕТЪМЪМЪ ПРАВИТЕЛЬСТВА

ПРИКАЗЪМЪМЪ

HISTOIRE DE LA COMMUNE
LE DIX-HUIT MARS

Conn

F.
L5954h

EDMOND LEPELLETIER

—

Histoire

de la

Commune de 1871

I

LE DIX-HUIT MARS

L'Histoire est une Résurrection, a dit
Michelet; elle est aussi une Révision.



PARIS
MERCURE DE FRANCE

XXVI, RUE DE CONDÉ, XXVI

—
MCMXI

1285-59
—
817/13

JUSTIFICATION DU TIRAGE :

369

Les luttes sociales, les grands soulèvements populaires, les rébellions provinciales, les séditions urbaines, corporatives ou locales, les mutineries militaires, toutes les commotions qui précèdent, accompagnent ou constituent les guerres civiles, les seules guerres véritablement admissibles rationnelles ou utiles, ne sont pas des accès de la nervosité moderne, des éruptions de fièvres nouvelles : ces manifestations de l'esprit de révolte se sont produites de tout temps ; elles éclateront encore à des époques indéterminées, pendant une suite d'années impossibles à fixer, sur des points différents ; elles remontent aux origines des groupements humains. Les poètes, les historiens, les philosophes, les annalistes, s'inspirant des traditions du Pentateuque, ont dénoncé, dans l'un des deux premiers nés de l'ancêtre fabuleux, Adam, le premier insurgé. Ce Caïn, maudit, d'après la Genèse, dès les premiers pas de la race humaine sur la terre neuve et molle, à peine dégagée du moule informe du chaos primitif, demeure voué à l'exécration des générations, comme l'auteur de la révolte initiale. Il est le disciple du Satan des légendes, et continue, parmi les hommes, l'insurrection commencée chez les anges. Sa mère, Eve, désignée comme la première révoltée du mariage, semble ainsi avoir porté dans ses flancs les germes de toutes les rébellions futures.

L'esprit de résistance à l'autorité jugée injuste ou excès-

sive, le sentiment d'antagonisme en face d'un égal trop favorisé, ont été blâmés ainsi, dès leur manifestation originelle, par la plupart de ceux qui enseignent les peuples. Et depuis, qu'il s'agisse d'une insurrection dans la famille, pour l'indépendance personnelle, pour l'héritage, pour le mariage, ou de batailles autour des palais, ou sous les remparts des cités, pour la conquête du pouvoir, pour l'affranchissement d'une servitude, pour un nominal changement de domination, les Révoltes n'ont jamais trouvé grande sympathie parmi ceux qui en transmettent le récit. Il n'est pas un de ceux qui ont écrit sur la Révolution française, par exemple, fussent-ils disposés à être indulgents, adulateurs même, qui n'ait cru devoir désapprouver « les excès » de cette période tumultueuse de notre histoire. Parmi ces excès, hypocritement déplorés ou sévèrement flétris, sont classés des mouvements comme les exécutions de Septembre, violents, sans doute, mais, en soi, logiques, provenant du rapport des choses, déterminés par des forces et des fatalités, méritant d'être observés et relatés avec soin, sans colère, sans parti pris, comme le marin, le météorologiste consignent sur leurs livres de bord ou d'observatoire la formation d'une tempête, la marche d'un cyclone. Les phénomènes révolutionnaires doivent être constatés et expliqués avec la même impartialité qu'une secousse sismique, que l'éruption d'un volcan. Il faut être un dément, comme Xercès, pour s'indigner contre la mer en fureur, et lui donner le fouet, ainsi qu'à un enfant désobéissant. L'historien qui s'emporte contre les révolutions ne saurait se moquer de la sottise du despote asiatique.

C'est qu'avec nos préjugés, aussi absurdes que les idées des sauvages sur les éclipses, la rébellion, cet obscurcissement de l'Autorité, nous apparaît comme une manifestation consciente de cet Esprit du mal, opposé, dans les traditions religieuses, à l'Esprit du bien, sous ses diverses dénominations : Dieu, Providence, Etat, Ordre Social, Morale, Loi, Salut Public, Majorité, etc., etc. Le rebelle, c'est toujours, selon les mythologies, une incarnation de l'Arihman du Mazdéisme, du Caïn biblique, du Satan judæo-chrétien, du Diable cornu, à l'appendice caudal déconcertant et à la fourche grotesque, dont on fait peur aux enfants, et aussi à un certain nombre de grandes personnes.

Pourtant il est des rébellions admises, et des rebelles non seulement excusés, mais admirés. Les révoltes, guerres civiles, ou simples brutalités de palais et de corps de garde, sont prises en considération par l'Histoire, lorsqu'elles ont pour point de départ l'Ambition, l'Orgueil et la Cupidité, lorsque pour but elles eurent l'accroissement de la Servitude, l'extension de la Domination, le renforcement de l'Autorité. Ces révoltes, amnistiées par le succès et par l'intention égoïste de ceux qui les conduisirent, ou en profitèrent, prennent le titre honorable de Révolutions, et l'on élève des monuments afin d'en perpétuer la gloire; on frappe des médailles en leur honneur. Les autres, les révoltes populaires, qui furent tentées uniquement pour introduire plus de justice dans la société, plus d'égalité dans les rapports des êtres, plus de bonheur dans l'humanité, demeurent éternellement honnies et maudites. On n'en parle qu'avec hésitation et réserve. Ceux qui les firent sont campés au pilori de l'opinion. On ne les cite que comme

des scélérats justement punis ou des martyrs ridicules. La jeunesse démocratique, mal instruite, si elle acclame, *a priori* et avec une conviction moutonnaire, les insurrections acceptées et consacrées, ignore, méprise ou hait, par ouï-dire, les révolutions populaires avortées et les insurgés vaincus. On ne lui enseigne pas la vérité de ces événements, qualifiés de désordres, de folies et de crimes. On se contente de les stigmatiser brièvement, et de noter d'infamie ceux qui ont contribué à les produire. L'histoire des Guerres Civiles est à écrire, et à apprendre.

Ces crises de l'humanité ont été observées avec des yeux indignés, et notées par des plumes sévères. Cependant, cette histoire des Révoltes, c'est le sommaire des annales du progrès humain. Rien n'est demeuré, — car les annexions récentes de l'Allemagne, duchés et Alsace-Lorraine, peuvent être envisagées comme gains provisoires et possessions précaires, — des bénéfiques ou des pertes, dus aux guerres ordinaires de conquêtes, d'extermination ou de spoliation. Mais les bienfaits des révolutions demeurent, et les enseignements de la guerre civile se propagent de siècle en siècle. Tous les progrès sociaux ont pour base et pour étai des insurrections. Les affranchissements successifs de la race humaine sont issus de rébellions, même étouffées. Les vaincus, en apparence abattus sur le moment, se relèvent lentement, et, les morts régnaient sur les vivants, continuent la bataille, préparent les victoires de l'avenir.

La déclaration des Droits de l'Homme porte que, dans certains cas, l'insurrection est le plus saint des devoirs. Elle est, dans toute circonstance, une preuve de vitalité, d'avenir, et d'espoir. Le peuple opprimé matériellement, ou

géné dans son expansion morale et intellectuelle, qu'on voit recourir à l'insurrection, affirme son droit à l'existence. Alors même qu'aux contemporains, aux acteurs, au public qui a vu, qui a failli jouer un rôle dans le drame, qui en a supporté les gênes, les désastres, qui a ressenti avant et pendant l'action de l'inquiétude et de l'effroi, le mouvement semble régressif, il constitue toujours un pas en avant, un effort vers un devenir meilleur, une étape de plus vers le but désiré, entrevu, but d'ailleurs destiné à reculer, indéfiniment, devant l'humanité en marche. Le progrès est mobile, jamais il ne saurait être atteint. Acquis, fixé, il perdrait son nom.

Entre tous les mouvements populaires, dont l'Histoire nous a conservé la trace, l'Insurrection parisienne du 18 mars 1871, et la période révolutionnaire désignée sous le nom de « la Commune » offrent la preuve que les insurrections, même écrasées sous la lourdeur des crosses, étouffées dans le silence des historiens, ensevelies sous l'amas des mensonges, des calomnies et des injures, sont vivaces, fécondes, et prennent, dans la suite des années, une lente et persistante revanche.

Cette démonstration sera la conclusion de cet ouvrage.

La France, redevenue forte, prospère, indépendante vis-à-vis des nations rivales, émancipée à l'intérieur, affranchie de la séculaire servitude de l'Eglise, ouvrant au prolétariat les routes jusqu'ici barrées, ou à peu près, du pouvoir politique, organisant le monde du travail, donnant à tous, comme l'air et la lumière, l'instruction et la liberté, la France Républicaine du xx^e siècle n'existerait pas sans les événements de 1871.

La III^e République Française a pour mère la Commune de Paris, malgré ses répugnances aristocratiques et bourgeoises à accepter une pareille filiation.



La Commune, — et, quand nous employons ce terme ainsi pris absolument, nous entendons désigner le régime, localisé et éphémère, auquel fut soumise la région parisienne, avec une répercussion brève et dispersée en quelques grandes villes, du 18 mars aux derniers jours de mai 1871, — a eu, sur les événements politiques et sociaux des années qui ont suivi la guerre et la chute du régime impérial, une influence décisive. Elle agira aussi sur l'avenir. Comme ce tremblement du sol politique et social est le plus récent, la secousse dure encore, et les événements dont la Russie, la Perse, la Turquie, le Portugal viennent d'être le théâtre prouvent la communication et le prolongement des commotions révolutionnaires. Les conséquences sismiques de l'éruption de la Commune de Paris se manifesteront, sans doute, plus d'une fois encore, partout sur le globe. Un mouvement analogue plus important, plus définitif, quelque chose comme un 93, en Russie par exemple, peut reprendre et continuer cette Révolution, qui fut l'aube du Quatrième-Etat se dressant sur les ruines du clergé et de la noblesse, sur l'ébranlement des assises capitalistes du Tiers. Il est donc intéressant d'étudier cette curieuse et dramatique époque, et de connaître son histoire, autrement que par des récits aux jugements sommaires, rappelant ceux des cours prévôtales des journées de Mai.

La Commune n'est pas classée comme une Révolution. Les émeutes qui n'ont pas réussi, c'est-à-dire, n'ayant pas servi de point de départ à une nouvelle organisation politique, ou ne s'étant point terminées en queue de réorganisation républicaine, dynastique ou constitutionnelle, sont appelées des insurrections, qualification péjorative. Le 18 mars n'a pas eu droit, jusqu'ici, à une autre désignation. L'histoire a son étiquette et use d'un langage protocolaire. Elle salue Majestés les soldats parvenus, et proclame Grands Citoyens les insurgés heureux.

Ainsi, jusqu'à présent, les hommes de la Commune ne sont pas admis dans le nobiliaire démocratique. Danton a sa statue, et Marat, longtemps discuté, repoussé, excommunié, bientôt réhabilité et admiré même, sommeillera dans sa baignoire de bronze sous l'œil vaguement respectueux des foules indifférentes, parmi les massifs fleuris d'un de nos jardins publics. Mais Charles Delescluze et ses compagnons de lutte populaire, pour longtemps encore, seront exclus des honneurs posthumes. Leur tour probablement viendra. On les portera sur le socle d'égalité monumentale, à côté des « Géants de 93 ». Ils se dresseront dans la gloire du marbre et du métal, comme leurs confrères en révolution.

Alors ils bénéficieront d'une illusion d'optique. Le recul du temps, et l'enthousiasme suggéré par les livres, par les discours, par les légendes, différant des écrits et des récits ayant eu cours jusqu'ici, les feront, à leur tour, paraître plus hauts et plus superbes qu'ils ne le furent dans la réalité. Ainsi les guerriers homériques, les sénateurs de Rome, les chevaliers du roi Arthur, les paladins, les mousquetai-

res, les bataillons de Sambre-et-Meuse ont été successivement l'objet d'exaltations excessives et d'apothéoses exagérées. L'éloignement historique produit un effet contraire à celui de la distance physique : il change les lois de la perspective et grandit hommes et choses.

Les « Communards » n'en sont pas arrivés là. On ne les voit pas même à mi-côte du chemin de la gloire. Ils sont toujours traités en parias de l'Histoire. Leur procès a été jugé sans doute, mais peu, ou mal plaidé. Ils sont demeurés des vaincus ou des proscrits, et n'ont pas connu l'amnistie de l'esprit. Il ne s'est guère produit, jusqu'ici, sur leur compte, que des pamphlets passionnés, des réquisitoires implacables, des légendes absurdes, et aussi quelques apologues immodérées, considérées comme des défis à l'opinion, comme des paradoxes historiques.

Il n'y eut pourtant pas, comme on l'a écrit, comme on l'écrit encore, que du sang et de l'imbécillité dans les actes et dans les espérances des hommes de cette brève et impressionnante époque. Une Idée, respectable comme toute foi sincère, germait dans les sillons parisiens arrosés de la pluie de sang : Paris libre, autonome, exerçant la dictature de l'exemple, servant de modèle aux villes, aux provinces, aux états, aux empires, devenant, par la force de la liberté, par la puissance de l'émancipation humaine, le foyer de la démocratie, le centre du progrès social, la capitale des Etats-Unis d'Europe, d'abord, puis enfin la Rome d'une fédération universelle des peuples apaisés, fraternels et ne faisant plus la guerre qu'aux fléaux qui désolent la planète, aux êtres nuisibles qui la troublent, aux obstacles qui entravent l'expansion du génie de l'homme, aux fatalités

économiques et aux inégalités légales qui retardent son industrie et paralysent l'usage intégral de ses forces physiques et intellectuelles. Une rêverie sans doute !... une chimère évidemment ! Mais ces utopies-là, bien que rien d'actuel ne puisse en faire présager la réalisation prochaine, sont-elles indignes de l'examen de l'Histoire ? La plus extraordinaire songerie, folie véritable aux yeux d'un sage de l'antiquité, d'un philosophe d'Athènes, d'un législateur de Rome, d'un clerc du temps de Charlemagne, d'un écrivain du xvii^e siècle, d'un marquis de la Régence, même d'un député du Tiers avant le 4 mai 1789, n'eût-elle pas consisté à évoquer une époque où il n'y aurait plus d'esclaves ni de sujets ? un pays où des marchands, des paysans, des artisans, non seulement nommeraient leurs chefs, mais encore pourraient être élus chefs eux-mêmes ? Qui aurait pu s'imaginer, même sous Louis XVI, qu'un jour viendrait où les ouvriers pourraient exercer la puissance législative, auraient le privilège neuf et inouï de discuter les heures de travail, le montant des salaires, et oseraient réclamer, comme un droit, la participation aux bénéfices, en attendant le partage des instruments de production de la richesse ? Cette rêverie-là est devenue la réalité. Qui sait de quels nouveaux rêves réalisés sera fait Demain ?

La plupart des contemporains n'ont voulu voir, dans les faits du 18 mars et des journées qui suivirent, que des convulsions. La Commune a été considérée comme une attaque épileptique de la population parisienne, un accès consécutif à la fièvre obsidionale. On lui a, jusqu'à présent, dénié le caractère d'une grande évolution historique.

Cela tient à sa trop courte durée. Il ne lui a pas été

donné de s'organiser, de se transformer en système gouvernemental régulier.

Elle avait, cependant, les mêmes éléments de vitalité et de continuité que les soulèvements antérieurs, mués en gouvernements ordinaires, en régimes, acceptables et acceptés. Les coulées volcaniques deviennent, avec le temps, fermes, arables, fertiles, et portent bientôt des vignes, des moissons, des cités. Mais il faut laisser s'accomplir le refroidissement des laves. Les gouvernements les plus calmes que la France ait eus, depuis un siècle, ne sont-ils pas issus d'éruptions? Le trône bourgeois de Louis-Philippe a été fait des débris fumants des barricades de juillet 1830. Ainsi notre troisième République a eu pour berceau l'Hôtel-de-Ville envahi par les émeutiers du 4 septembre 1870.

On peut même dire que, sous le rapport de la légalité de l'origine, et pour la légitimité de la naissance, les deux gouvernements qui ont succédé au régime impérial se valent.

Le 4 septembre fut, comme le 18 mars, une insurrection en face de l'ennemi. La gravité relative de cette guerre civile, proclamée sous les canons des Allemands vainqueurs, était renforcée par ce fait qu'au 4 septembre la guerre continuait, qu'on se battait en Lorraine et dans le Nord, tandis qu'on s'insurgeait à Paris.

Au 18 mars, la paix était votée. Les Allemands ne pouvaient profiter de nos divisions intestines qu'en rompant les préliminaires du traité, et en annulant le vote de l'Assemblée de Bordeaux. Puisque l'on exécutait loyalement les conventions, et qu'on effectuait régulièrement les

paiements en échange desquels l'envahisseur devait évacuer successivement les portions de territoire occupées, les Allemands ne pouvaient espérer aucun bénéfice du soulèvement, et la révolution, la guerre civile ne leur procuraient nul avantage militaire.

Il en était différemment au 4 septembre. Le renversement de l'empereur Napoléon III, prisonnier en Allemagne, déchu en France, fournissait aux victorieux ennemis un avantage militaire et moral incontestable, un prétexte à poursuivre leur invasion, à repousser toute proposition de paix, à chercher tous les profits, même les plus injustes et les plus exorbitants de la victoire, comme ils n'ont pas manqué de le faire.

La plupart des historiens et des polémistes, qui reprochèrent à la Commune de s'être organisée en présence de l'ennemi, ont, avec partialité, négligé d'adresser le même reproche au gouvernement du 4 septembre. La situation comportait pourtant un blâme pire pour les insurgés bourgeois, qui profitaient du désastre de Sedan pour changer l'attelage gouvernemental. Ces avocats et ces professeurs, chefs de l'opposition sous l'empire, furent sourds à la menace du canon prussien se rapprochant, indifférents au désarroi qu'une révolution politique accomplie à Paris, à la veille d'être muré et isolé du reste de la France, pouvait propager dans les départements non envahis. Ils dédaignèrent le danger d'indisposer ou de décourager, en plein combat, généraux et fonctionnaires attachés au régime existant. Bravant la résistance des populations qui pouvaient avoir conservé des sentiments de fidélité instinctive, de reconnaissance personnelle, ou des intérêts particuliers, leur faisant

regretter l'empire et repousser la République, les Jules Favre et les Jules Simon ne s'arrêtèrent pas une minute devant ces objections sentimentales, et franchirent d'un pied léger ces obstacles moraux. Ils réussirent, et on leur a pardonné de ne pas avoir tenu compte de ces appréhensions ; on les a même loués d'avoir poursuivi leur but, sans craindre le reproche d'avoir conspiré à la faveur de la marche en avant des armées allemandes. L'empereur était vaincu, de plus, captif alors ; ils profitaient de la situation, ne permettaient pas à l'occasion propice d'échapper ; ils ne voyaient qu'un seul résultat immédiat : la République à l'intérieur victorieuse, et la France, si longtemps asservie, en liberté. Ils n'avaient garde de laisser fuir l'heure de la revanche démocratique. Certains l'attendaient depuis dix-huit années. Se débarrasser des hommes du 2 décembre leur paraissait la chose principale, la bataille importante et la victoire nécessaire. On verrait après à repousser les uhlands.

On ne saurait dire que la grande majorité de la population les excita. Ce n'était pas qu'on fût très attaché au régime impérial, ni que l'empereur, personnellement, eût inspiré des dévouements irraisonnés et des fidélités impulsives, comme les anciens rois déchus et les prétendants dépossédés en ont toujours rencontré. On supportait l'empire sans l'aimer. On le considérait comme un régime donnant surtout la prospérité. Le plébiscite écrasant du mois de Mai précédent avait, non pas absous le passé ni sanctionné le principe dynastique impérial, mais consolidé le présent et ménagé l'avenir. Les Français, en votant « oui », n'absolvaient ni ne donnaient carte blanche à l'empereur. Ils lui renouvelaient seulement le mandat de main-

tenir l'ordre, de contenir les passions révolutionnaires, de rassurer la classe possédante, de favoriser les affaires, de faciliter l'industrie, de développer les grandes entreprises, chemins de fer, canaux à l'instar de Suez, et de vivre en bons termes avec les autres souverains, qu'on était flatté de voir à Paris au moment des Expositions, et dont les fredaines divulguées amusaient, rassuraient. Les plébiscitaires n'avaient jamais pensé que leur vote affirmatif pourrait engager le pays dans une guerre. S'ils avaient eu cette prévision pessimiste, il est probable que les votants, en majorité, eussent répondu « non » ou se fussent abstenus. La guerre engagée, dont les origines apparurent obscures et inexplicables, les Français, en bons patriotes, firent crédit au souverain, et se reposèrent avec confiance sur la bravoure de l'armée. On comptait sur le prestige de nos soldats, sur leur vaillance éprouvée. Il ne pouvait entrer dans la cervelle populaire le soupçon d'une infériorité quelconque. Tout le monde, alors, ne criait pas : à Berlin ! mais bien peu doutaient qu'on n'y allât, et rapidement, en chantant la *Marseillaise*, redevenue permise, légale, hymne de guerre nationale et de victoire.

Excepté quelques opposants, perdus dans deux ou trois cafés du boulevard, pérorant dans d'obscures parlottes du quartier latin, représentés, au Corps Législatif, par une poignée de députés et de sénateurs, pleins de talent, mais sans grande autorité sur la masse des électeurs, tout le monde s'attendait à ce que l'empereur, repassant le Rhin, après une paix sollicitée par Bismarck humilié, et signée brusquement, comme à Villafranca, fit une rentrée triomphale dans Paris, en fête, à la tête de ses troupes encore

une fois victorieuses, destinées à toujours l'être! On eût été content alors, mais nullement étonné. La fonction des soldats de Crimée et d'Italie n'était-elle pas de se montrer toujours et partout invincibles?

Ces prévisions heureuses ne paraissaient point téméraires. On ignorait la force réelle des Allemands confédérés, le nombre de leurs bataillons, la discipline et la préparation qui en faisaient des troupes supérieures. On ne pouvait admettre que les zouaves de l'Alma, les grenadiers de Palestro et les artilleurs de Solférino pussent être vaincus. Le cauchemar d'un Sedan possible ne hanta jamais, durant les premières semaines de la guerre, les nuits paisibles des Français, faisant des rêves de gloire, et piquant, au réveil, avec conviction, des épingle tricolores sur des cartes d'Allemagne, théâtre prévu de la guerre. Sur ces cartes, le Rhin était en bordure, et l'on n'avait pas cru devoir y faire figurer un seul département français. N'était-ce pas dans la Westphalie, dans le Hanovre, et peut-être jusque dans la Poméranie, que devaient se passer les glorieuses rencontres prédites et attendues? Comme elles tardaient un peu, les premiers jours, et que la démonstration sans importance, vers Sarrebruck, où le jeune prince impérial avait reçu, disait-on pompeusement, le baptême de feu, ne suffisait pas à calmer les impatiences chauvines, on inventait des alliances chimériques. L'empereur d'Autriche allait déboucher par le Wurtemberg, et venger son humiliation de Sadowa. Le roi Victor-Emmanuel, qui nous devait sa couronne, viendrait payer sa dette, en nous amenant cent mille soldats aguerris, sans parler de Garibaldi et de ses intrépides chemises rouges. On dut se contenter de ce dernier secours,

généreux mais insuffisant. On était tranquille, cependant, et l'on ne songeait nullement à inquiéter le gouvernement impérial, parce que l'on avait des soldats de profession, dont le métier était de se battre pour la nation et de lui gagner des batailles. Les habitants se réservaient ensuite la tâche de célébrer par des drapeaux aux fenêtres, des lanternes dans les rues, et des vivats sur les boulevards, les exploits des troupiers, faisant leur rentrée comme de bons ouvriers en victoires, la tâche finie.

Personne, dans l'ensemble du pays, ne se préoccupait donc, avant la déclaration de guerre, de renverser, ni même de combattre le régime existant. Les complots sans importance, sans réalité souvent qu'on avait bruyamment découverts, et dont les auteurs parmi lesquels se trouvaient, selon la règle, des policiers, n'avaient fait que mettre en lumière le petit nombre et l'impuissance des gens qui souhaitaient une révolution. Si quelques ardents et prématurés républicains, dès les premières mauvaises nouvelles venues de l'Est, osèrent proposer de jeter bas l'empereur déjà chancelant et tentèrent de donner une vigoureuse poussée à l'empire, déjà ébranlé par les surprenantes défaites du début, les plus influents conseillers, les plus autorisés dans le pays, répondaient que, si la sagesse paysanne veut qu'on ne change pas de chevaux quand on traverse un gué, à plus forte raison ne doit-on pas changer de gouvernement au milieu d'un combat.

Les hommes du 4 septembre, dont cette guerre inattendue avait dérangé les combinaisons de sociétés secrètes, d'agitations populaires, de clubs, de bombes ou de petites balles, avaient plutôt l'inquiétude d'apprendre une grande,

une décisive victoire, consolidant l'empire, grandissant l'empereur, ajournant à une date indéterminée l'avènement de la République vague qu'ils espéraient, sans trop croire à sa venue prochaine. Ils se hâtèrent de tirer de la défaite un avantage inespéré. Napoléon III avait perdu tout prestige et toute force morale. La victoire des Prussiens le renversait plus définitivement qu'une insurrection triomphante. La veille même du 4, on commençait, dans quelques villes, à réclamer la déchéance, et, le lendemain, le Sénat évanoi, et le Corps Législatif délaissé, une bande d'insurgés se ruait dans l'enceinte législative non défendue. Plusieurs personnalités sans mandat occupaient la tribune, et proclamaient, de leur propre initiative, la République. Ces hérauts improvisés furent excusables de devancer les législateurs réguliers, et de saisir au bond l'occasion pour débarrasser le pays d'un régime, qui, commencé par un guet-apens, finissait par une capitulation : sa victoire eût donné le signal de proscriptions nouvelles.

Mais, si on ne songe pas à imputer à crime cette révolte, pendant que l'ennemi marchait sur Paris, pour quoi si durement invectiver les hommes du 18 mars d'avoir proclamé la Commune à l'heure où des Allemands occupaient sans doute encore les forts et les hauteurs d'une partie de la banlieue parisienne, mais où les fusils étaient au cran d'arrêt, et où il n'était plus question de combattre, mais de payer d'un côté et d'empocher de l'autre ? En admettant que les Allemands eussent pu tirer un avantage de l'insurrection parisienne, ce qui était impossible, à moins de déchirer les conventions de paix et de recommencer la guerre (et peut-être eût-ce été la plus souhaitable des

solutions du conflit), est-ce que le fait de substituer, le 4 septembre, au gouvernement impérial, qui était plutôt rassurant pour la Prusse et l'Europe, un pouvoir nouveau, populaire, ayant une renommée et une légende, celles des Républicains de l'An II, inquiétantes pour les dynasties, n'apparaît pas, à distance, plus susceptible d'alarmer et de provoquer à nouveau l'Allemagne, que l'acte simple et logique de remplacer, le 18 mars, M. Thiers en fuite avec ses ministres ? La situation vis-à-vis du gouvernement allemand ne changeait pas du 17 au 18 mars. Le nouveau pouvoir provisoire se recommandait, comme le cabinet en déroute, de la République. C'était donc le même gouvernement de fait. Il déclarait reconnaître et respecter les conventions passées avec l'Allemagne, ratifiées par le vote de l'Assemblée de Bordeaux, le 1^{er} mars 1871. Il n'y avait rien de changé pour les rapports avec le gouvernement allemand, qu'un ministre remplacé. Le 5 septembre apparaît donc comme un acte plus périlleux et plus grave, accompli en face de l'ennemi en armes, que le 18 mars se produisant aussi sous les yeux de ce même ennemi, mais désarmé, ayant renoncé aux hostilités, désireux seulement de voir maintenues et exécutées les conditions de la paix. Au point de vue de la légalité momentanée, les deux insurrections sont pareilles : elles sont également des rébellions justifiables, des voies de fait légitimes.

La partialité de ceux qui ont écrit sur ces événements est donc évidente. Les écrivains, de tous les partis, ne sont pas d'accord pour amnistier le 4 septembre du fait de révolution intérieure en face de l'ennemi, à l'heure d'une invasion en marche, en pleine action de guerre, mais ils

sont unanimes pour flétrir la Commune ayant institué un gouvernement nouveau à la place d'un pouvoir disparu, démissionnaire par la fuite, comme celui de Louis-Philippe au 24 février 1848, bien que cette transmission de pouvoirs par la force des choses ait eu lieu, non pas en face, mais à côté de l'armée allemande, une armée qui ne combattait plus, montant seulement la garde pour veiller sur son butin, en attendant qu'on l'eût payée et renvoyée, ce qui ne pouvait manquer d'arriver, quel que fût le régime établi, la Commune, autant que le gouvernement de M. Thiers, devant tenir les engagements pris au nom de la France.

Deux poids et deux mesures, voilà ce dont on se sert dans la balance de la critique, pour peser deux faits à peu près identiques, l'un toutefois, le premier en date, plus discutable, plus inquiétant, à raison de l'état de guerre.

Pour le respect du suffrage universel et de la légalité, les hommes du 4 septembre se montrèrent même beaucoup plus indépendants que ceux du 18 mars. Jules Favre, Trochu, et les autres maîtres de Paris et de la France, ne parurent nullement disposés à faire légaliser, par le suffrage universel, leur dictature. Ils s'étaient improvisés eux-mêmes membres du gouvernement, comme c'est d'ailleurs rationnel et forcé, lorsqu'il s'agit d'une prise inopinée du pouvoir. Leurs prédécesseurs de 48 avaient procédé ainsi. Mais les probes et timorés républicains du 24 février, comme les sincères et honnêtes révolutionnaires du 18 mars, ne se considérèrent qu'investis conditionnellement. Impatients de constituer un gouvernement légal, issu du suffrage populaire, ils consultèrent, à bref délai, les électeurs.

Le gouvernement de la Défense nationale manifesta

moins d'empressement à faire régulariser ses pouvoirs. Il s'était nommé lui-même, d'une façon assez exceptionnelle, se recrutant parmi les seuls représentants du département de la Seine au Corps législatif, alors dispersé, auxquels on adjoignit deux personnalités, dont l'une fut un choix déplorable. Pourquoi cette sélection entre beaucoup de citoyens, alors notoires comme patriotes, et cette adjonction de Trochu et de Dorian ? Cette désignation arbitraire n'était pas imposée par les circonstances. On pouvait faire intervenir le suffrage universel, c'est-à-dire la volonté nationale, malgré l'occupation de deux ou trois départements de l'Est. On eût réservé leur représentation. Est-ce qu'une chambre incomplète ne peut pas statuer régulièrement ? A chaque législature, actuellement, on vote des lois importantes, on constitue et l'on défait des ministères, bien que, par décès, démissions, maladies, élection au Sénat ou envoi en fonctions, la Chambre soit loin d'être au complet.

On fera cette objection que les temps de guerre ne sont pas des périodes électorales. Mais la situation commandait. On a bien ouvert une exposition, en 1855, pendant qu'on se battait en Crimée, on pouvait ouvrir des sections de vote au son du canon. D'ailleurs, le canon ne tonnait pas partout. Au 10 septembre, il était matériellement possible de convoquer les électeurs de 80 départements, au moins. La pression des terribles circonstances ne devait ni fausser le vote, ni altérer sa signification. Bien au contraire, on eût connu alors la vraie pensée de la France, la claire volonté du peuple. On aurait su si le pays voulait la paix ou s'il se résignait à une guerre défensive à outrance. Tous les moyens de résistance, dans ce dernier cas, fussent deve-

nus légaux. Les Allemands n'auraient pu arbitrairement considérer comme des bandits hors des lois de la guerre les patriotes armés pour la défense du sol. Les francs-tireurs, les partisans, les citoyens'empoignant le fusil ou la fourche, fussent devenus des belligérants, des réguliers, selon le protocole guerrier. Un vote énergique de la France consultée déclarant la continuation de la guerre atroce et sans merci, comme en Espagne en 1809, eût fait réfléchir les diplomates européens. Une médiation, que l'Allemagne n'aurait pu refuser que difficilement, se serait certainement produite. Pour écarter toute tentative de paix, qui alors eût été moins onéreuse, eût laissé le territoire intact, avec l'espoir d'une revanche possible et prochaine, la Prusse ambitieuse, déjà grisée par la victoire, prétendait qu'elle n'avait pas en face d'elle un gouvernement légal, avec qui l'on pouvait traiter en toute sécurité et dignité. Il faut se souvenir que la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie n'a été prononcée que le 1^{er} mars, à Bordeaux, et que, pour les diplomates formalistes, l'ex-empereur, bien que prisonnier, était toujours le souverain des Français. Il avait conservé à leurs yeux, tant qu'il n'était pas légalement déposé, toute capacité pour signer les traités. Il y avait de nombreux précédents. Tant que, par un vote d'une assemblée régulièrement élue, à défaut d'une déclaration plébiscitaire, il n'était pas déclaré déchu, Napoléon III pouvait engager la nation qui l'avait élu, et dont un plébiscite, remontant à cinq mois à peine, l'avait confirmé dans tous ses pouvoirs. En ne réunissant pas une assemblée pour faire consacrer le nouveau gouvernement, les hommes de la défense fournissaient à l'Allemagne un prétexte à chicanes diplomatiques,

dont elle a usé avec empressement. La peur de ne pas conserver le pouvoir, et peut-être aussi l'espoir secret de traiter eux-mêmes sans le concours d'une assemblée, et d'obtenir la paix, qui paraissait alors désirable, possible, et pouvait être honorable, fit repousser l'idée de la convocation des électeurs. Les détenteurs du pouvoir voulaient garder pour eux l'avantage et la gloire d'avoir pacifié et libéré le territoire. Ils n'ont recueilli que la douloureuse responsabilité des capitulations.

Un des arguments avec lesquels on a essayé de défendre cette illégalité, et de justifier ce silence arbitraire, en vue de conserver la dictature, est celui-ci : la présence d'une grande portion du corps électoral sous les drapeaux aurait diminué le nombre des électeurs et donné une fausse base à la représentation nationale. C'est une assertion inexacte. Au 4 septembre, il n'y avait pas encore de mobilisés, ni de gardes nationales organisées, par conséquent, sauf les hommes de la classe libérée rappelés, les électeurs étaient encore chez eux, et auraient pu voter avant d'aller rejoindre les bataillons en marche. Le service obligatoire n'existait pas, et, à Sedan, comme aux armées du Nord et de l'Est, il n'y avait alors que des hommes faisant partie de corps permanents, des soldats professionnels, des remplaçants, par conséquent n'exerçant pas les droits électoraux.

Au contraire, la constitution du gouvernement de la Commune fut prompt, presque immédiate, et, en fait, elle apparaît aussi formaliste, aussi régulière que celle des membres des assemblées municipales qui suivirent. Le choix des électeurs fut libre et le vote fut reconnu sincère.

Ceci est démontré par la preuve qu'un grand nombre d'élus, qui, d'ailleurs, refusèrent le mandat, ne l'avaient pas sollicité. Ils avaient été élus sans affiches, sans réunions, sans promesses, sans visites, sans argent. Fait plutôt rare dans les périodes électorales ordinaires, prouvant la spontanéité et la vérité de l'élection.

On a contesté la validité, la légitimité d'une assemblée nommée en période insurrectionnelle. C'est un déni de justice historique. Qu'on lui ait contesté le droit de sortir de sa compétence d'assemblée municipale, cela c'est possible, bien que ce soit refuser aux hommes du 18 mars le droit de se former en gouvernement provisoire, comme, au 24 février 48 et au 4 septembre 70, l'avaient fait les insurgés d'alors.

Les électeurs parisiens avaient-ils désigné des personnalités terrifiantes, et dont le nom seul pouvait sembler une provocation au désordre, au pillage, au meurtre ? Parmi les élus qui acceptèrent, et qui siégèrent, il y avait sans doute des notoriétés révolutionnaires, des citoyens au passé énergique, comme Charles Delescluze, à la réputation farouche un peu usurpée, comme Félix Pyat, mais ces hommes avaient déjà été membres des assemblées bourgeoises. Parmi les nouveaux venus, on trouvait des journalistes comme Jules Vallès, Arthur Arnould, Vermorel, et des futurs parlementaires comme Paschal Grousset, Amouroux, Léo Meillet, Vaillant. Tous ces républicains socialistes, dont plusieurs siégèrent au Palais-Bourbon, n'étaient pas de bien terribles épouvantails. Parmi ceux qui ne crurent pas devoir accepter ou garder un mandat, qu'ils estimaient irrégulier, ou, plus probablement, périlleux et

incertain, on vit figurer un ancien préfet de police, Adam, le bâtonnier de l'ordre des avocats, Desmarets, de futurs conseillers municipaux, sénateurs et députés, comme Ranc, Ernest Lefèvre, J. de Bouteiller, Brelay, Ulysse Parent, des maires et adjoints d'arrondissements au 4 septembre, tels que Marmottan, Ferry, Nast, Murat, enfin deux personnages destinés à devenir chefs de gouvernement, Tirard et Méline. Voilà donc des hommes qu'on jugeait à *priori* si anti-sociaux, animés de principes tellement subversifs, qu'ils devaient être mis hors le droit des gens, hors du parlementarisme, hors de l'organisme politique. Pouvait-on, par le seul fait de leur élection, les considérer comme des monstres, comme des êtres exclus du consortium représentatif et gouvernemental? Ces futurs honorables et ministrables rendaient-ils la Commune inacceptable, intolérable? Le nom, le passé, les opinions de la plupart de ceux qui acceptèrent le mandat n'étaient pas plus compromettants et n'avaient pas une signification révolutionnaire plus accentuée alors que les noms, le passé et les opinions des Jules Ferry, des Jules Simon et des Glais-Bizoin de la Défense nationale.

Malheureusement, les principaux de ces élus bourgeois, ceux qui eussent inspiré la plus grande confiance, et rassuré les plus timorés, malgré la spontanéité de leur désignation, à cause d'elle peut-être, se retirèrent. Ils eurent peur d'être compromis. Avoir été choisis par des électeurs insurgés, c'était un cas dangereux. Elus sans brigue, sans postulation, ils devenaient plus suspects; c'était une circonstance aggravante. On reconnaît là toute la violence de leurs opinions, on aurait ainsi la preuve de leur sympathie acquise à l'insurrection. Ces bons bour-

geois radicaux, élevés à l'école de l'opposition des Cinq, tremblèrent. Ils se hâtèrent de se mettre, à Versailles, sous la protection des gendarmes. Leur refus ne saurait s'expliquer par l'adoption d'actes qu'ils désapprouvaient, et dont ils ne voulaient pas assumer la responsabilité, puisque la plupart ne furent pas des démissionnaires en séance, mais des non-acceptants, avant même que l'assemblée communale se fût réunie, avant qu'elle eût pris une décision quelconque. D'avance ils la répudiaient, sur son nom, sur son aspect. Quand ces poltrons désertèrent la cause de Paris et des libertés communales de toute la France, qu'on leur confiait à défendre, la Commune n'avait rendu aucun décret, et ils ne pouvaient se plaindre d'être une minorité opprimée, réduite à l'impuissance.

La défection de ces hommes notoires, estimés, importants, ayant clientèle républicaine, susceptibles d'être écoutés à Versailles, suivis à Paris, et qui pouvaient amener une transaction, grâce à l'influence dont ils disposaient, fut néfaste autant que coupable.

Assurément nul ne peut être contraint d'exercer des fonctions électives malgré soi, mais il est, dans l'existence des nations, au milieu de mêlées confuses et redoutables, des instants où l'homme doit oser prendre parti, où il faut agir, et où il ne saurait se dérober au devoir. C'est une fuite dans le combat que la démission dans un pareil moment. La loi pénale ne prévoit, ni ne punit, les crimes d'inertie, les méfaits d'abstention. Ceux qui les commettent sciemment et volontairement en sont-ils moins coupables ?

Un passant qui pouvant secourir un malheureux, assailli ou en danger, s'en va tranquillement, à l'écart, et laisse

égorger ou périr l'infortuné, est un méchant homme, un lâche égoïste, mais il n'est pas légalement coupable; il ne commet pas une faute tombant sous le coup d'une pénalité. Sa mauvaise action relève seulement de la conscience publique, à défaut de sa conscience à lui. Les personnages considérables, refusant de prendre le pouvoir qui leur était spontanément déféré dans ces heures douloureuses, ont assumé, devant la postérité impartiale, la double responsabilité du sang français versé des deux côtés. Ils doivent être tenus, en outre, comme moralement complices des désordres et des excès qui furent imputés à la Commune, par la suite, parce que, s'ils eussent accepté de faire partie de cette assemblée, ils auraient pu les prévenir ou les empêcher. Ils ont pu dire, pour atténuer leur défection, que, s'ils fussent restés à l'Hôtel-de-Ville, n'ayant pas la majorité, ils auraient encouru la réprobation due à une solidarité qu'ils repoussaient, mais dans laquelle on les eût englobés. Cette excuse n'a que l'apparence de la vérité. D'abord il est faux de dire que les élus modérés, les personnages politiques connus, déjà classés, à la tête des groupes de l'opinion, appréciés et acclamés durant le siège, qui s'étaient acquis une influence locale, dont les noms seuls étaient une garantie d'ordre, de régularité, de pacification et de transaction possible, se fussent trouvés en minorité au sein du Conseil communal. Beaucoup de ceux qui avaient été élus avec eux, ou qui les remplacèrent après leur démission, n'étaient guère plus terribles. Quelques-uns le sont devenus, par crainte, par imitation, par emballement ou par faiblesse. Les hésitants eussent certainement fait corps, dans les scrutins graves, avec les

forces modératrices de l'assemblée communale. En admettant même que ces « modérés » eussent la minorité, la majorité se fût composée de peu de voix. En supposant maintenue la composition originaire de la Commune, la minorité modérée eût constitué une force de résistance aux mesures extrêmes, dont ses adversaires auraient dû tenir compte. Bien vite, elle aurait eu de son côté la population et cette majorité eût dominé l'autre ; bientôt de nouvelles élections eussent été exigées par les citoyens. La raison l'eût emporté, et l'apaisement se fût fait.

Avec des hommes comme Méline et Tirard, pour ne citer que ces deux républicains de gouvernement, devenus présidents du conseil par la suite, s'ils fussent demeurés à la tête de l'assemblée parisienne, une transaction se serait imposée à l'assemblée versaillaise. La province l'eût réclamée, et Thiers n'eût pas osé résister. La province avait d'abord accepté le principe de la révolution du 18 mars. Trompés ensuite par M. Thiers, les délégués des départements ont accordé leur approbation tacite à la répression combinée par le chef du pouvoir exécutif. Les départements ont été surtout éloignés de toute approbation du mouvement parisien, d'abord par un sentiment de séculaire jalousie envers la capitale, ensuite parce que Paris avait été sans contact avec le reste de la France durant six longs mois, et enfin à raison des personnalités restant à la tête du gouvernement parisien, qu'ils ignoraient ou redoutaient. Les principales notoriétés politiques, qui, au contraire, leur eussent inspiré confiance et donné garantie, avaient disparu, comme d'ailleurs les députés parisiens les plus marquants. Ceux-ci, pour la plupart, sous divers prétextes, s'étaient éloignés. Les

républicains des départements se trouvèrent déconcertés, privés d'orientation, dépourvus de guides. M. Thiers n'a pu poursuivre son œuvre de lutte et de répression que parce qu'il n'avait plus en face de lui que des individualités dont le mandat était contesté, dont les intentions étaient suspectées, dont l'autorité était nulle et le prestige absent.

C'est donc à la désertion de ces élus de Paris que doit être attribuée, pour une grande part, l'avortement du mouvement du 18 mars, l'ajournement indéfini des espérances et des rêves du prolétariat. La chute de la Commune, à la lueur sinistre des incendies, au bruit des détouations brutales, dans un lac de sang, parmi le fracas frénétique de la haine, les exploits de la cruauté, les clameurs de la vengeance, les fureurs du désespoir, a pu avoir pour auteurs, directement responsables, les Parisiens insurgés, mais une grosse part de complicité et de responsabilité dans la défaite, et dans le carnage qui en fut la suite, doit être imputée aux Tirard, aux Méline, aux Ranc, et autres déserteurs du devoir et du péril. Ils n'ont pas, sans doute, participé aux exécutions des otages, au massacre en masse de la population parisienne, mais leur prudente retraite les a rendus possibles; elle a donné, à l'extermination des meilleurs républicains, l'estampille de la légalité républicaine. Ils ont prétendu que, pendant ces deux mois, Paris avait été livré à des incapables ou à des furieux : eux, les sages et les capables, ils n'avaient qu'à rester à Paris, et à gouverner, puisqu'on leur offrait le gouvernement. Ils se sauvèrent à Versailles plutôt que de l'accepter.



Ces douloureux et dramatiques événements, leur origine, leur genèse, les acteurs et le décor de la tragédie parisienne de 71 ; la répercussion dans les principales grandes villes des commotions dont la capitale était le foyer ; le travail des esprits surexcités ; les semences de révoltes et d'organisations socialistes jetées dans les sillons du champ populaire ; le curieux spectacle d'une énorme cité isolée, livrée à elle-même et donnant comme une reproduction en raccourci de la France de la Révolution enfermée dans le cercle furieux de l'Europe coalisée ; les combats fratricides sous les remparts ; les luttes et les divisions dans l'assemblée communale ; la vie singulière de Paris à cette époque exceptionnelle ; la résistance finale désespérée ; les trahisons et les héroïsmes ; les excès des vaincus affolés ; les atrocités commises froidement et avec discipline par les vainqueurs ; l'impitoyable vindicte des prévôtés et des conseils de guerre, suivie des transportations et des exils, — feront l'objet de ces pages, écrites sans parti pris d'apologie ou d'anathème.

L'auteur fut témoin oculaire des faits qu'il expose. Il remplit, à cette époque redoutable, un rôle modeste. Il doit déclarer qu'il fut parmi les vaincus.

Deux brèves indications auto-biographiques sont ici nécessaires. Elles ont pour objet d'expliquer que, malgré sa participation aux événements et sa qualité de fonctionnaire de la Commune, l'auteur ne peut être soupçonné, à priori, de partialité ou de ressentiments. Très jeune alors, exempt

du service militaire par son numéro à la conscription, de plus fils de veuve dispensé de l'appel dans la mobile, il s'engagea volontairement au 69^e de ligne, au début de la guerre. Il fit, dans ce régiment, puis dans le 10^e de marche, devenu le 110^e de ligne, après la retraite du général Vinoy (13^e corps), toute la campagne sous Paris, et prit part aux combats de Chevilly, Bagnoux, l'Hay, Buzenval. Il fut licencié dans les premiers jours de mars et rentra dans la vie civile, avec les autres engagés pour la durée de la guerre. Il ne voulut pas quitter Paris pour Versailles, au moment du 18 mars. Il partageait toutes les idées patriotiques exaspérées de ceux qu'on appelait les « guerre à outrance », et il admettait, en partie, les revendications socialistes des promoteurs de la résistance parisienne. Il ne voulut pas non plus, n'étant pas inscrit sur les contrôles de la garde nationale, reprendre les armes, s'exposer à rencontrer, de l'autre côté du champ de bataille, les camarades du régiment qu'il venait de quitter. Mais il avait déjà un passé politique. Il avait combattu l'empire dans les réunions publiques ; il s'était signalé comme orateur populaire aux élections législatives de 1869 et dans la discussion du plébiscite. Il avait porté la parole contre les partisans du « Oui » dans diverses circonstances notamment à la salle Levis, aux Batignolles, en avril 1870. Il appartenait à la presse de l'opposition, et comptait parmi ceux qui, l'empire étant debout, appelaient, préparaient la République. Il avait attaqué les hommes du régime bonapartiste, notamment le baron Haussmann, alors préfet de la Seine. Il avait été, pour ce fait, condamné à la prison. Il subit sa peine à Sainte-Pélagie, au pavillon fameux de

la presse, le « pavillon des Princes », remplaçant dans sa cellule, dite « la Petite Sibérie », un futur ministre, Edouard Lockroy. Dans cette geôle au renom célèbre, la Bastille, d'ailleurs très supportable, du gouvernement impérial, il se lia avec divers hommes appelés à jouer un rôle dans les événements, tout proches, du Siège et de la Commune. Il était personnellement connu de Delescluze, de Félix Pyat, de Jules Vallès, et camarade de la plupart des jeunes gens ayant participé aux premières réunions publiques, aux discussions de la salle du Pré-aux-Clercs, de la Redoute, de la salle Molière, durant les dernières années du régime impérial.

Après le 18 mars, on lui proposa une fonction civile, d'ailleurs modestement rétribuée (300 francs mensuels). C'était la délégation au Conseil d'Etat, devenue vacante par suite du départ du premier titulaire, Abel Peyrouton, avocat et orateur populaire. Celui-ci avait été envoyé en mission auprès des républicains de Lyon, ville où son père, Démosthène Peyrouton, était honorablement connu comme membre du barreau et comme républicain.

Le candidat était d'ailleurs avocat à la Cour d'appel, ayant prêté le serment légal, inscrit à la conférence de l'Ordre, et venait d'être proposé, comme auditeur au Conseil d'Etat, au ministre Dufaure, par deux amis politiques : Pascal Duprat, nommé ambassadeur à Athènes, et Jules Ferry, qui remplaça Pascal Duprat en Grèce, ce dernier, élu député des Landes, ayant préféré siéger à l'Assemblée. En outre, il avait fait des études juridiques assez complètes et avait collaboré, avec Edouard Laferrière, futur président du Conseil d'Etat, et Maurice Joly, au journal *le Pa-*

lais, et à diverses consultations publiées, notamment sur les Attroupements et sur le droit de réunion, sujets en discussion dans la Presse et dans les groupes politiques.

Si la jeunesse et l'inexpérience du jeune avocat, promu délégué de la Commune de Paris au Conseil d'Etat et à la Cour des Comptes, peuvent aujourd'hui faire sourire, si on peut railler, comme on n'a pas d'ailleurs manqué l'occasion de le faire dans les journaux opposés, cet avancement, sans doute rapide, de l'auditorat proposé au fauteuil de la présidence attribué, on doit se reporter à l'époque et tenir compte des circonstances. Le personnel, sinon capable, du moins justifiant des titres universitaires, n'était pas facile à recruter pour les grands services administratifs. Comme les Tirard et les Méline, tous les jeunes bourgeois se récusaient et les candidats possédant les titres juridiques étaient rares. La jeunesse n'était pas un cas éliminatoire. On avait l'esprit large, et une indulgence presque forcée pour l'âge des fonctionnaires. On se souvenait de la Révolution Française, et les noms glorieux des juvéniles conventionnels et des généraux de vingt-quatre ans protégeaient les jeunes délégués de la Commune. On savait, d'ailleurs, et les titulaires ne l'ignoraient pas, que ces places étaient, non des sinécures, mais des postes de combat, et qu'un cabinet de délégué dans la cité deviendrait aussi périlleux qu'un gabion au fort de Vanves.

La modestie de l'auteur, et la vérité lui font d'ailleurs faire cette déclaration, que sa délégation au palais du quai d'Orsay, depuis en ruines, puis démoli, et sur l'emplacement duquel s'élève aujourd'hui la gare d'Orléans, ne fut marquée par aucune action importante. Ceci s'explique.

S'il y avait, pendant les combats de la Commune, un délégué au Conseil d'Etat, sur le siège abandonné par le président (le fauteuil, également usurpé au 4 septembre, avait été occupé, sous l'Empire, par M. Vuitry), il n'existait pas de conseillers.

Il n'y avait pas de séances à tenir, ni de rapporteurs à nommer. On avait d'autres préoccupations alors. Son prédécesseur immédiat, nommé aussi durant la bataille, n'avait eu guère plus de besogne. Pendant le siège des Prussiens, comme durant celui des Versaillais, le Conseil d'Etat chômait, et l'on ne sollicitait pas d'avis de cette haute juridiction. Les fonctions de délégué de la Commune se bornaient à une surveillance justifiée par l'état de siège. Le délégué devait garder les archives et documents importants, renfermés dans le palais. Cette surveillance fut scrupuleusement exercée jusqu'au samedi 20 mai, au soir. Le bâtiment était intact et les archives en sûreté, durant toute la journée du dimanche 21. Le délégué, ce jour-là, ne se rendit pas à son cabinet, car le palais était fermé, selon l'usage, les jours fériés. Il n'avait pas voulu occuper de logement dans l'édifice. Il n'y parut pas non plus le lundi matin 22, par cette raison que les troupes de Versailles, depuis la veille au soir, étaient entrées dans Paris, et que déjà l'on fusillait du côté du quai d'Orsay. Il jugea ses fonctions désormais sans objet, et considéra sa mission d'ordre purement administratif comme terminée, par force majeure.

Il ne participa donc aucunement aux événements dont le palais du Conseil d'Etat fut le théâtre, au cours de la semaine sanglante.

Arrêté, par la suite, il fut l'objet d'une instruction judiciaire. Malgré toute la bonne volonté des officiers instructeurs près des conseils de guerre, malgré l'ébontée et misérable dénonciation d'un faux témoin, le nommé Félix L..., depuis restaurateur-limonadier à la gare Saint-Lazare, qui avait été concierge du palais sous la Commune, — cet homme prétendit que le délégué était venu le mardi 23 mai, au palais, commander les incendiaires ; malgré ce témoignage dicté à cet ex-concierge par la méchanceté, par la peur d'être compromis, et avec l'espoir d'être renvoyé absous, car ce délateur inventif se trouvait également détenu, on ne put convaincre l'ex-délégué de la moindre participation à l'incendie. Le capitaine d'Hamelinecourt, rapporteur près le 4^e conseil de guerre, séant à Versailles, dut rendre en sa faveur une ordonnance de non-lieu, et faire signer au général Appert, grand-prévot, un acte de dessaisissement de la juridiction militaire.

Toutefois, comme il était difficile de relâcher un prévenu ayant été mêlé à la Commune, de plus, suspect comme républicain de la première heure, mal noté en sa qualité de journaliste condamné sous l'empire, et pour ces divers motifs peu sympathique aux autorités dirigeant la répression, le délégué, après un internement assez long dans les galeries de l'Orangerie et une courte détention à la prison de Saint-Pierre, à Versailles, fut transféré à Paris, éeroué à la maison d'arrêt, pour être statué ce qu'il appartiendrait par la juridiction civile.

Rien que le fait, à cette époque de représailles furieuses et de châtimens disproportionnés, d'avoir été soustrait à la rude et impitoyable juridiction militaire et déferé aux

tribunaux civils ordinaires, procédant avec les garanties du code et les droits réservés à la défense, suffirait à établir le peu de gravité de la culpabilité, si culpabilité il y eut, de l'auteur de cet ouvrage, à raison de ses fonctions provisoires délégué au Conseil d'Etat. La poursuite dont il fut l'objet, le libellé du jugement qui intervint, et la très légère condamnation qui fut prononcée achèvent la démonstration.

Le délégué comparut, le 28 août 1871, devant la 7^e chambre du Tribunal de la Seine, jugeant correctionnellement.

L'inculpation était celle d'usurpation d'une fonction publique, délit prévu et puni par l'art. 258 du Code pénal, ainsi conçu :

« Quiconque se sera immiscé dans les fonctions publiques, civiles ou militaires, ou aura fait les actes d'une de ces fonctions, sera puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans, sans préjudice de la peine de faux, si l'acte porte le caractère de ce crime. »

Le fait aggravant de « faux », c'est-à-dire le caractère d'actes ayant un caractère officiel, fut écarté. De même, l'augmentation de la pénalité, prévue par l'art. 259, pour le port d'un costume ou d'uniforme, en cas d'usurpation de fonctions, ne put être requise, le délégué, dans ses fonctions « usurpées », n'ayant jamais porté que la redingote noire et le chapeau haut-de-forme, le costume ordinaire des fonctionnaires civils, sous tous les régimes, en dehors des cérémonies et des interventions officielles.

La défense du prévenu fut présentée, avec son grand talent oratoire, et avec une solennité particulière, par M^e Des-

marets, alors bâtonnier de l'ordre des avocats, maire du 9^e arrondissement et député de la Seine.

L'éminent bâtonnier, en se présentant à la barre, déclara d'abord qu'il venait réclamer, comme avocat, au nom de l'Ordre tout entier, un jeune confrère, dont le parrain au barreau avait été l'illustre M^e Crémieux, membre du conseil de l'ordre, député, ancien membre du gouvernement provisoire de 1848, et membre du gouvernement de la Défense nationale, lequel s'associait au bâtonnier pour demander l'abandon de la poursuite.

M. Pascal Duprat, député des Landes, ex-ambassadeur de France en Grèce, déposa comme témoin et fit l'éloge du prévenu, dont il rappela les services démocratiques sous l'empire, et la belle conduite sous les drapeaux pendant la guerre. Il déclara que, s'il se fût rendu à Athènes, comme ambassadeur, il l'eût emmené en qualité de secrétaire.

Le tribunal, sous la pression des circonstances, et étant donnée l'exaspération des esprits, ne pouvait acquitter purement et simplement, mais il usa si largement du bénéfice des circonstances atténuantes qu'il prononça cette peine minimale et, pour le moment, extraordinaire : un mois d'emprisonnement.

C'était un véritable acquittement, c'était aussi la proclamation, officielle et judiciaire, que la conduite et l'attitude du délégué au Conseil d'Etat, sous la Commune, n'avaient rien eu de répréhensible, de blâmable, même pour des adversaires politiques victorieux, et que la condamnation équivalait à une de ces pénalités que subissent les moindres délinquants, pour des contraventions et des infractions

de police. Le délit analogue n'avait-il pas été commis par son prédécesseur au 4 septembre, usurpant la fonction du personnage qui avait tenu son emploi du gouvernement impérial? Ce prédécesseur n'avait été l'objet d'aucune poursuite. Et puis, un fonctionnaire quelconque n'est-il pas, de bonne foi, justement fondé à s'estimer régulièrement investi, quand il est nommé à un emploi administratif par le chef hiérarchique en place? L'usurpation résulterait donc de ce fait que le pouvoir qui a fait la nomination serait tombé? Tous les fonctionnaires nommés après 1830, après 1848, après 1851 aussi, auraient alors dû être condamnés comme des usurpateurs par les gouvernements qui ont suivi? Un fonctionnaire désigné, après une révolution, peut-il, avant d'accepter sa nomination, examiner les chances de solidité et de durée du nouveau pouvoir? Il serait innocent, si ce pouvoir durait dix-neuf ans comme l'empire, coupable s'il n'avait qu'une courte existence comme les Cent Jours et la Commune? Cette jurisprudence serait absurde et injuste. Le tribunal de la Seine l'a, dans l'espèce, à peu près écartée. La condamnation légère a été une concession aux passions du moment.



On me pardonnera de me mettre ainsi en scène et de donner ces détails rétrospectifs de biographie. Ils ont ici leur importance.

Si j'ai rappelé ces faits personnels, au seuil de cet ouvrage sur la Commune, c'est uniquement pour indiquer au public combien je fus à même de voir, de comprendre, d'appré-

cier les hommes et les faits dont j'ai entrepris d'écrire l'Histoire, et aussi pour prouver que, n'ayant eu qu'une participation indirecte et secondaire aux événements, en même temps que n'ayant pas été une victime bien éprouvée par la répression, je suis pareillement susceptible d'observer l'impartialité entre les deux camps. Il m'est permis, en écrivant ces pages véridiques, de garder l'impersonnalité qui doit être la première qualité de ce juge suprême qu'on nomme l'historien. En présence des erreurs, des fautes, des excès, des crimes et des fureurs de deux partis, dans la mémorable et émouvante lutte du printemps de 1871, il m'est possible, surtout alors que quarante ans se sont déjà écoulés, depuis les événements, et que la plupart des acteurs du drame, vainqueurs et vaincus, sont apaisés, sinon réconciliés, dans la tombe, de peindre avec sang-froid et d'un pinceau précis, d'après nature, ayant eu les modèles sous les yeux, ce grandiose et sinistre panorama.

Malgré un certain nombre de livres intéressants, consciencieux, et documentés supérieurement sur des points spéciaux, incomplets pour l'ensemble, et en tenant compte des renseignements exacts et de la part de vérité que peuvent renfermer les mémoires et libelles des écrivains réactionnaires, comme les récits, souvenirs et apologies des survivants ou des défenseurs de la Commune, on peut affirmer que l'histoire de cette émouvante époque n'a été, jusqu'à ce jour, que préparée.

Tous les ouvrages que nous possédons sur ce temps ne sont que des fragments d'histoire, même l'excellent livre de Lissagaray et l'ouvrage de Da Costa. La Commune, par ses détracteurs comme par ses partisans, est considérée

isolément. Les uns l'ont étudiée comme une sorte de champignon monstrueux, poussé sur le fumier d'une cité en fermentation, végétation anormale et cryptogamique, sans racines, sans sol ensemencé. D'autres l'ont considérée comme une vigoureuse fleur de liberté, surgie soudainement dans le sillon arrosé du sang de 1870, et qu'une rafale brusque a courbée et arrachée. La Commune n'a pas ce caractère anormal et extra-naturel. Un mouvement populaire tel que le soulèvement du 18 mars 1871 ne saurait être considéré comme un accident, comme une floraison phénoménale et d'une éclosion spontanée.

La Commune eut ses précédents, ses préparations, et c'est en fouillant le passé qu'on peut retrouver ses racines.

Violente dans son principe, hésitante et relativement modérée dans ses actions, ayant laissé un souvenir d'horreur dû à des excès fortuits, maudite pour des faits impulsifs commis par des foules ou des individus demeurés anonymes, car le conseil communal n'a ordonné aucune des résolutions terribles, suggérées par le désespoir, aux heures suprêmes de la défaite, la Commune a été, jusqu'ici, l'objet d'une indignation factice et conventionnelle.

Il est évident que les partisans des anciens régimes, les trembleurs de la bourgeoisie et du haut commerce, les cléricaux, les écrivains mondains, les gens de luxe et de plaisirs, indifférents à tout ce qui est hors de leur cercle étroit, ne sauraient avoir pour la Commune que des sentiments peu bienveillants. Mais la grande masse du pays doit en posséder d'autres. Mal instruite des événements, la démocratie en général a sur cette époque des opinions toutes faites, injustes ou erronées; elle admet des appréciations

légendaires, elle partage des animadversions et propage des mépris, répétés et transmis à la façon des perroquets, rarement motivés par la connaissance des faits. Il est, certes, permis d'attaquer, de condamner la Commune. Mais il faut savoir pourquoi. Tout homme a le droit de juger le passé. Les ancêtres sont justiciables des descendants. Ceux-ci ont le pouvoir, et le devoir aussi, de les traîner à la barre de l'opinion, et de les condamner ou de les absoudre, mais l'arrêt doit être motivé.

Un homme d'Etat a dit, avec une grande énergie, qu'il fallait accepter la Révolution française en bloc. C'est une opinion louable et pratique, bien que tout à fait contraire à l'esprit d'examen, à la critique, à la philosophie de l'histoire. La principale objection à l'admiration en bloc, c'est qu'elle comporte et provoque la haine en bloc, antinomie qui peut, dans les deux cas, être injuste, excessive ou déraisonnable. Mais encore faut-il connaître les parties de ce bloc, encore doit-on se rendre compte des faits et des conséquences, qui peuvent entraîner le plateau de la balance, et l'emporter dans le sens du blâme ou de l'approbation.

Actuellement, contrairement à ce qui s'est produit pour les hommes et pour les événements de 89 et 93, la Commune est l'objet d'une suspicion, et souvent d'une exécration, en bloc. C'est une injustice. Elle ne provient pas toujours du parti pris, de la mauvaise foi, de l'atavisme, des préjugés de castes, de l'influence des milieux, de passions héréditaires ou fortuitement acquises, ni d'intérêts de parti. L'ignorance en est le plus généralement la cause. On lance l'anathème contre toute une époque, parce qu'on ne la connaît pas bien. C'est un phénomène ordinaire. Ou est

toujours peu instruit des faits contemporains, et l'histoire des ans les plus proches de votre naissance est celle que l'on connaît le moins. Cela s'est passé de tout temps. La raison de cette ignorance des jours qui ont précédé ceux où l'on a l'âge d'homme tient à l'impossibilité d'enseigner dans les écoles, avec impartialité, avec vérité surtout, l'histoire contemporaine, et à la difficulté de lire des livres sincères et exacts sur une époque, trop voisine, trop chaude. Il faut permettre au temps de refroidir suffisamment les faits pour qu'on puisse les toucher, les examiner de près, sans cuisson. L'immense majorité de la jeunesse actuelle ne connaît l'histoire de la Commune que par des polémiques de journaux, des fragments, des épisodes plus ou moins dramatiques, des discours d'inaugurations, des nécrologies, des allusions, des propos et des racontars, le plus souvent fantaisistes, exagérés ou suspects. La légende réactionnaire domine tous ces documents, oraux ou imprimés, n'ayant que la valeur éphémère de commérages anecdotiques, ou de diatribes de parti. Les livres inspirés par un sentiment d'apologie et de glorification ont également contribué à entretenir l'ignorance et à fausser la connaissance. Les uns les lisent avec un esprit de suspicion, de haine parfois, les autres avec colère et rancune; bien peu étudient cette époque et son histoire pour le seul plaisir de savoir et de se faire une opinion raisonnée.

La Commune est pourtant entrée dans la période historique. La vindicte de ses ennemis doit être satisfaite et la rancune de ses partisans doit être affaiblie. La prescription quarantenaire doit aussi lui être acquise aux yeux de ceux qui la jugèrent criminelle. Elle appartient désormais

à la philosophie et à la critique, et non plus à la haine et à la passion. Elle apparaît comme la plus récente, et, par cela même, la plus intéressante manifestation de cet esprit de révolte, de ce sentiment de l'indépendance, qu'on retrouve à travers les âges, dans tous les soulèvements ayant le caractère d'évolutions sociales, plutôt que celui de séditions militaires, de conspirations de palais ou de rivalités de prétendants. Elle se révèle à part et en dehors des guerres civiles et des insurrections ayant pour origine et pour but uniquement, soit la mise à mort d'un tyran odieux, soit un changement dynastique ou le triomphe d'un parti politique. Son caractère social, sa portée novatrice, son rôle d'annonciatrice de temps nouveaux, son originalité de révolution populaire, tentée par tout le peuple et pour tout le peuple, se dégagent lentement des brumes du présent et des préjugés du passé.



La présente *Histoire de la Commune* est détachée d'un grand travail, ayant pour titre : *Révoltes et Guerres civiles*.

Dans ce dernier ouvrage, aujourd'hui terminé, et qui paraîtra ultérieurement, on retrouvera la filiation historique de la Commune de 1871. Il n'y sera fait mention que très sommairement des discordes antiques, et les combats comme ceux de la Vendée et de la Chouannerie pour le rétablissement de la royauté ne rentreront pas dans le cadre. Tandis que la guerre sociale de Spartacus, l'avènement du Christianisme, les Bagaudes, la Jacquerie, en France, la guerre des Paysans en Allemagne, la révolte des Commu-

neros en Espagne, la Commune de Paris sous Etienne Marcel, et, en 92, la Conspiration de Babeuf, les émeutes de Paris et de Lyon sous Louis-Philippe, l'insurrection de juin 1848, y seront étudiés de près, ainsi que les modernes agitations des nationalistes Hindous, des Babystes de Perse et des Boxers de Chine.

Tous ces troubles populaires ser attachent, comme par la transmission héréditaire et universelle d'une même mentalité et d'un instinct pareil, à la Révolution plébéienne et sociale du 18 mars 1871.

E. L.

Paris, mars 1911.

LIVRE PREMIER

LE PROLOGUE DU DIX-HUIT MARS

TRADITIONS DE LA COMMUNE

La Commune!... Le nom est ancien, mais sa définition et son interprétation ont varié. Dans l'acception moderne, on l'entend d'abord, et spécialement, comme désignation de la période d'histoire contemporaine, allant du 18 mars 1871 au 22 mai de la même mémorable année. Plus généralement, dans le langage politique, comme dans la mentalité populaire, c'est la dénomination théorique d'un état révolutionnaire, à tendances libertaires, à manifestations anarchiques, mais encore inexpérimenté, et jusqu'à présent repoussé par la majorité, comme chimérique ou dangereux, dont la propriété collective, la mise en commun des biens naturels et des instruments de production de la richesse, avec le nivellement des classes et l'équivalence du travail et de ses fruits, formeraient la base positive, le bénéfice matériel.

Donc, l'avènement, le triomphe du prolétariat.

Dans le passé, la « Commune » eut une signification plus restreinte, toujours avec un caractère de révolution, de substitution d'un régime plus égalitaire, plus équitable,

plus populaire, aux tyrannies seigneuriales, royales ou épiscopales, sous lesquelles souffraient les peuples. La Commune fut l'avènement, le triomphe de la bourgeoisie, des gens des bonnes villes.

Ce ne fut pas une révolution exclusivement faite au profit du Tiers-État, bien que cet ordre ait recueilli tous les avantages de l'idée communaliste. Ce mouvement des communes, aux XII^e et XIII^e siècles, fut d'abord exclusivement urbain. Il prit un caractère municipal et laïque, autant que cette dernière qualification peut être employée, quand il s'agit d'une époque où les insurgés étaient tous croyants et pratiquants, où la fréquentation des sacrements et le respect des commandements de l'Eglise dominaient les consciences et dirigeaient les mœurs. Les « Communards » du passé étaient les adversaires des puissances ecclésiastiques, mais non des puissances célestes. Le dogme n'était pas discuté, en dehors de la casuistique et des théologiens. L'incrédulité eût été une expression vide de sens, confondue avec l'influence diabolique. Les plus violents révolutionnaires de ces temps religieux, les bouchers de Paris, compagnons de Caboche, étaient tous de fervents catholiques et de pieux paroissiens. Les habitants des bonnes villes avaient voulu se soustraire à la domination et aux exactions des seigneurs, surtout des seigneurs évêques, ils n'entendaient nullement combattre la foi et s'émanciper de la tutelle spirituelle. Leur association et leur révolte eurent pour conséquence, non pas un groupement de libres-penseurs, espèce inexistante alors, insoupçonnée même, mais l'entrée en scène d'une classe nouvelle, inconnue du monde ancien comme de la féodalité germanique, qui s'était lentement formée au milieu de la désagrégation de l'empire romain et des bouleversements produits par l'invasion barbare. La victoire de ce nouvel ordre social fut la récompense de son énergie.

Ces hommes neufs, ces citoyens qui n'étaient point propriétaires de francs-alléus, mais exerçant des métiers que la civilisation antique confiait aux seuls esclaves, devenus nombreux et riches dans le refuge des cités, persistent à réclamer l'administration de leurs bonnes villes, avec le pouvoir de veiller à la sécurité, à l'indépendance de l'enceinte urbaine; ils revendiquèrent aussi le privilège de nommer leurs magistrats et de s'assembler en armes, au son du beffroi. Ils ont obtenu, ou plutôt ils ont conquis, tous ces droits. Ils ne surent les conserver. Leur défaite fut le résultat de leurs divisions, et de l'accroissement moral et matériel du pouvoir royal, auquel ils contribuèrent; ce fut leur œuvre par haine et crainte des seigneurs.

Le mouvement communaliste du moyen-âge fut à la fois provincial et parisien. Si, en chaque bonne ville, le soulèvement demeura contenu dans les limites des murailles, l'exemple, l'imitation, la propagande du succès répandirent rapidement et simultanément au dehors l'esprit et le régime de la Commune. La royauté ne fut pour rien, ou ne fut que pour peu, dans l'établissement des Communes en France. Elle supporta ce qu'elle n'avait pu empêcher, et dut sanctionner ce qui avait été institué sans elle.

C'est une erreur historique que d'attribuer à un roi, tel que Louis VI dit le Gros, « l'affranchissement des Communes ». Cette formule, qui a cours dans l'enseignement universitaire, semblerait indiquer qu'un beau matin, par un caprice ou un sentiment généreux, le monarque, en s'éveillant, aurait signé un édit aux termes duquel les Communes étaient déclarées « affranchies ». Tel Caracalla au début du troisième siècle conférant le droit de cité à tous les habitants de l'empire. Le roi, à l'époque de cet affranchissement, n'avait qu'une autorité très limitée, et le royaume ne comprenait qu'une portion très restreinte du territoire des-

tiné à devenir la France. Les Communes se sont affranchies toutes seules. C'est l'insurrection, c'est la force des armes, la solidité des murailles, la vigueur de la voix de métal appelant de la tour du beffroi les bourgeois à l'assemblée populaire, c'est aussi l'entente et l'enthousiasme municipal des corps de métiers, unis aux artisans, au peuple, qui fondèrent, défendirent et maintinrent, pendant deux siècles, la liberté communale. Dans un grand nombre de villes, principalement dans la région du Nord, car dans beaucoup de cités du Midi les traditions du municiple romain s'étaient perpétuées, les Communes s'établirent, prospérèrent, sans violences, sans effusion de sang. Il y eut, dans certaines contrées, des pactes conclus avec les seigneurs, surtout avec les seigneurs épiscopaux, comme à Noyon. Moyennant finances, des chartes communales furent octroyées. Les Croisades, et l'appauvrissement des nobles qui en fut la conséquence, facilitèrent ces transactions.

La Commune était en soi une idée chrétienne. Le mot venait du vocabulaire apostolique. Commune a pour étymologie Communauté. C'était l'application au gouvernement de la cité, au régime social, du principe égalitaire et fraternel, qui avait régi les premières associations des disciples de Christ. On les appelait des communautés, ces groupements de la primitive Eglise. Ce fut aussi le nom sous lequel on désigna les associations bourgeoises, à leurs débuts. Les Communes disparurent, comme organismes locaux, comme centres autonomes, quand le pouvoir central se fortifia ; elles furent étouffées par la couronne pesant sur elles, absorbées par l'autorité royale grandissante. L'unification des lois, la centralisation des services publics, la concentration entre les mains du roi, de ses conseils, de ses parlements, de ses baillis, sénéchaux et prévôts, de l'administration, des impôts et de la défense du royaume, sup-

primèrent en fait les Communes. Mais, jusqu'à la révolution française, jusqu'à nos jours, l'esprit communal s'est perpétué, et son action s'est manifestée, sous la forme politique du Tiers-Etat, sous la forme sociale de la Bourgeoisie.

Aux heures tragiques, quand le territoire était envahi, ravagé, au lendemain du désastre de Poitiers, quand il n'y avait plus ni roi, ni chefs, ni armée, ni finances, ni rien, quand la France paraissait se dissoudre et semblait menacée de disparaître, sans avoir eu sa destinée accomplie, ne laissant qu'une trace, confuse et sans gloire, dans la mémoire des hommes, ce fut à la Commune que revint la tâche de ranimer les cœurs et de prouver que la France n'était pas tuée. Un petit groupe d'hommes veillaient. S'ils ne connaissaient pas encore cette magnifique expression : la Patrie, ils en devinaient du moins la force et la beauté. Ils lui donnaient le nom de : Commune. Il y eut donc alors, au XIV^e siècle, des patriotes, sans qu'on sût dénommer et expliquer le patriotisme. Introuvable encore dans les écrits, dans les discours, dans les chartes et les délibérations, ce mot de Patrie, qui date de Jeanne d'Arc, existait sonore et vibrant, dans le cœur des énergiques Parisiens de 1357, fondateurs de la démocratie française, républicains de la première heure, groupés en Commune autour de leur audacieux et intelligent prévôt des marchands, le précurseur Etienne Marcel.

A toutes les époques de crise, le peuple de Paris cria : Commune ! comme on crie : au secours ! Toutes les insurrections parisiennes aboutirent à l'établissement, plus ou moins durable, d'un pouvoir communal, plus ou moins révolutionnaire, à l'Hôtel de Ville.

Sous la Révolution française, la Commune de Paris fut fortement patriote, républicaine autoritaire, avec une indifférence religieuse, opposée à la sentimentalité déiste de la

majorité de la Convention. La Commune de Paris, grièvement atteinte par le procès des Hébertistes, fut définitivement vaincue au neuf Thermidor. Sa défaite fut celle de la Révolution.

La tradition de la Commune s'était perpétuée dans les dernières années du second empire, et la jeunesse blanquiste s'efforçait d'en réveiller le souvenir, d'en imposer le retour, en mettant à profit les circonstances. L'essai malheureux de la surprise du poste de la Villette, aux débuts de la guerre, et l'échauffourée du 31 octobre ne découragèrent pas ce parti, peu nombreux, mais singulièrement actif, dont l'énergie et la tactique se retrouvèrent, lors de la tentative du 22 janvier 1871, et préparèrent, dans les comités de Vigilance et au Comité Central, le mouvement d'organisation révolutionnaire, qui permit de mettre à profit la surprise du Dix-Huit mars.

La minorité insurgée, durant ces diverses journées, réclama la Commune et, dans la dernière, réussit à l'établir.

La Commune résnait alors les aspirations contradictoires, antagonistes souvent, éparses dans l'âme d'un peuple surexcité et armé. Son nom seul suffisait à indigner et à épouvanter les contre-révolutionnaires, en même temps qu'il rassurait et satisfaisait des opinions diverses, on pourrait dire des partis différents. La répulsion des adversaires de tout gouvernement vraiment démocratique pour la Commune ne date pas des événements de 1870-71. Au Moyen-Age, Guibert, abbé de Nogent, qui a laissé la chronique de la révolution communale de Laon, qualifiait « d'exécration » la Commune et ses partisans : « de execrabilibus comunicis illis... » On évitait, dans les écrits contemporains du grand mouvement municipal, de nommer la Commune. On usait de périphrases malveillantes,

de termes à côté, injurieux ou méprisants. C'était, pour la désigner, « la conspiration », ou bien « la trahison », ou encore « la perfidie ». Les membres de la confédération bourgeoise étaient qualifiés de « ramassis de jeunes scélérats, ayant fait (à Vézelay) un pacte contre leur évêque, d'une modération et d'une piété si grande, « *aggregata que sibi maximascleratorum juvenium multitudine, pacti sunt sibimutuo foedns sceleratæ conspirationis adversus æquisimi moderaminis et ingenita pietatis dominum suum...* », Les pieux narrateurs énuméraient, avec horreur et complaisance, toutes les violences qu'avaient pu commettre les révoltés : résistance aux outrages des gens de l'évêque, aux exactions des grands seigneurs, refus de se laisser désarmer, rassemblement, donc rébellion, au son du beffroi, construction de tours et de remparts pour se protéger et meurtre de gens d'armes, envoyés pour les tuer ou pour les capturer et les conduire au château, où la torture, les oubliettes, et la mort les attendaient. Naturellement, ces ennemis de la Commune se gardaient bien de mentionner, en leurs chroniques que les historiens ont recueillies, copiées et transmises, les atrocités des chevaliers, vainqueurs de l'émeute. L'impitoyable répression qui suivit partout la défaite des bourgeois, ces ancêtres de nos Communards, devint, sous leur plume servile, car ils écrivaient sous l'œil des abbés et à la solde des chatelains, la juste punition d'une révolte impie, le châtement mérité d'une rébellion scélérate. La lecture des journaux de 1871 contient des récits aussi exacts, des appréciations aussi impartiales.

La Commune moderne est pareillement demeurée, comme un épouvantail et une honte, aux yeux de beaucoup de nos contemporains.

Ceux qui, dans un but électoral, ou par prudence, par-

fois par lâcheté, et souvent par soumission moutonnaire, font des amabilités publiques aux partis les plus avancés, affectent cependant une grande réserve, quand il s'agit de la Commune de 71. Pas un des radicaux de 1910, aux sonores déclarations devant les électeurs, n'osa faire, non pas l'éloge, mais la mention de la Commune. On peut consulter le « Barodet » de ces dix dernières années, il est muet à cet égard. Aucun de ces courtisans populaires n'eut l'audace, ni la sincérité, de réclamer plus d'impartialité, et aussi plus de justice, pour ces hommes de 71, sans lesquels beaucoup des élus de 1910 ne seraient certainement plus républicains. Le nom même du régime est dissimulé. Il ne fait pas partie du vocabulaire convenable, entre politiciens. On gage comme un gros mot, à la tribune, dans les journaux, le terme de Commune. Ceux qui l'impriment et le prononcent le font avec une intention visible d'injure, de mépris ou de dédain. L'épithète de « Communard » avec sa désinence péjorative, est un outrage. On l'accole au nom des survivants, comme une flétrissure. Les plus indulgents le prononcent avec une hautaine pitié, cherchant l'excuse. Pour les vaincus de 71, la proscription a cessé dans les faits, elle dure encore dans les écrits, dans les discours, dans les programmes, dans les conversations, dans les idées, dans les esprits. On tolère, en certaines occasions, qu'on parle de cette époque autrement qu'avec haine et parti pris, mais orateurs et écrivains doivent mesurer leurs termes et peser leurs paroles. Le cri de : vive la Commune ! est demeuré séditieux.

ÉLÉMENTS DIVERS DE LA COMMUNE EN 1871

Pour ceux qui se disent républicains, et le nombre en devient chaque jour plus grand, selon la boule de neige

du succès et la loi de la vitesse acquise avec la durée, la Commune pourtant devrait être l'objet d'une reconnaissance de tous les instants et d'un sentiment de respect quasi-filial : la Commune n'a-t-elle pas permis à la République d'exister, de durer ? Sans la résistance des Communards, l'assemblée de Versailles, non seulement restaurait la monarchie, mais retardait de cinquante ans peut-être le progrès républicain, l'établissement des lois sociales et l'instauration de mœurs démocratiques. Voilà le grand, le durable bienfait de la Commune. Il est incontestable. Le Peuple, et dans le peuple il faut comprendre, à l'exclusion de quelques individualités privilégiées et de certaines castes rebelles, la grande masse du pays, dut à la Commune toutes les lois, toutes les réformes, tous les progrès dont les discours officiels font l'énumération louangeuse, dont la conscience de chaque citoyen reconnaît et apprécie l'existence et la stabilité. Mais le peuple est souverain et, comme les rois, toujours il pratique l'ingratitude.

Est-ce à dire que la Commune fut parfaite, admirable en tous points, et qu'on ne saurait lui trouver ni taches ni défauts ? Ce serait folie ou mensonge que de prétendre faire son apologie, rien que son apologie. Mais elle a droit, au moins, à ce qu'on n'entende pas contre elle que des témoins à charge, et, dans son procès, il faut recueillir ce qui l'accuse, mais aussi ce qui la justifie, et même ce qui, dans certains cas, la glorifie.

Elle a commis des fautes, des crimes même, cette Commune les régimes les meilleurs, les rois les moins mauvais ; en ont autant à leur passif. Son personnel militaire, administratif et parlementaire fut insuffisant, et plus d'une mesure, prise par les agents improvisés et inexpérimentés de ce gouvernement éphémère peut être taxée d'incohérence, d'inutilité ou de maladresse. Mais on ne légifère

pas et on n'administre pas, au milieu d'un combat, comme dans le calme des assemblées et des bureaux, en temps normal. Les deux mois de durée de ce régime ne furent qu'une halte entre les batailles; on délibéra, on statua, on administra aussi, au milieu de la fusillade, et dans l'attente d'un assaut final.

La Commune, et c'est là le plus vif grief à lui imputer, n'a rien laissé de durable. Son œuvre, non seulement fut périssable, mais matériellement, législativement nulle : elle n'a anéanti ni les lois ni les institutions du passé; elle a laissé subsister les vieux systèmes d'impôts, les cadres sociaux, aristocratiques et privilégiés; enfin, non seulement elle n'a pu proclamer, établir la République vraiment démocratique, mais elle n'a même pas entamé le grand œuvre de la Révolution sociale. En eut-elle le temps? Lui en a-t-on donné la possibilité? Question. Cette Histoire fournira la réponse.

La République actuelle, avec quarante années de paix, de prospérité et de puissance régulière et respectée, n'a même pas abordé le grand problème.

La Commune fut aussi le résultat d'une dualité antinomiste : patriote dans son origine, elle renfermait dans son sein des éléments importants et actifs d'altruisme excessif et prématuré, opposé aux sentiments égoïstes et héréditaires du patriotisme fermé. Les idées internationales passionnèrent plusieurs de ses chefs. Cette contradiction ne fut pas, en elle, un germe de mort. Avec la fin des hostilités, le calme revenu dans la cité, le travail reprenant son cours, on eût assisté à l'évolution si désirable des esprits vers l'accord européen. La paix mondiale se fût établie insensiblement, sans secousses, sans luttes nouvelles, sauf peut-être quelques expéditions coloniales et asiatiques, entreprises d'accord par toutes les nations civilisées. Le but idéal

de la démocratie, de la République, ne doit-il pas être cette Confédération des Etats-Unis d'Europe, utopie aujourd'hui, réalité demain, que de grands esprits, comme Victor Hugo, sondant la profondeur de l'avenir, ont saluée d'avance avec enthousiasme ?

Enfin, la Commune présenta ce spectacle curieux d'un autre antagonisme intime : elle représentait par sa tradition, on pourrait dire par atavisme, le principe de la Commune autonome, libre, indépendante, telle que la concevaient les bourgeois de Noyon, de Laon, les Etienne Marcel et les Robert Le Coq du *xiv^e* siècle, et cependant elle s'affirma unitaire dans ses actes, dans ses relations avec l'étranger, avec le reste de la France; elle formula la République une et indivisible. Ce fut ainsi, par exemple, que, légiférant pour la France entière, elle prétendit abolir les armées permanentes et la conscription, conception improvisée, et à laquelle ceux qui la transformèrent en décret n'attachèrent qu'une importance philosophique, et pour ainsi dire symbolique. Mais cet antagonisme entre Paris devenu ville libre, se gouvernant et s'administrant à sa guise, — et l'exemple de certaines cités allemandes rendaient cette proposition acceptable, défendable au moins, — et Paris capitale, gouvernant, imposant sa volonté à tous les départements, perpétuant le système centralisateur de la monarchie, n'était qu'apparent et transitoire. La Commune triomphante, stable, maîtresse par le consentement et le concours de toute la France, car sa victoire dépendait de cet accord, devait fatalement et logiquement aboutir à la forme décentralisatrice et cantonaliste, à la République Fédérale, qui, plus ou moins neuve, originale ou imitée de la Suisse, des Etats américains, sera probablement un jour la forme définitive de notre Etat républicain.

On voit, par l'analyse brève de ce composé politique et

social désigné, depuis 1871, sous le nom de Commune, que le régime, dont le Dix-Huit mars a marqué l'avènement, n'avait rien d'anormal, rien d'exceptionnel ou de monstrueux, et qu'il aurait pu, qu'il aurait dû devenir le régime régulier et perfectible de notre pays, si, — car il y avait forcément cette condition inéluctable, — si le pays avait consenti, si le pays avait ratifié ce qui suivit le Dix-Huit mars. Pourquoi n'a-t-il pas accordé confiance et soumission à ce régime, dont l'origine n'était pas plus illégale que celle de la monarchie, avec Louis-Philippe ou Napoléon III, ni surtout que celle du gouvernement de la Défense, et dont l'existence n'était ni plus tyrannique et insupportable que celle des régimes précédents? Pourquoi la Commune n'a-t-elle pas trouvé cette ratification, à laquelle elle aurait pu prétendre, et qui fut accordée si facilement à tous les gouvernements antérieurs? Pourquoi la Commune ne fut-elle pas acceptée, reconnue, subie, si l'on veut, comme le furent, au lendemain même des insurrections, des coups de force qui les avaient faits maîtres du pouvoir, les gouvernements antérieurs : la royauté constitutionnelle, l'empire absolu, la République bourgeoise?

Bien des causes secondaires, en dehors de la brutale victoire versaillaise, motivèrent la chute de la Commune : la notoriété imparfaite ou inquiétante de ses promoteurs, l'abstention ou l'hostilité des républicains connus, des vieilles barbes de 48, des jeunes moustaches de 1869, contribuèrent à son isolement. Mais la cause principale de sa défaite, de son impuissance à se faire accepter, de l'impossibilité où elle s'est trouvée, dès ses premiers pas, de marcher à la tête de la France, et de la faire marcher à sa suite, ce ne fut pas son caractère de Révolution prolétarienne et sociale, car elle ne l'eut pas à ses débuts, et par la suite elle ne l'affirma que par des vœux et des déclara-

tions théoriques, mais uniquement parce qu'elle est venue trop tard. Elle ne put prendre ce caractère national, qu'elle eût acquis au 4 septembre 1870, sans lequel une révolution ne reste qu'une insurrection, sans lequel aucun gouvernement, monarchique ou démocratique, ne saurait se maintenir en France. La Commune ne pouvait vivre et durer, que si elle s'était substituée au gouvernement impérial, qu'en étant d'abord le gouvernement de la lutte contre les Prussiens, qu'en organisant la vraie défense nationale, et peut-être la victoire.

CAUSE PRINCIPALE DE L'INSUCCÈS

La Commune était née au milieu des déchirements de la Patrie. L'humiliation de la défaite et le rut combatif non assouvi avaient présidé à sa conception, dans l'angoisse et dans l'énervement. Cette humiliation et ce désir, la province les éprouvait aussi, mais moins vivement que la malade cité, et en supportait, avec plus d'apathie, les irritations. Les républicains des grandes villes manifestaient leur indignation avec moins de soubresauts révolutionnaires. La province se montrait raisonnablement patriote, mais nullement pacifique à tout prix. La formation rapide des armées-citoyennes à la voix de Gambetta, la soumission et la patience de ces paysans, de ces ouvriers, de ces bourgeois de petites villes, accoutumés à la mise en bataille de soldats professionnels, à l'appel de mercenaires employés au combat, à la garnison et au camp, prouvent un patriotisme résigné. Ce n'étaient plus l'embrigadement de vieux troupiers chargés de recevoir les coups et de rapporter des victoires à la population civile, les applaudissant après les avoir regardés faire, c'étaient ces civils même que

brusquement, brutalement, on chargeait d'un fusil, qu'ils ne savaient guère manier et d'un sac qu'ils n'étaient point habitués à porter ; on les traînait par les plaines, dans les tranchées, sous la pluie, la neige et le froid. Ces « pékins » marchèrent de leur mieux, se faisant tuer, à l'occasion, comme si c'eût été leur métier, et résistant autant que leur nombre et leur inexpérience, au milieu du désarroi général, le permettaient. Cette levée générale de la population départementale, à qui la victoire a manqué pour devenir épique, cet effort de la France vaincue, envahie, privée de l'armée et du gouvernement, sur lesquels elle était habituée à compter, prouvent que la province, malgré d'incontestables couardises bourgeoises et une regrettable inertie paysanne, en certaines régions, eut aussi, sur bien des points du territoire menacé, son élan et son patriotisme. Elle souhaitait, ardemment sans doute, la paix, le désarmement, le repos, le retour de chacun chez soi, avec le travail repris et l'existence normale et paisible recommençant, mais elle eût été joyeuse d'un changement de la fortune, heureuse de la délivrance, et fière d'y avoir contribué. Il ne faut pas juger la France d'alors par le choix navrant des hobereaux, cléricaux et réactionnaires, que, faute de mieux, elle envoya à l'assemblée qualifiée de rurale, avec le mandat, presque impératif, de la débarrasser des Prussiens. Elle consentit à ce qu'on les congédiât par un traité, puisqu'il paraissait impossible de les chasser par la victoire. Elle se montra donc satisfaite quand on renvoya ces Allemands avec de l'or ; elle eût été transportée d'enthousiasme, si on les avait reconduits dans leur Allemagne à coups de canon. La province eut, non pas seulement supporté, mais acclamé la souveraineté traditionnelle de Paris, si ce Paris eût libéré le territoire et congédié l'ennemi, eût-il, ce faisant, remplacé l'assemblée de Versailles, soit en la

dispersant par la force, soit en la forçant à se dissoudre, comme ayant achevé son mandat, qui était la conclusion de la paix.

Le gouvernement établi à Paris, par Paris, — cette capitale n'est-elle pas comme un parlement, où toutes les provinces, tous les arrondissements, on pourrait dire chaque ville, chaque village, ont leurs représentants? — eût été reconnu et obéi, comme l'avaient été jusqu'alors tous les pouvoirs antérieurs, dont les provinciaux recevaient la notification, comme un ordre, par l'autorité centrale, par les courriers, par le télégraphe; mais il fallait que ce gouvernement eût le caractère d'un gouvernement national. Or, la capitulation, le traité de paix et l'existence conservée de l'assemblée nationale faisaient de lui un gouvernement seulement parisien, un pouvoir local, le produit d'une émeute, et non le résultat d'une révolution.

Paris, alors, parut avoir manqué à sa mission, qui était de délivrer la France. Sa déchéance sembla juste, comme avait été jugée telle celle de Napoléon III. Le droit lui fut dénié de donner un gouvernement à la France, comme il avait pu le faire après les journées de 1830, après le 24 février 1848, au 4 septembre 1870. A la suite de ces diverses journées insurrectionnelles, le pouvoir central n'existait plus, les assemblées, représentant l'ensemble de la nation, s'étaient dissoutes ou avaient été balayées. Le pouvoir était vacant. Il ne l'était plus au Dix-Huit mars.

La faute, le vice, le germe de mort que contenait la révolution du Dix-Huit mars, c'était donc, d'une part, de ne plus répondre au vœu national pour la libération du territoire, et, d'autre part, d'avoir, en face d'elle, debout, groupée, organisée, poursuivant ses séances, votant des lois, dictant des décrets, et, disposant de l'autorité morale, puisqu'elle était toujours considérée comme l'expression du

suffrage universel, une assemblée, qui, tant qu'elle n'était pas chassée ou démissionnaire, représentait l'ensemble du pays, gardait le nom et le caractère d'Assemblée Nationale.

Assurément, on pouvait ergoter, et discuter la légitimité de la durée de cette assemblée, élue « dans un jour de malheur », uniquement pour traiter de la paix et voter les conditions de l'indemnité à payer aux Prussiens. On pouvait la considérer comme eu état d'usurpation, puisque aussitôt la paix, votée à Bordeaux, acceptée par l'Allemagne, son mandat expirait, sa mission se trouvait terminée. Elle devait régulièrement céder la place à une assemblée constituante. Ces arguments, excellents en théorie, en polémique, pour soutenir l'illégitime situation de l'assemblée de Versailles et la légitimité de l'insurrection parisienne, n'ont aucune valeur historique : l'assemblée existait de fait, et le fait constituait son droit. Le peuple d'ailleurs n'entend rien à ces subtilités de casuistique constitutionnelle.

Tant que cette assemblée conservait son mandat, et le tort de l'insurrection du Dix-Huit Mars fut de ne pas le lui enlever, de ne pas marcher sur elle et de la disperser par un dix-huit brumaire républicain, Paris ne pouvait prétendre instituer seul un gouvernement pour toute la France. Il n'y avait pas place pour deux pouvoirs centraux.

La situation d'un gouvernement établi à Paris, tandis qu'il y en avait un autre à Versailles, était donc bien différente de celle des précédents pouvoirs insurrectionnels, qui n'avaient pas rencontré cet obstacle légal et moral, ou qui l'avaient aussitôt brisé.

La révolution faite par Paris, le dix-huit mars, lui restait propre. Elle devenait une insurrection locale, un mouvement séparatiste, une Vendée républicaine. Paris, isolé pendant la guerre, demeurait, la paix faite, pareillement séparé du reste du pays. Pour la majorité des Français, les

Parisiens révoltés reprenaient le rôle des insurgés de juin 48.

Il en eût été différemment si la Commune s'était établie plus tôt. Au 31 octobre, il était déjà bien tard, mais l'assemblée de Bordeaux et de Versailles n'existait pas, et la province eût probablement, dans son ensemble, sauf quelques protestations impuissantes, accepté le nouveau gouvernement proclamé à Paris, bien que l'isolement de la capitale eût pu retarder ou compromettre cet assentiment. Mais c'est au 4 septembre, l'empire effondré dans l'entonnoir de Sedan, Napoléon III vaincu, prisonnier, déchu moralement, le corps législatif dispersé et le sénat évanoui, que la Commune, se substituant au pouvoir détruit, donnant à la France un régime nouveau, aurait eu toutes les chances de se faire reconnaître par le paysan, et aurait pu durer. On peut même admettre que c'est à l'époque des premiers désastres qu'une insurrection eût été surtout utile, et serait demeurée victorieuse. L'échauffourée de Blanqui, à la Villette, n'était ni si déraisonnable, ni si coupable qu'on l'a dit. Le défaut de préparation, le manque de forces populaires et de concours politique, la répugnance de la population à se soulever en présence de l'ennemi firent, de cette émeute ratée, un crime. Si elle eût réussi, la Commune pouvait devenir le gouvernement national de la France, et les destinées de notre malheureux pays changeaient.

C'est donc, tout en faisant la part des causes secondaires de faiblesse, de désagrégation et de défaite finale, parce qu'elle est venue trop tard, parce qu'elle ne put remplir le rôle de gouvernement national, que la Commune a sombré, avec Paris.

Le naufrage fut terrible et grandiose. Il évoque la fin légendaire du « Vengeur », avec plus d'horreur, et autant

d'héroïsme. De vastes ronds sanglants, éclairés de lueurs sinistres, s'étendirent autour du vaisseau de Paris, à demi submergé. Ceux qui en considèrent les remous, à quarante années de distance, demeurent encore surpris et impressionnés. Là, fut une épave formidable, bientôt remise à flot, mais dont les grands cercles tragiques sont encore visibles, les vibrations encore sensibles.

LES DEUX BIENFAITS DE LA COMMUNE

La Commune a inspiré aux Allemands, témoins stupéfaits et inquiets, des sentiments de prudence dont la France a recueilli l'avantage. Son énergie, la vaillance combative qu'elle montra, et aussi la vigueur qu'il fallait à ceux qui la vainquirent ont inspiré le respect à nos envahisseurs. Le courage déployé dans les deux camps a détourné de Moltke, Bismarck, et d'autres conquérants subalternes, de leur projet d'achever la victoire, selon eux, imparfaite. Tous ces guerriers enivrés ont renoncé à l'espoir de chercher, dans une agression nouvelle, la curée d'un démembrement plus complet. Ils ont compris, en voyant comment les Français se battaient sous les murs de Paris, la paix conclue, qu'il fallait s'en tenir à cette paix, assurément avantageuse, et qu'il serait téméraire de recommencer à provoquer cette nation belliqueuse, vraiment indomptable, qu'ils avaient crue si affaiblie, si démoralisée, si incapable de continuer une lutte. Ces épuisés, ayant pu se procurer un peu de pain, redevenaient vigoureux et terribles. Il était sage de ne pas tenter une seconde fois la fortune.

La Commune ainsi a sauvé l'honneur français, à l'extérieur, et protégé les frontières ; à l'intérieur, elle a sauvé la République et protégé les conquêtes démocratiques.

A défaut de reconnaissance et d'admiration, de la part

des jeunes générations, ingrates parce qu'ignorantes, et ne connaissant guère d'elle que sa légende, la Commune a droit à la vérité et au respect. Le jugement hâtif qui l'a condamnée, sans les circonstances très atténuantes qu'elle méritait, doit être cassé.

L'Histoire n'est pas seulement une Résurrection, comme a dit Michelet, elle est aussi une Révision.

LIVRE II

—

L'AGONIE DE PARIS

ON PRÉPARE LA CAPITULATION (JANVIER 1871)

L'histoire de la Commune commence, non pas au Dix-Huit mars, date de l'insurrection triomphante, d'où sont issus d'abord le gouvernement du Comité central, pouvoir de fait, puis le gouvernement communal, pouvoir élu, mais aux événements qui suivirent la capitulation de Paris, et provoquèrent la Fédération des bataillons de la garde nationale parisienne.

Au 31 octobre, une partie de la population avait voulu remplacer le gouvernement de la Défense, dont l'incapacité, le manque de confiance dans la résistance, et l'inertie, calculée ou instinctive, lui étaient démontrés. Ce désir et cette opinion n'étaient malheureusement pas dans la majorité des esprits. La nouvelle de la capitulation de Metz, que le gouvernement avait assez sottement tenue cachée deux jours, la défaite au Bourget, et les bruits d'armistice sollicités à Versailles, dans lesquels on devinait le prélude de la reddition, avaient entraîné quelques bataillons des faubourgs vers l'hôtel de ville. Des membres du gouvernement avaient été cernés et retenus plusieurs heures prisonniers,

par Gustave Flourens. Des bataillons appartenant aux quartiers du centre, patriotes assurément, mais qui avaient plus grande crainte des révolutionnaires que des Prussiens, survinrent, et les délivrèrent. Un plébiscite s'ensuivit. Par son vote, la population réprouva cette tentative d'insurrection, qu'elle estima périlleuse, et coupable aussi. L'union des assiégés paraissait indispensable. Le salut de la cité semblait, à cette majorité, plus compromis par un désordre intérieur que par le maintien au pouvoir d'hommes dont l'insuffisance ou l'impuissance n'apparaissaient pas suffisamment établies. On avait encore de l'espoir, et les illusions sur le compte de Trochu n'étaient pas dissipées. Et puis, les noms des chefs du mouvement du 31 octobre, proposés comme membres du nouveau gouvernement : Flourens, Blanqui, Delescluze, Félix Pyat, Millière, et d'autres révolutionnaires notoires, effrayaient. Les bataillons, recrutés dans la bourgeoisie, ne pouvaient accepter un pouvoir s'appuyant sur les bataillons des arrondissements ouvriers. On avait peur de la guerre civile. Voir la ville aux mains de ceux qu'on appelait encore « les rouges », en souvenir des journées de juin 48, semblait, à la partie la plus nombreuse de la population assiégée, catastrophe aussi désastreuse que la reddition aux Prussiens.

Le plébiscite eut pour conséquence de donner au gouvernement du 4 septembre la consécration du suffrage universel. Ce fut là l'unique investiture de ce gouvernement issu de l'émeute, comme le fut la Commune. Trochu conserva donc la direction des opérations militaires, et Paris lui fut légalement livré : ce fut là, le grand, le pire désastre. La défense demeurait ainsi confiée à celui qui n'y croyait pas, qui n'en voulait pas. La remise de la ville à l'ennemi n'était plus qu'une question de jours, et d'opportunité. Paris était voué au sort de Metz. La trahison

hypocrite de Trochu, trahison mentale et morale, équivalait, par ses résultats, dès lors à peu près certains, à la cynique et positive trahison de Bazaine. Ce dernier avait sans doute des calculs politiques et des arrière-pensées ambitieuses, dont le triste défenseur de Paris fut exempt. Bazaine voulait conserver une forte armée pour intervenir dans la lutte des partis, qu'il prévoyait. Il comptait devenir l'arbitre forcé et le sauveur providentiel du pays désorganisé, sans pouvoir régulier, sans armée sérieuse. Trochu, libre de ces préoccupations d'aventurier, estimait inutile une résistance prolongée, et redoutait les désordres intérieurs. Il entendait donc garder les forces dont il disposait, pour combattre, s'il le fallait, l'ennemi du dedans, pour défendre l'ordre et la religion, dont la sauvegarde lui tenait plus au cœur que le salut de Paris.

Au 31 octobre, tout était déjà bien compromis, mais rien n'était perdu. La Commune aurait eu à lutter contre de graves difficultés, mais elle avait des chances pour les surmonter. Le cercle d'investissement était alors beaucoup plus faible qu'on ne le croyait ; le périmètre de la ville exigeait, pour être entièrement occupé, des troupes beaucoup plus nombreuses que celles dont les Allemands avaient pu opérer la concentration sous Paris. Ils n'avaient pas encore reçu les contingents de Frédéric-Charles, retenus sous Metz. De notre côté, les armées de province commençaient à s'organiser, et n'étaient pas encore démoralisées. Gambetta, Freycinet, Chanzy étaient pleins d'ardeur et multipliaient les efforts. Avec les ressources en hommes et en munitions, les vivres encore suffisants que Paris renfermait ; avec des attaques multipliées et sur tous les points de la circonférence investie ; avec des sorties presque quotidiennes, aguerrissant les nôtres, lassant, épuisant l'ennemi, la « trouée », à peu près impossible plus tard, eût probable-

ment réussi en novembre. Le vote plébiscitaire, repoussant la Commune et maintenant les hommes du 4 Septembre, ajourna ces espérances, et leur ôta bientôt toute chance de réalisation.

La plupart des membres du gouvernement parisien avaient sans doute le désir de repousser l'ennemi. Nul d'entre eux n'eût refusé de dégager Paris, mais, prêtant une oreille trop favorable aux dénégations découragées et pessimistes du général en qui ils avaient toute confiance, aucun ne croyait que la délivrance de Paris fût possible par les armes parisiennes. Les nouvelles, à la suite de la bataille d'Orléans, ne laissaient guère d'espoir d'être secourus par les armées de province; les Parisiens devaient donc être préparés à une capitulation jugée inévitable. Un armistice préliminaire servirait de transition. Le crime des hommes du 4 Septembre fut de conserver le pouvoir, dont ils devaient et ne voulaient se servir que pour épuiser et affamer la population, dans le but de lui faire accepter la reddition des forts et de la cité. Ils prétendaient, sans doute, conserver la République. Mais eût-elle couru un péril, avec la Commune victorieuse, repoussant l'ennemi? Ils affectaient une crainte excessive, et probablement factice, d'une restauration bonapartiste, accomplie avec l'assentiment de l'Allemagne. Mais les Allemands ne songeaient nullement à ramener les Bonaparte, comme autrefois les Bourbons. Ils jugeaient leur situation meilleure, les républicains gardant le pouvoir. Ils comptaient sur les divisions intérieures, sur l'interrègne, pour mieux assurer leur conquête, pour enter- rer à jamais le fantôme vivant de la Revanche.

Le gouvernement de la Défense, et son chef incapable, employèrent donc la première semaine du mois de janvier, la semaine du grand bombardement, à préparer la capitulation, à la faire admettre, désirer peut-être. Mais le bom-

bardement trompa leur détestable espérance. Nul ne broncha sous la pluie de fer. Gavroche rit tout haut. Les obus firent des dégâts matériels inutiles. Les hôpitaux, les musées, les bibliothèques faillirent être éventrés, et c'est là une honte pour les compatriotes de Goethe et de Hegel, mais le courage de la population bombardée n'en reçut nulle atteinte.

Les Parisiens, et aussi les Parisiennes, supportaient avec une farouche énergie les obus, les privations et les souffrances du siège. Le froid intense ajoutait ses rigueurs à la famine. Cependant personne ne parlait de se rendre. On voulait souffrir encore, et l'on voulait aussi combattre. Trochu et ses complices ont, par la suite, prétendu que la garde nationale était incapable de soutenir le feu des Prussiens. La vaillance et la résistance de ces gardes nationaux, trois mois après, devant les canons et les fusils de l'armée versaillaise, répondent suffisamment à cette allégation.

Trochu avait communiqué aux officiers son mépris de ces civils déguisés en soldats, ainsi jadis les nobles émigrés et les troupes de Condé dédaignaient les volontaires de l'an II, « des cloutiers et des tailleurs », disaient-ils, qui devaient reconduire jusque dans leurs capitales, la baïonnette dans les reins, les vieilles armées de Brunswick. Quant aux troupes de ligne, il n'y avait, sous Paris, que quelques régiments de l'ancienne armée, le 35^e, le 42^e et des quatrièmes bataillons. Ces soldats étaient mal disposés envers les gardes nationaux. Comme Trochu faisait donner, exclusivement et systématiquement, les troupes régulières, et qu'elles éprouvèrent des pertes sérieuses aux divers combats, notamment le 30 septembre à Chevilly, le 13 octobre à Bagneux, le 21 octobre à la Malmaison, le 29 novembre à l'Hay, le 2 décembre à Champigny, une irritation se pro-

duisit dans leurs rangs. Les chefs ne firent rien pour la calmer. « Les Guerre-à-outrance, c'était le nom que les soldats, ironiquement, attribuaient aux gardes nationaux, réclamaient tout le temps la bataille, disaient les lignards, parce qu'on ne les engageait jamais ! » Les fatigues, les privations relatives, le relâchement de la discipline, le manque d'enthousiasme et un sentiment nostalgique assez fort les irritaient. Ces soldats étaient tous des provinciaux, ignorant ou jalouxant Paris, d'après les préjugés de leurs villages, de plus, rappelés pour la plupart, et fort mécontents d'avoir été contraints à ce rabiot belliqueux imprévu, dont ils souhaitaient ardemment voir la fin. Les remplaçants, ceux qu'on nommait peu poliment « les cochons vendus », étaient nombreux parmi ces militaires professionnels. On entendait ceux-là soupirer, en s'étirant ou en bâillant aux avant-postes : « Quand donc qu'on sera en caserne ! » La vie sous la tente ou dans des baraquements, le service en campagne, les alertes, les grand'gardes et l'aléa des sorties où on les employait seuls, ne leur convenaient guère. Comme le général en chef, ils n'avaient ni enthousiasme, ni confiance. Ils jugeaient la défense une folie, et à la moindre frottée, ils calmaient « qu'ils étaient trahis » ! Ils avaient hâte de retrouver la sécurité, l'ordinaire, et le tran-tran routinier et peu pénible des garnisons. Les autres, ceux qui, revenus au pays avec leur congé définitif, s'étaient cru libérés pour toujours, surpris et indignés, comme un débiteur qui a eu sa quittance et qu'on veut faire payer deux fois, grognaient, pleuraient misère, et ne se gênaient pas, après chaque combat, quand on les ramenait sous les murs, dans le voisinage des gardes nationaux, pour crier : « La paix ! Vive la paix ! » Ces manifestations pacifiques, très légèrement réprimées, indignaient la population frémissante, et ne déplaisaient pas aux généraux et aux officiers supérieurs.

Presque tous vieilliss, hors cadres ou en retraite, ceux-ci avaient obtenu des commandements inespérés, et des grades sur lesquels ils ne devaient plus compter. Par suite de la capture, ou de la disparition des titulaires, après Gravelotte, Sedan et Metz, ils avaient les galons. Ces bouche-trous souhaitaient se débotter et replacer leurs jambes rouillées dans les pantoufles. Ils avaient hâte de jouir de leurs étoiles supplémentaires, et de l'augmentation de la retraite qui en serait la conséquence, en sûreté, à l'abri d'une balle peu probable, ou d'un chaud et froid plus vraisemblable et aussi dangereux. Les sous-officiers se montraient de même peu désireux de continuer une campagne fatigante et sans gloire. Presque tous étaient d'anciens bonapartistes, beaucoup attendaient des emplois civils, postulaient pour être sergents de ville, et la République les effrayait, les indisposait. Ils annonçaient, assez haut, devant leurs hommes, le retour prochain, avec la paix, à un régime qui, selon eux, était seul régulier et bon. Les sergents-majors promus avaient peur de perdre, avec la vie, à la première affaire, l'épaulette jugée impossible, brusquement acquise. Tous donc, avec des états d'âme différents, chefs et soldats, sauf quelques engagés volontaires pour la durée de la guerre, dans cette armée, non pas en déroute, mais découragée, étaient las de stagner sous les remparts, peu ardents à combattre pour une cause qu'on disait perdue, et soupiraient, en espérant la fin de cette guerre, qu'ils considéraient comme une corvée inutile.

Trochu était en parfaite communion d'âme avec son armée, qui, semblable à des hommes de la classe, attendait impatiemment qu'on la renvoyât dans ses foyers. Mais il ne savait quand et comment il pourrait donner le signal de la dislocation définitive. Il cherchait le moyen, il guettait l'heure. Ses collègues de la Défense partageaient son

anxiété. Ils comptaient surtout sur la famine pour faire tomber, enfin, les fusils des bras épuisés de ces indomptables Parisiens. Ils constataient, avec une satisfaction croissante, que les vivres devenaient de plus en plus rares. Pour qui veut capituler, la faim est une justification. Mais les assiégés consommaient les aliments les plus invraisemblables, du pain qu'on a exhibé comme une curiosité, plus tard. Cette résignation unanime ne laissait qu'un espoir incertain de les entendre bientôt, comme les soldats, réclamer la paix.

On avait favorisé le péril de la faim. Par imprévoyance, par incurie, par illusion aussi d'une prompte délivrance, on avait, aux premiers jours du siège, facilité les accaparements et le gaspillage. Il n'y avait pas eu là de calcul perfide. On avait seulement mal compté les jours et les rations. Le ministre, Clément Duvernois, dès le début de la guerre, avait sagement pourvu à un approvisionnement, qui, mieux ménagé, aurait pu suffire à six mois de siège. Mais on ajourna le rationnement, on toléra l'accaparement des provisions par la classe aisée, et, sous le prétexte de ravitailler les troupes, on emmagasina des stocks de conserves et de denrées de toute sorte. On connut l'existence de ces réserves, quand les Prussiens prirent possession, dans les forts, de ces précieuses ressources, et aussi, après l'armistice, lorsque, les portes ouvertes et les trains reprenant leurs arrivages, les vivres cachés sortirent de toutes parts. Il y avait, dans Paris, suffisamment de subsistances pour prolonger la résistance pendant plusieurs semaines. Certaines personnes se vantèrent même par la suite de n'avoir pas souffert du manque de denrées pendant toute la durée du siège. (*Voir notes et éclaircissements à la fin du volume.*)

Le gouvernement, qui n'ignorait pas l'existence de ces

réserves dissimulées, ne pouvait donc se fonder absolument sur la raréfaction croissante des subsistances, pour forcer les Parisiens à approuver, à supporter la capitulation. Trochu envisagea avec plus de confiance le péril de la guerre, pour la constatation de l'impossibilité, de l'inutilité de continuer les batailles.

L'éventualité d'une sortie, tardive sans doute, donc sans résultat probable, les Prussiens ayant considérablement fortifié leurs positions autour de Paris et reçu de puissants renforts, c'était une bonne préparation à la capitulation. Un combat, pas trop sérieux, mais dont la population toujours et de plus en plus désireuse de combattre, accueillerait avec transports le signal, lui parut le seul moyen d'éviter des protestations violentes, des émeutes, et d'imposer la reddition, en la justifiant. Les cris de « guerre à outrance ! » n'auraient plus raison d'être, et les bouches criardes s'empliraient de silence, beaucoup sans doute d'un silence éternel.

Au conseil de cabinet, tenu le 10 janvier, sous la présidence de Trochu, ce bavard perfide prononça un long discours. Il énuméra complaisamment les difficultés de la situation ; il peignit l'état inquiétant des esprits, et il ne dissimula point le danger auquel le gouvernement s'exposait, s'il prenait l'initiative d'une capitulation, que la population repoussait avec indignation. Il y avait à prévoir, dès que l'affiche annonçant cet événement serait apposée sur les murs, une redoutable agitation, un mouvement dans la rue, et le gouvernement, assailli, débordé, mal gardé, aurait peut-être l'existence de ses membres en péril. La garde nationale, toute la garde nationale, était à craindre. La capitulation mettrait les bataillons modérés, ceux qui avaient sauvé le gouvernement au 31 octobre, au niveau et au diapason des braillards des bataillons rouges

On ne pouvait risquer, sans de grandes précautions, une si périlleuse aventure.

On résolut alors, dit un auteur non suspect, l'un des plus haineux et des plus injustes narrateurs de cette époque, Maxime du Camp, d'infuser à cette garde nationale des idées pacifiques, en la jetant tout entière au péril.

(Maxime du Camp, *les Convulsions de Paris*, t. 1, p. 15.)

Trochu, et ce fut là son véritable plan, son seul plan sérieux, n'osa pas formuler nettement son projet. Il dit à ses collègues, en levant les yeux au plafond, d'un air de prophète inspiré : « Si, dans une grande bataille livrée sous Paris, vingt mille hommes restaient sous les murs, Paris capitulerait. » Il y eut un murmure de doute. Trochu reprit avec assurance : « La garde nationale ne consentira à la paix que si elle perd au moins dix mille hommes ! » Comme un général faisait cette objection, non pas à la proposition d'hémorragie parisienne, mais aux chances de l'opération : « Il n'est pas facile de faire tuer dix mille gardes nationaux ! » Clément Thomas, ancien fusilleur de juin 48, devenu, en remplacement de Tamisier, commandant en chef de cette garde nationale qu'on cherchait à assagir, en lui tirant du sang, répondit « qu'à son avis c'était en effet difficile, et que les gardes nationaux, quand ils apprendraient qu'on allait enfin les mener au feu, montreraient sans doute beaucoup moins d'enthousiasme, mais qu'il était quand même bon de tenter une petite saignée; il y aurait toujours un certain nombre de têtes chaudes cassées, et cela suffirait probablement à rafraîchir les autres » !

Le conseil s'ajourna à une prochaine séance, sans prendre de résolution, mais le 15, un nouveau conseil eut lieu, où les membres du gouvernement pressèrent les généraux de tenter la saignée. Il fallait absolument tirer, une dernière

fois, quelques coups de fusil ; on ne pouvait se rendre l'arme au bras. La suprême sortie fut décidée. Elle eut lieu le 19 janvier 1871. C'est l'affaire qui porte le nom de « bataille de Buzenval ».

BATAILLE DE BUZENVAL

Le plan adopté fut celui que le général Carrey de Bellemare avait déjà proposé, et qui avait été écarté. Il consistait à enlever le plateau de Garches et celui du Butard, et à marcher de là sur Versailles. La distance du Mont-Valérien à Garches était d'environ quatre kilomètres, et cinq kilomètres resteraient à franchir pour atteindre Versailles. Le pays était accidenté : au delà des communes de Suresnes, Rueil, Saint-Cloud, très boisé ; au-devant du Mont-Valérien, très découvert, montueux et planté en vignes principalement. La ferme de la Fouilleuse et le château de Buzenval occupaient le centre de ce champ de bataille, qui s'étendait de Montretout à la Jonchère, en passant par Buzenval. L'armée était divisée en trois corps : le général Vinoy à Montretout, le général Carrey de Bellemare à Buzenval, le général Ducrot à la Jonchère, avaient le commandement en chef. Les forces furent inégalement réparties. Il y eut, en tout, près de 100.000 hommes engagés. Mais le général Ducrot, favorisé par Trochu, son ami, eut le plus grand nombre de troupes de ligne. 30 bataillons sur 33. Ce général et ses régiments, considérés comme étant les meilleurs, ceux de l'armée régulière, ne donnèrent que fort secondairement. L'armée du centre, et celle de droite, comptaient en majeure partie des mobilisés et des gardes nationaux. Ces dernières troupes n'avaient été formées en divisions que la veille, ou sur le terrain. Elles se trouvaient ainsi dépourvues de cohésion et sans lien tactique. La

région était difficile et mal choisie. Mais les ouvrages, dont les Prussiens avaient garnis les abords du plateau de Garches, une fois emportés, pouvaient offrir un point de résistance excellent. Le moral des gardes nationaux était aussi bon qu'on pouvait le souhaiter. Il n'y avait ni forfanterie, ni hésitations dans les bataillons de marche.

Le gouvernement avait lancé, la veille, une proclamation assez ridicule, où Jules Favre et Jules Simon, parodiant Rouget de l'Isle, s'écriaient emphatiquement : « L'ennemi tue nos femmes et nos enfants, aux armes ! » Il est une autre proclamation, qui n'a pas été publiée, d'un ton moins pompeux, mais d'un caractère plus tragique, c'est celle qui, laissée à l'inspiration des chefs de corps, fut adressée aux soldats, comme ordre du jour. Cet appel, qui peut-être ne fut communiqué qu'aux régiments de ligne, contenait cette promesse significative et décourageante : « Allez au combat avec courage ; c'est pour la dernière fois, nous vous le promettons, que vous aurez à combattre ! » Cette réflexion venait aussitôt à l'esprit, que c'était bien inutile de risquer des existences, puisque l'intention était déjà arrêtée de renoncer à la lutte.

La bataille de Buzenval, mal menée, où les règles élémentaires de l'art militaire furent négligées ou violées, où l'inertie des généraux fut égale à leur incapacité, apparaît une affaire incohérente.

L'attaque des positions prussiennes de seconde ligne fut trop tardive. Le temps était brumeux le matin, humide l'après-midi. L'artillerie, embourbée, sans attelages suffisants, ne put prendre une part sérieuse au combat. Le corps d'armée du centre, celui du général Carrey de Bellemare, qui a d'ailleurs le plus souffert, fit seul une marche en avant utile. La colonne de gauche était sous les ordres de Vinoy, l'un des hommes du Deux-Décembre, général capa-

ble, que sa belle retraite de Mézières, après Sedan, avait mis en lumière, et qu'on appréciait comme ayant ramené sous Paris son corps d'armée, le 13^e, fournissant ainsi à la Défense les seules troupes régulières à mettre en ligne. Mais au 19 janvier, ce général découragé, dépourvu de confiance, comme Trochu, n'ayant plus ni initiative, ni audace, garda ses troupes à peu près immobilisées. Quant aux forces considérables dont disposait le général Ducrot, c'est à peine si elles figurèrent. Ces troupes, conduites à contre-cœur par leur général, hâbleur sinistre, qui avait juré, à l'époque de Champigny, de ne rentrer que mort ou victorieux, et qui était revenu tranquillement, en excellente santé, mais battu, s'égarèrent dans la presqu'île de Gennevilliers, « comme si l'on eût fait la guerre dans les pampas de l'Amérique », a dit un témoin oculaire. Pendant les longs mois d'inaction qui avaient précédé, les officiers d'état-major avaient eu pourtant l'occasion, et le temps, de reconnaître le terrain entre Asnières et Rueil. Vincy, invoquant l'excuse de la boue, a dit qu'il ne put parvenir à hisser des pièces de canon sur les crêtes. L'artillerie prussienne y parvint, malgré l'état des pentes, qui était boueux aussi pour elle. Nos canons ne servirent guère qu'à mitrailler le 3^e bataillon de zouaves et le n^e régiment de la garde nationale de la brigade Fournès, pris pour une colonne prussienne, sur la côte de Montretout.

La brigade Valentin attaqua courageusement, mais vainement, le mur de Longboyau, dans le parc du prince de Craon. Sans artillerie, ce fut un assaut meurtrier et inutile. Un feu terrible fut dirigé par les Prussiens, abrités derrière le mur crénelé.

Malgré des avantages remportés sur certains points, les Prussiens reprirent l'offensive, l'après-midi, et, au crépuscule, Trochu ayant donné le signal de la retraite, la déban-

dade commença. Ce fut le lamentable piétinement d'une cohue en désordre dans la boue et dans la nuit. La bataille était perdue, avec toute espérance. Trochu remonta à cheval pour regagner Paris. Il était calme et satisfait. La saignée avait été faite, comme il avait été décidé; elle paraissait avoir été suffisante, et la capitulation devenait acceptable, même par les plus enragés patriotes.

Cette journée néfaste, qui aurait pu être le début d'une série de combats heureux, car le succès décuple la force des armées, se termina en déroute. De l'avis d'écrivains militaires autorisés, on aurait pu conserver les crêtes, s'y concentrer, et, de là, descendre sur Versailles, qui n'était pas fortifié, et que l'ennemi se disposait à évacuer. Ce quartier général impérial, tombant en notre pouvoir, l'investissement était rompu, et les Prussiens, pour la première fois, reculaient. Ils étaient déjà épuisés, presque à bout de forces, de plus inquiets pour le retour, redoutant d'être coupés et cernés. L'occasion fut manquée, pour la dernière fois. Elle avait été évitée plutôt que cherchée. Ce n'était pas trahison absolue de la part de Trochu, c'était inertie et lâchage, faute de confiance. Persuadés qu'il était impossible de livrer une bataille sérieuse avec des gardes nationaux, et ne comptant plus sur les régiments de ligne, insuffisants et lassés, les généraux allèrent au combat comme à une corvée dont il fallait se débarrasser. Jouant à contrecœur une partie qu'ils estimaient, non pas seulement perdue d'avance, mais injouable, ils ne se donnèrent pas la peine de tenir les cartes.

Cependant, sans infatuation patriotique, sans forfanterie, sans exagérer le mérite des troupes engagées, il ressort de l'examen des dispositions prises et de la façon dont elles furent exécutées principalement dans les heures de la matinée, qu'il eût fallu très peu de chose pour remporter un

avantage sérieux, susceptible de devenir définitif. On devait conserver les crêtes, s'y fortifier, comme l'ont fait ensuite les Prussiens les réoccupant, et de là, menacer Versailles, peut-être même forcer l'empereur d'Allemagne à se replier en hâte sur ses positions du Sud. Il n'en a pas été ainsi. Nous renvoyons le lecteur, pour la démonstration de l'inertie, de l'incapacité, du manque d'énergie, d'à propos et de tout ce qui fait la valeur militaire, des généraux Trochu, Vinoy et Ducrot, aux très nombreux ouvrages publiés sur la guerre franco-allemande, et notamment au livre très documenté de M. Duquet : *Paris, — le Bombardement et Buzenval*.

Nous sommes persuadé, — dit cet auteur compétent, s'appuyant sur des témoignages contemporains, et notamment sur les rapports du général Carrey de Bellemare, — et nous ne cessons de le maintenir, qu'une attaque d'infanterie, se produisant au petit jour, aurait trouvé les murs de la Bergerie et de Longboyau aussi dégarnis de défenseurs que Saint-Cloud, Montretout et Buzenval, et qu'il aurait été possible de les occuper et de se porter ensuite rapidement sur le haras Lupin que Bellemare, la gauche de Ducrot et la droite de Vinoy auraient tourné par la Celle-Saint-Cloud et Vaucresson, pendant que la droite de Ducrot et la gauche de Vinoy auraient vigoureusement attaqué la Jonchère et le Parc de Saint-Cloud. Il faut donc attribuer au retard de l'aile droite l'échec que nous avons subi.

Alfred Duquet, *le Bombardement et Buzenval* p. 287
Fasquelle, édit. Paris, 1898).

ATTITUDE DE LA GARDE NATIONALE A BUZENVAL

Cette bataille, bien engagée, mal conduite, compromise par l'inactivité d'une grande partie des forces dont nous disposions, perdue par la faute des généraux, et non par l'insuffisance ou le manque de fermeté des troupes, dont

la plupart étaient pourtant inexpérimentées, ne fut qu'une sorte de grande reconnaissance. Elle aurait pu se changer en victoire décisive. Elle demeure néanmoins un fait d'armes fort honorable.

L'affaire fut particulièrement glorieuse pour la garde nationale.

Ces gardes nationaux, dont l'inexpérience était évidente, et ces mobiles de la Vendée ont pris et repris, avec l'énergie suppléant à l'expérience, et comme auraient fait de vieilles troupes, sous un feu terrible, des hauteurs qui avaient été abandonnées...

a dit un écrivain militaire. Qui a prononcé ce bel éloge des gardes nationaux de Paris, en y ajoutant, sans doute par sympathie de compatriote, la louange des bataillons de Bretagne ? Le breton Trochu, qui ne peut être suspect de bienveillance ou de partialité en faveur des bataillons parisiens. (*Trochu. L'Empire et la Défense de Paris.*)

Les pertes n'ont pas été aussi considérables que l'on aurait pu le redouter. Cela tient à ce que le combat a été livré en des terrains boisés, accidentés, et avec un développement peu étendu, ce qui fut d'ailleurs une faute grave. Le centre, armée Carrey de Bellemare, a surtout été éprouvé : 2156 tués, blessés, disparus. L'armée de Vinoy, la gauche, en a eu 1079; celle de droite, général Ducrot, a relativement peu souffert, pertes : 827.

Il est aisé de voir, dit Alfred Duquet, que les attaques des généraux Ducrot et Vinoy ont en somme été assez molles, ce qui explique l'insuccès de ces attaques. L'armée active et les mobiles ont eu 2613 officiers et soldats hors de combat, la garde nationale 1457, soit près du tiers des pertes totales, chiffres donnés par le général Ducrot. Donc, les gardes nationaux se sont aussi bien conduits au feu que les mobiles. (*Alfred Duquet, loc. cit., p. 267.*)

Un auteur allemand, Louis Schneider, dont les « Souvenirs » ont été revus par l'empereur Guillaume, a rendu ce témoignage, bon à opposer aux détracteurs de la Garde Nationale :

Cette sortie du 19 janvier fut un combat très sérieux, et, en réalité, le premier où la garde nationale ait montré vraiment une attitude militaire, surtout à l'attaque du parc de Buzenval. Jusque-là, en effet, elle n'avait donné sérieusement nulle part, mais le 19 elle prouva, habilement employée, qu'elle pouvait être utile, et que nous n'avions plus le droit de la dédaigner. C'est ce que reconnut l'empereur dans la matinée du 20.

Ce point demeure donc acquis, — car on pourrait multiplier les citations à l'appui de cette déclaration de Trochu, « la garde nationale de Paris montra, le 19 janvier, un très grand courage » — que les gardes nationaux se sont bravement comportés devant l'ennemi, et qu'avec eux, et avec les régiments de ligne dont on disposait, on aurait pu faire la trouée, couper l'armée d'investissement, tenter de rejoindre les armées de province, si les généraux avaient auparavant exercé, aguerri leurs troupes et multiplié les sorties avec les trois cent mille hommes de première ligne dont ils disposaient, et qu'ils ont jugés inutilisables jusqu'au simulacre de sortie du 19 janvier. Les batailles ne se gagnent pas seulement avec de l'enthousiasme, du courage et le désir de vaincre, c'est entendu, mais ces éléments sont d'un appoint sérieux, et souvent décisif, dans la lutte. La garde nationale les possédait. Trochu eut le tort de ne pas paraître s'en douter. Son crime n'est pas seulement d'avoir fait tuer des gardes nationaux, avec le sentiment de l'inutilité de cette saignée perfide et calculée du 19 janvier, mais bien de n'en avoir pas exposé assez durant les cinq mois de siège, avec la volonté de les exercer, de les accoutumer

à vaincre, avec le désir de les entraîner à une victoire décisive.

S'il est impossible, d'après l'examen des opérations militaires et des péripéties du combat du 19 janvier, et aussi d'après les dépositions des généraux, même hostiles à la garde nationale, et les témoignages de l'ennemi, incontestable juge, de douter de la valeur de cette force militaire, sottement inutilisée et coupablement perdue, que le gouvernement de la Défense tenait entre ses mains débiles, il est une autre allégation, fautive et calomnieuse, qu'il convient de réfuter. Elle a été propagée par les généraux, reproduite avec empressement par les écrivains réactionnaires, et des historiens l'ont admise. Elle a même pénétré dans le grand public. Elle fait partie de ce bagage de suppositions, de mensonges, de préjugés et de jugements tout faits, qui, sur les événements du siège et de la Commune, ont composé l'opinion. Des esprits sincères ont cru, croient encore, qu'il y a une distinction à faire entre les divers bataillons de gardes nationaux, selon qu'ils étaient recrutés parmi les citoyens d'opinions modérées, ou parmi les républicains avancés. Les bataillons « bourgeois », ceux des quartiers du centre, se seraient seuls battus, les bataillons « rouges », ceux des quartiers populaires, se seraient réservés pour l'insurrection fatale.

C'est là une invention de parti : comme si, au 19 janvier, on préparait le 18 mars ! C'est un anachronisme historique et moral.

M. Ambroise Rendu, depuis conseiller municipal de Paris, homme distingué et fort honorable, qui s'est bravement conduit à Buzenval, mais clérical ardent et réactionnaire militant, a dit dans ses *Souvenirs de la Mobile* (Paris, Didier, 1872) :

Il faut distinguer ceux qui ont voulu se battre, ceux-là se sont toujours bien conduits, quoique leur élan ne fût pas toujours bien dirigé, et ceux auxquels leurs opinions défendaient sans doute de combattre.

Le musicien Vincent d'Indy, dans son *Histoire du 105^e bataillon de la Garde Nationale* (Paris, Douniol, 1872), a eu le courage d'écrire :

Il y avait dans la garde nationale 60.000 sectaires qui avaient ordre de ne pas combattre contre les Prussiens et de rassembler le plus d'armes possible pour faire une révolution au moment propice.

M. Arthur Chuquet, dans *la Guerre de 1870-71* (Paris, Chailley, 1875), a dit :

Si les régiments de la garde nationale les plus calmes et les plus modérés avaient tenu solidement, les plus bruyants et les plus tapageurs auraient été les premiers à déguerpir.

M. Alfred Duquet, dans son remarquable ouvrage, a eu le tort de se faire l'écho de ces imputations injurieuses, émanant d'hommes prévenus et de parti-pris, inspirées par les passions politiques, et issues de la crainte et du ressentiment que firent naître les événements de la Commune.

A côté de certains bataillons qui ont fait leurs preuves à Buzenval, a-t-il affirmé, d'autres, qui devaient plus tard constituer l'élite des troupes de la Commune, se sont débandés, dès le premier moment. Le mot d'ordre leur avait été donné par les comités auxquels ils obéissaient, ils criaient à la trahison, en se sauvant. Il avait été décidé, dans les régions supérieures de Belleville, que la garde nationale réserverait ses forces et son courage pour une meilleure occasion : celle que devait offrir la plus odieuse des insurrections. Mais devant l'ennemi, et à l'heure de la bataille, que tous réclamaient et appelaient depuis si longtemps, une grande partie n'a rien fait ou s'est enfuie.

(Alfred Duquet, *le Bombardement et Buzenval*, p. 278.)

Il est impossible d'admettre cette dualité dans l'âme de la garde nationale : désir d'aller à l'ennemi et de le fuir, espoir de délivrer Paris et calcul de rester l'arme au bras. Tous les faits, tous les documents du siège, attestent l'existence du sentiment patriotique, l'espérance de refouler l'Allemand, dans les cerveaux bourgeois, comme dans les cœurs plébéiens. On peut supposer, chez ces citoyens, non exercés, l'hésitation en face de l'ennemi, mais non la volonté de ne pas se battre. Comment ! ces « Bellevillois » qui proclamaient la nécessité de la guerre à outrance, une fois le fusil à la main, auraient refusé de s'en servir ! Et cela non par peur, ils ont montré qu'ils étaient intrépides à Vanves, à Issy, à Neuilly, mais par obéissance à un prétendu mot d'ordre criminel, venu on ne sait d'où ? Ces bataillons de marche auraient eu l'arrière-pensée, absurde autant qu'abominable, de ne pas marcher ! Ils auraient combiné de se ménager, en vue de la guerre civile ! Ce ne sont pas là des sentiments français. Rien n'autorisait les combattants contemporains à porter une accusation pareille contre leurs frères d'armes ; quant aux écrivains qui ont accueilli et répercuté ces vilénies, ont-ils fourni la preuve de leurs calomnies ? Il est toujours facile d'attaquer des adversaires politiques, des vaincus surtout ; mais la postérité est en droit d'exiger qu'on lui apporte la justification d'odieuses accusations.

Qu'il y ait eu des défaillances individuelles, ici ou là, nul ne peut le nier. Les bataillons bourgeois, qui ont en général très courageusement fait leur devoir, étaient-ils entièrement composés de Bayards et de chevaliers d'Assas ? A la façon dont ces mêmes bataillons ont répondu, après le 18 mars, aux appels de l'amiral Saisset, et en se souvenant du peu de résistance qu'à la mairie du II^e arrondissement, et au Grand-Hôtel, ayant des canons, des munitions, des

vivres, des chefs et des points d'appui dans la population du centre, ils ont opposée aux bataillons fédérés, on pourrait supposer le contraire. Mais ne ramassons pas l'insulte lancée aux bataillons des faubourgs pour la rejeter sur les bataillons dits bourgeois. Les gardes nationaux de Belleville, de Montmartre, de Montrouge et de Popincourt ont prouvé par deux mois de lutte terrible qu'ils n'avaient pas peur. Ces fédérés ont tenu contre les meilleures troupes françaises; ils ont résisté, sous un feu d'artillerie intensif, aux excellents soldats de Woerth, de Rezonville, de Gravelotte, revenus d'Allemagne, irrités de la défaite, impatients de montrer qu'ils avaient succombé sous le nombre, et qu'ils étaient capables encore de se battre et de vaincre. Ces bataillons « rouges », qui firent preuve d'une énergie, d'une solidité et d'une audace que leurs adversaires, pendant la lutte, n'ont jamais eu même la pensée de contester, étaient ces mêmes bataillons qu'on a dénoncés comme ayant fui devant les Allemands. Ceux-ci étaient-ils donc plus valeureux, plus invincibles que les Français? Ce n'est plus notre vanité, c'est tout notre passé qui le nie. Est-ce que le courage et la peur sont des vertus variables et intermittentes? Ces braves, dans les tranchées d'Issy, auraient-ils commencé par être des poltrons dans les ravins de Garches? Cette transformation de lièvres en lions est inadmissible. Doit-on alors accepter l'in vraisemblable et machiavélique combinaison, que l'esprit de parti a inventée, d'hommes ardents, de patriotes avérés, se contenant, se défilant, se ménageant, et réservant leurs cartouches et leur peau, en face de l'ennemi, si longtemps attendu, cherché, enfin abordé? Supposition insultante et ridicule. Mais ils se conservaient pour l'émeute! disent leurs calomniateurs. Et qui donc pensait à l'émeute, devant des tirailleurs prussiens faisant grêler les balles par les créneaux des murs de

Buzenval? Tous ceux qui étaient appelés à l'honneur de la journée, qu'ils fussent en première ligne, à découvert, exposés au feu plongeant des Bavares abrités, ou maintenant déplorablement dans l'inaction des réserves, n'avaient certainement qu'une pensée : se bien tenir devant l'ennemi, sous les yeux des camarades, attaquer les ouvrages, les murs, les retranchements, aussi courageusement qu'on le pourrait, débusquer successivement les assiégeants de leurs positions, les refouler, les poursuivre jusqu'à Versailles si c'était possible, et débloquer Paris. C'était là le désir de tous les combattants. Les prétextes n'auraient pas manqué, à ceux qui auraient eu d'autres sentiments, pour s'embusquer, au moment de la formation, confuse et sans contrôle, des colonnes d'attaque, ou, avant le départ de Paris, pour « couper » à la sortie. Tous ceux qui furent présents étaient là pour faire leur devoir, et le firent. Il est probable, il est certain, que tous ces hommes, différents par l'origine, par les milieux, par les professions, par les façons de vivre et de sentir, ne pouvaient avoir sur le gouvernement, sur les affaires publiques, sur les suites probables de la guerre, les mêmes manières de voir. Les opinions, comme les aspirations, n'étaient pas les mêmes dans le quartier Popincourt et dans celui de l'Opéra. Mais sur le champ de bataille, en mettant le sac à terre, chacun déposait aussi son bagage de parti. On était tout à l'action, tout à l'espoir de vaincre. Et, sur le compte des Prussiens, chacun était d'accord aussi et pensait comme son compagnon de combat. Supposer une autre mentalité à ces Français, qu'on menait pour la première fois au feu, et qui étaient tout fiers de s'y trouver, c'est nier, c'est outrager l'honneur national !

La fièvre obsidionale et la fièvre républicaine pouvaient surexciter les nerfs et surchauffer le sang dans les artères, elles ne pouvaient refroidir ces masses ardentes et les ren-

dre calmes et circonspectes tout à coup. Ce serait là une invraisemblance physiologique et morale. Ainsi, ces exaltés, ces « guerre à outrance », comme les nommaient ironiquement les militaires, se seraient tenus cois et les bras croisés, en vue d'une insurrection problématique, dont personne n'aurait pu dire ni l'objet, ni la date!

Le mouvement qui éclata quelques jours après, le 22 janvier, prouve bien que rien n'était prévu, ni combiné, dans les milieux populaires, à l'époque du combat de Buzenval. Ce fut l'échec du 19 janvier et la capitulation, qui furent la cause de cette tentative d'insurrection. Le peu d'adhésions qu'elle rencontra, le petit nombre de gardes nationaux qui y prirent part prouvent que les combattants de Buzenval ne s'étaient pas ménagés ni réservés en vue d'une guerre civile, que personne ne pouvait prévoir, ni au 22 janvier, ni même le matin du Dix-Huit mars. Il est certain que, sans le coup de force de Thiers, voulant enlever les canons de Montmartre et ensuite désarmer la garde nationale, l'insurrection, au 18 mars, n'eût pas éclaté, et n'aurait peut-être même jamais eu lieu.

L'imputation absurde tombe donc devant les faits. Il y a cependant un point à approfondir et une explication à donner sur cette observation, résultant de la statistique des morts et blessés du 19 janvier : les bataillons des faubourgs, ceux réputés comme ayant fourni par la suite les plus intrépides soldats à la Commune, n'ont pas éprouvé de pertes sensibles, et l'on ne signale pas, sauf quelques exceptions, leur présence sur les divers points périlleux, ceux où l'action fut la plus vive, où le feu fut le plus meurtrier. Ainsi, au mur de Longboyau, au parc de Buzenval, à la Bergerie, dans les premières maisons de Garches, au parc Pozzo di Borgo à Saint-Cloud et dans les ravins de Cucufa, comme sur les pentes de la Tuilerie et de Montretout, voici les trou-

pes qui ont le plus souffert : 109^e et 110^e, 117^e et 120^e, 136^e de ligne, 4^e zouaves, mobiles du Loiret, régiment de Seine-et-Marne et les régiments suivants de la garde nationale : 5^e, 9^e, 11^e, 14^e, 16^e, 18^e et 19^e. On ne voit là aucun des bataillons populaires, portant tous des numéros supérieurs.

Ceux qui voudraient tirer argument de l'absence, en première ligne, sur les points les plus périlleux, des bataillon dits « rouges », oublieraient que les troupes, dans un combat, ne se postent pas là où il leur plaît d'aller. Les gardes nationaux envoyés à Buzenval étaient organisés, groupés, et faisaient partie de divisions et de corps d'armée, dont la marche était réglée à l'avance, et de colonnes d'attaque dont les positions étaient désignées. Il y avait, pour la bataille du 19, un plan. Il avait été discuté et arrêté dans le conseil du 9 ou du 10 janvier. On pouvait blâmer ou approuver ce plan. Il était permis de critiquer, par exemple, le choix du terrain trop boisé, trop accidenté, d'un accès difficile à l'artillerie, et surtout d'un champ de bataille trop étranglé, ne permettant pas de déployer les forces considérables dont on disposait, obligeant, par conséquent, les colonnes à se former en profondeur, restreignant par suite leur puissance de tir, tandis qu'elles offraient des épaisseurs funestes au tir de l'ennemi, mais ce plan étant adopté, on ne pouvait que s'y conformer. Eh bien ! cet ordre de combat, qui était dû aux généraux Carrey de Bellemare et Berthaut, bien qu'il ait gardé le nom du chef d'état-major, le fameux (P.O.) Schmitz, ne comportait pas l'engagement, en première ligne, de ces bataillons populaires. Pouvaient-ils se battre là où on ne leur commandait pas de se porter ? Les mobiles parisiens furent d'ailleurs, comme eux, tenus en réserve.

Reprocher à certains bataillons de ne pas s'être trouvés au feu, quand on ne les y avait pas envoyés, est d'une insi-

gne mauvaise foi. Est-il permis même de faire une comparaison entre les pertes sensibles des régiments de ligne et des bataillons choisis, placés en première ligne, et les effectifs intacts des soixante-dix mille hommes, tenus intentionnellement loin du feu, ou promenés follement à huit kilomètres du champ de bataille ?

Mais on doit rechercher le motif de ce soin tout particulier avec lequel les généraux ménagèrent les mobiles parisiens, et écartèrent soigneusement les bataillons populaires des emplacements où l'action devait être la plus vive. On aurait dû croire, au contraire, que ces généraux, qui cherchaient la saignée et non la victoire, auraient profité de l'occasion propice, et exposé de préférence au feu ces « bellevillois » insupportables et inquiétants, dont ils détestaient le patriotisme, à leurs yeux excessif, et dont ils appréhendaient le républicanisme, pour eux exagéré. C'eût été pourtant un grand souci de moins, un bon débarras, eussent pensé les hommes d'ordre, et l'épuration sanglante de Thiers devenait à peu près inutile.

Ils n'osèrent pas. Comme ils n'avaient prévu qu'un simulacre de combat, en resserrant le champ de bataille, en rétrécissant la ligne de combat, et en disposant, contrairement aux éléments de la tactique, leurs colonnes d'attaque en forte profondeur, de façon à éviter de profiter de l'avantage de leur énorme supériorité numérique, ils savaient d'avance que les pertes ne pouvaient être considérables. Trochu devrait se contenter d'une saignée incomplète ; la saignée de dix mille hommes, dont on avait parlé, était difficile à opérer : et puis, en exposant si grand nombre d'hommes, on risquait d'avoir un combat sérieux, et peut-être la victoire. Alors où irait-on ? Il faudrait prolonger la guerre, continuer la campagne, tout cela pour arriver au même résultat final qui, seul, leur paraissait possible, réel,

inévitabile, c'est-à-dire la capitulation. On avait donc résolu de ne pas faire trop de cadavres. Mais, malgré cette prévoyance, que les dispositions du combat prouvaient, il y avait à envisager un certain chiffre de pertes. Il fallait donc s'attendre à des deuils, à des gémissements, à de l'agitation, et peut-être à du désordre dans la ville, quand on constaterait les absences. On verrait, dans les quartiers dont les bataillons auraient donné, et qui par conséquent fourniraient les morts et les blessés, des groupes irrités se former, à l'angle des rues, bientôt entourés de femmes se lamentant, avec de la marmaille en pleurs pendue à leurs jupes. Les boutiques seraient fermées, avec des avis mortuaires collés sur les volets, et, au seuil de chaque maison, s'étendraient des draperies noires, avec des corbillards et des gens consternés rangés le long du trottoir. On se souvenait des lendemains du Bourget, et de l'accablement, suivi de colère, dans les Batignolles, dont les mobiles avaient été décimés. Si la population des quartiers excentriques laissait un grand nombre des siens par les champs et les ravins de Buzenval, une agitation dans le faubourg et peut-être une émeute, étaient à prévoir. Avec les bataillons du centre on serait plus tranquille. Les gardes nationaux modérés ne feraient point d'émeute ; ils pleureraient leurs morts, sans troubler l'ordre, sans insulter les généraux, sans menacer le gouvernement. D'où la décision de faire donner, à peu près seuls, les bataillons des quartiers du centre, ceux de l'ancienne garde nationale bourgeoise, telle qu'elle était organisée sous l'empire, comprenant toutefois l'adjonction de quelques éléments nouveaux, mais recrutés dans le même milieu, offrant les mêmes garanties de modération et de respect de l'ordre établi.

Ce n'est donc pas pour « se ménager » que les bataillons populaires n'ont pas figuré en première ligne, et ce

n'est pas dans leur intérêt qu'on les a « ménagés ». On avait l'avantage, en les laissant en arrière, de pouvoir les insulter ensuite, ce qu'on n'a pas manqué de faire. On justifiait aussi les mépris de Ducrot, et l'obstination dédaigneuse de Trochu à ne pas vouloir faire entrer la garde nationale dans l'évaluation des forces à sa disposition.

On doit comprendre la crainte du gouvernement d'ajouter à l'humiliation de la retraite du 19 janvier l'irritation, injuste sans doute, mais dangereuse quand même, des quartiers les plus peuplés, les plus ardents, comptant leurs morts le lendemain de la défaite, et constatant alors que les bataillons bourgeois avaient été épargnés, et, tenus loin du feu, étaient revenus indemnes. Les sentiments de jalousie et de méfiance que les arrondissements populaires pouvaient avoir à l'égard des quartiers du centre eussent été surexcités à l'extrême. La sortie du 19 janvier avait été décidée et réglée pour faciliter l'acceptation de la capitulation, et éviter un soulèvement. C'eût été manquer le but que d'agiter les faubourgs par le spectacle des cadavres ramenés du champ de bataille. Il eût été plus qu'imprudent d'ajouter le désespoir et le deuil des familles à l'exaspération provenant de la défaite.

Voilà l'explication logique de l'inaction voulue où furent laissés les bataillons des faubourgs, durant la journée de Buzenval.

LA DÉMISSION DE TROCHU

Une dépêche du gouverneur de Paris au général Schmitz, au Louvre, datée du Mont-Valérien, 20 janvier 1871, 9 h. 30 du matin, fut publiée et affichée dans la matinée. Elle était contresignée : le ministre de l'intérieur par intérim, Jules Favre, et ainsi conçue :

Le brouillard est épais. L'ennemi n'attaque pas. J'ai reporté en arrière la plupart des masses qui pouvaient être canonnées des hauteurs, quelques-unes dans leurs anciens cantonnements. Il faut à présent parlementer d'urgence à Sèvres pour un armistice de deux jours, qui permettra l'enlèvement des blessés et l'enterrement des morts. Il faudra pour cela du temps, des efforts, des voitures très solidement attelées et beaucoup de brancardiers. Ne perdez pas de temps pour agir dans ce sens.

Le ton alarmiste de cette dépêche était voulu. Son exagération dépassa le but. Elle ne trompa personne. Deux jours d'armistice pour enterrer les morts et des réquisitions en masse de « voitures et de brancardiers », il semblait, en vérité, a écrit Francisque Sarcey, notant au jour le jour les événements et les impressions du siège, qu'il « s'agit de déblayer le champ de bataille de Waterloo ». Trochu cherchait visiblement à répandre la terreur, et par cette vision lugubre de brancardiers, de voitures de blessés et de fossoyeurs, il entendit glacer la population, lui faire apparaître la capitulation, non seulement comme inévitable, mais comme désirable. Le public vit immédiatement le calcul pessimiste. Les Prussiens, d'ailleurs, n'accordèrent pour le déblaiement du champ de bataille que deux heures de suspension d'armes, et elles furent suffisantes. L'opinion se remit et les gardes nationaux eux-mêmes démentirent les exagérations de Trochu.

Des morts et des blessés, il y en a sans doute et il n'y en a que trop, mais pas tant que vous le croyez, dirent ceux qui revenaient du champ de bataille. Si Trochu a demandé des brancardiers et des voitures de supplément, c'est qu'il faisait une boue de tous les diables, et que dix chevaux sont nécessaires où un seul eût suffi, il y a huit jours, par la gelée.

(Francisque Sarcey, *le Siègre de Paris*, Lachaud, éd., 1871, p. 322.)

Ainsi, les combattants n'avaient pas perdu tout courage,

ot la population persistait dans ses idées de résistance. Le gouvernement, lui, continuait à envisager une prompte capitulation comme la seule solution possible et bonne. Trois membres du gouvernement : Jules Favre, Jules Ferry, Le Flô, s'étaient rendus, dans la nuit du 19, au Mont-Valérien, pour conférer avec le gouverneur. Trochu fut d'avis qu'on ne pouvait cacher plus longtemps la situation, ni continuer à tremper la population sur la durée de la résistance; qu'il convenait, toute action défensive désormais étant devenue impossible, de sauver Paris d'une prise de vive force, et de ne pas attendre les horreurs de la famine complète. Le général Trochu ajouta que, les vivres allant faire défaut, c'était nécessairement la fin du siège. Jules Favre, en rendant compte de cette réponse, émit l'avis de remplacer le général. C'était le vœu de toute la population :

On s'en prenait surtout à Trochu, dit Francisque Sarcey; le bruit courait dans Paris que son illuminisme avait tourné à la folie, qu'il était en proie à des hallucinations, qu'il voyait Geneviève, patronne de Paris, et qu'il avait mis dans une proclamation officielle, heureusement interceptée par Jules Favre, les habitants de la capitale sous la protection de la Sainte. Il portait les bottes molles des héros d'opéra-comique et le bonnet de soie noire du marguillier. Il n'en faut pas davantage, à Paris, pour rendre un homme ridicule, surtout quand il n'a pas réussi.

(F. Sarcey, p. 324, *loc. cit.*)

Le remplacement du général Trochu se présentait donc à l'esprit de tous comme juste, nécessaire et urgent. La population, qui avait encore, au moins dans sa partie la plus ignorante et la plus crédule, des illusions sur la possibilité d'une résistance prolongée, sur les chances d'une trouée, n'en avait plus sur le compte du défenseur de Paris. La majorité du gouvernement partageait cette désillusion.

Trochu avait dit à Jules Favre, durant leur entretien au Mont-Valérien, après la bataille, que l'autorité militaire et l'autorité municipale devraient s'entendre pour régler la conduite à tenir, c'est-à-dire la capitulation. Les maires de Paris furent donc convoqués, dans ce but, au ministère des Affaires Etrangères, pour le jour même 20 janvier, dans la soirée.

Avant cette séance de nuit, le gouvernement tint conseil : Jules Ferry demanda la destitution du général Trochu. En même temps, il proposa une nouvelle tentative, ne fût-ce que pour convaincre la garde nationale de son impuissance, mais avec un autre général. Ernest Picard l'appuya, en proposant de tenter en même temps des négociations avec les Allemands. Il y avait contradiction entre les deux avis : négocier et préparer une sortie. Jules Simon, Emmanuel Arago et Garnier-Pagès firent remarquer cette incohérence. Tous les trois insistèrent, et avec raison, sur ce point capital que, si l'on entamait des négociations, Paris ne devait traiter que pour Paris, et qu'on ne devait pas compromettre la France entière. Ils ne persévérèrent malheureusement pas dans cette attitude, aussi raisonnable que patriotique.

L'énorme faute de permettre au gouvernement de capituler, au lieu de laisser, comme s'il s'agissait d'une forteresse ordinaire, le gouverneur militaire rendre la place, ce qui n'engage ni les autres chefs militaires, ni le gouvernement du pays vaincu, fut, sinon commise, du moins préparée par les maires. Ce fut du reste le résultat des phrases entortillées et vaines de Trochu. Une fois réunis en cette décisive séance de nuit, Jules Favre leur fit part des intentions du gouverneur président du Conseil. Celui-ci prit ensuite la parole, et, après s'être rendu une justice qu'il ne méritait pas, affirma qu'il n'avait commis aucune faute.

Ce fut alors que le gouverneur de Paris fit cette étrange et équivoque déclaration, que l'un des maires présents, Corbon, par la suite sénateur, a conservée :

La première question que m'adressèrent mes collègues, le soir même du 4 septembre, en prenant le pouvoir, fut celle-ci : Paris peut-il, avec quelques chances de succès, soutenir un siège et résister à l'armée prussienne? Je n'hésitai pas à répondre négativement. Quelques-uns de mes collègues qui m'écoutent peuvent certifier que je dis la vérité et que je n'ai pas changé d'opinion. Je leur expliquai, en ces mêmes termes, que, dans l'état actuel des choses, tenter de soutenir un siège contre l'armée prussienne serait une folie. Sans doute, ajoutai-je, ce serait une folie héroïque, mais voilà tout. Les événements n'ont pas démenti mes prévisions.

Ainsi de cet aveu, qui dut surprendre les auditeurs, non seulement Trochu, mais ses collègues, car ils avaient en son diagnostic militaire une confiance entière, étaient convaincus, le jour même de leur prise de possession du pouvoir, que Paris, ne pourrait soutenir le siège, et devrait, tôt ou tard, capituler. Alors, la plus élémentaire honnêteté ne devait-elle pas leur faire refuser ce pouvoir, dont ils se sentaient incapables d'user pour le but dans lequel on le leur avait donné? Au 4 septembre, Trochu et ses collègues envisageaient déjà, comme seule issue, une négociation avec les Prussiens? Alors pourquoi ne proposaient-ils pas, sur le champ, de traiter? C'est que la population n'eût ni compris, ni admis leurs raisons, et qu'elle les eût immédiatement dépouillés de ce pouvoir qu'ils tinrent, avant tout, à conserver. La simple loyauté exigeait que ces hommes, plus ambitieux que patriotes, fissent connaître au pays ce qu'ils croyaient la vérité. Ils devaient épargner à la France et à Paris les douleurs et les pertes d'une agonie de cinq mois, s'ils jugeaient cette prolongation de misères

et de dangers absolument inutile. La France, ainsi prévenue, eût été à même de choisir la honte de la paix immédiate, ou la résistance désespérée sans l'espoir de sauver Paris. Il est probable, il est certain, qu'elle eût choisi, quand même, la défense à outrance, et que Paris, même sachant d'avance qu'il serait vaincu, eût préféré la guerre avec ses horreurs, à la paix avec ses humiliations. L'espoir, qui accompagne le malade jusqu'au bord du cercueil, le condamné à mort jusqu'à l'heure du supplice, eût bercé, grisé, soutenu ces courageux Français. Et qui pouvait savoir, au 4 septembre, si le beau désespoir cornélien n'eût pas secouru, au dernier moment, ce grand pays qui ne voulait ni mourir ni se rendre ? En tous cas, d'autres hommes que les Trochu et les Favre eussent tenu les armes, et l'espérance avait des chances. Tel fut le crime de Trochu et de ses collègues du gouvernement, dit, ironiquement sans doute, de la Défense nationale.

On doit conclure de cette confession que Trochu et ses collègues, persuadés que toute résistance était inutile, ne firent rien, ou firent peu de chose, pour la prolonger, pour la rendre redoutable et pour chercher la victoire. Ils étaient tous pénétrés de cette idée, au moins parmi les gouvernants restés à Paris, car Gambetta s'efforça de leur donner un réconfortant démenti en province, qu'on luttait inutilement, follement, et qu'on devait se préparer à la capitulation, comme un moribond doit s'attendre à la mort. Ils ne firent donc rien pour éviter ce dénouement, à leurs yeux fatal. Ils le retardèrent seulement, par respect humain, et pour conserver le pouvoir. Ils avaient fait tout, de leur côté, pour justifier les pessimistes prévisions de Trochu, et en aider la réalisation.

Ayant émis cet aveu, du ton suffisant de l'homme qui a prédit une mauvaise issue à une entreprise, et voit se réaliser sa prédiction, Trochu chercha à préparer ses auditeurs

à la nouvelle de la capitulation. Elle s'imposait, dit-il : les vivres faisant complètement défaut, et une nouvelle tentative de combat n'offrant aucune chance, il cesserait donc ses fonctions, et la municipalité de Paris devrait s'aboucher avec les autorités prussiennes, afin de stipuler, en faveur de la malheureuse cité, les conditions que garantissent les lois de la guerre et les principes d'humanité, respectés par tous les peuples civilisés. Il enguirlanda cette navrante proposition de toutes les fleurs de sa rhétorique coutumière de général incapable, mais beau phraseur.

Les maires furent insensibles au charme habituel de cette faconde. Ils repoussèrent avec indignation l'offre d'être les signataires de la capitulation. Ils envisagèrent, avec terreur, la réprobation, les injures, les violences même, dont ils seraient l'objet de la part de la population. Ils refusèrent, avec ensemble, la mission que leur offrait le gouverneur. Vraiment, il se déchargeait avec trop de désinvolture d'une tâche qui était la sienne, d'une pénible besogne dont il devait se charger. C'était lui qui avait été le chef, le maître de la situation, depuis le commencement du siège; il avait tout dirigé, tout disposé, et quand, par ses fautes, par son incurie, par son incapacité, on était acculé à la honte d'une capitulation, il se défilait, il passait la main. Il ne voulait pas se rétracter publiquement, puisqu'il avait dit, dans un moment d'insatiation et de jactance, qu'il ne capitulerait jamais. Il se déroba derrière les maires; il les envoyait chez les Prussiens, avec mandat de capituler pour lui. C'était inadmissible. Le gouvernement avait eu jusque-là tous les pouvoirs et pris toutes les responsabilités, il ne pouvait, à la minute suprême, se dégager et transmettre à la municipalité ses pouvoirs et ses responsabilités. Les maires refusèrent donc de se substituer au gouvernement pour capituler.

Le gouvernement ne se conforma que trop bien à ce désir.

Les maires n'avaient pas compris qu'en permettant au gouvernement de traiter, au lieu de remettre une place de guerre, comme c'eût été le cas d'un général signant la capitulation, ils livraient la France, ils désarmaient le pays entier.

Ces maires, il est vrai, ne pensèrent pas à cette conséquence de leur refus de signer avec les Prussiens les conditions de la reddition, ils ne songèrent qu'à témoigner de leur refus de capituler et qu'à affirmer, fidèles mandataires de la population, son désir de lutter encore. « La population aimait mieux mourir de faim que de honte », a dit Jules Favre, constatant ces sentiments désespérés des Parisiens, dans son récit : *le Gouvernement de la Défense Nationale, du 31 octobre au 28 janvier*, et le maire Vacherot déclara que « si, sans transition, on prononçait le mot de capitulation, la guerre civile en résulterait ».

Il fut donc décidé qu'on ne parlerait pas de se rendre, mais qu'on examinerait la question d'une nouvelle sortie, et qu'un conseil de guerre serait tenu immédiatement à cet effet.

NOMINATION DU GÉNÉRAL VINOY

Le général Trochu avait dit aux maires : « Jusqu'à présent j'avais été d'avis qu'il fallait tenter une grande opération, mais, après l'essai fait à Buzenval, je suis bien obligé de reconnaître que j'ai eu tort, et je suis fermement résolu à ne plus renouveler une pareille entreprise. » C'était sa démission offerte, ou plutôt subie. Il fit observer qu'il ne fallait pas d'inter règne dans le commandement militaire, et il désigna trois hommes, en situation de le remplacer : le général Le Flô, ministre de la guerre, le général Ducrot

et le général Vinoy. Ce fut ce dernier qu'on choisit, bien que, comme ayant participé au coup d'État, il fût suspect aux républicains.

Au conseil de guerre tenu ensuite, le général Vinoy et deux ou trois autres généraux furent convoqués, et on leur dit : « Messieurs, nous comptons sur vous pour une grande opération. Qu'est-ce que nous pouvons bien faire ? »

Le général Vinoy répondit : « Nous n'avons qu'une chose à faire, c'est de continuer la défense des forts, et de tâcher de ne point les laisser prendre. Quant à faire des sorties, je n'en vois pas la possibilité. »

A la suite de cette réponse, dit le général Ducrot, il y eut une grande stupéfaction et un grand mécontentement, mais on ne se tint pas pour battu et le lendemain on convoqua des colonels, des chefs d'escadron, des officiers subalternes chez M. Jules Simon. On leur demanda si l'un d'entre eux avait examiné les chances et les moyens de forcer les lignes ennemies, et l'on ajouta que si l'auteur d'un projet offrant véritablement des chances de succès se sentait assez résolu pour en tenter l'exécution on lui donnerait aussitôt, quel que fût son grade, le commandement en chef.

Cette offre, d'esprit révolutionnaire, qu'inspiraient certainement les souvenirs des armées de l'an II, ne tenta personne. Les circonstances n'étaient pas les mêmes, les généraux non plus. La capitulation n'était plus qu'une question d'heures. Le gouvernement de la défense faisait faillite, et Vinoy succédait à Trochu uniquement pour faire fonctions de syndic.

Le bombardement continuait. Les églises et les hôpitaux situés sur la rive gauche furent particulièrement éprouvés. Un obus tomba au Collège de France, au pied de la chaire de M. Levasseur faisant son cours. Le Val-de-Grâce, où il y avait pourtant des blessés allemands, reçut 75 obus, la Pitié 47, la Salpêtrière 31, l'Hospice Cochin,

les Enfants Malades, les Incurables, la Maternité, les Invalides eurent leur part de projectiles. Les Allemands s'en excusèrent, par la suite, en alléguant la maladresse de leurs mauvais pointeurs. Méchante justification.

On en était arrivé à la dernière bouchée de pain, au moins dans les boulangeries, et pour la consommation du gros public. Les prix atteints pour les denrées courantes devenaient fantastiques. Le beurre se payait 25 à 30 francs la livre, la pomme de terre 25 francs le boisseau, l'oignon 1 franc la pièce. Et encore ne trouvait-on que difficilement ces comestibles coûteux. Le chat et le chien se débitaient à 5 francs la livre. Le bois, vert et peu combustible, valait 15 francs le cent. Les volailles, le cheval, le mulet, l'âne étaient hors de prix, et réservés pour les tables riches. Le sucre, le riz et le vin ne manquèrent jamais, et servirent à sustenter les deux millions d'affamés.

La mortalité était considérable. Le froid, les privations, les fatigues des gardes aux remparts, les interminables attentes des femmes à la porte des boucheries et des boulangeries avaient multiplié les malades. Le chiffre des décès dans la dernière semaine fut inouï : 4.465. La moyenne mortuaire à Paris, avec une population plus forte de cinq ou six cent mille êtres, varie, en temps ordinaire, de 750 à 900, selon les saisons. La situation était véritablement critique, et la position devenait intenable. Le moment « psychologique » prévu, attendu par Bismarck et par Trochu, était arrivé.

MANIFESTE DE L'ALLIANCE RÉPUBLICAINE

La population, malgré tout, encourageait, exigeait cette résistance *in extremis*. Une société politique importante, l'*Alliance Républicaine*, entreprit de donner satisfaction

à l'opinion et de tenter un suprême effort à l'intérieur d'abord et de changer le gouvernement; ensuite on avisera.

Après le 4 septembre, plusieurs organisations politiques s'étaient formées. *L'Alliance Républicaine*, la plus importante, comptait parmi ses membres : Ledru-Rollin, Delescluze, Cournet, Lefebvre-Roncier, Edmond Rochat, Mathé, Lefèvre, Rousseau, Massol, Boisson, Lafontaine, Maillard, Abel Peyrouton, Tisserandean, Sellier, Duché, Henri Brisson, Radoux, Frachebont, Savage, Turpin, Lafond, Razoua, Bruys, Drugé, Lechasseur, Alfred Lamarque, Brives, Tony Révillon, Martin Bernard, Floquet, Arthur Arnould, Levraud, Gatineau, Bourneville, Marras, Bayeux-Dumesnil, Bertillon, Leclanché, Mercier.

Le 18 décembre, l'Alliance avait voté la motion suivante de Ledru-Rollin et de Tony Révillon :

Exprime le vœu que le gouvernement renonce à tout projet de capitulation et dirige sur-le-champ, dans le sens de l'offensive, les forces dont il dispose.

Le 21 janvier, elle vota et lança le manifeste suivant, son dernier acte, car ses réunions furent interrompues par le décret supprimant les clubs, paru deux jours après :

Des revers continus de l'armée de Paris, le défaut de mesures décisives, l'action mal dirigée succédant à l'inertie, un rationnement insuffisant, tout semble calculé pour lasser la patience.

Et cependant le peuple veut combattre et vaincre.

S'y opposer serait provoquer la guerre civile, que les républicains entendent éviter.

En face de l'ennemi, devant le danger de la patrie, Paris assiégé, isolé, devient l'unique arbitre de son sort.

A Paris de choisir les citoyens qui dirigeront à la fois son administration et sa défense.

A Paris de les élire, non par voie plébiscitaire ou tumultuaire, mais par scrutin régulier.

L'Alliance républicaine s'adresse à l'ensemble des citoyens;

Invoque le péril public;

Demande que, dans les 48 heures, les électeurs de Paris soient convoqués, afin de nommer une assemblée souveraine de deux cents représentants, élus proportionnellement à la population.

Demande encore que le citoyen Dorian constitue la commission chargée de faire les élections.

Arthur Arnould, l'un des membres de l'Alliance et l'un des signataires, a apprécié ainsi ce manifeste :

On a dit qu'il était trop tard, et que, la capitulation étant devenue inévitable, notre propre succès n'aurait eu d'autre résultat que de faire endosser, par le parti révolutionnaire socialiste, la honte de la reddition de Paris.

Cela est possible, et je ne nierai pas que, chez la plupart d'entre nous, il y avait en ce moment plus de désespoir que de foi. Toutefois nous crûmes de notre devoir de protester jusqu'à la dernière heure, et de tenter un dernier effort, faisant de bon cœur le sacrifice de nos personnalités, devenues odieuses ou ridicules, en cas d'insuccès devant les Prussiens.

On peut se demander, néanmoins, si la partie était absolument désespérée, et si nous n'avions pas quelque droit d'agir ainsi que nous le faisons.

(Arthur Arnould, *Histoire Populaire et Parlementaire de la Commune*. Bruxelles, 1878.)

Cette supposition d'Arthur Arnould, que tout espoir ne devait pas être considéré comme perdu, reposait sur la croyance, qui n'était pas absolument fausse, que les approvisionnements n'étaient pas aussi épuisés qu'on le disait, et sur l'ignorance où l'on était encore de la situation véritable des armées de province. Sans cette croyance optimiste, l'émeute qui se produisit le jour même de l'affichage de ce manifeste eût été criminelle et absurde. Elle ne fut qu'insuffisamment préparée, et ne trouva pas d'adhésion de la part de la population.

Le 22 janvier fut la répétition du 31 octobre, plus brève, et plus tragique aussi, car le sang coula. Ce fut, comme dans toute tragédie conforme aux règles, la catastrophe qui précède et force le dénouement. C'est la fin du siège et le début d'une nouvelle période historique : l'époque de la Commune commence.

LIVRE III

L'ÉMEUTE DU 22 JANVIER

PROCLAMATION DE VINOY

La fièvre patriotique, le désir de venger les morts de Buzenval, l'espoir de trouver revanche de l'échec récent, avec la volonté, comme au 31 octobre, chez un grand nombre de républicains, de substituer au gouvernement de la Défense, jugé incapable et mou, le pouvoir, supposé plus énergique, de cette Commune, invoquée dans tous les clubs, durant le siège, comme le remède aux maux présents, comme l'instrument de délivrance et de salut, voilà les premiers éléments du mouvement du 22 janvier. Il y en eut d'autres, et avant tout : la faim pressante, avec la persuasion, où étaient certains miséreux, que le nouveau pouvoir saurait faire sortir les vivres cachés dans Paris, parviendrait à sustenter la population. Une indignation, non pas générale, mais ardente dans les milieux avancés, accueillit la nomination du général Vinoy. Les chefs révolutionnaires jugèrent l'occasion favorable pour agir et faire appel aux forces insurrectionnelles.

Le général Vinoy, en prenant possession du pouvoir, avait publié cet ordre du jour à l'armée :

Le gouvernement de la Défense nationale vient de me placer à votre tête ; il fait appel à votre patriotisme et à mon dévouement ; je n'ai pas le droit de me soustraire. C'est une charge bien lourde ; je n'en veux accepter que le péril, et il ne faut pas se faire d'illusions.

Après un siège de plus de quatre mois, glorieusement soutenu par l'armée et par la garde nationale, virilement supporté par la population de Paris, nous voici arrivés au moment critique.

Refuser le dangereux honneur du commandement dans une semblable circonstance serait ne pas répondre à la confiance qu'on a mise en moi. Je suis soldat, et je ne sais pas reculer devant les dangers que peut entraîner cette grande responsabilité.

A l'intérieur, le parti du désordre s'agite, et cependant le canon gronde. Je veux être soldat jusqu'au bout ; j'accepte ce danger, bien convaincu que le concours des bons citoyens, celui de l'armée et de la garde nationale, ne me feront pas défaut pour le maintien de l'ordre et le salut commun.

Le ton de cette proclamation était comminatoire et déplacé. On y retrouvait la mentalité des généraux du Deux-Décembre. L'appel aux « bons citoyens » et les menaces au « parti du désordre » indiquaient la préoccupation unique, chez le successeur de Trochu, d'une résistance à l'intérieur. Il n'était fait aucune allusion aux Prussiens, qui cependant bombardaient toujours, ni à ces idées de revanche, de sortie, de délivrance, qui passionnaient encore les Parisiens.

Les révolutionnaires estimèrent l'occasion favorable, et Blanqui, sorti de sa retraite, entra en communication avec différents membres de l'Alliance et de l'Internationale, les militants des clubs et plusieurs commandants de la garde nationale, qui promirent le concours de leurs bataillons.

LE CLUB DE LA REINE BLANCHE CONVOQUE LES BATAILLONS

Le soir du 21 janvier, il y eut une séance importante au club de la Reine Blanche, à Montmartre. Ce club se tenait dans la salle de bal de la Reine Blanche, boulevard de Clichy, emplacement actuel du Moulin-Rouge. Beaucoup d'assistants et de militants, non habitués de ce club, se trouvaient là : des membres des comités de Vigilance de divers arrondissements, des délégués de groupes, et notamment ceux du Club Central et du Club de l'Ecole de médecine. La motion suivante fut portée à la connaissance de l'auditoire :

Les Clubs et les Comités de Vigilance se sont mis d'accord. Rendez-vous est donné pour demain midi, sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Les gardes nationaux sont invités à s'y rendre en armes ; les femmes les accompagneront pour protester contre le rationnement du pain et les autres mesures destinées à affamer le peuple.

Un citoyen dit que le gouvernement ne fera qu'un semblant de résistance, car il est dans une impasse, et il sera éuchanté qu'on lui force la main pour se décharger de sa responsabilité sur la Commune. Quant à la bourgeoisie, elle est mécontente et divisée. Un bataillon de marche des quartiers du centre a déclaré ce matin, devant la Bourse, qu'il ne tirerait point sur le peuple. Enfin un citoyen du 17^e arrondissement annonce que les républicains des Batignolles iront demain matin, à huit heures, à la mairie, et qu'ils sommeront le maire et les adjoints de se rendre avec eux à l'Hôtel-de-Ville, revêtus de leur écharpe.

(G. de Molinari, *les Clubs Rouges*. Garnier frères, éd. Paris, 1871.)

Trois délégués avaient été désignés à la mairie de Montmartre, pour inviter le maire et ses adjoints à se rendre à l'Hotel-de-Ville, ceints de leurs écharpes, avec la manifestation. Les délégués revinrent disant qu'ils n'avaient pas

trouvé le citoyen Clemenceau, mais que l'un des adjoints s'était mis à leur disposition, à condition qu'il y ait entente entre les quatre clubs et le comité de Vigilance de l'arrondissement. On décida, en conséquence, de se rendre le lendemain, à dix heures, à la mairie, et de là, à midi, à l'Hôtel-de-Ville.

Cette divulgation, dans une réunion publique, d'une manifestation qui devait vraisemblablement dégénérer en émeute, était imprudente et maladroite. Le gouvernement se trouvait averti, et pouvait prendre ses mesures de défense ; ce qu'il fit d'ailleurs. M. de Molinari, rédacteur aux *Débats*, dont le compte rendu parut le lendemain matin, en a fait l'observation, dans la préface du recueil de ses articles sur les séances des divers clubs, écrits au jour le jour :

Un des résultats essentiels de cette divulgation quotidienne de mystères des Clubs rouges a été d'avertir le gouvernement des complots qui se tramaient contre lui. Le 21 janvier au soir, par exemple, les meneurs du parti révolutionnaire annonçaient au public du club de la Reine Blanche, à Montmartre, qu'on irait le lendemain, à midi, installer la Commune à l'Hôtel-de-Ville. Le 22 janvier, les lecteurs de journaux étaient prévenus, en prenant leur café du matin ; l'Hôtel-de-Ville était gardé, et les amis de l'ordre se tenaient sur le qui-vive. La surprise était manquée, et les partisans de la Commune, surpris à leur tour, étaient obligés de se replier sur leurs faubourgs. Aussi l'un deux n'hésitait-il pas à attribuer aux clubs l'insuccès de la journée...

(G. de Molinari, *les Clubs Rouges*. Préface.)

DELIVRANCE DE GUSTAVE FLOURENS

Un incident important se produisit dans la soirée. Deux militants, Henri Place (Varlet) et Amilcare Cipriani, s'étaient rendus, dans la journée, à la prison de Mazas, munis d'un permis de visiter. Ils venaient voir Gustave Flourens,

détenu pour les événements du 31 octobre. Ils firent une reconnaissance des abords de la cellule, et observèrent la façon dont les prisonniers politiques étaient gardés. Ayant pris ces renseignements, ils rejoignirent leurs camarades, et combinèrent la délivrance de Flourens, en vue de la manifestation du lendemain. Le rendez-vous, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, avait été concerté avec des gardes nationaux revenant de l'enterrement du colonel Rochebrune, tué à Buzenval, et les comités de vigilance avaient été informés. Il fallait un chef, un homme d'action, pour le coup de main du lendemain, combiné par Blanqui et ses amis : Flourens, l'aventureux héros du 31 octobre, était tout désigné. Il fallait donc qu'il fût en liberté. Sa délivrance s'opéra audacieusement. Une troupe de 75 gardes nationaux se réunit à Belleville, rue des Couronnes, à dix heures du soir. Elle gagna Mazas sans encombre. On la laissa passer, croyant avoir affaire à une patrouille commandée. Les conjurés s'emparèrent de la sentinelle, puis du porteclefs, et la prison fut rapidement envahie, sans que le poste fût averti. Le directeur Bayet fut par la suite accusé de s'être laissé trop facilement intimider, par un revolver que Cipriani lui mit sous le nez. Tous les prisonniers du 31 octobre furent délivrés avec Flourens.

Celui-ci se rendit à la mairie de Belleville, dont il avait été nommé maire pendant sa détention. Mais il ne put réunir la légion de son arrondissement, et la mairie fut bientôt réoccupée par une compagnie de douaniers.

Le lendemain matin, 23 janvier, à la première heure, une proclamation de Clément Thomas fut affichée, visant les événements de la soirée, et faisant appel à la garde nationale « pour défendre Paris ». La voici :

Le commandant supérieur des gardes nationales de la Seine :

Cette nuit, une poignée d'agitateurs a forcé la prison de Mazas, et délivré plusieurs prévenus, parmi lesquels M. Flourens.

Ces mêmes hommes ont tenté d'occuper la mairie du vingtième arrondissement, et d'y installer l'insurrection; votre commandant en chef compte sur votre patriotisme pour réprimer cette coupable sédition.

Il y va du salut de la cité.

Tandis que l'ennemi la bombarde, les factieux s'unissent à lui pour anéantir la défense.

Au nom du salut commun, au nom des lois, au nom du devoir sacré, qui nous ordonne de nous unir tous pour défendre Paris, soyons prêts à en finir avec cette criminelle entreprise: qu'au premier appel la garde nationale se lève tout entière, et les perturbateurs seront frappés d'impuissance.

De bonne heure des groupes se formèrent sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Il y avait beaucoup de femmes, quelques-unes très exaltées, très révolutionnaires. Louise Michel était là, en costume de garde national, portant crânement le képi, avec le chassepot en bandoulière. Elle fit d'ailleurs le coup de feu. Des gardes isolés, la plupart sans armes, stationnaient, commentant l'affiche de Clément Thomas, regardant avec inquiétude les fenêtres closes et les portes barricadées de l'Hôtel-de-Ville. De temps en temps, on se montrait un mobile, avec son fusil, passant la tête par les vasis-tas des bureaux, à l'entresol.

Le gouvernement averti avait pris ses mesures. Le préfet de police, Cresson, avait demandé du renfort à Vinoy. Celui-ci avait aussitôt fait rentrer dans Paris les meilleurs régiments de ligne à proximité, notamment ceux de la brigade Valentin. Le 109^e et le 110^e de ligne évacuèrent précipitamment les deux redoutes des Hautes-Bruyères et du Moulin-Saquet, qu'ils avaient défendues pendant toute la durée du siège. Les Prussiens auraient pu s'en emparer sans grands risques, ce jour-là, et notre front défensif du Sud se trouva dégarni jusqu'à la fin des hostilités. Le 3^e

bataillon des mobiles du Finistère, qui avait fait merveille au 31 octobre, était de nouveau chargé de défendre l'Hôtel-de-Ville. On avait, au gouvernement, une grande confiance en ces bretons, et ils la justifèrent. Le comte de Legge les commandait. Ces mobiles, dépaysés et irrités, avaient l'âme vaillante et la conscience obtuse des anciens chouans. Ils ne parlaient guère que leur patois; ils n'avaient que de très vagues rapports avec la population, dont ils ne comprenaient ni la langue, ni le républicanisme, ni l'entêtement à vouloir continuer la guerre. Ces têtus, qui avaient hâte de rentrer chez eux, devaient se montrer solides et énergiques, si on leur permettait de faire feu sur ces Parisiens, en qui ils ne voyaient pas des compatriotes, mais des chenapans et des pillards, ainsi que leurs chefs les désignaient, des poltrons aussi, qui voulaient les envoyer à leur place contre les Prussiens, afin de toucher leurs trente sous, solde qui paraissait inouïe à ces paysans, très pauvres. Les bretons s'étaient barricadés dans l'Hôtel-de-Ville, ils avaient des mitrailleuses, et, sur l'ordre de leurs chefs, vers midi ils prirent leur poste de combat, derrière les fenêtres de la salle du trône (ou du conseil) au premier étage, et aussi à l'entresol.

Les chefs du mouvement s'étaient rendus d'assez bonne heure aux abords de l'Hôtel-de-Ville. Plusieurs membres de l'Alliance se réunirent chez Lefebvre-Roncier, qui habitait rue de Rivoli, au numéro 60, en face du bâtiment municipal. Delescluze, Cournet, Edmond Levraud, Arthur Arnould s'y trouvaient. Blanqui se tenait, avec quelques fidèles, au café du Gaz, rue de Rivoli, au coin de la rue de la Coutellerie. Silencieux, il méditait. Par moments il donnait, à voix basse, de brèves consignes, et de ses mains gantées de noir, congédiait les importuns ou faisait des gestes évasifs, indiquant l'Hôtel-de-Ville. Il paraissait

perplexe, attendant des nouvelles, et ne sachant quand il donnerait le signal de l'attaque, ignorant même s'il le donnerait.

LES DÉLÉGATIONS A L'HOTEL-DE-VILLE

La foule était assez grande sur la place, mais elle semblait plutôt un rassemblement de badauds qu'une troupe prête à se battre. Les bataillons attendus ne venaient pas. L'Alliance, par son manifeste cité plus haut, avait répandu les idées de conciliation. Elle envisageait une entente probable avec le gouvernement. Tout appel à la force était par elle écarté. Elle le montra bien, quand, au lieu de convoquer, comme ses membres l'avaient annoncé, des bataillons en armes, qui eussent enveloppé l'Hôtel-de-Ville, prêts à donner l'assaut et à installer un nouveau gouvernement, elle se contenta d'envoyer une délégation sans armes, et borna son action à la remise d'un placet par un orateur amène. Rien de plus pacifique, ce jour-là, que l'attitude et l'intervention de l'Alliance.

La délégation avait pour porte-paroles Tony Révillon. Avec sa haute taille, sa face léonine et souriante, sa physionomie sympathique et intelligente, qu'un encadrement de longs cheveux, à la mode romantique, dépouillait de tout aspect martial, malgré la moustache gauloise ombrageant la lèvre épaisse et sensuelle, Tony Révillon, journaliste populaire très apprécié, vulgarisateur des faits et gestes de la première République, orateur chaleureux, applaudi dans les clubs, mais qui n'avait de révolutionnaire que l'organe, n'était nullement l'homme qui convenait pour intimider un personnage aussi têtue, aussi féru de son autorité, si désireux de maintenir l'ordre, que l'adjoint Chaudey, auquel il eut affaire. La délégation avait demandé à s'en-

tretenir avec le maire de Paris, Jules Ferry. Celui-ci étant absent, ce fut Chaudey, pour son malheur, qui le remplaça.

Tony Révillon, avec sa douceur habituelle, exposa, non sans fermeté cependant, les revendications des délégués et les propositions de l'Alliance. Elles consistaient, principalement, à repousser toute idée de capitulation, à subordonner le gouvernement militaire au pouvoir civil, et à convoquer immédiatement les électeurs pour la nomination de la Commune. Mais il ne parla pas du recours à la force, si ces propositions étaient refusées ou éludées, ce qui était probable. Il s'efforça de persuader, quand il aurait fallu menacer. Il est vrai qu'il ne se sentait pas soutenu, et qu'il ne disposait que de la force morale de l'Alliance, ce qui ne valait pas une dizaine de bataillons déterminés, pour obtenir une réponse favorable de Chaudey, ou du moins pour ôter à ce maître intérimaire de l'Hôtel-de-Ville la tentation de faire usage de la force.

Chaudey répondit avec hauteur. Ce personnage, de valeur médiocre et d'importance secondaire, a dû sa notoriété à sa fin tragique.

GUSTAVE CHAUDEY

C'était un avocat de Vesoul, né en 1817. Il vint à Paris à l'époque des banquets réformistes. Il fut un des grands partisans du général Cavaignac, lors de la sanglante répression de juin 48. Le souvenir de ce patronage dut le hanter, quand il se vit, le 22 janvier, en face de la révolte grondante, investi de la puissance publique, et disposant de la force. Il fut, sous la Commune, arrêté, comme ayant, le 22 janvier, donné l'ordre de tirer aux mobiles du Finistère. Il est douteux qu'il ait signé et même transmis cet

ordre. On lui en a contesté le mérite, et son attitude fut qualifiée de « piteuse ». Il se montra sans doute arrogant, et nullement disposé à des pourparlers avec les délégations qui successivement vinrent l'entretenir dans cette journée funeste. Mais il n'est pas établi qu'il ait commandé le feu aux bretons. Il eut le tort, quand il fut arrêté et interrogé sur ce fait, de ne pas témoigner des regrets, en se retranchant derrière les ordres supérieurs reçus, et en arguant de son mandat qui lui imposait l'obligation de s'opposer, fût-ce par la force, à l'envahissement du palais dont il avait la garde et la responsabilité. Il fut fusillé dans la cour de la prison de Sainte-Pélagie, où il était détenu, le 23 mai 1871. Il se montra courageux et digne au moment de la mort. Cette exécution fut accomplie sans jugement, mais on était à une heure atroce et exceptionnelle, où les formalités, les garanties de tout accusé étaient remplacées par la brutalité des faits, de part et d'autre. C'est au milieu des fusillades au hasard et des aveugles massacres, qui accompagnaient l'entrée des troupes de Versailles dans Paris, que Gustave Chaudey fut exécuté. Ce fut un acte assez inexplicable, et qu'on a pu attribuer à une vengeance particulière. Chaudey n'était pas un des plus implacables adversaires de la Commune, et bien d'autres auraient pu avoir son sort, qui furent épargnés. C'était un républicain, autoritaire et entier, sans doute, mais ferme dans ses convictions démocratiques. Il avait été exilé sous l'empire ; revenu lors de l'amnistie, il plaida, et fit partie du conseil de rédaction du journal *le Siècle*. Après le 31 octobre, il fut nommé adjoint au maire de Paris, en remplacement de Charles Floquet, démissionnaire. Le principal titre de Gustave Chaudey au souvenir de la démocratie est d'avoir été honoré de la confiance de Proudhon, qui fit de lui l'un de ses exécuteurs testamentaires. Il avait les vertus de la classe

moyenne, et aussi ses préjugés et ses antipathies. Cet avocat rassis, représentant le type légendaire du bourgeois, se trouva, par l'absence regrettable de Jules Ferry dans la journée du 22 janvier, disposer d'une autorité dont il ne sut pas user avec assez de présence d'esprit pour conjurer le désordre, en évitant l'effusion du sang. Ces natures d'aspect placide sont susceptibles d'emballement, et le dicton sur les moutons enragés fut souvent vérifié dans les discordes civiles. L'attitude qu'il prit, en présence des délégués qu'on lui envoya à plusieurs reprises, a pu rendre vraisemblable l'imputation d'avoir fait tirer, qu'il paya de sa vie.

EUGÈNE RAZOUA

Chaudey, à l'exposé des griefs et des vœux de l'Alliance Républicaine, que formulait avec bonhomie Tony Révillon, assurément persuadé que tout allait s'arranger, répondit que le gouvernement était en communion d'idées avec l'Alliance Républicaine pour écarter toute pensée de capitulation, et pour essayer de maintenir le calme dans Paris, mais qu'il était absolument opposé à l'élection d'une Commune. Il déclara qu'il opposerait la force à toute tentative de violence, qu'il était seul à l'Hôtel-de-Ville, qu'il avait la responsabilité de l'ordre, et qu'il réprimerait énergiquement tout mouvement contre le siège de la municipalité. Il ajouta, a dit Louise Michel, cette menace imprudente : « Si l'on en vient à recourir aux armes, les plus forts fusilleront les autres ! » (Louise Michel, *la Commune*. P.-V. Stock, éd., 1898, p. 101.)

A l'appui de ses paroles comminatoires, Chaudey fit accompagner Tony Révillon et les autres membres de la délégation, de façon à leur faire voir les préparatifs de

défense à l'intérieur, les mitrailleuses commandant les escaliers, les mobiles bretons aux fenêtres, prêts à faire feu au commandement, qu'il se déclarait résolu à donner si on l'attaquait.

Deux autres délégations, l'une du XV^e arrondissement (Grenelle), conduite par Léo Meillet, l'autre composée de différents groupes de la rive gauche, furent également reçues et éconduites par Chaudey. Les divers délégués, de retour sur la place de l'Hôtel-de-Ville, ayant fait connaître l'insuccès de leur démarche, furent conspués. L'un de ces délégués était Razoua, ex-commandant du 61^e bataillon de Montmartre. Razoua avait été cassé de son grade à la suite du 31 octobre, mais son procès était pendant. A Buzenval, il avait suivi son bataillon, conservant ses galons, mais portant le fusil, pour faire le coup de feu, comme un simple garde. Au 22 janvier, il exerçait le commandement de fait. Ses hommes l'avaient, en partie, suivi ; des gardes isolés des autres bataillons de Montmartre s'étaient joints à lui.

Eugène Razoua était un ancien soldat d'Afrique, très brave, homme d'action, nullement politicien. Avec sa barbe en fer à cheval, son visage sec et anguleux, son allure martiale et son franc-parler, il avait acquis une certaine popularité. Il avait publié des *Souvenirs d'un chasseur d'Afrique*, et Delescluze l'avait accepté au *Réveil*, où il rédigeait à la bonne franquette des « entrefilets » sur les choses militaires. Il ne craignait point ce qu'il appelait « un coup de chien » ; il était même venu au rendez-vous, donné à la Reine Blanche, dans l'intention de parlementer le moins possible, et, au premier mot de Delescluze, d'enfoncer à coups de crosses les portes de l'Hôtel-de-Ville. Il ne dissimulait pas son désir, mais il craignait d'entraîner les hommes qui l'avaient suivi dans une embuscade. Intro-

duit auprès de Chaudey, il avait pu se rendre compte de l'inutilité de démarches conciliatrices, et en même temps de l'impossibilité, avec le peu de monde dont il disposait, de pénétrer de vive force dans l'Hôtel-de-Ville, pour y installer un nouveau gouvernement. Il alla retrouver Delescluze et les autres chefs réunis chez Lefebvre-Roncier. Il leur fit part de ses hésitations, leur rendit compte de l'état de défense où il avait trouvé l'Hôtel-de-Ville, et les avertit qu'il avait jugé prudent de faire éloigner les gardes nationaux de Montmartre, vu leur petit nombre. Ils eussent été exposés à une fusillade meurtrière, partie des soupiraux et des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, que les bretons garnissaient. Il avait donc rangé ses gardes nationaux, en bon ordre, près du square de la Tour-Saint-Jacques, le long de la grille, avec la consigne d'attendre les événements.

Eugène Razoua, élu député par la Seine aux élections du 8 février, donna sa démission. Il fut commandant de l'École militaire, pendant la Commune. Il s'était réfugié à Genève, où il est mort en 1878.

L'ATTENTE

L'attente, c'était la situation même. Elle était générale. La foule attendait sur la place qu'il se passât quelque chose. Blanqui attendait, embusqué au premier étage du café du Gaz. Félix Pyat attendait dans un fiacre au coin de la rue Saint-Martin. Delescluze, Cournet, d'autres chefs attendaient chez Lefebvre-Roncier. Ceux-ci commençaient à hocher la tête, déconcertés, et à se regarder significativement. Pour que Razoua, dont personne ne pouvait mettre en doute la bravoure, eût ainsi prudemment placé son bataillon en réserve, c'est que l'affaire ne prenait pas bonne tournure. On était sans nouvelles de Blanqui, et ses amis, tous

hommes déterminés, ayant pour système les surprises, les coups de main, ne bougeaient pas. Sur la place, une foule désœuvrée et tapageuse grouillait toujours. Les cris de : Déchéance ! à l'Hôtel-de-Ville ! vive la Commune ! s'élevaient plus nourris, plus impatients, mais il n'y avait que peu de combattants probables dans cette cohue frémissante, où les femmes, les enfants et les curieux sans fusils formaient la majorité. Tout ce monde-là détalerait, en laissant des blessés et peut-être des morts, à la première décharge des mobiles, que prévoyait Razoua.

A deux heures, les bataillons attendus n'arrivaient toujours pas. Plusieurs détachements de gardes nationaux étaient sans doute déjà venus, avaient défilé devant l'Hôtel-de-Ville, en criant comme les autres : Déchéance ! démission ! puis s'étaient éloignés, satisfaits par cette démonstration pacifique.

La journée s'annonçait comme devant se passer en cris, en menaces, en protestations contre le gouvernement accusé de faiblesse, de trahison même, et contre lequel on s'indignait à l'idée qu'il préparât la capitulation, mais rien de plus. Donc une manifestation inoffensive, comme il y en avait déjà eu plusieurs durant le siège. Rien de révolutionnaire, rien de menaçant pour l'ordre politique et social ne se dessinait. Jules Favre, peu suspect d'indulgence, a reconnu l'innocuité de la manifestation :

Il y eut ce jour-là une insurrection qui m'a paru dirigée contre les hommes du gouvernement de la Défense nationale, et non contre la société. C'était surtout contre le général Trochu que l'émeute était dirigée.

(Enquête parlementaire. Déposition de Jules Favre.)

Ce qui prouve la vérité de l'observation de Jules Favre, ce fut l'absence même des bataillons sur lesquels on avait

compté. Ces bataillons s'étaient trouvés apaisés, et comme désarmés, en apprenant le matin même la démission de Trochu. En se disant : Trochu n'est plus gouverneur de Paris ! les citoyens éprouvèrent en majorité une satisfaction vive. Ce fut, dans tout Paris, un soulagement, une détente. Il faut peu de chose pour apaiser les flots populaires et ramener le calme à la surface. On ne réfléchissait guère à la substitution jésuitique de Vinoy. Trochu cédait le commandement pour paraître rester fidèle à sa fameuse gasconnade : « Le gouverneur de Paris ne capitulera jamais. » Ce ne serait pas le gouverneur qui signerait l'acte de reddition, et cela suffisait à sa conscience. La foule ne voyait pas l'artifice. Elle considérait Trochu comme l'obstacle à son désir de se battre, de continuer la résistance. Trochu s'en allait. L'obstacle n'existait plus. On était débarrassé. Il semblait que la lutte allait reprendre plus vive, plus sérieuse, et qu'il ne s'agirait plus d'armistice et de négociations. L'Alliance Républicaine parut partager ces illusions. Elle admit que le remplacement de Trochu était beaucoup d'intérêt à la manifestation, principalement dirigée contre lui. Elle avait décommandé le mouvement, et retenu dans leurs arrondissements les bataillons promis. Les événements de la nuit avaient également engagé l'Alliance à chercher la conciliation, à éviter une manifestation dont elle commençait à redouter le caractère révolutionnaire. De là son envoi de délégués, au lieu de bataillons en armes.

En apprenant que Flourens avait recouvré sa liberté, dit Arthur Arnould, l'inquiétude prit la bourgeoisie, pour qui ce nom était un épouvantail. Elle entrevit tout à coup une tendance socialiste derrière le mouvement qui se préparait, et auquel elle se fût mêlée peut-être en partie, s'il avait conservé un caractère exclusivement patriotique.... Le nom de Flourens fit évanouir toutes ces belles dispositions, de telle sorte que, les uns chantant victoire parce que Trochu n'était plus là, et les autres rentrant chez eux,

parce que Flourens les effrayait, la foule fut peu nombreuse sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et peu de gardes nationaux se trouvèrent au rendez-vous.

(Arthur Arnould. *Histoire Parlementaire et Populaire de la Commune de Paris*, t. I, p. 74.)

LES COUPS DE FEU. — MOBILES ET GARDES NATIONALES

L'affaire pouvait être considérée comme finie, et l'émeute probable comme avortée, vers deux heures et demie de l'après-midi. Le combat, à cette heure déjà tardive en hiver, n'avait pas même commencé, faute de combattants. Tout à coup, des clameurs s'élèvent de la place, mêlées à des vivats, à des sonneries de clairons, au bruit de tambours battant la charge. Ce sont des compagnies du XIV^e arrondissement (Vaugirard) qui viennent se ranger sur la place, face à la grille. Un jeune homme énergique, Sapia, ex-chef de bataillon, les commande. Il n'a pas son uniforme de commandant. Presque en même temps, un bataillon du IV^e arrondissement (quartier Saint-Merry) débouche par la rue du Temple; puis le 101^e bataillon (la Maison-Blanche 13^e), commandé par Duval et Sérizier, arrive, par le Pont d'Arcole. Bientôt deux cents hommes environ sont signalés dans la rue de Rivoli. C'est le contingent, bien réduit, des Batignolles, ayant à sa tête Benoît Malon, adjoint, ceint de son écharpe. En passant devant le café du Gaz, les Batignollais avaient aperçu et acclamé Blanqui. Celui-ci, encouragé, avait alors quitté sa retraite, et s'était avancé sur la place. Le vieux révolutionnaire se reprenait à espérer. Il augura mieux de cette journée, si mal commencée, et qui jusque-là paraissait se borner à des vociférations impuissantes, à des protestations inutiles. Il se montra donc. Posté à l'angle de la place, entouré d'un petit

noyau de fidèles, il se prépara à donner enfin le signal du combat.

L'a-t-il donné ? S'illusionnant sur la force réelle des insurgés, abusé par l'arrivée de ces bataillons déterminés, excité par Sapia, Sérizier et quelques autres qui déploreraient les pourparlers des délégations, et se montraient impatients de faire parler la poudre, Blanqui, sur qui tous comptaient, qui avait seul de l'autorité morale, a-t-il levé la main ou ouvert son parapluie, comme pour l'attaque du poste de la Villette ? Point obscur. Il est possible que Blanqui ait voulu brusquer les événements et engager l'action. Ceci serait assez dans sa mentalité, et l'on retrouverait là sa tactique favorite, mais la preuve de cette initiative manque. Des coups de feu partirent tout à coup, et l'on ne sait d'où.

Les partis se sont renvoyé l'imputation d'avoir commencé le feu. Arthur Arnould, qui était présent, dit :

Une décharge effroyable, *partie de l'Hôtel-de-Ville*, alla semer la mort parmi cette foule inoffensive de curieux, de femmes, d'enfants, qui couvraient la place (*loc. cit.*, p. 76).

Louise Michel, témoin également, émet la même opinion :

Quelques instants après l'entrée de Chaudey dans l'intérieur, il y eut comme un coup de pommeau frappé derrière une des portes, puis un coup de feu partit, isolé. Moins d'une seconde après une fusillade compacte balayait la place... (*loc. cit.*, p. 102).

Gustave Flourens attribue aussi le premier coup de feu aux défenseurs de l'Hôtel-de-Ville.

Les témoins entendus dans l'enquête parlementaire : comte de Legge, commandant des mobiles du Finistère, colonel Vabre, commandant militaire de l'Hôtel-de-Ville, Cresson, préfet de police, sont au contraire tous d'accord

pour désigner les gardes nationaux comme ayant tiré les premiers, et provoqué ainsi la riposte meurtrière. Leur déposition peut paraître suspecte, ces témoins étant trop intéressés, par esprit de parti, à rejeter sur des adversaires la provocation.

Il y a des motifs plausibles pour admettre que le premier coup de feu soit parti des rangs des manifestants. D'abord l'état des esprits, la mentalité insurrectionnelle des gardes nationaux, et peut-être aussi la surexcitation d'individualités armées, éparses dans la foule, peuvent fort bien expliquer ce coup de feu isolé, dont parle Louise Michel, qui était là, au premier rang, et qui a pris part à la fusillade. Un coup de feu hasardeux pouvait amener la collision, qui, jusque-là, semblait évitée, ce dont quelques-uns devaient se montrer désappointés. Il y avait aussi le souvenir, chez les vieux insurgés, du fameux coup de pistolet, tiré, dit-on, par Lagrange, qui, ranimant l'émeute éteinte, commença la révolution triomphante du 24 février 1848. Ensuite il peut s'être produit comme une décharge spontanée et irréfléchie, le fait d'un doigt fiévreux et impulsif se posant sur la gachette. Cela s'est vu dans des bagarres analogues, et l'événement n'a rien d'improbable. Personne, en tous cas, dans les rangs des manifestants, ne s'est vanté d'avoir tiré ce coup de feu-signal, alors que, deux mois plus tard, il n'y avait nul danger à faire cet aveu, mais même avantage et mérite à passer pour le premier assaillant de l'Hôtel-de-Ville.

Ce qui permettrait d'attribuer aux mobiles les premiers coups de feu, c'est qu'au moment de la décharge terrible des bretons la place était encore pleine de monde, avec des femmes, des enfants, des curieux sans armes, comme le prouve le nombre et la qualité des victimes. Il est vraisemblable qu'avant de commencer le feu les gardes nationaux

se seraient préoccupés d'écarter ces non-combattants. Ne l'eussent-ils pas fait, que d'eux-mêmes ces non-combattants se fussent éloignés, avec terreur, en voyant les gardes apprêter leurs fusils. Une autre explication vient à l'appui de la version imputant aux bretons l'initiative de la fusillade : leurs chefs, ceux qui devaient commander le feu, le comte de Legge, chef de bataillon des mobiles du Finistère, et le colonel Vabre, commandant militaire du Palais, accompagnés de l'adjudant-major Bernard, se trouvaient, en cet instant critique, en dehors de l'Hôtel-de-Ville. Les portes étaient fermées. Le comte de Legge et le colonel Vabre frappèrent pour se faire ouvrir. En attendant qu'un battant fût entr'ouvert, au sifflement des balles, ils se jetèrent à plat ventre. L'adjudant-major Bernard, qui cognait à une autre porte, plus loin, à la porte centrale, surélevée de plusieurs degrés, fut atteint d'une balle et tomba. Il est fort probable que si les gardes nationaux eussent tiré les premiers, le comte de Legge et le colonel Vabre eussent été frappés par les balles, comme l'adjudant Bernard, sans avoir eu le temps de se jeter à plat ventre. Ceux-ci étaient seuls en vue, puisque tout l'Hôtel-de-Ville était fermé, barricadé, et que les balles, dont on retrouva par la suite les traces, tirées par les gardes nationaux, ne touchèrent qu'à une certaine hauteur les murailles, car il faut retenir ceci que, sauf l'adjudant Bernard, il n'y eut aucune victime parmi les défenseurs de l'Hôtel-de-Ville.

M. Alfred Duquet, très hostile aux manifestants, raconte cependant, d'après les documents qu'il a consultés, que « le colonel Vabre et le commandant de Legge s'efforçaient de démontrer aux émeutiers l'inutilité de leur tentative, quand ils voulaient escalader les grilles et pénétrer dans le bâtiment municipal ». (Alfred Duquet : *Paris, l'insurrection du 22 janvier*, p. 339.) Plus loin il dit :

Les gardes nationaux du 101^e se déploient devant l'obstacle et tirent sur le colonel Vabre, le comte de Legge et l'adjutant-major Bernard, qui, à découvert près d'une des portes du palais, s'emploient à calmer les émeutiers qui peuvent les entendre...

Il est bien invraisemblable que ce bataillon déployé ait fait, presque à bout portant, un feu de salve, sur trois hommes à découvert, tous visibles et exposés, avec lesquels on parlementait, et n'en aient atteint qu'un seul. Il est plus vraisemblable de croire que l'adjutant-major, qui n'avait pas l'autorité suffisante pour parlementer avec les délégués et les chefs de bataillons, s'était tenu à distance de ses chefs, et n'a pas eu la chance, comme eux, après s'être mis à quatre pattes, de se faire ouvrir la porte de l'édifice.

Arthur Arnould, qui se trouvait parmi les manifestants, affirme que la fusillade n'a été précédée d'aucune sommation. Il ajoute :

Je déclare qu'à ce moment il n'avait pas été tiré un seul coup de fusil par les gardes nationaux, et que leurs délégués, à cet instant même, parlementaient pour obtenir d'être introduits auprès des membres du gouvernement (c'est-à-dire auprès de l'adjoint Chaudey, seul présent à l'Hôtel-de-Ville). (Arthur Arnould, *loc. cit.*, p. 71.)

Il est évident que le commandement de faire feu n'a pas été donné par Vabre ou par Legge, puisqu'ils étaient au dehors. Ils n'avaient pas davantage convenu qu'on tiferait sur un signe ou un geste émanant d'eux. Ils eussent attendu, pour donner ce signal, d'être rentrés et abrités. On a les noms des deux officiers bretons, qui dirigèrent la fusillade : le capitaine Gourlaouen, qui commandait au premier étage, salle du Trône ou du Conseil, et le capitaine Le Stimull, qui commandait à l'entresol. Ces deux officiers, en voyant leurs chefs discuter à travers la grille avec les

manifestants, qui sans doute en paroles et en gestes ne gardaient pas toute mesure, les crurent en danger ; ils les virent peut-être couchés en joue, et donnèrent précipitamment l'ordre de tirer. L'adjoint Chaudey, chef supérieur, ce jour-là, à l'Hôtel-de-Ville, avait autorisé la troupe à faire usage de ses armes si l'on tentait d'envahir le palais. Or, dit Gaston Da Costa (admettant la version des gardes nationaux tirant les premiers), « Sapia et ses hommes essayaient de franchir la grille qui isolait le bâtiment ». (*La Commune vécue*, p. 254.) Les deux capitaines et leurs hommes ont pu prendre cette tentative de Sapia et des gardes du 101^e comme un commencement d'escalade. L'occasion s'offrait à eux d'user de la permission donnée par l'autorité civile, ils en profitèrent, satisfaisant en même temps leur animosité contre les « guerre à outrance ». Ce qui vient à l'appui de cette hypothèse, c'est la présence d'une foule devant les grilles, et aussi celle, au premier rang, du commandant Sapia : « A la première décharge, Sapia est tombé le long des grilles, la tête fracassée », dit Gaston Da Costa. Il est invraisemblable que ce chef de bataillon se fût avancé jusqu'aux grilles, où il parlementait avec le comte de Legge et le colonel Vabre, pour faire tirer ses hommes, sur un bâtiment fermé, barricadé, étant certain d'attirer la riposte des bretons à l'abri.

La décharge des bretons, qu'elle ait suivi ou précédé celle des gardes nationaux, fut terrible. Le commandant Sapia, les délégués Chataigniaud et Fontaine furent tués. Il y eut une cinquantaine de blessés ou de morts, parmi lesquels des femmes, des enfants. Du côté des bretons, quelques pierres de l'Hôtel-de-Ville furent écornées et trouées. Il y eut aussi un certain nombre de carreaux brisés.

La foule inoffensive s'était dispersée, et quelques gardes nationaux, voulant courageusement riposter, se postèrent

derrière les candélabres de la place, s'agenouillèrent le long des tas de sable déposés par les cantonniers, et tirèrent vers les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville. Les gardes du 101^e s'adosèrent au bâtiment de l'octroi, annexe de l'Hôtel-de-Ville ; ceux qu'avait amenés Razoua ébauchèrent une barricade, avec un omnibus renversé, au coin de la rue de Rivoli. M. Cresson, préfet de police, à la tête d'une brigade de sergents de ville, chargea les insurgés qui tentaient de construire la barricade, les dispersa, puis opéra des perquisitions dans les maisons de l'avenue Victoria, où s'étaient réfugiés des manifestants, au moment de la décharge.

Le préfet de police se porta ensuite au-devant du général Dargentolle, qui arrivait par le quai, avec la garde municipale et de l'artillerie. Il lui apprit que tout était fini.

La fusillade avait duré à peine un quart d'heure.

Cette échauffourée n'eut de gravité que par les décharges, absolument inutiles, des bretons, car, quelle que soit la version qu'on accepte sur l'origine des premiers coups de feu, il est certain que les décharges se multiplièrent ; les gardes nationaux ne firent ensuite que riposter par un feu inoffensif, blessant seulement les murailles, au feu plongeant et meurtrier dirigé des fenêtres du premier étage et de l'entresol par les mobiles abrités. La collision produisit peu d'émotion dans la ville, au premier moment. Beaucoup ignorèrent jusqu'au lendemain qu'il y avait des cadavres sur la place de Grève.

Jamais je n'ai mieux senti que ce jour-là, dit Francisque Sarcey, combien ce Paris était vaste, et quel univers c'était que cette grande ville. Il faisait beau temps, et c'était dimanche, en sorte que nous étions descendus, quelques camarades et moi, sur les boulevards. La population parisienne, qui fait toujours fête au soleil, s'acheminait, nombreuse et gaie, vers les Champs-Élysées. Nous rencontrâmes par hasard un ami, qui nous apprit qu'on se battait à l'Hôtel-de-Ville. Nous courûmes de ce côté ; sur notre

route, rien que des flâneurs indifférents qui ne semblaient pas soupçonner qu'on se tirât des coups de fusil, à un kilomètre de là. A mesure que nous approchions, la physionomie des rues changeait sensiblement : partout des groupes animés, des orateurs en plein vent, une foule très houleuse qui roulait vers le lieu du combat. Nous traversâmes la place, derrière les voitures d'ambulance qui emportaient les blessés, et rencontrâmes le préfet de police, M. Cresson, qui nous fit passer de l'autre côté ; car déjà les troupes arrivaient et formaient un cordon autour de l'émeute vaincue. Nous étions sur la rive gauche ; là, sifflaient les obus prussiens, tandis que grondaient les canons de nos forts qui cherchaient à leur répondre. C'était un tonnerre incessant d'artillerie. Nous remontâmes les quais, presque déserts, et, par le pont des Arts, nous débouchâmes sur la place du Théâtre-Français.

Une foule considérable sortait du théâtre, où l'on avait joué ce jour-là *le Mariage de Figaro*.

(Francisque Sarcey, *le Siège de Paris*. — Ed. Lachaud, Paris, 1871, p. 326.)

Parmi les prisonniers arrêtés dans les maisons de l'avenue Victoria, se trouvait Serizier, le commandant du 101^e bataillon. Le colonel Vabre voulait le faire fusiller sur place, mais Jules Ferry, qui venait d'arriver à l'Hôtel-de-Ville, s'y opposa. Gustave Chaudey n'avait plus à intervenir, le maire étant présent. Il a pourtant porté le poids du sang versé. On ne lui sut pas gré, par la suite, de son énergie intempestive. On lui contesta même la vigueur, qui devait lui être imputée à crime et provoquer son supplice.

L'attitude de Chaudey avait été fort piteuse, dit M. Alfred Duquet. Il n'avait su que dire au commandant de Legge : « Evitez de faire feu. » Il l'avait répété plus de dix fois.

(Alfred Duquet, *l'Insurrection du 23 janvier*, p. 347.)

Chaudey avait cependant télégraphié à Jules Ferry, au moment de la fusillade, pour demander du renfort. Mais cette demande peut se justifier par le désir légitime d'empêcher le palais, dont il avait la garde, d'être envahi. Les

renforts, conduits par Jules Ferry et le général Dargentolle, arrivèrent, comme on l'a vu, quand tout était fini.

Jules Ferry, en reprenant son fauteuil de maire, s'empressa de rédiger la dépêche suivante aux commandants des neuf secteurs :

Quelques gardes nationaux factieux, appartenant au 401^e de marche, ont tenté de prendre l'Hôtel-de-Ville. Ils ont tiré sur les officiers de service et blessé grièvement un adjudant major de la garde mobile. La troupe a riposté. L'Hôtel-de-Ville a été fusillé des fenêtres des maisons qui lui font face, de l'autre côté de la place, et qui étaient d'avance occupées. On a lancé sur nous des bombes et lancé des balles explosibles.

L'agression a été la plus lâche et la plus odieuse, d'abord au début, puisqu'on a tiré plus de cent coups de fusil sur le colonel et ses officiers, au moment où ils congédiaient une députation admise un instant avant dans l'Hôtel-de-Ville. Non moins lâche ensuite, quand, après la première décharge, la place s'étant vidée et le feu ayant cessé de notre part, nous fûmes fusillés des fenêtres en face.

Dites bien ces choses aux gardes nationaux, et tenez-moi au courant si tout est rentré dans l'ordre.

La garde républicaine et la garde nationale occupent la place et les abords.

Le ton emphatique de cette dépêche, les exagérations et les erreurs de fait qu'elle contient prouvent que, ce jour-là, Jules Ferry, si maître de lui au 31 octobre, n'avait pas tout son sang-froid, et ne gardait point sa mesure habituelle.

Les bombes et les balles explosibles n'existèrent que dans l'imagination de Ferry. Où les gardes nationaux se seraient-ils procuré des balles explosibles, dont nulle part on ne trouva la trace, dans les arsenaux ni ailleurs, durant les combats du siège ? Ferry reproduit là, sans nécessité, une calomnie propagée par les journaux prussiens. Quant aux bombes il n'y avait ni mortiers ni canons sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Les troupes du général Dargentolle venu

avec Ferry, après la fusillade, avaient seules de l'artillerie.

L'in vraisemblance des cent coups de fusils tirés sur le colonel Vabre et ses officiers « au moment où ils congédiaient une députation admise un instant avant dans l'Hôtel-de-Ville » est évidente. Les gardes nationaux eussent-ils tiré sur ce groupe, au hasard, au risque de tuer les délégués, leurs amis?

Le gouvernement afficha le lendemain la proclamation suivante, aussi violente de ton et contenant une allégation absurde :

Un odieux crime vient d'être commis contre la patrie et contre la République.

Il est l'œuvre d'un petit nombre d'hommes qui servent la cause de l'étranger.

Pendant que l'ennemi nous bombarde, ils ont fait couler le sang de la garde nationale et de l'armée, sur lesquelles ils ont tiré.

Que ce sang retombe sur ceux qui le répandent pour satisfaire leurs criminelles passions.

Le gouvernement a le mandat de maintenir l'ordre, l'une de nos principales forces en face de la Prusse.

C'est la cité tout entière qui réclame la répression sévère de cet attentat audacieux et la ferme exécution des lois.

Le Gouvernement ne faillira pas à son devoir.

Il est impossible d'admettre cette affirmation. Les patriotes, qui s'insurgeaient pour protester contre l'inaction du gouvernement, et qui voulaient ôter le pouvoir à Trochu et à ses complices pour interrompre leurs négociations avec les Prussiens, ne pouvaient être sérieusement accusés de pactiser avec l'étranger.

FERMETURE DES CLUBS

Les mesures de réaction suivirent ce réquisitoire. Les clubs furent fermés. Il y avait eu, dans ces assemblées popu-

lares, bien des sottises formulées, et les propositions ridicules ou absurdes avaient trop souvent rempli les séances passionnées. On avait écouté, toujours avec attention, souvent avec une crédulité naïve autant qu'enthousiaste, des rêveries d'inventeurs et des motions saugrenues. Le célèbre feu grégeois avait eu les honneurs de plus d'une réunion ; les bombes asphyxiantes avaient été l'objet de discussions ardentes ; et l'on avait seulement souri, quand, au club Favier, un patriote imaginatif avait proposé de lâcher dans les bois autour de Paris les fauves et les reptiles du jardin des Plantes, qui coûtaient cher à nourrir, et qui formeraient une redoutable avant-garde défensive pour nos avant-postes. Mais dans ces clubs aussi, où l'on avait si souvent invoqué la Commune, sans la définir, sans trop savoir ce qu'elle représenterait, où on avait salué en elle le vrai gouvernement populaire et sauveur, celui qui chasserait les incapables du gouvernement, et peut-être avec eux les Prussiens des lignes d'investissement, il y avait eu des motions vraiment patriotiques, et des harangues réconfortantes avaient été débitées et applaudies. On y avait entretenu l'espérance, l'illusion si l'on veut, mais pour un peuple assiégé l'annonce de la délivrance est le meilleur cordial. S'il y avait eu, dans des séances sans intérêt, de vaines dénonciations et des commérages de portières sur « telle dame distinguée, qui nourrissait son petit chien avec du pain », des paroles énergiques et des appels sincères au courage, à la résistance, au sacrifice et au dévouement avaient été fréquemment prononcés. Il y eut même, ici et là, des séances où l'énergie révolutionnaire et le patriotisme exaspéré inspirèrent des paroles enflammées d'une éloquence aussi farouche que celles qui furent prononcées à la tribune de la Convention, quand Dauton ou Vergniaud l'occupaient.

M. G. de Molinari, dans ses comptes-rendus ironiques ou

malveillants, mais pittoresques et suffisamment documentés pour donner une idée de ces séances à peu près exacte, et qui révèlent la mentalité des tribuns populaires, a conservé la trace de motions et d'impressions du public qui prouvent les intentions patriotiques et la fébrile énergie de tous ceux qui s'entassaient dans ces salles fumeuses, insuffisamment éclairées, non chauffées, où l'on était serré sur des bancs étroits, où l'on restait souvent debout, surtout lorsqu'il y avait une personnalité connue et aimée à la tribune. Molinari n'a pu s'empêcher, par exemple, de reconnaître « le souffle et le don d'émouvoir », chez un orateur qui avait eu déjà de grands succès dans les réunions publiques sous l'empire, Briosne (1). Voici un fragment du discours de Briosne, au club de la rue d'Arras, le 13 janvier 1871, qui permet de se faire une idée du ton et du langage de ces réunions :

LA SITUATION DÉCRITE PAR BRIOSNE

La situation est désespérée, et pourquoi ? demandait Briosne. Parce que le gouvernement, suivant en cela l'exemple funeste de ses devanciers, nous a constamment caché la vérité ; parce qu'il nous a nourris d'illusions ; parce qu'il s'est évertué à nous dissimuler la puissance de l'ennemi auquel nous avons affaire. Cet ennemi a sur nous l'avantage de la discipline et de la science ; on a voulu nous persuader que nous pouvions l'emporter sur lui grâce à la supériorité de notre courage. Vaine illusion ! Triste mensonge ! Notre ennemi est aussi courageux que nous, et, au lieu de le déprécier, nous aurions mieux fait d'acquiescer ce qui nous manque pour l'égaliser et le vaincre. Il y a trente-cinq jours, époque de la dernière visite de l'orateur au club Favié, on pou-

(1) Briosne, condamné pour complet en 1854, orateur de réunions sous l'Empire, candidat aux élections législatives de 1869, élu membre de la Commune par le IX^e arrondissement (2. 456 voix), n'accepta pas, et disparut de la vie politique.

vait encore tout sauver. On avait 600.000 hommes et des vivres; on pouvait organiser une action énergique et décisive de concert avec la province, aujourd'hui on est à bout, le temps manque, et bientôt tout va manquer! Qui parle encore de faire la Commune? Qui serait assez insensé pour assumer la responsabilité de la situation où nous sommes? La Commune? son heure est passée. Auriez-vous le temps d'organiser un gouvernement, d'imprimer à tous l'impulsion nécessaire pour assurer la résistance? Non! Il est trop tard. Mais à qui la faute? Sur qui doit peser la responsabilité de la situation? Est-ce sur le peuple? Non! le peuple ne gouverne pas; il est mené et exploité comme il l'a toujours été; c'est la bourgeoisie, la bourgeoisie qui a la science, la richesse et le pouvoir, c'est elle qui sera responsable du désastre de Paris. Mais ce désastre sera plus grand et plus complet qu'elle ne se l'imagine. Ah! elle croit qu'il lui aura suffi de faire un semblant de résistance, d'aller aux remparts et de faire des reconnaissances, où on ne voit pas les Prussiens, et d'où l'on revient en se disant : Nous avons été admirables! elle croit, cette caste égoïste et vaniteuse, que cela lui suffira pour couvrir sa responsabilité devant le peuple et devant l'histoire! Non! non! nous ne le permettrons pas! Paris est la capitale du monde civilisé, il faut que sa chute soit digne de sa renommée. Quand Jérusalem est tombée, les femmes jetaient sur l'ennemi, du haut des murailles, à défaut de pierres et de débris, les membres palpitants des défenseurs de la cité sainte; de Palmyre, la reine du désert, il n'est resté qu'une colonnade mutilée, et on a cherché pendant des siècles l'emplacement de Babylone et de Ninive. Eh bien, il faut que Paris aussisache mourir. Si les Prussiens entrent dans Paris, la province continuera la lutte, et alors comment nous approvisionnerons-nous? D'où nous viendront les vivres? Les Prussiens pourront-ils se charger de nous nourrir? Tu ne seras pas nourrie, bourgeoisie prévoyante, mais tu seras pillée, car les Prussiens commenceront par imposer à Paris une contribution de guerre de 2 ou 3 milliards, et ces milliards, ce n'est pas à Belleville qu'on viendra les chercher; non! comme on ne trouvera pas assez d'argent, on prendra les chefs-d'œuvre des musées, on mettra à contribution les riches ameublements des bourgeois, les tableaux de maîtres qui décorent leurs salons, leurs bijoux finement ciselés... Ne vaut-il pas mieux échapper à cette fin ignominieuse par un suprême effort? Au lieu d'imiter

l'antruche qui se cache la tête sous le sable en attendant la mort, imitons le lion acculé qui s'élance sur son ennemi et lui fait sentir sa griffe dans une dernière convulsion d'agonie; sortons tous, hommes, et femmes, enfants, peuple, bourgeois, oublions nos divisions, nos griefs, nos haines, pardonnons à la bourgeoisie, si elle veut mourir avec nous; sortons à quinze cent mille, à deux millions; les Prussiens ne pourront nous massacrer tous; ceux qui survivront iront nous chercher des vengeurs, et si nous mourons, nous aurons fait une fin digne de la capitale du monde!

Les clubs servirent à soulager la conscience populaire, à soutirer aussi, dans bien des cas, l'électricité révolutionnaire. On peut attribuer à leur force dérivative, à leur efficacité, analogue à celle d'un paratonnerre, pour attirer et canaliser la violence populaire, le calme relatif de Paris, et l'innocuité, absolue au 31 octobre, partielle au 22 janvier, des émeutes pendant le siège. Il n'est pas besoin, pour considérer comme salulaire leur maintien, d'invoquer l'argument, un peu policier, de leur historiographe, qui prétend « qu'ils servaient d'indicateurs au gouvernement » et prévirent ainsi, les autorités averties ayant pu prendre leurs précautions, plus d'une explosion dangereuse. On ne peut nier que les clubs remplirent, en plusieurs circonstances, l'office de soupape de sûreté, ou d'avertisseur, comme les plombs des chaudières surchauffées, mais ce n'est là qu'une particularité contestable et secondaire. M. de Molinari voit plus juste et constate une forte vérité, quand il dit que les clubs ont contribué à exciter cette fièvre de patriotisme qui exaltait les âmes, et qui aurait sauvé la France, en doublant ses forces morales, si des forces morales avaient suffi pour la sauver, et aussi lorsqu'il fait observer que, les théâtres étant fermés, les clubs fournissaient le spectacle, et l'alimentation intellectuelle si nécessaire à une population enfermée.

On aurait pu, dit-il en faisant allusion à l'ordonnance du préfet de police Kératry, qui, au moment de l'approche des Prussiens, avait prescrit la fermeture des théâtres, fermer les clubs en même temps que les théâtres, et le conseil en a été donné au gouvernement de la Défense nationale. Quelques-uns allaient même jusqu'à l'engager à suspendre la publication des journaux ; mais que serait donc devenue cette population nerveuse et impressionnable, pour laquelle la conversation parlée et écrite est un article de première nécessité, si on l'avait privée à la fois des théâtres, des clubs, des journaux, dans le moment même où toute communication lui était interdite avec le reste du monde ?...

Les Parisiens isolés, détenus dans leur ville devenue geôle, ne pouvaient être tenus en cellule et gardés au secret ; il fallait leur laisser, comme à des prisonniers politiques, la consolation de s'entretenir entre eux, et d'échanger leurs rêves et leurs espérances. Les clubs furent, pendant le siège, les théâtres et les salons du peuple. On eut donc raison de les laisser ouverts, et leur fermeture ne donna nullement ce résultat que Vinoy et Jules Ferry attendaient, de « clore l'ère des émeutes », puisque six semaines s'étaient à peine écoulées depuis le 22 janvier, que le Comité Central et la Commune étaient maîtres de Paris.

Diverses mesures de répression accompagnèrent la fermeture des clubs. Les journaux *le Combat* et *le Réveil* furent supprimés. Leurs rédacteurs, Delescluze et Félix Pyat, furent mis en accusation, malgré l'opposition d'Emmanuel Arago, et sur l'insistance d'Eugène Pelletan. De nombreux citoyens furent arrêtés ou recherchés. On proposait l'établissement de cours martiales, mais on se contenta d'instituer de nouveaux conseils de guerre. On instruisit le procès des manifestants arrêtés, et on leur adjoint des notoriétés révolutionnaires :

Le procès, dit un auteur anonyme exprimant un regret de l'insuffisance des poursuites, ne porta condamnation réelle

que sur les instruments secondaires. Il fallut se contenter de condamner à mort, par contumace, Gustave Flourens, Blanqui et Félix Pyat.

(Sempronius, *Histoire de la Commune de Paris*.
(Décembre-Alonniér, éd., 1871.)

Ainsi se termina cette journée du 22 janvier, qui aurait pu devancer, et remplacer, celle du 18 mars. C'eût été alors la capitulation retardée, sinon conjurée. La guerre avec les Prussiens terminée sous Paris, prolongée en province, aurait eu peut-être un autre dénouement, car Chanzy, malgré sa défaite au Mans, déclarait fièrement à Gambetta pouvoir « se faire battre encore pendant six mois » ! En tous cas, la guerre civile eût été évitée, et l'assemblée nationale, n'étant ni élue à Bordeaux ni installée à Versailles, la Commune issue de l'insurrection aurait pu être reconvenue, au moins provisoirement, comme gouvernement national. Les destinées de la France n'étaient plus les mêmes. On doit donc regretter que, comme l'émeute du 31 octobre, l'insurrection du 22 janvier, par les circonstances indiquées plus haut, n'ait été qu'une échauffourée inutile, une révolution ratée.

LIVRE IV

LA CAPITULATION

LA DERNIERE BOUCHÉE DE PAIN

L'émeute du 22 janvier aurait réussi, que, sans parler des difficultés militaires qui n'eussent été ni pires ni diminuées par la présence d'hommes nouveaux au gouvernement, la Commune se fût trouvée en face du redoutable problème de l'alimentation quotidienne. La solution ne pouvait être que l'armistice, avec ravitaillement, préliminaire de la capitulation. Paris était réellement à bout de forces et de patience. Tout en reconnaissant qu'il y avait des subsistances dissimulées, et qu'on pouvait encore vivoter quelques heures, par un rationnement impitoyable, avec des perquisitions adroites et la distribution progressive des vivres de réserve, le siège ne pouvait être prolongé sans risquer de voir décimer inutilement, par la faim et les maladies provenant de l'inanition, la moitié des habitants. La classe moyenne et les gens qui n'étaient ni fonctionnaires ni inscrits aux bureaux de bienfaisance étaient surtout éprouvés. La patience et la résistance physique et morale de la population avaient été admirables. Il avait fallu beaucoup de courage négatif et une dose forte de bravoure passive pour supporter, durant cinq mois, la privation du

nécessaire, et aussi, ce qui était pareillement insupportable pour beaucoup, l'absence ou la raréfaction des choses superflues. Les femmes avaient assurément plus souffert que la portion masculine, d'abord avec les queues matinales à la porte des boucheries, laiteries, boulangeries, et aussi à raison du changement d'habitudes, de la toilette et du costume négligés, de la rupture des relations, de la cessation des visites, des dîners, des distractions traditionnelles et des fêtes familiales. Les Parisiens, et ce n'était pas assurément leur faute, n'avaient cependant couru que peu de dangers du fait des hostilités; le bombardement, sauf quelques regrettables accidents, avait fait plus de tapage que de victimes. On ne saurait, tout en rendant justice à l'attitude vaillante des assiégés, assimiler leur héroïsme à celui des compagnons de Léonidas. Mais, en admettant qu'ils eussent été tous décidés, et l'hypothèse est admissible, à se faire tuer dans le ravin de Buzenval, devenu les Thermopyles parisiennes, comme on ne leur avait pas demandé ce sacrifice complet, en réalité les projectiles prussiens n'avaient fait dans les rangs de la population armée que des vides beaucoup moins importants que ceux dus à la disette et à la maladie parmi la population civile. Elle ne se battait pas, mais elle devait manger tous les jours.

Après le 22 janvier, un chef de division de la ville de Paris, nommé Pelletier, insista pour être entendu par le gouvernement. Introduit, il déclara « que la commission chargée de l'alimentation avait commis une erreur sur la quantité des farines à sa disposition, qu'elle n'avait pu réunir, pour le surlendemain, que trois mille quintaux, qu'il lui en fallait au moins cinq mille six cents ». Jules Favre qui raconte ce fait, ajoute :

Il n'y a pas de mots dans la langue humaine qui puisse

peindre l'effet de ces paroles... Paris à son lever n'ayant même pas son rationnement de 300 grammes par adulte. On fit, on refit les calculs, on repassa les états, la sentence était irrévocable.. le ministère de la Guerre consentit à laisser catamener les réserves qui étaient destinées à nourrir son armée, et à prolonger de deux ou trois jours le délai pendant lequel il fallait faire vivre Paris pour le ravitailler...

(Jules Favre, *le Gouvernement de la Défense Nationale*, du 31 octobre au 28 janvier.)

Il n'y avait donc plus qu'à faire passer dans les faits la capitulation, qui était déjà arrêtée dans la pensée du gouvernement.

Une suprême convocation des maires eut lieu. On leur fit connaître la situation, en ce qui concernait les subsistances. M. Magnin, ministre du Commerce(1), annonça qu'il pourrait donner du pain jusqu'au 4 février, pas au delà. Le dilemme se posa : ou la famine ou les négociations? Les maires, l'âme ulcérée, acceptèrent alors le principe des négociations. Mais la question, si importante, déjà posée dans le conseil tenu au lendemain de Buzenval, revint plus brûlante, plus impérieuse : qui devait négocier? Les maires refusaient ce douloureux mandat. Ils avaient raison ; ce n'était pas à la municipalité qu'il appartenait de rendre la place assiégée. Emmanuel Arago soutint de nouveau cette opinion, précédemment émise, que le gouvernement n'avait pas qualité pour entamer des négociations avec l'ennemi. Il avait pareillement raison. Il eut le grand tort d'ajouter que ce pénible devoir incombait à la municipalité. Les maires persistant dans leur refus, on décida que ce serait le gouvernement qui traiterait avec les Allemands.

(1) Pierre-Joseph Magnin, né à Dijon 1^{er} janvier 1824, mort à Paris 23 novembre 1910, maître de forges, député sous l'Empire, ministre du Commerce et de l'Agriculture pendant le siège, député à l'Assemblée nationale, plusieurs fois ministre des Finances, vice-président du Sénat.

C'était une hérésie politique et militaire, c'était aussi une faute qui équivalait à une trahison. Quand une place assiégée est réduite, par le bombardement, la brèche ou la disparition des vivres, à offrir sa reddition, c'est le commandant militaire qui accomplit les démarches et traite avec l'assiégeant. Sa signature n'engage que la place, la forteresse, les troupes qui ont subi l'investissement, mais les autres places, les forteresses, les troupes, le territoire, pris dans son ensemble, ne sont pas obligés par cette capitulation. Quand Sedan avait capitulé, la reddition de cette place n'avait nullement entraîné la remise à l'ennemi de Metz et de Paris. Napoléon III eut une prévoyance et une correction qui firent défaut au gouvernement de la Défense. C'est que les hommes du 4 septembre, à fin de janvier 1871, étaient surtout préoccupés d'imposer la paix, non pas seulement à Paris, mais à toute la France; ils entendaient, avec la capitale livrée, désarmer le pays, ce qui leur assurait pour un temps la conservation du pouvoir. Ce fut là un crime de plus à joindre à leur dossier déjà bien chargé.

LES NÉGOCIATIONS

Une seule circonstance atténuante à la décharge de ces hommes, qui ne furent pas un seul jour à la hauteur de la mission qu'ils avaient acceptée, qu'ils s'étaient donnée à eux-mêmes, pour être plus exact: ils étaient nantis de dépêches vraiment décourageantes, venues des départements, communiquées intentionnellement par Bismarck. Le général Chanzy et l'armée de la Loire avaient été battus et rejetés au delà de Laval. Le général Faidherbe était repoussé dans le Nord; seul Bourbaki avait encore une position tenable, dans l'Est, mais il était évident que pendant longtemps on ne pourrait espérer un retour offensif de ces armées en

déroute, affaiblies, démoralisées, et que l'espoir de les joindre, la fameuse trouée, devenaient de plus en plus chimériques. Une sortie, comme celle du 19 janvier, eût-elle un résultat tout différent, eût-on gagné une seconde bataille de Buzenval, serait-on parvenu à franchir les défenses, redoutes, tranchées, abattis de bois, derrière lesquels les Prussiens s'étaient retranchés autour de Paris, qu'on se serait trouvé dans la nécessité de livrer bataille en rase campagne, c'est-à-dire avec toutes les chances d'être écrasé, sans aucun espoir d'être secouru, ni de pouvoir se replier sous les forts. Pour Paris, la résistance semblait donc avoir atteint son terme.

Gambetta cependant espérait toujours, et ne parlait pas de cesser la guerre. Il s'efforçait, au contraire, de reconstituer l'armée de la Loire ; il appelait, préparait de nouveaux renforts pour le général Chanzy. Cette indomptable énergie, dont Gambetta faisait montre en ce moment critique, donnait de l'ombrage et de l'inquiétude à ses collègues de Paris. Ils essayèrent de le décourager et de prémunir l'opinion contre la persistance qu'il montrait à vouloir, malgré tout, malgré eux surtout, continuer la lutte qu'ils avaient de cœur, et même de fait, abandonnée. Ils firent paraître, dans ce but, la perfide et tendancieuse note suivante, que les journaux amis s'empressèrent de reproduire :

Les personnes qui ont été ces derniers jours en rapport avec l'état-major prussien (quelles personnes ? l'espion officiel Washburne, ministre des États-Unis, ou les officiers parlementaires, chargés de négocier la suspension d'armes de deux heures pour enlever les morts et relever les blessés, le lendemain de Buzenval ?) affirment que les derniers événements militaires auraient porté, en province, les esprits les plus décidés à la résistance à comprendre la nécessité d'un armistice. M. Gambetta et les membres du gouvernement délégués à Bordeaux auraient, dit-on, eux-mêmes ouvert des négociations à cet effet.

C'était un mensonge de plus, mais la provenance officielle de celui-là n'est pas établie, pas plus que le bruit du suicide de Gambetta, que l'on faisait courir, dans un but facile à deviner.

Le 25 janvier, le général Vinoy et le général Trochu, ce dernier comme président le conseil du gouvernement, car il n'était démissionnaire que comme gouverneur de Paris, reçurent les chefs de corps de l'armée de Paris, et leur firent part de la nécessité de la capitulation. Ces officiers n'avaient aucune observation à faire : c'était chose décidée, et déjà Jules Favre s'appêtait à se rendre à Versailles pour traiter.

Le lendemain 26, le *Journal officiel* parut avec cette déclaration du gouvernement :

Tant que le Gouvernement a pu compter sur l'arrivée d'une armée de secours, il était de son devoir de ne rien négliger pour prolonger la défense de Paris.

En ce moment, quoique nos armées soient encore debout, les chances de la guerre les ont refoulées, l'une sous les murs de Lille, l'autre au delà de Laval ; la troisième opère sur les frontières de l'Est. Nous avons, dès lors, perdu tout espoir qu'elles puissent se rapprocher de nous, et l'état de nos subsistances ne nous permet plus d'attendre.

Dans cette situation, le Gouvernement avait le devoir absolu de négocier. Les négociations ont lieu en ce moment. Tout le monde comprendra que nous ne pouvons en indiquer les détails, sans de graves inconvénients. Nous espérons pouvoir les publier demain. Nous pouvons cependant dire, dès aujourd'hui, que le principe de la souveraineté nationale sera sauvegardé par la réunion immédiate d'une assemblée ; que l'armistice a pour but la convocation de cette assemblée ; que, pendant cet armistice, l'armée allemande occupera les forts, mais n'entrera pas dans l'enceinte de Paris ; que nous conserverons notre garde nationale intacte et une division de l'armée, et qu'aucun de nos soldats ne sera emmené hors du territoire.

Le bombardement, malgré les préparatifs de l'armistice, se poursuivait très vif. Le même numéro de l'*Officiel* qui annonçait les négociations enregistrait le rapport du général de Valdan, remplaçant Schmitz, dans lequel il était dit que : « sur les fronts de l'est un combat violent d'artillerie avait eu lieu toute la matinée, et que les défenses du Nord, depuis le Drancy jusqu'au fort de la Briche, étaient l'objet d'un bombardement très actif. On ne signalait qu'un tué et 18 blessés. » C'était encore trop, et ces ultimes sacrifices étaient aussi inutiles que cruels.

JULES FAVRE A VERSAILLES

Le canon tonnait au nord et au sud jusqu'à minuit, dans la nuit du 25 au 26, quand, à minuit et quart, le silence fut général et brusque, des deux côtés. Plusieurs fiacres franchirent la porte d'Auteuil. Ils emmenaient M. Jules Favre et son secrétaire, le général de Valdan, chef d'état-major général, et un officier de service, le général Vinoy et son aide de camp, M. Washburne, ministre des États-Unis, et un attaché, le général de Beaufort d'Hautpoul, le capitaine d'état-major comte d'Hérisson, officiers d'ordonnance, plus deux secrétaires, et un domestique portant la valise de Jules Favre. La Seine fut traversée en barque, au pont de Sèvres, au passage ordinaire des parlementaires. Des officiers allemands avec une voiture à quatre chevaux attendaient. Jules Favre y prit place. Il fut conduit immédiatement à Versailles, et introduit dans un salon. Il entra seul, en redingote noire, l'air triste mais digne. Sa lèvre ironique et dédaigneuse s'accroissait dans un pli de souffrance. Trois personnes l'attendaient. C'étaient le roi de Prusse, qui venait d'être salué empereur d'Allemagne, de Moltke et Bismarck. Guillaume se leva et vint au-devant du repré-

sentant de la France qui s'inclina. L'empereur lui adressa aussitôt la parole :

« Avant tout, monsieur, permettez-moi de vous présenter l'expression de mon admiration pour la défense héroïque de Paris et pour la vaillance de son armée. Dans le dernier combat surtout vos troupes improvisées ont étonné les nôtres, par leur entrain et leur solidité. »

Jules Favre reçut ce compliment par une nouvelle inclination, plus profonde, et relevant sa tête expressive, le visage attristé, la voix grave et lente, tenant les bras croisés sur sa poitrine, dans une attitude digne qui lui était familière à la barre, il répondit :

— Sire, ces troupes improvisées étaient pour la plupart formées d'époux, de pères de famille, de jeunes gens et d'hommes déjà vieux, qui combattaient pour leurs foyers, pour leurs familles. Beaucoup sont tombés. Que de veuves et d'orphelins !...

Jules Favre s'arrêta. Il avait déjà compris que cet apitoiement peu adroit sur les deuils que la guerre amène allait fournir un argument aux impitoyables vainqueurs.

Le plus haineux de nos ennemis, le danois de Moltke, prit aussi la parole :

— L'Allemagne, monsieur, compte vingt fois plus de veuves et d'orphelins que la France, dit-il d'un ton sec. L'Allemagne a plus souffert que la France de cette guerre terrible. C'est une bien amère constatation pour vous, sans doute, mais vous nous avez fait bien du mal. Nous avons du reste tous fait notre devoir. La France ne sort pas humiliée de cette lutte. L'Europe proclame déjà que la famine seule a fait tomber les armes des mains des défenseurs de Paris.

Jules Favre salua et ne répondit rien. Un silence s'établit. Bismarck alors s'avança, heureux de l'occasion d'ap-

puyer, et pour ainsi dire de légitimer, l'énormité des prétentions qu'il allait émettre, et les dures conditions qu'il se préparait à faire connaître. Il reprit, comme à l'appui de ce qu'avait dit de Moltke :

— Oui, l'Allemagne a bien souffert, autant sinon plus que la France. Elle a supporté des sacrifices sans nombre. Toute sa population valide a dû prendre les armes devant la résistance énergique de son ennemie. Notre victoire a été bien chèrement acquise... Aussi, reprit-il, après avoir pris un temps, comme on dit au théâtre, lorsque le comédien doit lancer une réplique à effet et d'importance décisive, la nation allemande exige que la France répare, autant qu'il sera en son pouvoir, tout le mal qu'elle lui a causé, en lui déclarant, sans motifs, une guerre dont on devait prévoir toutes les calamités...

L'impudent chancelier, le provocateur de cette guerre, dont il avait machiné le piège et qu'il rendit inévitable par une dépêche fabriquée, ayant ainsi préparé ses voies, indiqué ses exigences exorbitantes, aborda les premiers termes de l'armistice en vue.

La discussion fut longue, et Jules Favre dut revenir à Paris conférer avec ses collègues, pour retourner ensuite à Versailles achever la délibération, et conclure les termes de l'armistice.

Quand les conditions débattues avec opiniâtreté, de part et d'autre, furent enfin arrêtées, Bismarck tendit la main à Jules Favre, et lui dit :

— « Je suis heureux, monsieur, de rendre hommage à votre caractère. Vous avez, au milieu des revers qui frappaient votre patrie, toujours eu des paroles patriotiques, des espérances et des illusions bien légitimes. Je ne forme plus qu'un souhait, c'est que l'Allemagne et la France, oubliant le passé, se réconcilient pour toujours, car de l'union

de ces deux peuples dépendent la tranquillité et la prospérité de la France. »

Jules Favre aurait pu répondre que cette réconciliation désirable dépendait de son hôte. Si, en effet, Bismarck se fût contenté d'exiger des milliards pour indemniser l'Allemagne de ses pertes indiscutables, la réconciliation, et l'union dans l'avenir étaient possibles. Mais l'amputation de la chair française, le dépeçage de notre France pantelante et à terre rendirent toute pensée d'un oubli impossible, pendant quarante ans. Cette impossibilité doit durer tant que l'Alsace-Lorraine ne nous sera pas rendue, pacifiquement ou autrement. Ce n'est pas la vanité blessée, ce n'est pas l'humiliation d'avoir été battus, qui perpétuent cet antagonisme irréductible ; la France, comme toutes les nations, n'a pas toujours eu la victoire de son côté ; mais c'est l'annexion par la force d'une partie de son territoire qui rend inacceptable, pour les générations du moins qui se souviennent et ne veulent pas oublier, toute entente plus ou moins cordiale avec les Allemands. Nous avons pardonné aux Anglais Azincourt et Waterloo, et nous avons eu raison, mais si l'Angleterre eût conservé, malgré les populations, le seul port de Calais, croit-on que le roi Edouard ou son successeur auraient jamais pu venir, en amis, à Paris ?

Jules Favre ne répondit que par un geste évasif aux avances de Bismarck, et déclina, avec courtoisie, l'invitation à dîner que lui adressait le chancelier. Il revint dîner à l'hôtel des Réservoirs, où l'attendaient les personnages qui l'avaient escorté dans sa mission.

Au moment où il quittait Versailles pour rentrer à Paris, les officiers commandant les avant-postes se sont avancés vers sa voiture, la casquette à la main. L'un d'eux, au nom de ses camarades, lui adressa le compliment suivant :

— Monsieur le Ministre, veuillez bien exprimer à vos

concitoyens de Paris l'admiration que nous éprouvons pour leur belle résistance. L'armée allemande comptait bien entrer dans la capitale pendant le mois de septembre, et nous voilà au mois de février. Depuis cinq mois, nous attendons à vos portes !

— Vous attendriez encore, messieurs, si la famine ne les avait pas ouvertes !...

On se salua et la voiture partit.

REDDITION DE PARIS ET REMISE DES FORTS

La date, à jamais néfaste, de la capitulation de Paris, qui mit fin à la guerre franco-allemande, doit être indiquée, bien que tout fût conclu de la veille, au samedi 28 janvier 1871.

Le *Journal officiel* publia à cette date l'avis de la Convention, dont les termes avaient été arrêtés le vendredi, entre Jules Favre et Bismarck, à Versailles :

Citoyens,

La convention qui met fin à la résistance de Paris n'est pas encore signée, mais ce n'est qu'un retard de quelques heures.

Les bases en demeurent fixées, telles que nous les avons annoncées hier ;

L'ennemi n'entrera pas dans l'enceinte de Paris ;

La garde nationale conservera son organisation et ses armes ;

Une division de douze mille hommes demeure intacte ; quant aux autres troupes, elles resteront dans Paris, au milieu de nous, au lieu d'être, comme on l'avait d'abord proposé, cantonnées dans la banlieue. Les officiers garderont leur épée.

Nous publierons les articles de la convention aussitôt que les signatures auront été échangées, et nous ferons en même temps connaître l'état exact de nos subsistances.

Paris veut être sûr que la résistance a duré jusqu'aux dernières limites du possible. Les chiffres que nous donnerons en

seront la preuve irréfragable, et nous mettrons qui que ce soit au défi de les contester.

Nous montrerons qu'il nous reste tout juste assez de pain pour attendre le ravitaillement, et que nous ne pouvons prolonger la lutte sans condamner à une mort certaine deux millions d'hommes, de femmes et d'enfants.

Le siège de Paris a duré quatre mois et douze jours; le bombardement un mois entier. Depuis le 15 janvier, la ration de pain est réduite à 300 grammes; la ration de viande de cheval, depuis le 15 décembre, n'est que de 30 grammes. La mortalité a plus que triplé. Au milieu de tant de désastres, il n'y a pas eu un seul jour de découragement.

L'ennemi est le premier à rendre hommage à l'énergie morale et au courage dont la population parisienne tout entière vient de donner l'exemple. Paris a beaucoup souffert; mais la République profitera de ses longues souffrances, si noblement supportées.

Nous sortons de la lutte qui finit retrempés pour la lutte à venir. Nous en sortons avec tout notre honneur, avec toutes nos espérances; malgré les douleurs de l'heure présente, plus que jamais nous avons foi dans les destinées de la patrie.

Paris, 28 janvier 1871.

Les Membres du Gouvernement :

Général Trochu, Jules Favre, Emmanuel Arago, Jules Ferry, Garnier-Pagès, Eugène Pelletan, Ernest Picard, Jules Simon; Le Flô, ministre de la Guerre, Dorian, ministre des Travaux Publics, Maguin, ministre de l'Agriculture et du Commerce.

La population apprit avec accablement, mais sans explosion de fureur, la nouvelle officielle. Le coup si rude, étant prévu, se trouvait amorti. C'était comme le dénouement douloureux, mais déjà accepté, du dernier soupir d'un agonisant aimé. Francisque Sarcey a noté, en ces termes émus et justes, l'état d'âme des assiégés :

L'armistice attendu n'excita pas les désordres que l'on pouvait craindre. Quelques bataillons de garde nationale, les uns par simple pose, les autres emportés par l'excès d'une patriotique douleur, protestèrent et demandèrent à marcher à l'ennemi; quelques corps francs brisèrent leurs armes; on répandit dans le public le bruit que certains amiraux songeaient à se faire tuer sur leurs pièces, plutôt que de se rendre... Tous ces bouillonnements s'échappèrent en fumée. L'inexorable fatalité était là, qui, de sa main de fer, pesait sur toutes les velléités de révolte, et ce fut avec une douleur profonde, mais sans éclats de fureur, que nous lûmes cette proclamation signée de tous les membres du gouvernement (excepté par Jules Favre, retourné à Versailles pour l'échange des signatures de la convention). C'était le 13^e jour du siège. Tout était fini, bien fini, fini à jamais. Nous baissâmes la tête et nous revînmes au logis, les yeux pleins de larmes.

(Francisque Sarcey. — *Le Siège de Paris*. — Ed. Lachaud, Paris, 1871, p. 366.)

La remise des forts aux autorités prussiennes s'accomplit avec ordre, et sans incidents. On avait fait évacuer toutes les positions par les troupes, et on avait emporté les approvisionnements. L'entrée des régiments prussiens se fit gravement. Pas de musique, pas de tambours; les hommes avaient le fusil en bandoulière, la baïonnette au fourreau, les drapeaux étaient serrés autour de la hampe. Le froid était assez vif. Le thermomètre marquait 1 degré au-dessous de zéro. Quelques coups de canon, les derniers, furent entendus dans la direction du sud. C'étaient les Prussiens qui tiraient à blanc, faisant l'essai des pièces dont ils venaient de prendre possession.

Une effervescente et brève protestation contre la capitulation se produisit dans le XI^e arrondissement (Popincourt et faubourg Saint-Antoine), mais elle ne dura pas, la population ayant conservé tout son calme. Le tocsin avait sonné vainement à Saint-Ambroise, et le rappel avait été battu

sans succès à Belleville. Quelques gardes nationaux se rassemblèrent en armes; ils avaient à leur tête les commandants Brunel et Piazza, qui furent bientôt arrêtés. L'ensemble de la ville demeura consterné et paisible. On était las, à bout de forces nerveuses, et Paris déprimé semblait n'aspirer qu'au repos, au silence. Cette dépression n'était que temporaire, et Paris n'allait pas tarder à retrouver sa nervosité et sa vigueur, quand il estimerait la République en péril.

CONDITIONS DE LA CONVENTION

La Convention intervenue « entre M. le comte de Bismarck, chancelier de la confédération germanique, stipulant au nom de S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, et M. Jules Favre, ministre des Affaires étrangères du gouvernement de la défense nationale, munis de pouvoirs réguliers » (tels sont les termes du protocole), signée à Versailles, le 28 janvier 1871, fut publiée par le *Journal officiel* le 30 janvier. On s'est servi, pour la désigner, du terme d'Armistice et de celui de Capitulation. C'est une terminologie impropre et inexacte. Le mot de capitulation, exact pour Paris et ses forts, ne l'est plus quand il s'agit de régler d'autres intérêts que ceux de Paris, et principalement les conditions du traité de paix à intervenir.

Bien que le mot d'armistice y figure en tête, — armistice convenu pour permettre la convocation d'une assemblée, ayant pour mandat de décider si la guerre devait être continuée ou à quelles conditions la paix devait être faite, — les clauses étaient autres, et plus rigoureuses, que celles d'une ordinaire suspension d'armes. Les forts devaient être immédiatement remis aux Prussiens; un périmètre d'occupation était déterminé pour Paris. Les troupes devenaient prisonnières, et déposaient leurs armes, sauf une division

de 12.000 hommes restant armée, comme force d'ordre et de police.

La garde nationale était autorisée à conserver ses armes.

Tous les corps francs étaient dissous. Le ravitaillement était autorisé, en dehors de la ligne des positions allemandes. L'échange des prisonniers de guerre devait commencer immédiatement. Les lettres pouvaient circuler entre Paris et les départements, mais non cachetées. Il était permis de quitter Paris, avec une autorisation de l'autorité militaire française, visée aux avant-postes allemands. Permis et visas étaient accordés de plein droit aux candidats à la députation. Une contribution de 200 millions de francs était imposée à la ville de Paris, payable avant le quinzième jour de l'armistice. L'armistice devait prendre fin le 19 février à midi.

On voit que les termes de cette convention différaient de ceux d'un armistice ordinaire. Il s'y trouvait ceci de particulièrement ambigu que, si l'assemblée refusait la paix, aucune clause ne remettait les choses en l'état, comme c'est de règle dans une suspension d'armes. Quand son délai expire, les belligérants reprennent les positions respectives qu'ils occupaient. Ici, il n'aurait pu en être ainsi, puisque les forts étaient livrés, et n'auraient pas été rendus, puisque l'armée était désarmée, et considérée comme prisonnière de guerre. Les prisonniers, c'est-à-dire tous les soldats, auraient pu être envoyés en Allemagne. C'était un contrat léonin, où l'Allemagne seule avait et stipulait ses avantages. La paix ne pouvait donc être refusée. C'était le traité forcé.

L'ARMÉE DE L'EST OUBLIÉE

L'art. 1^{er} de la Convention déterminait les conséquences de l'armistice pour les belligérants. Ils conservaient leurs positions respectives séparées par une ligne de démarca-

tion indiquée, qui partait de Pont-l'Évêque (Calvados) et aboutissait à l'est de Quarré-les-Tombes, où se touchent les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne.

A partir de ce point, ajoutait cet article, le tracé de la ligne sera réservé à une entente, qui aura lieu aussitôt que les parties contractantes seront renseignées sur la situation actuelle des opérations militaires en exécution dans les départements de la Côte-d'Or, du Doubs et du Jura.

C'était donc un armistice partiel. Il ne s'appliquait pas aux trois départements de l'est indiqués, et, pour être plus net, il était ajouté à la fin de cet art. I que :

Les opérations militaires sur le terrain des départements du Doubs, du Jura et de la Côte d'Or, ainsi que le siège de Belfort, se continueront indépendamment de l'armistice, usqu'au moment où on se sera mis d'accord sur la ligne de démarcation dont le tracé à travers les trois départements mentionnés a été réservé à une entente ultérieure.

C'était clair, c'était précis, c'était net. L'armistice ne concernait pas l'armée de l'Est, qui opérait sur les départements réservés, et jusqu'à nouvel ordre, jusqu'à cet accord sur la ligne de démarcation des positions respectives, qui était prévu, les hostilités continuaient. On pouvait discuter le plus ou moins de gravité que comportait cette exception, blâmer Jules Favre pour n'avoir pas réclamé l'extension à l'armée de l'Est de l'armistice, mais ce qui est resté hors de discussion, c'est que l'armée de l'Est devait être avertie que l'armistice ne la touchait pas, qu'elle devait donc poursuivre sa marche, ne pas cesser le feu, tant que le gouvernement n'aurait pas informé ses chefs que l'accord était fait sur la ligne de démarcation, et que les départements exclus

de la convention, étaient, à partir de tel jour, compris dans l'armistice.

Or, Jules Favre ne signala cette exception ni à la délégation de Bordeaux, ni au général Clinchant, à Pontarlier.

Le général Clinchant, qui avait reçu avis, par la délégation de Bordeaux, qu'un armistice avait été conclu à Versailles, fut persuadé que l'armistice concernait ses troupes. Il cessa donc le feu, et demeura dans l'immobilité, tandis que les Allemands, avisés que l'armistice ne concernait pas la région de l'Est, continuaient leurs hostilités et poursuivaient leur mouvement touruant, pour envelopper l'armée de l'Est et lui couper la route de Lyon. Cette omission de Jules Favre, dont tout le gouvernement parisien doit partager la responsabilité, accorda aux armées allemandes deux journées de marche, avance précieuse pour eux, pour nous terrible. Le commandement et le moral furent également désorganisés par cet événement, où beaucoup de combattants virent une trahison calculée.

Comment Jules Favre a-t-il consenti à mettre l'armée de l'Est en dehors de l'armistice? Ce ne fut pas un oubli, comme on l'a dit. Il peut être d'une ironie cruelle et facile de dénoncer un ministre qui signe un traité de paix, car la convention était un véritable préliminaire de paix sous la condition, dont on ne pouvait douter vu les circonstances, de la ratification par l'Assemblée nationale, et qui, avant de signer, oublie un corps d'armée, comme il aurait omis de parapher un renvoi. En réalité Jules Favre a volontairement omis de comprendre l'armée de l'Est dans la convention. Il a expliqué cette omission. Il a prétendu, pour sa défense, en versant ces larmes qui lui étaient familières, argument banal de défenseur aux assises, qu'il manquait de nouvelles, qu'il croyait l'armée de l'Est victorieuse, et qu'il craignait d'arrêter sa marche en avant.

Cette rêverie ne soutient pas l'examen. L'armée de l'Est pouvait encore résister, mais ne devait pas être supposée triomphante, étant isolée, cernée par toutes les forces allemandes. Mais comment pourrait-on justifier cet incroyable silence gardé vis-à-vis de la Délégation de Bordeaux et l'ignorance, où se trouvèrent ainsi les chefs de l'armée de l'Est, de la clause spéciale les concernant, continuant exceptionnellement pour leurs soldats la guerre partout ailleurs suspendue, finie? On ne trouve d'autre explication que l'état mental du signataire de la convention et de la dépêche.

Le méfait inconscient de Jules Favre fut apprécié ainsi par Challemel-Lacour, indigné en apprenant, à Lyon, l'exception :

Ainsi c'est arrêté! L'armistice n'est pas applicable aux départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or. Celui qui a consenti une pareille condition, quel que soit son nom, est un misérable.

Gambetta, de son côté, télégraphiait de Bordeaux, 1^{er} février, à Jules Favre :

L'ajournement inexplicable, auquel votre télégramme ne fait aucune allusion, pas plus qu'aux effets produits par l'armistice, en ce qui touche Belfort et les départements de la Côte-d'Or, du Doubs et du Jura, donne lieu aux plus graves complications.

Dans l'Est, les généraux prussiens poursuivent les opérations sans tenir compte de l'armistice, alors que le ministre de la Guerre, croyant pleinement aux termes de votre impérative dépêche, a ordonné à tous les chefs de corps français d'exécuter l'armistice et d'arrêter les mouvements, ce qui a été exécuté religieusement pendant 48 heures.

Faites immédiatement appliquer l'armistice à la région de l'Est et réalisez, comme c'est votre devoir, l'entente ultérieure, dont parle la convention du 28 janvier.

Entre temps, nous autorisons les généraux français à conclure directement une suspension d'armes provisoire.

Le général Clinchant de son côté a déclaré :

Pendant la soirée du 29, la journée du 30, et la matinée du 31, la croyance formelle où j'étais de la réalité de l'armistice avait suspendu notre mouvement. Sans cette croyance j'aurais certainement pu accélérer la retraite de mon infanterie de manière à la rendre à peu près assurée.

L'effet de non-armistice fut déplorable sur l'esprit de l'armée de l'Est. Il faut de l'indulgence pour une armée abandonnée. Les contemporains purent juger sévèrement l'abattement de ces braves, qui s'étaient battus un contre dix. Leur indiscipline ne fut qu'occasionnelle. Ils avaient vaillamment supporté les périls, les fatigues, les souffrances d'une campagne désespérée. On leur annonce que les armes vont être déposées de part et d'autre, que les préliminaires de la paix définitive sont engagés. On envisage les bienfaits de la paix, les joies du retour au foyer. L'héroïsme est une fièvre. Quand on la coupe, une stupeur et une nonchalance se produisent. Imaginez une troupe harassée, se croyant enfin à l'étape, courageusement atteinte. Les sacs sont débouclés, on s'étire les membres, et chacun se dispose à goûter le repos gagné. Tout à coup on annonce qu'il y a erreur, que l'heure du boire et du dormir est reculée, qu'il faut se mettre en route encore, pour longtemps peut-être. Le clairon sonne, on court aux faisceaux, et l'on donne un coup de pied dans la marmite, qui commençait à dégager une odeur alléchante. En avant!... Il n'y a pas d'armistice, et l'on ne sait quand il y en aura!... En même temps, on apprend que les camarades, de l'autre côté de tel fossé, de telle vallée, de telle frontière idéale, ont, eux, acquis le droit de se reposer et de se refaire des lassitudes subies. Vous surprendra-t-il que ces hommes, auxquels on demande un effort inattendu et le recommencement de souffrances déjà

lointaines, presque oubliées, grognent et poussent l'irritation jusqu'au refus de continuer à se traîner sur la route de misère? Evidemment le devoir, la discipline, l'honneur commandent le contraire, mais les hommes ne sont pas des abstractions, et le sentiment inné de ce qui est juste les domine; il peut transformer en rebelles les plus fidèles. Or, la privation des privilèges de l'armistice semblait aux malheureux trainards de Clinchant une injustice, une punition imméritée, d'où une dépression générale.

L'hésitation et le mécontentement des soldats de l'Est sacrifiés, livrés sans défense à un ennemi audacieux et sans scrupules, fut d'ailleurs de courte durée, et bientôt ces malheureux abandonnés se comportèrent en braves, et ces résignés furent les héros de l'heure suprême.

Cerné par des forces supérieures, le général Clinchant, qui de plus était privé de vivres, et ne disposait que d'hommes épuisés, démoralisés, se croyant victimes d'un passe-droit, envoya le lieutenant-colonel Chevals au commandant de l'armée suisse, Haus Herzog, pour traiter la question du passage de son armée sur le territoire helvétique.

Cette grave décision était dictée au général par la volonté de ne pas se rendre aux Allemands. Il convient de noter que la mauvaise foi germanique s'était manifestée dans toute cette catastrophe. Avertis que l'armistice ne s'appliquait pas à l'armée de l'Est, Manteuffel et ses officiers s'étaient hâtés de profiter de l'erreur où ils voyaient tombés les généraux français, qui suspendaient le feu et arrêtaient la marche de leurs troupes. La plus élémentaire loyauté, car de nombreux échanges de messages parlementaires eurent lieu, faisait un devoir au général allemand de rectifier l'erreur de Jules Favre, et de prévenir les Français, cessant le feu, que les hostilités, pour les belligérants en présence dans le Jura, n'étaient pas interrompues. Autant que

la bonne foi, l'humanité aurait dû dicter à Manteuffel l'offre d'une suspension d'armes spéciale et locale, pour permettre d'attendre des explications et de recevoir des ordres précis de Versailles et de Bordeaux. Manteuffel, au contraire, abusa de l'erreur et de la force qu'il avait en mains.

Ce fut le 1^{er} février que l'armée de l'Est prit la route de Suisse, la neige sous les pieds, le froid au ventre et le désespoir dans le cœur.

Le général Clinchant annonça la retraite par une proclamation éloquente et douloureuse.

Après avoir énoncé l'espoir qu'il avait eu de se frayer un passage, jusqu'à Lyon, par les montagnes du Jura, il ajoutait :

Une fatale erreur nous a fait une situation, dont je ne veux pas vous laisser ignorer la gravité. Tandis que notre croyance en l'armistice, qui nous avait été notifié et confirmé à plusieurs reprises par notre gouvernement, nous commandait l'immobilité, les colonnes ennemies continuaient leur marche, s'emparaient des défilés déjà en nos mains, et coupaient ainsi notre ligne de retraite.

Il est trop tard aujourd'hui pour accomplir l'œuvre interrompue. Nous sommes entourés par des forces supérieures, mais je ne veux livrer à la Prusse, ni un homme ni un canon. Nous irons demander à la neutralité suisse l'abri de son pavillon. Mais je compte, dans cette retraite vers la frontière, sur un suprême effort de votre part : défendons pied à pied les derniers échelons de nos montagnes, protégeons les défilés de notre artillerie, et ne nous retirons sur un sol hospitalier qu'après avoir sauvé notre matériel, nos munitions, nos canons.

Soldats, je compte sur votre énergie et sur votre ténacité. Il faut que la patrie sache bien que nous avons tous fait notre devoir jusqu'au bout, et que nous ne déposons les armes que devant la fatalité.

Cet admirable ordre du jour, daté de Pontarlier, 31 janvier, fut suivi du suprême effort que le général avait invoqué.

LE COMBAT DE LA CLUZE

Les Prussiens poursuivaient avec acharnement l'armée en retraite. Le 1^{er} février, sur la route de Pontarlier, dans la vallée du Doubs, au pied du fameux fort de Joux, eut lieu le dernier combat, le combat de la Cluze. La Cluze est à la fois le défilé de Pontarlier, et la porte fatale par laquelle, en 1815, pénétrèrent les Alliés.

Cette suprême rencontre des Français et des Allemands fut une victoire. Le 9^e grenadiers prussien fut décimé et les autres troupes allemandes subirent de fortes pertes. Les troupes françaises engagées furent le 42^e de marche, le 92^e, le 29^e, le 44^e, le 77^e mobiles, bataillon de l'Allier, 2 compagnies du 73^e mobiles du Loiret. Les généraux Robert, Pallu de la Barrière, le commandant Gorincourt (tué); le lieutenant-colonel Couston (blessé); l'amiral Penhoat, le chef d'escadron Ploton, commandant le fort de Joux, enfin, à Larmont et à Orge, les généraux Billot et Brémont d'Ars, le lieutenant-colonel Achilli (tué), le commandant Beaupoil de Saint-Aulaire (tué); le lieutenant-colonel Coquet furent les héros de cette journée suprême. On doit ajouter à la nomenclature des derniers défenseurs de la Patrie, abandonnée et bientôt mutilée, des détachements du génie et deux compagnies du premier bataillon de Zéphyrus d'Afrique. Ces disciplinaires, commandant Rose, étaient de grand'garde dans un poste avancé. Ils accoururent au feu; ces réfractaires à l'obéissance de la caserne, mais friands des mêlées et redoutables au combat, chargèrent à la baïonnette les Prussiens débouchant sur un coteau, et les culbutèrent, laissant derrière eux le ravin noir de casques, de sacs, de cadavres, et la neige rouge.

Ces héros sacrifiés, qui protégèrent la retraite, gagnèrent

la frontière suisse, le 2 février. Le sol helvétique donna asile à 88.000 soldats; 2.192 officiers et 285 canons.

L'omission due à Jules Favre lit donc, tardivement et inutilement, couler le sang dans les défilés neigeux de Pontarlier. L'armistice refusé aux armées de l'Est, et l'incertitude qui fut la conséquence de l'inconcevable erreur du ministre, eurent encore ce résultat funeste de paralyser la diversion que tentait Garibaldi avec 50.000 hommes, dans la direction de Dôle. L'armée de Garibaldi s'arrêta à 3 kilomètres de Dôle, que l'ennemi avait presque entièrement évacué. Pendant les pourparlers provenant de l'ignorance de la clause concernant l'armée de l'Est, les Prussiens envoyèrent des renforts considérables contre Garibaldi, qui fut obligé d'évacuer Dijon et de se retirer sur Mâcon.

Les combattants de la dernière minute, victorieux à La Cluse, n'ont cependant pas vainement donné leur vie. Ils se sont battus, sachant bien que leur sacrifice était inutile, et qu'une bataille gagnée, dans ces montagnes perdues, à quelques mètres de la frontière suisse, ne pouvait changer la face des événements accomplis. D'ailleurs la France entière était désarmée et pacifiée. A eux seuls, on avait laissé le droit de tirer des coups de fusil. Ils en ont usé. Leur défense ultime a permis de gagner l'abri charitable de la Suisse; elle a prouvé que l'armée de l'Est, mieux dirigée, eût été capable de grandes choses. Honneur à ces braves qui ont, jusqu'au bout, gardé leurs armes, et ont fait face à l'ennemi avec un tronçon d'épée!

La déloyauté des Allemands, n'avertissant pas de l'exception prévue dans la convention, connue d'eux, ignorée de leurs adversaires, et profitant de la continuation des hostilités, ainsi que de la croyance à l'armistice où étaient les Français, pour les bloquer dans les gorges du Jura, fut-elle de leur part un adroit calcul? Elle a permis à l'armée de l'Est

de faire preuve de courage, de conserver ses drapeaux ; elle a jonché le col de La Cluse de soldats allemands, tués aussi sans profit, puisque la victoire était acquise à leur pays avec des avantages énormes, et qu'ils n'avaient nul besoin de protéger la retraite des leurs. Nos soldats de La Cluse mouraient pour l'honneur, pour le salut de l'armée de l'Est, pour la conservation de ses canons, de ses drapeaux, et si leur sacrifice fut à peu près inutile, il demeure du moins comme un bel exemple de valeur militaire et comme une preuve de la vitalité française.

LIVRE V

L'ASSEMBLÉE DE BORDEAUX

LES ELECTIONS

La capitulation de Paris avait abattu tout le monde, mais n'avait surpris personne.

Pourquoi la reddition de cette ville populeuse, célèbre entre toutes, la première de France sans doute, mais non l'unique et dernier boulevard de la défense, entraînait-elle la capitulation de toute la Patrie ? Pourquoi si Paris, ce qui était exact, ne pouvait plus tenir, renonçait-on à se défendre, à l'abri de ces lignes presque inforçables de l'Auvergne, des Céveunes, de la Bretagne, de la Vendée ? Les envahisseurs ne pouvaient espérer occuper toute l'immense surface du pays. Les jeunes armées de plus en plus aguerries, des levées nouvelles, car la France était loin d'avoir épuisé son réservoir d'hommes, un surcroît d'énergie se produisant dans les départements, eussent prolongé la lutte jusqu'au printemps et usé la victoire prussienne. Un pays n'est conquérable, et vraiment vaincu, que lorsqu'il se lasse de la bataille et qu'il soupire après le repos. Cet abattement était malheureusement général, et la France semblait fatiguée à la suite d'un effort qu'elle n'avait fait qu'à demi. La

province parut accepter facilement que la capitulation de Paris fût celle de toute la France.

Il faut affirmer, en principe, que la chute de Paris ne devait pas entraîner la fin de la guerre, et que les patriotes enflammés qui réclamaient la lutte jusqu'au bout étaient logiques ; mais il convient aussi de reconnaître que la France était à bout de vigueur, morale et physique, et que les défenses désespérées, à la russe et à l'espagnole, ne correspondaient ni à nos mœurs, ni à nos tempéraments, ni surtout à nos intérêts.

On ne peut qu'approuver au langage véhément de Gambetta, télégraphiant de Bordeaux aux préfets, le 31 janvier, à 11 heures et demie du soir :

... Paris inexpugnable, vaincu par la famine, n'a pu tenir en respect plus longtemps les hordes allemandes... toutefois Paris, en succombant, nous laisse le prix de ses sacrifices héroïques. Pendant cinq mois de privations et de souffrances, il a donné à la France le temps de se reconnaître, de faire appel à ses enfants, de trouver des armées et des armes, de former des armées jeunes encore, mais vaillantes et résolues, auxquelles il n'a manqué jusqu'à présent que la solidité, qu'on n'acquiert qu'à la longue.

Grâce à Paris, si nous sommes des patriotes, nous tenons en main tout ce qu'il faut pour nous venger et nous affranchir, mais comme si la mauvaise fortune tenait à nous accabler, quelque chose de plus douloureux que la chute de Paris nous attendait. On a signé, à notre insu, sans nous avertir, sans nous consulter, un armistice, dont nous n'avons connu que tardivement la coupable légèreté, qui livre aux troupes prussiennes des départements occupés par nos soldats, et qui nous impose l'obligation de rester trois semaines au repos, pour réunir, dans les tristes circonstances où se trouve le pays, une Assemblée Nationale...

Gambetta protestait d'avance contre l'élection « d'une chambre réactionnaire et lâche que rêve l'étranger ». Il appelait, de ses vœux, une assemblée voulant la paix, si la

paix assurait l'honneur, le rang, l'intégrité du pays, mais « capable aussi de vouloir la guerre, plutôt que d'aider à l'assassinat de la France ».

Ces nobles pensées de résistance jusqu'à la mort, de « guerre à outrance », comme on désignait avec un ironique dédain, avec crainte aussi, la passion de ceux qui se refusaient à admettre la mutilation de la France, étaient partagées par des groupes actifs, par des individualités militantes.

Le Comité de la Défense, de la Gironde, prenait, le 31 janvier, la résolution suivante :

Convaincu qu'il est du devoir du gouvernement de presser tous les préparatifs pour faire une guerre à outrance, à moins que la France n'obtienne des conditions de paix honorables, le comité adjure la délégation de rester à son poste, et il lui offre de nouveau le concours le plus actif et le plus dévoué.

A Toulouse, dans une réunion nombreuse, la déchéance du gouvernement de la Défense fut acclamée. Un ordre du jour fut voté réclamant la constitution d'un comité de salut public, avec Gambetta à sa tête, pour « rejeter l'armistice, continuer la guerre et assurer le régime républicain ».

Les préfets des Bouches-du-Rhône et des Basses-Pyrénées lancèrent des proclamations, dans le sens de la résistance à outrance.

Lyon affirma catégoriquement sa volonté de continuer la guerre, plutôt que de consentir au démembrement de la France. Dans cette ville, raisonnable et raisonneuse, on peut s'étonner de rencontrer des manifestations aussi hardies, émanant non de groupes révolutionnaires, mais du Conseil Municipal même, dont le président était l'ancien, « Cinq », M. Hénon.

Avant même de savoir la nouvelle de la reddition de

Paris, le conseil municipal de Lyon délibérait : « Considérant que la guerre à outrance était la seule voie de salut, la commune de Lyon cesserait d'appuyer le gouvernement, le jour où il consentirait le démembrement de la France. »

Le conseil municipal lyonnais affirmait en outre que : « Lyon devait être le centre de la résistance », et il engageait le gouvernement à venir s'y établir. Cette dernière considération, la possibilité de devenir capitale intérimaire, ont dû peser d'un certain poids dans la délibération lyonnaise.

Mais, dans son ensemble, la France abattue, devenue passive, soupirant après le répit, ne protesta que du fond du cœur contre cet armistice, qui faisait prévoir la paix définitive et à bref délai. Elle allait, par son vote, témoigner de son indifférence relative pour le régime politique, et de son désir passionné du retour à la vie normale et pacifiée.

LE DECRET DE BORDEAUX

Une des clauses de la convention portait qu'une convocation des électeurs aurait lieu immédiatement, en vue de nommer une assemblée nationale. Un décret du 29 janvier, signé des membres de la Défense, convoquait les électeurs à l'effet d'élire l'Assemblée Nationale, pour le dimanche 5 février, dans le département de la Seine, et pour le mercredi 8 février, dans les autres départements.

Un conflit s'éleva entre le gouvernement de Bordeaux et celui de Paris à l'occasion de la convocation. Dans le but, louable en soi mais contraire aux principes du suffrage universel, d'exclure de l'assemblée future nombre d'ennemis avérés de la République, tous partisans déclarés d'une paix honteuse, la Délégation de Bordeaux fit suivre le décret de convocation d'un autre décret, établissant des cas

d'inéligibilité. Les anciens ministres, conseillers d'État et préfets de l'Empire, ainsi que les députés ou candidats au Corps législatif, ayant accepté la candidature officielle sous Napoléon III, se trouvaient frappés d'inéligibilité.

Ce décret déconcerta Bismarck ; il effraya Jules Favre et ses collègues. Son effet assurerait une majorité dans l'Assemblée, sinon pour la continuation de la guerre, du moins pour le maintien de la République. Les membres de la Défense prirent aussitôt leurs mesures, et un second décret contraire fut rédigé, que promulgua Jules Simon. Celui-ci s'était rendu aussitôt à Bordeaux. Il s'appuyait sur l'autorité de Bismarck. Le chancelier allemand avait protesté « contre des élections faites, disait-il, sous un régime d'oppression arbitraire. Ces élections ne pourraient conférer les droits que la convention de l'armistice reconnaissait aux députés librement élus ».

Les élections allaient donc se faire dans le sens que prévoyait, que voulait Bismarck. Jules Simon se faisait l'humble serviteur du vainqueur. Comme Gambetta était l'homme que Bismarck et son impérial maître détestaient le plus, Jules Simon, pour mieux faire sa cour, qualifia publiquement le grand patriote de « fou furieux », et parla de le mettre en arrestation.

Gambetta riposta par une proclamation, dans laquelle il disait que « le décret d'exclusion du 31 janvier avait déjoué les espérances de la Prusse. L'insolente prétention du ministre prussien d'intervenir dans la constitution d'une assemblée française était la justification la plus éclatante des mesures prises par le gouvernement ». Il maintenait donc le décret, en contestant les pouvoirs de Jules Simon, en ce qui concernait le règlement du cas particulier des incompatibilités.

Bismarck vint au secours de ses alliés nouveaux. Dans

sa protestation, adressée à Jules Favre, il insinuait que, doutant de la liberté des électeurs, il demandait s'il ne serait pas plus juste de convoquer le Corps législatif de l'empire, qui, selon lui, « représentait une autorité élue légalement par la voix du suffrage universel ».

En rappelant les hommes impopulaires, oubliés, évanouis, qui, non seulement avaient contre eux le vote de la guerre, et surtout l'incurie et la sottise avec lesquelles ils avaient voté cette guerre terrible, sans l'avoir préparée, sans avoir contrôlé l'état des arsenaux, sans avoir vérifié les affirmations de Lebœuf et des ministres, mais qui, par leur retour même, faisant présager le rétablissement de l'empire, provoqueraient une effroyable guerre civile, Bismarck était sûr d'avoir la majorité qu'il souhaitait. Jules Favre eut la pudeur de refuser, et, en assurant à Bismarck la sincérité des élections, il rapporta le décret de Gambetta.

Il faut reconnaître qu'il était difficile de le maintenir, étant données l'acceptation de l'armistice dans toutes ses clauses, et la convocation d'une Assemblée Nationale, qui en était le résultat et la condition. Bismarck ne ménageait pas la menace : « Nous ne saurions reconnaître aux personnes élues sous le régime de la circulaire de Bordeaux, disait-il, les privilèges assurés par la convention d'armistice aux députés de l'assemblée. »

Le décret fut donc rapporté, et les élections eurent lieu comme le voulait Bismarck, alors véritable maître de la France.

Si la province, en grande majorité, se montrait satisfaite de la cessation des hostilités, et se préparait à voter pour des députés chargés de traiter, de maintenir provisoirement le statu quo républicain, et de renvoyer les Prussiens chez eux, Paris conservait dans sa population, mobile et

ardente, une amère et confuse pensée de revanche spéciale, personnelle, pour ainsi dire locale et séparatiste.

LE RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement de Paris s'opérait et prenait une importance considérable, occupant les esprits, détournant un instant les colères et suspendant les haines.

Un délai de huitaine avait été indiqué, dans une dépêche de Jules Favre, annonçant la reprise des communications ferrées. Ce délai n'était pas de rigueur. On s'efforça de l'abréger.

Le 1^{er} février, une convention intervenait entre les directeurs de chemins de fer et l'administration allemande. Sur toutes les lignes, on se préoccupa de reprendre les communications et d'envoyer des vivres à Paris affamé. Ce fut la ligne du Nord qui fut d'abord considérée comme devant avoir le plus promptement ses communications rétablies. On renonça à faire venir les subsistances par Dieppe. Ce fut sur Abbeville et Creil que circulèrent les premiers trains, amenant farine et bétail.

En attendant l'arrivée des convois nourriciers, les Parisiens se portèrent en foule aux avant-postes des Prussiens. Un tableau pittoresque, mais pénible, que celui de ces hommes, de ces femmes, mendiant (la plupart, il est vrai, une pièce d'argent à la main) un morceau de pain blanc, un rond de saucisson. Une bousculade lamentable autour des cantines. Les Prussiens, en souriant d'un bon gros sourire narquois, faisaient les échanges, tendaient les vivres sollicités, et paraissaient s'amuser énormément au spectacle de cette goinfrerie suppliante. Raides et froids, les officiers, avec mépris, considéraient ces quémailleurs faméliques et s'amusaient, comme à l'heure de la soupe dans un che-

nil, à voir les estomacs si longtemps vides de cette meute humaine se remplir goulûment.

Le ravitaillement s'opérait mal. Les Prussiens faisaient mille difficultés pour laisser passer les charrettes venues des campagnes. De longues files de véhicules, chargés de vivres, encombraient les avenues de la banlieue, stationnaient le long des routes. Les ennemis mettaient des obstacles, soulevaient des difficultés de visas, de paperasseries, suscitaient mille chicanes, parfois contisquaient les aliments que des piétons, franchissant les lignes, étaient venus chercher au delà des avant-postes. Il fallait se munir de certificats, de laissez-passer, de passe-ports pour se rendre au marché, chez l'ennemi.

Des rôdeurs, embusqués, attaquaient les campagnards isolés apportant des œufs, des légumes. Ils les dépouillaient de leur chargement sous prétexte de réquisition. D'autres, aux barrières, entouraient les gens d'apparence aisée, revenant avec des provisions chèrement acquises. Ils geignaient sur leur propre sort, et en invoquant la fraternité, la solidarité, se faisaient remettre une partie des vivres bourgeois. L'ouverture des halles fut marquée par une bagarre. On se rua sur les denrées exposées, et on pillait les boutiques. Les prix étaient d'ailleurs exorbitants.

Le 3 février, le premier train entra en gare de Saint-Denis. Il comportait 50 wagons avec cette inscription : *don de la ville de Londres à la ville de Paris*. La générosité anglaise s'était cordialement multipliée. Des envois énormes de viande, de salaisons, de légumes secs furent expédiés. Des commissaires anglais les distribuaient, gratuitement, aux nécessiteux. Des souscriptions avaient été ouvertes simultanément dans plusieurs départements, au profit des affamés. Les dons en nature, farine, pommes de terre, affluèrent de tous côtés. Paris eut cette joie de retrouver du

pain blanc. L'un des grands régals de ces premiers jours de restauration fut le poisson de mer, dont on avait, pour ainsi dire, perdu le goût, depuis le mois de septembre.

Les lettres purent partir, mais à la condition de ne pas être cachetées. La circulation des journaux était interdite.

Les premiers trains pour la province emmenèrent des voyageurs par fournées pressées. Tous ces fugitifs avaient hâte, ou d'embrasser des êtres chers restés hors de Paris, ou de fuir une cité si éprouvée par le bombardement, par la famine ; plusieurs de ces fuyards, à certains grondements précurseurs, prévoyaient une commotion populaire ; ils redoutaient même un conflit sanglant dans la ville, si, comme on l'annonçait, les Prussiens voulaient défilier triomphalement dans Paris.

Pour quitter Paris, il fallait un laissez-passer qu'on ne prodiguait pas. La plupart des voyageurs donnaient, pour motif de leur départ, leur candidature à soutenir. L'armistice ayant prévu que toute facilité serait accordée aux candidats, le bienheureux laissez-passer était délivré, après enquête sommaire et examen de la demande, à la préfecture de police. Le laissez-passer devait être traduit en allemand.

Les voyageurs avaient à se transporter à Juvisy, point de raccordement de la ligne d'Orléans maintenue en exploitation par les Prussiens. Ce transport donna lieu à de nombreux abus. Les voituriers exigeaient des prix fabuleux. Les voyageurs désireux de partir sans subir les prétentions des conducteurs et qui tentèrent de se rendre à pied à Juvisy furent l'objet de mauvais traitements. Plusieurs furent volés et blessés par de dangereux bandits, répandus dans les environs de Paris, ravageant les villas abandonnées, et razziant ce qui avait échappé à la rapacité prussienne.

LA PAIX, SEUL MANDAT DE L'ASSEMBLÉE

Les élections s'accomplirent paisiblement dans toute la France, sauf en Corse, où des rixes se produisirent avec accompagnement de coups de fusil, selon la coutume de cette terre du banditisme.

A Bordeaux, le conflit à propos du décret des inéligibles avait pris fin par la démission de Gambetta et la victoire de Jules Simon, représentant le gouvernement de Paris, c'est-à-dire la paix.

Gambetta, en frappant d'inéligibilité les anciens membres du corps législatif ayant voté la guerre et les ex-fonctionnaires de l'empire, avait sans doute agi révolutionnairement et pour ce qu'il estimait être le salut de la France et le bien de la République. Jules Simon avait été envoyé de Paris pour annuler le décret ; en réalité pour supprimer l'autorité de Gambetta, le dictateur, comme on le nommait, surtout coupable, aux yeux des pacificateurs à outrance, de personifier la résistance, de représenter la France guerrière. La délégation de Paris l'emporta sur la délégation de Bordeaux, non pas parce que les gouvernants restés à Paris avaient plus d'autorité : les deux délégations se valaient, avaient la même origine, et celle de Paris pouvait être considérée comme déçue, ayant signé la capitulation, ayant ainsi dépassé ses pouvoirs, et ayant sans droit engagé la reddition de la France. Mais Bismarck était du côté de Jules Simon, et sa volonté l'emporta. Gambetta dut donner sa démission.

Le vote de la France fut significatif. Le décret de Gambetta, abrogé par Jules Simon et ses collègues, n'aurait eu qu'une utilité théorique. Les populations ne songèrent nullement à recueillir les épaves de l'empire. Sauf quelques

individualités notoires, des héritiers de noms de gloire, les bonapartistes furent rares à l'assemblée du 8 février. En revanche, la masse électorale campagnarde vota pour des candidats étranges et novices, des inconnus, en nombre, beaucoup aussi de gens titrés, des hobereaux, des propriétaires, la plupart investis de commandements dans la mobile. Ce furent les cadres des mobilisés d'abord, puis les châteaux, les grandes exploitations industrielles, qui fournirent cette majorité singulière, ignorante et moutonnaire, intolérante toujours, furieuse parfois, mais qui résumait, avec ses bizarreries, l'unité de pensée et de vouloir de la France : c'est-à-dire la paix.

Paris et quelques grandes villes avaient seuls émis des suffrages politiques. Là seulement les élections eurent une couleur, furent l'affirmation d'un programme, l'avènement d'un parti. Partout ailleurs la question de drapeau et de constitution avait été négligée. On ne s'était occupé que de la cessation complète des hostilités, et de la conclusion hâtive d'un arrangement territorial et financier quelconque avec les Prussiens, pour se débarrasser d'eux. Même dans les départements cléricaux et légitimistes de l'Ouest, il ne fut guère parlé du gouvernement. Les députés furent élus, non parce qu'ils étaient légitimistes, orléanistes, partisans des prérogatives de l'Église, mais parce qu'ils s'engageaient à voter la paix. On les choisissait sans doute de préférence à d'autres pacifiants, qui eussent affiché des sentiments républicains, mais ce n'était qu'un accessoire de leur mérite électoral, cette opinion anti-républicaine; entre un royaliste voulant continuer la guerre et un radical s'engageant à voter la paix, le Morbihan eût choisi le radical. L'immense majorité votante alors laissait en dehors de toute discussion la forme républicaine : les partis consentaient un armistice politique, jusqu'à la paix.

Aussi, apparaît-il illégal, autant que criminel, l'abus que fit par la suite cette assemblée des pouvoirs indéterminés, mais restreints en soi, et occasionnels, qui lui avaient été conférés « dans un jour de malheur ». Il n'était entré dans la pensée d'aucun électeur de la majorité campagnarde que ces mandataires, qu'on envoyait à Bordeaux expressément pour traiter de la rançon de la France, dussent, par la suite, légiférer sur toutes les matières, et surtout se mêler de donner une constitution, même républicaine, au pays. L'abus de pouvoirs fut donc indéniable, et l'usurpation de cette assemblée suffirait à justifier l'insurrection, si la province eût suivi Paris au Dix-Huit Mars.

Les républicains des grandes villes, seuls peut-être, dans la prévision qu'ils auraient la majorité, ont voté avec l'arrière-pensée que l'Assemblée Nationale agirait comme pourvue de souveraineté, qu'elle serait constituante, législative, dictatoriale, une véritable Convention. Mais les électeurs des hobereaux et des marguilliers, qui devaient former la majorité, n'avaient pas eu de si vastes pensées, ni rêvé pour leurs représentants d'aussi ambitieuses destinées. L'Assemblée Nationale convoquée et élue pour discuter de la paix ou de la guerre, après avoir pris parti pour la paix, devait se renfermer dans un rôle d'attente, dans une attitude de gouvernement provisoire, veillant à la perception des impôts dont le paiement devait servir au paiement de l'indemnité de guerre, rétablissant la police, réparant les routes, rapatriant les soldats prisonniers, hâtant la libération du territoire; alors son mandat étant achevé, elle devait noblement et loyalement se retirer.

LA VIE BORDELAISE

La première séance de l'Assemblée Nationale eut lieu au théâtre Louit, le grand Théâtre de Bordeaux, le lundi

13 février. Voilà pour les gens superstitieux une date fatidique.

Bordeaux, durant ce mois de février, fut la capitale de la France. Une population bigarrée, militaire, civile, féminine, avait envahi la ville élégante du Sud-Ouest, et la transformaient en une sorte de ville d'eaux, de ville de fête, de ville cosmopolite, siège d'une exposition.

L'élément exotique semblait représenté par tous ces seigneurs de villages, par ces campagnards à prétentions aristocratiques, à préjugés d'ancien régime, dont le suffrage universel venait de faire des députés. Beaucoup d'uniformes mettaient des taches claires et vives parmi les vestons grisâtres et les redingotes à la propriétaire de ces élus. On remarquait, et l'on admirait, la belle tenue de ces soldats, tous propres, luisants, à qui pas un bouton de guêtre ne manquait cette fois, et le chic des officiers brillants, vernissés, soutachés, pommadés. Cette armée si pimpante, si différente des soldats de la Loire, des réfugiés de l'Est et des défenseurs de Paris, évoquait des idées de revue, de parade et de galas. On assurait que tous les officiers de Bordeaux avaient voté pour la paix. Des journalistes étaient venus en nombre, de Paris et de l'étranger, pour suivre les débats. Ils formaient des groupes très vivants sur les allées de Tourny et aux abords de la Comédie, devenue palais législatif. Les cafés regorgeaient de consommateurs. Le soir, les quinconces, les allées, l'Intendance, étaient envahis par des théories de promeneuses, s'offrant à consoler les assiégés, les militaires, des privations subies et faisant oublier aux élus campagnards l'éloignement de leurs dignes, mais peu attrayantes épouses. Bordeaux, où allait se consommer le malheur de la mutilation de la France, était gai le jour et flamboyant la nuit. On se dédommageait de toutes les abstinences. La cuisine fine de cette ville de gourmets,

es vins généreux, les distractions du cercle, du café, donnaient, au sortir de l'enfer de la guerre, l'aspect d'un paradis à la cité girondine. Les Bordelais, aimables et souriants, faisaient de leur mieux les honneurs de leur ville. Enchantés de l'aubaine d'une assemblée, les négociants supplantaient les bénéfices probables, les commandes certaines, et l'argent qui serait laissé dans la ville. La population avait d'ailleurs supporté, avec résignation, les contre-coups amortis de l'invasion, la difficulté des affaires avec l'étranger et l'interruption des commandes à l'intérieur. Mais comme on comptait se rattraper à la paix, on avait fait, contre cette mauvaise fortune passagère, excellent cœur. « Vous devez avoir beaucoup souffert à Paris, disait un de ces optimistes aquitains, mais nous ici, nous n'avons pas été sans ressentir les malheurs de la guerre : les théâtres ont été fermés trois semaines ! » Une seule chose rappelait aux Parisiens transportés dans cette ville, pour eux pays de Cocagne, la guerre et ses tragédies : auprès des cafés où l'on plaisantait, en buvant apéritifs et sirops, sur les places où des saltimbanques dressaient leurs tréteaux et lançaient leurs lazzis, sur ces allées balayées par les jupes des femmes cherchant aventure, partout, en chaque endroit un peu vaste de la ville, se rencontraient des canons, stagnant, allongeant leurs cons de métal, muets, devenus inutiles, mais des canons très fourbis, des canons luisants, qui semblaient les accessoires, mis au rebut, d'une pièce militaire qu'on avait cessé de jouer.

Le siège du gouvernement était à la préfecture. Gambetta en avait déménagé, et s'était logé dans une petite maison, cours du XXX Juillet, n° 41. Jules Simon s'était installé chez le recteur de l'Académie.

LA PREMIÈRE SÉANCE. — LES RURAUX

La première séance de l'Assemblée Nationale ouvrit sans incidents. 250 membres seulement étaient présents. A deux heures et demie, M. Beuoist d'Azy, qui figurait parmi les plus anciens députés connus, monta au fauteuil de la présidence comme doyen d'âge. Il prit la parole pour inviter l'assemblée à former ses bureaux et à vérifier les pouvoirs, avertissant que l'on procéderait comme en 1849. La vérification des pouvoirs devait être très sommaire, la plupart des dossiers électoraux n'étant pas parvenus. Les bureaux ne furent composés tout d'abord que de 25 membres.

Le président annonça en même temps qu'il avait reçu la lettre suivante de « M. Garibaldi », adressée aux départements qui lui avaient fait l'honneur de l'élire.

Bordeaux, 13 février.

J'ai accepté le mandat de député pour venir donner mon vote à la République. Avec ce dernier devoir, ma mission est accomplie, et je remets, dans vos mains, les pouvoirs que vous m'avez délégués.

Je suis avec reconnaissance,
Votre dévoué
Garibaldi.

La lecture de cette lettre fut accueillie par un silence glacial. L'illustre général de l'armée des Vosges, qui assistait à la séance, se leva. Il voulait prendre la parole pour remercier et expliquer sa démission, mais le président d'âge ne la lui accorda pas. Jules Favre montait à la tribune. Le pleureur professionnel débuta ainsi : « Il m'est doux de déposer les pouvoirs du gouvernement de la Défense nationale entre les mains des représentants du pays... » Il ajouta qu'en

attendant qu'un pouvoir nouveau fût constitué, le véritable pouvoir légitime décidant des destinées de la France, les membres du gouvernement et les ministres resteraient à leur poste, jusqu'à ce qu'ils en aient été régulièrement relevés. Il annonça ensuite qu'il demandait la permission de retourner à Paris, où il devait continuer de délicates négociations avec l'ennemi. Il insista pour que le renouvellement de l'armistice fût le plus court possible :

Nous ne devons pas perdre une minute, nous ne devons pas oublier nos malheureuses populations. Soyez sûrs que leurs larmes, leurs sacrifices, pèsent lourdement, je ne dirai pas sur ma conscience, car, devant Dieu, je suis innocent ; mais sur ma responsabilité, et je n'ai d'autre hâte que d'arriver au terme de ces misères.

Un mouvement d'assentiment suivit ces paroles équivoques. On se comprenait à demi mot. Il s'agissait de bâcler la paix. Quand Jules Favre disait pompeusement : « La France est prête, quoi qu'il arrive, à faire courageusement son devoir », ce n'était qu'une formule sonore. Le devoir, pour lui, pour le gouvernement, pour la majorité, c'était de déposer les armes avant tout, et de ne pas parler de les reprendre.

La séance d'ouverture se termina par un scandale. Garibaldi avait insisté pour parler, pour expliquer sa démission. La majorité refusa d'entendre l'illustre général, qui avait pourtant connu la victoire et vaillamment justifié le commandement qui lui avait été confié. On n'eut pas davantage égard à la quadruple élection dont il venait d'être honoré : « Il n'est plus député, puisqu'il a démissionné ! » crièrent quelques énergumènes royalistes, qui voyaient surtout, dans le brave chef des chemises rouges, le sabre de la révolution. Les tribunes protestèrent contre l'intolérance et l'injustice des hobereaux déchainés. Il était évident que

Garibaldi ne pouvait continuer à siéger qu'en renonçant à la nationalité italienne ; l'acceptation du mandat devait comporter sa naturalisation. Il avait eu le tort, au point de vue de la stricte procédure parlementaire, de ne pas demander la parole avant d'avoir envoyé sa lettre de démission. Il avait même agi avec beaucoup trop de hâte, puisqu'il déclarait à ses commettants qu'il était venu apporter sa voix à la République. Il n'avait pas encore été question de statuer sur le régime. Il aurait dû, en bonne logique, ne faire parvenir sa démission au président de l'assemblée qu'après le vote du 17 février, qui nommait M. Thiers chef du pouvoir exécutif de la République, et par conséquent reconnaissait implicitement le gouvernement républicain. Mais Garibaldi était pressé de quitter cette assemblée hostile, où il se voyait sans prestige ni autorité. Il n'avait, sa lettre en est la preuve, aucune notion du parlementarisme. Mais il espérait être écouté, aussitôt sa démission portée à la connaissance de l'assemblée. Le président ne lui ayant pas accordé la parole, il dut attendre l'occasion, après le discours de Jules Favre. L'assemblée devait-elle se montrer si rigoureuse pour une faute de procédure parlementaire, imputable surtout à son président ? Rien qu'à cette impolitesse de l'assemblée, et à cette partialité du président d'âge envers le grand citoyen italien, suspect par son passé, par ses amitiés, par ses vastes tendances humanitaires, on pressentait la haine de cette représentation nationale, faussée et rétrograde, contre tout ce qui se rattachait à la révolution, à la République, à Paris.

Une voix s'éleva des tribunes, ironique et cruelle, qui devait venger Garibaldi. Se penchant hors d'une loge en montrant le poing aux insulteurs du héros, un jeune homme leur cria : « C'est une honte ! Vous n'êtes qu'une majorité rurale ! »...

Le président Benoist d'Azy fit évacuer les tribunes, mais le coup était porté, et l'épithète resta. Les députés qui votèrent la mutilation de la France, approuvèrent les massacres de Paris, mais ne purent cependant parvenir à renverser la République, demeurèrent flétris et ridiculisés dans l'histoire. Ils ont été et resteront les Ruraux. Le jeune républicain qui les a baptisés tels se nommait Gaston Crémieux, avocat et journaliste à Marseille. La réaction triomphante, après les événements de la Commune, lui a fait payer le baptême : bien qu'il n'eût participé que très indirectement aux troubles de Marseille, Gaston Crémieux fut fusillé, comme communard.

Garibaldi sortit du Grand Théâtre de Bordeaux, accompagné par Esquiros. La foule, le reconnaissant sur les marches, l'acclama. Le vieux soldat se découvrit, et dit au peuple :

— « J'étais venu pour défendre la République honnête, raisonnable, et pour contribuer à la régénération de la France. »

Ces paroles, qui n'avaient rien de séditieux, et que nous trouverions plutôt empreintes de modération, furent suivies de longs applaudissements de la foule, de huées de la part des députés présents et des militaires.

Garibaldi avait envoyé, en même temps que sa démission de député, une lettre au gouvernement de la Défense, par laquelle il se démettait de son commandement de l'armée des Vosges. Le gouvernement, en acceptant cette démission, ne put s'abstenir de remercier le général qui s'était si glorieusement dévoué à la défense du territoire.

A l'issue de la séance, les députés se réunirent pour procéder au tirage au sort des bureaux.

M. THIERS, CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF

Dans les séances suivantes le pouvoir exécutif fut constitué. Sur le rapport de M. Victor Lefranc, M. Thiers fut nommé chef du pouvoir exécutif de la République française. Il devait exercer ses fonctions sous l'autorité de l'Assemblée Nationale, avec le concours de ministres qu'il choisissait, et dont il présidait le conseil. Thiers devenait un véritable président de la République, aux pouvoirs très étendus, à peu près les mêmes qui furent conférés à ses successeurs, Mac-Mahon, Grévy, Carnot, avec cette différence que ses pouvoirs avaient une durée illimitée. En fait la République existait, était reconnue, maintenue, puisqu'on lui donnait un président.

Louis Blanc fit entendre une réserve, à la suite de ce rapport. Il protesta contre le sentiment exprimé par le rapporteur que la République n'était admise qu'à titre provisoire. Il affirma hautement que la République était la forme naturelle, nécessaire, de la souveraineté populaire. « Le suffrage universel lui-même ne peut rien contre la République ! » s'écria l'éloquent républicain. Et comme M. Javal interrompait ironiquement : « C'est la République de droit divin ! » Louis Blanc riposta : « Je répète que le suffrage universel ne peut rien contre la République ! » Des rumeurs interrompirent ; il continua, enflant la voix, dressant sa petite taille, grandi par l'ampleur du geste :

— « Non ! une génération ne peut confisquer le droit des générations futures ! Le suffrage universel, en établissant l'hérédité monarchique, se suiciderait et perdrait sa raison d'être. La République n'a donc pas besoin d'être reconnue pour exister ».

Après cette protestation théorique, écoutée avec impatience

par la majorité, la proposition fut acceptée à la presque unanimité.

Le personnage considérable, que vingt départements venaient d'envoyer siéger à l'assemblée, et que celle-ci, n'osant pas proclamer un prince d'Orléans, un Bonaparte ou encore moins un Henri V, subissait comme président d'une république provisoire, devant promptement se muer en monarchie, était un revenant, un homme d'Etat ancien, dont on avait cru depuis longtemps le rôle fini et les forces éteintes.

Les révolutions sont comme les volcans : dans leurs soulèvements, elles projettent à la surface des débris très vieux et de jeunes matières en ébullition. On trouvait rassemblés, dans cette salle de Bordeaux, les éléments les plus disparates : sans qu'il fût besoin de recourir à l'inéligibilité décrétée par Gambetta, la plupart des hommes ayant servi l'empire étant considérés comme les conseillers de la funeste guerre, comme les complices de la honte de Sedan, avaient été éliminés. Mais le suffrage universel, surpris, désorienté, intimidé, se manifestant sous les canons de l'ennemi, dans quarante départements, avait, ici et là, exhumé de vieilles notoriétés parlementaires de tous les partis. A côté des commandants de mobiles et des châtellains réactionnaires, enragés partisans de la paix, qui représentaient les nouvelles couches politiques, tous hommes sans passé, inconnus, qui n'avaient pas servi Napoléon III, se rencontraient sur les bancs de l'assemblée des ruraux, les vieilles barbes républicaines de 48, et les toupets orléanistes de Louis-Philippe, les spectres de la rue de Poitiers. Les uns et les autres étaient comme des émigrés de la démocratie, revenus de Coblenz divers. Victor Hugo, Edgar Quinet, Louis Blanc, Corbon, Schœlcher, trouvaient en face d'eux d'autres revenants, à la lueur des

désastres sortis de l'obscurité, tirés, par le suffrage aveugle, de leurs retraites, de leurs manoirs, de leurs sacristies, comme MM. Audren de Kerdrel, Lorgeril, Belcastel, de Broglie. Quelques jeunes hommes politiques, députés par les villes, tous républicains avancés, quelques-uns socialistes, Millière, Cournet, Clemenceau, Malon, Tridon, complétaient cette assemblée non pas éclectique, mais confuse, et capable seulement d'une coalition hétérogène.

Les quelques hommes de gloire et de valeur, qui émergeaient de ces médiocres individualités, ne pouvaient obtenir ni autorité ni égards. On a vu de quelle façon insultante la démission de Garibaldi avait été accueillie, et quel manque de déférence rencontrait sa haute et sympathique personnalité. Victor Hugo ne devait pas tarder à être l'objet d'un affront semblable. Gambetta démissionnaire du gouvernement, dénoncé, traité de fou furieux par Jules Simon, odieux à beaucoup parce qu'il représentait la guerre, la résistance, craint comme républicain avancé, comme chef populaire possible, n'avait aucune action sur cette assemblée, dont il ne devait pas tarder à se retirer. Les militaires, suspects, s'ils avaient servi sous la Défense, étaient peu en honneur. Les vieux républicains comme Louis Blanc et Quinet, traités de sectaires, ne comptaient pas. Seul M. Thiers apparaissait avec le double prestige d'un homme d'Etat consommé, jouissant d'une gloire parlementaire incontestable. Il était universellement reconnu comme un chef politique d'une rare habileté. Libre d'attaches actuelles, indépendant vis-à-vis de tous les partis, il convenait à merveille pour être à la tête d'un pouvoir transitoire, d'un régime qui « diviserait le moins ». Son pèlerinage diplomatique à travers l'Europe, son rôle de mendiant auprès des souverains, sa mission inutile et ridicule de quêteur de commisération pour la France, où, en guise

d'appui, de secours, il n'avait récolté que des paroles de condoléance et d'espoir, et encore pas dans toutes les cours, avaient rajeuni sa vieille notoriété. On lui savait gré de sa tentative vaine. On lui accordait un prestige en Europe. Il passait pour le seul homme politique français ayant du crédit auprès des souverains. On ne voyait plus en lui le ministre de la monarchie de Juillet, le conspirateur de la rue de Poitiers, qui avait facilité et paru un instant excuser le coup d'État ; on oubliait son opposition funeste à une attitude énergique de la France lors de l'agression de la Prusse sur les duchés, son obstruction aux mesures protectrices au lendemain de Sadowa, ayant sans doute déconseillé la guerre, mais ayant aussi tout fait pour empêcher de s'y préparer ; on saluait en lui l'homme du jour, le sauveur présidentiel, celui que la France attend toujours aux heures de crise, et qu'elle accepte les yeux fermés, quand elle s'imagine l'avoir vu surgir dans l'effarement des désastres. Avec lui la continuation de la guerre n'était plus à redouter. D'où son succès, surtout auprès de Bismarck et des ruraux.

Cette paix, qu'il avait inutilement implorée de l'Europe, sourde et indifférente, il l'obtiendrait de l'assemblée ravie de la lui accorder. M. Thiers passait pour *persona grata* auprès de l'empereur d'Allemagne ; il s'entendait à merveille, disait-on, avec le Chancelier. C'était donc l'homme indispensable, le bouclier contre les périls possibles, l'adversaire de la résistance, et aussi un sûr défenseur de l'ordre social contre les entreprises des socialistes, l'ennemi de ces groupements ouvriers de l'Internationale et de ces communards, que déjà les esprits perspicaces devinaient sous l'uniforme des gardes nationaux réclamant la guerre à outrance. Il n'y avait pas à hésiter pour l'élire. L'Assemblée Nationale devait se hâter de mettre à la tête du pouvoir

nouveau, qui sortait des ruines de la patrie, ce petit homme grandi par le suffrage de vingt départements, dont la Seine.

Alors commença la troisième existence de M. Thiers.

Thiers, Monsieur Thiers, comme il libellait son nom sur ses cartes de visites, comme il s'annonçait, et comme le désignaient toujours les journalistes, les hommes politiques, était un personnage complexe et mobile, un aventurier d'une espèce particulière, et le condottière d'une caste nullement guerrière. Ce terme de « Monsieur », qu'on lui appliquait, et qui lui est resté, devenu presque inséparable de son nom, comme un surnom, comme un titre et une qualité, — tel qu'on écrit lord Byron, Dean Swift, Don Carlos, le bailli de Suffren, — fut avant tout, et par-dessus tout, l'homme de la Bourgeoisie, son avocat, son financier, son historien, son général, son souverain, son héros, son dieu. A l'origine, un tout petit bourgeois, un fils d'artisan parvenu. Il avait obtenu une bourse, et put faire de bonnes études au lycée de Marseille, puis à la faculté d'Aix. Louis-Adolphe Thiers avait dix-huit ans lors de l'éroulement de Napoléon. Il conserva toute sa vie l'éblouissement de la chute de l'astre impérial, et cependant sa politique, ses idées, ses goûts, sauf la combativité et l'amour du militarisme, l'éloignèrent toujours de l'idée césarienne, du despotisme napoléonien. Il était, malgré son autoritarisme personnel, beaucoup plus rapproché de ces idéologues que détestait Napoléon, et qui lui rendirent bien, à l'heure de la défaite, la haine qu'il leur avait manifestée.

Plus âgé alors, et membre de la Chambre de 1814, M. Thiers eût certainement conspiré avec Lainé, Destutt de Tracy et autres bourgeois libéraux; il eût, avec eux, précipité la chute de l'empire, signé la capitulation de Paris. Il procédait de l'école des whigs anglais. Son idéal gouver-

nemental était la monarchie constitutionnelle, non pas celle de Louis-Philippe, ce roi gouvernait trop à ses yeux, mais le régime de la Grande-Bretagne, où le monarque n'est qu'un fantôme décoratif, une idole signante et présidante, dont il eût été le Pitt, le Palmerston, le Gladstone. Même quand le désarroi, l'impossibilité de faire place nette à un prétendant, et la soumission du pays républicain, eurent fait de lui, après l'hémorragie de 1871, un souverain presque absolu, car il régnait en despote à l'aide de la menace double de la démission et de la rupture de la sécurité vis-à-vis des Prussiens, il ne devait pas trouver satisfaisant le régime dont il était devenu la clé de voûte. La solidité, la régularité faisaient défaut ; le manque de contre-poids parlementaire le choquait surtout, comme un vice de construction capital, dans cet édifice hâtif, bâti sur des décombres, en présence de l'ennemi, au lendemain d'une formidable insurrection. Sa présidence lui apparaissait alors comme trop monarchique, et l'assemblée unique, une sorte de Convention rose, pas assez constitutionnelle.

Pourvu d'une exceptionnelle capacité de travail, l'intelligence ardente, l'ambition surexcitée, la mémoire ornée, et l'esprit doué d'une incomparable puissance d'assimilation, le jeune Marseillais, dès ses premiers pas, courut au succès, son but, son programme, sa foi, sa religion, du commencement à la fin de sa carrière. Peu scrupuleux, il n'hésitait pas à violenter la fortune. Ses premiers essais en fournissent la preuve. Il avait eu, tout jeune, une aptitude pour les lettres, servie et développée par son excessive facilité d'expression, et une intelligence ouverte, toujours en éveil. Comme J.-J. Rousseau, comme Proudhon, il débuta en lauréat dans un concours académique. L'éloge de Vauvenargues, l'officier moraliste, avait été mis au concours par

l'Académie d'Aix. Le jeune étudiant, pour avoir plus de chances de réussite, écrivit deux mémoires, en ayant le double soin de traiter le sujet d'une façon différente, et aussi de changer l'écriture. Il obtint le prix et l'accessit. Voilà qui promettait un gaillard âpre à la renommée, avide du butin de la gloire, et ne négligeant rien pour les acquérir. Son droit achevé, il vint à Paris, se lia avec Mignet, connu Manuel, et, par ce dernier, entra au *Constitutionnel*. Là, protégé par le banquier Laffitte, il devint un des brillants publicistes de l'opposition. Ses facultés de vulgarisation, d'improvisation, dont, par la suite, il devait fournir tant de preuves à la tribune et aux affaires, le servirent à souhait dans le journalisme. Animé d'une fièvre de travail extraordinaire, le jeune publiciste, en sortant du journal, s'attablait à une œuvre de longue haleine : *l'Histoire de la Révolution Française*.

Cet ouvrage est loin d'être parfait. Il a été depuis dépassé, et l'on possède sur la même époque des histoires plus vibrantes, plus passionnées, plus sincères, plus hautes de conception et d'exécution, d'une philosophie supérieure aussi. C'était surtout une nomenclature de faits, son travail comportant une analyse du *Moniteur*, et un résumé des séances, avec une description, minutieuse et souvent fastidieuse, des opérations militaires. Mais les événements de la Révolution étaient rarement dénaturés. Si l'esprit et les opinions de M. Thiers alors le rapprochaient des hommes de 89, des Girondins, il ne fut pas, de parti pris, hostile aux Montagnards. Il ne fit pas des Robespierre et des Saint-Just des démons, ni des thermidoriens des anges. Les volumes de la Révolution Française eurent un vif succès. Cet ouvrage fit mieux connaître les révolutionnaires, contribua certainement à leur grandissement devant la postérité, et détruisit, dans l'opinion bourgeoise, beaucoup

des légendes ridicules ou infâmes propagées par les libellistes royalistes.

La révolution de 1830 survint, à laquelle Thiers avait contribué, en rédigeant la protestation parue dans *le National*, au lendemain des ordonnances. Il fut successivement nommé conseiller d'État, puis élu député, à Aix. Il devint ministre pour la première fois au département de l'intérieur, le 11 octobre 1832, sous la présidence du maréchal Soult. Il quitta l'intérieur pour le commerce, à la suite de la réprobation, soulevée par la peu noble négociation avec le juif Deutz, qui, pour cinq cent mille francs, avait livré à la police la duchesse de Berry, dont il était l'amant. Ses alternatives de pouvoir et d'opposition, — ministères Gérard, Mortier, Bassano, Guizot, Molé, — le conduisirent jusqu'à la veille de la campagne des banquets, précédant la chute de Louis-Philippe. Élu par trois départements en 1848, Gironde, Mayenne, Orne, il ne cessa de conspirer contre le gouvernement républicain. Quand le prince Louis-Napoléon fut élu à la présidence, il continua ses complots dans un sens monarchique. Il eut l'honneur d'être arrêté au 2 décembre, et fut conduit à la frontière, au pont de Kehl.

Il ne tarda pas à rentrer en France, et, retiré de la politique, il se consacra tout entier à son grand ouvrage : *l'Histoire du Consulat et de l'Empire*, qui lui valut une durable réputation dans la classe moyenne. Cette vaste compilation n'est pas sans intérêt. Elle fournit en abondance les renseignements et les faits. Napoléon est jugé avec enthousiasme souvent, mais son rôle de législateur, d'administrateur, est justement mis en lumière. Cette histoire copieuse a certainement conservé la notoriété et accru la force morale de M. Thiers sur la bourgeoisie. L'écriture est gardienne de la vitalité des hommes. S'il paraissait à la génération de 1868 et de 1870 toujours

contemporain, toujours jeune et utilisable, le publiciste de 1830, le ministre de Louis-Philippe, le comploter de la rue de Poitiers, c'est à ses travaux d'historien, à sa publicité d'auteur du Consulat et de l'Empire, qu'il devait ce rajeunissement et cette permanence de la renommée.

Il était, comme politique, un homme du passé pour notre génération, pour les hommes qui avaient vingt ans, au moment du réveil de l'esprit républicain, sous l'empire, c'est-à-dire vers les élections de 1869. Il délaissa ses « chères études », et vint solliciter les suffrages des Parisiens, dans la deuxième circonscription, Passy-Batignolles. Il ne se présenta pas comme républicain, mais simplement comme candidat d'opposition. Il y avait un candidat officiel, M. Devinck, chocolatier riche et membre de la commission municipale parisienne. Le candidat des républicains était d'Alton-Shée, ancien pair de France, grand seigneur appauvri, affirmant des idées très démocratiques, et qui adhérait au programme de Belleville, credo républicain du temps. M. Thiers fut élu. Son rôle au corps législatif fut assez effacé, sauf au moment de la déclaration de guerre. Il prédit les malheurs qui s'ensuivraient, s'il n'était pas écouté, et il ne le fut pas. Il ne pouvait guère l'être. La France, trompée, persuadée que l'armée était forte, invincible, qu'on était prêt, et en même temps frémissante sous l'insolence de la Prusse, manifestée par les dépêches d'Ems falsifiées et communiquées à toutes les chancelleries, approuvait à grande majorité la guerre, et criait : à Berlin ! Le cri était fait d'ignorance, de sincérité, et de patriotisme. On sut gré à Thiers de ses prévisions pessimistes, par la suite, et le malheur prédit donna crédit au prophète.

Tel, à l'heure douloureuse où il s'agissait de traiter de la paix ou de la guerre, et de restituer à la France une orga-

liquidation des finances, une police, une administration, où il fallait hâter la reprise du travail, donner de l'essor à l'industrie, s'occuper de la liquidation des dettes, des charges et des chômages, issus de l'invasion, apparaissait le nouveau chef du pouvoir exécutif.

Ah ! l'ondoyant, le divers petit homme ! Il avait, de l'oiseau, la mobilité, la légèreté, le babil. Il sautillait parmi les hommes, les faits, les idées, comme le chardonneret de branche en branche. Ses petites ailes lui permettaient de ne jamais tomber ; elles l'empêchaient aussi de s'élever. Cette mobilité perpétuelle se retrouve à tout instant de sa vie. Ce contraste permanent qu'il portait en lui existait au physique comme au moral. Jambes trop courtes sur un buste trop long. Il modifiait, en une heure, son attitude, comme sa politique, en une année. Tantôt, dans un salon, entouré d'amis attentifs, c'était un érudit bienveillant et disert, discutant des points délicats d'histoire ou d'archéologie, et citant des textes. Il avait alors l'air modeste et doux ; un feu paisible rayonnait sous ses lunettes ; sa redingote laissée ouverte semblait la robe de chambre du savant. Tel il était, avec ses vieux commensaux lettrés, Barthélemy Saint-Hilaire ou Mignet. Puis, brusquement, un mot, une répartie, un rien, transposaient l'attitude, le son de voix, le geste. Le petit homme se redressait. La redingote tout à coup strictement boutonnée s'efforçait de prendre les plis du bronze. Et, la tête en arrière, la main en avant, la parole brève, parodiant, devant la cheminée, Napoléon à Austerlitz, le savant paisible de tout à l'heure se faisait général au coup d'œil d'aigle. Il franchissait les monts, passait les fleuves, tournait les positions, enlevait les défenses, battait l'ennemi et sauvait la France. Tel il cabotinait avec Soult ou Jomini. Toute sa vie fut ainsi comme un vaste kaléidoscope que les événements faisaient tourner.

Incapable d'une grande pensée, parce que, selon le délicat et sympathique Vauvenargues, dont il avait analysé les sentiments, sans les comprendre, et décrit les modestes vertus, sans les imiter, ces pensées-là viennent du cœur, et il n'y avait que de la tête chez lui. Il n'eut jamais une idée généreuse, jamais une pensée large, dépassant le cercle restreint des préoccupations mesquines et des intérêts immédiats.

C'est par cette sécheresse de cœur et par cette petitesse de cerveau qu'il charma et conquit pour toujours la bourgeoisie.

Qu'il l'aimait et qu'il la courtisait cette bourgeoisie dans laquelle il n'était pas né, mais au sein de laquelle il avait acquis droit de cité ! Il haïssait l'aristocratie, qu'elle vint des hasardeux privilèges de la naissance, ou du légitime avènement du talent. Il exécrait le peuple. Il l'a d'abord insultée, notre patiente et laborieuse population ouvrière et paysanne, en lui refusant ses droits électoraux ; il l'a appelée « vile multitude ». Mais les paroles ne suffisaient pas à assouvir sa haine de fils d'ouvrier parvenu ; par la suite, il a agi. De la rue Transnonain aux tranchées du Père-Lachaise, les ossements blanchis des travailleurs peuvent témoigner de l'énergie de son action, et de l'âpreté de son animosité. Il agit aussi sur la classe moyenne par l'abondance de sa parole, la clarté de ses expositions, la facilité avec laquelle il citait les chiffres et la souplesse qui lui servait à manier les faits. Il ne fut jamais un grand orateur, dans le sens sonore et théâtral que la mémoire des hommes attache à ce terme. On l'a qualifié de Mirabeau-Mouche. Il fut plutôt le Danton du juste-milieu, car il effraya souvent, par son audace mesurée, ceux qui l'admiraient, et il leur parut certaines fois bien hardi, par exemple lorsqu'il affirma qu'un pays pouvait vivre et prospérer sous la forme de la République. Il est vrai qu'il permettait

d'ajouter ce correctif : à condition que cette république l'eût pour président. Il avait la grande force, à la tribune, après s'être renseigné et documenté auprès des gens les plus compétents, d'élucider les questions obscures, et de faire comprendre, au moins versé dans les doctrines économiques et dans les choses de finances, les difficultés budgétaires ; il traitait tout ce qui se rattachait aux impôts avec parti-pris, mais avec une passion lucide qui charmait ses auditeurs et déconcertait ses adversaires. Et puis, admirable ressource dans les assemblées parlantes, dans une démocratie oratoire où l'on conduit les hommes avec des phrases, il excellait dans l'art du lieu commun. Il était incomparable, comme le héros de Henri Monnier, avec qui il eut plus d'une ressemblance, au physique et au moral, lorsqu'il s'agissait de débiter magistralement des riens. Il montrait avec cela des goûts médiocres, qui plaisaient à ses congénères. Il aimait le bibelot de cabinet et le bronze d'étagère. Il avait su acquérir la fortune et administrait sa maison en bon père de famille. Il avait un valet de chambre chargé de montrer aux électeurs influents non l'alcôve conjugale, comme chez le roi Louis-Philippe, mais l'armoire où M^{me} Thiers serrait ses confitures. La popularité bourgeoise est faite de ces niaiseries.

Tour à tour combattant la démocratie ou la réaction, selon qu'il monte au pouvoir ou qu'il en descend, on le voit, en 1830, préparer la Révolution populaire, puis, quand elle éclate, chercher à l'étouffer. D'incendiaire devenu pompier, il résiste à Godefroy Cavaignac et à ses amis de la veille, qui réclament la République, et fait accoucher la Révolution en travail de cette souris difforme et ridicule : la monarchie de Juillet. Plus tard, le peuple, à bout de patience, voyant renaître de ses cendres l'ancien despotisme royal, se plaint, réclame. On ne l'écoute pas. Il court aux

armes. On est en avril 1834. Monsieur Thiers détient le pouvoir. L'occasion lui est propice d'assouvir pleinement son goût pour les répressions inexorables ; Lyon et Paris furent ensanglantés. Il devait, par la suite, effacer avec plus de sang les souvenirs lugubres de la Croix-Rousse et de la rue Transnonain. Il était animé d'un fonds d'indifférence cruelle et de férocité souriante, dont il fit montre à plusieurs reprises. Il apporta une certaine crânerie dans ses premières répressions. On le vit, lors de l'insurrection de 1834, aller aux barricades, comme à un spectacle.

Nous le verrons, en mai 71, suivre avec passion, de son cabinet de Versailles, la marche des régiments sur Paris, prêter l'oreille avec ravissement au grondement du canon, et se passionner pour les opérations stratégiques, qu'il voulait diriger lui-même, reprenant et surveillant les généraux. Il se croyait un grand tacticien. Ses études de batailles pour son histoire du Consulat et de l'Empire l'avaient familiarisé avec les termes, les procédés, les cartes de l'art militaire. Il profitait de la terrible occasion qu'il avait d'exhiber son érudition. Son rêve n'était réalisé qu'à demi. Sa taille et sa tournure grotesque lui interdisaient de passer des revues à cheval, et en uniforme. Ce fut une amère souffrance pour lui. Il avait beau se dire que Napoléon n'avait que quelques pouces de plus, il ne se risqua jamais à commander et à parader en personne, à la tête des régiments. Il se rattrapait dans le généralat en chambre. Cette passion des choses de la guerre, cet amour de la stratégie furent pour beaucoup dans la frénésie qu'il apporta à prendre Paris d'assaut, après l'avoir bombardé, avec une sauvagerie que les Prussiens même n'avaient pas montrée.

M. Victor Lefranc, dans son rapport, en énumérant rapidement les titres de l'homme qu'on présentait pour être

investi du pouvoir exécutif et de la présidence du conseil des ministres, ne manqua pas de rappeler l'heureuse inspiration qu'il avait eue, trente ans auparavant, de fortifier Paris. M. Thiers ne devait pas tarder, en s'irritant de la résistance des Parisiens, pour la seconde fois assiégés, à reconnaître que les fortifications de Paris, ses fortifications, étaient une arme défensive à deux tranchants.

Durant la période difficile et confuse qui suivit l'armistice, et l'arrivée à Versailles de l'assemblée de Bordeaux, c'est-à-dire du 13 février au 18 mars, M. Thiers déploya une rare habileté et une astuce profonde. Il sut réfréner les impatiences mal contenues des orléanistes, des légitimistes et des bonapartistes montrant leurs dents de dogues accourus à la curée de la France éventrée. Par la suite, pendant la lutte de Paris contre Versailles, il fit preuve d'une finesse et d'une duplicité, non moins remarquables. Il sut amadouer les républicains des départements et leur persuader que la Commune était leur ennemie. Il les trompa, au point que les grandes villes, comme Lyon, Marseille, Toulouse, Lille, dont la cause de Paris, c'est-à-dire l'autonomie et la liberté municipales, était la leur, furent convaincues que l'écrasement de la Commune de Paris était une victoire pour les Communes de France. L'habile petit homme, en vérité ! Il dissimula jusqu'à la dernière minute les atrocités commises pendant la lutte, avec son approbation, et il promit, jusqu'à l'entrée de Mac-Mahon dans Paris, qu'il se montrerait clément, et ne frapperait que les assassins des généraux Thomas et Lecomte. Il roula et abusa, depuis le 19 mars, Paris et la province en proclamant des désirs de conciliation et de transaction, qui n'étaient que sur ses lèvres. Dans son cœur, il portait la haine de Paris et du peuple soulevé, et s'il parlait de transaction, d'entente sur la loi municipale, et de réconciliation, dans les

premiers jours qui suivirent sa fuite, c'était pour arrêter l'élan secourable des provinciaux républicains, pour leur-
rer les Parisiens indécis et modérés, pour donner le temps
d'arriver aux renforts des prisonniers de guerre, dont il
sollicitait des Allemands le rapatriement. Quand il eut
sous la main toutes ces troupes sûres, irritées, disposées à
cogner dur sur les Parisiens républicains et guerroyeurs, il
jeta le masque conciliateur, et dit à l'assemblée, soumise
et consentante : « Dans huit jours, il n'y aura plus de
danger, la tâche alors sera à la hauteur du courage et de
la capacité des impatients qui me reprochent d'être trop
lent à prendre Paris. Qu'ils se rassurent : je serai impi-
toyable ! » Et il le fut. Que de sang sur la redingote mar-
ron de cet homme, qui combina et résuma, dans son corps
exigu, trois personnages énormes, types légendaires de la
ruse, de la cruauté et de la sottise prétentieuse : Louis XI,
Néron et Joseph Prudhomme.

LIVRE VI

FIN DE LA GUERRE ÉTRANGÈRE

LA PAIX OU LA GUERRE ?

Les premières séances de l'Assemblée furent consacrées à la vérification des pouvoirs et à la nomination des commissaires, qui, au nombre de 15, devaient assister aux négociations avec l'Allemagne et faire un rapport sur les préliminaires de paix. Les commissaires furent tous pris parmi les réactionnaires et les pacificateurs à tout prix.

M. Jules Grévy avait été nommé président de l'Assemblée. M. Thiers, chef du pouvoir exécutif, avait désigné ses ministres. Ce furent Jules Favre aux Affaires Étrangères, Dufaure à la Justice, Ernest Picard à l'Intérieur, Jules Simon à l'Instruction Publique, de Larcy aux Travaux Publics, Lambrecht au Commerce. Le Flô restait ministre à la Guerre, l'amiral Pothuau à la Marine. Le ministère des Finances était réservé. Il fut attribué par la suite à M. Pouyer-Quertier.

L'Assemblée suspendit ses séances pendant les négociations. Les commissaires et M. Thiers partirent pour Paris.

Les séances ne présentèrent qu'un intérêt relatif. Tout était en suspens, jusqu'à la délibération sur les prélimi-

naires de paix. La vérification des pouvoirs, l'élection du chef du pouvoir exécutif, la constitution du cabinet, et la nomination des commissaires pour l'examen des conditions de la paix, c'était le lever de rideau inévitable. Le drame allait se dérouler avec le débat public sur « les préliminaires de paix ». On remarqua ce terme employé par tous, députés, journalistes, diplomates, et qui passait dans le langage courant du pays. On semblait, en l'employant, ne pas envisager d'autre issue aux négociations que la paix. L'éventualité de la continuation de la guerre, du refus de la paix onéreuse et humiliante, ne semblait pas même admissible. La démission de Gambetta, provoquée par les agissements de Jules Simon, par la désapprobation du gouvernement de Paris, prouvait visiblement qu'on était prêt à subir sans résister, autrement qu'avec des phrases mélodramatiques et des larmes théâtrales, les dures volontés de Bismarck.

La reprise des hostilités était une hypothèse aussitôt écartée qu'elle se présentait à l'esprit. Les conditions de la paix, consistant principalement dans la cession de l'Alsace-Lorraine, apparaissaient à tous comme dépassant les pires prévisions, mais que faire ? A ceux qui s'indignaient, on demandait s'ils avaient un moyen de soustraire la France au démembrement exigé. Pouvait-on imaginer la continuation de la guerre ? A Paris, mais non pas à Bordeaux, on trouvait peut-être des gens pour supposer cette folie ! Sauf quelques patriotes convaincus et irréductibles, qui passaient pour des dons Quichottes, l'épithète la plus injurieuse qui soit, sauf aussi quelques aigrefins de la députation, qui redoutant un vote pacifique, plus tard reproché, ayant d'ailleurs la certitude que le traité consacrant le démembrement serait voté, et exécuté, sans leur signature, comptaient bien que leurs collègues n'auraient pas leur prévoyante

abstention, tous, à l'assemblée, reconnaissaient, d'un cœur navré mais soulagé, qu'il n'y avait nulle possibilité de ne pas passer par le chemin de honte et de douleur, que d'un doigt impérieux leur indiquait Bismarck. Il fallait accepter la paix sans phrases, telle qu'elle était décidée par Thiers, Jules Favre et l'Allemagne.

Beaucoup de députés, venus à Bordeaux, avec l'intention bien arrêtée, conforme d'ailleurs aux volontés plus ou moins franchement exprimées de leurs électeurs, de voter tout ce que le gouvernement proposerait, pourvu que ce fût la cessation définitive de la guerre, faisaient mine de douter, d'hésiter. Ils n'osaient pas avouer que leur opinion était faite, et que rien ne saurait les en faire changer. Ils discutaient dans les couloirs de l'assemblée, dans les parlottes, dans les cafés, comme si le doute sur le résultat final était possible. Ils semblaient d'accord avec les gens se disant bien informés, qui colportaient, en prenant des airs mystérieux, des bruits fantaisistes. Ceux-là assuraient, en baissant la voix, comme s'ils communiquaient un véritable secret d'État dont ils posséderaient le tuyau, que la paix ne serait pas votée. A l'appui de cette assertion, qu'ils n'émettaient que pour sonder l'opinion ambiante, tâter leurs voisins, provoquer la contradiction, et amener le démenti qu'ils espéraient, ces novellistes à double face prétendaient que les députés monarchistes refuseraient le vote. Ces hobereaux formaient dans l'Assemblée un parti important. Ils étaient irrités du refus de l'Assemblée d'admettre le duc d'Aumale et le prince de Joinville, élus dans l'Oise, dans la Manche et dans la Haute-Marne. Ils pouvaient former une majorité contre le gouvernement, en mêlant leurs bulletins avec ceux des députés républicains avancés et des députés de l'Est, qui voteraient contre la paix, ne voulant pas ratifier la cession de l'Alsace et des territoires lorrains.

Les partisans de la continuation de la guerre étaient en réalité peu nombreux, mais plus bruyants et presque provocateurs. Presque tous les députés avancés élus par Paris étaient avec eux. Ils reprochaient aux amis de la paix leur facilité à accepter la défaite, leur résignation trop prompte et leur soumission, peu digne, aux ordres du vainqueur ; quelques-uns, ceux qu'on nommait les vieilles barbes de Quarante-Huit, évoquaient avec une emphase trop cabotine les souvenirs de l'antiquité.

« Les Romains, disaient-ils, ne consentaient à traiter que lorsque l'ennemi avait quitté leur territoire ! » Mais où étaient les sénateurs de Rome ? Pas à Bordeaux, assurément.

Ces orateurs de l'irréductibilisme français affirmaient que la France avait encore des hommes, des ressources, de l'énergie. Ils soutenaient, et non sans apparence de raison, qu'on aurait pu se montrer moins disposé à traiter, faire montre de résistance, et déclarer, non pas qu'on était prêt à tout accepter, mais à tout refuser. On eût certainement sauvé Metz en tenant le poing fermé. On tendait trop bénévolement la main ouverte à Bismarck, qui s'empressait de répondre à cette manifestation amicale en redoublant ses prétentions, en se montrant sourd à toutes les argumentations de Thiers, indifférent à toutes les jérémiades de Favre.

LA RÉSISTANCE ÉTAIT-ELLE POSSIBLE ?

A quarante ans de distance, et bien que la plaie soit encore saignante, puisque, ni en France ni en Allemagne, on n'a rien offert, rien tenté pour la cicatriser, ou pour faire revivre la chair mortifiée, il est permis, sans forfanterie,

sans chimérique illusion, d'examiner la question de savoir s'il était possible de lutter encore après la déroute de l'armée de l'Est, due à l'inouïe aberration de Jules Favre, après la défaite de l'armée de la Loire, due à l'inexpérience des mobilisés, après la capitulation de Paris et la reddition des forts, dues à la famine, et après l'immobilisation de l'armée parisienne, ligne, corps francs, mobiles et gardes nationaux, tous, prisonniers de guerre, due à la convention d'armistice.

En examinant froidement la situation réelle des forces militaires existantes, et à créer, en faisant état des corps d'armée qu'il était possible de réunir encore, en évaluant seulement les ressources matérielles de la France, au moment de la discussion des préliminaires de paix, on peut hardiment répondre qu'au prix sans doute de nouvelles et pires souffrances, et en sacrifiant un nombre considérable d'existences, la lutte était encore possible : l'invasion allemande aurait pu se terminer comme les précédentes invasions françaises en Russie, en Espagne, au Mexique.

On avait une vaste étendue de territoire non occupé, qui avait peu souffert de la guerre, qui n'avait éprouvé que la répercussion des désastres, de la disette du siège parisien, et dont les populations, si elles consentaient à se lever et à s'armer, pouvaient obliger les Allemands à disséminer leurs troupes, à faire face à vingt, à cent foyers de résistance, à s'affaiblir, par conséquent. Leurs meilleurs soldats, les troupes actives et de première ligne, avaient été considérablement entamées. Elles étaient en grande partie épuisées, lassées, impatientes de déposer les armes, désireuses de reprendre la route de leur pays. Elles n'eussent pas apporté, dans une guerre de défense simultanée sur vingt points distants de notre pays, le même entrain, la même énergie, dont elles avaient fait montre durant la première partie de la campagne, où elles avaient rencontré si peu d'obstacles,

où, sauf Metz et Paris, Bazeilles et Châteaudun, elles n'avaient trouvé que villes ouvertes, campagnes dégarnies, autorités complaisantes et populations résignées.

La France n'avait pas tout son sol envahi. Une partie de la Normandie, la vaillante Bretagne, l'héroïque Vendée, le Bocage, le Poitou, toutes ces contrées où sont faciles la guerre défensive, le combat derrière les haies, la lutte par petites bandes susceptibles de retarder, d'arrêter de grandes masses armées n'ayant pas la possibilité de se déployer, gênées pour tirer parti de leur nombre, toutes ces régions de l'ancienne chouannerie étaient intactes. La solide Auvergne, donjon national, pouvait servir de camp retranché, inexpugnable. Tout le Midi, qui parlait volontiers de se lever en masse, n'avait pas souffert de l'invasion. On le prendrait au mot. Il finirait, le sentiment de la conservation aidant, par bouger. Paris avait capitulé, mais il renfermait des combattants nombreux encore, déjà aguerris, endurcis par le siège. Ces troupes volontaires, inutilisées par Trochu, pouvaient s'évader de la capitale, amener leurs meilleurs contingents. Ces bataillons parisiens, renforçant l'armée de Chanzy, devraient retenir de longs mois les Prussiens dans l'Ouest et au Centre. La marine, qui n'avait été que d'une utilité relative, car les marins, débarqués, avaient fait le coup de feu des fantassins, disposait encore de réserves fraîches. L'argent ne manquerait pas. Les vivres, dans les territoires non occupés, étaient abondants. Des Cévennes aux Pyrénées, on pouvait recruter, armer, lancer, deux millions de citoyens résolus à mourir pour la défense de la patrie.....

C'eût été alors sans doute la guerre qu'ignorent et méprisent les professionnels de la destruction. Ils la redoutent aussi. On eût alors assisté à la résistance désespérée, à la guerre sainte, comme la proclament les musulmans. C'eût

été la guerre du désespoir, à laquelle ont eu recours les peuples menacés, décidés à se défendre et à périr, mais qui, par elle, se sont défendus et ont survécu. La France pouvait encore se sauver, si la France acceptait la lutte, comme doit la vouloir un peuple aux abois, sanglier blessé qui fait tête à la meute, la guerre atroce et sans merci, qui semble plus que l'autre une régression vers la barbarie, alors qu'elle est seulement la logique de cette barbarie portée à sa plus haute puissance. Au jugement des superficiels de la vie civile et des routiniers de la vie militaire, cette conception de la défense peut sembler un écho ridicule des divagations qui eurent cours dans les clubs, durant les veillées surexcitées du siège. En réfléchissant, on sera obligé de reconnaître que, c'était là seulement la façon de faire la guerre, si l'on avait voulu sérieusement et sans arrière-pensée d'atténuation et de molération réciproques arrêter les Allemands envahisseurs. Eh ! oui, c'était la guerre sauvage, la guerre comme les civilisés ne veulent plus l'admettre, comme si la guerre diluée dans l'humanitarisme, tempérée par les convenances et les procédés codifiés, la guerre selon les règles de l'art, devenait œuvre de civilisation ! Elle était désirable, et en même temps abominable, mais à qui la faute ? Cette guerre furieuse, où tout devient arme pour combattre, comme tout être valide devient combattant, la guerre sans freins ni limites, sans conventions courtoises comme sans préoccupations philanthropiques, où l'on supprime la croix de Genève, où l'on renonce aux suspensions d'armes pour relever les blessés, où l'on ne songe plus à enterrer les morts, où l'on abroge les lois de l'humanité, où l'on se débat comme la victime assaillie par un assassin, se démène, égratigne et mord, sans se soucier des ménagements et des pitiés.

L'heure terrible justifiait la guerre terrible, sans calculs

de survie, sans escompte de l'internement protecteur ; la guerre des rues et des haies, des maisons et des chemins creux ; celle où les vieux capitaines frissonnent devant les vieilles femmes lançant leurs chaudrons du haut des toits, où la jeune fille accorte, avec un sourire, verse à l'envahisseur la boisson qui empoisonne, où l'enfant se glisse à quatre pattes sous des caissons, une mèche entre les doigts, et provoque, comme en se jouant, l'explosion du parc d'artillerie ; la guerre des guérillas, et des partisans, celle qui fait reculer les grenadiers devant les moines, et dont le souvenir emplit la tente pavoisée des conquérants de ces visions tragiques : les torches de Moscou, les tromblons de Saragosse, et le fossé de Queretaro.

Oui, la guerre, en février 1871, pouvait être continuée, mais à la condition de la faire autrement qu'en août 1870. Il fallait renoncer à la stratégie classique, et ne plus compter sur les tactiques enseignées aux écoles militaires. Plus de grandes armées, capables de gagner de grandes batailles, mais susceptibles aussi de se disloquer dans le désordre des grandes paniques. Nous ne pouvions disposer que de régiments improvisés, avec des recrues non exercées, conduits par des officiers novices, incapables de tenir en rase campagne contre des armées organisées, disciplinées, aguerries et entraînées par six mois de combats victorieux. Les hostilités devaient être reprises, mais avec de petits corps mobiles, épars et intrépides. Des soldats devenus des insurgés, harcelant sans relâche l'ennemi, interceptant ses convois, l'obligeant à livrer vingt batailles pour prendre un village, pour s'emparer d'un pont, pour franchir un défilé, c'était la bonne manière pour se débarrasser des Allemands en détail. On eût prolongé la guerre, s'il le fallait, jusqu'au printemps, jusqu'à l'automne, jusqu'à la retraite de l'ennemi ou son épuisement total. A moins que toute l'Alle-

magne valide ne se vidât pour occuper la France, le succès était sûr. C'était la méthode qui avait réussi à Benito Juarez, et que notre ancien ennemi, réconcilié et sympathisant à la suite de nos malheurs, conseillait, dans une lettre intéressante adressée à un ami, combattant pour nous dans la légion des Amis de la France.

Cette lettre (voir aux Notes et Eclaircissements, à la fin du volume) ne fut publiée que tardivement. Il est vrai que, communiquée plus tôt, les gens de la Défense n'en eussent tenu nul compte : les Trochu, les Jules Favre, les Ducrot ne voulaient qu'une défense à leur façon, devant aboutir fatalement à la défaite et à la capitulation.

Ainsi, d'après l'opinion d'un homme comme Juarez, qui avait fait ses preuves en matière de résistance nationale, et qui avait sauvé son pays, la lutte était possible pour nous, avec le succès au bout, c'est-à-dire l'évacuation forcée de notre territoire, mais à des conditions qui eussent paru impossibles à la plupart de ceux qui étaient les maîtres de nos destinées.

La majorité du pays était-elle prête à ces sublimes sacrifices que la continuation de la guerre eût exigés ? Qui pourrait l'affirmer ? Qui eût osé, à Bordeaux, se porter garant de cette volonté opiniâtre et tenace, qui eût proposé de soutenir jusqu'au bout une lutte d'extermination ?

Il est certain qu'en poussant les choses à l'extrême, cette hypothèse d'une guerre à outrance aurait pu se réaliser, et cela presque malgré nous, par la volonté même des Prussiens. Si les vainqueurs n'avaient pas prudemment limité leurs exigences, s'ils avaient exigé la cession, non plus de trois, mais de dix, mais de vingt départements, avec une rançon de cinquante milliards, donc impossible à fournir, et si par conséquent ils avaient entendu, jusqu'au parfait paiement, prolonger l'occupation avec leurs troupes en sub-

sistance, l'assemblée de Bordeaux eût-elle réclamé et voté la paix quand même?

Les Prussiens n'ont pas posé des conditions aussi exorbitantes, parce qu'ils savaient qu'elles ne seraient pas acceptées, parce que c'eût été déclarer qu'ils voulaient, eux, continuer la guerre. La France alors eût bien été forcée de choisir ; il lui aurait fallu se laisser égorger, comme un mouton bêlant, ou essayer de mordre, comme un loup blessé, puisqu'il lui restait des crocs. Les Prussiens se montrèrent relativement raisonnables, — malheureusement pour nous peut-être.

L'obligation de faire la paix, et la nécessité de se rendre à merci n'étaient donc pas aussi absolument impérieuses qu'on le prétendait. Si l'on a accepté les conditions de Bismarck, c'est qu'elles parurent acceptables, en tous cas préférables à l'option pour la continuation de la guerre. Le raisonnement par l'absurde, ou du moins par une hypothèse invraisemblable, prouve que la France pouvait refuser de payer cinq milliards comme elle aurait refusé d'en payer cinquante, et que la cession de l'Alsace-Lorraine aurait pu lui paraître aussi inacceptable que la cession de la Bourgogne, de la Franche-Comté, de tous les départements qui figurent déjà sur les cartes militaires allemandes comme devant être un jour conquis et annexés.

Les lois supérieures du déterminisme doivent être considérées comme ayant agi dans cette atroce nécessité. La France, dans l'état de faiblesse morale où elle se trouvait, ne paraissait pas libre de refuser la paix, bien qu'en réalité elle aurait pu, elle aurait dû le faire.

Il apparaît donc injuste de trop sévèrement juger ceux qui ont conseillé la paix, et l'on ne saurait condamner sans le bénéfice des circonstances atténuantes ceux qui l'ont votée. Il pouvait être facile de protester, isolément,

pompeusement, à la tribune ou dans les journaux, contre la paix, c'était une manifestation qui passait pour honorable, et devait procurer de la popularité, voire des suffrages dans l'avenir, mais si la majorité, par une surprise parlementaire, se fût trouvée du côté des partisans de la guerre, combien eussent déploré leur attitude fièrement belliqueuse, combien auraient regretté d'avoir été écoutés et suivis !

Quant aux nombreux citoyens, à Paris, à Lyon, sur tous les points du territoire, qui ne faisaient point de calculs, et qui, par enthousiasme, par sentimentalisme, ou par tempérament combatif, maudissaient la paix et réclamaient la guerre, les événements leur eussent vraisemblablement vite donné tort. Il est probable que si l'Assemblée Nationale eût décidé de refuser les conditions de l'Allemagne et eût voté la reprise des hostilités, le pays n'aurait pas ratifié son vote : alors les Prussiens seraient devenus les maîtres, sans résistance et sans conditions. Ce n'est pas calomnier notre malheureux pays que d'envisager cette éventualité, que les circonstances faisaient, hélas ! trop réalisable. En pesant de sang-froid les choses, on doit reconnaître qu'en déplorant les termes de la capitulation de Paris, qui ont désarmé la France et l'ont livrée abattue à Bismarck et à Thiers, l'acceptation du traité imposé par l'Allemagne était à peu près inévitable, une carte forcée. La France, sauf une minorité, avait pu accepter la guerre en 1870, elle ne paraissait plus capable d'en accepter les conséquences extrêmes en 1871.

LES PRÉLIMINAIRES DE PAIX. DISCUSSION DANS LES BUREAUX

Les préliminaires de paix avaient été arrêtés et signés à

Versailles, le 27 janvier, MM. Thiers et Jules Favre partirent aussitôt pour Bordeaux. Ils l'éprouvèrent du retard à Poitiers, par suite de l'encombrement des voies, et n'arrivèrent à Bordeaux que vers midi, le mardi 28. Les députés avaient reçu une convocation pour une heure, dans les bureaux. Les quinze commissaires examinèrent sur-le-champ les propositions de paix, discutèrent les clauses du traité et nommèrent leur rapporteur. La séance publique, fixée à trois heures, ne fut ouverte qu'à quatre heures un quart.

L'animation était grande ce jour-là, à Bordeaux. Des troupes encadraient le local où se réunissait l'Assemblée. C'était le Grand-Théâtre, l'un des plus imposants monuments de Bordeaux, le chef-d'œuvre de Louit, qui devait être le lieu de la plus douloureuse tragédie nationale. Le contraste était saisissant entre la gaieté du décor et la morne tristesse du moment. Les loges étaient garnies de dames en toilettes élégantes. Des lustres et des candélabres éclairaient la scène. Les députés occupaient les bancs du parterre, depuis la rampe jusqu'aux baignoires. Les banquettes étaient rouges. Des sièges supplémentaires avaient été placés dans les baignoires. Des draperies encadraient le plateau. Le bureau était au centre et la tribune en dessous, à peu près sur le pupitre du chef d'orchestre. Deux raogs de loges étaient réservés aux journalistes, aux autorités, aux diplomates ; aux galeries supérieures, au paradis, s'entassait le public.

En attendant la séance, on se désignait les personnages marquants : Lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre ; M. Okonine, ambassadeur de Russie ; le chevalier Nigra, ambassadeur d'Italie ; M. de Metternich, ambassadeur d'Autriche, dans la loge diplomatique ; et parmi les députés, Victor Hugo, qui jusque-là avait coiffé le képi belli-

queux, et ce jour-là avait repris le chapeau civil; Louis Blanc, tout en noir, sans barbe, l'air jeunet et un peu clérical; l'évêque Dupanloup, congestionné, ardent, le teint animé, l'air martial; Henri Rochefort, avec son sourire amer, son œil sarcastique, errant parmi les bancs, examinant les physionomies singulières, ahuries ou méchantes, de ces ruraux, comme Gaston Crémieux les avait qualifiés.

Au dehors, la foule était considérable. Les curieux avaient attendu patiemment l'arrivée de M. Thiers. Ils guettaient, depuis plusieurs heures, les députés au passage, les nommant de travers, et avec des commentaires fantaisistes. La garde nationale de Bordeaux, comme dévoyée, passait et repassait, entre les deux haies de troupes. Elle protestait contre son éloignement du local où siégeait l'Assemblée. Elle avait réclamé vainement l'honneur de veiller à la porte. Elle affirmait, par sa déambulation obstinée, drapeau déployé et musique en tête, son droit de circuler et de parader dans sa ville. Au moment où M. Thiers allait faire connaître à l'Assemblée la cession forcée de nos deux provinces, cette musique encombrante, en défilant sur la place de la Comédie, jouait un pot-pourri de la Belle Hélène. C'était charmant d'à-propos, et ceci montre que ces grandes et lugubres séances historiques, où, comme à la barre de la Convention la vie d'un roi, se jouaient le sort de deux provinces et l'avenir d'une nation, sont surtout à distance imposantes. Les contemporains ne semblent jamais se douter qu'ils font de l'histoire. Ils vaquent à leurs petites affaires, et poursuivent leur but coutumier, sans trop s'émouvoir. Pendant ces trois terribles journées, où le salut de la France, la reprise des hostilités et la mutilation de la patrie étaient en suspens, les trains « de plaisir », c'était leur désignation administrative, circulèrent sans discontinuer entre Bordeaux et Arcachon. Les hôtes

cosmopolites, que les séances de l'Assemblée avaient réunis, allaient manger des huîtres au bord du bassin pittoresque. Les Bordelais flânaient, comme à l'habitude, plus empressés pourtant à sourire aux jeunes femmes passant et repassant par les allées de Tourny. Beaucoup de ces frivoles promeneuses venaient de loin, attirées par la présence d'hôtes certainement disposés à la dépense. Cet élément féminin exotique variait la monotonie du programme des distractions provinciales. Le temps était doux et clair. Un soleil joyeux dorait les physionomies, égayait les édifices. La nature, indifférente à nos deuils comme à nos félicités, est sombre un soir d'épousailles et rit le matin d'un enterrement.

Quand la commission des Quinze eut fini son examen et que M. Victor Lefranc, nommé rapporteur, eut achevé son travail, la séance fut ouverte. Il était quatre heures et quart. Jules Grévy occupait le fauteuil. Le baron de Barante, l'un des secrétaires, donna lecture du procès-verbal de la séance du 13 février, qui fut adopté. M. Thiers monta immédiatement après à la tribune.

Il demanda à la Chambre l'urgence pour la discussion et le vote du traité qu'il apportait, et dont M. Barthélemy Saint-Hilaire donna lecture.

L'urgence fut combattue par MM. Varroy, Millière et Tolain. M. Tolain, député de Paris, et l'un des fondateurs de l'Internationale, déclara « honteuse » la proposition. On ne pouvait, dit-il, voter sans une délibération approfondie. M. Thiers remonta à la tribune. Il déclara que la proposition faite par le gouvernement n'était pas honteuse. S'il y avait de la honte, c'était pour ceux dont le vote, à toutes les époques, avait contribué à la ruine du pays. L'Assemblée vota l'urgence.

La réunion dans les bureaux eut lieu à neuf heures du

soir. Elle se prolongea jusque vers minuit. Les discussions furent ardentes et poignantes. La situation de l'Alsace et de la Lorraine communiquait aux plus déterminés pacificateurs une émotion vive. Les députés des départements sacrifiés faisaient entendre leurs protestations au milieu d'une sympathie générale, mais le vote était acquis dans les esprits. A une très grande majorité, dans tous les bureaux, la ratification des préliminaires de paix fut adoptée. La séance publique ne serait plus qu'une formalité d'enregistrement et un prétexte à manifestations diverses, plus ou moins déclamatoires et vaines. La paix était faite, et les Allemands commençaient leurs préparatifs d'évacuation; en même temps, ils se préparaient à faire leur entrée dans Paris.

SÉANCE DU PREMIER MARS

L'inoubliable et désastreuse séance du 1^{er} mars s'ouvrit à midi trois quarts. Comme la veille, les galeries étaient bondées. Les mêmes femmes élégantes étaient venues là, comme au spectacle. On se montrait, avec la même curiosité les personnages marquants de l'Assemblée, et les notabilités du corps diplomatique.

Au début de la séance, plusieurs pétitions et protestations contre tout démembrement du territoire furent déposées. Un député, M. Girod-Pouzzol, du Puy-de-Dôme, avait envoyé sa démission au président avec cette déclaration significative : qu'il ne pouvait accepter le traité, mais que, ne voulant pas aller contre le vœu de ses électeurs, il préférerait se retirer. Les électeurs de l'honorable arverne étaient sans doute plus raisonnables, plus prudents que leur représentant, mais les motifs de la démission de M. Girod-

Pouzzol étaient éminemment nobles, et la loyauté de son action mérite l'estime.

La parole fut donnée à M. Victor Lefranc, rapporteur de la Commission.

Le rapporteur déclara que la Commission avait accepté, sans aucun changement, les préliminaires de paix : « L'honneur de la France est sauf, ajouta-t-il, au milieu de vives protestations. Pour le présent, il s'agit d'arrêter le fléau de l'invasion ; pour l'avenir, la France saura réparer ses pertes, si elle sait profiter de l'expérience du passé, ne plus se jeter dans les révolutions et ne plus se réfugier dans le césarisme. »

Il termina en adjurant l'Assemblée de voter le traité :

Vous pouvez ne pas ratifier ce traité, dit-il, vous pouvez renouveler la lutte, mais si vous refusez, c'est Paris occupé et la France entière envahie. Dieu sait avec quels désastres ! Nous vous conseillons donc de ne pas vous abandonner au parti du désespoir. Quoi qu'il arrive, la France conservera le droit de maintenir son action dans le monde !

Ces phrases banales soulèvent d'héroïques et vaines protestations.

Edgar Quinet succède au rapporteur. L'éminent historien-philosophe jouit d'une certaine autorité dans les rangs des républicains. La majorité de l'Assemblée l'écoute avec déférence.

Il affirme que la France est rentrée dans la République pour n'en plus sortir, et qu'elle porte encore l'avenir du monde sous l'égide républicaine. Il proteste contre l'obligation de faire servir une Assemblée nationale à démembrer la nation. Le suffrage universel de la nation détruisant la nation elle-même, c'était inique et absurde.

Envisageant la cession des deux provinces, l'illustre auteur du *Génie des Religions* s'écrie éloquemment :

L'Alsace et la Lorraine font partie intégrante de la France. Vous n'avez pas le droit de dire à des compatriotes : Vous êtes Français aujourd'hui, demain vous serez Prussiens. Sur quoi se base l'Allemagne pour prendre nos provinces françaises ?

L'Alsace et la Lorraine ne sont pas des positions agressives contre l'Allemagne, c'est évident, et la guerre actuelle l'a démontré... L'Alsace et la Lorraine sont les boulevards de la France ; ôtez-les lui et l'ennemi débouche dans les plaines de la Marne, il est le maître de Paris. La Prusse veut non pas notre déchéance, mais notre anéantissement. Nous devons donc repousser le traité de paix, puisqu'il détruit le présent et l'avenir de la France. »

LA DÉCHÉANCE DE NAPOLEÓN III

Un incident se produisit alors, qui fournit l'épithète légale du régime impérial, défunt depuis la guerre et la révolution du 4 septembre. Ce fut comme l'amende honorable d'une assemblée amenée à voter une paix désastreuse.

M. Bamberger, député de la Moselle, avait succédé à Edgar Quinet et adjurait l'Assemblée de repousser la paix. Il ajoutait : « Un seul homme aurait dû signer un pareil traité : Napoléon III, dont le nom sera éternellement cloué au pilori de l'histoire ! »

Des bravos éclatent sur tous les bancs. L'Assemblée était rétrograde, cléricale, pacifique et tremblante, en grande majorité, mais nullement bonapartiste.

Alors une protestation s'élève. C'est M. Conti, député de la Corse, l'ancien secrétaire de l'impératrice, qui l'a formulée. Une agitation suit ses paroles, mal entendues. On somme l'interrompteur de venir s'expliquer à la tribune.

M. Bamberger cède la parole à M. Conti. Celui-ci, au

milieu d'un violent tumulte, déclare qu'il ne s'attendait pas à ce que, dans un débat si douloureux, il y eût place pour des discussions passionnées, pour des allusions blessantes envers un passé auquel se rattachaient un certain nombre des membres de l'Assemblée, qui, comme lui, avaient prêté serment à l'Empire.

Plusieurs voix crient : « La déchéance ! » pendant que des orateurs, dont MM. Henri Rochefort, Victor Hugo, Langlois, cherchent à escalader la tribune, pour protester à leur tour contre l'empire.

Une voix crie justement : « Les Prussiens sont à Paris, pendant qu'on se dispute à la tribune ! »

M. Bamberger propose de clore le débat, en votant formellement la déchéance de Napoléon III. Les bravos répondent à cette proposition.

Le président suspend la séance pendant un quart d'heure.

À la reprise de la séance, M. Allain-Targé a la parole pour une motion d'ordre.

Il donne lecture de la proposition suivante :

L'Assemblée Nationale clôt l'incident dans les circonstances douloureuses que traverse la Patrie et, en face de protestations et de réserves inattendues, confirme la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie, déjà prononcée par le suffrage universel, et le déclare responsable de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France.

La proposition est votée par acclamation. Tous les députés se lèvent, sauf quelques-uns.

Le président met la contre-épreuve au vote, par assis et levé. Cinq députés seulement se lèvent.

PROTESTATIONS PATRIOTIQUES

Après quelques paroles de M. Bamberger achevant son

discours, interrompu par l'incident et le vote de la motion Allain-Targé, Victor Hugo monte à la tribune.

Le grand poète prononce un éloquent discours, aux phrases sonores, aux antithèses vibrantes. Il proteste contre la conquête :

L'Alsace, la Lorraine resteront françaises, quoi qu'il advienne, et quant à la France, elle n'abandonnera rien de son droit et de son devoir, qui est de garder l'Alsace et la Lorraine.

Dans l'abondante phraséologie de ce morceau oratoire, il y a de la philosophie, de la critique, de la prophétie, et aussi de l'utopie humanitaire avec de la chimère fraternelle.

Un très beau passage à citer :

Une paix honteuse est une paix terrible. Que sortira-t-il de là ? La haine, non contre les peuples, mais contre les rois qui récolteront ce qu'ils auront semé. Les rois endiguent la conscience universelle. Ce que la France perdra, la Révolution le gagnera ! Bientôt l'heure viendra. Dès demain la France n'aura plus qu'une pensée, se reconstituer, reprendre ses forces, ramasser son énergie, nourrir de saintes colères, élever sa génération, ses petits deviendront grands, former une armée qui sera un peuple tout entier, travailler sans relâche, étudier les procédés et la science de nos ennemis, redevenir la grande France, la France de 1792, la France de l'idée avec l'épée...

Et puis un jour elle se dressera irrésistible. Elle ressaisira la Lorraine et l'Alsace !...

Jusque-là c'était admirable, et juste. La voix du grand poète était la voix même de la Patrie. Il dictait au pays le Décalogue du patriotisme.

Mais, emporté par son impétuosité, par sa verve débordante, dans une sorte de délire lyrique, Victor Hugo ajouta :

Elle ressaisira la Lorraine et l'Alsace, le Rhin, Mayence, Cologne...

Ce programme, qui était celui de la Révolution et de Napoléon, la restitution à la France de ses frontières naturelles, et la reprise des limites de l'ancienne Gaule, parut trop vaste et peut-être trop dangereux à l'Assemblée. Elle protesta.

Victor Hugo s'aperçut de la désapprobation dont sa hardie vision des revanches de l'avenir était l'objet. Il s'arrêta, et fit une sorte de rétractation déguisée, sous la forme pompeuse d'une aspiration vers la pacification universelle.

Après avoir noblement riposté aux interrupteurs : « De quel droit une Assemblée française proteste-t-elle contre le patriotisme ? » il continua, condescendant aux injonctions de ceux qui lui criaient : nous protestons contre l'esprit de conquête :

« Laissez-moi finir vous allez me comprendre... »

Il conclut lamentablement :

Oui, la France ressaisira la Lorraine et l'Alsace. Est-ce tout ? Non ! Non ! Elle ressaisira Trèves, Mayence, Coblenz, Cologne, toute la rive gauche du Rhin. Elle criera : c'est mon tour ! Allemagne, me voilà ! Sommes-nous ennemies ? Non, je suis ta sœur ! Les peuples ne feront plus qu'un seul peuple, une seule République unie par la fraternité. Soyons les Etats-Unis d'Europe ! Et que la France dise à l'Allemagne : « Nous sommes amis : je n'oublierai pas que tu m'as débarrassée de mon empereur, mais je viens te débarrasser du tien ! »

Cette rodomontade finale produisit peu d'effet. Victor Hugo, qui écrivait à l'avance ses discours, aurait bien dû émonder cette fin, et raturer tout le passage après les mots : « La France ressaisira l'Alsace et la Lorraine. »

Le grand poète a d'ailleurs été jusqu'ici mauvais prophète, car la France n'a pas encore recouvré l'Alsace-Lorraine, et l'Allemagne a gardé son empereur.

Les protestations se succédèrent à la tribune. M. Vacherot dit qu'il votera la paix, qui peut seule sauver la France, quoiqu'il pense qu'on ne dispose pas d'une province comme d'une propriété privée, et quoiqu'il proteste contre le droit de conquête. Déclaration platonique, verbiage électoral, mise en garde contre les réclamations futures.

Louis Blanc fait appel à l'Europe :

Dans la dureté exceptionnelle que nous impose un ennemi barbare, il serait digne de cette Assemblée d'en référer à l'Europe entière, aux petites comme aux grandes puissances, qui sont le plus intéressées à ce que la terre ne soit pas livrée au droit du plus fort.

Mais l'Europe avait été sourde aux plaintes de la France meurtrie. Elle avait conservé, du régime napoléonien, une crainte de cette nation révolutionnaire et batailleuse, que ses désastres récents avaient sans doute diminuée, mais non entièrement supprimée. On n'était pas rassuré complètement par Sedan, Metz et Paris.

L'Europe murmurait : « Comme cette France agonisante est encore vivace et forte ! » Et tous craignaient la résurrection. L'Europe nous accordait trop grand crédit, et, au moins pour longtemps, elle se trompait, puisque la France ne s'est pas encore relevée des suites de la chirurgie brutale de Francfort.

Louis Blanc fit un tableau saisissant de l'avidité conquérante de la Prusse, qui devrait alarmer l'Europe :

Qu'attend-on de la Prusse, dit-il, qui a commencé par le vol de

la Silésie et le partage de la Pologne? La Russie ne voit donc pas l'aigle impérial allemand qui étend ses ailes sur la Baltique? L'Autriche a-t-elle oublié Sadowa? L'Italie ne comprend-elle pas que la Prusse convoite déjà Trieste? Le sort du Danemark n'a-t-il pas averti la Hollande? Et l'Angleterre ne sait-elle pas ce qu'elle peut attendre du pangermanisme levant enfin le masque, et mettant l'épée à la main? Y a-t-il si longtemps que l'équilibre européen était invoqué comme une nécessité, afin de mettre le territoire belge à l'abri de toute atteinte? Comment l'Europe ne s'alarmerait-elle pas d'un César germanique, aujourd'hui, après s'être alarmée et coalisée, dans le passé, contre un César français?

Ces considérations, malgré leur pessimisme, étaient de nature à impressionner l'Assemblée, mais la résolution de faire la paix, sans disputer les conséquences de cette soumission à la loi du plus fort, était arrêtée dans tous les esprits. Ces honorables protestations n'avaient qu'une portée pour ainsi dire historique. Elles permettent aux générations actuelles de constater que la paix n'a pas été consentie à l'unanimité des voix, ni sans réserves.

Parmi les orateurs qui crurent utile de motiver leur vote ou leur abstention, défilèrent ensuite à la tribune :

M. Buffet déclarant s'abstenir ; M. Jean Brunet disant, au milieu de nombreuses exclamations furieuses, qu'il n'y avait qu'un seul moyen de sauver la France, c'était de continuer la guerre ; M. Millière proposant d'employer à combattre l'envahisseur les milliards qu'on allait lui verser pour obtenir la paix ; M. Emmanuel Arago protestant contre l'intention attribuée aux adversaires du traité de rechercher la popularité. On pouvait d'autant mieux croire M. Arago, que, sauf à Paris, et dans quelques villes, et aussi en Alsace et en Lorraine, c'était la paix qui était populaire. Arago pensait aux électeurs futurs.

Enfin M. Keller, au nom de la députation d'Alsace, vint apporter une éloquente et douloureuse protestation. C'était

le dernier râle d'agonie de l'Alsace française, au seuil du tombeau.

Voici comment s'exprima le patriote alsacien, prononçant l'oraison funèbre de son pays natal :

Messieurs, à l'heure solennelle où nous sommes, vous n'attendez pas de moi un discours : je ne serais pas capable de le faire. Celui qui devait parler à ma place, — car vous n'avez pas encore entendu un seul député de l'Alsace, — le maire de Strasbourg, le doyen de notre députation, à l'heure où je vous parle, se meurt de douleur et de chagrin ; son agonie est le plus éloquent des discours.

Eh ! bien, dans cette circonstance spéciale qui nous est faite, j'entends dire de tous côtés : Vous, députés de l'Alsace, vous pouvez voter contre le traité, mais nous, nous le voterons.

C'est vrai, nous avons quelque chose de spécial : notre honneur, à nous, nous reste entier ; pour rester Français nous avons fait tous les sacrifices, et nous sommes prêts à les faire encore ; nous voulons être Français, et nous resterons Français, et il n'y a pas de puissance au monde, il n'y a pas de signature, ni de l'Assemblée, ni de la Prusse, qui puisse nous empêcher de rester Français...

Eh bien, messieurs, comme Français, je viens réclamer ici ma part de l'honneur français, et quant à moi, ce traité est une atteinte à l'honneur français... et ce n'est pas seulement comme Alsacien, c'est comme Français que j'en souffre, pour mon pays ; quand on nous a annoncé ce traité, on nous a dit que la paix était nécessaire, mais qu'elle ne serait acceptée que si elle était honorable. Est-elle honorable, messieurs ? Est-il honnête de céder des populations qui veulent rester françaises, et qui, quand même, resteront françaises ? Ah ! je comprends, messieurs, qu'on livre des pierres, des forteresses, des vaisseaux ; mais que diriez-vous, si, sur des vaisseaux qui ne sont que du bois et du fer, vous livriez des équipages, et si vous forciez nos matelots à devenir matelots prussiens, et à faire la guerre à la France ?

Eh ! bien, c'est là ce que fait votre traité, vous livrez à l'empire d'Allemagne des populations entières, dont les enfants seront obligés de servir les desseins ambitieux, despotiques, de l'empire d'Allemagne, obligés du moins par le texte du traité, car je vous le dis d'avance, il y en a beaucoup qui, au péril de leur vie, échapperont à la servitude que vous leur aurez édictée.

Eh ! bien, à mes yeux, c'est là la plus criante, la plus cruelle des injustices, et se faire, dans n'importe quelle mesure, le complice d'une injustice, la ratifier, pour moi, c'est un déshonneur. Sur une question d'honneur, la discussion n'est pas possible : à quelque parti qu'on appartienne, au parti républicain, au parti monarchique, on ne peut comprendre l'honneur de deux manières.

Des orateurs ont tâché de sortir de cet embarras, en venant protester, à l'avance, contre le traité qu'ils signeraient et qu'ils voteraient.

Ce traité, qu'on me propose de ratifier, est une injustice, et, en même temps, c'est un mensonge. On vous dit qu'on cède à perpétuité l'Alsace. Je vous déclare que l'Alsace restera française. Au fond du cœur, vous-même vous le pensez.

Oui, vous pensez que l'Alsace est française ; vous voulez la reconquérir le plus tôt possible, vous voulez qu'elle redevienne française, et je défie qui que ce soit de dire le contraire.

Et cependant, dans votre traité, vous venez de dire que vous cédez à perpétuité la propriété et la souveraineté de l'Alsace. Eh ! bien, ce traité est un mensonge, et un mensonge, c'est un déshonneur.

Ah ! je sais, on me parlera de la menace de la guerre, et des dangers qui pourraient surgir.

D'abord, en fait de déshonneur et d'injustice, à mes yeux, aucuns prétextes ne sont suffisants pour les excuser ; mais j'avoue que, quant à moi, je suis convaincu que si la France avait été plus fermement résolue à l'avance à ne pas sacrifier son territoire, si la Prusse, qui désire aussi la paix, avait été certaine de trouver sur ce point des barrières infranchissables, elle nous aurait fait d'autres conditions.

Je n'ai pas, à l'heure qu'il est, la prétention de changer les dispositions trop arrêtées dans un grand nombre d'esprits. Seulement j'ai tenu, avant de quitter cette enceinte, à protester, comme Alsacien et comme Français, contre un traité qui, à mes yeux, est une injustice, un mensonge et un déshonneur, et si l'Assemblée devait le ratifier, d'avance j'en appelle à Dieu, vengeur des justes causes, j'en appelle à la postérité qui nous jugera les uns et les autres, j'en appelle à tous les peuples, qui ne peuvent pas indéfiniment se laisser vendre comme un vil bétail, j'en appelle enfin à l'épée de tous les gens de cœur, qui, le plus tôt possible, déchireront ce détestable traité !

Ces admirables paroles n'étaient pas que de l'éloquence. Elles ne prouvaient pas seulement une fois de plus que les grandes pensées viennent du cœur. Il se rencontrait autre chose, dans ce mâle langage, que l'explosion indignée et douloureuse d'un patriotisme réduit au désespoir. Il y avait dans la protestation de M. Keller une politique, une indication précise de la conduite qu'on aurait dû tenir, une prévision de l'avenir.

M. Keller a d'abord constaté l'équivoque de la situation. On cédait à l'Allemagne l'Alsace et une partie de la Lorraine, en toute propriété et souveraineté, et cela à perpétuité. Cependant, beaucoup de ceux qui signaient, contraints, et se soumettant à la plus impérieuse des nécessités, cette cession perpétuelle, cet abandon définitif, protestaient tout bas, et se disaient que rien n'est éternel, que l'Alsace pourrait, devrait redevenir française.

Il y avait là comme un parjure, avant la foi donnée. Le traité, vicié, dans son principe, par la violence allemande, était également vicié, dans son essence, par le patriotisme français, rétractant secrètement la perpétuité de l'engagement.

Ensuite M. Keller a déclaré qu'il était persuadé que si la France avait été plus fermement résolue à ne pas sacrifier son territoire, l'ennemi se fût montré moins exigeant. Si la Prusse, qui voulait la paix, qui était épuisée et hors d'haleine, et qui avait besoin, autant que la France, de déposer les armes, avait été certaine qu'on ne transigerait pas sur la cession du territoire, qu'on lutterait sans trêve ni merci, jusqu'à la mort, on aurait eu d'autres conditions. L'Allemagne se serait tenue pour satisfaite avec de l'argent, et peut-être avec une cession coloniale.

On sait aujourd'hui que M. Keller avait raison, au moins en partie. Si la Prusse eût difficilement laissé échapper

l'Alsace, proie qu'elle tenait, et qu'elle estimait sienne, ayant toujours protesté contre le traité de Westphalie, ayant formulé, à plusieurs reprises, le regret qu'en 1815 le traité de Vienne ne lui eût pas restitué ce territoire qu'elle proclamait allemand, elle eût probablement cédé pour la Lorraine. Mais il fallait insister, montrer les dents, en se déclarant prêt à mordre. Il fallait s'affirmer disposé à recommencer la bataille, plutôt que de renoncer à Metz et à son territoire, point sur lequel d'ailleurs l'Empereur conseillait de transiger.

LE VOTE

M. Thiers ne répondit qu'évasivement aux questions, si nettement et si hardiment posées par M. Keller. Il demanda d'abord quels moyens on lui fournirait pour continuer la guerre. Il se donna un certificat de satisfaction : « J'ai conduit, dit-il, les négociations avec tout le patriotisme dont j'étais capable; j'ai lutté de toutes mes forces pendant des jours entiers; je n'ai pas pu faire mieux que j'ai fait. »

Il servit ensuite son argument favori, qui consistait à offrir sa démission. Il devait revenir, tant et si souvent à ce moyen d'enlever un vote qu'à la fin, le 24 mai 1873, il lui arriva d'être pris au mot. Mais alors l'argument était neuf et solide, n'ayant pas servi plus de cinq ou six fois. L'idée de perdre M. Thiers apparaissait à la majorité comme aussi épouvantable que la continuation des hostilités.

Aussi, quand M. Thiers ajouta : « Si vous croyez pouvoir obtenir de meilleures conditions, envoyez d'autres négociateurs, vous me rendrez un grand service, vous me soulageriez d'un poids accablant », l'Assemblée protesta. M. Thiers continua à engourdir le peu d'énergie restant aux ruraux, en affirmant qu'il ne doutait pas de la force

de la France, que l'ennemi était tout aussi convaincu de la puissance de notre pays, et que le traité exorbitant prouvait ses craintes.

Le chef du pouvoir exécutif se fit applaudir en développant cette thèse de tout repos. Puis il entama le procès du régime impérial, rappelant qu'il avait annoncé, au mois de juillet 1870, que l'on n'était pas prêt à faire la guerre. Il traça un tableau attristant de l'organisation militaire d'alors. On avait commencé la guerre avec des cadres vides. Par la suite, on avait continué la guerre sans cadres, sans officiers, avec des soldats pleins de bravoure, mais sans organisation. Des braves ne font pas des armées.

Après une nouvelle offre de se retirer, en disant qu'il serait heureux pour lui-même, mais malheureux pour le pays, s'il n'était pas cru, il demanda le vote de la paix en ajoutant :

Messieurs, entendez la vérité. Mais si vous ne savez pas où elle est ; si vous ne voulez pas l'écouter ou la croire, vous pourrez vanter l'avenir de votre nation, mais bien vainement : vous la perdez au moment même où vous la vantez.

Après ce dernier appel à la majorité, on procéda au vote. En voici le résultat :

Nombre de votants.....	653
Majorité absolue.....	327
Bulletins blancs (pour).....	546
Bulletins bleus (contre).....	107

Le président proclame le résultat du scrutin : « L'Assemblée a adopté. » Les préliminaires sont ratifiés. Donc la paix est faite. Le traité définitif, prévu par l'article 7, ne devait rien changer au fond des conditions. L'Alsace et

une partie de la Lorraine sont bien définitivement sacrifiées, perdues. Les députés des départements cédés donnèrent alors leur démission, et quittèrent immédiatement la salle des séances au milieu d'une vive émotion.

La guerre étrangère était terminée, et la guerre civile commençait.

LIVRE VII

FÉDÉRATION DE LA GARDE NATIONALE

PARIS AVANT LA GUERRE CIVILE

Dans les départements, la nouvelle de la fin de la guerre étrangère produisit une détente à peu près générale des esprits, malgré de louables et patriotiques protestations, isolées d'ailleurs.

La paix était attendue, et le pays eût senti une secousse formidable, si le vote de l'Assemblée eût trompé son attente. Les députés, en grande majorité, avaient été nommés avec ce seul mandat : faire cesser les hostilités, et renvoyer chez eux les Prussiens, le plus vite possible.

La guerre avait duré trop longtemps. Elle avait troublé trop profondément le pays. La vie sociale et familiale s'était trouvée suspendue. On voulait revivre, et s'affranchir de l'angoisse, de la gêne. Cette lutte avait déconcerté. Elle avait appelé à participer à la défense du pays des hommes qui croyaient n'avoir qu'à demeurer spectateurs du combat, et qui n'entendaient contribuer que d'une façon civile, par des services pacifiques, par des concours financiers, et des encouragements moraux, à une résistance. Cette guerre ne ressemblait en rien à celles qui avaient

précédé, qu'on avait supportées. Les citoyens avaient dû s'armer. Même les départements où les contingents n'avaient pas eu à se trouver en face de l'ennemi avaient souffert de l'invasion, de la mobilisation. Chacun avait hâte de reprendre la vie normale; bien des intérêts étaient compromis. Il y avait des situations à retrouver, des établissements à restaurer, du travail à chercher. Une existence neuve recommençait. On n'était plus disposé à ressaisir les armes, mais l'outil; l'atelier, le comptoir, le bureau semblaient désirables, autant que la caserne, les camps, les marches, les appels apparaissaient effrayants. On était sorti d'un enfer, on ne voulait y rentrer à aucun prix.

A Paris toutefois, et dans quelques grandes villes, Lyon, Marseille, l'indignation patriotique, la surexcitation de la défaite, le goût de l'aventure, et même de la violence, persistaient. Les Parisiens, encore munis de leurs armes, furieux de ne s'en être pas suffisamment servis, mécontents des chefs, inquiets sur les tendances rétrogrades de l'Assemblée de Bordeaux, prêtaient une oreille favorable aux paroles ardentes des orateurs et des dirigeants de groupes politiques. On parlait d'une revanche du 31 octobre, dans les réunions des délégués de la garde nationale. On répandait le bruit que les réactionnaires de l'Assemblée voulaient escamoter la république, et ramener un roi. En même temps, le malaise général, l'incertitude qui planait sur la solution à donner à la question des loyers en retard et des échéances suspendues contribuaient à agiter les esprits. La fièvre obsidionale persistait et faisait bouillir la révolte dans les artères de cette population, surmenée au moral comme au physique. La guerre civile apparaissait comme probable et imminente. Les plus résolus l'attendaient, les timorés s'y résignaient dans un fatalisme passif.

Paris avait, depuis la fin des hostilités, l'aspect d'une

ville de garnison, lors d'un passage de troupes. On ne rencontrait que des soldats désarmés, les bras ballants, allant, venant, baguenaudant, las, ennuyés. Rustres dépaysés, ils promenaient dans la ville enfiévrée leur nonchalance nostalgique. Ils étaient logés chez l'habitant, principalement dans les quartiers du centre ; d'autres couchaient dans des baraquements élevés sur les anciens boulevards extérieurs. Ils ne se trouvaient, ni en communion d'idées avec les citoyens, ni au diapason moral de l'ensemble de la population. Les jardins des Tuileries et du Luxembourg étaient encombrés de caissons, de fourgons, et sur les places, dans les rues larges, des pelotons de gardes nationaux continuaient à s'exercer, faisaient l'exercice, et apprenaient l'escrime à la baïonnette. On entendait des commandements : « En garde contre la cavalerie !... A gauche, à droite, parez !... Deux pas en avant, coup lancé !... En place, repos ! » On se demandait pourquoi toute cette préparation guerrière, puisqu'on ne devait plus se battre. Des officiers et des civils, âgés et barbues, notabilités de quartier et qui semblaient renseignés, murmuraient d'un air profond : « Qui sait ? » Et cette opinion encourageait les hommes à la manœuvre volontaire. Ces gardes, assidus à l'exercice, paraissaient aussi désireux de justifier la solde qu'ils continuaient à toucher.

Les Parisiens, peu à peu, essayaient de reprendre leurs habitudes, de renouer le fil de la vie de labeur et d'intérieur, cassé par l'état de guerre. Le siège avait eu, sur la population masculine, une influence plutôt fâcheuse. Les hommes n'avaient plus le goût du chez soi ; ils s'étaient dégagés de l'ambiance de la famille. Les plus rangés avaient pris des habitudes nomades. On sortait sans but, sans nécessité ; on se cherchait, on s'abordait, on interrogeait le premier passant, et l'on causait des événements.

Le képi, porté même par les rares citoyens qui n'étaient pas incorporés dans un bataillon, était un signe de ralliement. Il tenait lieu de cocarde. Il excusait, facilitait ces colloques entre gens qui ne se connaissaient pas. Les taciturnes devenaient bavards, et les sobres s'accoutumaient au verre matinal. L'apéritif, qui trompait la faim, semblait indispensable. Ils étaient rares ceux qui pouvaient se passer de la tournée à offrir ou à accepter. Il n'était guère question de reprendre le travail. Pour aucun commerce, sauf pour ceux touchant à l'alimentation, il n'y avait de clientèle. On ne savait quand on recommencerait à avoir des commandes, des acheteurs, et comme les boutiquiers ne pouvaient dire quand ils reverraient leurs recettes, les ouvriers étaient dans la même ignorance pour leurs salaires. La classe moyenne, se privant, n'achetait rien, ne faisait que des dépenses de bouche. On se régalaît de pain frais, de beurre, d'œufs, depuis l'armistice, et l'on dédaignait la viande de cheval, friandise de naguère. Il y avait une grande déperdition de consommateurs, une baisse dans la circulation de l'argent. Plus de 80.000 habitants avaient profité, en hâte, de l'ouverture des portes : impatience de retrouver des êtres chers, depuis si longtemps éloignés ; soif et fringale d'affections dont on avait été privé, d'amitiés et de relations suspendues, et aussi les devoirs de famille, dont on exagérait la rigueur, le besoin de changer d'air, de respirer loin de l'enceinte bastionnée, avec des appétits de distractions, et des désirs de matelots, enfin débarqués ; ces divers mobiles avaient précipité l'exode des gens riches, ou simplement aisés. Chez quelques-uns, le départ était activé aussi par une appréhension indéfinie, par l'anxiété des jours sombres qui s'annonçaient. Les élégants oisifs, les gens d'affaires, de spéculation et de négoce, ne se sentaient plus retenus par les entreprises, les bénéfices et les plaisirs. Ils

se trouvaient comme des étrangers dans un Paris si différent de celui qu'ils aimaient, qui correspondait à leurs goûts, le Paris joyeux où ils avaient si bien vécu avant la guerre. Ils étaient inquiets autant que désorientés. Tout ce peuple armé et turbulent leur faisait peur. Ils regrettaient de ne pas avoir été au nombre des « francs-fileurs », lors des débuts du siège. Ils s'étaient bien juré de ne pas se laisser enfermer une seconde fois. Ils exécutaient leur promesse, et avec célérité. Leur départ, qui avait des airs de fuite, faisait un vide inappréciable dans la masse des habitants, mais très sensible pour la dépense, pour la richesse commune. Avec eux avaient disparu les travaux, les commandes, les achats qui faisaient vivre les commerçants, et qui auraient pu occuper les ouvriers. Une grande partie de la population pauvre subsistait avec la solde encore allouée. Mais deux nouvelles angoissantes circulaient : les loyers ajournés pendant le siège deviendraient prochainement exigibles, et les trente sous ne seraient plus accordés qu'aux gardes nationaux reconnus nécessaires, et qui en feraient la demande par écrit. Si ces deux menaces étaient réalisées, c'était la misère pour beaucoup, la gêne pour toute la population sans travail, sans épargne ni crédit. Ces préoccupations individuelles, fort légitimes, avivaient l'inquiétude, surexcitaient l'irritation que faisaient naître les événements politiques. La composition réactionnaire de l'Assemblée de Bordeaux, la menace de l'entrée des Prussiens dans Paris, l'incertitude sur l'avenir, tous ces points terriblement noirs embrumaient les âmes. On pressentait la République en péril. Il n'était que temps de s'unir, de se concerter pour la défendre, pour la sauver peut-être. S'il fallait se battre, on se battrait, et cela ferait toujours oublier un temps les angoisses personnelles, le chômage et l'anxiété du lendemain.

Un vent précurseur de soulèvement populaire passait sur ces foules éternées, malades de la névrose obsidionale. On ne signalait, cependant, ni meneurs dans la foule, ni chefs dans les groupes déjà frémissants. Tous les hommes du 4 septembre étaient discrédités. Les républicains notoires étaient partis pour Bordeaux, comme candidats, comme élus, comme journalistes et spectateurs de premier rang des événements attendus. Les révolutionnaires, principalement les jeunes hommes d'action du groupe blanquiste, se trouvaient immobilisés en prison, ou dispersés. L'insurrection, s'il s'en produisait une, ne pourrait être qu'acéphale et anonyme. Cette constatation faisait que beaucoup, surtout dans la classe moyenne, la considéraient comme improbable.

Paris, à cette époque confuse, se trouvait aussi isolé, aussi séparé de la province que pendant les mois de siège. Paris ignorait la province et la province ignorait Paris. Les Parisiens, ayant enfin connaissance des efforts, des décrets et des proclamations énergiques de Gambetta, supposaient les provinciaux indignés à l'idée d'une paix désastreuse, et prêts à supporter toutes les souffrances, à sacrifier leurs personnes, leurs biens, leur repos, pour disputer aux envahisseurs ce qui restait d'intact du sol national. Les provinciaux, eux, se faisaient des habitants de Paris une idée fautive et méprisante. Ils croyaient, sur le dire des journaux réactionnaires, qui leur étaient largement distribués, et à peu près les seuls qu'ils eussent, que les Parisiens n'étaient que des soldats d'émeute, qu'ils n'avaient jamais voulu se battre, que tout leur courage s'était borné à manger du cheval, et qu'ils avaient paralysé les admirables efforts de généraux comme Trochu, d'hommes d'Etat comme Jules Favre, en les insultant, en organisant des insurrections, sous les yeux bienveillants de Bismarck.

Les plus enragés départementaux criaient que les révolutionnaires avaient tenté de livrer leur ville aux Prussiens, le 31 octobre et le 22 janvier; les plus modérés insinuaient que les Parisiens n'étaient patriotes que pour les trente sous, et qu'il était temps d'en finir avec la cité orgueilleuse, qui humiliait la province, et cherchait à la dominer, ou à la troubler. Les paysans ne voulaient plus voir les Prussiens dans leurs champs, et quand on disait que ces hôtes désagréables ne s'en iraient pas, si les Parisiens faisaient toujours les malins, que les Parisiens seuls empêchaient la paix de se conclure, les bonnes gens des campagnes geignaient : « Débarrassez-nous des Prussiens, et si Paris vous gêne, débarrassez-vous de ces Parisiens-là ! » Ils avaient tenu ce langage à leurs élus, au moment du vote, et Thiers, avec Bismarck, en avaient fait leur profit. La population égoïste des campagnes montra beaucoup moins de passion patriotique que celle des villes. Bourgeois et ouvriers urbains furent beaucoup moins empressés à réclamer la paix, bien qu'ayant souffert, plus que les paysans, de la guerre et de l'occupation.

Ce fut au milieu de ce désarroi moral et politique que la garde nationale de Paris tout à coup se groupa, se présenta avec une cohésion et une organisation inattendues : les bataillons républicains en grand nombre se fédérèrent, et l'on peut dire que de cette Fédération date la Commune.

LA RÉUNION DU WAUX-HALL

La garde nationale, aux termes de la convention de Versailles, avait conservé ses armes, tandis que l'armée régulière, sauf la division Faron réservée pour le service d'ordre, avait dû subir le désarmement, et verser ses

fusils aux commissaires prussiens. Au premier abord, cette exception paraît une anomalie, presque une aberration de Jules Favre, comme pour l'armée de l'Est. Il n'en est rien, et le privilège accordé par le vainqueur à la garde nationale s'explique parfaitement. Quand, au cours des négociations, on fut arrivé à cette clause du projet d'armistice, Bismarck dit à Jules Favre :

— Vous demandez que la garde nationale conserve ses armes, je le veux bien, mais, croyez-moi, vous faites une bêtise!

Jules Favre leva les bras au plafond, plissa fortement sa lèvre dédaigneuse, et laissa tomber cet aveu :

— Je le sais aussi, et je partage votre avis, mais puis-je faire autrement?

Bismarck eût volontiers rendu le service à Jules Favre de se charger du désarmement, mais c'était l'occupation de Paris entier, c'était probablement alors un affreux combat dans les rues; c'était impossible. Ce ne fut pas de gaieté de cœur, et par reconnaissance pour ses services, que Jules Favre laissait à la garde nationale ses fusils, c'était parce qu'il ne savait comment les lui enlever. Bismarck, de son côté, ne se souciait guère d'une besogne si grosse d'aventures, et sans profit pour l'Allemagne. C'est une supposition de haute fantaisie, accréditée dans les milieux réactionnaires, que Bismarck était ravi de laisser dans Paris une troupe révolutionnaire, avec des armes dont elle devait se servir pour l'émeute. Bismarck ne pouvait avoir eu cette arrière-pensée, ni même cette idée. Il ne croyait pas, ayant vu comment les choses s'étaient passées au 31 octobre et au 22 janvier, à l'éventualité d'une émeute sérieuse. Il prévoyait sans doute des échauffourées, des embarras pour le gouvernement, et c'était ce qu'il indiquait, quand il disait à Jules Favre qu'il faisait une bêtise, en sollicitant l'autori-

sation pour la garde nationale de conserver ses armes. Bismarck n'avait aucun intérêt à favoriser une insurrection, qui pouvait compromettre son gage, retarder la rentrée des troupes allemandes dans leur pays. La révolution le surprit, lui aussi, et l'inquiéta. Bien loin d'avoir été un seul instant favorable à la Commune, ce fut lui qui, nous le verrons bientôt, fournit à Thiers les moyens de l'écraser.

Le gouvernement français pouvait seul demander aux gardes nationaux un désarmement. Mais était-il capable de l'exiger ? Il était certain que l'opération présenterait de graves difficultés. La tenter, c'était provoquer des désordres, des résistances violentes, sanglantes peut-être. La portion modérée ou réactionnaire livrerait ses armes, probablement sans protestations, puisqu'il était à peu près certain que la paix allait être conclue, et qu'on n'aurait plus à faire le coup de feu, ni même à monter la garde aux remparts, mais les républicains avancés, les révolutionnaires, ne se laisseraient pas enlever si facilement leurs fusils, avec lesquels ils entendaient, non plus garder les remparts, puisqu'ils se trouvaient sous le canon des forts remis aux Prussiens, et que c'était une faction devenue sans objet, mais qui leur serviraient à défendre la République, à imposer leur République. Quant à la masse paisible et résignée, celle qui attendait les événements, qui n'allait ni à la révolution ni à la réaction, elle voulait cependant rester armée, et continuer à faire un semblant de service. Elle voyait, dans la conservation de ses armes, le maintien des trente sous, ce qui était pour elle la question principale, la question du pain quotidien. Le fusil garantissait, justifiait la solde, qui permettrait de manger jusqu'au retour des salaires, jusqu'à la reprise des affaires et de la vie normale. Jules Favre dut donc ajourner le désarmement.

Ces fusils, laissés à des gens remuants et mécontents, l'inquiétaient sérieusement, mais on verrait plus tard. L'Assemblée réunie, la paix signée, les Prussiens éloignés de Paris, on aviserait, on pourrait sans doute alors procéder, tranquillement, à la rentrée dans les arsenaux de l'Etat de ces fusils désormais inutiles, et qui pouvaient devenir dangereux. Il insista donc, Bismarck ne fit plus d'objections, et la clause fut insérée.

La garde nationale armée, c'était une force considérable mise à la disposition d'un mouvement insurrectionnel toujours possible, mais ce n'était pas suffisant, comme sauvegarde, pensaient ceux que les dispositions réactionnaires du gouvernement et la composition de la nouvelle assemblée alarmaient. Il fallait mieux que la conservation des fusils par des compagnies sans lien, sans union, pour mettre la République à l'abri d'un péril imminent. Cette force éparse de la population armée devait être rassemblée, organisée, disciplinée. Il lui fallait des chefs nommés par elle, des chefs sûrs, au républicanisme avéré. On devait pouvoir la rassembler promptement pour une action commune, la tenir dans la main. De là vint, à quelques citoyens d'initiative, l'idée de grouper les bataillons séparés, de faire de ces compagnies sans relations entre elles un faisceau formidable. La période électorale parut une occasion propice. Une réunion fut organisée par le journaliste-conférencier Henri de la Pommeraye. Elle eut lieu au Cirque d'Hiver, sous la présidence d'un commerçant du III^e arrondissement (Arts et Métiers — Saint-Merry) nommé Courty. Ce n'était ni un révolutionnaire, ni même un militant notoire, et cet actif citoyen s'effaça, après avoir joué pendant trois semaines le rôle important de promoteur de la Fédération de la garde nationale.

Après avoir arrêté une liste de candidats dans cette réu-

nion, en vue des élections, les gardes nationaux présents décidèrent de se rassembler à nouveau, toujours dans un but électoral, pour le cas d'élections doubles qu'on pouvait prévoir. Un bureau du comité, premier embryon du Comité Central, fut aussi nommé, avec mandat de convoquer les compagnies. Ce bureau convoqua pour le 15 février, au Tivoli-Waux-Hall, vaste salle de bal de la rue de la Douane. Plus de 3000 gardes nationaux de tous les arrondissements, mais surtout ceux des quartiers populaires, se rendirent à l'appel. On négligea de s'occuper des candidatures, objet primitif de la réunion. On se mit surtout en mesure de grouper les bataillons, représentés par les délégués. Une commission fut nommée pour rédiger un projet de statuts de la Fédération. Sur les 20 arrondissements de Paris, 18 étaient représentés à la réunion du Waux-Hall. Ils nommèrent chacun un commissaire. Tous ces commissaires étaient des inconnus, n'ayant qu'une notoriété restreinte ne dépassant pas leur quartier. Aucun avocat, aucun journaliste, aucun politicien notoire ne firent partie de ce premier comité. Ceux qui furent désignés étaient des commerçants, des employés, des ouvriers. Les élus avaient fait connaissance avec ceux qui les nommaient, au bataillon, durant les longues factions aux remparts, pendant les discussions dans les postes, à l'exercice, aux appels. Au lendemain de l'Assemblée du Waux-Hall, il y eut, dans chaque arrondissement, des réunions locales organisées par les commissaires élus le 15 février. Une citation du procès-verbal du XV^e arrondissement, réunion à la salle Ragache (Grenelle), donnera une idée de ces assemblées primaires de la Fédération ;

Séance du 16 février 1874, salle Ragache. — Président : Solair. Assessors : Chauvière et Léon Angevin. — Le citoyen Masson, délégué provisoire (au Waux-Hall) pour le XV^e arrondissement,

explique le but de la réunion. Il s'agit de réunir dans un immense faisceau la grande famille qui s'appelle la garde nationale de Paris, jusqu'à ce jour malheureusement divisée. Il lit une ébauche de statuts : l'idée républicaine domine dans chacun des articles. En voici le sens : la garde nationale ne reconnaît pas d'autre forme de gouvernement que la république. La garde nationale doit être, dans l'avenir, la seule armée de la France. Elle nomme à l'élection tous ses chefs, depuis le caporal jusqu'au général en chef. Le citoyen Chauvière (1) déclare qu'il adhère à ces idées. Il annonce que le lendemain chaque compagnie du XV^e arrondissement nommera deux délégués chargés de la représenter au comité définitif central de la Garde Nationale.

(*Le Mot d'Ordre*, n° daté du 18 février 1871.)

On voit par cet extrait combien sérieusement s'accomplirent les diverses élections pour la composition du futur Comité Central.

L'idée de grouper les bataillons de la garde nationale, et d'établir entre eux un lien de solidarité, susceptible de constituer, à la fois, un obstacle aux projets réactionnaires de la majorité rurale, et une sauvegarde pour la République, s'était présentée déjà à plusieurs esprits. L'obscur commerçant Courty l'avait le premier réalisée, en organisant et en présidant les deux réunions au Vaux-Hall. Mais les préoccupations électorales avaient paru dominer dans la pensée des premiers adhérents. Dans divers arrondissements, notamment dans le XV^e, on avait, comme l'indique le procès-verbal cité plus haut, proposé la forme d'une fédération. Chalain, membre de l'Internationale, avait appuyé la motion et demandé l'envoi d'un appel en ce sens aux divers bataillons.

Un groupe, qui prit le titre de « Comité fédéral républi-

(1) *Chauvière* (Emmanuel-Jean-Jules), né à Gand (Belgique) de parents français, 18 août 1850, correcteur d'imprimerie, mort en 1909 ; publiciste condamné sous l'Empire, et après la Commune à 5 années de prison ; conseiller municipal de Paris, député du XV^e arrondissement.

cain de la garde nationale », s'était également constitué dans une réunion tenue salle Lemardelay, sous la présidence de M. Raoul du Bisson, commandant du 25^e bataillon, ancien général de division. Le comité avait à sa tête : MM. Rattier, ancien représentant du peuple (le sergent Rattier), commandant du 220^e, Latappy, capitaine au long cours, commandant du 76^e, Barberet, gérant de *la Marseillaise*, depuis l'un des directeurs au ministère du Travail, commandant du 79^e; Varenne, négociant, commandant du 80^e; Vesin, commandant du 176^e; Charles Béquet, commandant du 235^e; Vagniot, lieutenant au 197^e, ingénieur; Freydier, sous-lieutenant au 208^e, négociant.

Ce groupe se proposait donc, lui aussi, de fédérer les divers bataillons, et « de prévenir toute tentative qui aurait pour but le renversement de la République ».

Il parut faire double emploi avec le comité nommé au Waux-Hall, et les deux groupements directeurs fusionnèrent.

STATUTS DE LA FÉDÉRATION

Dans une réunion générale subséquente, le 24 février, au Tivoli-Waux-Hall, fut complétée l'organisation de la garde nationale. Les statuts furent adoptés, et la fédération se constitua sur les bases suivantes :

La Fédération comprend l'assemblée générale des délégués, le cercle de bataillon, le conseil de légion, le comité central.

L'Assemblée générale est formée de : 1^o trois délégués élus dans chaque compagnie, sans distinction de grade; 2^o d'un officier par bataillon élu par les officiers; 3^o du chef de bataillon.

Le cercle de bataillon est formé : 1^o du délégué à l'Assemblée générale; 2^o de deux délégués par compagnie; 3^o de l'officier délégué à l'assemblée générale; 4^o du chef de bataillon.

Le conseil de légion est formé : 1^o de trois délégués par cercle

de bataillon, élus sans distinction de grade; 2° des chefs de bataillon de l'arrondissement.

Enfin le Comité central est formé de : 1° 3 délégués par arrondissement, élus sans distinction de grade par le conseil de légion; 2° d'un chef de bataillon par légion, délégué par ses collègues.

Cette organisation, ingénieuse et simple, déférait, on le voit, le pouvoir à l'assemblée générale des délégués. C'était le suffrage universel qui nommait ses délégués. Eux-mêmes formaient un second collège électoral; le Comité central qui, en était l'expression supérieure, était nommé par un suffrage à trois degrés. Il n'y avait rien de révolutionnaire dans ce système, mais la participation des délégués, élus sans distinction de grade, contrebalançait l'influence, toutefois fort grande, des chefs de bataillon dans le comité central. Le caractère démocratique de ce comité fut, par la suite, démontré par les choix qui présidèrent à sa composition.

Ainsi qu'on le verra plus tard, très peu de ces chefs du comité central furent élus membres de la Commune. Il y eut même là un dualisme fâcheux, une compétition féconde en heurts et en conflits, cause de faiblesse et d'impuissance des deux pouvoirs rivaux, dont l'un était superflu.

Il faut considérer comme de simples vœux, comme l'éventuelle adoption d'un système militaire nouveau, très contestable, mais dont la pratique immédiate n'était pas réclamée, cette déclaration de principes, inscrite en tête des statuts : que les armées permanentes devaient disparaître, pour faire place aux milices. C'était là, avant la guerre, un des articles fondamentaux du programme républicain. Les événements l'avaient fait reléguer dans l'armoire aux utopies. On l'en a tiré de nouveau de nos jours, sans grand succès, bien qu'il soit conforme à l'esprit et aux mœurs d'une république démocratique. L'état actuel de l'Europe, et les armements sans cesse plus forts et plus

menaçants de l'Allemagne, le maintien de la Triplice, ne permettent guère d'envisager son application prochaine. Les gardes nationaux de 71 n'apportèrent d'ailleurs qu'un intérêt relatif à cette partie doctrinale de leurs statuts, et n'y virent, comme dans l'abolition de la conscription, décrétée ensuite par la Commune, qu'une déclaration théorique, dont l'application, comme sous la Révolution française la constitution de l'an II, serait renvoyée à l'époque de la victoire définitive et de la pacification générale.

Dans la réunion plénière du Waux-Hall, le 13 mars, présidée par Raoul du Bisson, personnage équivoque, les délégués de chaque arrondissement apportèrent leurs procès-verbaux et mandats. Après cette vérification sommaire de leurs pouvoirs, ils élurent trois membres par arrondissement, qui devaient former le Comité Central, destiné, à quelques jours de là, à devenir le gouvernement provisoire de Paris en révolution.

Les délégués représentaient 215 bataillons. Les arrondissements qui n'avaient pas envoyé de délégués, et qui, par conséquent, restèrent à cette époque en dehors de la Fédération, étaient les : 1^{er} (Louvre) ; 2^e (La Bourse) ; 7^e (Faubourg Saint-Germain) ; 8^e (Champs-Élysées) ; 9^e (Opéra) ; 16^e (Passy) ; 17^e (Batignolles). Plusieurs de ces arrondissements, réactionnaires ou modérés, fournirent les éléments de la résistance bourgeoise avec les maires et l'amiral Saisset, entre le 18 mars et la proclamation de la Commune. La plupart se rallièrent ensuite, au moins en partie, à la Fédération.

Telle était la force militaire dont Paris disposait, au moment où l'assemblée de Bordeaux votait la paix, accordait aux Prussiens l'entrée limitée dans Paris, et se préparait à venir, à Versailles, menacer la République et provoquer les Parisiens.

MANIFESTATIONS PLACE DE LA BASTILLE

L'anniversaire du 24 février 1848 avait offert une occasion aux bataillons de la garde nationale de prendre contact avec la population, de donner aux Parisiens comme une revue de leur armée. C'était en même temps une préparation à l'inquiétant événement attendu : l'entrée des Prussiens dans Paris. On ne connaissait pas encore bien exactement les conditions qui régleraient cette parade de l'armée victorieuse. Mais on voulait être prêt à toute éventualité.

Une réunion des délégués de la garde nationale avait lieu ce jour-là, au Tivoli Waux-Hall. Une grave résolution y fut prise, dont *le Mot d'ordre* rendit compte en ces termes :

L'Assemblée générale des délégués de la garde nationale, réunis au Tivoli Waux-Hall, le 24 février, s'est constituée en Comité Central. Elle décide que les statuts seront imprimés à un grand nombre d'exemplaires, pour être vendus dans Paris, et portés ainsi à la connaissance et à la discussion de toutes les compagnies.

A la suite de ces résolutions, les propositions suivantes sont votées à l'unanimité :

1^o La garde nationale proteste, par l'organe de son comité central, contre toute tentative de désarmement, et déclare qu'elle y résistera, au besoin par les armes ;

2^o Les délégués des compagnies soumettront à leurs cercles respectifs de compagnie la résolution suivante :

Au premier signal de l'entrée des Prussiens à Paris, tous les gardes s'engagent à se rendre immédiatement, en armes, à leur lieu ordinaire de réunion, pour se porter ensuite contre l'ennemi envahisseur ;

3^o Dans la situation actuelle, la garde nationale ne reconnaîtra plus d'autre chef que ceux qu'elle se donnera.

En cas de l'entrée des Prussiens dans Paris, les compagnies,

réunies en vertu de la décision ci-dessus, désigneront un chef, pour le cas où le leur ne marcherait pas avec elles. Il en sera de même pour les bataillons.

Les délégués du Comité Central se rendront ensuite à leur lieu de réunion pour y former un centre d'action.

La séance est levée à six heures, et les deux mille délégués présents se dirigent vers la Bastille, pour rendre hommage aux martyrs de 1830 et de 1848.

(*Le Mot d'Ordre*, 29 février 1871.)

La séance levée, par les boulevards populaires du Temple et Beaumarchais, entre une haie curieuse et sympathique de passants arrêtés, de voisins accourus, de boutiquiers sur le pas de leur porte, se déroula la longue procession des gardes nationaux sans armes, quittant la réunion où venait d'être organisée la Fédération des bataillons, et approuvée la motion de résister à l'entrée des Prussiens.

Ce fut un intéressant spectacle que celui du pèlerinage républicain et patriotique, qui commença ce jour-là et continua les jours suivants, à la colonne de la Bastille. Paris a deux colonnes commémoratives : la première, la plus ancienne, dite colonne Vendôme, élevée sur la place de ce nom, en l'honneur de la Grande Armée, et plus spécialement consacrée à la gloire de Napoléon, dont l'image, sous des costumes différents, la redingote grise ou le manteau de César romain, selon les époques, surmonte le fût de pierre enveloppé d'une bande de bronze provenant de canons pris à l'ennemi ; la seconde est la colonne de la Liberté, dite colonne de Juillet, érigée place de la Bastille, dont le fût, entièrement de bronze, porte à son sommet un génie ailé, brandissant des chaînes brisées, et secouant la flamme de métal d'un flambeau, œuvre élégante du sculpteur Dumont, qui s'est inspiré du Mercure, à l'admirable envolée, de Jean de Bologne. Cette colonne a un caractère funèbre

et révolutionnaire à la fois. Elle sert de monument funéraire aux morts des journées de juillet 1830, et du 24 février ; elle perpétue aussi le souvenir de la fameuse et initiale victoire du peuple au 14 juillet 1789.

Elle se dresse en effet sur l'emplacement de la Bastille royale. Le sentiment populaire a ajouté, bien que cette colonne eût été inaugurée en 1840, sous le règne de Louis-Philippe par conséquent, le caractère d'un hommage aux combattants de février 48. Pour beaucoup, elle personnifie la République et le suffrage universel, bien que les glorieux de 1830 n'aient eu ni l'une ni l'autre pour prix de leur sacrifice.

L'anniversaire de la victoire populaire du 24 février 48 parut aux délégués du Waux-Hall l'occasion d'une démonstration impressionnante en faveur de la République, d'une manifestation imposante aussi contre l'entrée des Prussiens. Comme l'exprimait énergiquement l'ordre du jour voté au Waux-Hall, la Garde Nationale affirmait sa volonté de s'opposer par la force à la pénétration de l'armée allemande dans Paris. Ces dispositions devaient par la suite se trouver modifiées, sagement.

Ce fut, durant les journées des 24, 25, 26 février, dans une fièvre communicative et avec un enthousiasme contagieux, une farandole grave, une roue majestueuse autour de la colonne. Tous les rangs sociaux se trouvaient confondus et égalisés dans cette spirale républicaine. Le peuple, à qui des symboles, des emblèmes comme les drapeaux, les écharpes, les insignes, sont nécessaires pour l'élan, pour l'action, après avoir, pendant les jours noirs du siège, stationné et formé le cercle, par groupes successifs, autour de la statue de Strasbourg, place de la Concorde, personnifiant la Patrie, entourait désormais de ses anneaux vivants la colonne de Juillet, personnifiant la République.

Un drapeau rouge avait été hissé au faite, et c'était le génie ailé qui le déployait sur la ville, comme pour l'appeler aux armes, hissant au grand mât du vaisseau parisien le pavillon de la révolution.

Les bataillons s'avançaient, commissaires en tête avec brassards et cocardes organisant le cortège et surveillant les détails de la cérémonie. Le défilé avait lieu par compagnies, tambours battant, clairons sonnante. Les drapeaux s'inclinaient parvenus à hauteur de l'entrée du monument. Le commandement de : halte ! front ! était répété sur toute la ligne. Des officiers, des délégués du Comité Central, pénétraient dans l'étroite enceinte ; à l'aide d'échelles, les commissaires grimpaient sur le socle, déposaient les couronnes sur lesquelles étaient inscrits les numéros des bataillons, accrochaient aux coqs de bronze des angles, des drapeaux, des bouquets apportés dans cette intention. Alors le commandant soulevait son képi, tandis que les tambours battaient aux champs, rythmaient la sonnerie au drapeau des clairons massés devant la porte. De temps à autre, un des manifestants s'avancait, et lançait à la foule quelques paroles enflammées. Puis le bataillon s'éloignait, et bientôt un autre le remplaçait. Tout le quartier, du faubourg Saint-Antoine à l'Hôtel-de-Ville, était empli d'une rumeur de foule, du tapage des tambours, de la vibration des sonneries. De temps en temps, une musique passait jouant la Marseillaise, des airs patriotiques ; la foule acclamait.

Ces manifestations gardaient un caractère paisible et émouvant. Un incident tragique, comme il en surgit souvent aux heures passionnées et confuses qui précèdent les révolutions, se produisit, qui ensanglanta ces manifestations jusque-là pacifiques. Cet épisode sinistre doit être rapporté avec ses détails, sans atténuation, ni exagération, car il sert à expliquer plusieurs faits analogues, comme le

meurtre des généraux Lecomte et Clément Thomas, comme l'exécution des otages et le massacre de la rue Haxo, tous faits fâcheux, mais accidentels, dont l'interprétation erronée a jusqu'ici faussé l'opinion.

On venait, après le défilé et les saluts d'un bataillon, le 228^e, d'entendre un orateur, plutôt grotesque, l'ex-instituteur Théophile Budaille, sorte d'illuminé, que ses excentricités déclamatoires avaient fait soupçonner, sous l'empire, d'être un agent provocateur. Budaille, avec sa physionomie d'apôtre et ses gestes d'énergumène, au pied de la colonne, achevait de flétrir le gouvernement du 4 septembre, l'accusant d'avoir trahi, quand une clameur grossissante, venue du côté de la rue Saint-Antoine, couvrit sa voix, brusqua sa péroraison. Une foule surexcitée escortait, traînait, poussait un homme, en costume bourgeois, ayant l'air d'un employé, dont le chapeau avait été enlevé; sa nuque déjà portait des marques sanglantes. Il avançait lentement sous les huées, les menaces, les coups. Charrié par le courant humain déferlant de toutes les rues avec fureur, l'homme était chaviré, comme une épave. Il atteignit ainsi l'entourage de la colonne. Il se cramponnait à la grille, comme à une branche l'homme qui se noie. Deux chasseurs à pied le prirent au collet, l'arrachèrent plutôt qu'ils ne l'emmenèrent. La foule, de plus en plus grossie, criait : « A l'eau ! c'est un mouchard ! » Cent bouches furieuses répétaient ce cri de mort. Il est probable, il est certain, que bien peu parmi ceux qui réclamaient la mise à l'eau de ce malheureux savaient s'il était réellement un mouchard, comme on le hurlait. La foule est simiesque et crédule. Elle accuse, répète et imite, sans s'occuper de vérifier. Il paraîtrait que cet homme faisait véritablement partie du personnel de la préfecture. Il se nommait Vicenzini, selon les uns, Lambquin, selon les autres. Il avait servi dans la police sous l'empire.

Comme beaucoup d'autres agents subalternes, il avait été conservé au 4 septembre, et placé dans un service non politique, les garnis ou la voie publique. On l'avait vu ce jour-là, au coin de la rue Saint-Antoine, un calepin en main, prendre les numéros des bataillons venus pour manifester. Un service d'ordre, de statistique probablement, service de renseignements nullement secrets, puisque les spectateurs faisant la haie appelaient tout haut les numéros des bataillons à mesure qu'ils défilaient; les journaux d'ailleurs, le lendemain, devaient citer ces bataillons. Selon d'autres témoins, cet agent prenait les numéros des régiments auxquels appartenaient les lignards, désœuvrés et désarmés, qui se trouvaient là, plutôt en badauds que comme manifestants. Mais la foule est ombrageuse, et les souvenirs des policiers de l'empire, des charges de sergents de ville sur les boulevards et dans les faubourgs, étaient demeurés vivaces, excitaient les haines, suggéraient des représailles. On avait de longues et collectives rancunes à assouvir; l'occasion se présentait, et on ne voulait pas la laisser échapper. A certaines heures d'ivresse furieuse, le meilleur peuple redevient populace, et le premier bouc émissaire à portée est immédiatement sacrifié.

Le malheureux fut traîné du côté du canal, dit un compte rendu du *Journal des Débats* qui paraît exact (1), lorsque des citoyens plus calmes eurent la bonne pensée de pousser la foule devant le poste, où pénétrèrent l'individu arrêté et quelques-uns de ceux qui le conduisaient. L'officier qui commandait la compagnie de gardes nationaux de service, 91^e bataillon, fit fermer les grilles.

Les deux quais se garnissaient de milliers de curieux. Un mil-

(1) L'auteur se trouvait, par hasard, aux environs de la Bastille, ce jour-là. Il assista spectateur impuissant et attristé, à cette scène affreuse, et il ne peut que confirmer le récit de l'écrivain anonyme qu'il cite.

lier d'autres stationnaient devant le poste, et réclamaient le prisonnier, ou l'exécution de la sinistre sentence. L'officier monta sur la grille, et expliqua à la foule que son devoir était de garder le prisonnier, afin de le faire envoyer à la préfecture ; il engageait donc le public à se calmer. On ne tint aucun compte de ses exhortations. On cria : « C'est cela, ils want le faire échapper ! Qu'on nous le rende ! »

Des chasseurs à pied escaladèrent la grille et s'introduisirent dans le poste, d'autres citoyens en firent autant. Le poste ne tarda pas à être envahi, et on reprit le prisonnier, qu'on put encore sauver, en l'entraînant de l'autre côté de la place, près de la rue de la Roquette. Mais les furieux, s'excitant les uns les autres, n'étaient point satisfaits. Ils poussaient les cris de : « Tapez dessus ! il faut le noyer ! »

Pendant ce temps, les coups de poing et les coups de pied pleuvaient sur le prisonnier, qui était plus mort que vif, et dont l'attitude aurait cependant dû exciter la commisération de ceux qui le maltraitaient.

Chose inouïe ! A cette heure-là, il pouvait y avoir sur la place de la Bastille environ vingt mille personnes. Les forcenés, qui réclamaient la mort de la victime, n'étaient pas plus de quatre ou cinq cents, et encore y avait-il parmi eux deux cents gamins. Eh bien ! cette minorité l'a emporté. On a repoussé le prisonnier vers le boulevard Bourdon. Là, il a supplié qu'on lui permit de se brûler la cervelle. Les chasseurs à pied, qui n'avaient pas cessé de le tenir au collet, le firent monter sur un banc, un peu plus loin que le bâtiment du Grenier d'abondance, et posèrent à la foule cette question : Voulez-vous permettre au prisonnier de se brûler la cervelle avec son revolver ? « Non, non ! » répondirent deux cents voix éraillées, à l'eau, à l'eau ! il n'aurait qu'à tirer sur quelqu'un ! ne lui rendez pas son revolver ! »

Le siège sinistre s'avanga par le quai Henri IV. La rage des forcenés avait redoublé. Ils poussèrent la cruauté jusqu'à prévoir le cas où la victime pourrait savoir nager et, par suite, échapper à la mort. Ils prirent la précaution, sur la berge, de garrotter le prisonnier et de lui attacher solidement les bras et les jambes. On le porta comme un véritable paquet, en passant sur les péniches amarrées à cet endroit, et on le jeta, à une assez grande distance, dans la Seine.

Nous ne saurions trop le répéter, un pareil acte a pu être com-

mis impunément en présence de plusieurs milliers de spectateurs, qui se bornaient à assister paisiblement à toutes les péripéties de ce drame émouvant.

Le courant n'a pas tardé à entraîner le corps du malheureux. Des misérables, poussant la férocité jusqu'à ses dernières limites, lui jetaient des pierres, et s'armaient de bâtons pour repousser le corps que le courant ramenait près des bateaux.

A plusieurs reprises, les pilotes de deux bateaux-mouches se sont approchés, de façon à pouvoir jeter la bouée de sauvetage, mais chaque fois on leur criait de se retirer. Et, comme ils ne tenaient pas compte de ces cris, on leur adressait des menaces violentes. Ne paraissant pas bien comprendre ce qui se passait, ils ont fini par s'éloigner.

La victime de ce crime odieux a été entraînée sous l'estacade qui existe à la pointe de l'île Saint-Louis, où elle a disparu. Les recherches qui ont été faites ensuite pour retrouver le corps sont restées infructueuses.

Ces horribles scènes n'ont pas duré moins de deux heures.

Ces violences d'une foule déchaînée sont déplorables. Elles ne sauraient souiller un parti, ni permettre à qui que ce soit de flétrir une cause. Comme nous le verrons, lors des meurtres de la rue des Rosiers, ces méfaits sont l'œuvre d'une tourbe anonyme, impulsive, sourde à toutes les prières, rebelle à tous les ordres, meute impitoyable et échauffée qui veut déchirer la proie pantelante, et mord même ceux qui tentent de la lui arracher. Des victimes, comme cet obscur agent de police, comme ces brillants généraux, ce sont les holocaustes qu'une infime portion du peuple, dans une ivresse de sang, offre aux divinités terribles de la Vengeance, de la Révolte et de la Fatalité.

L'ENLÈVEMENT DES CANONS

Paris fut debout et passionné toute la journée du 28 février. Le tocsin sonnait aux clochers envahis. On battait le rappel dans les faubourgs. Les rues étaient pleines de

gardes nationaux allant à la Bastille, ou en revenant. Des mots d'ordre circulaient. Des chefs ignorés donnaient des consignes. La nouvelle de la paix, sur le point d'être votée à Bordeaux, et signée à Versailles, avait été suivie de l'annonce de l'entrée des Prussiens dans Paris.

Le gouvernement avait, dès le matin, fait afficher une proclamation, où il faisait connaître « l'occupation partielle et très momentanée d'un quartier de Paris ».

Cette occupation, disait cet appel au calme et à l'ordre contenant l'énoncé des menaces prussiennes, sera limitée au quartier des Champs-Élysées. Il ne pourra entrer dans Paris que trente mille hommes et ils devront se retirer dès que les préliminaires de paix auront été ratifiés, ce qui ne peut exiger qu'un petit nombre de jours. Si cette convention n'était pas respectée, l'armistice serait rompu, l'ennemi, déjà maître des forts, occuperait de vive force la cité tout entière ; vos propriétés, vos chefs-d'œuvre, vos monuments, garantis aujourd'hui par la convention, cesseraient de l'être... L'armée française, qui a défendu Paris avec tant de courage, occupera la gauche de la Seine pour assurer la loyale exécution du nouvel armistice. C'est à la garde nationale à s'unir à elle pour maintenir l'ordre dans le reste de la cité.

La lecture de cette affiche fut accueillie, ici par des murmures, ailleurs par des cris d'indignation. Des gardes nationaux, en tapant sur la crosse de leur « flingot », rappelaient que l'engagement avait été pris, par 2000 fédérés, au Tivoli Waux-Hall, de s'opposer, par la force, à l'entrée des Prussiens, l'heure n'était-elle pas venue de tenir cette promesse ? On attendait un signal du Comité Central, et, anxieux, les plus déterminés se demandaient ce qui résulterait de cette collision suprême : le sort de Moscou était-il réservé à Paris ? Moscou avait vu fuir l'envahisseur, et cette perspective encourageait ces patriotes qui, plus énergiquement, d'une main plus nerveuse, faisaient résonner la crosse de leurs fusils.

Une voix s'éleva dans les groupes. On n'a pas conservé le nom de ce citoyen, soudainement inspiré, mais qui doit être considéré comme l'organisateur inconscient de l'insurrection, alors prochaine, qui s'écria tout à coup : « Et nos canons ! les Prussiens vont les prendre ! » Et aussitôt des gardes nationaux de répondre : « Ils ne les auront pas ! Il faut les enlever ! » Alors une bande vociférante d'hommes, d'enfants, de femmes, bien vite grossie en route, comme les compagnons du Cid, aux cris cent fois répétés de : Aux canons ! A Wagram ! Au Ranelagh ! se mit en route vers les parcs d'artillerie.

On avait oublié ces batteries, confiées à la garde de quelques compagnies. Ces canons, tout neufs, avaient été fondus pendant le siège, avec le produit de souscriptions, de collectes, et aussi avec les recettes de quelques représentations, notamment celles où les meilleurs artistes avaient récité des vers des « Châtiments ». Victor Hugo avait abandonné ses droits d'auteur, et l'une des pièces, qui avait reçu le nom du poème vengeur « Châtiment », avait été entièrement payée par ce don. Le peuple considérait ces canons comme sa propriété, et la garde nationale devait les conserver. Si ces canons restaient dans la zone livrée à l'occupation, les Prussiens s'en empareraient. Il fallait les soustraire à leur réquisition. Pas une minute n'était à perdre.

Ce fut au milieu d'un enthousiasme fébrile, et avec un entrain extraordinaire, que ces citoyens s'attelèrent aux canons, les transportèrent à travers Paris, du Ranelagh et de la place Wagram à la place des Vosges, où déjà se trouvait installé un parc d'artillerie, et aussi à Montmartre et aux Buttes-Chaumont. Là, les pièces seraient en sûreté ; à l'occasion on les retrouverait. Ce fut, durant toute la journée, une animation et un mouvement de troupes intenses dans la ville. Des bataillons, escortés par une foule frémis-

sante, se portèrent aux Champs-Élysées, comme s'ils allaient au-devant des Prussiens. Des gardes nationaux envahirent la caserne de la Pépinière, s'efforçant d'entraîner les marins qui s'y trouvaient cantonnés. D'autres, se souvenant qu'il y avait à Sainte-Pélagie, des prisonniers politiques, forcèrent la porte de la prison et délivrèrent l'ex-commandant Brunel et Piazza, détenus à la suite du 22 janvier.

LE COMITÉ CENTRAL ORDONNE LE CALME

Un mouvement se dessinait, mais une certaine hésitation se produisit bientôt. Des voix raisonnables s'élevaient et étaient écoutées, dans les groupes. On se félicitait d'avoir repris les canons, et de les avoir mis à l'abri, à Montmartre, mais on réfléchissait à la témérité d'une résistance armée à l'entrée des Prussiens, d'un obstacle apporté à l'occupation concédée. On songeait au bombardement certain, et à la tuerie, qui accompagneraient la collision avec les ennemis, maîtres des forts. Les avis prudents l'emportèrent presque partout. Du moment qu'il n'y avait pas unanimité pour une bataille dans les rues, c'eût été folie que de la tenter. Même avec l'unanimité, cette résistance eût-elle été raisonnable ?

Le Comité Central le comprit ainsi. Les membres, chargés de rédiger les statuts de la Fédération, se trouvaient convoqués à la mairie du III^e arrondissement. Quelques commandants inclinaient vers la bataille, ainsi que les membres de l'Internationale, réunis à la salle de la Corderie du Temple. Mais les délégués, qui disposaient des bataillons, firent entendre le langage de la raison. Une affiche fut rédigée, et affichée aussitôt. Elle était ainsi conçue :

Citoyens ! Le sentiment général de la population paraît être de

ne pas s'opposer à l'entrée des Prussiens dans Paris. Le Comité central, qui avait émis un avis contraire, déclare qu'il se rallie à la résolution suivante :

Il sera établi, tout autour des quartiers que doit occuper l'ennemi, une série de barricades propres à isoler complètement cette partie de la ville. Les habitants de la région circonscrite dans ces limites devront l'évacuer immédiatement. La garde nationale, de concert avec l'armée formée en cordon tout autour, veillera à ce que l'ennemi, ainsi isolé sur un sol qui ne sera plus notre ville, ne puisse, en aucune façon, communiquer avec les parties retranchées de Paris.

Le Comité central engage donc toute la garde nationale à prêter son concours à l'exécution des mesures nécessaires pour arriver à ce but, et éviter toute agression qui serait le renversement immédiat de la République.

A la Corderie, les membres de l'Internationale, ceux du comité des vingt arrondissements et des chambres syndicales, essayèrent encore de conseiller l'aventure, mais, très courageux, au risque de sacrifier leur popularité et de passer pour tièdes, d'être même assimilés aux capitulards, les Délégués, qui représentaient vraiment la force armée de Paris, persévèrent dans leur opposition.

La catastrophe était certaine, dit Lissagaray, sans le courage de quelques hommes qui osèrent remonter le courant. La Corderie tout entière observait, avec une réserve jalouse, cet embryon de Comité, composé d'inconnus qu'on n'avait jamais vus dans aucun mouvement révolutionnaire.

(Lissagaray, *Histoire de la Commune*, éd. Dentu, éd. Paris 1896), p. 90.)

Les délégués se rendirent au Waux-Hall, où avait lieu une grande réunion, et là, signalèrent le danger qu'ils voyaient à une collision, dont le résultat certain serait d'affaiblir, pour longtemps, le parti républicain. Ils firent prévaloir leur opinion. Un nouveau manifeste parut, exhortant les gardes nationaux à s'abstenir :

Toute attaque, disait cet appel, servirait à désigner le peuple aux coups des ennemis, qui noieraient les revendications sociales dans un fleuve de sang. Nous nous souvenons des journées de juin.....

Citoyens, toute agression serait le renversement de la République !

Il sera établi tout autour des quartiers que doit occuper l'ennemi une série de barricades, propres à isoler complètement cette partie de la ville. La garde nationale, de concert avec l'armée, veillera à ce que l'ennemi ne puisse communiquer avec les parties retranchées de la ville.

Suivaient les signatures, qu'il est intéressant de reproduire : Alavoine, Bouit, Frontier, Boursier, David, Boisson, Barroud, Gritz, Tessier, Ramel, Badois, Arnold, Piconel, Audoinaud, Masson, Weber, Lagarde, Laroque, Bergeret, Pouchain, Lavalette, Fleury, Maljournal, Chouteau, Cadaze, Castioni, Dutil, Matté, Ostyn.

Cette affiche parut encadrée de noir. Elle produisit un grand effet. Aucune collision n'éclata. Mais cette proclamation eut aussi cet effet de révéler aux gens clairvoyants l'existence et la puissance du Comité Central, dont on voyait pour la première fois la composition. Pas un de ces 29 noms obscurs n'avait de passé ni de signification. On ne connaissait pas ceux qui les portaient, en dehors du cercle étroit où vivaient, travaillaient, parlaient et organisaient ces citoyens modestes et nouveaux. Ils devaient par la suite figurer à plusieurs reprises, avec des additions et des suppressions, sur les proclamations et les affiches. Ces noms de citoyens ignorés eurent plus d'action, plus d'autorité sur la population que ceux des chefs de bataillon, des membres de l'Internationale, des orateurs de réunions publiques, des présidents de clubs, des journalistes et des condamnés politiques. Blanqui, Flourens, Delescluze, tous les chefs connus et reconnus, n'auraient peut-être pas eu le pouvoir

de conjurer un conflit aussi imminent, ni de faire supporter la présence des Allemands. Ces inconnus montrèrent, pour la première fois, leur force ; elle était irrésistible, parce qu'elle ne provenait ni de la notoriété, ni de la fonction, ni des services antérieurs. Ces nouveaux venus, qui, soudainement, commandaient au peuple, et lui parlaient comme ayant reçu de lui mandat et pouvoir, furent écoutés, obéis. C'est que ces 29 prolétaires étaient les représentants directs et autorisés de Paris, dont on les reconnaissait maîtres, parce qu'ils disposaient de la seule force existante alors, celle de l'armée, c'est-à-dire la garde nationale. Cette garde nationale avait le pouvoir, était le pouvoir. Ainsi les légions de César, les grenadiers de Bonaparte, les Cosaques de Louis XVIII, les régiments gagnés de Louis-Philippe, les légions réformistes de 48, les soudards de Saint-Arnaud, imposèrent et maintinrent l'autorité suprême. Il ne faut pas se payer de mots. Tout sans doute à Paris, depuis la capitulation jusqu'à l'entrée des troupes de Versailles dans Paris, se fit au nom du Peuple. Mais le peuple n'était qu'une formule exécutoire, le peuple n'était rien : la garde nationale était tout.

Le Dix-Huit Mars fut un épisode, un incident imprévu, commencé en bagarre et achevé en révolution, provoqué par la fuite du gouvernement existant, mais la Révolution était faite le jour où la garde nationale se fédérait, formait une armée, devenait maîtresse de la ville et de l'autorité.

Le manifeste aux Parisiens, pour leur ordonner de rester tranquilles pendant les heures de l'occupation prussienne, fut la proclamation du nouveau règne. Le Dix-Huit Mars fut la conséquence logique et inévitable du pronunciamiento républicain du 28 février, où l'armée parisienne notifiait son avènement au peuple, au gouvernement, à la France entière. Le Comité Central existait donc. Il se révélait, il

prenait la parole, il donnait des ordres, il était écouté, il était obéi ; il tenait Paris, mais la France devait lui échapper.

Le 28 février 71 est la date que devrait porter la grande insurrection parisienne. Il y eut, ce jour-là, un pouvoir nouveau, accepté, respecté, aux lieu et place de Thiers, de Vinoy, pouvoirs déchus, méprisés et remplacés à cette date.

Le Comité Central, dont les pouvoirs furent seulement votés et notifiés le 3 mars, au Waux-Hall, dès le jour de l'entrée des Prussiens dans Paris, faisait son entrée dans l'histoire.

LES PRUSSIENS A PARIS

L'occupation limitée de Paris avait été une condition humiliante, mais avantageuse, de l'armistice et par conséquent de la paix. Ce fut la rançon de Belfort. « Ou mes troupes garderont Belfort, ou elles entreront dans Paris », avait dit Bismarck, et comme Jules Favre et Thiers tentaient d'adoucir la rigueur de cet ultimatum, Bismarck avait ajouté avec une sorte de bonhomie hautaine : « Mettez-vous à ma place, messieurs, quand je serai de retour en Allemagne et qu'il m'arrivera de rencontrer un de mes vétérans, si ce vieux brave, me montrant son membre mutilé, me dit : tu es revenu avec tous tes membres, toi, moi je reviens invalide du siège de Paris, et tu ne m'as même pas fait voir cette ville qui m'a coûté mon bras ! » Bismarck ne voulut donc rien entendre et les négociateurs durent céder.

M. Thiers a raconté en termes colorés cette émouvante négociation :

Une chose avait été très débattue entre le roi de Prusse, M. de

Bismarck et moi : c'était l'entrée de l'armée prussienne dans Paris. Cette entrée était pour notre patriotisme un coup douloureux. Je disais à mes interlocuteurs : « Je ne puis consentir à une telle exigence. Réfléchissez-y bien : si vous voulez entrer dans Paris, la population élèvera des barricades de toutes parts; il vous faudra les enlever, et Dieu sait ce qu'il en arrivera ! » — Nous en viendrons à bout », répondait M. de Bismarck. — Ce ne sera pas aussi aisé que vous croyez, lui répliquai-je, mais il y aura combat et Paris pourrait être dévasté. Pour nous se serait un malheur, mais pour vous une honte éternelle. »

Le dernier jour, alors que j'avais réussi, après des efforts inouïs à conserver Belfort à la France, le roi me fit dire : « Si vous voulez abandonner Belfort, nous n'entrerons pas dans Paris. » Je répondis sans hésiter : « Non ! non ! plutôt que de perdre notre frontière, j'aime mieux toutes les humiliations qu'il vous plaira de nous infliger ; entrez-y si vous le voulez, mais je garde Belfort. » Les Prussiens avaient grande appréhension de leur entrée dans Paris ; mais ils étaient piqués d'honneur. Le roi de Prusse disait : « Je ne veux pas humilier les Parisiens, ce n'est pas mon intention ; mais, devant toute l'Europe, on a prétendu que j'avais peur d'un coup de fusil, et jamais je ne reculerai devant un danger ! » Pour moi, je craignais, en effet, que ce coup de fusil ne fût tiré, et s'il l'eût été, quels flots de sang n'auraient pas coulé !

(Enquête parlementaire sur le Dix-Huit Mars. Déposition de M. Thiers. Séance du 24 août 1871.)

Au fond, Bismarck faisait un marché de dupes. Pour un ennui d'un moment, qu'un seul quartier de Paris aurait à subir, encore s'agissait-il d'un quartier dont une partie avait été évacuée avec empressement, d'abord en septembre 1870, puis en février, par ses aristocratiques habitants, peu désireux de goûter le pain du siège ou d'assister à une révolution, la France conservait Belfort. C'était la clef gardée du passage de l'Est, une sentinelle avancée de la défense laissée à la trouée des Vosges, la citadelle protectrice de l'avant-garde pour une revanche, à laquelle on croyait alors, et que les patriotes attendaient, voyaient prochaine. Belfort

abandonné, c'était la frontière sans défense, la porte ouverte à l'invasion, c'était l'ennemi chez nous, dans nous. Paris, qui, avec la longue résistance de son siège, avait déjà sauvé l'honneur, sauva en cette circonstance, par son sacrifice d'amour-propre, ce qui pouvait être préservé de notre territoire. La mutilation du pays, aussi intéressante pour nous que celle du vétéran dont parlait Bismarck, se trouvait ainsi atténuée. Les négociateurs savaient que Paris supporterait avec douleur, mais avec une énergie résignée, cette humiliation nouvelle, cet abus surabondant de la victoire. Ils se soumirent à la volonté du vainqueur. Ils ont bien fait.

L'empereur d'Allemagne tenait à parader dans Paris, ne fût-ce que d'une façon hâtive, et se contentait d'une occupation restreinte, presque furtive. C'était une satisfaction morale qu'il voulait donner à ses troupes, et à lui-même. Il savourait, en cette démonstration militaire, la revanche des entrées triomphales des armées françaises à Berlin, dans toutes les villes allemandes, au temps de nos gloires défuntés. Bismarck voulait aussi frapper l'opinion, en France et à l'étranger. La victoire de l'Allemagne ne paraissait décisive et complète qu'avec l'entrée dans Paris.

Il se mêlait encore à ces sentiments politiques et militaires une pensée d'orgueil personnel, de respect humain, chez Guillaume. M. Thiers l'a fort bien indiqué : « Les Prussiens avaient grande appréhension... » (Enquête Parlementaire, p. 118 citée.)

L'occupation s'accomplit dans les termes stipulés. Elle n'eut guère le caractère triomphal de ces apothéoses guerrières, dont l'antiquité avait gravé le cérémonial dans les mémoires, consigné le fastueux souvenir dans les histoires, et laissé l'exemple et l'envie aux conquérants futurs. On dit que bien des officiers allemands pestèrent, en considé-

rant le peu desolennité accordée à cette affirmation de leur victoire. Cette introduction réglementée, limitée, de troupes victorieuses dans une ville qui s'était rendue leur parut un déni de salaire mérité, et cette occupation parquée ne fut pas, à leurs yeux, une réparation suffisante des humiliations subies par leurs pères, lors de l'entrée tapagense de Napoléon à Berlin, après Iéna.

A huit heures du matin, le premier allemand, un lieutenant de hussards de la Mort, suivi de six cavaliers, franchissait les fortifications, à la Porte-Maillot; c'était l'extrême avant-garde. Ce chef se nommait le lieutenant Colomb. Un nom français, celui d'un descendant de ces protestants chassés par Louis XIV et la Maintenon. Cet éclaireur fit, au grand galop, le parcours de l'avenue de la Grande-Armée et des Champs-Élysées, jusqu'à la Concorde, puis revint à son point de départ, toujours à grande allure. Alors, levant son sabre, il fit signe aux troupes massées, en de çà de la barrière, que la route était libre, et que rien de suspect n'apparaissait dans les rues adjacentes. L'armée allemande s'ébranla. Derrière le peloton de hussards, s'avança l'infanterie, ayant à sa tête le général Von Kamecke et son état-major. Les fourriers de tous les corps de l'armée de 30.000 hommes, chiffre auquel avait été limité le contingent d'occupation, précédaient l'infanterie, afin de préparer les logements, dans les Champs-Élysées et dans le quartier du Ronle assignés. Tous ces vainqueurs marchaient fièrement sans doute, mais tous n'étaient pas sans quelque appréhension, plus ou moins dissimulée. On pouvait s'attendre à tout de la part de ces satanés Parisiens! Et le souvenir, si présent, de ce long siège, où l'armée allemande n'avait pu emporter et conserver aucun des travaux d'approche, aucun fortin, aucune tranchée, faisait plisser le front des chefs et grimacer les faces des soldats. Aucun

fusil ne partit et aucune occasion de conflit ne se produisit.

Un officier d'ordonnance de Trochu, le comte d'Hérisson, qui a assisté à l'entrée des troupes, en a donné le récit suivant :

Dès le matin, on avait jeté un double pont de bateaux au-dessous du pont de Saint-Cloud, un autre à Suresnes, et un troisième près de Billancourt.

Par ces trois ponts, 30.000 hommes avaient passé et s'étaient massés sur la piste de Longchamps, en face des tribunes vides, sur trois lignes : une ligne d'infanterie en colonne de bataillon, une ligne de cavalerie en colonne d'escadron, avec artillerie sur les flancs, et une ligne de services auxiliaires et d'ambulances. Les troupes avaient déjeuné sur le terrain, les fantassins derrière leurs faisceaux, et les cavaliers à la tête de leurs chevaux.

A dix heures et demie, le Kronprinz, à la tête d'un nombreux état-major, avait passé sur le front, salué par des hurrahs prolongés.

A onze heures moins dix, le cri : Le Roi, Kœnig! avait retenti, les lèvres prussiennes n'étant pas encore dressées au mot : Kaiser, l'Empereur! et on avait vu déboucher la voiture de l'Empereur, précédée de piqueurs et attelée en daumont de quatre purs sang. Derrière la tribune, l'Empereur descendit de voiture, monta à cheval, et, en grand costume de général prussien, avec le casque à crinière blanche et l'écharpe, il déboucha sur la plaine de Longchamps, vers le moulin, où il fut reçu par son fils.

A ce moment, sur toute la ligne, les musiques entonnèrent l'hymne national : « Salut à toi, couronné par la victoire! » Escorté par un état-major de plus de six cents officiers, il galopa devant les trois lignes de l'armée, puis il vint s'adosser à la tribune impériale, déserte comme toutes les autres. Le prince royal alla se mettre à la tête de l'armée, et le défilé commença, au milieu des hurrahs ininterrompus.

Le comte de Bismarck était au milieu de l'état-major, confondu avec les officiers, en uniforme de cuirassier, avec le casque d'acier, mais sans cuirasse.

Après avoir défilé devant l'empereur, chaque régiment prenait le chemin de l'Arc-de-Triomphe, musique en tête. Les Prussiens,

arrivant par l'avenue de l'Impératrice, contournèrent l'Arc-de-Triomphe, pour entrer dans les Champs-Élysées. Quant aux Bava-rois, ils prirent l'avenue des Acacias, l'avenue de la Grande-Armée, et sans se détourner ils passèrent sous l'Arc-de-Triomphe.

(*Nouveau Journal d'un officier d'ordonnance*, par le comte d'Hérisson. Paris, Ollendorff, 1889, pp. 12 et 13.)

L'aspect de Paris fut lugubre durant cette journée né-faste. Presque partout les boutiques étaient closes comme en un jour de décès. Plusieurs magasins portaient une bande de papier sur laquelle on lisait : « fermé pour cause de deuil national ». Quelques débits de boissons gardaient leurs portes seulement entrebâillées. De rares consommateurs s'y glissaient, plutôt pour avoir des nouvelles, pour échanger des réflexions, que pour boire. Un bruit de billes choquées, chez un débitant ainsi à demi fermé, révélèrent la présence de joueurs dans la salle de billards au premier étage. On monta, et on pria les joueurs de cesser leur partie, ce qu'ils firent aussitôt, soumis et penauds. Pas de voitures sur les chaussées; des passants isolés sur les trottoirs, filant d'une allure pressée. Nulle livraison de marchandises. Plus de transactions. Dans les restaurants et les débits de tabac, demeurés entr'ouverts, les clients pénétraient, l'allure hâtive, comme des voyageurs dans un buffet de gare. Les journaux n'avaient pas paru. La ville entière prenait l'aspect d'une immense maison mortuaire, dans l'attente du départ du corps. Une palpitation sourde, derrière les volets mis et les persiennes fermées, dénotait seulement que toute la vie ne s'était pas retirée de Paris, que le cœur battait encore, et indiquait que, la syucope passée, il reprendrait son mouvement vital.

Les soldats allemands cependant s'étaient installés silencieusement, et en bon ordre, dans les Champs-Élysées. On les logeait sans empressement, mais sans grossièreté. Les

soldats de toute nation font la guerre, et ne l'ont pas engagée. Quelques escouades déjà cuisinaient la popote. Des Bavaois, accroupis sur la bordure du trottoir de l'allée centrale des Champs-Élysées, fumaient leurs pipes de porcelaine, à tuyaux courbes, indifférents, un peu somnolents. Des cavaliers, cantonnés sur le Cours-la-Reine, menaient, avec un contentement épais, leurs chevaux boire à la Seine. Un épisode à raconter plus tard, de retour aux bords de la Sprée. Sur la place de la Concorde, des bottes de paille étaient distribuées et étendues pour le bivouac de la nuit.

A trois heures seulement, le gros des troupes (II^e corps bavarois, 1^{er} et II^e corps prussiens) fit son entrée, revenant de la revue de Longchamps : six régiments de chasseurs bavarois, deux batteries d'artillerie prussienne, trois régiments d'infanterie prussienne, dont un de la garde royale, un escadron de hussards de la Mort, un escadron de dragons prussiens, un régiment de ulhans bavarois. Un escadron de cuirassiers blancs escortait un état-major brillant et nombreux.

A quatre heures, le pavillon tricolore de l'Allemagne, noir, blanc, rouge, fut hissé sur l'hôtel de la Reine Christine, près l'Arc-de-Triomphe (depuis Hôtel Basilewski), et des pièces de canon furent braquées, deux sur chaque avenue rayonnant de la place de l'Étoile.

Des barrages avaient été établis à l'entrée de toutes les rues débouchant sur les Champs-Élysées. La consigne était donnée de ne laisser franchir les barrages à aucune personne en uniforme, soldat, marin, garde national. Les civils pouvaient circuler librement. Quelques-uns eurent la fantaisie d'aller regarder les Prussiens, sous le nez. Des femmes, peu intéressantes, furent l'objet des lazzis et des rebuffades des passants. Il y en eut de fouettées, comme l'avait été jadis Théroigne de Méricourt; d'autres furent

plongées dans les bassin de la Concorde et du Rond-Point. On supposait qu'elles se rendaient auprès des officiers allemands, qui festoyaient dans les restaurants des Champs-Élysées, et la foule gouailleuse entendait ainsi rafraîchir leur ardeur.

Un café, tenu par un nommé Dupont, à l'angle du rond-point des Champs-Élysées et de l'avenue Montaigne, était resté ouvert toute la journée et toute la nuit de l'occupation. Les officiers, accueillis avec des saluts obséquieux et des mines empressées par le patron et ses garçons, ces derniers choisis exprès parlant l'allemand, y soupèrent avec des donzelles, bravant la fessée populaire, souriantes, accourues au bruit des thalers et des marks, qui, dans la poche des vainqueurs en belle humeur, sonnaient le ralliement. Quand les Prussiens eurent évacué les Champs-Élysées, la foule se rua sur cet établissement trop hospitalier et le saccagea.

Comme contraste avec ces réjouissances des triomphateurs, excusables au fond, car nous en aurions fait tout autant à Berlin, les soldats de garde (1), aux barrages des rues de Rivoli, Saint-Florentin et Royale, au quai et sur le pont, virent, au réveil, un spectacle imprévu et saisissant : les dames calmes et imposantes, un peu massives, qui, dans une position assise, représentent les grandes villes de France, — la statue de Strasbourg vers la rue de Rivoli, demeurant pavoisée, ornée de drapeaux, de couronnes, de guirlandes et de bandes de crêpes, depuis les premiers jours du siège, — apparurent portant toutes un masque noir sur leurs visages de pierre. Pendant la nuit, avec des échelles, des patriotes demeurés inconnus avaient escaladé les énor-

(1) L'auteur se trouvait ce jour-là de service avec sa compagnie, la 6^e du 1^{er} du 110^e de ligne, au barrage de la rue Boissy-d'Anglas, adossé au Cerele Impérial et à l'Hôtel Crillon.

mes piédestaux, et s'étaient hâtés d'aveugler les regards inertes de ces statues. Inspiration romantique sans doute, manifestation un peu théâtrale, et conventionnelle aussi, mais qu'importe! le sentiment qui l'avait dicté était excellent, et l'effet impressionnant. Il ne fallait pas, avaient pensé les décorateurs funèbres, que nos Villes de France pussent, idéalement et par une supposition de l'esprit, voir les odieux Prussiens paradant autour de leurs socles. La pudeur emblématique des majestueuses cités devait être protégée contre le viol des yeux allemands, et étant supposées ne plus voir, c'est comme si elles n'étaient point vues. Ce fut un inoubliable spectacle que celui de ces statues masquées, peut-être la grossièreté tudesque n'y prit-elle point garde, mais tous ceux qui ont contemplé cette muette et symbolique protestation en ont emporté, dans les prunelles et dans l'âme, l'ineffaçable vision.

Toute la journée, Paris avait été triste, il fut sinistre la nuit venue. De bonne heure, le repas du soir avait été préparé, avalé en hâte, et, dès neuf heures, la ville avait pris l'aspect nocturne de minuit passé. Quelques lueurs, ici et là, filtraient à travers rideaux et persiennes. Les cafés faisaient, sur les boulevards, de grands trous vides et sombres. Des lampes à pétrole, aux clartés blafardes, éclairaient les postes, les mairies. Quelques curieux, allant aux renseignements, passaient, s'évanouissaient comme des ombres.

Vers dix heures, une clarté lunaire vive donna un aspect fantastique à la ville déserte et silencieuse. Bientôt les derniers feux furent éteints, et Paris, tandis que les Prussiens ronflaient sur les bottes de paille distribuées, et dans les logements qui leur avaient été assignés, s'endormit d'un sommeil fiévreux, empli de cauchemars sinistres, et coupé de sursauts angoissants.

Cependant le soleil se leva, et il y eut comme un soupir

général de satisfaction, en apprenant, en constatant, que rien ne s'était passé durant cette nuit lourde d'inquiétudes. Paris reprit son agitation matinale coutumière. Les nécessités de la vie exigeaient la reprise de la routine quotidienne : le lait, déposé et mis à chauffer, le pain attendu, les soins domestiques, la toilette des enfants, toutes ces besognes familières remplirent les premières heures. Les ménagères s'en furent aux provisions, et les hommes aux nouvelles. Tout demeurait calme.

On apprit que les préliminaires de paix avaient été votés à Bordeaux, le mercredi 1^{er} mars, et que M. Thiers, avec Jules Favre, devait être en route pour Versailles, porteur des doubles du traité, car Bismarck avait eu cette dernière exigence, de ne pas se contenter des dépêches de Bordeaux annonçant le vote; il avait voulu posséder le procès-verbal avant de rien ordonner pour l'évacuation. Il serait dans la soirée certainement nanti des documents réclamés. Les ratifications furent échangées dans la journée du 2, et à six heures tout était terminé, les dernières dispositions pour l'évacuation étaient prises à Versailles. Les Prussiens devaient donc vider le sol parisien. Ce fut un grand contentement dans tous les quartiers de la ville.

A Versailles, on était beaucoup moins satisfait. On avait compté sur des lenteurs parlementaires, sur des discussions longues, des renvois à la commission, des amendements peut-être à discuter, et à soumettre à Bismarck avant de les retourner, approuvés ou refusés, à l'Assemblée. Tout cela dans la pensée de l'état-major impérial, devait prendre un certain temps, au moins une huitaine. On aurait donc le temps de voir Paris, ou du moins la partie de la ville autorisée. Quelques officiers, en traversant le jardin des Tuileries, interdit au public, avaient pu, par les galeries du Louvre, parcourir le musée, et gagner la colonnade, d'où

ils s'étaient fait voir à la foule, rassemblée sur la place Saint-Germain-l'Auxerrois, que des gardes nationaux gardaient. Aperçus, ces officiers avaient été hués, et s'étaient en hâte retirés. Mais beaucoup de leurs camarades se promettaient, sans se montrer aux fenêtres du Louvre, de jeter aussi leur coup d'œil sur ce Paris, dont ils ne pouvaient fouler que le seuil. Ils pensaient pouvoir faire, à tour de rôle, cette excursion tentante. Des ordres avaient déjà été donnés pour que tous les hommes du corps d'occupation pussent venir loger et camper dans les Champs-Élysées, remplaçant, chaque jour, les troupes introduites la veille, et ayant passé la nuit dans Paris. Tous ces projets furent renversés par la rapidité avec laquelle l'Assemblée avait ratifié les préliminaires. La déception allemande fut vive. L'empereur fut particulièrement vexé de ce vote si prompt, qui le privait d'une orgueilleuse satisfaction qu'il s'était promise. Il comptait personnellement entrer dans Paris, à la tête de la garde prussienne, et il avait ordonné une revue qui serait passée, dans les Champs-Élysées et au rond-point de l'Etoile, pour le lendemain vendredi 3 mars. A cheval sous l'Arc-de-Triomphe, Guillaume eût goûté la joie superbe d'être acclamé, dans Paris, par ses troupes fièrement alignées dans la capitale des Français. C'eût été, pour lui, le complément de la proclamation de l'empire d'Allemagne, dans le salon des Glaces, au Palais de Versailles, la véritable cérémonie du sacre, son couronnement, par ses légions victorieuses, dans Paris vaincu.

Le vendredi 3 mars ne vit pas cette apothéose. Ce jour-là même, en vertu des conventions et du vote de l'Assemblée Nationale, dont le procès-verbal avait été remis la veille par Thiers, revenu de Bordeaux, l'ordre d'évacuation était donné aux troupes, et le mouvement de retraite commençait.

Derrière le dernier escadron franchissant la Porte-Maillot, un peloton de gendarmes français à cheval, tenant toute la largeur de l'avenue de la Grande-Armée, au pas et à quelque distance, fermait la marche, avant-garde de la foule impatiente qui suivait. Les gendarmes s'arrêtèrent à la Porte-Maillot, dont le pont-levis, jeté sur les fossés des fortifications fut aussitôt levé derrière le dernier Prussien, avec un fracas significatif. La foule avait gravi les talus et, du haut des remparts, accompagnait de huées, de cris, d'acclamations ironiques, le départ, peu triomphal, des triomphateurs.

Paris respirait, reprenait courage, revivait sa vie. Les magasins relevèrent leurs rideaux de fer, les devantures reprirent leur aspect habituel. les terrasses des cafés se garnirent de leurs chaises et de leurs guéridons enlevés, les jets d'eau des fontaines, aux Champs-Élysées et à la Concorde, arrêtés pendant l'occupation, comme à l'ordinaire jaillirent, et la population emplit de nouveau de sa rumeur affairée rues et boulevards.

Le cauchemar des deux nuits et des deux journées sinistres avait disparu, mais, la joie première du départ des Allemands satisfaite, la réalité reprit son impérieuse et menaçante obsession. Qu'allait-on devenir ? Garderait-on la République ? Faudrait-il, comme beaucoup le pensaient, faire le coup de feu pour la défendre ? Qu'y avait-il derrière l'écran mystérieux cachant l'avenir ? l'incertitude pesait, comme un couvercle, sur la cité frémissante.

LIVRE VIII

LE PLAN DE M. THIERS

PARIS ET BORDEAUX DEPUIS LA PAIX

Au moment de l'entrée des Prussien dans le périmètre urbain dont l'accès avait été accordé, le gouvernement, l'assemblée, les directions administratives, les autorités civiles et militaires se trouvaient loin de Paris. En cet instant critique et douloureux, Paris avait été livré à lui-même. Il était devenu, de fait, Ville Libre. Paris s'était donc gardé et gouverné lui-même, étant comme abandonné par ses chefs, par ceux qui avaient l'autorité et la responsabilité. Ce n'est là ni un reproche au gouvernement, ni un grief contre l'assemblée. Ces deux forces, ces deux moitiés de l'autorité française, au milieu du désarroi général étaient, par la force des choses, absentes; elles semblaient inexistantes, retenues à Bordeaux. Paris se sentait toujours aussi isolé de la province qu'à l'époque du siège. Pour la mentalité parisienne, et quand on emploie ce terme ou tout autre analogue se rapportant à l'agglomération séquanaise, il est entendu qu'on y comprend l'élément immigré, établi, acclimaté, fourni par tous les départements, la privation de gouvernement est une éventualité qui paraît tellement inadmissible qu'elle confine à l'absurde et à l'in vraisemblable. Pour

le « Parisien » accoutumé aux lisières, s'en plaignant toujours, mais ne pouvant jamais s'en passer, c'était une situation anormale, très inquiétante aussi que de se sentir en liberté. Chacun s'alarmait, comme un marmot égaré dans une foule. Il faut un bâton à l'aveugle, et un gouvernement à la population, dans la nuit d'événements comme ceux du 1^{er} mars. On avait depuis l'enfance, depuis plus loin encore par l'atavisme, acquis l'habitude de la tutelle. Accoutumés à être guidés, commandés pour les actes les plus élémentaires de la vie publique et même de l'existence privée, la collectivité, comme l'individu, s'effrayait à la pensée de se trouver brusquement dépourvus de l'autorité-tutrice. Comment se passer du pouvoir-patron, commandant tout, et supposé avoir tout prévu et pourvu à tout? Cette absence de maître déroutait. Paris était alarmé, se voyant ingouverné. L'anxiété légitime que causait, dans toutes les classes de la population, et principalement dans la classe possédante, aisée, l'approche des Prussiens, et leur séjour dans la ville, fit surtout déplorer la privation de tout gouvernement. Le coup de fusil fortuit, que M. Thiers redoutait, devenant le signal d'une tuerie atroce et d'une mise à sac furieuse, hantait aussi les imaginations bourgeoises. Beaucoup de ceux qui réclamaient une audacieuse marche en avant de la garde nationale, afin de barrer le passage à l'armée d'occupation, tremblaient intérieurement que les risque-tout ne fussent pris au mot; on mourait de peur à la supposition que ceux qui conseillaient le calme pourraient ne pas être écoutés. Ils le furent, et alors la détente et le soulagement dilatèrent les poitrines. Comme l'esprit populaire est toujours enclin à attribuer à une intervention positive, à un sauveur visible et acclamable, le salut d'où qu'il lui vienne, même quand il est issu visiblement de la situation, et qu'il est la résultante d'une volonté collective, on fit honneur à ce

Comité Central, né de la veille, à peine formé, de la tranquillité publique conservée et du péril évité. La reconnaissance de la foule est souvent aussi peu méritée que sa haine. On savait qu'un comité, nouvellement organisé, avait pris la parole au nom de 215 bataillons qu'il affirmait représenter, pour déconseiller toute résistance à l'entrée des Prussiens, et qu'il avait été entendu. Donc ce Comité était une force ; il était le pouvoir dont on regrettait l'absence, le tuteur dont on était en peine. On était sauvé ! Les sauveurs étaient des inconnus, de petites gens, peut-être des illettrés et des incapables ? N'importe ! Ils avaient tenu le langage nécessaire, et obtenu le résultat que l'on attendait du gouvernement et de l'assemblée, absents et muets. On était bien près de crier : vive le Comité Central ! puisque ce Comité-là avait tout remplacé, avait empêché un désastre, et maintenait cette divinité tutélaire, qui semblait à tous indispensable : le gouvernement.

La fonction crée l'organe, dit la science moderne : le comité d'inconnus avait remplacé Thiers, Jules Favre et les autres Césars du moment. Il avait fait fonction de gouvernement, à lui donc de gouverner ! *Let him be Coesar!* crie le peuple de Shakespeare au tribun Antoine proclamant qu'il n'y a plus de César. Tout, même un pouvoir dont on ne pouvait désigner par leurs noms ceux qui l'exerçaient, plutôt que pas de pouvoir ! c'était le cri des Parisiens. La population ne pouvait supporter quelques jours, quelques heures, la vacance de gouvernement. Ainsi la nature, selon les anciens physiciens, avait en horreur le vide.

Le Comité Central se trouva donc, par la force des choses, et par le consentement formel de quelques-uns, tacite du plus grand nombre, investi de l'autorité, durant les semaines d'attente qui suivirent l'entrée des Prussiens, jusqu'à la proclamation de la Commune de Paris.

Ce comité fut un pouvoir, non pas occulte, comme l'a dit faussement M. Thiers, et comme l'ont répété sottement les publicistes d'alors, et aussi les historiens subséquents, mais obscur et débonnaire. Il n'était pas occulte, puisque ce terme veut dire caché, alors que le Comité se montrait, parlait chaque jour dans vingt réunions; il n'était pas anonyme non plus, puisqu'il couvrait les murs de Paris d'affiches portant les noms de ses membres.

Dès le 4 mars, il publiait le manifeste suivant, expliquant son origine, notifiant à tous son existence, rendant compte, avec un légitime orgueil, de son intervention au moment de l'occupation prussienne :

Le Comité Central de la garde nationale, nommé dans une assemblée générale de délégués, représentant plus de 200 bataillons, a pour mission de constituer la Fédération républicaine de la garde nationale, afin qu'elle soit organisée de manière à protéger le pays mieux que n'ont pu le faire jusqu'alors les armées permanentes, et à défendre, par tous les moyens possibles, la République menacée.

Le Comité Central n'est pas un comité anonyme, il est la réunion de mandataires d'hommes libres, qui connaissent leurs devoirs, affirment leurs droits, et veulent fonder la solidarité entre tous les membres de la garde nationale.

Il proteste donc contre toutes les imputations qui tendraient à dénaturer l'expression de son programme, pour entraver l'exécution. Ses actes ont toujours été signés; ils n'ont eu qu'un mobile, la défense de Paris. Il repousse avec mépris les calomnies tendant à l'accuser d'excitation au pillage d'armes et de munitions, et à la guerre civile.

L'expiration de l'armistice, sur la prolongation duquel le *Journal Officiel* du 26 février était resté muet, avait excité l'émotion légitime de Paris tout entier. La reprise des hostilités, c'était en effet l'invasion, l'occupation et toutes les calamités que subissent les villes ennemies.

Aussi la fièvre patriotique, qui, en une nuit, souleva et mit en armes toute la garde nationale, ne fut pas l'influence d'une com-

mission provisoire nommée pour l'élaboration des statuts : c'était l'expression réelle de l'émotion ressentie par la population.

Quand la convention relative à l'occupation fut officiellement connue, le Comité Central, par une déclaration affichée dans Paris, engagea les citoyens à assurer, par leur concours énergique, la stricte exécution de cette convention.

A la garde nationale revenait le droit et le devoir de protéger et défendre ses foyers menacés. Levée tout entière spontanément, elle seule, par son attitude, a su faire de l'occupation prussienne une humiliation pour le vainqueur.

Ce placard, bien qu'imprimé sur papier rouge, n'avait rien d'effrayant. Il était plutôt conçu en termes rassurants, puisque les auteurs repoussaient « les calomnies tendant à l'accuser d'excitation au pillage d'armes, de munitions, et à la guerre civile ».

Il répondait ainsi aux imputations et aux craintes, soigneusement entretenues à Paris, et exagérées à Bordeaux, que pouvaient faire naître la possession des canons soustraits aux Prussiens avec la mise en état de défense de Montmartre, des Buttes-Chaumont et de quelques autres points, où les canons se trouvaient déposés et gardés.

Ce terrible Comité fut cependant si peu entreprenant, si peu agressif, et l'on pourrait ajouter si peu révolutionnaire, que, pendant les trois semaines qu'il exerça le pouvoir, à la tête des bataillons les plus énergiques, ayant les hauteurs et les canons à sa disposition, de plus, respecté, obéi par la majorité de la garde nationale, il ne fit rien, pas même le Dix-Huit Mars.

Le Dix-Huit Mars, en effet, n'a qu'un auteur : Monsieur Thiers.

Cette insurrection, tout le monde en parlait et personne n'y croyait. M. Thiers seul pouvait la prévoir, puisqu'il la préparait, puisqu'il savait comment en provoquer l'explosion. Il est difficile de prouver l'existence d'un plan qui ne

fut jamais écrit, et que son auteur a voulu tenir secret. Ni Jules Favre ni Ernest Picard, ministre de l'Intérieur, ni le général d'Aurelle de Paladines, investi du commandant supérieur de la garde nationale, ni le général Valentin, nommé préfet de police, trois jours avant le signal du coup de force, ne furent tenus d'avance au courant des combinaisons machiavéliques de Thiers.

Une insurrection parisienne semblait possible, sans doute, et des précédents permettaient d'en concevoir l'éventualité, mais bien des raisonnements se présentaient à l'esprit, qui en faisaient écarter l'hypothèse. D'abord, la population parisienne ne semblait avoir ni goût ni intérêt à tenter une révolution. Elle était épuisée, appauvrie; elle avait besoin de se refaire des privations et des chômages du siège; elle devait éprouver le désir de déposer le fusil et de reprendre l'outil; de plus, elle possédait la forme de gouvernement qu'elle aimait, qu'elle voulait; elle avait la République. Contre qui et pourquoi se soulèverait-elle? Sans doute cette République était instable, et paraissait menacée. Des hoberceaux, imprudents et fanfarons, à Bordeaux, parlaient à chaque instant de la supprimer. Mais c'était plus facile à énoncer qu'à réaliser, cette suppression. Il y aurait peut-être une majorité parlementaire pour voter la déchéance de la République, comme on avait voté celle de la dynastie napoléonienne, mais alors il fallait rencontrer aussitôt une autre majorité, pour restaurer la monarchie.

Laquelle? L'empire était, de l'avis de tous, impossible, et la préférence que Bismarck témoignait à ce régime n'était pas faite pour faciliter son adoption. Serait-ce la royauté orléaniste? Mais les vrais royalistes, les partisans entêtés de la légitimité repoussaient la fusion, et ne voulaient pas travailler pour la branche cadette. Pouvait-on croire à une restauration de la monarchie traditionnelle, à l'avènement

de Henri V ? Mais la bourgeoisie, qui eût peut-être accepté la royauté constitutionnelle, « la meilleure des républiques », disait-on chez le banquier Laffite, après les journées de 1830, n'avait que de la répulsion pour l'ancien régime. Les orléanistes ne pouvaient se rallier au drapeau blanc ; Henri V repoussait le drapeau tricolore, qui était à ses yeux le drapeau de la Révolution. Si le peuple de Paris, recueillant les bruits et les menaces de la réaction, prêtant l'oreille aux forfanteries des adversaires de la République, estimait celle-ci en danger, M. Thiers, lui, savait que c'était une crainte exagérée et vaine, que la fusion était interdite, et que les ruraux de Bordeaux seraient bien forcés de supporter la République, puisqu'on l'avait. On ne savait par qui la remplacer, et elle était le régime qui « divisait le moins », qui laissait à tous les partis l'espérance et tenait en haleine toutes les convoitises. Cependant, il ne cherchait pas à démentir, par des actes, par des faits, cette rumeur que la République était en danger. Cette crainte servait ses desseins.

Ce qui prouve bien que, même parmi les membres de l'Assemblée, peu favorables à la démocratie, on ne croyait pas à l'imminence d'une révolution à Paris, c'est le nombre de ceux qui votèrent le départ de Bordeaux, et l'installation à Versailles. S'ils avaient cru à l'explosion d'un Dix-Huit Mars, les ruraux eussent attendu, avant de siéger à Versailles, et ne se seraient pas hasardés à venir se loger à proximité des canons, et même des fusils des insurgés. Ils ne voulurent pas accepter Paris comme siège de l'Assemblée, parce qu'ils redoutaient des surprises populaires, des échauffourées, des envahissements soudains, comme au 15 mai 48, dont le souvenir fut rappelé à Louis Blanc, au cours de la discussion. Ils consentirent à se rendre à Versailles, parce qu'ils ne supposaient pas qu'ils s'y trouve

raient enfermés comme dans un camp retranché, à la suite d'un formidable soulèvement. Ils avaient admis qu'il pouvait se produire des troubles, des émeutes, à Paris, mais, en même temps, ils se disaient que le gouvernement aurait promptement raison de ces aventureuses rébellions, comme il avait facilement rétabli l'ordre au 31 octobre et au 22 janvier. A Versailles, on ne ressentirait rien de ces secousses, que les circonstances et l'état des esprits pouvaient faire prévoir, mais nullement redouter.

Des fortes têtes de la réaction, soutenues par des notoriétés du centre gauche et de la gauche modérée, faisaient même remarquer que, si les forces répressives dont on pouvait disposer, en ce moment, semblaient un peu faibles, la convention d'armistice n'ayant permis que le maintien sous les armes de la division Faron, environ 15.000 hommes, avec des gendarmes et la police, on pouvait toutefois compter, comme au 31 octobre, si une insurrection s'allumait, sur les bataillons modérés, pour l'éteindre aussitôt. En grande partie, la garde nationale se composait de bourgeois, de commerçants, d'employés, qui ne voulaient pas le désordre, et, comme en juin 48, ces amis de l'ordre feraient avec ardeur le coup de feu sur les rouges, sur ceux qui voudraient établir la république socialiste.

L'assemblée nationale était donc rassurée, et, par 461 voix contre 154 sur 581 votants, elle décida, dans la séance du 10 mars, de siéger à Versailles. La première séance fut fixée au lundi 20 mars. L'assemblée ne se doutait donc pas qu'elle allait au-devant d'une révolution, et que ses membres ne pourraient pénétrer que par la brèche dans ce Paris, qui leur faisait à la fois peur et envie.

CALCULS ET PROVOCATIONS

L'Assemblée, et vraisemblablement aucun des person-

nages mêlés aux événements, n'eurent la perception, ni même l'intuition du plan scélérat combiné par Thiers, et qui se trouva réalisé, mais avec des complications, des obstacles et des aggravations que le petit Machiavel n'avait pas prévus.

On peut aujourd'hui reconstituer ce projet, qui dépassa certainement par les difficultés de sa réalisation, et par une résistance qui n'avait pas été envisagée, les calculs et les prévisions de son auteur. Pour étudier ce grave et curieux problème historique de la préparation par Thiers de l'insurrection qui éclata le Dix-Huit Mars, deux principes doivent d'abord être énoncés.

1° Paris n'avait aucun intérêt à tenter une insurrection.

Il avait des armes, sans doute, mais il n'était disposé à s'en servir que dans deux cas : si l'Assemblée tentait de renverser la République ou si les Parisiens se trouvaient provoqués par des mesures violentes ;

2° Thiers avait intérêt à susciter une insurrection.

Il ne la voulait ni très longue, ni très redoutable, mais suffisamment sérieuse pour alarmer l'Assemblée et le pays, pour persuader aux conservateurs qu'il avait sauvé la société en péril, et qu'il était seul capable d'opérer ce sauvetage périlleux. Une émeute peu grave, mais suffisante pour motiver une répression extraordinaire, lui paraissait avantageuse aussi, afin de se débarrasser des groupes et des individualités révolutionnaires. Elle lui serait utile encore pour faire reconnaître, par les républicains modérés et même par les avancés, tels que Louis Blanc, Tolain, que la République, comme ils la comprenaient, avait été en danger, et qu'il l'avait défendue et sauvée de la démagogie et de l'anarchie. Grâce à lui, le corps social se trouverait pour longtemps purgé de ses éléments nocifs. Donc Thiers était

le sauveur, l'homme providentiel, indispensable, et comme Louis XIV disait l'Etat c'est moi, toute la France devrait dire : la République c'est M. Thiers! L'ordre, le travail, la propriété, tout cela c'est l'œuvre, le bienfait de Thiers, le Napoléon de l'Empire Républicain !

Ces deux points admis, et il paraît difficile, après l'examen impartial des faits accomplis, que ce postulat soit démenti, ou même contesté, toute l'explication de la conduite de Thiers, depuis la paix jusqu'au premier combat du 2 avril 1871, au pont de Neuilly, devient claire; elle est explicable, expliquée.

Il est évident que, lorsqu'il combinait l'épuration des faubourgs, trop républicains, et la consolidation d'une république très modérée, dont il demeurerait le chef incontesté, Thiers n'avait pas prévu deux choses : d'abord l'étendue du mouvement insurrectionnel qu'il provoquait, et ensuite la résistance opiniâtre et terrible de ces insurgés, qu'il pensait écraser sur quelques barricades, élevées dans les faubourgs, mal défendues et rapidement enlevées.

Il ne pouvait nou plus supposer que sa victoire sur les républicains avancés serait si forte, si décisive, qu'elle rassurerait et encouragerait les monarchistes, au point que, délivrés de toute crainte du côté des hommes d'action et des masses armées, ils chercheraient à renverser la République, et, pour y parvenir, commenceraient par le renverser, lui, son président. Il n'est pas le premier politicien qui, en croyant seulement provoquer un léger orage, ait déchainé la tempête. Il serait exagéré de prétendre que Thiers avait combiné et prévu, dès Bordeaux, sa rentrée dans Paris fumant, sur un monceau de cadavres, après un combat acharné de deux mois. Il n'eût pas risqué son coup de force, s'il avait été certain qu'il dût être suivi d'une révolution terrible. Il n'envisagea pas un instant l'hypothèse périlleuse de

tout Paris en armes, marchant sur Versailles, et l'occupant, ce qui serait arrivé, si, le 20 mars, le Comité Central avait eu l'intelligence de la situation, et aussi s'il avait possédé l'énergie révolutionnaire. Thiers voulait seulement désarmer la garde nationale, lui enlever ses canons, ses fusils et aussi son organisation, son rôle de force armée indépendante. Au point de vue gouvernemental, pour le rétablissement de la tranquillité publique, pour le recouvrement du crédit indispensable à la libération, si désirable, du territoire, il n'avait pas entièrement tort, mais est-il excusable d'avoir écarté cauteusement toute possibilité de transaction et d'apaisement? N'est-il pas coupable d'avoir combiné tous les éléments d'un incendie, pour avoir la gloire de l'éteindre? Il s'est débarrassé, grâce aux flammes par lui allumées, de tout ce qu'il jugeait nuisible à son pouvoir, de tout ce qui faisait obstacle à la république constitutionnelle, l'orléanisme sans un prince d'Orléans, la seule forme gouvernementale qu'il comprit, dont il poursuivait, avec ténacité, l'établissement. L'Histoire doit répondre qu'il fut criminel, en provoquant, par tous les moyens à sa disposition, une insurrection, pour la réprimer ensuite. Les souvenirs de 1848 le guidaient : il avait déjà proposé vainement, au 24 février, de sortir de Paris avec l'armée, pour y rentrer victorieux, et il savait que Cavaignac, en juin, avait laissé grandir l'émeute pour motiver une répression impitoyable.

Ce serait une opinion fautive, et un jugement téméraire, que de croire qu'il voulut seulement asseoir sa domination et perpétuer son pouvoir. L'ambition personnelle fut secondaire dans la conception de son plan. Thiers pensa et agit comme les sectaires fameux. Il eut alors l'âme d'un Torquemada et la doctrine d'un Marat. C'était pour le bien des Parisiens qu'il pointait sur eux les canons. Il croyait sau-

ver la société, servir son pays, et mettre la République bourgeoise et modérée, son idéal, sa religion, hors des atteintes des hérésiarques du socialisme, des schismatiques de la monarchie. Les grands inquisiteurs et les grands terroristes brûlaient et guillotinaient ainsi pour le salut des âmes, pour le salut public. Thiers bombarda, fusilla et déporta les républicains pour le salut de la République. Son plan fut conçu dans le secret de son cabinet, avec l'implacable sérénité d'un despote, et exécuté avec la cruauté inexorable d'un fanatique. Il se donna la mission d'un exterminateur. Les circonstances servirent ses desseins. Les événements toutefois dépassèrent ses calculs.

Trois données principales composaient le problème qu'il voulait résoudre : 1° le désarmement ; 2° la répression ; 3° l'organisation de la République modérée, libérée de la double crainte des monarchistes et des socialistes. Pour le résoudre il concevait trois opérations : 1° une provocation ; 2° un refus de toute conciliation ; 3° l'intervention brutale de la police et de l'armée. Ensuite il serait maître de la situation, et l'Assemblée Nationale voterait tout ce qu'il lui demanderait. Il en serait différemment si la population parisienne demeurait calme sous les provocations, et se laissait désarmer, menacer, museler, sans résistance. Alors il ne pourrait longtemps se camper en sauveur. On oublierait probablement ses services assez rapidement. Il n'aurait pas le prestige du Saint-Georges ayant terrassé l'hydre de l'anarchie. Il laisserait dans les faubourgs de dangereux ferments de haine et de révolte. On lui rendrait le gouvernement difficile, sinon impossible. Les parlementaires de la gauche, craignant les attaques des révolutionnaires, deviendraient d'autant plus audacieux en paroles, en ordres du jour de réunions publiques, en manifestes imprimés, qu'ils auraient été timides dans l'action. Ils accentueraient leurs

revendications et leurs programmes, pour conserver leur popularité. Les monarchistes, de leur côté, ne croyant plus au danger à gauche, s'orienteraient entièrement à droite, et avec l'appui du parti clérical, s'efforceraient de lui créer des obstacles, l'empêcheraient d'organiser la république constitutionnelle et bourgeoise qu'il rêvait, qu'il estimait être la seule possible. Une insurrection dont il aurait raison lui était indispensable pour garder l'équilibre, pour tenir le gouvernail entre Charybde monarchique et Scylla révolutionnaire. Il fallait encore que Paris fit une tentative insurrectionnelle assez sérieuse, que la province désapprouverait, qu'elle ne comprendrait pas, qui l'irriterait aussi, et l'effraierait dans les circonstances présentes. Autrement il ne pouvait répondre de l'avenir, et la Révolution, qu'il avait une occasion favorable et exceptionnelle de désarmer pour longtemps, gagnerait du terrain, soulèverait les départements. Ce seraient les ruraux, comme un insolent avait qualifié les représentants des départements, qui s'insurgeraient, et on en viendrait moins facilement à bout. Donc il fallait provoquer les Parisiens, et le plus tôt possible. Il convenait d'avoir pour cela les députés sous la main, d'être sur place, et de s'affranchir de l'inconvénient des allées et venues entre Paris et Bordeaux. Il y aurait eu trop grande difficulté à manœuvrer avec un gouvernement scindé en deux, obligé d'être à Bordeaux pour diriger l'assemblée, et à Paris pour conduire les affaires.

M. Thiers, dans sa déposition à l'Enquête, a révélé cette phase préliminaire de son plan. On remarquera qu'il parle d'une lutte terrible menaçante, alors que rien dans l'attitude de la population, ni dans les déclarations du Comité Central n'en pouvait signaler la préparation, ou même le désir.

Aussitôt après la signature de la paix, je vis que nous aurions

une lutte terrible à soutenir, contre les gens de toute sorte accumulés dans Paris.

Pendant qu'à Bordeaux nous nous occupions de faire voter le traité, le ministre de la Guerre, général le Flô, reçut l'ordre d'acheminer les troupes sur la capitale. On m'écrivait tous les jours : il n'est pas possible, à la distance où vous êtes, de livrer bataille à une foule furieuse. L'Assemblée à Bordeaux est trop loin, il faut la rapprocher de Paris. Je n'eus jamais l'idée de faire rentrer immédiatement l'Assemblée dans Paris. A ceux qui étaient d'avis de la ramener sur-le-champ, et ils étaient nombreux, je répondais : « Non ! tant que Paris sera dans cet état, je ne proposerai pas à l'Assemblée d'y revenir, parce que je prévois des événements redoutables. Seulement je lui donnerai le conseil de s'en rapprocher autant que possible. » Plus les symptômes d'une inévitable journée se révélaient à moi, par les correspondances que je recevais, plus j'étais convaincu qu'il fallait se transporter au milieu même des événements.

(*Enquête parlementaire sur le 18 mars*, éd. citée, p. 121.)

Prédire une insurrection, quand on est chef d'Etat, c'est la suggérer. En se montrant alarmiste, M. Thiers ne se contentait pas de prévoir un soulèvement parisien, il précisait le caractère de la lutte, il l'annonçait comme devant être inévitable et furieuse. Mais il faut remarquer qu'il parlait ainsi après les événements, au mois d'août 71, et qu'il révélait seulement alors ses craintes, ses intentions, ses espérances, du mois de mars. Lorsqu'il se contentait de demander à l'Assemblée de revenir auprès de Paris, non pas dans un but stratégique, mais uniquement pour la bonne et prompt expédition des affaires, il s'efforçait de cacher le spectre de la guerre civile, il se bornait à indiquer qu'il saurait maintenir l'ordre, avec l'aide de l'armée et des bons citoyens.

Devant la résistance, l'Europe s'est étonnée, l'Europe a admiré et tous les amis de la France ont relevé la tête. Je ne saurais

être ingrat pour cette grande population qui relève la France aux yeux du monde entier (*applaud.*). Il n'est pas vrai de dire que Paris ait toujours été la cause des révolutions : il en a été le théâtre plutôt. Je ne saurais être ingrat envers Paris, à qui je dois tout ; Paris a fait des fautes, il les paye d'un prix très cher... une grande émotion s'est emparée de la population de Paris, à la suite de l'évacuation des Prussiens. Eh bien ! ce mouvement, qui n'avait rien de coupable à l'origine, puisqu'il était dirigé contre les Prussiens, a dégénéré en une attitude coupable et factieuse, mais nous espérons pouvoir ramener les hommes égarés et éviter la guerre civile... (Assemblée Nationale. Séance du 10 mars 1871.)

On voit la différence des deux langages : à Bordeaux, avant le Dix-Huit Mars, M. Thiers fait l'éloge de Paris, et dit qu'il espère « éviter la guerre civile ». Six mois après, devant la commission d'enquête, il déclare qu'il considérait, dès cette époque, la guerre civile comme « inévitable ». On doit voir dans ce correctif rétrospectif à son optimisme d'antan, un commencement d'aveu de son détestable plan.

Il avoue, en août, qu'il était certain en mars que la guerre civile devait éclater prochainement. C'est reconnaître qu'il la préparait dès cette époque. Pourquoi n'a-t-il pas dit à l'Assemblée que l'insurrection allait éclater, si telle était alors sa croyance ? Parce que l'Assemblée serait restée à Bordeaux, et qu'il avait besoin d'être avec elle à Versailles. C'était le point de départ de sa stratégie.

L'Assemblée, au 11 mars, ayant accédé au désir du chef du pouvoir exécutif et décidé de siéger à Versailles, c'est-à-dire à une heure de Paris, M. Thiers se trouvait en mesure de poursuivre et de hâter la réalisation de son plan. Deux mesures de provocation directe étaient déjà prises qui devaient en marquer le début, et précipiter les événements.

NOMINATION DU GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES

M. Thiers avait répondu à la déclaration du Comité Central que la garde nationale entendait nommer tous ses chefs, — cette prétention était contestable, mais le moment était-il bien choisi, si l'on avait voulu apaiser et non irriter, pour riposter par une nomination qui, certainement, serait mal accueillie? — en donnant le commandement supérieur des gardes nationales au général d'Aurelle de Paladines.

Le Mot d'ordre du 7 mars fit suivre la publication du décret des réflexions suivantes :

Le Journal Officiel a enregistré la nomination du général d'Aurelle de Paladines au commandement de la garde nationale. Ses titres ? Les voici : Brutal jusqu'à la cruauté ; il s'est toujours fait détester de ses soldats. Général, il laissa à Orléans ses divers corps dans l'isolement, sans ordres ; il laissa ceux qui s'avançaient livrés à leur héroïsme ; il laissa les marins seuls défendre leurs pièces ; il fit couper les ponts chargés de soldats, dont on retrouvait ensuite les cadavres ensevelis dans la glace, et il se retira au moment où, du haut du plateau d'Avron, Paris lui tendait la main. Député, il s'est signalé déjà en se permettant de rappeler aux convenances, dans les bureaux de l'Assemblée, un député républicain de l'Alsace, qui revendiquait pour l'Alsace l'appui de la France.

Voilà l'homme que nous envoient, d'un commun accord, les réactions légitimiste, orléaniste, et surtout cléricale.

(*Le Mot d'ordre*. Henri Rochefort, n° du 11 mars 1871.)

Le journal républicain exprimait les sentiments de la population. Ce général n'était pas sympathique, et sa nomination constituait comme un défi à l'opinion, une menace envers la garde nationale. Cette première provocation fut suivie d'une autre, l'apposition d'une affiche comminatoire, dans laquelle le gouvernement faisait allusion à l'enlève-

ment des canons, et annonçait la nomination du nouveau général. Le gouvernement précisait son intention de lutter, et faisait appel « aux bons citoyens ».

Les faits les plus regrettables se sont produits depuis quelques jours, et menacent gravement la paix de la cité. Des gardes nationaux en armes, obéissant, non à leurs chefs légitimes, mais à un Comité central anonyme, qui ne peut leur donner aucun ordre sans commettre un crime sévèrement puni par les lois, se sont emparés d'un grand nombre d'armes et de munitions de guerre, sous prétexte de les soustraire à l'ennemi dont ils redoutaient l'invasion. Il semblait que de pareils actes dussent cesser après la retraite de l'armée prussienne. Il n'en a rien été : ce soir le poste des Gobelins a été forcé, et des cartouches ont été pillées.

Ceux qui provoquent ces désordres assument sur eux une terrible responsabilité : c'est au moment où la ville de Paris, délivrée du contact de l'étranger, aspire à reprendre ses habitudes de calme et de travail, qu'ils sèment le trouble et préparent la guerre civile. Le gouvernement fait appel aux bons citoyens pour étouffer dans leurs germes ces coupables manifestations.

Que tous ceux, qui ont à cœur l'honneur et la paix de la cité se lèvent ; que la garde nationale, repoussant de perfides instigations, se range autour de ses chefs et prévienne des malheurs dont les conséquences seraient incalculables. Le gouvernement et le général en chef sont décidés à faire énergiquement leur devoir, ils feront exécuter les lois ; ils comptent sur le patriotisme et le dévouement de tous les habitants de Paris.

De son côté, le général, prenant possession de son commandement, le notifiât, en ces termes menaçants, à la population :

Le président du Conseil des ministres, chef du pouvoir exécutif de la République française, vient de me confier le commandement supérieur de la garde nationale de la Seine.

Je sens tout le prix d'un tel honneur. Il m'impose de grands devoirs : le premier de tous est d'assurer le maintien de l'ordre et le respect des lois et de la propriété.

Pour réussir, j'ai besoin du concours de tous les bons citoyens. Je fais donc appel au patriotisme de la garde nationale et de tous ses officiers.

Pendant le siège de Paris, elle a partagé avec l'armée la gloire et les périls de la défense ; c'est à elle, dans les douloureuses circonstances que nous traversons, de donner l'exemple des vertus civiques, et à moi de la diriger dans ses nobles efforts.

Ma règle de conduite sera la justice, le respect des droits acquis, et de tous les services rendus.

Il est nécessaire que le travail répare, le plus tôt possible, les malheurs de la guerre. L'ordre seul peut nous ramener à la prospérité. J'ai la ferme volonté de réprimer avec énergie tout ce qui pourrait porter atteinte à la tranquille cité.

Ces menaces oratoires furent suivies d'un acte violent, seconde et plus sérieuse provocation. Thiers s'en prenait à la presse. C'est toujours le premier acte des pouvoirs désireux d'affirmer leur force, la suppression des journaux d'opposition. Thiers se souvenait des ordonnances de juillet. Il avait rédigé la protestation qui appela le peuple aux armes. Seulement, cette fois, c'était lui qui était Polignac.

JOURNAUX SUPPRIMÉS

Le général en chef de l'armée de Paris, en vertu de l'état de siège, exerçant les pouvoirs nécessaires au maintien de l'ordre et de la police, et sur l'avis du gouvernement, prit l'arrêté suivant :

Attendu qu'il n'y a pas de gouvernement libre possible, lorsque chaque jour, impunément, des feuilles publiques, répandues à profusion, prêchent la sédition et la désobéissance aux lois, que la République ne peut être fondée que par le respect des droits de tous, l'ordre et le travail ; que l'ordre et le travail ne peuvent être rétablis tant que de pareilles publications seront tolérées ; que les journaux ci-dessous désignés ne cessent de provoquer directe-

ment à l'insurrection et au pillage ; qu'il est du devoir du gouvernement, dans les circonstances exceptionnelles où se trouve la France, d'user des droits que lui donne l'état de siège ;

Arrête :

Art. 1^{er}. La publication des journaux : *le Vengeur, le Cri du Peuple, le Mot d'Ordre, le Père Duchêne, la Caricature, la Bouche de Fer*, est et demeure suspendue.

Art. II. La publication de tous nouveaux journaux et écrits périodiques, traitant de matières politiques ou d'économie sociale, est interdite jusqu'à la levée de l'état de siège par l'Assemblée nationale.

Art. III. Le préfet de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le général en chef de l'armée de Paris : Vinoy.

Un des journaux frappés, *le Cri du Peuple*, de Jules Vallès, protesta contre les accusations portées par le général Vinoy, pour paraître justifier la suspension. J.-B. Clément, l'un des rédacteurs du *Cri du Peuple*, disait que, « bien loin de prêcher la guerre civile, ce journal s'était efforcé de prouver que, la réaction la recherchant, le peuple devait l'éviter », car elle ferait l'affaire de cette réaction. Il ajoutait : « Le décret que Vinoy invoque porte la signature de l'ex-impératrice. Le 4 septembre a passé là-dessus, et l'Assemblée vient de voter la déchéance de l'empire. »

Cette dernière remarque pouvait avoir une importance politique, elle n'avait aucune valeur juridique. Tant que les lois et décrets ne sont pas formellement abrogés, ils conservent leur autorité. Les républicains, sous l'empire, étaient poursuivis en vertu des lois des 5 et 6 juin 1848, sur les attroupements, lois de la République par conséquent. Mais ce qu'il est intéressant de relever dans la protestation du *Cri du Peuple*, organe très populaire, au tirage important, c'est l'avertissement donné à ses lecteurs que la réaction cherchait la guerre civile (J.-B. Clément

ignorait alors que Thiers fût surtout celui qui désirait la guerre civile), et aussi le conseil formulé de l'éviter. Il est évident que si les Parisiens organisaient la « sédition », comme disait Vinoy, à l'instigation des journaux, *le Cri du Peuple* eût libellé autrement sa protestation. Il n'eût pas cherché à décourager les futurs insurgés. Il ne se fût pas indigné quand le général l'accusait de provoquer à l'insurrection. Il eût trouvé une autre formule qu'un énergique désaveu, pour répondre à l'arrêté de suspension, et tenir sa clientèle en haleine, dans l'attente du signal de la prise d'armes.

L'Opinion Nationale, journal modéré, qui n'était pas dans le complot thieriste, blâma en termes mesurés l'arrêté de Vinoy, général destiné, et malgré lui sans doute, au rôle d'éditeur responsable. M. Guérault disait notamment : c'est aux tribunaux, et non au gouvernement qu'incombe la répression, sans quoi les critiques les plus fondées pourraient bientôt devenir un « crime contre la société, contre l'ordre de choses établi ».

C'était donc l'état de siège, prolongé après le départ des Prussiens, c'était l'arbitraire faisant loi, c'était surtout la liberté de la presse supprimée, qui signalaient le nouveau régime, inauguré par Thiers : c'était un don de joyeux avènement. Il y avait là vingt raisons pour exciter Paris, pour provoquer un soulèvement, pour faire descendre dans la rue ces insurgés, que Thiers espérait, qu'il guettait comme un chasseur à l'affût.

LA LOI DES ÉCHÉANCES

Paris cependant s'obstinait à demeurer calme. Il semblait sourd aux menaces, et indifférent aux outrages, que les agents de Thiers lui prodiguaient, par ordre. Il convenait

de surexciter davantage les Parisiens, pensa le chef du gouvernement. L'attribution du commandement de la garde nationale à un chef antipathique, c'était bien ; la suppression de la liberté de la presse, et la suspension de six journaux républicains, c'était mieux ; mais il fallait plus encore, pour émouvoir cette population qui semblait engourdie, qui se montrait si peu disposée à riposter à tant de provocations. Par expérience, il savait que l'irritation de la classe ouvrière ne suffisait pas à susciter une émeute, et qu'il était nécessaire d'y adjoindre le mécontentement de la classe moyenne, des petits commerçants, des employés, en se ménageant, autant que possible, les bonnes dispositions de la bourgeoisie aisée. Alors il fit proposer deux lois vexatoires, et dans des circonstances particulièrement odieuses, celle visant les loyers en retard et à courir, et celle sur les échéances des effets de commerce, billets à ordres et factures.

La loi sur les échéances constituait le plus grand péril commercial, en même temps qu'elle atteignait des particuliers, souscripteurs de petits effets à des fournisseurs, ou débiteurs de factures en retard. Elle était ainsi conçue, dans ses dispositions principales :

Les effets de commerce souscrits avant ou après la loi du 13 août 1870 (qui avait justement prorogé les échéances à raison de la guerre), venant à échéance après le 12 avril 1871 ne jouiront d'aucune prorogation, et seront exigibles. Les effets de commerce souscrits du 13 août au 12 novembre 1870 seront exigibles, avec les intérêts, date pour date, sept mois après l'échéance fixée.

Quant aux effets échus du 13 novembre 1870 au 12 avril 1871, ils devenaient exigibles, date pour date, du 13 juin au 12 juillet.

C'était la ruine et la faillite en perspective pour tous les

débiteurs gênés. Les porteurs d'effets de commerce étaient, sans doute, désireux de recouvrer leurs fonds, mais sauf des cas particuliers et fort rares, ces effets n'étaient plus entre les mains de leurs bénéficiaires; les banquiers, les escompteurs, et principalement la Banque de France, les avaient en portefeuille. La rentrée des fonds dans les banques était légitime assurément, mais ne pouvait avoir un caractère d'extrême urgence, et de nécessité absolue. Au contraire, les souscripteurs de ces effets, qui avaient pris des engagements, sans prévoir la guerre ou sa prolongation, se trouvaient dans l'impossibilité à peu près générale de les tenir. Il n'y avait eu ni affaires, ni travaux, ni recettes, ni salaires, pendant le siège, et le chômage ainsi que l'absence de bénéfices et d'émoluments duraient encore, au moment où l'on déclarait les effets prorogés exigibles. Le report en juin et juillet des effets souscrits durant les mois d'investissement était insuffisant.

De nombreuses protestations, émanant de groupes commerciaux, s'élevèrent. « Si la loi était maintenue, nous serions tous, ou à peu près, disait un de ces manifestants, à la veille de perdre notre position, notre honneur. »

Un autre manifeste contenait ces justes récriminations :

Si la loi sur les effets de commerce, qui vient d'être votée à Bordeaux, n'est pas promptement, immédiatement modifiée, rapportée, ou refaite, après enquête, par des gens qui se seront donné la peine d'écouter les vrais commerçants, la France va être couverte de faillites.

Quoi ! alors qu'il a été reconnu que, depuis sept mois, le commerce a été absolument paralysé, le commerçant va être obligé, subitement, avant que les affaires aient pu reprendre, lorsque les communications ne sont pas rouvertes, quand rien ne fonctionne encore de ce qui est la vie commerciale, de payer, dès demain, ce qu'il a été déclaré déjà impuissant à payer, il y a sept mois, à une époque où, relativement, sa situation était moins chargée, moins malheureuse !

Il sera obligé ensuite de payer de mois en mois, à des termes qu'il n'a pu choisir en vue de ses rentrées, dans des mois de vente morte, dans des mois d'été, des échéances qu'il avait réservées pour les époques de grande vente. C'est un non-sens, égal à celui qui exigerait de l'agriculteur livraison de ses blés avant qu'ils ne soient levés.

Il y a mille objections à faire à cette loi. MM. Thiers et Dufaure, avertis par la voix publique, aimeront mieux, nous n'en doutons pas, revenir sur une erreur, que de la consacrer par la ruine de l'industrie française.

L'Opinion Nationale, tout acquise à la politique du gouvernement et à la personne de M. Thiers, faisait suivre le commentaire de la loi des échéances de ces réflexions sévères :

M. le chef du pouvoir exécutif et MM. les ministres doivent, à moins de cécité complète, être enfin frappés de tout ce que la loi votée le 14 mars à Bordeaux contient de désastres pour les transactions, de ruines pour la production, de chômages pour le travail, de cataclysmes pour la politique.

Il y a danger public, péril grave et imminent, si cette incroyable loi n'est pas abrogée, et remplacée par une loi humainement exécutable, d'ici aux premiers jours de la rentrée de l'Assemblée.

Un comité de commerçants, fabricants et négociants, au nombre de plus de 1.000, sous la signature de son secrétaire M. Alfred Ollive, publiait également une protestation vigoureuse. Elle contenait notamment cette curieuse et affligeante remarque :

La guerre a fait cesser toutes transactions, la guerre a interrompu tous rapports avec la province et l'étranger, un commerçant s'est vu contraint, par suite de ce cas de force majeure, de profiter du délai accordé le 13 août et successivement renouvelé, jusqu'au 13 mars courant. Or, pendant les six mois qui viennent de s'écouler, la vie commerciale a été totalement sus-

pendue ; au lieu de recevoir, ce commerçant a dû dépenser. Il a servi son pays, il a fait son devoir de citoyen, mais cela ne lui a pas mis d'argent en caisse. Pourtant il devra s'exécuter, le 15 mars et dates suivantes, et payer capital et intérêts ! En vérité ce serait une triste récompense de son patriotisme !

Il aurait pu quitter Paris, faire du commerce, soit à Bordeaux, soit à Marseille, recevoir, là ou ailleurs, sa correspondance, entretenir ses relations, etc..., enfin réaliser de l'argent, puis revenir à Paris, après la conclusion de la paix, sans avoir couru aucun danger, et payer ses effets en souffrance. Son crédit serait raffermi, il serait considéré, et, plus tard, on dirait de lui : il a su résister à la terrible crise qui a frappé tant de commerçants ! Au lieu de se conduire ainsi en mauvais citoyen, il a voulu faire tout le possible pour contribuer à la défense nationale ; il a beaucoup souffert de cette guerre, dont il ne voulait pas ; il a vu ses ressources s'épuiser, une à une, en gardant ses employés sans travailler, en logeant, en nourrissant des mobiles, des blessés ; mais il ne peut payer, donc il faut le mettre en faillite. Ce serait insensé...

Eh bien, c'est ce qui arrivera si la loi Dufaure passe : plus de 100.000 fabricants, commerçants, négociants, seront ruinés et déshonorés, et ces déshonneurs et ces ruines amèneront forcément la débâcle générale.

Si c'est cela qu'on désire, il faut voter cette loi inique, irréfléchie, anti-démocratique.

Si, au contraire, on veut raffermir le crédit, si on veut sauver la situation, il faut accorder du temps.

On ne voulait ni raffermir le crédit, ni sauver la situation, mais exaspérer les commerçants, les employés, dans l'espoir que cette classe moyenne, sans aller toutefois jusqu'à une prise d'armes, dont la détournaient son tempérament, ses habitudes prudentes, sa timidité et son respect héréditaire des lois et des autorités établies, approuverait les résistances révolutionnaires. Peut-être les plus déterminés de ces mécontents y participeraient, motivant par conséquent l'intervention armée, justifiant la répression cherchée. Le gouvernement fit donc la sourde oreille,

et la loi de Dufaure fut maintenue, malgré les protestations des intéressés, et malgré l'affirmation populaire « qu'elle était désastreuse et inique ».

Le plan conçu par Thiers se déroulait méthodiquement. Les ministres Dufaure et Jules Favre avait été pressentis, et leur adhésion se manifestait. Il ne pouvait y avoir de doute pour Dufaure que la loi des échéances qu'il proposait, qu'il faisait voter, exciterait, en l'accablant, la population commerçante de Paris. Ernest Picard était aussi entré dans la pensée de Thiers en supprimant les journaux. Jules Favre parut bien la comprendre quand il indiqua, comme une mesure urgente et utile, la reprise des canons de la garde nationale.

Il écrivait, huit jours avant la tentative du 18 mars, en félicitant Thiers de sa nomination comme chef du pouvoir exécutif :

Paris, 10 mars, minuit.

Cher président et ami, le Conseil vient de recevoir avec une grande joie la bonne nouvelle du vote de l'Assemblée.

Ce soir, nous avons arrêté la suppression de cinq journaux, qui prêchent chaque jour l'assassinat : *le Vengeur*, *le Mot d'Ordre*, *la Bouche de Fer*, *le Cri du Peuple*, *la Caricature*.

Nous sommes décidés à en finir avec les redoutes de Montmartre et de Belleville, et nous espérons que cela se fera sans effusion de sang.

Ce soir, jugeant une seconde catégorie des accusés du 31 octobre, le conseil de guerre a condamné par contumace Flourens, Blanqui, Levraud, à la peine de mort, Vallès, présent, à six mois de prison.

Demain matin, je vais à Ferrières m'entendre avec l'autorité prussienne sur une foule de points de détail.

LA LOI DES LOYERS

A la provocation directe s'adressant aux commerçants, fabricants, petits industriels, en attendant la provocation

décisive à la garde nationale, et derrière elle à la République, que les citoyens armés jugeaient menacée, et qu'ils voulaient être à même de défendre en gardant fusils et canons, succéda une nouvelle mesure, également désastreuse, englobant toute la population non aisée, et même la partie de la petite bourgeoisie, qui n'avait ni travaillé ni encaissé durant le siège. Ce fut la menace de la loi dite « des loyers ».

Elle ne fut pas votée à Bordeaux, mais le dépôt du projet en fut annoncé. Les termes en étaient de nature à effrayer la grande masse des locataires pauvres ou gênés. La simple divulgation des intentions de l'Assemblée de Bordeaux, que l'Assemblée de Versailles transformerait, dès son arrivée, en loi exécutoire, suffisait à indisposer les trois quarts des Parisiens. Cette loi constituait le plus intensif élément de troubles. Elle a suffi d'ailleurs à entraîner vers la Commune une quantité de gens paisibles, nullement révolutionnaires, se voyant sur le point d'être saisis, expulsés. La révolution ajournait le paiement impossible, empêchait la saisie, les sauvait. Donc ils laissaient faire la Commune. Beaucoup de ces locataires gênés, qui eussent peut-être combattu le mouvement, tout au moins par leur abstention, le favorisèrent, puisque, grâce à lui, la prorogation des échéances et des loyers, refusée par le gouvernement versaillais, se trouvait déjà obtenue par le fait de l'insurrection, serait sanctionnée par le gouvernement parisien.

La remise totale des loyers courus pendant le siège était excessive, et eût été injuste. Les charges et les ruines issues de la guerre ne devaient pas être supportées par une seule catégorie de citoyens, par les propriétaires, mais, d'un autre côté, si les locataires étaient tenus de payer, sans aucune réduction, tout ce qu'ils eussent versé à leurs

propriétaires en temps normal, ces derniers se trouvaient favorisés; eux seuls, présents ou absents, ne s'apercevraient pas qu'il y avait eu invasion, siège, chômage, suppression du travail, interruption des affaires ou privation générale des revenus, recettes et salaires. L'appréhension de cette loi inégale, favorisant les riches au détriment des pauvres, fut un des grands facteurs de la désaffection qui atteignit l'Assemblée Nationale, et de la facilité avec laquelle la majorité de la population accepta la révolution du 18 mars. Sans ces deux lois, l'indifférence ou même la satisfaction générales qui accueillirent la fuite de Thiers et l'arrivée d'un gouvernement nouveau seraient étranges et inexplicables.

LES CANONS DE MONTMARTRE

Bismarck avait formulé, durant l'attente de la reddition de Paris, la théorie de « l'heure psychologique ». Il indiquait, par cette expression doctorale, le moment critique où Paris, à bout de forces, devrait succomber, où la ville épuisée serait à sa discrétion. L'événement avait justifié sa perspicacité et réalisé ses prévisions. M. Thiers, pareillement, avait calculé le temps qui lui était nécessaire pour se consolider suffisamment, pour rassembler quelques troupes, et pousser la population parisienne à bout, de façon à provoquer un soulèvement, et à motiver son coup de force, suivi de la sanction qu'il rêvait : l'épuration de Paris par le massacre et la déportation. Ce châtimeut exemplaire des Parisiens révoltés devrait inspirer une terreur générale et salutaire : les quelques villes où existaient des groupes turbulents, des velléités de rébellion, se trouveraient averties. Si elles bougeaient, on les soumettrait à l'épuration, comme Paris. L'ordre ne tarderait pas à régner dans toute la France, ainsi qu'autrefois en Pologne, Varsovie châtiée.

Le plan de Thiers comportait ainsi plusieurs étapes, avant d'atteindre le but final. La stratégie nécessaire à son succès exigeait des travaux d'approche. On doit reconnaître successivement l'ouverture de ces « parallèles », permettant d'arriver au corps de place : un général imposé à la garde nationale, la suppression de la liberté de la presse, la juridiction et les lois de l'état de siège remises en vigueur, les deux lois ruineuses et vexatoires sur les échéances et les loyers. Il fallait aller plus avant encore. Le désarmement de la garde nationale, préliminaire indispensable de l'établissement de la république thiériste, était au bout de ces circonvallations. En faisant mine de retirer aux gardes nationaux leurs canons, les fusils partiraient tout seuls, ce qui permettrait de s'en emparer avec violence et d'organiser la terreur tricolore. Ainsi, provocation à la résistance, puis le combat et la répression, voilà les trois degrés sur lesquels Thiers devait monter pour arriver à la dictature parlementaire qu'il convoitait, qu'il jugeait sincèrement la meilleure forme de gouvernement pour la France.

Cherchant à s'emparer des canons que les gardes nationaux s'obstinaient à vouloir conserver, on devait provoquer une émotion considérable, et si l'on s'y prenait habilement, l'agitation deviendrait émeute. Seulement l'habileté, ici, consistait à agir maladroitement. Rien de pis ne pouvait survenir, pour déranger le plan, que l'enlèvement des canons sans résistance, sans qu'il y eût de sang versé, sans un prétexte à vaincre une insurrection. L'opération, dans certaines conditions, était relativement facile. Il fallait qu'elle parût, sur le moment, impossible. La plus cruelle déception que la garde nationale pût infliger à Thiers eût été de restituer bénévolement les canons et de procéder, par un accord entre le Comité central et le gouvernement, à un désarmement partiel, et ensuite à la réorganisation pacifi-

que de la milice parisienne. La garde nationale existait sous Louis-Philippe, sous l'empire, rien ne devait s'opposer à ce qu'elle fût maintenue sous la troisième République, avec des modifications raisonnables, et une organisation plus démocratique.

Cet accord pouvait se proposer, se discuter et devait finalement s'établir. M. Thiers n'en voulut pas. S'il y avait accord, les chances d'émeute s'évanouissaient, et la société n'avait plus à être sauvée. Dans ce cas, Thiers perdait son prestige, ne paraissait plus l'homme providentiel, n'était plus le président indispensable, celui qu'on ne pouvait songer à remplacer, sans risquer les pires aventures. Il se retrouverait aux prises avec une assemblée divisée et difficile. Il aurait son trône présidentiel ballotté entre une majorité incapable de faire la monarchie, mais la voulant, et une minorité turbulente, bien près de devenir factieuse. Les groupes avancés existant dans le pays ne tarderaient pas à réclamer, et peut-être à imposer, une république non pas libérale et bourgeoise, mais radicale et même socialiste. C'est à éviter ce danger que tendait son plan.

S'il ne voulait pas d'une conciliation avant le 18 mars, et l'on verra qu'après cette date, lors de la résistance des maires au Comité Central, il se montra également rebelle à toute transaction, M. Thiers ne désirait nullement s'emparer, par surprise et sans combat, des fameux canons. Il ne voulait tenir les canons ni d'une transaction, ni d'un coup de main heureux. Si Paris, en s'éveillant, apprenait que, dans la nuit, ces redoutes qu'on désignait comme si formidables, que ces positions terrifiantes avaient été occupées, sans qu'une cartouche fût tirée, il perdrait le mérite d'avoir vaincu la révolution menaçante. Et puis, la déception et le découragement s'empareraient des révolutionnaires. Ils renonceraient, pour le moment, à toute action

violente; le calme se rétablirait instantanément, et toute chance d'émeute s'évanouirait encore : la société n'aurait pas davantage besoin de sauveur. Le dilemme était clair : si les canons étaient cédés pacifiquement, comme s'ils étaient enlevés d'autorité, mais sans effusion de sang, le plan ratait. Il fallait qu'il y eût bataille.

La lutte n'apparaissait pourtant ni aussi inévitable, ni, si elle se produisait, comme devant être aussi furieuse que le désirait M. Thiers. Les canons, les forteresses improvisées sur les hauteurs, les préparatifs de combat à Montmartre ou à Belleville, tout ce sombre programme de guerre civile, n'existait guère alors que dans l'imagination de quelques exaltés, et dans les récits exagérés des journaux réactionnaires. On était beaucoup plus calme, à Montmartre et à Belleville, que ne le disaient les novellistes, que ne l'espérait M. Thiers. Des pourparlers conciliateurs, où le maire de Montmartre, Clémenceau, avait son rôle, étaient même engagés, à l'insu de Thiers ou malgré lui : la garde nationale, dans sa majorité, n'était pas irréductible, et, sauf l'inquiétude de certains bataillons à l'égard de la solde, dont la garde des canons paraissait justifier le maintien, le plus grand nombre souhaitait un accord terminant le conflit.

La garde nationale avait mis ses canons en sûreté, dans un élan de précaution patriotique, mue par un sentiment de respectable dignité. Elle ne voulait pas que ces pièces d'artillerie toutes neuves, commandées et payées par ses cotisations, par ses dons, et qui, par suite de l'impéritie de Trochu, n'avaient pas servi pendant le siège, étaient demeurées luisantes et muettes, comme des bibelots décoratifs, dans les parcs de Passy, de Wagram et du Ranelagh, vinsent à tomber, butin facile, trésor non gardé, entre les mains des Prussiens admis dans Paris. M. Thiers avait été obligé de reconnaître que la garde

nationale avait bien et légitimement agi, en transportant ces canons en lieu sûr.

Alors que les Prussiens étaient partis, puisqu'il n'y avait nulle crainte à avoir d'un retour offensif, et que la paix était faite, la garde nationale devait-elle garder ces bouches à feu ? Oui, si une réglementation d'ordre militaire intervenait. Le corps de l'artillerie de la garde nationale, puisqu'il y avait une légion de cette arme dans l'armée citoyenne, en prenait alors possession régulière ; les pièces étaient transportées dans les forts, ou remises dans les arsenaux de l'Etat, sous la garde d'artilleurs gardes nationaux. La négative s'imposait, si ces mêmes gardes nationaux prétendaient conserver les bouches à feu, braquées sur la ville, s'ils entendaient garder ces pièces dans des tranchées et des embrasures, prêtes à faire feu, comme au cours d'un siège. C'était alors une menace, une tentation de guerre civile aussi, qu'on ne pouvait supporter. Avoir des canons en batterie, pointés, et n'attendant que le déclie pour couvrir les maisons particulières, comme les édifices publics, d'une pluie de projectiles démolissant et tuant au hasard, c'était fait de guerre, et non régime normal. Le gouvernement avait le devoir de rassurer les intérêts et de faire cesser les inquiétudes. Sa prétention de rendre la Butte à sa destination ordinaire, en temps de paix, de vaste belvédère, d'où les promeneurs venaient contempler le magnifique panorama de Paris, d'où les gamins s'amusaient à lancer des cerfs-volants, n'avait rien d'arbitraire ni de déraisonnable. La prétention, au contraire, des gardes nationaux de conserver les canons, en arguant qu'il les avaient payés, qu'ils les considéraient comme une propriété privée, comme le matériel d'une société de tir ou de sport, était insoutenable. De ce que les particuliers, à l'aide de souscriptions et de donations, font bâtir un hôpi-

tal, un collège, un musée, il ne s'ensuit pas que ces établissements d'utilité publique leur appartiennent en propre, et que le groupe des cotisants en conserve la libre et absolue propriété. Les canons avaient été fondus, payés, livrés pour le service de l'Etat, pour la défense de Paris contre les Prussiens, ils ne pouvaient être détournés de leur destination, pour un ouvrage non prévu, ni conservés par une portion de la population, dans un but mal défini. Le gouvernement pouvait prétendre, et plus justement, qu'investi de la puissance publique c'était à lui qu'il appartenait de déterminer les instruments de défense de la collectivité. L'argument que ces canons étaient la sauvegarde de l'indépendance de la garde nationale, les instruments éventuels de défense de la République en péril, était bon au point de vue insurrectionnel, devenait sans valeur, si la guerre civile était évitée.

Le gouvernement avait le droit pour lui. Il remplissait sa fonction en voulant récupérer les pièces d'artillerie, détournées de leur destination et retirées de leurs parcs normaux, dans une heure d'angoisse patriotique et d'affolement obsidional.

Le plan de Thiers avait ainsi une base légale, et si son auteur s'était borné à la suppression des redoutes et batteries à l'intérieur de la cité, menaçant non plus les lignes d'investissement, mais les habitations même de Paris, on n'aurait pu que l'approuver. Mais ce plan consistait exclusivement à faire le simulacre de la reprise régulière des canons, de façon à pousser ceux qui prétendaient les garder à une résistance violente et illégale.

Aussi les mesures pour cet enlèvement furent-elles prises non pas comme pour une capture sérieuse et décisive, mais seulement pour une tentative d'enlèvement, avec la certitude qu'elle ne réussirait pas.

Il y eut plusieurs de ces simulacres d'enlèvement.

Le Mot d'Ordre, jeudi 9 mars, avait fait le récit d'une de ces fausses attaques ;

Hier, dans la soirée, un bataillon de la ligne gravissait lentement la rue des Martyrs, se dirigeant vers les buttes Montmartre. Le 116^e bataillon de la garde nationale se réunit immédiatement et vint s'interposer pour arrêter les soldats.

Après plusieurs allées et venues de la rue des Martyrs à l'avenue Trudaine, les lignards ont arrêté leur marche ascendante, et, grâce aux citoyens du 116^e bataillon, une collision, a été évitée entre la troupe régulière et la garde nationale.

Donc affaire manquée. Les troupes envoyées par Thiers pour prendre des canons se replièrent en bon ordre. L'intervention des gardes nationaux du bataillon d'un quartier très modéré (Saint-Georges), composé en grande partie d'artistes, avait suffi pour décider un bataillon d'infanterie à faire demi-tour. Il est certain que des ordres très rigoureux n'avaient pas été donnés pour cette attaque en plein jour. L'envoi d'un bataillon de ligne était excessif, si l'on était assuré qu'il n'y aurait pas de résistance, c'était une force dérisoire si Montmartre se levait, faisait mine de se défendre, et mitraillait les assaillants. On remarquera qu'il n'y avait ni attelages ni prolonges. Comment les lignards eussent-ils descendu de la Butte les canons ? de quelle façon auraient-ils pu les emmener, si le bataillon du 116^e les avait laissés passer ?

Les hommes du 116^e, bataillon bourgeois s'il s'en fut, et qui s'était d'ailleurs très bien comporté à Buzenval, sous les ordres de son chef, le vaillant colonel Langlois, qui y fut blessé, n'auraient sans doute pas engagé le feu contre la ligne, si la troupe avait avancé. Mais il n'y avait là qu'une démonstration. Il s'agissait, non pas de prendre les canons, mais d'avertir ceux qui les gardaient qu'on pourrait les

leur prendre, s'ils ne veillaient pas attentivement, s'ils ne se tenaient pas prêts à repousser, par la force, les soldats envoyés pour cette razzia.

Autre démonstration vaine, à l'autre bout de Paris celle-là. Il y avait une cinquantaine de pièces de la légion d'artillerie, commandée par Schoelcher, en dépôt, au Luxembourg. Un détachement de sept ou huit hommes seulement, du 20^e bataillon, les surveillait. Des artilleurs se présentèrent le 8 mars pour prendre possession des pièces. Ceux qui les gardaient refusèrent de les remettre à d'autres qu'aux artilleurs de la garde nationale. La troupe se retira sans insister.

Des renforts de gardes nationaux furent aussitôt demandés et envoyés. Un bataillon entier, le 83^e, vint prendre la garde des canons. La fausse manœuvre, cette fois encore, n'avait donc eu pour but que de répandre l'alarme, et pour effet que de mettre sur pied un grand nombre de gardes nationaux de la rive gauche. Cette démonstration dans un autre quartier de Paris, à l'opposé de Montmartre, avait pour objet de prévenir les bataillons des quartiers du Sud, de les avertir que les batteries du Nord n'étaient pas seules menacées.

Le faubourg Saint-Antoine, pour Thiers et les hommes de sa génération, avait toujours son prestige révolutionnaire. Là, devaient se concentrer des réserves formidables d'insurgés. Si Montmartre et Belleville étaient des forteresses naturelles, le célèbre faubourg se transformait rapidement en bastion presque imprenable. Les souvenirs de juin 48 étaient demeurés vivaces. En évoquant la résistance légendaire de ces héroïques faubouriens, les vieux officiers d'Afrique pâlissaient, et Vinoy, un général de Décembre, savait que si Louis-Napoléon avait eu si facilement la victoire, c'est que le faubourg Saint-Antoine n'avait pas voulu

prendre le fusil. Le jour du crime, il avait laissé, en ricanant, l'héroïque Baudin s'exposer à un sacrifice inutile. Mais Saint-Antoine s'était repenti de sa faute. Il était prudent, en face du faubourg redoutable, de bien sonder le terrain avant de s'avancer. A proximité de la Bastille, dans le paisible quartier du Marais, place des Vosges, était installé un parc important d'artillerie. Là, avait été transporté, le 28 février, un grand nombre des pièces enlevées au parc d'artillerie de la place Wagram. On pouvait éprouver, de ce côté, la défense possible des fédérés, et tâter le pouls au faubourg.

Aussi, le 16 mars, vers 11 heures du soir, une compagnie d'infanterie, escortée de gardes nationaux à cheval, et accompagnée de chevaux de traits et d'hommes des équipages, se présenta devant les grilles entourant la place des Vosges, ancienne place Royale. Le calme quartier était endormi. L'alarme fut vite donnée par une sentinelle. Le poste sortit en armes. Le service de faction autour des pièces devenait fatigant, et les hommes commandés pour cette surveillance, jugée sans importance, se trouvaient peu nombreux. Les officiers du détachement parlementèrent à travers les grilles, déclarant qu'ils venaient pour prendre possession des canons. Refus des gardes nationaux de les laisser pénétrer. Les municipaux s'écartèrent, les soldats avancèrent, et firent mine de vouloir forcer les grilles. Alors les gardes nationaux, rapidement, se forment sur deux rangs : le premier rang met genou en terre, prêt à tirer, le second rang croise la baïonnette. En même temps on bat le rappel autour de la place. Des gardes nationaux accourent de tous côtés. Le commandant du détachement, voyant la résistance s'organiser, obéissant certainement aux instructions qu'il avait reçues, remet tranquillement son sabre au fourreau, ordonne la retraite, les cavaliers tour-

ment bride, et la petite colonne regagne ses quartiers, sans les canons.

Si l'attaque avait été sérieusement dirigée, avec des forces en quantité suffisante, la défense était impossible dans cette place entourée de grilles, d'arcades, facile à cerner, à isoler. Les gardes nationaux, bloqués à l'intérieur des grilles, ne pouvaient être secourus, car les rues étroites donnant accès à la place des Vosges, pouvaient être facilement barrées. Ils se seraient trouvés pris comme dans une ratière, et sans avoir pu même faire usage de leurs canons, alignés et serrés le long des grilles, impossibles à manœuvrer.

Mais la nouvelle de la tentative s'était répandue dans le faubourg, et c'était ce qu'il fallait. Le lendemain, les pièces étaient transportées rue Basfroi et rue Keller, en plein quartier Saint-Antoine. Les terribles insurgés de la Bastille et des environs se trouvaient avertis, ils veillaient, munis d'artillerie, à même de commencer la guerre civile, si le cœur leur en disait, et si on venait les provoquer. Le plan réussissait.

CALME DE PARIS A LA VEILLE DU 18 MARS

Ainsi les attaques en vue de reprendre les canons n'étaient qu'une amorce. Paris, par son attitude, semblait bien éloigné de la pensée d'un combat. Il s'entêtait à garder ses canons, ou à ne les rendre que par suite d'un accord avec des garanties républicaines pour l'avenir, mais aucun de ses habitants ne s'attendait à une lutte provoquée par le gouvernement, aucun ne la désirait venant des fédérés.

Une réunion des maires avait eu lieu, au ministère, sous la présidence d'Ernest Picard. Jules Ferry y assistait. Les maires déclarèrent qu'on avait fort exagéré des troubles

passagers, qui s'étaient produits dans des quartiers excentriques. Ils dirent qu'ils ne doutaient pas que les gardes nationaux ne consentissent à conduire les pièces dans des parcs spéciaux, désignés par l'administration. Il n'y aurait aucun inconvénient, ajoutèrent-ils, à confier tour à tour la garde de ces parcs à tous les bataillons de la capitale, indistinctement. La majorité des maires exprima l'avis que les comités, qui s'étaient créés dans le sein de la garde nationale, n'avaient pas un seul instant cessé d'obéir aux ordres des commandants de secteurs, et que, par conséquent, ces comités n'étaient pas de nature à entraver l'action de l'autorité supérieure de la garde nationale.

Tandis que les journaux réactionnaires excitaient les passions, exagéraient le péril de la situation, donnaient des détails impressionnants et mensongers, *le Figaro* se signalait surtout dans ce reportage sensationnel, et multipliait les détails terrifiants sur ce qu'il appelait « les Folies-Montmartre » ; les journaux modérés, les autres étant supprimés, tenaient au contraire un langage mesuré et conciliant.

Puisqu'en dépit de nos espérances, écrivait *le Siècle*, la question des canons n'est pas encore résolue, au grand détriment de tous, nous renouvelons notre appel à la députation parisienne, qui, seule, a l'autorité morale nécessaire pour agir efficacement sur des esprits qui s'égarent ; nous invitons nos députés à se rendre auprès du comité ou des officiers auxquels obéissent les détenteurs des canons, et de les adjurer, au nom des intérêts suprêmes de la République, de mettre un terme à une situation dont nous, républicains, nous souffrons plus que personne.

Nous avons nos raisons pour presser nos députés de tenter cette démarche, de concert, s'ils le jugent utile, avec les municipalités.

Le Siècle était-il au courant de ce qui se complotait dans les conseils du gouvernement, ou bien, avec perspicacité,

cité, éventait-il les projets de Thiers, à la veille d'avoir un commencement d'exécution ?

GEORGES ARNOLD

Les protestations pacifiques abondaient cependant. Arnold, membre du Comité Central, futur membre de la Commune, écrivait à *l'Opinion Nationale*, en prenant ce prétexte que « son nom était placé, par ordre alphabétique, en tête de la liste des membres qui avaient signé le manifeste du Comité central » pour répudier toute idée de guerre civile. Il se défendait d'abord de faire partie d'un gouvernement, occulte ou anonyme. « Nous ne sommes pas plus un gouvernement, disait-il, que tel groupe d'écrivains défendant une même cause dans un ou plusieurs journaux, pas plus que la coalition de l'Union libérale. » Il ajoutait :

Nous croyons que les intérêts des citoyens réunis et groupés comme gardes nationaux ont besoin d'être solidarisés pour être soutenus et défendus. La garde nationale forme une grande famille, et le Comité Central constitue son grand conseil de famille. Il n'y a là rien d'anarchiste, ni qui puisse appeler le ridicule ou le mépris, ou au besoin les foudres d'un pouvoir quelconque. Pour remplir de telles fonctions, pas besoin d'être une illustration ; il y a même quelque garantie de plus dans cette obscurité.

Il est vrai que le Comité Central, ou mieux la Fédération républicaine de la garde nationale, a aussi dans son programme la défense de la République menacée. Serait-ce là une usurpation de pouvoirs ? Les hommes notoires ou illustres, actuellement en lumière, n'ont pas donné à la République de tels gages qu'on puisse la leur abandonner aveuglément.

C'est donc à tort que vous indiquez, en notre œuvre, une tentative quelconque de gouvernement, et c'est également à tort que vous faites apparaître aux yeux de vos lecteurs le spectre des batteries de Montmartre, braquées sur Paris.

Un tel mélange de questions amène la confusion. Le parc d'artillerie de Montmartre, dû à l'initiative de l'arrondissement,

a été établi pour sauver les pièces de l'ennemi, et sans doute les bataillon, de l'arrondissement ne veulent pas les voir servir d'instruments à un despotisme quelconque pour faire un nouveau Deux-Décembre.

Mais, croyez-moi, évitez de prononcer sans cesse ces mots de guerre civile, familiers à la réaction, ils sont provocateurs et empêchent le calme des esprits.

(ARNOLD, sergent major au 176^e bataillon, membre du Comité Central.)

Arnold, qui tenait ce langage conciliateur, et qui définit, avec tant de mesure, les fonctions et les tendances du Comité Central, dont il fut l'un des principaux chefs, fut aussi membre de la Commune. C'est une physionomie intéressante. On voit, par sa déclaration ci-dessus, qu'il n'avait nullement songé à la guerre civile et que, comme ses collègues du Comité Central, il fut surpris par l'agression des troupes au Dix-Huit Mars.

Arnold (Georges-Léon) était né à Lille en 1840. Il avait donc trente et un ans au 18 mars. Il était architecte. Ancien élève de l'école des Beaux-Arts de Lille, il avait concouru pour le grand prix de Rome, section d'architecture. Il était entré dans l'administration, et devint sous-inspecteur des travaux de la ville de Paris. C'était, par rapport à d'autres collègues du Comité Central, un bourgeois. Ses opinions très avancées, et son patriotisme ardent, l'avaient mis en évidence, dans les clubs, pendant le siège. Sergent major au 176^e bataillon (2^e régiment de guerre), délégué à la Fédération, puis membre du Comité Central, il fut, après le 18 mars, élu commandant du 64^e bataillon. Il fut chargé de la défense de la Butte Montmartre. Il signa avec Ranvier la convention intervenue entre les maires de Paris et les membres du Comité Central pour la convocation des électeurs au 26 mars, afin de nommer les membres de la Commune. Il s'attachait presque exclusivement aux opé-

rations militaires. Il fut élu, aux élections complémentaires d'avril, membre de la Commune par 5.402 voix dans le 18^e arrondissement (Montmartre). Il continua à siéger au Comité Central et fut membre de la commission de la guerre. Il contraignit le capable, mais autoritaire Rossel, à partager ses attributions avec le Comité Central. Cette dualité de la Commune et du Comité, et cette lutte de Rossel et des membres du Comité Central seront exposées plus loin, dans leurs détails. Arnold, questionné sur cet antagonisme, a répondu, sans aigreur, ni rancune, et avec modestie :

Le Comité Central, du 8 février au 15 mars, avait mobilisé toute la partie valide et républicaine de Paris. Il est vrai que ce fut un gouvernement comme on n'en voit pas. Il venait en réunion publique discuter avec ses commettants... Il m'est posé d'autres questions sur les causes de dissensions entre le Comité Central et la Commune, comme aussi sur la division en majorité et minorité. On a beaucoup exagéré l'importance de ces manifestations.

Ayant volontairement cédé sa place provisoire à l'Hôtel-de-Ville, le Comité Central devait pouvoir reprendre sans conteste celle qui avait été sa raison d'être, avant le 18 mars, dans la garde nationale. Logiquement, il devait être la commission de la guerre. Pourquoi fut-il considéré avec défiance ? Pourquoi son action fut-elle anéantie ?...

Le Comité à l'Hôtel-de-Ville avait décidé, par convention tacite, que personne ne prendrait part aux luttes électorales : c'est ainsi qu'un grand nombre ne brigua point les suffrages. Ceux d'entre nous qui furent élus le 26 mars le furent, soit à leur notoriété, soit parce qu'ils n'avaient pas cru devoir observer la consigne...

(Enquête sur la Commune, *la Revue Blanche*, du 1^{er} avril 1897.)

Un biographe contemporain a tracé de lui ce portrait :

Arnold est un homme d'une trentaine d'années. Il est grand, mince, et porte avec désinvolture l'uniforme de commandant du

64^e bataillon. C'est un des membres les plus actifs du Comité Central... Arnold est doué d'une vive intelligence, qu'il met au service d'une ambition démesurée... La victoire du Comité Central sur Rossel est due en grande partie à l'esprit actif, inventif, intrigant d'Arnold.

Ce nouveau venu sur la scène politique y arrive avec des qualités et des défauts peu communs. Hautain, arrogant dans ses rapports, même avec ses collègues, il croit suppléer à l'absence d'études politiques et sociales, par une intrigue pleine d'habileté. C'est un ennemi dangereux pour ceux auxquels il s'attaque, et c'est un ami, non moins redoutable, pour ceux avec lesquels il songe bon de s'unir pour un moment. La Commune ne semble pas avoir beaucoup de sympathie pour Arnold, dont elle ne connaît guère le passé, et dont elle redoute l'avenir...

(Jules Clère. *Les Hommes de la Commune*. Paris, Dentu, éd. 1871.)

Ce portrait est sévère. Il n'a guère de valeur que parce qu'il fut tracé pendant la Commune, d'après nature, et qu'on y peut noter les nuances du moment. Les divergences d'opinions ne furent ni grandes ni terribles entre les membres de la majorité et de la minorité; ces adversaires théoriques s'allièrent dans l'action; ils se retrouvèrent presque tous unis pour la lutte suprême, et s'affirmèrent compagnons dans la défaite et dans la mort. Entre le Comité Central et la Commune, il y eut, au contraire, permanente compétition de pouvoirs, persistante jalousie individuelle, et vivace hostilité de corps. Arnold toujours pencha du côté du Comité Central. Il était dans la logique de la situation. La Commune, malgré certaines individualités puissantes, comme Delescluze, malgré des décisions humanitaires ou sociales intéressantes, mais plutôt de la compétence d'une assemblée nationale, faisait double emploi avec le Comité Central. Elle aurait dû avec lui, la dualité pernicieuse étant maintenue, partager le pouvoir et séparer les attributions. Au Comité central devait appartenir l'organi-

sation de la guerre, avec la direction du combat, les seules choses importantes, de nécessité absolue, durant les six semaines de lutte quotidienne. Arnold représentait, et soutenait énergiquement, cette opinion, qui était la vraie, la seule pratique. Il s'était spécialement occupé de l'effort militaire à faire, et ne prétendait nullement au rôle de législateur. Il voulait imposer, par les armes, la paix, forcer à la transaction le gouvernement de Versailles, et non donner des lois à la France. A ce titre, Arnold demeure une des figures les plus importantes de la Révolution parisienne, malgré son rôle effacé à l'Hôtel-de-Ville, peut-être à raison même de cette abstention volontaire des séances parlementaires. Il jugeait que sa place était aux remparts, et la Commune tout entière aurait dû l'y suivre.

Arnold, qui participa à la défense désespérée des derniers jours, fut fait prisonnier, et déféré aux conseils de guerre. Il fut condamné à la déportation. Il put, à la presqu'île Ducos, puis à Nouméa, continuer ses travaux d'architecture. Il participa au concours pour la construction de l'église de Nouméa, — le travail n'a pas d'opinion, — et obtint le second prix. Il envoya un projet à l'exposition de Sidney, qui fut primé. Revenu en France, à l'amnistie, il put reprendre sa profession d'architecte de la Ville de Paris.

Le fait qu'un homme aussi énergique, aussi influent dans le Comité Central, protestait contre les rumeurs sinistres de guerre civile, et cela l'avant-veille du coup de force de Thiers, prouve suffisamment que Paris ne s'attendait nullement à cette attaque, et que ce fut bien par la volonté et les manœuvres du gouvernement que cette guerre civile éclata.

PARIS CROIT QUE TOUT VA S'ARRANGER

La détente était visible, et malgré les excitations de la presse réactionnaire, l'avis à peu près unanime était que les choses s'arrangeraient. On supposait que les canons finiraient par ne plus être gardés du tout, et que les autorités en pourraient, au premier jour, reprendre possession, sans ostentation, comme se fait la relève d'un poste, et que les quelques hommes se trouvant là, en faction, s'écarteraient pacifiquement. La garde et la surveillance des canons devenaient en effet une véritable corvée. Les mêmes bataillons faisaient le service, et commençaient à trouver fastidieuse la faction inutile sur la Butte. Les journaux constataient ce laisser-aller, précurseur d'un abandon définitif.

M. Degouve-Denuncques, adjoint au X^e arrondissement, a déclaré devant la Commission d'enquête :

Je suis allé à Montmartre, quand j'ai examiné les canons j'ai causé avec les factionnaires qui les gardaient. C'étaient des hommes qui demandaient qu'on les débarrassât de ces canons qui les obligeaient à monter la garde à Montmartre.

(*Enquête parlementaire sur le 18 mars*, déposition de
M. Degouve-Denuncques, t. II, p. 400.)

La même appréciation fut fournie par un personnage dont l'opinion méritait d'être prise en considération, le général d'Aurelle de Paladines. Pour lui, le service des gardes autour des pièces d'artillerie les fatiguait, les ennuyait.

Le général a ajouté :

M. Clemenceau vint me trouver, et me dit que cette situation était très pénible pour les hommes de son quartier ; qu'ils étaient disposés à rendre les pièces d'artillerie qu'ils avaient ; qu'il suffisait qu'on s'engageât à les placer dans un endroit où elles seraient gardées partie par la garde nationale, partie par l'armée...

Je ne voyais pas d'inconvénient à cela. Je crois que M. Clemenceau parlait avec sincérité, car, pour témoigner de son bon vouloir, il m'écrivit une longue lettre...

M. Clemenceau me disait que je pouvais compter sur son dévouement à l'ordre; que, malgré ce qu'on disait de lui, il y était attaché; qu'il comprenait très bien qu'une révolution ne pouvait conduire le pays qu'à d'autres malheurs que ceux dont on voulait sortir, que par conséquent il était disposé à faire tous ses efforts pour que son arrondissement rendit les armes.

(*Enquête parlementaire*, déposition du général d'Aurelle de Paladines, t. II, p. 434.)

Un espion, nommé Ossude, qui fit fonctions de prévôt dans le VII^e arrondissement, lors de la prise de Paris, répondant à une question du président de la Commission d'enquête au sujet des canons, a émis cette opinion, bonne à retenir, malgré l'indignité de la bouche et la grossièreté du ton :

Il y avait deux moyens : ou laisser faire, et un jour où ils (les gardes) auraient été gris, on les aurait enlevés (les canons). Ils en avaient assez, ils en avaient pleuré le dos, ou bien on pouvait attaquer, mais pas avec le 88^e.

(*Id.*, dép. Ossude, t. II, p. 471.)

La *Gazette des Tribunaux* du 17 mars donnait l'aspect suivant de la ville le jour de la mi-carême (16 mars) :

La journée d'hier a été fort calme. Dans le centre de Paris, on n'a guère eu à remarquer que les manifestations de la Bastille, et notamment une députation de cinquante à soixante mariés, qui, avant leur départ, sont venus, en chantant des refrains patriotiques, déposer une couronne au pied de la colonne de Juillet.

À Belleville et à la Villette, tout est fort tranquille. Montmartre seul continue à se fortifier et à se retrancher, sans toutefois qu'il en résulte des scènes de désordre.

Dans une réunion tenue aux Gobelins (13^e arrondisse-

ment), il avait été annoncé par un membre du Comité Central que ce Comité, dans un but de conciliation, reconnaissait le général d'Aurelle de Paladines comme commandant supérieur de la garde nationale, mais à la condition que ce général se soumettrait à l'élection. Les statuts de la Fédération exigeaient en effet que tous les chefs de la garde nationale, tous les gradés sans exception, dussent leur grade à l'élection. C'était un principe très démocratique, contestable il est vrai, et qui, au point de vue purement militaire, est inadmissible, mais, puisque la guerre étrangère était terminée, et que la garde nationale ne devait plus avoir qu'un rôle sédentaire, qu'elle recevrait seulement pour mission d'assurer l'ordre intérieur et de veiller à la défense de la République contre les tentatives des partis, quels qu'ils fussent, comme à l'époque de Lafayette le système de l'élection pouvait lui être appliqué, au moins d'une façon transitoire, et le général en chef pouvait s'y soumettre sans humiliation. C'eût été d'ailleurs une simple formalité, la nomination étant décidée d'accord, et cette sanction n'avait que le caractère d'une ratification plébiscitaire. Pour établir l'apaisement, le gouvernement aurait pu, lui, sans faiblesse, accepter cette investiture populaire. Mais Thiers, loin de vouloir l'apaisement, ne cherchait que le conflit, l'occasion de livrer bataille, et c'est là une preuve surabondante de ses intentions.

LE COLONEL LANGLOIS

Le conseil que donna le député-colonel Langlois, et qui ne fut pas suivi, était également acceptable, et susceptible d'amener une solution pacifique.

Figure assez curieuse que celle de Langlois. Un mélange choquant et sympathique de jactance et de vraie bravoure,

de violence et de bonhomie, d'exubérance et de sagesse, de fougue et de modération. Ses cheveux gris, qu'il portait longs, encadrant une physionomie d'apôtre, faisaient souvenir des socialistes de l'école de Saint-Simon, du père Infantin et de Considérant. On eût dit, quand il rôdait, en agitant les bras, par les couloirs du grand théâtre de Bordeaux, un spectre attardé des clubs de 48. Les yeux mobiles et inquiets donnaient à cette figure de penseur et d'évangéliste, qui aurait pu servir de modèle à un peintre de Saintes-familles, une vivacité pénétrante, et une flamme d'extase. Son allure, inspirée et faubourienne faisait songer aux moines batailleurs et verbeux de la Ligue. La voix était rauque et saccadée ; la bouche, toujours prête à hurler, détruisait l'harmonie du visage bien ovale, aux lignes régulières et douces. A de certains moments, la face de Langlois ressemblait à ces têtes d'expression, au fusain, qu'on voit accrochées comme modèles académiques dans les salles de dessin des pensionnats, et auxquelles le crayon irrévérencieux d'une élève a ajouté quelques traits hasardeux, défigurant et communiquant l'aspect caricatural. Quand il parlait, ou plutôt quand il tonitruait, car il s'informait de votre santé dans une clameur, le masque devenait mascarou, les lèvres se contournaient, les muscles jouaient, la grimace zigzaguait, et le benin et excellent homme qu'était l'ancien philosophe apparaissait tel qu'un énergumène. Un aliéniste, quand il pérorait dans les groupes, l'eût classé parmi les épileptiques. Il semblait ne pas décolérer. Quand il disputait avec un collègue, qu'il accrochait par un bouton de son vêtement, on pouvait croire qu'il l'invectivait et qu'il s'appêtait à le rosser. Il avait toujours l'air d'un chef de barricades appelant aux armes. Il exprimait avec fureur les idées les plus modérées, et prêchait l'apaisement comme on proclame la révolte. Avec une véhémence effrayante,

il disait : soyons calmes ! Il n'avait du tribun que la voix, et si sa gesticulation semblait d'un fou, ses avis étaient souvent d'un sage. Il était très brave. A Buzenval, comme colonel d'un régiment de marche, il s'était admirablement conduit et avait eu le bras fracassé. Il était fort aimé des gardes de son bataillon, le 116^e, dit bataillon des artistes. A Bordeaux, au restaurant, entendant un jeune officier de mobiles dire assez haut que la garde nationale ne s'était pas battue, il s'était levé, et on avait eu toutes les peines à lui faire accepter les excuses du hobereau, qui était vraiment mal tombé, en parlant aussi légèrement de cette troupe, devant l'un de ses chefs blessés à l'ennemi. Le colonel Langlois avait été choisi par Proudhon pour être l'un de ses exécuteurs testamentaires, et cette désignation si flatteuse lui valait une certaine considération dans le parti avancé, comme sa droiture, sa vaillance de mousquetaire de la République, et la simplicité de son courage sur le champ de bataille, contrastant avec son emportement dans la vie civile, le faisaient estimer de tous les partis.

Langlois, dont il fut un instant question pour la haute fonction de général en chef de la garde nationale, exprima ainsi son avis à M. Roger du Nord, chef d'état-major du général d'Aurelle de Paladines, au sujet des canons :

Que le général convoque tous les commandants de bataillons, sans en excepter un seul, et qu'il leur pose cette question : Ne vaut-il pas mieux, au lieu d'avoir un parc unique d'artillerie à Montmartre, donner deux canons à chaque bataillon, ou tout au moins diviser ce parc, et répartir les canons sur plusieurs points? Vous pouvez être certain que tous les commandants se prononceraient pour la distribution des canons entre leurs bataillons. Supposer le contraire, c'est ne pas connaître la nature humaine. Par

ce système on laissera sans doute encore des canons aux bataillons dont on se défie, mais tous les autres bataillons en auront.

(*Enquête parlementaire*. Déposition du colonel Langlois, t. II, p. 516.)

Cet avis fut d'ailleurs repoussé, comme tous ceux qui tendaient à un dénouement pacifique.

Il résulte de ces divers témoignages, et de l'ensemble des faits qui ont précédé le Dix-Huit Mars, que la situation n'était nullement critique dans les trois premières semaines de mars, que l'on pouvait patienter encore, et que, soit par un arrangement avec les chefs de bataillons, comme le proposait le colonel Langlois, soit par la temporisation, en attendant que la lassitude et la négligence eussent permis d'enlever facilement les canons, la crise devait être retardée, conjurée, donc pas de sang, pas de Commune. Mais c'était l'anéantissement du plan de M. Thiers.

SYMPTOMES D'APAISEMENT

La presse, sauf quelques journaux réactionnaires qui propageaient l'alarme et exagéraient le péril des canons de Montmartre, dans le but mesquin de plaire à la clientèle et de donner des informations sensationnelles, ce furent les déplorable débuts du moderne reportage, tenait généralement un langage rassurant. Elle continuait à publier des notes nullement menaçantes.

Ainsi, on lisait dans *l'Opinion Nationale* :

Le quartier de la Butte Montmartre n'a pas encore repris absolument sa physionomie accoutumée, mais tout est en bonne voie d'apaisement. On sent une certaine lassitude chez ceux qui avaient pris la direction de cet étrange mouvement, et les consignes brutales de ces jours derniers se relâchent.

Même note dans un journal non politique, d'autant plus intéressant à consulter pour se rendre compte de l'état des esprits à la veille de l'insurrection. *Le Monde Illustré* de cette époque, si précieux par sa documentation de dessins d'actualité et de vues de Paris, prises au jour le jour, a donné, dans son numéro portant la date du 18 mars, un dessin signé E. Morin, artiste renommé, avec ce sous-titre : « Aspect du Champ Polonais sur les buttes Montmartre, devenu, depuis l'occupation, un parc d'artillerie. » On voit un certain nombre de pièces et de caissons alignés, deux tentes dites marabouts, un factionnaire et trois groupes de gardes nationaux, les uns assis sur l'herbe rase de la Butte, d'autres se promenant, désœuvrés et paisibles, dans l'attente probablement de leur tour de faction. En tout huit personnages. Le panorama est mélancolique et le « champ Polonais » semble abandonné. Ce n'est point là du tout l'aspect d'un camp retranché, ou d'une redoute, à la veille d'un combat.

En commentant ce dessin, le rédacteur du *Monde Illustré* écrit ces lignes, qui sont le plus sérieux témoignage de l'importance qu'il convenait d'attribuer à cette forteresse de Montmartre et à ces canons braqués sur Paris.

En connoissant ces farouches du Mont-Aventin parisien, dit le rédacteur qui signe des initiales M.V. (Maxime Vauvert, collaborateur habituel), un journaliste venu de Bordeaux aurait pu voir de ses yeux ce qu'il en était de cette manifestation. Tout aussi clairement que nous, il aurait été convaincu de la bénignité des intentions de ces gardes nationaux, qui montaient la garde auprès de ces caissons et de ces mitrailleuses, qu'ils avaient amenés là, la veille du jour où les Prussiens devaient entrer dans Paris. Il aurait vu qu'ils avaient l'air bien plus ennuyés que terribles, que celui qui était de faction auprès de ces engins si redoutés ne demandait qu'une chose : qu'on vint le relayer au plus vite...

(*Le Monde Illustré*, 15^e année, n^o 727. N^o du 18 mars 1871.)

Ce témoignage sincère, et nullement apporté par esprit de parti, publié le jour même où Thiers lançait un corps d'armée à l'assaut de ce champ Polonais, que défendait une garnison de huit hommes, baguenaudant, et se morfondant à garder des canons que personne, dans leur pensée, ne songeait à prendre de force, établit nettement que le prétendu péril des canons de Montmartre n'existait que dans l'imagination de l'assemblée de Bordeaux, dans les racontars alarmistes de la presse réactionnaire, — et aussi dans la pensée de derrière la tête de M. Thiers, parce que ce péril imaginaire était indispensable à l'exécution de son plan.

D'autres préoccupations que les canons de Montmartre se faisaient jour dans la presse. Plusieurs journaux publièrent des articles indiquant qu'une partie au moins des quartiers de Paris étaient envahis par des personnages qui ne songeaient guère à construire des barricades, et que le public était en butte aux assauts d'aigrefins embusqués à tous les coins de rues, qui s'efforçaient de soustraire autre chose que des pièces d'artillerie.

Voici l'une de ces notes, où l'on retrouverait difficilement la trace de l'appréhension d'une Révolution :

Malgré l'avis des maires, malgré l'énoncé des peines portées contre ceux qui établissent des jeux sur la voie publique, certaines parties de Paris continuent à présenter un spectacle indiquant suffisamment que l'avertissement donné est resté lettre morte pour les exploiters et pour leurs dupes.

Qu'on visite les rues retirées, les bords du canal, les boulevards extérieurs, c'est partout le même aspect. Et quand le temps est mauvais, ce sont les voûtes du chemin de fer de Vincennes et les baraques construites pour les troupes qui servent d'abri aux joueurs de dés ; car c'est décidément ce jeu qui l'emporte, sans doute parce qu'il est plus expéllitif. En très peu de temps, l'argent change de poches.

Si encore il s'agissait d'un simple passe-temps, entre gens qui ne savent que faire, on ne devrait en prendre nul souci; mais, à première vue, il est facile de reconnaître qu'il y a des entrepreneurs adroits, des affidés, qui prennent dans leurs filets de pauvres diables, à qui l'appât d'un gain imaginaire fait perdre en un instant le fruit de pénibles travaux.

C'est plus que de l'immoralité, c'est du vol.

Quelques compagnies de gardes nationaux avaient commencé à faire la chasse à tout ce monde; mais peu secondées, elles paraissent y avoir renoncé.

Nous espérons que le nouveau préfet de police s'en inquiétera davantage, et que bientôt il nous débarrassera de ce spectacle affligeant, qui est une aggravation du deuil de la cité.

Des gens qui jouent avec ardeur à la passe-anglaise, ou qui se plaignent d'être filoutés au bonneteau, ne semblent pas s'attendre à une révolution.

Une certaine agitation, il est vrai, était signalée dans le XIV^e arrondissement. Elle avait son foyer au club de la Maison-Dieu. Le chef de légion Henry avait pris le commandement de ce quartier, et paraissait préparer les hommes dont il disposait à une action. Mais il s'agissait toujours d'une intervention armée, pour le cas où l'Assemblée de Bordeaux, assurément suspecte aux yeux des républicains ardents du XIV^e arrondissement, tenterait quelque coup de force contre la République. A une convocation des officiers, 10, rue Maison-Dieu, pour le jeudi 16 mars, à l'effet de nommer des délégués, et signée : le chef de légion Henry, un chef d'escadron d'état-major de la garde nationale Lunel, commandant le 8^e secteur, riposta par un ordre du jour destiné à être communiqué aux bataillons des VI^e et XIV^e arrondissements. Ce document portait que les officiers et gardes qui donneraient leur adhésion à un ordre quelconque du soi-disant chef de légion de l'arrondissement, nommé par les délégués d'un comité central illéga-

lement constitué, seraient immédiatement privés de leur solde.

Le conflit entre ces deux chefs de gardes nationaux, l'un nommé régulièrement, mais l'autre disposant de bataillons qui lui accordaient leur confiance, n'avait qu'une importance secondaire. L'autorité des commandants de secteurs n'existait plus guère, et la désorganisation de la garde nationale, telle qu'elle était constituée durant le siège, était complète.

Le colonel Langlois, dans sa déposition déjà citée, a dit : à propos des commandants de secteurs :

Oui, me dit M. Roger du Nord, cela peut s'arranger. Le maire de Montmartre, M. Clemenceau, est plein de bonne volonté. Mais il y a des gens qui jettent des bâtons dans les roues. Il y a des représentants de secteurs qui résistent, entre autres un nommé Duval, le connaissez-vous ? — Non, je ne le connais pas. — Il y avait là en effet des gens qui avaient pris une certaine influence, ce qui provenait de ce qu'on avait supprimé les commandants de secteurs, qui étaient des généraux et des amiraux. Le jour où les gardes nationaux n'ont plus eu de rapports qu'avec le comité central, on ne tint plus la garde nationale. Il aurait fallu conserver ces commandants de secteurs. Ils étaient au nombre de neuf. Les commandants de secteurs, qui avaient des rapports avec les chefs de bataillons, étaient les hommes les plus capables de donner des ordres et d'empêcher ce qui est advenu. Je dis à M. Roger du Nord ce que je pensais de ces commandants de secteurs improvisés...

(*Enquête parlementaire*, déposition du colonel Langlois, t. II, p. 516.)

L'agitation était donc fort circonscrite, et l'antagonisme entre le commandant du 8^e secteur, un commandant improvisé, comme disait le colonel Langlois, et le populaire chef de légion Henry, n'avait guère qu'un caractère local et personnel.

Ce mouvement, dans deux arrondissements de la rive

gauche, le XIII^e avec Duval et le XIV^e avec Henry, deux chefs s'efforçant de grouper, de préparer les bataillons dont ils étaient sûrs, n'était pas une préparation à la guerre civile; ils n'agissaient pas dans l'idée ou l'espoir d'une prise d'armes, à échéance fixe. On eût procédé ainsi, s'il y avait eu complot, mot d'ordre donné, et rendez-vous pris à l'avance. Il n'en était rien. Duval et Henry ne s'organisaient qu'éventuellement, en vue d'une prise d'armes qui ne deviendrait nécessaire que si l'Assemblée tentait, comme on le craignait, de renverser la République, ou d'introduire un prétendant, d'Aumale ou le comte de Paris. Aucun de ces deux chefs de légion, nul de leurs camarades du Comité Central n'eurent un moment la pensée que leurs bataillons seraient, quelques heures plus tard, convoqués pour le service des barricades, pour la mise en état de défense des rues et avenues de leurs quartiers.

La dernière semaine avant le Dix-Huitmars se passa donc dans le calme, sans angoisse. On ne croyait pas tout danger disparu, mais l'ensemble de la population se disait que, quand l'Assemblée serait réunie à Versailles, si les monarchistes persistaient dans leurs idées de restauration ou de confiscation de la République, il y aurait peut-être du « grabuge », mais cette Assemblée ne tenterait rien le premier jour de son installation. Comme elle ne venait siéger que le lundi 20, on avait au moins devant soi quelques jours de tranquillité certaine.

Le jeudi 16 mars était le jour de la Mi-Carême. Un arrêté du général Vinoy avait interdit les déguisements et supprimé les cortèges, les mascarades, les bals. L'animation fut quand même très générale. Les cafés étaient pleins. Les théâtres jouaient. Ils donnaient les pièces suivantes : *Théâtre Français* : « La Joie fait peur » — « Le Jeune Mari » ; — *Gymnase* : « Frou-Frou ». — *Vaudeville* : « Les Pari-

siens ». — *Variétés* : « Le Beau Dunois ». — *Palais-Royal* : « Le Supplice d'un homme ». — *Bouffes* : « Les Bavards ». — *Gaité* : « La Chatte Blanche ». — *Ambigu* : « Les Nuits de la Courtille. » — *Château d'Eau* : « Jeanne ». — *Beau-marchais* : « Les Bohémiens de Paris » : *Délassements Comiques* : « Les Contes de Fées ».

Les cours des facultés allaient reprendre, et l'on avertissait les étudiants des dates pour l'inscription, en vue de la session d'avril.

Les ambassadeurs et ministres plénipotentiaires s'étaient ré-installés. La vie normale renaissait. « La Bourse est excellente aujourd'hui, disait un bulletin financier, la hausse est considérable, eu égard à la situation présente. Le détachement du coupon, qui a eu lieu aujourd'hui, porte le véritable cours du 3 o/o à 52.15. Le marché se maintient toujours très ferme, notamment sur la rente. »

Aucune réunion politique n'était annoncée pour le dimanche 19 mars. Mais les journaux faisaient savoir qu'une grande soirée exceptionnelle serait donnée, au bénéfice de M^{lle} Duguéret, au Cirque National, à huit heures et demie du soir. Litolf dirigerait la partie instrumentale. Got et Saint-Germain avaient promis leur concours à la bénéficiaire, qui a dû faire, dans la soirée, de tristes réflexions sur l'idée fâcheuse qu'avait M. Thiers de choisir la veille de sa représentation pour provoquer Paris, et donner un spectacle en plein air qui devait, pour quelque temps, faire le vide dans les théâtres.

Une seule assemblée populaire était fixée pour ce jour-là : les ouvriers tailleurs de Paris étaient convoqués pour le dimanche 19, en assemblée générale, à l'Elysée Montmartre (à cent cinquante mètres de la Butte et de la rue des Rosiers) pour « entendre le rapport du conseil d'administration, et fixer le jour où l'on pourrait toucher les divi-

dendes à répartir entre tous ceux qui avaient fait des travaux pour l'entreprise de l'habillement de la garde nationale ».

Cet ordre du jour, publié par tous les journaux, le matin du 18 mars, ne semblait pas révéler chez les tailleurs, en rapports quotidiens avec les chefs de la garde nationale pour l'habillement des hommes, une prévision des graves événements qui s'accompliraient dans leur voisinage, à l'heure où ils se préparaient à entendre fixer le chiffre de leurs dividendes.

Thiers, en brusquant le mouvement, en communiquant l'ordre d'attaquer la Butte dans la nuit du 17 au 18, a donc, sciemment et volontairement, donné le signal d'une insurrection que personne ne prévoyait si prochaine, qu'on ne voyait pas sortir des événements présents, et dont lui-même ne pouvait deviner la gravité.

Sauf Vinoy, personne ne lut au courant des projets de Thiers. La surprise de Paris fut donc générale, le lendemain matin. Les groupes révolutionnaires, les membres futurs de la Commune, les membres du Comité central, furent aussi abasourdis que l'ensemble de la population. Rien ne pouvait faire supposer que les choses n'allaient pas s'arranger, et les gens les mieux informés, les journalistes, les hommes politiques, les orateurs et les organisateurs de réunions pendant le siège, les militants blanquistes, comme les affiliés de l'Internationale, se couchèrent le vendredi soir, sans se douter qu'ils se lèveraient, le samedi, avec Paris en insurrection (1).

(1) L'auteur avait dîné et passé la soirée du vendredi chez son ami, le poète Paul Verlaine, 2, rue Cardinal-Lemoine (V^e arrond.). Retournant à son domicile avenue Trudaine (IX^e), il rencontra Raoul Rigault, qui l'accompagna. Ils traversèrent Paris en causant.

Raoul Rigault, qui avait été commissaire de police, resté en rapport avec des anciens collègues, sortait de la brasserie Glaser, où il avait

Le Comité Central ne fut ainsi pour rien dans les événements. Il n'a ni préparé le Dix-Huit Mars, ni même, après la tentative d'enlèvement des canons dans la matinée, pris la direction, commandé l'émeute, et agi en chef d'un parti soudainement victorieux.

La conclusion de ces observations, fondée sur les faits, est que, sans la volonté de M. Thiers, il n'y aurait eu ni le Dix-Huit-Mars, ni la Commune.

L'ATTAQUE EST DÉCIDÉE

Pourquoi Thiers brusqua-t-il le mouvement ? Il pouvait temporiser encore, comme il aurait pu ordonner plus tôt une attaque décisive. Il n'avait pas voulu, sans être présent, commencer l'exécution de son plan. Il lui avait paru nécessaire, tandis qu'il était à Bordeaux, de préparer l'opération, de permettre l'incubation de la résistance. De là les tentatives des jours précédents. Elles avaient averti, comme il le voulait, les gardes nationaux. Il ne désirait pas que les canons fussent enlevés par surprise et trop facilement, mais il ne convenait pas non plus de propager trop longtemps l'expectative. Il avait peloté en attendant partie, à présent il fallait jouer. Retarder l'opération définitive, c'était risquer de la rendre inutile. La lassitude des gardiens des parcs était visible, déjà notoire. L'opinion souhaitait un dénouement pacifique, attendait une transaction. Un accord était dans l'air, et soit que les gardes nationaux

trouvés des camarades blanquistes. Il n'était au courant de rien ; les policiers et les habitués de la brasserie, presque tous futurs membres ou militants de la Commune, avaient la même ignorance.

A deux heures du matin, quand ils se quittèrent au carrefour Trudaine, Raoul Rigault devant regagner les Batignolles, tout était tranquille. Pas un bruit ne montait de la ville, et Montmartre dormait.

par abandon, lui fissent trop aisée la tâche de sauveur de l'ordre, soit qu'une proposition de céder les canons à l'artillerie, ou de les répartir entre chaque bataillon, comme l'avait indiqué le colonel Langlois, fût, aux yeux de tous, trop avantageuse et trop loyale pour pouvoir être refusée, s'il tardait encore, il manquait l'occasion cherchée d'un coup de force. Le combat, et en même temps la répression, lui échapperaient. Il était encore à même d'entamer une lutte le samedi 18, mais, le dimanche 19, il serait peut-être trop tard.

Le second motif qui fit choisir cette date, ce fut la réunion prochaine de l'Assemblée. Elle venait siéger à Versailles le lundi 20 mars. C'étaient deux jours pleins devant soi. Ce délai était suffisant pour agir et vaincre. La résistance, sur laquelle Thiers comptait, ne pouvait se prolonger plus de trois jours. C'est la durée normale des insurrections parisiennes. Le dimanche verrait sans doute le fort de la lutte, et le lundi matin, les rebelles seraient écrasés, les barricades prises; alors l'armée, maîtresse de toutes les positions, ne rencontrerait plus devant elle que des fuyards et des prisonniers. Ce serait l'œuvre de la police de continuer la victoire. Quant à lui, avec une modestie triomphale, dès l'ouverture de la séance, il monterait à la tribune et apprendrait à l'Assemblée le commencement et la fin de l'émeute : Paris soumis, et plus de canons braqués sur la ville ! Non seulement les factieux allaient être immédiatement désarmés et châtiés, mais même les bataillons restés fidèles remettraient leurs fusils, ceux-là volontairement.

Le rôle de la garde nationale serait donc fini. L'Assemblée, avec plus de sécurité qu'au temps où Changarnier s'efforçait de la rassurer, pourrait délibérer en paix. Il n'aurait plus lui, Thiers, qu'à recueillir les applaudissements et les félicitations de la représentation nationale, heureuse

d'être délivrée, et toute à la discrétion de son libérateur. Le pays joindrait ses acclamations.

Enfin, une considération financière pressante le poussait à hâter, au moment où l'Assemblée reprenait ses séances, la fin du malaise et de l'indécision, dont, à cause de ces canons, les banquiers arguaient pour ajourner les combinaisons permettant de faire l'emprunt et de payer les Prussiens.

Beaucoup de personnes, déposa Thiers, s'occupant de la question financière, disaient qu'il fallait songer à payer les Prussiens. Les gens d'affaires allaient répétant partout : vous ne ferez jamais d'opérations financières, si vous n'en finissez pas avec tous ces scélérats, si vous ne leur enlevez pas les canons. Il faut en finir, et alors, on pourra traiter d'affaires. L'idée qu'il fallait enlever les canons était en effet dominante, et il était difficile d'y résister.

(Enquête parlementaire. — Déposition de M. Thiers, t. II, p. 11.)

On lui ordonnait d'en finir ! Injonction terrible de la réaction effrayée, à toutes les époques de lutte contre les forces populaires. Le plus tôt qu'il en finirait serait donc le plus avantageux, pour aborder la question de l'emprunt, pour les ressources à trouver afin de payer et de renvoyer les Prussiens. Il comptait saisir l'Assemblée, dès sa réunion à Versailles, des moyens financiers qu'il avait en vue. Il était donc nécessaire d'agir immédiatement.

Il n'avait pu engager plus tôt l'action qu'il méditait, parce que d'abord il voulait être là pour tout décider, pour donner des ordres aux généraux, pour faire de son cabinet un quartier général, d'où il dirigerait les opérations, la stratégie étant sa marotte. En art militaire il s'estimait seul compétent, n'était-il pas l'historien des batailles de Napoléon ? Ayant raconté les campagnes de l'empereur, il

finissait par croire qu'il les avait faites. Il n'aurait pu commencer plus vite sa campagne de Paris, parce qu'il n'avait pas suffisamment de troupes sous la main. Depuis plusieurs jours, des renforts, réclamés d'urgence, lui arrivaient. En même temps, il pressait le renvoi des soldats désarmés, logés chez l'habitant, vaguant dans Paris, et dont le contact avec la population civile l'inquiétait. Débarrassé de ces éléments douteux susceptibles de renforcer l'insurrection, disposant des régiments qu'il avait fait venir de province, de Gap, d'autres garnisons du sud-est, ayant déjà la division Faron qui avait conservé ses armes, et dont il était sûr, il estima que l'heure d'agir était venue. Il convoqua Vinoy pour le 17, dans la matinée, à son cabinet :

Si l'on ne réussissait pas, a dit M. Thiers, il faudrait sortir de Paris, mais auparavant, il fallait tenter le combat, et chercher à enlever les canons à tout prix. Nous étions à l'un de ces jours où il faut tout risquer. Le général Vinoy, que je consultai, me me répondit : Nous avons bien peu de monde, mais enlever les positions n'est pas impossible. Ordonnez, je suis soldat, j'obéirai...

(*Enquête Parlementaire*. Id.)

Il ordonna, et Vinoy obéit, mais mal.

Ni lui, ni personne dans le conseil qui fut réuni dans la journée de vendredi, et qui approuva le plan d'attaque délibéré entre Vinoy et le chef du pouvoir exécutif, n'avaient prévu trois facteurs de l'échec du lendemain : les mauvaises mesures prises par les généraux, notamment en ce qui concernait l'envoi des attelages pour emmener les pièces d'artillerie, puis l'intervention en masse de la population montmartroise, et enfin la débandade d'un régiment, le 88^e de marche.

M. Thiers souhaitait la résistance, sans laquelle il n'au-

rait pu faire qu'une épuration, à ses yeux insuffisante, mais il ne devinait pas qu'elle deviendrait aussi formidable. Il partageait l'opinion des généraux sur la garde nationale, et croyait qu'elle serait incapable de tenir contre les troupes plus de 48 heures, du samedi au lundi. Aussi avait-il refusé tout concours des gardes nationaux, dits de l'ordre. D'un cœur, non pas léger, mais lourd de haine contre la démocratie, contre le peuple, qu'il avait appelé la vile multitude, il déclara à Paris la guerre. Il ne se doutait pas qu'elle durerait deux mois, qu'elle ferait couler des flots de sang du côté de l'armée, qu'il entraînerait cette armée dans une seconde campagne inutile et sans gloire, et que sa victoire retardée aboutirait à ces deux résultats qui n'étaient point ceux qu'il cherchait : la république consolidée et son fauteuil de président donné au maréchal Mac-Mahon, l'exécuteur de ses hautes œuvres.

A trois heures du matin, les troupes mises sur pied sortaient silencieusement des casernes, et se dirigeaient vers la Butte Montmartre.

Aux premières lueurs de l'aube indécise le plan de M. Thiers avait reçu un commencement d'exécution.

LIVRE IA

—

L'INTERNATIONALE

L'INTERNATIONALE N'A PAS FAIT LE DIX-HUIT MARS

Ni la presse, ni des chefs politiques, ni des conspirateurs, ni enfin le Comité Central ne peuvent être considérés comme ayant décidé l'insurrection du Dix-Huit mars, ni même comme l'ayant dirigée. Aucun de ces éléments ne se retrouve à l'analyse ; aucun de ces facteurs ne se manifesta même quand Paris fut visiblement en révolution. La matinée s'écoula sans qu'il y eût aucune direction révolutionnaire. Nul chef populaire n'apparut prenant le commandement, donnant des ordres, organisant un gouvernement insurrectionnel. Personne ne se présenta dans l'après-midi, à l'Hôtel-de-Ville, pour en prendre possession, personne avant minuit n'osa décréter, au nom des insurgés, ni décider des premières mesures de défense et d'organisation.

Un seul groupe politique aurait pu, dès la débandade à Montmartre, s'emparer du pouvoir : le groupe blanquiste ; mais ses membres étaient dispersés, mal prêts pour une action quelconque ; c'étaient des corps sans âme : Blan-

qui n'était pas là! Condamné à mort pour les événements du 31 octobre, il venait d'être arrêté dans l'asile où il s'était réfugié, au fond d'un village du Midi.

Restait l'*Internationale*. Ses principaux chefs étaient présents; ils siégeaient à la Corderie du Temple, avec les délégués des associations ouvrières et avec le Comité Central, mais ils ne se montrèrent pas. Ce fut un préjugé, une erreur historique accréditée, qu'il faut réfuter, que d'attribuer aux membres de l'*Internationale* un rôle actif et prépondérant dans les événements du Dix-Huit mars.

L'*Internationale* ne fut pour rien, en tant que société organisée, dans la nomination du Comité Central, comme dans la formation du gouvernement élu de la Commune.

Plusieurs des membres du Comité Central et de la Commune avaient fait partie de l'*Internationale*, mais ce n'est pas pour obéir au conseil général de cette association, ni pour faire triompher ses principes, qu'ils se joignirent, dans la matinée et dans l'après-midi du Dix-Huit mars, à la foule insurgée, dont le soulèvement n'avait ni chefs, ni mot d'ordre, ni but défini.

L'*Internationale* n'a participé qu'indirectement au Dix-Huit mars. Elle n'a fait que fournir des combattants, des électeurs et des chefs à l'insurrection, puis à la Commune.

ORIGINES DE L'INTERNATIONALE

Pour se rendre compte de l'influence et du rôle de l'*Internationale* dans la journée du Dix-Huit mars et dans les événements qui suivirent, il faut se reporter à ses origines. L'organisation de l'*Internationale* est due à la réunion à Londres, à l'occasion de l'Exposition Universelle de 1862, d'une délégation d'ouvriers français. Cette délégation était composée d'hommes intelligents et entreprenants, pour la

plupart ayant puisé dans la lecture des ouvrages de Proudhon les idées socialistes. Ils étaient également imbus, d'après les écrivains de 1848, des principes de l'association, et se montraient persuadés de son efficacité pour arriver, par des grèves bien conduites, à résister aux exigences patronales et à maintenir le taux des salaires. Ces délégués avaient été envoyés par leurs camarades, avec la mission d'étudier les conditions du travail et des salaires de l'Angleterre, de comparer la situation des ouvriers anglais avec la leur. Le gouvernement avait favorisé cette enquête. Il avait supporté les frais d'envoi des délégués. Les représentants du travail français fraternisèrent avec leurs camarades anglais et étudièrent le fonctionnement des sociétés de défense ouvrière, existant déjà en Angleterre sous le nom de *Trade's Unions*. Il sortit de ces conférences amicales et privées le projet d'une association des travailleurs de tous les pays, en vue d'empêcher la concurrence en cas de grèves, et d'établir une solidarité entre les travailleurs, en quelque pays que la grève éclatât.

C'était là l'embryon d'une fédération universelle des travailleurs, le germe initial de la conception d'un grand parti ouvrier, devant vivre et grandir en face du patronat et du capitalisme, sans distinction de nationalités, sans préoccupation de frontières.

Les délégués français quittèrent l'Angleterre, non sans avoir pris rendez-vous pour un grand meeting ouvrier, où l'on fixerait les termes de l'association projetée, où l'on fonderait l'organisation de résistance de la classe ouvrière.

Au meeting de Saint-Martin's hall, où, parmi les délégués français, figurait Tolain, par la suite député et sénateur, on établit des statuts provisoires. Le principe de l'émancipation des travailleurs et la solidarité des travailleurs de toutes les nations formaient la base de ces statuts. Ils affir-

maient, en même temps, l'antagonisme du travail et du capital, et, par conséquent, dépassaient les vœux timides des promoteurs du meeting initial des délégués à l'exposition de 1862. Ces statuts, c'était une déclaration de guerre, de la guerre des classes.

L'Association Internationale comprenait des sections. Chaque groupe, formé dans une localité, devenait une section indépendante, mais tenue de correspondre avec le pouvoir central. Ce comité central gouvernait donc cette sorte de franc-maçonnerie ouvrière : il en était la grande loge, le conseil de l'ordre.

Il se composait de membres de toutes les nations. Karl Marx, que les polices d'Allemagne et de France pourchassaient, avait été l'âme de cette organisation nouvelle des travailleurs de tous les pays.

KARL MARX

Karl Marx est l'initiateur du mouvement qui devait aboutir à la fondation de l'Association internationale des Travailleurs. C'est une des plus importantes personnalités du XIX^e siècle. Il était né à Trèves, en 1818. Étudiant à Bonn et à Berlin, il vint à Paris, et entra en relations avec les philosophes et les principaux socialistes de 1848. Retourné en Allemagne, il écrivit plusieurs livres et brochures qui l'exposèrent à des poursuites. Il publia en 1867, à Londres, où il avait cherché asile, son grand ouvrage *le Capital*, qui devait devenir la Bible du socialisme contemporain.

La doctrine du célèbre théoricien, qui a donné naissance et nom à une des grandes écoles du socialisme, le Marxisme, dont Jules Guesde est le représentant contemporain le plus influent, a été ainsi résumée par Gabriel

Deville, qui a publié en 1877 une traduction française du *Capital*.

« En menant à bien l'étude de la société, Karl Marx n'a pas prétendu être le créateur d'une science inconnue avant lui. Il a, le premier, préconisé l'étude des phénomènes sociaux, basée sur la seule conception réelle, sur la conception matérialiste.

« L'histoire, a-t-il exposé, n'est que l'histoire de la guerre des classes. Ce sont les intérêts matériels qui ont toujours motivé la lutte incessante des classes privilégiées, soit entre elles, soit contre les classes inférieures aux dépens de qui elles vivent. Ce sont les conditions de la vie matérielle qui dominent l'homme, ce sont ces conditions, et par suite le mode de production, qui ont déterminé et détermineront les mœurs et les institutions sociales, économiques, politiques, juridiques; dès qu'une partie de la société a accaparé les moyens de production, l'autre partie, à qui incombe le fardeau du travail, est obligée d'ajouter au temps de travail commandé pour son propre entretien, un surplus pour lequel elle ne reçoit aucun équivalent, destiné à entretenir et à enrichir les possesseurs des moyens de production.

« La mission historique de la classe actuellement exploitée, du prolétariat, est d'activer l'œuvre de destruction commencée par le développement des antagonismes sociaux. Il lui faut tout d'abord, révolutionnairement, arracher à ses adversaires de classe le pouvoir politique, la force par eux consacrée à conserver intacts leurs monopoles économiques.

« Maître du pouvoir politique, le prolétariat pourra, en procédant à la socialisation des moyens de production, réaliser le travail universel et l'abolition des classes. »

Pour réaliser ce programme collectiviste Karl Marx comptait beaucoup sur le mouvement communaliste de 1871,

aussi la défaite de Paris socialiste fut-elle, pour ses idées, pour ses espérances, pour son œuvre aussi, l'Association internationale, un coup terrible. Sa lutte avec Bakounine, et la scission qui en fut la conséquence, marquèrent ses dernières années.

Il est mort à Londres en 1883.

LA SECTION FRANÇAISE

S'inspirant d'une partie de ce programme et des idées d'organisation proclamées par Karl Marx, les délégués français, Tolain, Limousin et Perrachon, fondèrent la section française de l'Internationale. Elle eut son siège rue des Gravilliers. Les premiers adhérents qui se joignirent à eux, Camélinat, Fribourg, Héligon, Murat, Varlin, Benoit Malon, avaient soutenu, en février 1864, le principe de la candidature exclusivement ouvrière. C'était la mise en pratique des théories agitées à Londres, et dont les statuts de l'Internationale allaient préciser les formules.

Il s'agissait alors de nommer deux députés à Paris en remplacement de Jules Favre, élu dans la Seine et dans le Rhône, et de Léonor Havin, directeur du *Siècle*, une puissance inintelligente et plutôt grotesque, mais redoutable par le nombre des lecteurs de son journal, élu dans la Seine et dans la Manche. Les compétitions que soulevèrent ces deux vacances eurent pour conséquence, d'abord une rupture entre les députés de Paris, dont les uns, comme Jules Favre, soutinrent la candidature de Garnier Pagès, que d'autres repoussaient, et ensuite l'adoption d'une candidature ouvrière. Carnot et Garnier Pagès passèrent (21 mars 1864).

L'élection de Garnier Pagès était déplorable, dit Emile Ollivier.

Je ne sais qui l'emportait en lui de l'imbécillité ou de l'effronterie (*Empire libéral*).

La candidature ouvrière, celle d'un typographe, nommé Blanc, ne réunit qu'un petit nombre de voix, mais elle avait affirmé, devant tous les partis politiques, devant le public aussi, la candidature de classe.

Un manifeste, portant soixante signatures ouvrières, avait accompagné la présentation du candidat, c'était comme la déclaration des Droits de l'Ouvrier. Ce programme réfutait d'abord la formule courante : il n'y a plus de classes depuis 1789. Il protestait ensuite contre le sophisme de l'égalité des citoyens. Cette prétendue égalité, cette égalité théorique, faisait partie du verbiage électoral. On use encore de ce terme fallacieux. Comme si le capital n'établissait pas une évidente distinction, ne mettait pas une séparation infranchissable entre les citoyens, comme si le pauvre était dans la société l'égal du riche, comme si l'homme qui n'a comme moyen d'action que ses bras, peut être considéré comme libre ! Ces soixantes prolétaires hardiment repoussaient ces mensonges politiques, répétés et soutenus par les députés et les journalistes de l'opposition, d'avec lesquels ils se séparaient audacieusement.

Les soixante affirmaient, en outre, qu'ils n'étaient pas représentés, et que des députés issus de la classe bourgeoise ne pouvaient ni obtenir ni même réclamer les réformes, d'où devait sortir l'affranchissement des travailleurs.

Nous ne sommes pas représentés, disaient-ils, car, dans une séance récente du Corps Législatif, aucune voix ne s'éleva pour formuler, comme nous les entendons, nos aspirations, nos désirs et nos droits. Nous ne sommes pas représentés, nous qui refusons de croire que la misère soit d'institution divine. Nous ne sommes pas représentés, car personne n'a dit que l'esprit d'antagonisme

s'affaiblissait tous les jours dans les classes ouvrières. Nous maintenons qu'après douze ans de patience le moment opportun est venu. En 1848, l'élection d'ouvriers consacra un fait, l'égalité politique; en 1864, cette élection, consacrerait l'égalité sociale.

Ce manifeste, d'une forme modérée, — Tolain en avait été le rédacteur — souleva la fureur des députés, déclencha les colères de la presse, et excita contre les novateurs toute l'arrière-garde de l'opposition. On reprocha à ces néo-opposants, avant-garde compromettante, de faire avec la question sociale, inopportunément agitée, une diversion favorable aux candidats officiels, nuisible aux candidats d'opposition, hostile aux chefs de la gauche. On les considéra presque comme des traîtres et des mouchards. Mais ils eurent l'approbation de Proudhon, dont malheureusement la fin était prochaine. Le puissant philosophe publia alors son ouvrage remarquable *Sur la Capacité des classes ouvrières*.

La déclaration ouvrière eut une sanction pratique : la loi dite des coalitions fut votée, après un brillant effort oratoire d'Emile Ollivier. C'était l'abrogation des dispositions du code pénal, punissant l'entente des ouvriers en vue d'une grève à déclarer. Emile Ollivier proposa, et fit voter, la liberté pour les travailleurs de se concerter, avec cette restriction que la liberté de celui qui ne voudrait, ni se coaliser, ni cesser le travail, serait respectée. Un article amena une discussion assez vive. Jules Favre et Jules Simon combattirent le texte visant les atteintes à la liberté du travail. Emile Ollivier répondit :

S'interdire à soi-même le travail est un acte de liberté, l'interdire aux autres est un acte de tyrannie : la loi permet l'acte de liberté et réprime l'acte de tyrannie.

Cette loi autorisait les grèves, mais comme elle conti-

nuait à défendre les réunions et les associations, elle ne donna qu'une incomplète satisfaction à la classe ouvrière.

CONGRÈS INTERNATIONAUX

Un second congrès de travailleurs eut lieu à Genève, en 1866. Les discussions y furent économiques seulement. On y vota les statuts. Karl Marx, dont l'autorité s'affirmait de plus en plus, établit fortement la prépondérance, sur chaque conseil fédéral, du conseil général siégeant à Londres. A Lausanne, le congrès, qui fut tenu en septembre 1867, déclara que l'émancipation sociale était inséparable de l'émancipation politique. Un ouvrier suisse, à la première séance, fit une motion qui amena de la part de la grande majorité une déclaration anti-religieuse inattendue. On était implicitement d'accord, avant la réunion du congrès, pour écarter toute discussion sur les croyances, la croyance étant du domaine du sentiment individuel, une affaire privée. Ce congressiste eut la singularité de proposer que, suivant l'usage de son pays, on invoquât, avant de commencer toute discussion, la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée. Cette motion dangereuse, conforme à l'esprit calviniste, suscita d'évidentes protestations et amena de très fermes déclarations de matérialisme scientifique.

Le Congrès ayant décidé, à l'unanimité, que l'émancipation morale des travailleurs devait être accompagnée de leur émancipation politique, vota ensuite le principe que : les sociétés coopératives ne devaient pas réaliser de bénéfices, car alors elles deviendraient une nouvelle caste capitaliste, mais qu'elles devaient se diriger par les principes de la mutualité et du fédéralisme. On repoussa, sur la proposition des délégués français, des motions qualifiées de communistes, comme la propriété collective du sol et l'abo-

lition de l'héritage. Les Suisses et les Italiens votèrent avec les Français pour le maintien de la propriété individuelle. Les Belges, les Anglais et les Allemands votèrent la propriété collective.

Le Congrès de Bruxelles, en 1868, fut une revanche de l'esprit communiste. Il adopta le principe collectiviste, malgré l'opposition des Français. Une question, à laquelle de terribles événements, bien proches, allaient donner une réponse brutale, qui n'était point celle qu'avaient supposée les congressistes illusionnés, fut posée sur l'attitude des travailleurs en cas de conflit guerrier. Les congressistes votèrent une motion de Charles Longuet, Richard, Fontaine et Tolain, délégués français, déclarant que les ouvriers devaient s'opposer à la guerre, et menacer les gouvernements d'une grève générale « dans tous les pays où éclaterait la guerre ». Deux ans après, les Prussiens bombardaient Paris, et les ouvriers allemands marchaient sans hésiter contre les ouvriers parisiens, qui, eux-mêmes d'ailleurs, à la déclaration de guerre, pas plus que leurs confrères allemands, n'avaient eu la pensée d'une déclaration de grève générale. Des deux côtés de la frontière, on avait patriotiquement empoigné le fusil, et combattu chacun pour son pays, sans se préoccuper des principes et des statuts de l'Internationale.

BAKOUNINE

A Bâle, le 6 septembre 1869 s'ouvrit un congrès animé de l'esprit le plus révolutionnaire. Des délégués espagnols y assistaient, et aussi un délégué des mécaniciens de Naples, le russe Bakounine. Ce célèbre révolutionnaire avait été élevé à l'école des Cadets, et en était sorti officier dans l'artillerie de la garde. Il appartenait à une famille riche. Il

put s'affranchir bientôt de la servitude militaire. Il voyagea, vint à Paris, y connut Proudhon, collabora à *la Réforme*, et, lié avec les patriotes polonais, il s'efforça de provoquer un soulèvement simultané en Pologne et en Russie. Il fut expulsé de France sur les instances de l'ambassadeur russe, et se réfugia en Belgique. Il parcourut ensuite l'Allemagne et l'Autriche, participa aux troubles de Prague, de Dresde, de Berlin, qui éclatèrent à la suite des événements de 1848. Il fut arrêté à Chemnitz et condamné à mort, une première fois. Sa peine fut commuée. Il fut une seconde fois condamné à mort, et enfin livré à la Russie, par l'Autriche. Détenu pendant huit ans à la forteresse de Petropawlosk, sa peine fut commuée en exil perpétuel, en Sibérie. Il s'évada des mines, gagna le Japon, se réfugia en Angleterre, puis en Suisse. Il entra dans l'Association internationale en 1867. Il avait fondé un groupement rival : la Démocratie Socialiste. Il sollicita son admission à l'Association internationale, et l'obtint. Avec lui, le communisme libertaire pénétra dans l'Internationale, et y produisit une scission. Bakounine, représentant l'élément anarchiste, lutta contre Karl Marx, autoritaire, partisan de l'intervention politique, enseignant que le prolétariat doit s'emparer du pouvoir et le conserver. Bakounine avait l'esprit de lutte, de démolition, de suppression de tout système gouvernemental. Karl Marx était centralisateur et organisateur. L'Allemand, penseur puissant, à l'agitateur russe, utopiste niveleur, qui ne rêvait que destruction de toute organisation, qui craignait même que le triomphe du socialisme n'amènât la formation d'un état nouveau, la domination d'une classe surgissant des rangs populaires, opposait un système d'état social, dont le principe serait l'organisation du prolétariat en parti de classe. Ayant conquis le pouvoir politique, maître de tous les rouages de l'Etat, le prolétariat enlèverait le capital à la

bourgeoisie, centraliserait les moyens de production de la richesse entre les mains de l'Etat. Cet Etat ne devrait disparaître que lorsque le prolétariat aurait définitivement vaincu toutes les résistances des classes privilégiées. Karl Marx était donc un socialiste gouvernemental, comme tel admettant la République, à condition de s'en emparer. Bakounine, négateur complet, nihiliste intransigeant, voulait l'abolition de tout pouvoir politique, en qui il voyait toujours un despotisme. « L'Etat républicain, disait-il, est aussi despotique que l'Etat gouverné par un empereur ou un roi. » Cette dualité de systèmes et de tendances s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Elle s'affirma par une lutte, un vote, et un schisme, après la lutte de la Commune, au congrès de la Haye et au congrès de Saint-Imier (septembre 1872). Bakounine et les autres anarchistes furent exclus de l'Association Internationale, et Karl Marx, avec les partisans d'une centralisation autoritaire de l'Association, triompha. Le conseil général de l'Internationale fut transféré de Londres à New-York, et comme protestation la Fédération Jurassienne fut fondée. Ces débats, étant postérieurs à la Commune, ne peuvent être qu'indiqués ici.

L'un des jurassiens, disciple de Bakounine, a formulé ainsi l'antagonisme des deux camps de l'Internationale :

Les uns veulent s'emparer de l'état actuel et le modifier graduellement jusqu'à ce qu'il soit la fidèle expression des besoins des travailleurs; les autres suppriment d'abord l'organisation politique et juridique, de manière à enlever toutes garanties aux privilèges de la bourgeoisie, et à désorganiser l'ordre social pour reconstituer les communes et la fédération internationale.

Adhémar Schwitz, en donnant cette formule, semblait accorder à Bakounine et à ses partisans le privilège de l'action révolutionnaire. C'est inexact. Les membres français de l'Internationale, tout en se soumettant à la direction du

conseil général marxiste, firent plus que de proclamer des théories, ils agirent. La plupart, en effet, sans avoir été les promoteurs de la Révolution du 18 mars, mouvement spontané, riposte à une provocation gouvernementale, propagèrent l'esprit révolutionnaire, fournirent des chefs au Comité Central, des membres et des fonctionnaires au gouvernement de la Commune. Les autres internationaux, en Allemagne, en Angleterre, se contentèrent de disputer sur leurs théories, en s'inclinant respectueusement devant le casque couronné du Kaiser et le diadème de la Queen.

L'INTERNATIONALE SOUS NAPOLÉON III

Les premiers membres français de l'Internationale, les délégués à l'exposition de Londres, avaient paru inoffensifs au gouvernement impérial. Loin de se montrer effrayé par la création de cette organisation ouvrière, ayant des ramifications dans tous les pays d'Europe, l'empereur, qui faisait montre alors de libéralisme, non seulement toléra ce mouvement inattendu, mais l'encouragea. Napoléon III avait toujours en une tendance à admettre, à soutenir même les idées socialistes, à condition qu'elles demeurassent sans danger pour le pouvoir absolu dont il était nanti.

Durant sa détention à Ham, dans son cerveau nuageux, des aspirations philanthropiques et des rêveries humanitaires s'étaient condensées. Il avait rédigé un mémoire sur *l'Extinction du Paupérisme*. Son socialisme théorique s'accommodait parfaitement avec la pratique de la dictature. Il éprouvait, pour la multitude, qu'il se gardait bien de qualifier de « vile », des sentiments de bienveillance césarienne. Il était reconnaissant, envers ceux qu'il considérait comme étant de la plèbe, de leur inaction lors du Deux Décembre, de leur soumission au fait accompli, de leur inertie consen-

tante, depuis la proclamation de l'empire, et aussi des six millions de suffrages amnistieurs dont ils avaient largement grossi le total. Il ne lui déplaisait pas de flatter, de soigner cette plèbe, pour mieux opprimer le peuple. Et puis, en sa tête farcie des préceptes de Machiavel, travaillait l'arrière-pensée d'un dérivatif adroit. Il envisageait comme un excellent moyen de gouvernement cette inclination vers les horizons socialistes qu'on lui reconnaissait; il voyait une force dans cette attention donnée aux projets des meneurs de la classe ouvrière. C'était une diversion vis-à-vis de l'opposition bourgeoise, une surenchère mise sur le programme des Cinq, une atténuation de l'influence que Jules Favre, et les autres avocats qualifiés de républicains prenaient sur l'opinion. Donner de la force, de la publicité, et accorder un protectorat moral à un parti nouveau qui se séparait des groupes anciens, qui méconnaissait et combattait les chefs jusque-là autorisés, et pour ainsi dire officiels, de l'opposition, c'était habile; favoriser en même temps un programme, qui, écartant les questions politiques, déclarait s'en tenir à des réformes économiques, à des questions de bien-être matériel et à l'amélioration des conditions du travail, à l'augmentation des salaires, c'était très fort; c'était assurer, s'imaginait l'empereur utopiste, la consolidation du trône impérial. Les politiciens traditionnalistes, les orléanistes, les libéraux et les républicains de gauche, s'appuyant sur la bourgeoisie frondeuse, dont la clientèle dans quelques grandes villes se plaisait à critiquer le pouvoir, et à voter pour des candidats plus ou moins irréconciliables, deviendraient des adversaires négligeables, lorsqu'on aurait réussi à détacher d'eux les masses ouvrières. Les jours de scrutin, comme autrefois en temps de révolution, ces contingents populaires décidaient de la victoire. Il n'était pas désagréable à l'empereur, qui se sentait déjà ébranlé sur son trône autori-

aire, par les secousses continues de l'opposition, de paraître soutenu par les ouvriers. Il résisterait à la poussée bourgeoise, en déclarant faire aux éléments plébéiens une place dans l'Etat.

Emile Ollivier, qui, avec Morny, préparait déjà sa fameuse loi des coalitions, observait avec intérêt cette évolution du régime absolu vers le socialisme césarien et vers l'empire libéral, a apprécié ainsi l'initiative de l'empereur, dont il attribue une part à son cousin :

En 1862, lors de l'exposition de Londres, l'empereur, sur le conseil du prince Napoléon, prenant une initiative hardie de confiance, avait autorisé chaque corps de métier à se réunir et à nommer des délégués proportionnellement à son importance. Cent mille ouvriers furent mis ainsi en mouvement, sans que le public s'en doutât, et trois cents délégués nommés avaient reçu quarante mille francs pour leurs frais de voyage. Ces délégués revinrent pénétrés de l'idée que, pour être résolu à leur profit, la question sociale devait être séparée des questions politiques, et qu'au lieu de se mettre à la queue d'un parti, les ouvriers devaient se déclarer neutres, laisser les bourgeois se disputer sur la forme du gouvernement et s'occuper exclusivement d'améliorer leur condition.

(Emile Ollivier, *l'Empire libéral.*)

Les événements ne répondirent pas à l'attente de Napoléon III, et ses calculs se trouvèrent faussés par les circonstances. Bien vite, les préoccupations dynastiques et le sentiment autoritaire reprirent le dessus dans ses conseils. Ces organisations ouvrières, d'abord jugées inoffensives, supposées même susceptibles d'être des auxiliaires, apparurent, ce qu'elles étaient réellement, des organes de révolution redoutables pour un gouvernement à peu près absolu, avant tout défenseur des privilèges de la bourgeoisie, et gardien vigilant de cet ordre social établi, dont les congrès de

Bruxelles, de Lausanne et de Bâle préconisaient le bouleversement, le préparaient visiblement. On décida d'arrêter ces colonnes d'assaut, lancées des congrès tenus à l'étranger contre les institutions et les principes de l'empire, remparts de la société propriétaire, capitaliste et bourgeoise.

Les internationaux furent considérés comme des conspirateurs. Des ordres furent donnés au parquet, qui obéit sur l'heure. L'Internationale fut poursuivie comme société secrète. C'était absurde. Il n'y avait rien de secret dans les réunions, comme dans le but de ces ouvriers groupés, non seulement au grand jour, mais originairement avec l'assentiment et la subvention du gouvernement.

La loi des coalitions n'autorisait pas l'association. Le 26 mars 1868, les membres du bureau de la section française de l'Internationale comparurent donc devant la 6^e chambre, tribunal correctionnel de Paris. Les accusés étaient : Tolain, Camélinat, Héligon, Chemalé, Murat, Perrachon, Fournaise, Dantier, Bellamy, Gérardin, Gautier, Bastien, Guyard, Delahaye, Delorme. Ils étaient inculpés d'avoir fait partie d'une société non autorisée de plus de vingt personnes. L'audience était présidée par le fameux Delesvaux. Ce magistrat à tout faire, brutal, partial, très peu distingué, physiquement et intellectuellement, s'était acquis une peu enviable célébrité, durant les dernières années de l'empire. Il fut le valet judiciaire du gouvernement impérial aux abois. Ce fut lui qui subit les cinglantes apostrophes de Gambetta, plaidant l'affaire de la manifestation Baudin. Il siégea dans presque tous les procès politiques de 1868 à 1870. Avec son digne collègue, le vice-président Lorient de Rouvray, chargé de la 7^e chambre, il s'était attiré l'animosité de tous les républicains. On le trouva mort subitement, dans son appartement de la rue d'Amsterdam,

au matin du 4 Septembre. On prétendit qu'il avait été surpris et exécuté par une de ses anciennes victimes. Il n'y eut ni instruction judiciaire, ni même enquête sommaire, sur les circonstances de sa mort. Il est fort probable qu'en apprenant la chute du régime qu'il avait servi avec un zèle excessif, et en voyant ceux qu'il avait non seulement condamnés, mais insultés du haut de son tribunal, arriver au pouvoir, il prit peur, et, comme les vizirs odieux, à la mort d'un sultan, il ne voulut pas survivre au gouvernement qui le protégeait, et se tua. Suicide ou vengeance politique, la disparition ne fit aucun bruit : la bête malfaisante avait expiré dans sa tanière, et nul ne s'en occupa. On avait alors d'autres passionnantes préoccupations.

LES PROCÈS DE L'INTERNATIONALE

Ce premier procès ne parvint ni à émouvoir ni à effrayer la bourgeoisie. Elle assista d'ailleurs avec une suffisante indifférence aux diverses poursuites intentées aux membres de l'Internationale. La plupart des accusés étaient pour elle des inconnus, et l'on considérait leurs théories comme chimériques, leur but comme invraisemblable, leur influence politique comme nulle.

Le ministère public contribua à entretenir cette apathie bourgeoise. Nul ne semblait pressentir l'importance du mouvement, nul ne devinait dans ces ouvriers obscurs, déferés à la justice comme de hardis mais infimes ennemis de l'ordre social, les futurs dirigeants d'un formidable mouvement. On était alors tout à la joie. La fête impériale battait son plein. On se trouvait à la veille de la grande kermesse internationale du Champ de Mars, et l'Exposition Universelle accaparait l'attention, dérivait les énergies, masquait tous les points noirs, extérieurs et intérieurs, que

quelques clairvoyants signalaient à l'horizon. On remuait, on récoltait de l'argent. Quand on gagne de l'argent, c'est l'opinion commune de la classe moyenne et de la classe ouvrière aussi, tout semble parfait, le ciel est clair, la route est belle et tout paraît marcher à souhait. L'optimisme s'insinue dans l'organisme social, la confiance dans la solidité du régime, la foi dans la force des gouvernants, avec le dédain pour les mécontents et les pessimistes. La sécurité, une certaine indulgence béate, et le mépris pour les sourds grondements extérieurs et intérieurs du volcan européen dominaient dans les esprits, qui se qualifiaient de raisonnables et de pondérés. La France cuvait alors un lourd bien-être. Elle n'entendait pas que sa digestion fût troublée. Elle disait volontiers, comme le tyran antique qui fut assassiné après souper : à demain les affaires sérieuses ! Et puis étaient-elles vraiment sérieuses, ces affaires de l'Internationale, dont les journaux, considérés déjà comme « à court de copie », selon le cliché stupide, grossissaient assurément l'importance. On voulait taquiner le pays tranquille, en lui faisant peur, comme aux enfants que l'on menace de croquemitaines imaginaires. C'était tout bonnement ridicule ! Les avocats impériaux, à la barre de leurs tribunaux, n'étaient même pas parvenus à établir une vraie culpabilité contre ces internationaux désignés comme si dangereux. Aussi, malgré toute la bonne volonté des juges, n'avaient-ils pu obtenir qu'une condamnation dérisoire. Cent francs d'amende, pour frapper des révolutionnaires qu'on déclarait dangereux, c'était une plaisanterie. On en concluait que le parquet, n'ayant rien à faire, à court de réquisitions, sans doute, comme les journaux étaient dénnés de nouvelles, avait voulu s'amuser et paraître un vigilant gardien de l'ordre public. En poursuivant de pauvres diables, sans consistance, sans moyens d'action, et

dont les efforts pour s'associer ne faisaient que mettre en plus vive lumière leur isolement et leur impuissance, la magistrature avait démontré la solidité de l'édifice impérial et le peu d'importance de ceux qui prétendaient l'ébranler !

Dans leur défense, les accusés de l'Internationale s'étaient présentés, non comme des factieux prêts à s'armer, mais comme des citoyens un peu plus remuants que d'autres, voulant profiter des lois libérales de l'empire, pour discuter, à leur façon, et en se groupant, leurs intérêts professionnels. Celui qui avait porté la parole au nom de tous, l'accusé Tolain, ouvrier ciseleur, individualité alors sans notoriété, avait répliqué au ministère public, avec modération, et non sans apparence de raison :

Le réquisitoire que vous venez d'entendre est la preuve la plus grande du danger que courent les travailleurs, quand ils cherchent à étudier les questions qui embrassent leurs plus chers intérêts, quand ils veulent s'éclairer mutuellement, et s'efforcent de reconnaître les voies dans lesquels ils marchent en aveugles. Quoi qu'ils fassent, de quelque précaution qu'ils s'entourent, quelles que soient leur prudence et leur bonne foi, ils sont toujours menacés, poursuivis et tombent sous l'application de la loi.

Comme l'avocat impérial protestait, l'orateur ayant parlé d'arbitraire, Tolain ajouta :

Le mot d'arbitraire vous blesse ? Eh ! bien, pourtant, que nous est-il arrivé ? Un jour, un fonctionnaire s'est levé avec l'esprit morose, un incident a rappelé à sa mémoire l'association internationale, et, ce jour-là, il voyait tout en noir, d'innocents que nous étions la veille, nous sommes devenus coupables sans le savoir ; alors, au milieu de la nuit, on a envahi le domicile de ceux qu'on supposait être les chefs, comme si nous conduisions nos adhérents, tandis qu'au contraire tous nos efforts tendent à

nous inspirer de leur esprit, et à exécuter leurs décisions, on a tout fouillé, saisi ce qui pouvait être suspecté; on n'a rien trouvé qui pût servir à une accusation quelconque. On ne trouve sur le compte de l'Internationale que ce qui été jeté aux quatre vents de la publicité. Avouez donc qu'en ce moment on nous fait un procès de tendance, non pour les délits que nous avons commis, mais pour ceux qu'on croit que nous pouvons commettre...

Malgré la justesse de ces observations, et la mesure avec laquelle elles étaient présentées, le tribunal condamna. Pouvait-il faire autrement? L'acquiescement eût semblé la condamnation du gouvernement qui avait ordonné les poursuites. La pénalité fut légère : cent francs d'amende. On ne vit dans cette condamnation qu'une satisfaction morale donnée au parquet, qu'il était impossible de désavouer. Elle passa à peu près inaperçue. On avait autre chose en tête. On n'avait pas le temps de s'effrayer. Le spectre rouge, c'était un épouvantail à moineaux bien démodé.

Celui qui l'avait inventé, c'était un farceur célèbre, Romieu, mort, oublié. Il était puéril de faire survivre l'invention, un mot. Et puis, ces ouvriers phraseurs, entendus à la correctionnelle, étaient fort insignifiants, sans auditoire. On n'avait qu'à les laisser pérorer dans leurs groupes sans importance. Ces moustiques ne méritaient même pas un froncement de sourcils de la part du lion impérial, qu'ils picotaient follement, disaient les sages, les habiles.

Ces révolutionnaires pour rire ne semblaient pas même des trouble-fête. La magistrature impériale agissait sagement en les laissant librement circuler, avec une amende à payer, pour le principe, pensait la bourgeoisie.

En prison, ils se seraient aigris et concertés. Peut-être même, n'aurait-on pas fait attention à eux dans la rue. Ils n'avaient pas gêné le défilé des rois, qui, gaiement, s'avan-

çaient, comme dans la Belle-Hélène, vers l'étourdissante foire de l'exposition; ils ne sauraient davantage entraver par leur présence, dans leurs parcours, la ronde folâtre. Elle reprenait, plus endiablée, sous le bâton d'orchestre du joyeux allemand Offenbach, cette joyeuse ronde de l'or, de l'amour, des plaisirs et de l'insouciance, que devait seulement interrompre, bientôt, l'avant-garde des uhlans et le peuple entrant aux Tuileries, comme le flot dans les maisons quand la digue est rompue.

La condamnation à cent francs d'amende n'avait ni abattu les énergies ni épuisé les ressources des internationaux. Le groupe français continua ses réunions, et nomma un nouveau bureau.

Comme le précédent, celui-ci fut poursuivi et condamné. Cette fois, la magistrature eut la main plus lourde. Elle ajouta aux cent francs d'amende, l'emprisonnement. Les citoyens Varlin, Malon, Humbert, Granjon, Bourdon, Charbonneau, Combault, Langevin, Moilin furent condamnés chacun à trois mois. L'association internationale fut déclarée dissoute, pour la seconde fois.

La grande majorité du public demeura indifférente, et comme étrangère, à ce duel qui s'entamait entre la magistrature et les ouvriers militants. Les députés de l'opposition dédaignaient ces résistances qu'ils ne dirigeaient point, et les journaux qui combattaient l'empire, avec prudence et réserves, *le Siècle*, *l'Opinion Nationale*, *le Courrier du Dimanche*, se contentèrent d'enregistrer les condamnations, faisant le silence sur les doctrines et sur les personnalités de ces auxiliaires irréguliers, estimés plutôt compromettants.

Le champ de combat n'allait pas tarder à s'agrandir. De nouveaux lutteurs descendaient dans l'arène, et grâce à une presse nouvelle, spirituelle et agressive, à qui Roche-

fort et sa *Lanterne* donnaient l'éclat, de constitutionnelle et dynastique, l'opposition allait devenir républicaine et révolutionnaire. Le public, alors, serait bien forcé d'entendre ce concert d'hostilités s'élevant contre l'empire des rangs d'une minorité active et hardie.

Un congrès d'étudiants et de jeunes gens, écrivant et pérorant d'ordinaire au quartier latin, s'était tenu à Bruxelles. Germain Casse, Regnard, Jaclard, Raoul Rigault y avaient pris la parole. C'était une juvénile avant-garde, dont la plupart des militants devaient, par la suite, se retrouver à la tribune, dans les journaux et dans tous les mouvements qui précédèrent et accompagnèrent la chute de l'empire. Les étudiants qui avaient participé au congrès de Bruxelles furent exclus de l'Université, et perdirent le bénéfice de leurs inscriptions. Ils semblaient se soucier fort peu de passer les examens auxquels ils se préparaient vaguement, en faisant de la propagande républicaine et socialiste, dans les brasseries et les groupes du quartier des écoles.

LES RÉUNIONS PUBLIQUES

Une loi nouvelle, excellente en son principe, dangereuse par son application, la loi de 1868 sur les réunions, avait brusquement animé les salles où l'on pouvait se rassembler, et du même coup avait peuplé la maison de Sainte-Pélagie. Cette loi n'était, en réalité, qu'un piège, mais c'est l'empire qui y fut pris.

Cette loi donnait la liberté de réunion et la retirait. L'art. 1^{er} était ainsi conçu : « Les réunions publiques peuvent avoir lieu sans autorisation préalable, sous les conditions prescrites par les articles suivants. Toutefois les réunions publiques ayant pour objet de traiter de matières politiques

ou religieuses continuent à être soumises à cette autorisation. »

C'était la formule de Figaro, mise en texte législatif : il était permis de parler de tout, sauf de ceci, de cela, et l'énumération prohibitive équivalait à l'interdiction complète de parler. Il est évident que si l'on permettait aux gens de se réunir pour discuter, pour entendre des discours, c'était bien pour qu'ils pussent traiter les brûlantes questions politiques et sociales, qui les intéressaient par-dessus tout. Rouvrir les clubs, et défendre d'y parler de politique, c'était aussi absurde et aussi perfide que la tentation de la légende adamique. Si le Tout-puissant n'avait pas voulu qu'Eve croquât la pomme, il n'avait qu'à ne pas la laisser entrer dans le jardin où il y avait des pommiers. Le fruit défendu fait venir l'eau à la bouche, les paroles aussi. Il était plus que probable que les orateurs populaires, à qui le bon dieu des Tuileries ouvrait les salles publiques, jusque-là cadenassées, en leur permettant, une fois rassemblés et entraînés par la présence d'auditeurs passionnés, de toucher à tous les sujets, excepté à la politique et à la religion, s'empresseraient de toucher à ces deux matières interdites. Il autorisait la réunion et interdisait ce qui devait déterminer les hommes à se réunir. Il était facile de prévoir que les orateurs ne résisteraient pas à la tentation, et qu'abordant les sujets défendus ils tomberaient sous le coup de la loi : ils deviendraient inévitablement des délinquants. Cette loi n'était donc qu'une embûche. Elle était ainsi dolosive et mensongère. Si, en effet, l'article 1^{er}, sous les conditions sus-indiquées, permettait de se réunir sans autorisation, l'article 13 et dernier donnait le droit au préfet d'ajourner, au ministre de l'Intérieur d'interdire toute réunion. C'était la négation même de la réunion. Le droit était nié après avoir été affirmé, la possibilité de se

réunir retirée aussitôt après avoir été accordée, puisque la loi ôtait, à la fin de son texte, ce qu'elle concédait au commencement. C'était la restriction mentale des jésuites, transformée en précepte écrit, mise en action. « Je te permets de parler librement, mais avec cette réserve que tu ne parleras que de ce qui te sera permis, et que je pourrai te clore la bouche quand cela me conviendra. »

Malgré ces périls et ses imperfections, la loi de 1868 eut deux résultats, que n'avait pas prévus l'empire : le piège, il est vrai, fonctionna dans le sens que les policiers désiraient. Des personnalités remuantes se produisirent, des « blaquistes », de ceux que l'on classait, dans les archives de la sûreté générale, parmi les hommes dangereux, se dénoncèrent à la tribune populaire. Ils furent momentanément mis hors d'état, croyait-on, de combattre le régime impérial. C'était là une illusion que les événements n'allèrent pas tarder à dissiper. La loi physique de la compression et de la dilatation des corps se manifesta. Les préoccupations politiques et sociales, comprimées depuis décembre 1851, subirent une expansion soudaine. Des orateurs nouveaux surgirent. Des jeunes hommes ignorés prirent la parole avec une verve insoupçonnée. Des préceptes, des programmes, des tendances, dont la fermentation latente, sans la loi déliant les langues, fût demeurée enclose dans des écrits inédits, dans des journaux sans lecteurs, dans des parlottes sans public, et dans le secret des consciences, éclatèrent au grand jour. Ces pétarades, pouvant faire pressentir de formidables explosions prochaines, éveillèrent. Elles firent sursauter les populations endormies. Elles mirent debout des énergies engourdies depuis dix-huit ans. Ce fut un grand réveil. L'empire, pour sa propre perte, avait sonné lui-même la diane de la Révolution.

Ainsi, double conséquence de la loi de 1868, le régime impé-

rial donnait la parole à ses adversaires, avec l'intention perfide de mieux les surprendre et les abattre, mais en même temps il façonnait des orateurs, il créait des auditoires. Selon l'apologue du fabuliste en «cuidant engeigner autrui, il s'engeignait lui-même». Tout concourait donc à la fois à grouper et à armer les adversaires de l'empire, tout préparait la résistance et stimulait l'opinion. Sur les murs des Tuileries dorées une main invisible semblait tracer la fatidique devise flamboyant aux voûtes du palais de Balthazar. Les jours de l'empire napoléonien étaient comptés, et l'arrivée terrible des soldats de Sennachérib était proche. L'empereur allait lui-même les appeler, et, se prenant au trébuchet de Bismarck, provoquer follement l'ennemi extérieur. Le régime était miné à l'intérieur; le Prussien vainqueur ne ferait que donner la pousée finale.

La chute sans violences, sans cris, sans coups de feu, sans une goutte de sang, de cet empire solide d'apparence, serait inexplicable sans le travail de sape auquel il avait été soumis, depuis la fondation à Londres de l'Association internationale, depuis la loi des coalitions favorisant les grèves, et la loi des réunions, permettant aux réquisitoires contre le régime de se produire, accoutumant le pays à les entendre, et peu à peu à les approuver. Sans la défaite, sans l'Allemand victorieux, l'empire eut peut-être prolongé de quelques années son agonie, mais c'était un moribond dont la succession était déjà ouverte, avant la brutalité du coup mortel porté par l'étranger.

La loi sur les réunions était à peine promulguée que des séances publiques s'ouvrirent partout. A la Redoute, rue Jean-Jacques Rousseau, siège des loges maçonniques du rite écossais ancien et accepté, au Pré-aux-Clercs rue du Bac, dans diverses salles de bals populaires, à Montparnasse rue de la Gaîté, salle Lévis aux Batignolles, à la

Reine-Blanche à Montmartre, des discussions furent organisées et suivies assidûment. L'un des présidents de ces réunions des plus en vue fut un hongrois naturalisé, Horn, qui, depuis, disparut. Il avait présidé la première réunion au Waux-Hall. Deux ou trois orateurs principaux furent rapidement mis en vedette, par leur facilité d'élocution, plutôt que par la hardiesse de leurs attaques. On s'en tenait, en apparence, aux matières dites économiques, pour déférer aux exigences de la loi, mais bien vite les orateurs détournaient la discussion, et l'on abordait, du consentement de l'auditoire, les questions sociales et surtout politiques. Un commissaire de police assistait aux séances, sur l'estrade, muni de son écharpe. Il prenait des notes, intervenait d'abord, pour protester et comme pour rappeler à l'ordre. Ensuite il prononçait la dissolution de l'assemblée. Très souvent des bagarres succédaient à cette clôture administrative, et la discussion reprenait après le départ en musique du représentant du gouvernement. Les orateurs et les membres du bureau, qui avaient continué à tenir séance, après que la réunion avait été dissoute, étaient traduits à bref délai devant les tribunaux.

L'orateur le plus écouté, le plus applaudi, était alors Briosne. Il était doué d'un organe sonore, parfaitement timbré, et s'exprimait avec des gestes sobres, et dans une phraséologie un peu creuse, mais claire et persuasive. Il traitait généralement de la « liquidation sociale ». A côté de lui on écoutait volontiers : Le français, comptable ayant des statistiques et des chiffres à citer à l'appui de ses revendications et de ses critiques, Abel Peyrouton, avocat nerveux, qui avait surtout de révolutionnaire le masque irrité et le geste coupant, le maigre Charles Longuet, l'un des chefs du petit groupe de jeunes proudhoniens se réunissant à la brasserie Serpente, Caulet de Tayac, grand, pâle, blond,

l'air distingué, ayant un peu l'allure d'un diplomate, discoureur méthodique, faisant la critique des institutions philanthropiques, des groupes d'assistance, des œuvres charitables visant la classe ouvrière ; il considérait ces organisations comme impuissantes et démoralisatrices ; Ducasse, un lizarre personnage, roux, sec, raide, étudiant en théologie protestante ; on prétendait même qu'il avait été pasteur quelque part, en Suisse. Ducasse sermonnait la classe ouvrière, s'efforçant de lui inculquer les principes du socialisme, et quand il avait suffisamment catéchisé son auditoire tout disposé à être converti, il changeait de ton, quittait la phraséologie chantante et pleurarde dont il usait pour développer son sermon sur les mystères de l'évolution sociale, alors il grondait, il tonnait, il se dressait vis-à-vis de la classe capitaliste évoquée, que vaguement, dans l'espace, d'un doigt vengeur, il semblait montrer visible à l'assistance frémissante de colère et d'envie. Il apparaissait alors dans l'attitude révoltée d'un nabi farouche d'Israël, prophétisant la destruction des temples oppresseurs et des palais orgueilleux. Quand ce singulier prédicant abordait la tribune, il avait coutume de tirer avec lenteur, de dessous la pèlerine de son mac-farlane, une vaste serviette noire bourrée de papiers, et quand il la déployait avec la solennité d'un officiant ouvrant l'Évangile, les fidèles recueillis devant lui considéraient avec respect et espoir ce portefeuille imposant dont les vastes poches paraissaient contenir la solution de tous les problèmes sociaux, le secret de la félicité des générations futures.

Les physionomies de ces éducateurs de l'opinion, préparateurs de la Commune, sont demeurées en partie effacées. Beaucoup ont disparu sans laisser de traces. Plusieurs au contraire, parmi ces précurseurs, ont joué un rôle dans les événements qui précédèrent et suivirent le 18 mars, et

nous les retrouverons, mêlés à l'action et victimes de la répression, mais leurs commencements sont demeurés enveloppés de brumes et d'oubli. Il n'existe guère de documents, de volumes, de mémoires sur ces dernières années de l'empire. La catastrophe belliqueuse où l'empire sombra, où la France faillit périr, les péripéties de la lutte entre Versailles et Paris, les hommes et les circonstances des deux sièges ont accaparé l'attention, et les historiens, comme les mémorialistes et les anecdotiers, ont généralement négligé de renseigner sur les origines du grand mouvement révolutionnaire de 1862 à 1870 ; ils sont restés à peu près muets sur les débuts des hommes, voués à une impressionnante notoriété, ou destinés à passer comme des ombres sur un mur, qui, dans les trois dernières années impériales, préparèrent et rendirent possible l'avènement de la forme républicaine au 4 septembre, et le sursaut vigoureux au 18 mars du prolétariat enchaîné.

Ce grand mouvement de propagande, cette éducation socialiste, cette préparation à la Révolution, qui se manifestaient par les réunions publiques, en dehors de la gauche et des opposants parlementaires, même contre eux, n'étaient pas l'œuvre de l'Internationale. Les orateurs des salles populaires n'appartenaient pas en majorité à l'association. Parmi ces militants de la première heure, il convient de citer : Germain Casse, l'un des délégués au congrès des étudiants, dont quelques-uns seulement faisaient partie de l'Internationale. D'une ardeur plus que méridionale, il était originaire de la Guadeloupe ; Casse avait une grande action au quartier latin. Avec sa face léonine, sa carrure d'athlète, sa gesticulation étourdissante et ses allures rudes, on le vit à la tête de toutes les manifestations qui se produisirent à partir de l'affaire Baudin. Germain Casse était né à la Pointe-à-Pitre en 1837, qu'il représenta, en 1873, à

l'Assemblée Nationale. Il fut ensuite député de Paris (14 arrondissement) plusieurs fois réélu. Il siégeait à l'extrême gauche. Il est mort trésorier payeur-général, il y a une douzaine d'années. Il ne fit pas partie de la Commune, se tint à l'écart, plutôt hostile.

DÉCLARATIONS AU NOM DE L'INTERNATIONALE

Ce fut Germain Casse qui, dans le grand procès fait à l'Internationale, dit le procès des Trente, formula la pensée générale de ses co-accusés, bravant le ministère public et renonçant à discuter juridiquement :

Nous ne cherchons pas, dit-il, à échapper à quelques mois de prison : la loi n'est plus qu'une arme mise au service de la vengeance et de la passion ; elle n'a pas droit au respect. Nous la voulons soumise à la justice et à l'égalité.

Combault, prenant la parole après lui, exposa les idées égalitaires et réformatrices de l'Internationale dans une forme hardie, mais où, par moments, le ton moralisateur devient prétentieux et où la préoccupation vertueuse s'affirme dans un langage désuet :

Chacun de nous est libre et agit librement. Il n'y a aucune pression de pensée parmi nous. J'ai d'autant plus de peine à comprendre la persistance du ministère public à nous accuser de ce que nous n'avons pas fait qu'il pourrait largement nous accuser de ce que nous reconnaissons avoir fait... Vous poursuivez les ouvriers parce qu'ils sont socialistes, parce que, hommes de labour, ils veulent une société relevant du contrat juridique librement consenti par tous les intéressés, et appuyée sur la liberté, l'égalité, la solidarité, la réciprocité et le respect de la dignité humaine dans toutes les individualités. Ils veulent une société où le travail soit la seule source de la richesse... Ils flétrissent donc les loteries dont la Bourse et le turl sont l'ordinaire et immoral

théâtre. Tandis que les fils de la classe, qui se prétend notre supérieure salissent leurs noms avec les Phrynés les plus éhontées qu'ils vont en voilettes aux champs de courses, que leur décri, pituade précoce atteste la dégénérescence de toute une classe de la nation, au point qu'il y aura bientôt putréfaction, si toutes ces décadences ne viennent puiser une vie régénératrice dans l'énergie populaire ; des ouvriers qui, depuis l'âge de huit ans, travaillent pour donner des loisirs et de l'instruction à cette jeunesse qui en a fait un si noble usage, ont voulu tenter l'instauration de l'équité dans les rapports sociaux par la science, la libre étude des questions économiques, et l'association indépendante.

Ce programme, en dépit des déclamations rappelant les formules emphatiques et moralisantes de Chaumette, à la Commune de 93, était précis. Il posait le principe de l'antagonisme des classes, et Combault le résuma ainsi, en terminant :

C'est contre l'ordre juridique, économique et religieux que doivent tendre tous mes efforts. Nous voulons la révolution sociale et toutes ses conséquences !

Quand l'avocat impérial Aulois eut donné ses réquisitions, et après les plaidoiries pour les accusés qui avaient fait choix d'un avocat, les défenseurs étaient M^{es} Lachaud, Bigot, Rousselle, Lenté, Laurier, l'un des prévenus, Chailain, au nom de tous, eut la parole et prononça la déclaration suivante, véritable déclaration de guerre sociale :

Il y a en ce moment une sainte-alliance des gouvernements et des réactionnaires contre l'Internationale. Que les monarchistes et les conservateurs le sachent bien, elle est l'expression d'une revendication sociale trop juste et trop conforme aux aspirations contemporaines pour tomber avant d'avoir atteint son but. Les prolétaires sont las de la résignation ; ils sont las de voir leurs tentatives d'émancipation toujours repoussées, toujours suivies de répressions ; ils sont las d'être les victimes du capital, las de se voir condamner au travail sans espoir, voués à une subal-

ternisation sans limites, las de voir toute leur vie dévorée par la fatigue, par les privations, las de ramasser quelques miettes d'un banquet dont ils font tous les frais. Ce que veut le peuple, c'est d'abord se gouverner lui-même sans intermédiaire et surtout sans sauveur, c'est la liberté complète. Quel que soit votre verdict, nous continuerons, comme par le passé, à conformer ouvertement nos actes et nos convictions. Vous pouvez frapper les hommes, vous n'atteindrez pas l'idée, parce que l'idée survit à toute espèce de persécution.

A cette ferme déclaration, le tribunal répondit en prononçant les condamnations suivantes : Combault, Benoît Malon, Varlin, Pindy, Heligon, Murat, Johannard, à un an de prison et 100 francs d'amende ; Avrial, Sabourdy, Franquin, Passedouet, Rocher, Langevin, Pagnerie, Robin, Leblanc, Carle, Allard, Theisz, Collot, Germain Casse, Chalain, Mengold, Ansel, Bertin, Royer, Girode, Delacour, Durand, Duval, Fournaise, Giot, Malézieux à 2 mois de prison et 25 francs d'amende.

Flahaut et Landeck furent acquittés, comme n'ayant pas donné leur adhésion à l'Association internationale des travailleurs, avant les poursuites. Les condamnés furent en outre privés de leurs droits civils.

SCISSION AVEC LA GAUCHE PARLEMENTAIRE

Cette condamnation creusait un fossé, un abîme plutôt, entre la gauche, ses orateurs et le nouveau parti, encore non organisé, invertébré pour ainsi dire, mais dont les membres paraissaient doués d'une vitalité surprenante. Rochefort excepté, mais le célèbre pamphlétaire, toujours en prison, en exil ou démissionnaire, comptait à peine dans ce parti essentiellement bourgeois et adversaire du socialisme, les chefs renommés de l'opposition parlementaire, étaient dédaignés, attaqués, conspués par le public des

réunions publiques. On ne leur ménageait ni les reproches ni les dédains, on les accablait de méfiance et de suspensions. On les chansonnait aussi, sur l'air alors populaire de *la Femme à Barbe*, que dégoisait à l'Alcazar Thérèse, la divette populaire. Raoul Rigault colportait dans les brasseries du Quartier latin des couplets où chacun des anciens Cinq venait se présenter au pilori : « C'est moi qui fais les boniments sur l'avant-scène de la baraque ! » faisait-on dire à Jules Favre, et Pelletan, Jules Simon, chacun à son tour, faisaient amende honorable devant l'auditoire en déclarant au refrain : « Et ça ne coûte qu'un petit parjure ! » La chansonnette s'appelait : *la Bande à Judas*. Elle eut un vif succès. Ainsi, bien avant le 4 Septembre, où ils prirent le pouvoir, en véritables insurgés, vainqueurs sans avoir combattu, il est vrai, et à la faveur de l'immense désarroi et de la stupeur produite par les désastres, ces hommes qui formèrent le gouvernement de la Défense, et qui aidèrent Thiers et Mac-Mahon à exterminer les républicains parisiens, étaient déjà désavoués, démonétisés et honnis. L'épithète de Judas était sans doute excessive, et surtout prématurée, mais elle témoignait de l'hostilité à leur égard des groupes avancés. Ils avaient été au-devant de l'impopularité. Ils avaient repoussé avec hauteur l'offre d'une discussion publique et contradictoire avec les orateurs populaires. Ils partageaient les sentiments du parquet à l'égard des membres de l'Internationale.

ROLE DE L'INTERNATIONALE

C'était visiblement alors à une révolution que la France courait, et non à une réforme, comme l'espérait Emile Ollivier, grisé par ses formules et aveuglé par ses illusions. Nul n'en doutait, et l'empereur moins que personne. On

voyait aux Tuileries, dans la presse, à la préfecture de police, dans les milieux politiques bien informés, s'accumuler les nuages ; d'abord simples points noirs, ils épaississaient, et l'électricité s'y emmagasinait. L'orage ne pouvait tarder à éclater. On s'abusait seulement sur l'époque où la nue se déchirerait. On ignorait aussi les éléments de ces nuages orageux.

De nos jours même, longtemps après les événements accomplis, après les désastres subis, et en partie réparés, des esprits fort clairvoyants n'ont pas discerné nettement les causes de la tourmente. On a attribué à l'Internationale un rôle énergique, et une influence perturbatrice qu'elle n'eut jamais, qu'elle ne pouvait posséder, qu'elle ne recherchait même pas. Faire de cette association le pivot de la Révolution de 1870-71, le levier qui a jeté bas le régime impérial et soulevé le monde démocratique, c'est une aberration historique, aussi forte que celle dont certains écrivains ont fait montre lorsqu'ils ont accordé aux loges franc-maçonnes du XVIII^e siècle, tout imprégnés de l'esprit anglais, esprit conservateur, aristocratique et religieux, une action décisive et un rôle prépondérant dans la Révolution française. La franc-maçonnerie qui eut, en France, pour premier grand maître un grand seigneur anglais, lord Derwentwater, ne pouvait concevoir, et ne visait qu'une réforme dans les lois, et une révolution parlementaire, avec ou sans régicide, devant amener un ordre social et politique semblable au régime fonctionnant encore dans le royaume uni.

L'Association internationale, dont le pouvoir central siégeait à Londres, dont les fondateurs étaient des théoriciens, et non des émeutiers, ne pouvait aucunement diriger un mouvement révolutionnaire actif, s'accommodant au tempérament français. Les internationaux sont demeurés comme

une académie de philosophes socialistes, jusqu'à notre époque. Ils pouvaient bien, dans leurs congrès, et encore au milieu de vives résistances, proclamer la révolution sociale universelle, abolir la propriété individuelle, supprimer l'héritage, décréter la production en commun, l'abolition du salariat, et la cessation des guerres, ils étaient impuissants à faire admettre leurs conceptions par l'ensemble des peuples, encore moins à faire passer le moindre article de leur programme minimum de la théorie à la pratique. L'Association internationale devait effrayer, à distance et par ouï dire, les gouvernants ; elle n'en attaqua sérieusement aucun. Lorsque le conflit terrible de 70 s'éleva entre Allemands et Français, elle comptait des adhérents nombreux dans les deux camps. Elle n'en désarma pas un. Les internationaux, et c'est à leur honneur des deux côtés des Vosges, firent le coup de feu avec une passive énergie. Sauf quelques phraseurs, qui, du fond de leur cabinet, lancèrent des appels creux et vains, au nom de l'humanité et de la fraternité philosophique et ouvrière, nul ne parut se souvenir des belles maximes anti-guerrières de l'association. Pour la guerre civile, en France, l'élément dit international ne fut qu'un appoint plutôt doctrinal, une adhésion bavarde, et encore rencontra-t-on surtout des internationaux dans les conseils élus, dans les grandes fonctions, dans les services administratifs, dans les journaux et dans les clubs. Les vaillants qui furent mitraillés dans les plaines de Nanterre le 2 avril les combattants d'Issy, de Vanves, du Moulin-Saquet, les intrépides défenseurs des suprêmes barricades de mai avaient-ils adhéré aux statuts de l'Association internationale ? les connaissaient-ils même ? C'est fort possible, mais ils n'en parurent guère préoccupés avant et pendant la bataille. Ce n'était pas l'Internationale qui les avait armés, ce n'était pas elle qu'ils défendaient. La

Commune a eu dans son sein des hommes qui avaient fait partie de l'Internationale, qui pouvaient être pénétrés de ses principes, mais elle ne fut pas l'œuvre de cette association, et le Comité Central, qui surgit au lendemain du 18 mars, qui fut le premier gouvernement révolutionnaire fonctionnant après la guerre, et qui précéda l'élection communale, se constitua en dehors, et pour ainsi dire à l'insu du conseil général de l'Internationale. Le grand chef, Karl Marx, ne quitta, ni avant, ni pendant la Commune, son tranquille cottage près de Londres, où il attendait les événements et jugeait les hommes.

Dans le public, et parmi beaucoup d'hommes politiques, à la lecture de la première affiche apposée dans Paris, après la fuite de Thiers, le dimanche matin 19 mars, on chercha à démêler une personnalité connue, parmi les noms nouveaux et obscurs des membres du Comité Central mis au bas du placard d'aspect officiel. Où trouver une indication sur le gouvernement improvisé qui recueillait la vacance du pouvoir? On eut la découvrir, cette indication, dans un nom, celui du mécanicien Assi. Il servit à qualifier l'origine et les tendances de cette autorité nouvelle, et l'on s'écria : c'est l'Internationale! C'était une grossière erreur, puisque les noms qui figuraient sur l'affiche étaient ceux des délégués des bataillons élus dans une réunion au Waux-Hall, qu'on avait déjà pu lire au bas de précédentes affiches. Mais le nom d'Assi se trouvait en tête des signataires et Assi était le seul d'entre tous ces prolétaires ignorés dont le nom fût répandu dans le public, à raison des grèves du Creusot et de ses comparutions en justice, et l'on savait qu'Assi faisait partie de l'Internationale.

Il n'était pourtant pas l'un des chefs de cette association, il ne siégeait point au conseil général, il était même un membre tout récent. Compris dans l'une des dernières pour-

suites, par erreur, il déclara au tribunal : « Je ne suis pas de l'Internationale, mais j'espère bien en faire partie un jour ! » Il fut admis séance tenante par ses co-accusés, mais le tribunal l'acquitta comme n'étant pas poursuivable du chef de société secrète, puisqu'il n'en était pas membre lors de la poursuite.

Ce néophyte de l'Internationale se trouva donc, au lendemain du 18 mars, par sa notoriété seule, considéré comme représentant cette association mystérieuse et supposée puissante. L'interprétation erronée s'est propagée, et dans l'esprit de la plupart des gens, non initiés aux mouvements populaires de cette époque, Assi et l'Internationale continuèrent d'être considérés comme les auteurs principaux de l'insurrection du 18 mars.

Les comités de vigilance, qui fonctionnèrent durant les journées de février et de mars 1871, après l'armistice, au moment des préliminaires de paix et dont l'action fut considérable lors de l'affaire des canons, furent sans doute organisés par des sections de l'association, mais ses membres se trouvèrent confondus avec les autres militants, et le Comité Central de la garde nationale eut une existence autonome, en dehors de l'Internationale, et indépendante du conseil général de Londres.

L'Internationale n'était pas une force insurrectionnelle active. Elle prépara, elle endoctrina les futurs insurgés ; elle ne pouvait ni les armer ni les lancer dans les mêlées. A l'époque du 26 octobre, il lui était impossible d'intervenir utilement. Si les députés de la gauche avaient pris la direction du mouvement, comme ils s'y étaient engagés, les adhérents de l'Internationale eussent certainement suivi et agi, mais elle ne possédait ni l'influence ni l'organisation pour une prise d'armes. C'était une armée où il n'y avait que des colonels.

Les membres de l'Internationale, dont plusieurs firent par la suite partie du Comité Central et de l'assemblée communale, préparèrent les esprits à une révolution, posèrent le grand principe séparatif des classes : « l'émancipation des travailleurs devant être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes » ; ils propagèrent l'éducation socialiste, recrutèrent des adhérents à la transformation sociale, mais ne contribuèrent qu'individuellement, ou incorporés à des groupes différents, aux diverses manifestations de la rue, qui marquèrent les années finales de l'empire, et les journées qui suivirent la capitulation de Paris.

Ce fut à tout autre titre que celui d'adhérents à l'association que les militants du parti avancé participèrent aux émeutes du 31 octobre et du 22 janvier 1871, à l'enlèvement des canons, la veille de l'entrée des Prussiens, comme à la reprise, dans la matinée du 18 mars, des pièces d'artillerie dont Thiers et Vinoy avaient voulu s'emparer.

LES GRÈVES

L'Internationale eut toutefois une part active dans les grèves qui se produisirent avant la guerre. Son intervention dans le conflit qui agitait l'industrie parisienne du bronze fut décisive. Une question de salaires divisait les patrons, ayant à leur tête M. Barbedienne, et les ouvriers que représentait M. Camélinat. Le bureau de la section internationale de Paris réclama l'appui du conseil général à Londres. Il fit appel à la solidarité des membres de l'Association, et demanda que le pouvoir central portât à la connaissance de tous ses adhérents de France, d'Allemagne, de Suisse, d'Italie, d'Amérique et d'Angleterre, les conditions de la lutte engagée, pour un rehaussement des salaires, entre les ouvriers bronziers parisiens et leurs pa-

trons. Ils sollicitaient en conséquence « l'appui moral et matériel promis par le pacte constitutif à tous ceux qui reconnaissent comme devant être la base de leur conduite la vérité, la justice et la morale ». Trois délégués furent envoyés de Paris à Londres, auprès du conseil général : Fribourg, Tolain, Varlin. Ils réussirent dans leur mission. Des subsides furent expédiés aux grévistes, et les ouvriers anglais déclarèrent qu'ils soutiendraient énergiquement leurs camarades de France. Les patrons prirent peur ; l'élévation de salaire réclamée fut accordée, et la grève de l'industrie du bronze se termina rapidement, dans le calme, sans la moindre violence, au grand étonnement de tous. Ce fut une victoire importante pour l'Internationale.

Elle eut, par la suite, des interventions moins pacifiques. Les désordres qui se produisirent à Aubin et à la Riccamarie eurent pour origine l'agitation gréviste, commencée dans ces bassins houillers par des agents de l'Internationale. Mais les fusillades qui ensanglantèrent ces deux régions ne furent pas la conséquence de voies de fait, d'excès et de rébellion, dirigés par cette association, en exécution d'un plan concerté ; il y eut explosion spontanée de colères ouvrières, collision accidentelle avec la troupe, et l'officier qui commanda le feu à la Riccamarie perdit sans doute le sang-froid. Cette répression de la Riccamarie fut une faute politique, dont l'empire supporta le poids. Le gouvernement impérial fit tout d'ailleurs pour exagérer la portée de cette bagarre regrettable, et il choqua l'opinion quand il décora l'officier qui avait fait tirer sur les grévistes.

INTERNATIONAUX ALLEMANDS ET FRANÇAIS

Au moment de la déclaration de guerre, la section parisienne de l'Internationale, peut-être naïvement, peut-être

aussi avec l'amertume au cœur de la réalité, mais obéissant au sentiment idéal de la fraternité des peuples et de l'horreur pour la guerre, qui devait être commune aux prolétaires des deux pays en conflit, adressa aux Internationaux d'Allemagne et d'Espagne l'appel suivant :

Frères d'Allemagne,

Au nom de la paix, n'écoutez pas les voix stipendiées et serviles qui chercheraient à vous tromper sur le véritable esprit de la France.

Restez sourds à des provocations insensées, car la guerre entre nous serait une guerre fratricide.

Restez calmes, comme peut le faire, sans compromettre sa dignité, un grand peuple courageux. Nos divisions n'amèneraient, des deux côtés du Rhin, que le triomphe complet du despotisme.

Frères d'Espagne,

Nous aussi, il y a vingt ans, nous crûmes voir poindre l'aube de la liberté ; que l'histoire de nos fautes vous serve au moins d'exemple. Maîtres aujourd'hui de vos destinées, ne vous courbez pas comme nous sous une nouvelle tutelle.

L'indépendance que vous avez conquise, déjà souillé de votre sang, est le souverain bien ; sa perte, croyez-nous, est pour les peuples majeurs la cause des regrets les plus poignants.

Travailleurs de tous pays,

Quoi qu'il arrive de nos efforts communs, nous, membres de l'Internationale des travailleurs, qui ne connaissons plus de frontières, nous vous adressons, comme un gage de solidarité indissoluble, les vœux et les saluts des travailleurs de France.

Les Allemands répondirent par le manifeste suivant, signé Gustave Kwasniewski, au nom des membres de l'Association internationale des travailleurs, à Berlin :

Frères de France,

Nous aussi, nous voulons la paix, le travail et la liberté ; c'est pourquoi nous nous associons de tout notre cœur à votre protes-

ation, inspirée d'un ardent enthousiasme contre tous les obstacles mis à votre développement pacifique, principalement par les sauvages guerres. Animés de sentiments fraternels, nous unissons nos mains aux vôtres, et nous vous affirmons comme des hommes l'honneur et qui ne savent pas mentir, qu'il ne se trouve pas dans nos cœurs la moindre haine nationale, que nous subissons la force, et n'entrons que contraints et forcés dans les bandes guerrières qui vont répandre la misère et la haine dans les champs paisibles de votre pays.

Nous aussi nous sommes hommes de combat, mais nous voulons combattre en travaillant pacifiquement et de toutes nos forces pour le bien des nôtres et de l'humanité; nous voulons combattre pour la liberté, l'égalité et la fraternité, combattre contre le despotisme des tyrans qui oppriment la sainte liberté, contre le mensonge et la perfidie, de quelque part qu'ils viennent.

Solennellement, nous vous promettons que, ni le bruit des tambours, ni le tonnerre des canons, ni victoire, ni défaite, ne nous détourneront de notre travail pour l'union des prolétaires de tous les pays.

Nous aussi nous ne connaissons plus de frontières, parce que nous savons que des deux côtés du Rhin, que dans la vieille Europe comme dans la jeune Amérique, vivent nos frères, avec lesquels nous sommes prêts à aller à la mort, pour le but de nos efforts : la république sociale. Vivent la paix, le travail, la liberté !

On ne peut relire sans un hochement de tête mélancolique, accompagné d'un sourire glacé d'ironie, cette double phraséologie, sincère d'intention assurément, mais pompeuse et vaine. On doit admettre que les frères allemands étaient aussi véridiques que nos internationaux, quand ils exprimaient le désir commun de rester chacun chez soi, et de ne point courir les aventures de guerre. Les Allemands ajoutaient que rien ne les détournerait de travailler à l'union des prolétaires. Ces belles déclarations avaient toute l'importance des protestations de dévouement, de considération et d'offres de service, qu'on a l'habitude de

déposer au bas des lettres. Elles ne sauraient engager celui qui les adresse, et celui qui les reçoit serait un niais s'il les prenait au sérieux. Français et Allemands, démocrates et pacifiques, appartenant à la même association de travailleurs, échangeaient, avant les balles et les obus, des politesses et des souhaits d'entente, ceci est tout à leur honneur, comme d'ailleurs leur ferme résolution de les oublier, quand le drapeau, sur les deux lignes, serait déployé. L'enseignement à tirer de ces inutiles appels à une paix qui n'était déjà plus possible, c'est qu'à Paris comme à Berlin les pacifistes n'étaient qu'une minorité impuissante, non écoutée, sans mandat ni autorité. L'Association internationale, malgré sa réputation, et l'influence considérable qu'on lui prêtait, ne disposait nullement d'une force mystérieuse pouvant déchaîner ou contenir les masses populaires. Elle n'était qu'un groupement propageant d'intéressantes conceptions théoriques susceptibles, sur des points isolés et désignés, de soulever et d'entretenir une agitation gréviste, mais incapable d'arrêter une guerre extérieure prête à éclater, comme il n'était pas dans ses moyens d'action d'organiser et de décréter la guerre civile.

L'Internationale n'eut même pas la puissance d'atténuer les horreurs irréparables de la guerre de 1870-71, ni de modérer la brutalité des vainqueurs sur le sol français. Il devait pourtant se trouver des adhérents à l'Internationale dans les rangs des troupes saxonnes, bavaoises, prussiennes. Ils auraient pu, tout en se soumettant à la discipline, et en obéissant à leurs généraux, se montrer plus fraternels pour des populations vaincues, recommander à leurs camarades la modération et la pitié. Nulle part on ne mentionne une intervention, même subalterne, de quelque membre allemand de l'Internationale, pour adoucir « la misère et la ruine que répandaient les bandes guerrières de Bismarck

dans les champs paisibles de nos pays », comme s'expliquait le manifeste des internationaux d'Allemagne.

La vérité est que, pas plus pour armer les Parisiens en 1871 que pour désarmer les Prussiens en 1870, l'Internationale n'avait la puissance et le nombre. L'intention, dans des conjonctures aussi formidables, ne suffit pas.

Bien loin d'avoir fait la Commune, on pourrait dire que c'est le mouvement communaliste de 1871, et l'éphémère victoire prolétarienne du 18 mars, qui donnèrent à l'Association internationale, existant de fait déjà depuis plusieurs années, une importance politique, en France et à l'étranger, qu'elle n'avait pas avant, qu'elle ne put conserver après. Le retentissement dans le monde entier du soulèvement parisien, où l'on voulait voir la main, le levier de l'Internationale, profita à cette association. Son nom fut répandu dans des milieux jusque-là fermés à toute pénétration socialiste. Elle devint synonyme de Révolution sociale universelle. Tous les Etats se crurent, ou se dirent, menacés par elle. La réaction, dans toute l'Europe, usa de cet épouvantail. On fit peur aux civilisations aristocratiques et bourgeoises, aux organisations capitalistes et guerrières, de l'approche de ces Barbares qui se vantaient de donner l'assaut à toutes les forteresses de la société. On se servit longtemps de ce spectre effarouchant pour achever l'écrasement du prolétariat vaincu à Paris, partout où il tentait de se montrer, non plus audacieux et combatif, mais seulement respirant encore, désarmé, se faisant inoffensif et doctrinaire. Les Internationaux, après 1871, ne furent plus que des professeurs du socialisme, des casuistes plutôt, renonçant aux actes, mais se chamaillant sur des théories, disputant à propos de systèmes, dévorés par des rivalités d'écoles, et ressuscitant les controverses haineuses de la scolastique. Ils parurent renoncer à toute action. Bakounine

se dresse contre Karl Marx, les congrès se battent à coups de résolutions ; ils excommunient réciproquement leurs délégués à la Haye et à Saint-Imier ; les jurassiens affirment l'autonomie et l'indépendance des sections contre la centralisation fédérale ; le principe, vivifiant pour un parti et redoutable pour la société bourgeoise, de la conquête du pouvoir politique, afin d'arriver à la transformation sociale, est battu en brèche, et considéré comme un compromis honteux, comme une tromperie nuisible. Les dissidents voient dans l'avènement au pouvoir des travailleurs, c'est-à-dire de leurs chefs, de leurs avocats, la substitution d'un Etat à un autre, une pratique aussi dangereuse pour le prolétariat que tous les gouvernements existants. Ces divers ferments de dissolution, de faiblesse et d'impuissance, réduisent alors à néant, ou à peu près, les efforts et la capacité révolutionnaire de l'Association internationale. Les royaumes, comme les républiques, dénoncent, traquent, emprisonnent ses membres disjoints et désarmés. Ces craintes et ces poursuites ont gardé toutefois un certain prestige à ce nom d'Internationale. La peur exagérée, et calculée souvent, que l'on montrait du nom seul, a conservé jusqu'à nous une apparence de vie, de force et de mystère à une organisation, qui, en réalité, a disparu. Le goût du merveilleux, la tendance à supposer une puissance secrète, et comme une providence, matérialiste celle-là, intervenant dans les affaires des hommes et en disposant, ont ainsi maintenu une croyance vague à l'existence et à la force de cette Internationale, qui, en réalité, s'est tellement transformée avec l'industrialisme, les syndicats et les facilités des communications modernes, par la presse, les moyens de transport, les congrès, que Bakounine et Karl Marx, revenus parmi nous, se réconcilieraient, et, se reconnaissant isolés et impuissants dans un monde ouvrier nouveau,

déclareraient que l'Internationale n'appartient plus qu'au passé.

M. THIERS ET L'INTERNATIONALE

Ce qu'il convient de retenir pour l'époque qui va de 1868, date de la loi des coalitions, à mai 1871, époque de la répression, c'est que le rôle et l'importance de l'Association Internationale, école d'application socialiste, mais non pas école pratique révolutionnaire, a été exagéré et faussé, à la fois par les amis et les ennemis, par les adversaires de l'empire comme par ceux de la République démocratique et sociale.

Il convient donc, pour la recherche des origines et des causes de la Révolution communaliste de 1871, de tenir pour suspecte l'opinion de son vainqueur, M. Thiers, et de n'accepter que sous les plus expresses réserves les termes de la déclaration que le chef du pouvoir exécutif fit devant la Commission d'Enquête parlementaire sur le 18 mars, dans la séance du 24 août 1871. Voici le texte, d'après le compte-rendu sténographié in-extenso de cette fameuse déclaration, qui a été reproduite et acceptée partout comme étant l'expression de la vérité.

Le président de la commission d'enquête, le comte Daru, au chef du pouvoir exécutif, introduit devant les commissaires, adressa une allocution préliminaire, disant :

Monsieur le chef du pouvoir exécutif. La commission a désiré ne pas achever ses travaux sans entendre ce que vous pourriez avoir à lui dire sur l'insurrection du 18 mars et ses causes. Il lui a semblé que son enquête ne serait pas complète, si elle n'avait pas, en quelque sorte, pour couronnement, votre témoignage... Il est évident que nous n'avons pas encore pu réunir tous les matériaux de cette grande enquête. Nous n'avons pas les éléments nécessaires pour établir les ramifications de l'Internationale

pour toute la France. Nous avons dû faire faire par les premiers présidents de Cour d'Appel et par les chefs des administrations publiques, des enquêtes portant sur des points éloignés, et nous n'avons pas encore tous les rapports qui nous sont annoncés. Nous avons nommé notre rapporteur, et nous sommes obligés de le prier de se hâter, parce que l'assemblée saisie de diverses propositions, et notamment de votre loi sur l'Internationale, nous presse, et nous demande, avec raison, de la renseigner sur la puissance et les manœuvres de l'Internationale, comme sur l'état des esprits dans les provinces.

M. Thiers répondit en ces termes :

Avant d'entrer dans le récit des faits, permettez-moi sur l'Internationale quelques notes qui serviront de courte préface à ce que je dois vous dire.

Je crois que l'action de l'Internationale est très réelle, qu'elle est continue, et cela depuis bien des années, mais en même temps que cette action est très occulte. Bien que cette société ait la prétention de ne s'occuper que de ce qu'elle regarde comme étant de son domaine et de son intérêt, c'est-à-dire de violenter la liberté des transactions, d'altérer le prix de la main-d'œuvre, bien qu'elle affecte de dire qu'elle ne se mêle pas de politique, au fond, partout où se produit un trouble social, l'Internationale intervient pour l'aggraver. Partout, elle se fait l'inévitable auxiliaire du désordre. Je sais bien que les branches étrangères de l'Internationale blâment la branche française de son immixtion dans les affaires politiques. « Cela, disent-elles, ne regarde pas la société. Elle n'a pour but que d'assurer le bien-être du peuple. » Mais ce que ces gens-là appellent assurer le bien-être du peuple, consiste à changer le prix naturel de la main-d'œuvre, par des émeutes, par des coalitions de bras et d'argent, et ils ne s'aperçoivent pas qu'en agissant de la sorte ils ruinent les ouvriers en même temps que les entrepreneurs, et qu'ils créent la misère universelle. Le caractère vrai de cette société, c'est donc, tout en affectant de ne pas se mêler de politique, là où il y a un peu de désordre, de s'y jeter avec empressement. Nous l'avons vue figurer dans les événements de France, et surtout dans ceux de Paris, sans qu'on puisse dire qu'elle en est la cause directe, qu'elle les a encouragés, qu'elle les a fait naître, sans qu'on puisse dire le

jour précis où elle s'en est mêlée ; mais on n'en doit pas moins la regarder comme l'auxiliaire, et souvent comme l'exécuteur du désordre.

C'est sous ce rapport que la situation actuelle est grave. Il est incontestable, quoi qu'on en dise, que les esprits demandent à se calmer. Le temps, messieurs, est à mes yeux le plus grand auxiliaire des gouvernements modérés, des gouvernements sensés qui savent manier le pouvoir. Le temps calme les esprits. Mais l'Internationale est un agent continu, universel, et à ce double titre, infiniment redoutable, elle rayonne sur toute l'Europe entière.

Nous avons pris l'initiative de l'action en proposant la loi que vous connaissez. C'est moi qui ai imaginé de considérer le seul fait de l'affiliation à l'Internationale comme un délit. C'est, suivant moi, le moyen le plus certain de combattre l'Internationale sur son terrain. Car la prendre la main dans un délit bien précis, bien caractérisé, dans un délit de grève qu'elle fomenté, qu'elle excite, qu'elle soudoie, c'est chose bien difficile.

Ce qui est moins difficile, ce qui peut souvent se rencontrer, c'est de saisir une partie de l'association, c'est de pouvoir constater quels sont ses membres, et alors de les punir très sévèrement. Si l'on se bornait à l'ancienne législation qui les punissait comme association non autorisée, de quelques jours de prison ou d'une amende, on ne ferait rien. Il faut considérer l'affiliation à l'Internationale comme un délit grave. Il faut considérer comme un délit nouveau, à ajouter à tous ceux que la législation criminelle a pour but de réprimer, cette participation à une société dont l'existence même est un délit, puisqu'elle a pour but d'associer des malfaiteurs étrangers aux efforts des malfaiteurs français, puisque ses membres n'ont pas de patrie. Nous avons songé d'abord à leur ôter la qualité de Français, mais cette mesure nous a paru excessive, et nous nous sommes bornés à décider qu'ils seraient punis de la prison, et qu'à l'expiration de leur peine ils seraient placés sous la surveillance de la haute police pendant le reste de leur vie.

Je ne crois pas à ce que vous disiez tout à l'heure, que les esprits s'exaltent tous les jours davantage. Je le répète, je crois au contraire qu'ils tendent à se calmer. Je suis persuadé que, dans six mois, dans un an, s'il n'y a pas d'événements extraordinaires qui viennent tout bouleverser de nouveau, la société se

trouvera dans un meilleur état qu'aujourd'hui. Mais je reconnais que le mal, et un mal incontestable, résulte de l'existence même de l'Internationale, qu'il est vrai que sa sphère d'action s'étend, et qu'elle sort même des classes industrielles pour entrer dans les classes agricoles. Oui, il y a un mal des plus graves, c'est pour cela que nous vous avons proposé la loi, et nous l'avons faite avec la ferme intention de l'appliquer.

Le gouvernement possède actuellement une force matérielle assez grande pour vaincre toutes les résistances. Je ne crains nulle part des désordres matériels, et je ne crois pas que les partis songent à tenter quelque chose, et s'ils l'essayaient, je réponds qu'ils seraient écrasés à l'instant même.

Mais la lutte contre l'Internationale sera certainement une entreprise longue, difficile. Je considère comme un devoir de conscience pour tous les amis de l'ordre social en Europe de tenter cette lutte. Nous commençons pour notre part, en proposant la loi qui vous est soumise. Nous verrons si l'application donnera les résultats que nous espérons. Cette loi n'est d'ailleurs que le point de départ d'une série de mesures que nous vous demanderons de nous autoriser à prendre si la nécessité l'exige.

Cette déposition haineuse et comminatoire, où Thiers affirmait surtout le désir d'obtenir des moyens de répression exceptionnels contre les républicains socialistes, sous le prétexte d'affiliation à l'Internationale, prouve, non pas que les tronçons de cette association fussent redoutables, mais qu'il était de bonne guerre de paraître les redouter. C'était une parodie du spectre rouge de décembre 51, que Thiers, et les ruraux de Versailles à sa dévotion tentaient là. En s'efforçant de constituer une Sainte-Alliance des états monarchiques contre l'Internationale, bien tranquille, bien inoffensive dans les pays étrangers, où elle s'accommodait parfaitement avec les régimes militaires et aristocratiques, avec le pouvoir royal héréditaire, Thiers et la réaction versaillaise se proposaient seulement d'armer contre les républicains français toutes les fractions de l'opinion cléri-

cale, royaliste et autoritaire, en leur signalant des périls imaginaires, en leur garantissant l'appui et la sympathie de tous les gouvernements monarchiques.

L'INTERNATIONALE ET LE DIX-HUIT MARS. OPINIONS DIVERSES

Des opinions diverses et contradictoires ont été émises sur la participation de l'Internationale aux événements du Dix-Huit Mars. Il est intéressant de les connaître. Voici les principales :

M. Jules Favre, le personnage le plus considérable de l'époque après M. Thiers, interrogé par le président de la Commission d'Enquête, répondit :

Quelle a été la part de l'Internationale dans le mouvement du 18 mars ? Franchement, je serais bien embarrassé de le dire. Je crois que cette part a été beaucoup plus grande que ne le pouvaient prévoir ceux qui gouvernent cette société.

L'Internationale, tout le monde l'a vue naître, et, quand elle s'est formée, elle paraissait avoir un but utile.

Quand j'ai vu les ouvriers chercher à s'unir pour comprendre leurs intérêts, régler ou empêcher les luttes violentes, j'ai trouvé qu'il y avait là une bonne pensée. Elle s'est surtout formée après les expositions de 1863 et de 1867.

C'est à l'Exposition de Londres qu'elle s'est constituée ; elle a pris pour marque l'idée dont je viens de parler : cette idée ne paraissait pas inquiétante ; puis sont arrivés les congrès, dans lesquels tout a changé de face. On y a prêché le communisme, l'athéisme ; j'ai toujours considéré ces choses comme étant matière à déclamation, mais comme n'étant pas socialement dangereuses : je me trompais. Pendant le siège et après le siège, entre l'armistice et le 18 mars, l'Internationale a préparé ce mouvement, c'est incontestable, mais je croyais qu'elle n'avait pas une très grande action sur la population, ce ne sont pas les membres de l'Internationale qui ont été les instigateurs du mouvement ; il est venu de Delescluze, de tout ce résidu de Jacobins, d'hommes

qui ont peut-être une certaine bonne foi, mais qui croient qu'il faut étouffer une classe par l'autre. Ils ont employé la garde nationale pour réaliser certaines idées politiques, l'élection à tous les degrés, l'obéissance passive, le mot d'ordre, tout ce qui constitue le jacobinisme; mais c'est la Révolution politique qui a commencé le 18 mars; ceux qui ont enlevé les canons les ont défendus, et ont cherché à grouper des éléments de résistance devant lesquels le Gouvernement a cru prudent de se retirer à Versailles, c'étaient des hommes politiques, sans instruction, qui ne paraissaient pas fort dangereux, mais je crois que l'Internationale n'est entrée en scène que plus tard, quand elle sut qu'il n'y avait plus rien devant elle, que les maires de Paris qui ont lutté. Je crois qu'il faut être très réservé, quand on blâme même ceux qui ont paru pactiser avec l'émeute.

Je crois que l'Internationale a été pour beaucoup dans le 18 mars, qu'elle l'a discipliné, et lui a donné une forme autoritaire, mais que ce n'est pas elle qui a organisé le 18 mars, qui a été la première sur la brèche; elle n'a qu'organisé la victoire.

Voilà, Messieurs, tout ce que j'avais à vous dire, je suis prêt à répondre aux questions que vous voudrez m'adresser.

Le président, le comte Daru, malgré cette réponse très catégorique d'un des principaux membres du gouvernement, qui devait être bien renseigné, et n'était pas suspect de vouloir défendre l'Internationale, persista à maintenir l'opinion erronée que partageaient beaucoup de ses collègues, disant :

Il nous est difficile de croire que l'Internationale n'ait pas été, dès le premier jour, à la tête du mouvement du 18 mars, nous voyons sa main dans l'insurrection, dès le début, nous la voyons à la fin, allumant les incendies.

Cette obstination à soutenir une opinion que les faits et les témoignages compétents venaient démentir était telle, que le même Daru, insistant, crut devoir produire cette allégation du reste oiseuse :

On a trouvé des pièces importantes chez la maîtresse de Pascal Grousset!

A cette affirmation en l'air, Jules Favre opposa un nouveau démenti net et précis :

On m'a apporté des papiers saisis chez cette fille, qui avaient été pris au ministère des Affaires étrangères. Je ne sais pas en quoi cela pouvait m'intéresser. Je n'ai rien trouvé sur l'Internationale.

(Déposition de Jules Favre dans l'Enquête, t. II, p. 47.)

M. Ernest Picard, ministre de l'Intérieur, s'attire, au milieu de sa déposition dans l'Enquête, cette interruption de l'un des commissaires, M. de Massy :

— Vous ne paraissez pas donner une large part à l'Internationale?

Il répond tranquillement :

— Je crois que sa puissance est un peu gonflée.

Jules Ferry, le maire énergique de Paris, qui avait tenu tête aux insurgés du 31 octobre et du 22 janvier, déclare nettement à la commission :

Je voudrais réagir dans une certaine mesure contre l'opinion, qui me paraît très répandue aujourd'hui, que l'insurrection du 18 mars serait le résultat d'une conspiration très anciennement organisée, et organisée par une société dont le nom est aujourd'hui célèbre, l'Internationale...

M. Edmond Adam, ancien préfet de police, ayant cessé ses fonctions au 31 octobre, dit :

L'Internationale est indifférente à la question politique ; le saint-simonisme, le fouriérisme, deux grandes écoles de socialisme, qui ont beaucoup contribué à la naissance de l'Internationale, professaient l'indifférence en matière politique. L'Internationale paraît avoir hérité d'eux sous ce rapport, elle a des préoccupations exclusivement sociales.

Une déposition fort significative est celle d'un bonapartiste, M. Ansart, resté fidèle au gouvernement qui l'avait

nommé, servant cependant le gouvernement du 4 septembre avec un grand zèle professionnel. M. Ansart chef de la police municipale, et qui, en cette qualité, a surveillé tous les groupements politiques et les personnages obscurs ou notoires qui se sont trouvés mêlés aux événements depuis la chute de l'empire, est questionné par le président sur l'Internationale. Il répond que c'est une société très habile et très prudente, dont le point de départ, l'amélioration du sort de la classe ouvrière, était parfaitement honorable. On lui demande si on trouve parmi les membres de l'Internationale les chefs de l'insurrection du 18 mars. Et M. Ansart de répondre avec une sincérité évidente :

Ce ne sont plus les mêmes hommes du tout. Quelque temps avant le 18 mars, surgirent une foule d'individus qui étaient auparavant inconnus. Ceux d'autrefois, nous ne les retrouvons pas dans l'affaire du Dix-Huit mars.

M. François Favre, maire du XVII^e arrondissement (Bati-gnolles), ayant eu pour adjoint Benoît Malon, l'un des principaux membres de l'Internationale, répond clairement à la question réitérée :

A mon avis, le rôle de l'Internationale a été secondaire dans l'insurrection :

Et il ajoute, quand on lui demande si c'est sous l'influence de l'Internationale que le Comité Central a été organisé :

Je ne le crois pas ; le Comité Central s'est formé, à mon avis, sous une influence plus spécialement blanquiste que sous l'influence de l'Internationale...

Cette réponse, qui ne correspond nullement aux idées de la commission, fait poser cette question par un membre :

N'y a-t-il pas eu fusion entre le groupe blanquiste et l'Internationale ?

M. François Favre répond simplement :

Je pense qu'on a pris quelques membres de l'Internationale.

M. Desmarest, bâtonnier de l'ordre des avocats et maire du 9^e arrondissement, après une longue et intéressante déposition sur les pourparlers avec les maires qui précédèrent l'élection des membres de la Commune, est interpellé par le président, en ces termes :

Je vous demande la permission de vous faire une dernière question : Quel rôle l'Internationale a-t-elle joué dans les élections du 8 février ?

On était loin des précédentes interrogations, et l'enquête sur le Dix-Huit mars semblait perdue de vue. L'honorable bâtonnier répondit : « Je n'en sais rien ! »

Ainsi non seulement les déposants ne purent préciser l'intervention de l'Internationale dans les événements du Dix-Huit mars, mais on n'établit même pas qu'elle se fût mêlée activement aux élections à l'Assemblée Nationale.

Le président Daru, qui devait représenter et interpréter les sentiments de la commission, était si imbu de la prétendue participation de l'Internationale à l'insurrection qu'obligé de répondre à un policier ignorant complètement les hommes et les événements, le nommé Ossude, qui émettait cette sottise : « Je crois que Blanqui est de l'Internationale : Non ! Blanqui n'en faisait pas partie », ce qui était su de tout le monde, s'empressa d'ajouter cette contradiction : « Blanqui et l'Internationale ont fait ensemble la Commune ! »

Cet Ossude avait été chargé de l'armement et de l'habille-

ment de la garde nationale au 4 septembre. Il joua ensuite le rôle d'agent secret au 31 octobre, et à la rentrée des troupes de Versailles devint prévôt, c'est-à-dire chargé de procéder aux arrestations et aux exécutions sommaires dans le VII^e arrondissement. C'est le seul déposant qui signale la participation de l'Internationale au Dix-Huit mars. Il est vrai qu'il lui adjoint le Comité Central, qui, de l'aveu unanime, fut pris au dépourvu par l'attaque de Montmartre, et ne parut à l'Hôtel-de-Ville que dans la soirée.

Le Comité Central a pris naissance vers la fin de février, dit ce policier, le Comité Central et l'Internationale pour moi c'est tout un.

(Enquête parlementaire. Séance du 18 août 1871, t. II, p. 475.)

Ainsi le témoignage d'un espion, d'un homme de sang, comme le prévôt Ossude, est le seul, dans le gros volume de l'Enquête parlementaire, qui dénonce l'Internationale comme ayant joué un rôle dans l'insurrection du 18 mars. On pèsera la valeur de cette allégation, avec les déclarations négatives de témoins, adversaires aussi de la Commune, mais honorables, tels que MM. Jules Ferry, Jules Favre, Ernest Picard, Edmond Adam, Desmarest, etc.

PROCÈS-VERBAUX DE L'INTERNATIONALE

Mais il est un témoignage autrement convaincant de la non-participation de l'Internationale au Dix-Huit mars. Il ne s'agit plus de dépositions, assurément loyales et sincères, de personnages considérables, ayant été à même de voir de près les événements. Ces témoins peuvent avoir été influencés, comme les membres de la Commission, mais dans un sens différent, par des renseignements inexacts, par des lectures, par des récits, et avoir rapporté des im-

pressions et des opinions erronées. On a heureusement un document incontestable : ce sont des procès-verbaux des séances du Conseil fédéral de l'Association Internationale, qui ont été saisis, et publiés dans le tome III de l'Enquête parlementaire sur le Dix-Huit mars.

Il résulte de ces procès-verbaux, de la section française de l'Internationale, siégeant au n° 6, place de la Corderie du Temple (où le Comité Central et les Associations ouvrières tinrent également séance) que non seulement l'Internationale ne prépara nullement la révolution du Dix-Huit mars, et par la suite la Commune, mais qu'elle témoigna pour cette insurrection, qu'elle n'avait ni concertée ni prévue, une indifférence méfiante qui confinait à l'hostilité.

Les séances du mois de janvier 1871 sont peu intéressantes et même languissantes. Il convient de remarquer que, depuis le mois de septembre, la section française est privée de communications avec Londres, c'est-à-dire que le conseil général de l'association ne peut ni donner ses instructions au Conseil fédéral, ni recevoir des demandes de secours en hommes et en argent de la section parisienne isolée. Ceci suffit déjà pour réfuter certaines suppositions absurdes sur l'intervention de l'étranger, et un mot d'ordre venu de Londres, pour les émeutes du 31 octobre et du 22 janvier.

Les premières séances de janvier du Comité fédéral sont consacrées à l'étude d'un journal à lancer qui serait l'organe de l'association. Une commission est nommée pour s'entendre avec deux organes déjà existants, mais peu répandus : *la Lutte à outrance*, et *la Section des Batignolles*. Les citoyens Franckel, Varlin, Noro, Boudet et Goullé sont nommés membres de cette commission (séance du 5 janvier 71).

La commission fait son rapport à la séance suivante. *La*

Lutte à outrance est acceptée par 14 voix (sections) avec 1 voix nulle, de la section des Ternes. Le citoyen Varlin parle des difficultés que présenterait la publication d'un journal quotidien. Les ressources font défaut. « Il nous faut un organe qui explique clairement nos idées, dit Frankel, comment voulez-vous que l'ouvrier qui ne sait rien apprenne ? On lui parle aujourd'hui de Commune, ce mot l'effraie, il ne sait ce que c'est. Depuis la République nous n'avons rien fait. » Il est décidé que *la Lutte à outrance* aura un sous-titre indiquant que ce journal sera l'organe des travailleurs, de l'Internationale. Le citoyen Lucas dit : « Nous ne voulons pas suivre la ligne de *la Patrie en danger* (journal très énergique et très patriote rédigé par Blanqui, pendant le siège). Le président Bachruch dit : « Blanqui a souvent des idées justes, mais c'est un journal socialiste que nous faisons, et quoi que je pense de Blanqui, je ne veux pas m'écarter de cette ligne » (Séance du 12 janvier).

Voilà une réfutation de l'opinion, produite devant la commission d'enquête, que Blanqui avait fait alliance avec l'Internationale. C'eût été possible en vue d'un de ces coups de mains que Blanqui préconisait, seul moyen, selon lui, de faire la révolution. Il aurait pu, pour la tentative du 22 janvier, se concerter avec les internationalistes. On voit qu'il n'en fut pas question au Conseil fédéral, et qu'au contraire il y avait froideur et défiance entre les membres de l'Internationale, révolutionnaires sociaux et les blanquistes, considérés comme des révolutionnaires politiques. Nous retrouverons, quand la Commune aura le pouvoir et sera installée comme un gouvernement voulant être régulier, cet antagonisme entre les blanquistes et les internationaux.

Dans la séance du 19 janvier, le Conseil fédéral s'occupe du travail de nuit des boulangers. Les boulangers deman-

dent l'appui de l'Internationale. Le concours de l'assemblée est acquis à ces travailleurs.

Dans la même séance, on discute le manifeste que doit publier *la Lutte à outrance*, le nouvel organe de l'association. « Le manifeste de la Société internationale des travailleurs, déclare solennellement le citoyen Chalain, devra soutenir nettement la liquidation sociale ». Lacord propose que les séances deviennent quotidiennes. « L'Internationale, dit-il, ignore sa force réelle, elle est considérable; le public la croit riche et unie. » Le citoyen Rouveyrol conteste et dit que les sections sont ruinées et que les membres en sont dispersés. Il ajoute : « Si le public savait tout cela, il jugerait combien nous sommes faibles, et l'association sombrerait du coup. » Cet aveu pessimiste ne soulève aucune protestation. On réclame seulement la lecture du manifeste qui a été rédigé. Le citoyen Armand Lévy, rédacteur de *la Lutte à outrance*, trouve le manifeste bon comme idées, mais pas assez dans le sens actuel. « Ce qui a fait la force de l'Internationale, ajoute-t-il, ça a été de ne pas se limiter à combattre pour les travailleurs français, mais de s'étendre au prolétariat de l'univers. » Le Conseil décide qu'il y aura désormais séance les mardi, jeudi et samedi, à huit heures du soir.

On remarquera que ce jour-là, 19 janvier 1871, se livrait la bataille de Buzenval, suprême effort et première action de la garde nationale parisienne, point de départ de l'exaspération qui devait aboutir à l'insurrection et à la Commune, et qu'il ne fut pas question un seul instant de ce grand et tragique événement, au cours de la longue délibération du Conseil fédéral de l'Internationale. Les Prussiens, la grande sortie, la garde nationale vaincue, la capitulation dès lors justifiée et certaine, les internationaux n'en avaient cure. Ils pensaient uniquement à leur journal,

et à la lutte sociale contre la bourgeoisie. On conçoit leur dédain pour Blanqui, pour sa préoccupation de *la Patrie en danger*. L'Internationale, en France, vivait donc dans un isolement, et au milieu d'abstractions socialistes, qui l'empêchaient de s'intéresser aux faits qui se passaient sous ses yeux. Elle élargissait tellement son horizon, au delà des frontières, qui étaient alors le Bois de Boulogne et le Bois de Vincennes, qu'elle perdait de vue Paris.

Le Conseil se réunit le 22 janvier. Non seulement l'Internationale n'est pour rien dans l'insurrection, mais elle ne veut pas qu'on parle de cette échauffourée sans importance pour elle. Sur une allusion de Goullé disant que la population est pourrie, Frankel dit : « Occupons-nous moins du 22 janvier, et plus de l'avenir. » Le Conseil est tout entier à l'affaire du journal qui n'a pas pu continuer sa publication faute de fonds. Varlin dit : « *La République des Travailleurs et la Lutte à outrance* ne reparaitront probablement plus. Cherchons donc les moyens de faire un nouveau journal. »

A la séance du 15 février, c'est l'époque si décisive des réunions au XV^e arrondissement et au Waux-Hall, où la fédération de la garde nationale s'organise, où le Comité Central est en gestation, véritable conception de la Commune et genèse de la Révolution parisienne, le Conseil général écoute les déclarations vagues et générales de Theisz :

L'Internationale doit devenir le gouvernement social lui-même, dans l'avenir, les sociétés ouvrières se groupant difficilement aujourd'hui. Les sections ouvrières sont vouées fatalement à la lutte quotidienne du salariat. Nous savons combien cette tâche est rude, embarrassée de mille détails absorbants. Les sections, avec un bon esprit politique et social, sont appelées à exercer une grande domination sur l'opinion publique. Je demande donc au Conseil fédéral de marcher résolument vers l'avenir, et, pour

ouvrir la voie, je propose la nomination d'une commission spécialement consacrée à faire une enquête, au sein même de chaque section, et à adresser un rapport qui vous sera soumis.

Une commission, une enquête, un rapport, voilà toute la besogne révolutionnaire que se donne cette Internationale, en qui l'on a voulu voir la génératrice de la grande révolution parisienne.

Un membre qui fit partie du Comité central, Serailier, émet cette observation : « A Londres, l'Internationale est une puissance politique de premier ordre; qu'un mouvement socialiste éclate, l'Internationale est prête, en Angleterre. En France, en est-il de même? » On ne lui répond que par un silence qui est une négation.

On a vu l'importance que prirent les manifestations à la Bastille, à l'occasion de l'anniversaire du 24 février. Ce fut là que la garde nationale eut une cohésion, et que le Comité Central acquit et manifesta sa puissance. L'Internationale se désintéressa de ces démonstrations patriotiques et républicaines. Un membre du Conseil propose de s'y associer. Frankel répond : « Il est urgent de s'occuper d'études et d'organisations. Nous devons approfondir les questions spéciales, celles des loyers et du chômage général. Je demande qu'on repousse toute discussion sur la manifestation du 24 février, par l'ordre du jour. » L'ordre du jour est voté, et, sans plus s'occuper de l'agitation populaire et de la garde nationale se fédérant, des Prussiens dont l'entrée à Paris est imminente, sans penser un seul instant aux canons abandonnés dans le périmètre d'occupation, on écoute Frankel disant : « Je ne me laisserai pas de demander au Conseil fédéral la création d'un organe de l'association. » (Séance du 22 février.)

Mais on est au premier mars. Le jour de deuil est arrivé. L'armée prussienne entre dans Paris. La ville est comme

figée dans sa douleur et son humiliation. La vie ordinaire est suspendue. Toute réunion, toute discussion sont ajournées. La cité est plongée dans l'obscurité, et le silence domine. L'Internationale tient cependant séance ce soir-là. Elle discute une communication du Comité Central de la garde nationale. Le Comité demande que les internationaux, fassent leur possible pour se faire nommer délégués dans leurs compagnies, afin de siéger au Comité Central.

Cette avance est accueillie froidement. Varlin dit : « Allons à cette chambre fédérale, non pas comme internationaux, mais comme gardes nationaux, et travaillons à nous emparer de cette assemblée. Frankel résiste : « Ceci ressemble à un compromis avec la Bourgeoisie, je n'en veux pas ! » Lacord fait remarquer que ces gardes nationaux viennent à eux par suite de l'influence morale qu'a conquise l'Internationale, pourquoi les repousser ? Frankel continue à montrer de la méfiance, et dit qu'on ne peut engager l'Internationale avant que chacun ait consulté sa section. La discussion se poursuit. Elle est intéressante :

GOULLÉ. — Il n'y a pas à engager l'Internationale. Il s'agit d'avoir des Internationaux dans les délégués des compagnies, puis quatre membres dans le Comité Central, pour y agir en leur nom individuellement, et venir donner des renseignements au Conseil fédéral.

CLAMENS. — Ce sont des socialistes qui sont à la tête de l'affaire.

VARLIN. — Les hommes du comité qui nous étaient suspects ont été écartés et remplacés par des socialistes qui désirent avoir parmi eux quatre délégués, servant de lien entre eux et l'Internationale. Si nous restons seuls en face d'une telle force, notre influence disparaîtra ; si nous sommes unis avec le Comité, nous faisons un grand pas vers l'avenir social.

BABICK. — Acceptons le concours qu'on nous offre et usons-en avec la réserve commandée par la prudence. Je veux que, dans tout ceci, l'Internationale soit à l'abri.

BIDER. — Il n'y a pas d'inconvénient à nommer quatre délégués avec le mandat qui vient d'être fixé, et il y en aurait à ne point le faire, car si les socialistes de ce Comité ont à marcher en avant, ce serait une folie que l'Internationale leur refusât son concours réservé.

CHARBONNEAU. — Vous dites que le Comité est devenu socialiste. A son début, il était réactionnaire. Je reste défiant. En conséquence, j'appuie la nomination de quatre membres, mais avec un mandat déterminé; ils ne se mêleront à l'action que pour une lutte sociale.

En conséquence on vota la nomination d'une commission de quatre membres, déléguée auprès du Comité Central de la garde nationale, avec cette condition que l'action de cette délégation serait individuelle et expressément réservée, en ce qui concernait l'Association internationale des travailleurs. (Séance du 1^{er} mars 1871.)

Il résulte de cette délibération que l'Internationale consentait bien à envoyer quatre délégués au Comité Central, mais qu'elle n'entendait nullement adhérer à un comité politique, et que les délégués ne devaient se mêler à l'action de ce comité que pour une lutte sociale. Ceci fournit la démonstration que l'Internationale demeura étrangère à toute l'action politique du Comité Central, et ne participa nullement à l'affaire des canons de Montmartre.

La séance du 15 mars ne contient aucune allusion à un mouvement éventuel quelconque, pour le cas où le gouvernement voudrait prendre de vive force les canons. On y discute l'envoi d'une rectification au *Paris-Journal* à propos d'une lettre de Karl Marx, dont on suspecte l'authenticité, et l'on y décide d'adresser les communications à plusieurs journaux en attendant que l'Internationale ait un journal lui appartenant entièrement.

Le 18 mars est passé. Paris est en pleine révolution. Le Comité Central, dès le 19 mars, s'est manifesté comme seule

autorité révolutionnaire. C'est le gouvernement provisoire de l'insurrection. Le Conseil fédéral se réunit le 22 mars.

Que décident alors les internationaux? Rien. On émet des doutes sur le résultat d'une conciliation entre les municipalités et le Comité Central. Goullé fait observer que l'Internationale n'a qu'un membre dans ce Comité. Varlin ajoute : « Donc, elle est dégagée de toute responsabilité. » Un membre renchérit sur la défiance exprimée et dit : « Il faut savoir si le Comité ne compromet pas la République. »

Dans la séance du 23 mars, Frankel propose un manifeste dans lequel on invitera à voter pour la Commune. Dans ce manifeste on ne s'occupera que des élections à la Commune. Un membre dit : « Si nous nous occupions du Comité Central, dans notre manifeste, nous aurions à endosser la responsabilité que la réaction mettrait sur nous, si nous avions un échec. » Aubry s'étonne de ne pas trouver une liaison intime entre la Fédération ouvrière et le Comité Central. « Cependant, dit-il, la Révolution du 18 mars est toute sociale, et les journaux dans toute la France citent l'Internationale comme ayant pris le pouvoir. Nous savons qu'il en est différemment. Je crois que l'on coordonnerait le mouvement en invitant le Comité Central à adhérer à l'Internationale. »

Enfin, dans la séance du 29 mars, la Commune installée comme gouvernement à l'Hôtel-de-Ville, à la veille du jour où le canon va tonner, où le sang va couler, la discussion suivante s'engage :

BERTIN. — Une des plus grandes questions qui doivent nous préoccuper, c'est celle relative à l'ordre social ; notre révolution est accomplie. Laissons le fusil et reprenons l'outil.

GOULLE. — Il faut se tenir sur ses gardes.

HAMET. — La garde est facile à établir, le travail l'est moins ;

prenons nos outils, au premier coup de tambour nous saurons reprendre nos fusils.

FRANKEL. — J'appuie cette idée. Nous voulons fonder le droit des travailleurs, et ce droit ne s'établit que par la force morale et la persuasion ; laissons les despotes faire respecter le droit qu'ils entendent à leur façon, par la mitraille.

C'était l'abstention, c'était la dispute théorique, et l'élaboration d'utopies et de formules sociales, sans sanction, que l'Internationale adoptait en approuvant l'orateur. Nous verrons par la suite qu'elle s'y montra fidèle, et que, si plusieurs membres de l'Internationale, en même temps membres du Comité Central et de la Commune, votèrent des mesures énergiques, soutinrent la lutte, les armes à la main, c'étaient individuellement qu'ils agissaient. L'Internationale, en tout état de cause, a toujours suivi une ligne parallèle à celle de la Commune. Elle fut entraînée dans une chute commune, mais elle ne fit rien pour l'empêcher.

Au Dix-Huit mars, il est bien démontré que la section française de l'Association internationale, représentée par son Conseil fédéral, demeura dans l'inaction, et même dans une indifférence touchant à l'hostilité. Le mouvement qui éclata, après l'attaque de Montmartre, fut à la fois patriote et politique, — ce fut l'esprit même de la Commune, — et l'Internationale, fidèle à ses principes, à son nom, ne s'intéressait guère qu'aux réformes sociales, aux conditions du travail et sa sollicitude s'étendait aux étrangers, en négligeant les intérêts nationaux.

RÉSUMÉ DE LA SITUATION AU DIX-HUIT MARS

Il résulte de ce qui précède que :

1° Le Comité Central et l'Internationale n'ont été pour rien dans le Dix-Huit mars, ni dans l'insurrection qui en fut la conséquence immédiate ;

2° Que l'insurrection n'a été nullement préparée par le peuple, par la garde nationale, ou par des conspirateurs ; qu'elle fut une surprise et une riposte, et que M. Thiers est seul responsable des événements ;

3° Que la Commune, qui en fut le résultat logique, eut donc pour unique auteur M. Thiers ;

4° Que les canons auraient pu être, sans danger, laissés à Montmartre, et dans les autres parcs, d'où ils eussent été ensuite facilement retirés, soit par un accord avec ceux qui les gardaient, soit à la suite d'un abandon volontaire, par lassitude, par découragement d'une faction sans nécessité ;

5° Que, la question des canons supprimée, l'insurrection n'avait plus de raison d'être, et la conciliation aurait pu se faire, sur la question principale des garanties pour la République, et sur les points secondaires des franchises municipales de Paris, des adoucissements aux lois rigoureuses sur les échéances et les loyers, de la réorganisation de la garde nationale, etc., etc ;

6° Que le plan de Thiers, qui n'a échoué que par une circonstance indépendante de sa volonté, la débandade des troupes, a valu à notre malheureux pays deux mois de guerre civile, Paris mis à sac avec une tuerie sans exemple dans les temps modernes, et a creusé un fossé de haine et de vengeances, à peine comblé après quarante ans, entre les vainqueurs et les vaincus ;

7° Enfin, que le Dix-Huit mars est un crime, aussi odieux, aussi indigne d'amnistie que le Deux-Décembre, et que le seul criminel, car les complices ne vinrent qu'après pour approuver et exécuter, est Thiers, donnant froidement, dans la nuit du 17 au 18 mars, l'ordre de marcher sur les parcs d'artillerie de Montmartre et de Belleville, c'est-à-dire d'attaquer Paris.

LIVRE X

LA BUTTE MONTMARTRE

LE VIEUX MONTMARTRE

Montmartre actuel, et ce détail topographique est donné pour ceux qui ne sont jamais venus à Paris, et aussi pour les personnes qui, ayant visité le Sacré-Cœur, ne connaissent que le 18^e arrondissement nouveau, est fort différent de l'ancien, celui de 1870. C'était, dix ans après l'annexion de la banlieue comprise entre les anciens boulevards dits « extérieurs » et l'enceinte fortifiée, un plateau à l'accès ardu, aux pentes très raides, avec, au centre, le mamelon glaiseux et inculte désigné sous le nom de Butte-Montmartre, par abréviation familière la Butte. Tout autour de la Butte, s'étendait la plaine, commençant à l'ouest, à l'ancienne barrière Clichy, à l'est à l'ancienne barrière Rochechouart, chaussée Clignancourt, au nord à la rue Marcadet. Cette plaine reliait Clignancourt et le quartier de la Chapelle-Saint-Denis à l'avenue de Saint-Ouen et aux Batignolles. Les pentes du côté nord étaient tranchées comme des falaises, finissaient brusquement à pic. De ce côté, la Butte surplombait la vaste plaine Saint-Denis, qui communiquait avec d'autres plaines, celles d'Argenteuil et de Genne-

villiers au nord celles de Pantin et d'Aubervilliers à l'est. Du versant sud descendaient des rues très rapides, vers Paris. La montée vers le plateau montmartrois commençait à Notre-Dame de Lorette (rue des Martyrs), à la Chaussée d'Antin (rues Blanche et Pigalle), au faubourg Montmartre (place Cadet, rue Rochechouart). A partir des boulevards dit extérieurs, où se trouvaient avant l'annexion le mur d'enceinte et le chemin de ronde pour l'octroi, avec les barrières de Louis XV, trois rues principales donnaient accès à la Butte : la rue Lepic (ancienne Barrière Blanche), la rue Neuve-Pigalle, actuellement rue Houdon (ancienne barrière Pigalle), la chaussée Clignancourt (ancienne barrière Rochechouart). La chaussée des Martyrs, prolongement de la rue du même nom, qui montait de l'ancienne barrière des Martyrs à la rue dite de la Mairie, aujourd'hui rue Lavieuville, était accessible aux voitures jusqu'à cette rue ; mais quand on était parvenu à ce sommet, pour atteindre la Butte même, il fallait gagner, à droite, la rue des Trois-Frères. Là le passage carrossable se trouvait barré par deux escaliers, l'un de bois, le second de pierre, débouchant sur la place du Tertre. On pouvait par la gauche, en prenant la rue de l'Abbaye, aujourd'hui des Abbesses, atteindre la rue du Vieux-Chemin, aujourd'hui de Ravignan, très rapide, et qui conduisait au fameux Moulin de la Galette. La chaussée des Martyrs, la voie la plus directe, en ligne droite depuis le carrefour Notre-Dame-de-Lorette, était impraticable, ainsi que toutes les rues secondaires longitudinales, pour une attaque comme celle que Thiers et Vinoy avaient combinée. Il n'y avait donc que deux grandes voies d'accès à la Butte. A gauche : la rue Lepic, prolongement de la rue Blanche et de la rue Notre-Dame-de-Lorette ; à droite la chaussée Clignancourt et la voie parallèle, récemment ouverte, le boulevard Ornano (aujourd'hui

d'hui boulevard Barbès) partant des anciennes barrières Rochechouart et des Poissonniers.

La Butte était complètement abrupte sur le flanc oriental. Là se trouvaient des noyers, quelques vignes, avec des guinguettes, et les balançoires de la Tour Solférino. Elle supportait, sur son flanc occidental, un certain nombre de maisons et constructions. Sur le flanc nord, une rue rapide, la petite rue Saint-Denis, depuis rue du Mont-Cenis, descendait vers la plaine, aux Portes-Blanches. Le front sud, faisant face à Paris, où s'étend aujourd'hui la masse imposante de la basilique, était dégarni, avec une herbe rare, des ouvertures béantes et barrées, qui étaient d'anciennes carrières de gypse, des creux et des espaces incultes où jouaient les gamins. En bas, s'étendait la place Piémontési, devenue l'actuelle place Saint-Pierre. L'ancienne tour du télégraphe de Chappe, la Mire, et les constructions du Réservoir se dressaient sur ce plateau dénudé, avec le clocher et les tours de l'ancienne église Saint-Pierre de Montmartre, à laquelle était accoté un jardin, dit Calvaire. Là se trouvait le Champ Polonais, où les canons avaient été transportés, lors de l'entrée des Prussiens, où ils étaient, depuis, gardés avec un zèle qui allait décroissant.

Devant la cour de l'église, que fermait une grille, plantée de quelques arbres noirs et tristes, un peu en retrait, vers le sud, la place du Tertre, semblable à toutes les places de villages, s'étalait comme une mare mise à sec. Des rues tortueuses y conduisaient. Parmi celles-ci, la rue de la Fontenelle, dans laquelle débouchait la rue des Rosiers, vouée à une sanglante célébrité. On s'imaginait être très loin, et l'on se sentait dépaysé, quand, la pénible ascension faite, on atteignait ce centre pittoresque du Vieux Montmartre.

La mairie de Montmartre s'élevait alors au centre de la rue actuelle des Abbesses, avec une petite place plantée

d'arbres. On pouvait y accéder, et encore avec une facilité relative, du côté ouest, par la rue Lepic, du midi par la rue Neuve-Pigalle, du côté est par la rue-chaussée des Martyrs. Ces moyens de communication, peu aisés, sont restés les mêmes, mais la mairie a été transférée rue Ordener, au bas de la Butte orientale.

Etant données la topographie des lieux et la difficulté matérielle que comportait la descente de lourdes pièces d'artillerie de ces hauteurs, sans tenir compte de l'aléa que présentait ce transport dans des rues habitées par une population patriote et surexcitée, supposée hostile, la première préoccupation de ceux qui combinaient cet enlèvement devait être de se procurer, en quantité suffisante, des bêtes de trait, des attelages, des prolonges, enfin, le matériel d'équipage nécessaire pour déplacer et charroyer canons et caissons.

Or, ni Thiers, ni Vinoy ne s'occupèrent de s'assurer que les attelages seraient rendus sur place, aux endroits désignés, quand les canons seraient aux mains de la troupe. Et le défaut ou le retard de ces attelages furent la cause de la déroute.

LE PLAN D'ATTAQUE

Voici l'ordre dans lequel devait s'accomplir l'opération, d'après les instructions données par le général Vinoy, et selon le plan concerté avec le général d'Aurelle de Paladines, le ministre de la Guerre Le Flô et le général Valentin, qui venait d'être nommé préfet de police. Ce plan, est-il besoin de l'indiquer, avait été combiné et tracé avec amour par Thiers lui-même, enchanté de transformer son cabinet en tente napoléonienne.

La garde nationale n'était pas convoquée, et ne prit aucune part à l'opération.

Deux régiments d'infanterie, le 109^e et le 110^e, sous les ordres du général Derroja gardaient les abords de l'Hôtel-de-Ville. Le 89^e de marche occupait les Tuileries. Un bataillon du 64^e et deux compagnies du 24^e protégeaient la préfecture de police et le pont Saint-Michel. La caserne du Prince-Eugène gardait une réserve composée par les 113^e, 114^e et 120^e régiments consignés.

Un bataillon de la garde républicaine et le 35^e d'infanterie avaient pour objectif les Buttes-Chaumont.

La ligne des boulevards extérieurs, de la place Clichy à la place Pigalle, était gardée par un bataillon de gardes républicains, le 1^{er} bataillon de chasseurs à pied, le 136^e régiment de marche, un détachement de chasseurs d'Afrique, un détachement de gendarmes à cheval et une demi-batterie d'artillerie.

La division Susbielle avait l'ordre de s'emparer de la Butte Montmartre, d'enlever et de ramener les canons s'y trouvant.

Le général Susbielle avait sous ses ordres la brigade Paturel et la brigade Lecomte. La brigade Paturel comprenait : le 17^e bataillon de chasseurs à pied, deux bataillons du 76^e d'infanterie, un bataillon du 31^e, une demi-compagnie de génie, et environ deux cents gardiens de la paix armés de fusils. La brigade Lecomte comprenait le 18^e bataillon de chasseurs à pied, le 88^e régiment de marche, une demi-compagnie du génie, environ 200 gardiens de la paix armés de fusils.

En tout Vinoy disposait de 12.000 hommes environ.

La tâche principale était assignée au général Lecomte. Il devait former sa colonne dans l'ordre suivant : avant-garde de gardiens de la paix armés de fusils, la demi-compagnie de garde républicaine, la demi-compagnie de génie, le 1^{er}, puis le 2^e bataillon du 88^e de marche. L'itinéraire était :

boulevard Ornano (boulevard Barbès) jusqu'à la rue Marcadet, cette rue jusqu'à la rue du Mont-Cenis, que les troupes monteraient pour parvenir à la place du Tertre, auprès de laquelle étaient les canons. Le 18^e bataillon de chasseurs à pied et une batterie de quatre devaient se tenir en réserve sur le boulevard Rochechouart, gardant les débouchés de la place Saint-Pierre. Le 3^e bataillon du 88^e devait rester en réserve, au pied de la Butte, côté est, rue Clignancourt et rue Marcadet. Cet effectif représentait 3.000 hommes.

Une modification fut faite, sur le terrain, à ce dispositif : le 18^e bataillon de chasseurs à pied, qui devait rester sur le boulevard, fut substitué au 1^{er} bataillon du 88^e de marche, primitivement destiné à faire partie de la 1^{re} colonne d'attaque. Le général Lecomte se défiait probablement de la solidité de ce bataillon, et préférait placer en tête les chasseurs à pied. La précaution était sage, mais les circonstances la reurent inutile. La première colonne d'assaut fut donc formée de gardiens de la paix et de gardes républicains, sous le commandement du chef des gardiens de la paix Vassal, et la seconde colonne, formée par le 18^e bataillon de chasseurs à pied, sous les ordres du commandant Pousargues.

LA NUIT DU 17 MARS

Les troupes avaient quitté leurs casernes silencieusement vers trois heures du matin. Aucune sonnerie n'avait retenti. Les sergents, passant de chambre en chambre, avaient éveillé les hommes. On était descendu dans les cours, rapidement. Les hommes, ensommeillés et lourds, se rangèrent lentement. Ils ignoraient pour quel service on les commandait. Ceux qui voulaient paraître informés parlaient d'une occupation des forts évacués par les Prussiens. En tous cas, faisaient observer les malins, et tous ceux qui, dans

chaque compagnie, prétendent « la connaître dans les coins », la promenade militaire, car il ne devait être question que de cela, ne durerait pas longtemps, puisqu'on partait sans avoir fait le café matinal, et l'on n'irait pas loin, puisqu'on commandait de laisser les sacs. Les officiers, qui peu à peu arrivaient, ne savaient rien. Ils allaient et venaient dans la cour, formant de petits groupes; ils échangeaient des paroles brèves, à voix basse, quelques-uns soucieux, d'autres nerveux et fébriles; le plus grand nombre indifférents, paraissant ennuyés seulement d'être debout si matin. Quand ce réveil muet fut terminé, et que chacun fut à sa place, le signal du départ fut donné, sans cris, sans commandements répétés, sans le fracas joyeux qui accompagne une sortie de caserne. Ces troupes se mettaient en mouvement avec des allures furtives de bandes allant faire un mauvais coup. Les soldats de la nuit du Deux-Décembre devaient avoir cette allure-là.

Sans que l'alarme fût donnée, sans avoir éveillé personne sur leur passage, les différents corps de troupes étaient parvenus, entre quatre et cinq heures du matin, à leur emplacement désigné, sur les boulevards extérieurs. La brigade Lecomte, par le boulevard Ornano, la chaussée Clignancourt, la rue Muller, était arrivée au pied de la Butte, côté est, et montait vers la tour Solférino. La brigade Paturel, par la rue Lepic, se dirigeait vers le Moulin de la Galette, côté ouest, mais avec un retard considérable.

Pendant que les troupes marchaient ainsi dans les ténèbres, des escouades d'afficheurs apposaient, sur les murs des quartiers du Centre, une proclamation signée de tous les membres du gouvernement. Elle était destinée à avertir les Parisiens, dès leur réveil, du coup de force qui devait être tenté dans la nuit, et qui serait, dans la pensée de ses auteurs, accompli lorsqu'on lirait l'affiche.

Voici cette proclamation :

Habitants de Paris

Nous nous adressons encore à vous, à votre raison, à votre patriotisme, et nous espérons que nous serons écoutés.

Votre grande cité, qui ne peut vivre que par l'ordre, est profondément troublée dans quelques quartiers ; et le trouble de ces quartiers, sans se propager dans les autres, suffit cependant pour y empêcher le retour du travail et de l'aisance.

Depuis quelque temps, des hommes malintentionnés, sous prétexte de résister aux Prussiens, qui ne sont plus dans vos murs, se sont constitués les maîtres d'une partie de la ville, y ont élevé des retranchements, y montent la garde, vous forcent à la monter avec eux, par ordre d'un comité occulte, qui prétend commander seul, méconnaît ainsi l'autorité du général d'Aurelle, si digne d'être à votre tête, veut former un gouvernement en opposition au gouvernement légal, institué par le suffrage universel.

Ces hommes, qui vous ont causé déjà tant de mal, que vous avez déjà dispersés vous-mêmes, au 31 octobre, affichent la prétention de vous défendre contre les Prussiens, qui n'ont fait que paraître dans vos murs, et dont ces désordres retardent le départ définitif, braquent des canons, qui, s'ils faisaient feu, ne foudroieraient que vos maisons, vos enfants et vous-mêmes ; enfin compromettent la République, au lieu de la défendre, car, s'il s'établissait, dans l'opinion de la France, que la République est la compagne nécessaire du désordre, la République serait perdue. Ne les croyez pas, et écoutez la vérité que nous vous disons en toute sincérité !

Le gouvernement, institué par la nation tout entière, aurait déjà pu reprendre ces canons, dérobés à l'Etat, et qui, en ce moment, ne menacent que vous, enlever ces retranchements ridicules, qui n'arrêtent que le commerce, et mettre sous la main de la justice les criminels, qui ne craindraient pas de faire succéder la guerre civile à la guerre étrangère ; mais il a voulu donner aux hommes trompés le temps de se séparer de ceux qui les trompent.

Cependant le temps qu'on a accordé aux hommes de bonne foi pour se séparer des hommes de mauvaise foi est pris sur votre repos, sur votre bien-être, sur le bien-être de la France tout entière. Il faut donc ne pas le prolonger indéfiniment. Tant que

dure cet état de choses, le commerce est arrêté, vos boutiques sont désertes, les commandes qui viendraient de toutes parts sont suspendues, vos bras sont oisifs, le crédit ne renaît pas, les capitaux, dont le gouvernement a besoin pour délivrer le territoire de la présence de l'ennemi, hésitent à se présenter.

Dans votre intérêt même, dans celui de votre cité, comme dans celui de la France, le Gouvernement est résolu à agir.

Les coupables qui ont prétendu instituer un gouvernement à eux vont être livrés à la justice régulière. Les canons dérobés à l'État vont être rétablis dans les arsenaux, et pour exécuter cet acte urgent de justice et de raison, le Gouvernement compte sur votre concours. Que les bons citoyens se séparent des mauvais, qu'ils aident à la force publique au lieu de lui résister, ils hâteront ainsi le retour de l'aisance dans la cité, et rendront service à la République elle-même, que le désordre ruinerait dans l'opinion de la France.

Parisiens, nous vous tenons ce langage, parce que nous estimons votre bon sens, votre sagesse, votre patriotisme, mais, cet avertissement donné, vous nous approuverez de recourir à la force, car il faut à tout prix, et sans un jour de retard, que l'ordre, condition de votre bien-être, renaisse entier, immédiat, inaltérable.

Paris, le 17 mars 1871.

THIERS, président du Conseil, chef du pouvoir exécutif.

DUFAURE, Ministre de la Justice.

E. PICARD, Ministre de l'Intérieur.

POUYER-QUERTIER, Ministre des Finances.

JULES FAVRE, Ministre des Affaires étrangères.

Général LE FLO, Ministre de la Guerre.

Amiral POTBUAU, Ministre de la Marine.

Jules SIMON, Ministre de l'Instruction publique.

DE LARCY, Ministre des Travaux publics.

LAMBRECHT, Ministre du Commerce.

Cette proclamation ne pouvait avoir le caractère d'un avertissement, d'une mise en demeure. Elle paraissait à l'heure où nul ne devait en prendre connaissance, et quand elle pourrait être lue, les actes qu'elle annonçait seraient

des faits accomplis. Elle s'adressait aux commerçants, aux boutiquiers, à ceux que l'on supposait être « partisans de l'ordre », elle essayait de ranger du côté des provocateurs les habitants du centre, dont les bataillons avaient défendu le gouvernement au 31 octobre et au 22 janvier, et le souvenir de leur concours d'alors était évoqué. Mais les temps étaient changés, et ces bataillons ne paraissaient guère disposés à soutenir ces hommes néfastes du 4 septembre, qu'ils chargeaient de leur haine et de leur mépris, puisqu'ils n'avaient pas rempli la mission qu'ils s'étaient donnée, et qu'impuissants à chasser les Prussiens ils leur avaient ouvert Paris et livré la province. L'appel aux intérêts, comme aux frayeurs de la bourgeoisie, ne devait pas être entendu.

On remarquera l'aveu fait par le gouvernement « qu'il aurait déjà pu reprendre les canons ». C'était vrai, mais la proclamation n'ajoutait pas que, si l'on n'avait pas voulu opérer sérieusement cette reprise, ce n'était point pour permettre « aux hommes trompés de se séparer de ceux qui les trompaient », mais bien pour attendre des renforts et frapper un coup violent.

Louis-Napoléon avait dit aux Parisiens, dans la nuit du Deux-Décembre : « Que les méchants tremblent, et que les bons se rassurent » : Thiers et ses ministres, en adjurant les bons citoyens de se séparer des mauvais, demeuraient dans la même équivoque, mais ce langage était parfaitement intelligible pour le général Vinoy et pour l'ancien gendarme Valentin.

La menace de « recourir à la force » était une formule bien inutile, puisque le gouvernement ne menaçait plus, puisqu'il agissait. On doit même constater qu'il avait agi sans avoir menacé, car aucune sommation, directe et formelle, n'avait été adressée aux bataillons de Montmartre, pas plus qu'aux

habitants et à la garde nationale. Le maire de Montmartre, Clemenceau, n'avait même pas été avisé. Le gouvernement avait lâché des troupes, comme des chiens de garde qu'on démusèle, sans avertir les passants. En même temps qu'il demandait aux gardes nationaux de restituer leurs canons, et avant qu'ils aient eu le temps de répondre, il se mettait en mesure de les leur prendre.

Pendant l'affichage de cette proclamation, le commandant en chef de la garde nationale faisait apposer un autre placard, alors au moins prématuré, et qui parut singulièrement tardif quand on put le lire. Les afficheurs nocturnes n'avaient pas fini leur tâche que les faits donnaient le plus énergique démenti à l'affirmation téméraire du général d'Aurelle de Paladines disant :

Une proclamation du chef du pouvoir exécutif va paraître, et sera affichée sur les murs de Paris, pour expliquer le but des mouvements qui s'opèrent. Ce but est l'affermissement de la République, la répression de toute tentative de désordre, et la reprise des canons qui effraient la population. Les buttes Montmartre sont prises et occupées par nos troupes, ainsi que les buttes Chaumont et de Belleville. Les canons de Montmartre, des buttes Chaumont et de Belleville sont au pouvoir du Gouvernement de la République.

D'AURELLE DE PALADINES.

Ceci ressemblait aux procédés hasardeux de certains journalistes, rédigeant à l'avance le compte-rendu d'une cérémonie, au dernier moment décommandée.

A l'heure même où d'Aurelle de Paladines annonçait triomphalement que « les canons de Montmartre étaient au pouvoir du gouvernement », Lecomte et ses troupes se trouvaient en pleine déroute, les canons étaient repris, et ce général était prisonnier.

LA SURPRISE

Les canons de Montmartre, depuis plusieurs jours (voir le récit du *Monde illustré* ci-dessus), étaient très faiblement gardés. Quelques factionnaires, se relevant mélancoliquement, veillaient au Champ Polonais, et plus bas, sur un plateau de la Butte, où se trouvaient aussi des canons. Dans la rue des Rosiers, maison n° 6, propriété de M^{me} Vve Scribe, était le poste fournissant les sentinelles. Ce poste avait reçu quotidiennement, dans les premiers jours du transport des canons, une soixantaine d'hommes. Puis on l'avait progressivement dégarni. Il n'était occupé, dans la nuit du 17 au 18, que par 25 hommes. Un bataillon de Montmartre, le 61^e, les avait fournis. Il y avait 7 factionnaires espacés, qui montaient la garde autour des canons. C'était tout à fait insuffisant, étant donnée la vaste superficie des plateaux de la Butte devenus des parcs d'artillerie, pour assurer contre toute surprise les pièces et leurs surveillants. Le poste de la rue des Rosiers ne pouvait même essayer une défense quelconque : 25 gardes nationaux contre deux brigades d'infanterie, renforcées de gendarmes, de sergents de ville, sans compter les soutiens et réserves, ce ce n'était point là une force, et l'insignifiance de la garnison de cette redoute de Montmartre, dépeinte comme formidable et menaçante, démontre que, ni cette nuit-là, ni les jours précédents, on ne s'y attendait à une agression. On voit aussi que le fameux comité de Vigilance de la rue des Rosiers se montrait fort peu vigilant. Il est excusable, et sa confiance était naturelle. Il pensait, avec tout le monde, qu'il n'y avait plus de raison de se préparer à repousser une attaque imaginaire, de plus en plus invraisemblable, et qu'on n'aurait pas à se mettre en garde contre des assaillants qui ne se présenteraient jamais. Il est évident que, si

le moindre soupçon des projets de Thiers se fût répandu, des renforts seraient venus de toutes parts, et l'attaque de la Butte fût devenue une opération militaire difficile et meurtrière.

Les éclaireurs de la colonne Lecomte, gardiens de la paix et municipaux, s'étaient portés, par la rue Muller, sur le plateau inférieur, où se trouvait le parc d'artillerie, au-dessous du Champ Polonais. Un factionnaire les aperçoit. C'était un nommé Turpin, du 61^e. Il crie : Qui vive ! et croise la baïonnette. On ne lui répond pas. Il voit s'avancer une masse noire dans l'indécision du crépuscule. Il crie : Halte ! et met en joue. Il ne tire pas, hésitant, ne sachant ce que veut cette troupe, ni d'où elle vient. Peut-être est-ce une patrouille de gardes nationaux, qui se trompe, et n'a pas entendu son injonction. L'hésitation lui fut fatale. Les gardiens de la paix, des Corses pour la plupart, anciens sergents de ville de l'empire, n'éprouvent pas le moindre embarras. Ils tirent aussitôt. Le malheureux Turpin tombe. Le petit poste de la rue des Rosiers, au bruit des détonations, prend les armes, sort précipitamment. Un feu de peloton l'accueille. Personne n'est touché, mais les gardes se sont retranchés dans la maison, où bientôt, cernés et couchés en joue, ils se rendent. On les désarme ; on les retient prisonniers. Quelques-uns de ces gardes peuvent s'échapper, et tirent des coups de fusil en dégringolant les pentes de la Butte. Les gardiens de la paix, dans les tranchées enveloppant le parc, tirent et blessent un ou deux de ces fuyards.

L'aube grandit. La crête de la Butte s'éclaircit, le ciel rosit. On distingue plus nettement autour de soi. Le chef des gardiens de la paix et de la demi-compagnie de municipaux, Vassal, donne l'ordre de s'emparer des canons, que personne ne défend plus. Une dizaine de pièces sont aussi-

tôt environnées, traînées. Des artilleurs à défaut d'attelages sont demandés, et Vassal ordonne de conduire, à bras, les pièces sur la place du Tertre, par la rue des Rosiers. Ce commandant envoie alors une estafette au général Lecomte pour le prévenir de la prise du poste de la rue des Rosiers, et de la capture des canons du parc inférieur, en même temps il demande des renforts pour escorter les canons dans la descente des Buttes.

Vassal donne ensuite l'ordre aux chasseurs à pied, qui ont suivi les sergents de ville, de démolir les tranchées et retranchements garnissant la position qu'il vient d'occuper, et d'aplanir le terrain pour le passage des pièces. Il fait aussitôt placer des sentinelles au bas de la rue Muller, pour le cas où, pendant ces travaux, les gardes nationaux viendraient par la chaussée Clignancourt au secours de leurs camarades surpris.

Le commandant Poussargues, avec le 18^e bataillon de chasseurs, avait occupé le plateau supérieur, sans trouver de résistance, sans tirer un coup de feu. Une partie de ses chasseurs se mit à la démolition des tranchées. Il employa les autres soldats dont il disposait à occuper les abords du Champ Polonais, le Calvaire, assez vaste enclos avec les stations de la Passion et les trois croix du Golgotha. Il se rendit rue des Rosiers, et barra la rue du Mont-Cenis, seul chemin d'accès de la plaine Saint-Denis au sommet de la Butte. Il ne garda auprès de lui qu'une compagnie.

Ce renfort, demandé par le commandant Vassal, arriva bientôt. C'était un bataillon du 88^e de marche. Il prit position auprès de la tour Solférino.

La première attaque a donc pleinement réussi. Il est cinq heures et demie.

MONTMARTRE DEBOUT

On était alors maître de la Butte. Il n'y avait eu ni combat ni clameur, ni même velléité de résistance. L'opération semblait avoir été des plus aisées. Les troupes n'avaient eu qu'à se montrer, et les canons étaient en leurs mains. Le spectre rouge de Montmartre s'était évanoui avec les brumes matinales. Il faisait jour à présent, et la bataille était gagnée. Elle n'avait pas été chère. Du côté de l'armée, pas une égratignure; du côté des insurgés deux ou trois gardes blessés, dont le malheureux factionnaire surpris par les sergents de ville; on avait transporté cet homme dans le poste de la rue des Rosiers. Le général Lecomte venait d'arriver sur le plateau. Il félicita les chefs et les hommes de la réussite de l'expédition. Il n'y avait plus qu'à emmener les canons vers l'École militaire et l'Esplanade des Invalides. Les vraies difficultés commençaient. Le transport des pièces dans Paris, la traversée des quartiers où des éléments hostiles devaient se rencontrer, c'étaient là des périls probables, mais il y avait d'abord à opérer la descente des plateaux de la Butte, par des pentes crevassées et des rues très raides. Le général Lecomte s'informa des attelages. On les attendait toujours. A sept heures, la tranchée, en avant du plateau, ayant été comblée et à peu près nivelée par les chasseurs, un passage parut praticable. Le général donna l'ordre de descendre, à bras, un certain nombre de canons. Une vingtaine de ces pièces furent ainsi, péniblement et lentement, transportées à mi-côte.

Tout cela avait pris du temps. Le grand jour était tout à fait venu. Montmartre cependant s'était réveillé, et déjà s'animait extraordinairement. Persiennes et volets s'ouvraient, avec des gens effarés, aux fenêtres, sur le seuil des boutiques. Autour des laitières, les ménagères curieuse-

ment s'interrogeaient et bavardaient, des groupes se formaient aux comptoirs des marchands de vins. Des détonations avaient été vaguement entendues, et des gardes, échappés lors de la surprise du poste de la rue des Rosiers, avaient couru à la mairie et au Château-Rouge, donner l'alarme. Bientôt le tocsin se mit à sonner, et l'on entendit, dans la chaussée Clignancourt, les tambours battre la générale. Rapidement, ce fut comme un changement de décors dans un théâtre : toutes les rues menant à la Butte se remplirent d'une foule frémissante. Les femmes formaient la majorité; il y avait aussi des enfants. Des gardes nationaux isolés sortaient en armes, et se dirigeaient vers le Château-Rouge.

C'était un grand bal populaire, en vogue sous l'empire. Son entrée était rue du Château, auprès d'un carrefour formé à l'intersection de la chaussée Clignancourt, de la rue Ramey et de la rue du Château; non loin débouchaient les rues Christiani, Myrrha, Muller.

Ce bal, d'une superficie considérable, dont les jardins descendaient primitivement jusqu'à la rue des Poissonniers, ayant été restreints pour l'ouverture du boulevard Ornano, renfermait un pavillon style Henri IV, bâti en briques rouges avec chaîne de pierres blanches, devant une pièce d'eau. Une tradition locale, d'ailleurs fautive, attribuait à la belle Gabrielle ce séjour. Le bâtiment qui servait de bureaux et de logement aux patrons de l'établissement, Chambon père et fils, avait été affecté pendant le siège à la garde nationale. Le comité de légion du XVIII^e arrondissement y siégeait, au Dix-Huit mars. Une cinquantaine de gardes s'y trouvaient quand l'alarme fut donnée. Ils prirent leurs fusils, se formèrent devant le Château-Rouge, et attendirent un bataillon, dont on entendait les tambours battant la charge du côté de la place Saint-Pierre. La foule cepen-

dant grossissait ; la rumeur populaire était grandissante, et les tambours, dont les roulements grondaient plus forts, plus proches, signalaient l'arrivée des renforts. Les femmes, devançant les gardes nationaux, avaient gravi les pentes, envahissaient le plateau inférieur, s'approchaient des soldats, et, curieuses, babillardes, gesticulant, regardaient les efforts et les essais pour démarrer les canons.

Un mouvement se produisit. Dans ce groupe de badauds, plutôt que d'insurgés, un homme jeune, avec une écharpe tricolore en sautoir, se frayait un passage. C'était le docteur Clemenceau, maire de Montmartre. Il venait pour se rendre compte, et donner ses soins au blessé, le factionnaire Turpin. Il voulut le faire conduire à l'hôpital voisin.

Le commandant Vassal s'opposa à ce que ce médecin civil prit possession du blessé. Un médecin militaire avait déjà donné des soins à ce blessé, dit-il, avec l'aide de la cantinière et d'une femme des ambulances. En cette infirmière, Clemenceau, avec surprise, reconnut son administrée Louise Michel, en costume de garde-national.

LOUISE MICHEL

La plus curieuse personnalité féminine de 1871, cette vaillante exaltée, Louise Michel, qu'on a appelée la Vierge Rouge. Jeanne d'Arc de la Révolution, portant les armes et un drapeau pourpre, comme la Pucelle, Velleda aussi des défaites du prolétariat, cette héroïne communarde, épique comme la druidesse vaincue, était une simple institutrice. Son origine avait été celle d'un personnage de roman populaire. Elle était née, en 1835, dans un château, ou plutôt dans les communs d'un château, à Vroncourt, petit village de la Haute-Marne, « sur le versant d'une montagne, au-dessus d'une vaste plaine, dans laquelle on entendait la

nuit, hurler les loups, a-t-elle dit, mais ils ne me faisaient point peur. J'ai rencontré depuis d'autres loups, bien plus féroces que ceux de Vroncourt, et ceux-là non plus ne sont pas parvenus à m'intimider. » Sa mère était une servante que « le fils du château », comme il est de tradition dans les feuilletons du *Petit Journal*, avait séduite. Cette liaison n'était point conforme à la respectabilité bourgeoise; cependant la servante, devenue mère, ne fut point jetée dehors, selon l'usage, et l'on prit soin de l'enfant. La petite Louise fut soignée, veillée, instruite, dans ce milieu aisé. Elle reçut une éducation supérieure à celle des filles du village, avec lesquelles cependant on la laissait jouer, n'étant point, par sa condition, susceptible d'être admise à partager les amusements des demoiselles du voisinage. Son instruction artistique fut très développée. Elle apprit la musique, le dessin, la peinture. La connaissance de ces arts, dits d'agrément, devait lui servir plus tard, non pas tant à gagner sa vie, car elle eut de bonne heure un emploi dans l'enseignement, puis elle tint école libre, mais à améliorer sa position, à faire des cours et à donner des leçons particulières. Toute sa vie elle s'adonna à la poésie et au dessin. On a d'elle des aquarelles fort curieuses, des crayons intéressants, et elle a publié des romans, des récits, des mémoires, œuvres diverses qui ne sont dénuées ni d'intérêt ni de mérite. Son ouvrage principal, *la Commune*, récit anecdotique, passionné, et sans doute trop partial, des événements auxquels avait participé l'auteur, fut édité à Paris en 1898, sous couverture rouge, par la librairie Stock.

Intelligente, studieuse, déjà isolée dès la prime jeunesse, se sentant l'objet de dédains sournois et de viles taquineries de la part des autres domestiques du château, qu'elle devinait jaloux et méprisants, la petite Louise éprouva de bonne heure le sentiment des inégalités sociales. Elle res-

sentit, avant l'heure, l'indignation contre l'injustice. Une sourde et précoce animosité contre les privilégiés, les riches, les forts, les favorisés de la destinée, s'éleva dans sa conscience, et eu même temps, contraste dont toute sa vie garda l'empreinte, une vaste pitié et une large bonté envahirent sa jeune âme. On lui permettait de s'amuser avec les gamins et les gamines du voisinage. Elle se révéla institutrice parmi ces petits rustres, qui subissaient l'influence de sa supériorité, et auxquels bien vite elle en imposa, non pas tant par son costume de jeune demoiselle, que par son savoir précoce, par ses manières douces, par son maintien. Elle jouait avec eux à la maman. Elle faisait gaiement la maîtresse d'école et enseignait en souriant. A la race « sans pitié » elle apprenait surtout la bonté envers les animaux. Elle s'efforçait de réfréner les goûts brutaux et méchants de ces petits paysans, se plaisant, comme tous les enfants de leur âge d'ailleurs, à faire souffrir les bêtes innocentes, à torturer les êtres inoffensifs, qu'ils capturaient ou qui étaient à leur portée. En elle s'éveillait une immense sympathie, qui devait s'étendre à tout ce qui vit, à tout ce qui souffre, et en même temps un désir de lutte contre les tortionnaires, quels qu'ils fussent, un impulsif besoin de leur arracher leur proie, fût-ce au risque de sa propre vie, la dominèrent. Elle devint à la fois, la bâtarde miséricordieuse, une révoltée et une consolatrice. Elle suivit, toute son existence, ce double sentier de la bataille contre les forts et de la compassion pour les faibles, à la fois virago et sœur de charité. Elle n'hésita pas, en mainte occasion, à manier le fusil, mais ses mains, noires de poudre, venaient ensuite, délicatement, panser les victimes des discordes civiles.

Son père, qui était malade, mourut jeune. La servante-mère dut quitter le château hospitalier; désintéressée, elle n'emportait point d'économies. Louise du moins avait accu-

mulé de la santé, de la vigueur, de l'énergie, dans ses longues courses solitaires, par les bois hantés des loups rôdeurs et des braconniers à l'affût, par les plaines et les coteaux, où elle se plaisait à causer avec les laboureurs et les vignerons. Mais elle n'avait pas amassé d'argent. Elle dut chercher un emploi pour vivre, avec sa mère. Elle débuta, comme maîtresse d'école, dans un petit village champenois, à Audelencourt. Elle y eut bientôt des démêlés avec l'autorité préfectorale, ayant exprimé trop hardiment son opinion sur Napoléon III. Elle dut quitter l'enseignement officiel, vint à Paris, et entra, en 1856, dans une institution dirigée, rue du Château-d'Eau, par une dame Viollier. Elle fut ensuite institutrice aux Batignolles. Dans les dernières années de l'empire, elle demeurait à Montmartre, rue Houdon, 24, où elle avait ouvert une école. Sa classe était très suivie. Toutes ses élèves l'adoraient, et elle s'était attiré la sympathie de personnes fort peu révolutionnaires comme M^{me} Michel de Tretaigne, femme du maire bonapartiste de Montmartre, M^{me} Léon Berteaux, statuaire, les Dufour, les Mariton, propriétaires et constructeurs de maisons, notabilités de la petite ville de banlieue, qui lui procurèrent des leçons particulières. Elle avait aussi un cours de musique, où le jeune compositeur, Charles de Sivry, venait de temps à autre faire une leçon de solfège et d'accompagnement. Elle s'occupait de questions sociales déjà, mais elle ne dépassait pas, à cette époque, le sentimentalisme philanthropique de l'auteur de *l'Ouvrière*. « Jules Simon, a dit l'un de ses biographes, Charles Malato, manifesta une bienveillante sympathie à celle que lui et ses collègues du gouvernement de Versailles devaient un jour livrer à la justice militaire. »

Ce fut pendant le siège que Louise Michel entra résolument dans la politique militante. Elle organisa une ambu-

lance, et fut en rapports avec Clemenceau, pour les secours, la distribution de vêtements chauds, de soupes, aux femmes, aux vieillards, aux enfants, à tous ceux qui souffraient des privations du siège. Après le 18 mars, elle groupa un comité de femmes, et présida le club Révolution, qui se tenait dans l'église Saint-Michel, avenue de Saint-Ouen. La parole et la propagande pacifiques ne suffisaient pas à son tempérament combatif. Elle prit le fusil et, vêtue de l'uniforme de fédéré, elle combattit dans les rangs du fameux 61^e bataillon, le bataillon de Montmartre, commandé par Razoua. On la vit à Issy, à Clamart, sur tous les théâtres périlleux des combats suburbains. Elle avait débuté, comme guerrière, en faisant le coup de feu, place de l'Hôtel-de-Ville, au 22 janvier. Dans la lutte terrible des derniers jours, elle se battit jusqu'à la suprême défaite. Elle fut laissée pour morte, à la barricade de la chaussée Clignancourt, près la rue Myrrha, où Dombrowski avait été blessé. Elle avait été renversée, piétinée, frappée à coups de crosse, lors de la prise de la barricade. Elle put se traîner jusqu'à la maison d'une amie sûre, et de là, après avoir emprunté une jupe et une capeline, qu'il était urgent de substituer à sa tunique de fédéré et à son képi, elle put regagner sa demeure. Elle avait hâte d'arriver rue Houdon. Elle trouva l'école déserte, pas de lumière, les volets clos. Personne autre que sa petite chienne Finette, qui hurlait à la mort, et son chat Raton, qui miaulait désespérément.

Une voisine lui apprend que les Versaillais sont venus, et qu'ils ont emmené sa mère, à sa place. Elle court aussitôt, affolée, se livrer, pour qu'on relâche la pauvre vieille femme. Elle comparut devant le 6^e conseil de guerre. Son attitude fut digne et fière. Elle ne renia rien de ses convictions; elle avoua sa participation à la résistance de la Commune.

Je suis partie, dit-elle, avec les compagnies de marche de la Commune, dès la première sortie. Je faisais partie du bataillon de Montmartre, et je me suis battue dans ses rangs, comme un soldat. J'ai pensé qu'en conscience c'était ce qu'il y avait de plus utile à faire. J'ai nécessairement continué dans Paris, comme les autres, jusqu'à ce que les vainqueurs ayant arrêté ma mère pour la fusiller à ma place, je suis allée la faire mettre en liberté, malgré elle, en réclamant cette place pour moi.

Ce fut son unique réclamation : elle ne sollicita ni pitié, ni indulgence pour elle-même. Les juges n'osèrent lui accorder la mort qu'elle attendait. Peut-être, au fond de leur cœur de soldats, y avait-il de l'admiration, et un peu de sympathie pour cette femme, dont on attestait d'autre part la douceur, la charité, l'extrême bonté, et qui les avait si crânement combattus, le fusil à la main. Ils firent grâce de la vie, et envoyèrent l'héroïne en Calédonie. Condamnée à la déportation dans une enceinte fortifiée, Louise Michel partagea l'existence pénible des hôtes de la presqu'île Ducos. Elle inspira à tous ces hommes admiration et respect. A l'amnistie, elle revint en France, se remit à faire des conférences, à continuer sa propagande socialiste, d'autant plus énergique. Menacée d'arrestation, à la suite d'un mouvement de grévistes, où des boulangeries avaient été sur le point d'être pillées, elle se réfugia à Londres. Elle y séjourna dix-sept ans, puis revint en France, les médecins lui ayant prescrit le climat du Midi. Auémiée par le ciel froid et l'air humide de l'Angleterre, elle vint chercher la cure de soleil à Toulon. Elle faillit y mourir en arrivant. Elle réchappa cependant, et vécut encore un an. En tournée de conférences, dans les Alpes, elle fut atteinte d'une pneumonie double. Elle expira, le 9 janvier 1905, à Marseille, chez son amie, M^{me} veuve Légier, boulevard Dugommier, chez qui elle avait demandé à être transportée. Le

corps fut ramené à Paris, et les obsèques eurent lieu au cimetière de Levallois-Perret, où avait été enterré Ferré. Un déploiement considérable de police et de troupes eut lieu à la gare de Lyon, à la Bastille, et sur tout le parcours du convoi. C'est que la foule était grande, sur le passage du cortège. Il y eut quelques bagarres, aux abords du cimetière, et au rond-point de la Villette, mais rien de bien grave. Ses obsèques eurent lieu le 22 janvier, date fatidique pour la défunte. Louise Michel était âgée de soixante-dix ans.

Elle a eu une fin relativement paisible, une fin de vieille femme tranquille, qui n'a pas eu d'aventures, et dont le nom, comme l'existence, ne doivent jamais figurer dans l'histoire. Cette mort, dans un âge déjà avancé, sans grandes souffrances, à la suite d'une des plus vulgaires affections, ne semblait pas devoir être celle de cette femme, à l'existence aventureuse et tourmentée, qui tant de fois avait été au-devant du danger, et que la mort avait si souvent frôlée. Le peloton le long d'un mur, un rouge soir d'émeute, sous un ciel lourd de fumées, violacé par les reflets de l'incendie, ou l'agonie misérable dans une paillette calédonienne, ou encore la fin lente et silencieuse entre les murs nus d'une prison semblaient devoir être le terminus tragique de ses étapes de révoltée. Elle ne laissa pas, dans le grand public, indifférent ou sceptique, une impression de mépris ou d'horreur, et sa mémoire n'est pas exécrée. Elle fut toujours adorée par ceux qui la connaissaient, estimée de ceux qu'elle combattait, vénérée par ceux qui avaient éprouvé son grand cœur et admiré sa vaillance. Elle passait aux yeux des adversaires pour une détraquée, mais nullement pour une scélérate. Ses pires ennemis ne la confondaient pas avec ces mégères, un peu invraisemblables d'ailleurs, qu'on a nommées des pétroleuses, et dans les mains

desquelles on a mis bien des torches qu'elles ne portèrent jamais. les rendant responsables de brasiers qu'elles n'avaient point allumés. Louise Michel avait la voix douce, le regard franc et limpide. Son visage était sans doute fort distant de la pureté académique, mais la bonté resplendissait à travers cette physionomie irrégulière, et sa laideur disparaissait sous la clarté de l'âme qui transperçait. Elle n'était farouche qu'en politique. Elle n'eut jamais d'autres ennemis que ceux de la République. Elle se montrait terrible au combat, autant que bienveillante dans la vie privée, et maternelle à sa classe. A la tribune, elle apparaissait comme une illuminée, pour beaucoup telle qu'une sorcière, de celles qu'on brûlait au Moyen-Age. Il ne faut pas oublier que Jeanne la Pucelle, qui, comme elle, fut guerrière, fanatisée, et populaire, ne put éviter l'accusation de sorcellerie. Louise avait gardé la virginité, qui semble inséparable de la vocation et de l'influence de ces êtres, poussés par une sorte de force surnaturelle à l'apostolat et au martyre, en écoutant des voix qui leur imposent leur mission. La Vierge rouge voulait bouter hors de la République les réactionnaires, les exploités, les parasites, les méchants, comme l'autre Vierge les envahisseurs, hors du sol de France. Louise considérait que sa mission consistait, non plus à faire sacrer un roi à Reims, mais à faire consacrer à Paris la République. Il y avait en elle un mélange de l'exaltation de sainte Thérèse, dans son extase voyant resplendir la Révolution, de la vaillance de Jeanne Hachette qui se battait sur les remparts de Beauvais comme un homme d'armes et aussi du dévouement de cette Elisabeth de Hongrie, qui, de ses mains royales, pansait les ulcères, et ne se trouvait à sa place que penchée vers des malheureux dans l'ombre malsaine des maladreries. En résumé, une figure puissante et originale que celle de cette femme ardente, qui réin-

carna dans une société, plutôt sceptique, égoïste et peu héroïque, les enthousiasmes des confesseurs primitifs, la charité des filles de saint Vincent de Paul, et la bravoure des volontaires de Sambre-et-Meuse.

LE GÉNÉRAL LECOMTE ET CLÉMENCEAU

Au Dix-Huit mars, Louise Michel n'avait pas encore l'allure d'une héroïne. C'était une laborieuse et intelligente jeune femme, qui, tout en faisant de la musique, en chantant des vers, en écrivant des pages délicates et en instruisant des fillettes, se passionnait pour la République, voulait la défendre, si les royalistes de Versailles osaient l'attaquer, comme on le disait, et, en attendant l'heure où il faudrait combattre, cherchait toutes les occasions de se rendre utile et secourable, vigilante à l'ambulance, avant d'être intrépide sur la barricade.

Par hasard, cette nuit-là, elle se trouva sur la Butte et au premier rang, au moment de l'attaque. Elle a raconté l'épisode du pansement de Turpin, la première victime, qui mourut quelques jours après, heureux de la victoire populaire qu'il croyait acquise. Il recommanda à Clemenceau sa femme, qu'il laissait dans le dénuement.

Sur la Butte était un poste du 61^e veillant au numéro 6 de la rue des Rosiers, a dit Louise Michel ; j'y étais allée de la part de Dardelle (un des membres du comité de Vigilance du XVIII^e arrondissement) pour une communication, et j'étais restée. Deux hommes suspects s'étant introduits, dans la soirée, avaient été envoyés, sous bonne garde, à la mairie dont ils se réclamaient, et où personne ne les connaissait. Ils furent gardés en sûreté, et s'évadèrent le matin, pendant l'attaque. Un troisième individu suspect était en train de raconter des mensonge dont on ne croyait pas un mot, ne le perdant pas de vue, quand le factieux Turpin tombe atteint d'une balle. Le poste est surpris, sans que le coup de canon à blanc, qui devait être tiré en cas d'atta-

que, ait donné l'éveil, mais on sentait bien que la journée ne finirait pas là.

La cantinière et moi, nous avions pansé Turpin, en déchirant notre linge sur nous. Alors arrive Clemenceau, qui, ne sachant pas le blessé déjà pansé, demande du linge. Sur ma parole et sur la sienne de revenir, je descends la butte, ma carabine sous mon manteau, en criant : Trahison !

Une colonne se formait. Tout le comité de vigilance était là : Ferré, le vieux Moreau, Avronsart, Le Moussu, Burlot, Scheiner, Bourdeille. Montmartre s'éveillait, le rappel battait, je revenais en effet, mais avec les autres, à l'assaut des Buttes...

(Louise Michel, *la Commune*, p. 140. P. V. Stock édit. Paris, 1898.)

Louise Michel partie, le docteur Clemenceau, à qui l'on n'avait pas permis de soigner le blessé, insista pour qu'il fût transporté à l'hôpital, sur un brancard. Le commandant Vassal ayant refusé cette nouvelle demande, il s'adressa au général Lecomte, qui venait d'arriver. Le général, plus énergiquement encore que son subordonné, éconduisit Clemenceau. Il s'opposa au transport du blessé et donna ses motifs. « Je sais ce que l'on a fait dans les émeutes, dit-il, d'un cadavre qu'on promène sur un brancard ! L'homme restera là, et vous, le médecin civil, votre place n'est pas ici, nous avons notre major... — Mais je suis le maire de l'arrondissement ! fit observer Clemenceau. — Eh bien, allez à votre mairie ! » répondit brutalement le général. Clemenceau dut faire demi-tour, et regagner sa mairie. La fatalité semble ici être intervenue, comme dans les tragédies antiques. Si Lecomte avait laissé Clemenceau visiter le blessé, s'il eût autorisé le transport, le maire de Montmartre eût été encore présent quand la foule survint, enveloppa le général et le fit prisonnier. Lecomte eût été gardé, mais sauvé. Le maire de Montmartre ne revint sur la Butte qu'à cinq heures et demie, quand Lecomte venait d'être fusillé.

LA CROSSE EN L'AIR

Les attelages n'arrivaient pas, et la foule augmentait sur la Butte. Le cercle grouillant s'épaississait et se rétrécissait. Un filet humain, resserrant ses mailles, entourait le général et ses officiers. Un bruit de tambours battant la charge roulait au loin, sensiblement se rapprochait. Une centaine de gardes nationaux apparurent, venus par la rue Muller, montant vers le plateau supérieur. Les deux sentinelles placées au bas de la rue Muller s'étaient repliées vivement, donnant l'alarme. Les gardes nationaux sont bientôt au pied de la tour Solférino. Ils s'arrêtent. Deux hommes se détachent, et l'un d'eux met un mouchoir au bout d'un fusil. Un troisième personnage suit, à quelque distance, ces deux gardes, qui semblent venir en parlementaires.

Le commandant Poussargues, qui se trouve sur ce plateau supérieur, envoie le capitaine Franck, des chasseurs, prévenir le général Lecomte que des gardes nationaux s'avancent vers lui ; il demande s'il doit faire tirer. Le général fait répondre de repousser les assaillants à la baïonnette, sans faire feu.

Mais bientôt le commandant Vassal et le général Lecomte se trouvent immobilisés au plateau inférieur, envahi par la foule. Les femmes tumultueusement s'interposent. Elles forment tampon, entre les gardes nationaux et la troupe. Elles crient, elles interpellent, elles lèvent les bras, elles tendent des enfants, elles en dressent à la hauteur de leurs épaules, et elles supplient : « Ne tirez pas sur nous ! Vous êtes des amis ! On est tous des frères ! » disent-elles aux soldats. Les hommes du 88^e de ligne semblent hésitants, apitoyés. Les sergents de ville et les municipaux, sous les ordres de Vassal, gardent plus ferme contenance. Ces paillettes féminines ne semblent pas les émouvoir. On peut

compter qu'ils tireront, si le commandement leur est donné.

Les deux gardes parlementaires essayaient de persuader les chasseurs de leurs intentions pacifiques. Le général Lecomte sent sa troupe lui échapper. Il faut toujours laisser un espace entre le peuple et les soldats, dans une manifestation, dans un rassemblement. Les cavaliers ne peuvent être approchés comme les fantassins, leur monture les isole; aussi les emploie-t-on de préférence, pour refouler les attroupements, ils sont indispensables dans les émeutes. Lecomte n'avait que des troupes de pied, et le contact de ses hommes avec la foule devenait de minute en minute plus étroit, plus pernicieux. Le général s'était rendu au plateau supérieur, pour se rendre compte de la position de son second, le commandant Poussargues. Celui-ci n'était pas dans une meilleure posture. Il se voyait aussi environné, et, comme lui, menacé d'être débordé. Lecomte prend alors la résolution d'user de la force. Il fait faire une sommation à la foule d'avoir à se disperser, et commande de mettre en joue. La foule ne bouge pas d'abord, puis elle avance ensuite. Les femmes plus vivement implorèrent les soldats. Quelques-unes injurient les officiers. Le général redescend au plateau inférieur, pendant que les gardes nationaux se jettent à terre, pour laisser passer la décharge qu'ils prévoient imminente. Les femmes reculent. s'écartent en poussant de grands cris. Aucune détonation ne se produit cependant sur ce plateau. Les chasseurs n'ont pas tiré. Brusquement un coup de fusil isolé s'entend. Il ne vient pas des rangs de la troupe, ni des gardes nationaux. C'est l'homme accompagnant les deux parlementaires, qui s'est retourné, et a tiré sur les gardes nationaux derrière lui. On retrouva plus tard ce provocateur, qu'on reconnut pour être un sergent de ville déguisé en garde national. On ne sut jamais qui l'avait envoyé là, s'il était

aposté pour donner le signal d'une tuerie, où s'il avait agi de son propre mouvement, par zèle policier, pensant que son coup de feu se confondrait avec ceux des soldats. Il fut assommé, et précipité dans les ravins des Buttes.

Le général Lecomte redescend vivement, répète au plateau inférieur l'ordre de tirer qu'il a donné aux chasseurs du commandant Poussargues. Les hommes du 88^e semblent ne pas l'avoir compris.

Il réitère son commandement. Les soldats paraissent ne pas entendre. Ils persistent dans leur immobilité, gardent l'arme au repos. Tout à coup un mouvement se produit dans les rangs. De nouveaux assaillants se présentent. Ce sont des gardes nationaux, mélangés avec des soldats. Entendant battre le rappel, ces gardes se sont rassemblés dans la rue Doudeauville, à Clignancourt, derrière le flanc oriental de la Butte. Ils avaient remonté le boulevard Ornano, dans la direction du Château-Rouge. Un poste fourni par le 88^e de marche se trouvait sur leur passage, rue Dejean. Des gardes se détachent, vont aux soldats, leur parlent, les engagent à se joindre à eux ; ils les persuadent, les entraînent. Le déterminisme qui les décide est facile à concevoir, et ces soldats découragés, harassés, à jeun, sont des recrues désignées pour la rébellion. Lignards et gardes nationaux s'enfoncent bientôt dans le torrent humain de la rue Muller, qui les roule jusqu'au plateau, où le général Lecomte vainement s'efforce d'exciter ses soldats à tirer.

Les soldats du 88^e, voyant leurs camarades venir à eux, avec des gardes nationaux, semblent se disposer à les rejoindre, et à fraterniser pareillement. Le général Lecomte sent leur indécision. Il commande, d'une voix irritée, aux sergents de ville de s'emparer de quelques mutins qu'il désigne. L'ordre est exécuté : « Conduisez-les à la tour Solférino, et gardez-les. J'irai les prendre plus tard ! » crie

Lecomte, et il ajoute, en regardant les insoumis que les gardiens de la paix emmènent : « Canailles ! votre compte est bon ! » De sourds grognements s'élevèrent des rangs des soldats restés sur le plateau. Lecomte revient vers eux, menaçant, fiévreux, criant qu'il brûlera la cervelle au premier qui n'obéira pas. Alors, levant son sabre, il commande : Feu ! pour la troisième fois. Pas une détonation ne s'entend, pas un fusil n'a bougé. Le général Lecomte, perdant la tête, s'avance au front des troupes, toujours inertes, et dit rageusement :

— « Puisque vous ne voulez pas vous battre, tas de canailles, alors rendez-vous !... »

Une voix s'élève des rangs. C'est celle du sergent Verdagner, plus tard fusillé à Satory, pour cette insubordination plutôt que pour l'affaire de la rue des Rosiers. Cette voix, en manière de réponse, lance cette invitation :

— « Camarades, armes à terre ! »

Aussitôt quelques soldats jettent leurs fusils devant eux. On perçoit le tintement métallique des canons sur le sol. A ce mouvement répond une acclamation joyeuse. Les gardes nationaux lèvent leurs crosses en l'air, en criant : vive la ligne ! Les femmes se précipitent sur les soldats, les étouffent, les embrassent. De toutes parts on agite les fusils, les képis ; on se serre les mains ; les gardes nationaux tendent aux lignards, qui sont encore armés, leurs tabatières et prennent leurs chassepots ; les officiers sont bousculés, cernés, désarmés.

Le commandant Vassal, qui est au poste de la rue des Rosiers, se sauve. Il se réfugie dans la maison portant le numéro 3, où une femme lui donne un vêtement civil, grâce auquel il peut se faufiler dans la foule, et disparaître. Moins heureux, ou plus brave, le général Lecomte reste. Il est bientôt empoigné, mis en arrestation.

Au plateau supérieur, le commandant Poussargues et le capitaine Franck, avec les chasseurs du 18^e bataillon, ont essayé d'opposer une digue de baïonnettes à la marée populaire, à chaque minute plus forte. Le capitaine Franck a relaté ainsi, dans le procès fait au capitaine Garcin, l'assaut dont lui et ses hommes furent l'objet :

Le flot des insurgés montant toujours, Garcin était à leur tête. Comme il se trouvait en avant, et voulait mooter le premier, le commandant Poussargues lui donna un coup de poing qui le fit reculer. Il essaya alors de passer de mon côté, et je disposai mon poing pour le repousser. Garcin crut que je lui tendais la main pour franchir le talus, très escarpé en cet endroit. Il voulut me saisir le poignet, mais je le repoussai violemment.

Ce pugilat semble bien inoffensif. Il faut se rendre compte que Garcin et les hommes de son bataillon ne voulaient pas tirer les premiers sur les soldats, qu'ils espéraient les amadouer, les entraîner, et, de leur côté, les officiers, comme ce capitaine Franck, sentant que leurs hommes allaient leur échapper, se voyant aussi entourés par des forces de plus en plus grossies, n'osaient ni commander le feu, ni faire usage de leurs propres armes.

Le commandant Poussargues et le capitaine Franck furent en effet bientôt à la merci des gardes nationaux du 169^e bataillon, qui, sous le commandement du capitaine Garcin et du lieutenant Piger, parvinrent à escalader le plateau supérieur. Les chasseurs, à qui l'on disait que leurs camarades du 88^e de ligne avaient fraternisé avec les gardes nationaux, hésitaient de plus en plus. Ils entendaient crier : vive la ligne ! et aucune fusillade n'éclatait. Donc on ne se battait plus. Le général Lecomte, quand il était monté sur le plateau supérieur, avait ordonné de mettre en joue, sans tirer. Aux commandements réitérés de

leurs officiers, les chasseurs mirent donc en joue. Les gardes nationaux aussitôt reculèrent, cherchèrent à s'abriter. Les femmes s'étaient sauvées avec leurs enfants. Les gardes nationaux reformèrent bientôt leur colonne, mais en écartant les femmes, marchant résolument vers les chasseurs, à la baïonnette. Un renfort leur était venu. Les soldats enfermés dans la tour Solferino, sur l'ordre de Lecomte, avaient été délivrés, et s'étaient mêlés aux hommes du 169^e. Les factionnaires et les gardiens des canons, faits prisonniers au début de l'attaque, et gardés dans le poste de la rue des Rosiers, avaient de même été mis en liberté, et venaient renforcer la colonne d'assaut. Les chasseurs, en présence de ces forces, renoncèrent à une résistance qu'ils n'entreprenaient point de grand cœur, et à leur tour ils levèrent la crosse en l'air. C'était fini partout, et les Buttes, avec le retour offensif de la garde nationale, et grâce à la défection du 88^e, étaient reprises. Ces gardes républicains, et les sergents de ville, désarmés et entourés par les hommes du 88^e et les gardes nationaux, furent conduits à la mairie de Montmartre, et laissés à la garde du maire Clemenceau. On exigea du général Lecomte qu'il donnât l'ordre aux troupes lui obéissant encore d'évacuer les Buttes. Le général s'empressa de déférer à cette sommation. Il écrivit l'ordre au crayon, qui fut immédiatement porté aux troupes attendant rue des Rosiers et rue du Mont-Cenis. Energique, et même violent au commencement de l'attaque, le général Lecomte faiblit alors ; à partir de ce moment, il apparaît démoralisé et craintif. Son attitude jusqu'à la fin n'aura rien d'héroïque. Il est vrai que sa situation est affreuse. Abandonné par ses soldats, vaincu sans avoir combattu, humilié et déprimé, il se voit au milieu d'une foule furieuse qui le menace et l'injurie. On le prend pour Vinoy. Les gardes nationaux ont beaucoup de peine à

protéger le général, surtout contre la vengeance des soldats qu'il avait fait conduire à la tour Solférino, en les menaçant, quand l'affaire serait finie, de les punir, de les faire fusiller peut-être. Des énergumènes, des femmes en folie, cherchent à l'approcher, pour le frapper. Les foules féroces sont partout les mêmes. Ces scènes inhumaines, cette ruée de multitudes sur des vaincus sans défense se retrouvent souvent. On les verra se produire aussi dans les rues de Versailles, quand les convois de prisonniers de la Commune défilèrent lamentablement, sous les huées des élégants messieurs, et sous les ombrelles des belles dames, cherchant à atteindre les captifs, visant aux yeux, et poussant de leurs voix aiguës des cris de mort.

Le malheureux général Lecomte fut dirigé, avec quelques officiers faits prisonniers comme lui, ou spontanément se rangeant à ses côtés pour partager son sort, sur le Château-Rouge. Là se trouvait un poste principal, sous le commandement du capitaine Simon Mayer, du 79^e bataillon.

Hommes, femmes, enfants, soldats, gardes nationaux, avec le général et les officiers, encadrés de gardes, descendent alors la rue Muller, dans une confusion bruyante. On crie, on insulte, on chante la Marseillaise, on acclame la ligne, et on conspue Vinoy. C'est une bousculade désordonnée, où percent les sons stridents du clairon. On arrive enfin au Château-Rouge. Le général Lecomte, très pâle, les lèvres balbutiant des paroles d'apaisement et d'excuses, invoquant les ordres reçus et son devoir de soldat, se rassure, se croit sauvé. On l'entraîne dans une salle du pavillon, au premier étage, à gauche, où le reçoit le capitaine Simon Mayer. Il est neuf heures du matin.

LES CAUSES DE L'ÉCHEC

Ainsi la principale attaque, celle qui avait pour objectif la redoute et les canons des Buttes, avait échoué. L'affaire n'était nullement manquée, mais compromise et retardée, en ce qui concernait la Butte seule, car il y avait eu des attaques simultanées à Belleville, et tout Paris était enveloppé dans un cercle de troupes. On pouvait reprendre l'avantage et récupérer les canons. Aucune tentative ne fut faite en ce sens.

Un fait demeure inexplicable, si la défection des hommes du 88^e peut être facilement raisonnée, et déduite de causes qui seront indiquées plus loin, c'est l'abandon où fut laissé le général Lecomte. L'inaction de son collègue Paturrel, et la retraite de la seconde brigade semblent incompréhensibles. Pourquoi ce général et ces régiments n'ont-ils pas soutenu Lecomte et ses hommes, assaillis et cernés ? Comment le général de division Susbielle, et aussi le général en chef Vinoy, n'agirent-ils point ?

Le général Paturrel opérant à gauche, sur le flanc occidental de la Butte, avait à sa disposition, comme Lecomte, des gardiens de la paix avec fusils, de la garde républicaine, troupes qu'il savait ne point faiblir, avec deux bataillons du 76^e de ligne et le 17^e bataillon de chasseurs à pied. Malgré ces forces, et bien que n'ayant eu aucune attaque à tenter ou à repousser, ce général n'a été d'aucun secours à son camarade, opérant sur la droite et le versant sud de la Butte. Le général Paturrel devait partir de la place Clichy, et, par les boulevards extérieurs et la rue Lepic, gagner le sommet de la Butte, côté ouest, au Moulin de la Galette, correspondant à peu près à la tour Solférino du flanc est. Là, il lui était facile de faire sa jonction avec la

brigade Lecomte. Il ne parut pas y songer. Cependant il n'avait pas eu, comme Lecomte, à surprendre des sentinelles, à s'emparer d'un poste comme celui de la rue des Rosiers, ni à enlever les canons des deux parcs d'artillerie superposés, encore moins à repousser une attaque comme celle des gardes nationaux venus de Clignancourt.

Il se trouvait, assez tardivement, à mi-côte de la rue Lepic, au tournant, vers le Moulin de la Galette, quand, par la rue Gabrielle, rue transversale, parallèle au front de la Butte et de niveau avec le parc d'artillerie, mais au-dessous du Champ Polonais, les premières pièces enlevées par les troupes de Lecomte lui arrivèrent, traînées à bras, puis menées par les quelques attelages dont disposait ce général.

La foule, peu à peu, s'était amassée dans la rue Lepic. L'encombrement était vite devenu considérable. Les artilleurs furent entourés, interpellés, sommés de rendre les canons, suppliés aussi de remonter les pièces, ou de les abandonner, de ne pas susciter une bataille, car, disaient ceux et celles qui parlaient ainsi, les gardes nationaux allaient venir en force ; ils ne laisseraient pas emporter leurs pièces, et il y aurait combat. Ces exhortations et ces menaces impressionnaient les artilleurs. La rue, à cet endroit, était courbe et très montueuse. Avec le peu de chevaux dont ils disposaient, ils ne pouvaient que difficilement dégager leurs pièces. La manœuvre était pénible et prenait du temps. Un demi-bataillon de gardes nationaux était arrivé ; les artilleurs furent entourés et bloqués. On leur cria de dételier. Intimidés et démoralisés, comme les ligards de la tour Solférino, ils se disposaient à obéir à la foule, quand un officier de la garde nationale, doué d'une forte voix, monta sur un affût et parvint à se faire entendre, dans le tumulte. Il dit : « Il vaut mieux couper nous-mêmes les traits, pour que les chefs ne puissent pas punir

ces braves gens, pour avoir dételé leurs chevaux ! Ce sont des soldats en service commandé, il faut qu'ils soient considérés comme ayant cédé à la force ! Coupons les traits et dételons, citoyens ! » Les gardes présents, et la foule, accueillirent ce langage, et, suivant le conseil donné, se mirent à trancher les traits et à dételer. Les pièces furent ensuite poussées et hissées jusqu'au moulin de la Galette. Les rangs de la foule s'ouvrirent pour laisser les artilleurs libres, et leur permettre de redescendre vers les boulevards extérieurs.

Là aussi l'opération était manquée, et sans combat. Par la non-résistance des troupes, le peuple et la garde nationale restaient maîtres des canons et gardaient leurs positions.

Paturel revint trouver, place Clichy, son général de division Susbielle et son général en chef Vinoy, sans avoir rien tenté pour reprendre les canons, ou pour secourir le général Lecomte, en ce moment entouré et désarmé par ses soldats et par les gardes nationaux accourus.

Les troupes du général Susbielle couvraient, au pied de Montmartre, toute la ligne des boulevards extérieurs. Elles ne s'étaient pas encore débandées ; elles pouvaient, en fort peu de temps, gagner la large voie du boulevard Ornano (Barbès) et par les rues Marcadet, Ramey, Myrrha, du Château, prendre la Butte à revers, gravir la rue Muller, réoccuper la tour Solférino, tenir toute la Butte. Ce mouvement tournant eût permis de dégager le général Lecomte, ou, s'il était déjà trop tard, de le délivrer, en entourant le Château-Rouge, en dispersant la foule massée autour, en balayant ses abords. Cette foule sans armes et les gardes nationaux en trop petit nombre n'eussent pas tenu devant ce retour offensif. Mais, ni Paturel, ni Susbielle, ni Vinoy n'eurent cette initiative ou ne voulurent tenter de ressaisir la victoire qui leur échappait. Les généraux semblaient, en

cette heure critique, aussi démoralisés que leurs soldats. Ils se résignèrent facilement à la défaite, à la retraite. La déroute était dans l'air, dans les esprits, dans les rangs, partout.

LA PLACE PIGALLE

La place Pigalle fut le théâtre de l'unique collision sanglante, dans cette matinée si mouvementée et si étrange (1). Cette place était occupée, dans sa partie touchant à l'ancien Paris (9^e arrondissement), par un escadron de chasseurs à cheval. De longues files de baraquements, ayant servi au logement des mobiles, pendant le siège, occupaient le terre-plein ou allée centrale, entre les deux voies du boulevard de Clichy. Des gendarmes, des soldats de la ligne étaient postés derrière les baraquements. De l'autre côté, sur la chaussée du boulevard Clichy, numéros pairs, aux abords de la rue Houdon, Germain-Pilon et du passage de l'Elysée des Beaux-Arts, une foule était massée, foule sans armes, curieuse, grondante, impressionnée, piétinant dans l'attente, comme si un cortège allait passer. Il y avait des enfants, beaucoup de femmes, des ménagères du quartier. Au bas de la rue Houdon, très rapide, quelques gardes nationaux, placés en avant-garde, guettaient, prêtaient

(1) L'auteur a assisté, par hasard, aux divers incidents de la place Pigalle. Entendant battre le rappel dans la matinée, bien que n'appartenant pas à la garde nationale, il sortit de chez lui, avenue Trudaine. Il avait projeté, avec un ami, qu'il devait prendre aux Batignolles pour déjeuner, de se rendre aux obsèques de Charles Hugo, dont le corps était ramené de Bordeaux, ce jour-là. Passant par la rue de Laval (aujourd'hui rue Victor-Massé), il débouchait rue Frochot, donnant sur la place Pigalle, quand il vit des gendarmes, sortis d'un poste de la rue Bréda, s'apprêter à tirer. Il se rangea le long de la grille de la cité Frochot, et entendit le coup de feu qui tua le capitaine des chasseurs. Il vit ensuite les hommes du 88^e se retirer, par la rue Duperré.

l'oreille, attendant des renforts. Un peu plus haut, dans la rue Houdon, vers le mur des jardins de l'asile de la Providence, une masse compacte de gardes nationaux s'apprêtait à barrer le passage à la troupe, si elle faisait mine d'avancer. Il n'y avait là ni barricades, ni pièces de canons.

Le général Susbielle était en personne sur la place, auprès d'un marchand de vins, à l'angle de la rue Duperré, dont la boutique et les salles adjacentes occupaient tout le rez-de-chaussée. Il donna l'ordre de dégager la place et l'entrée de la rue Houdon. Le capitaine chargé d'exécuter cet ordre crut bon d'employer le procédé usité par la garde de Paris dans les fêtes publiques et les cérémonies, lorsqu'il s'agit de déblayer un endroit encombré.

Il commanda à ses cavaliers de tourner leurs montures, de façon à ce que la croupe des chevaux étant en contact avec la foule, elle fut contrainte de céder la place, à mesure que les chevaux reculeraient. C'était une manœuvre inoffensive, et qui pouvait être efficace. Elle était plus humaine qu'une charge en avant, sabre au clair. Mais la foule ne comprit pas la bonne intention. Elle interpréta cette poussée sans danger comme une véritable reculade. Elle hua les cavaliers. Le capitaine, il se nommait Saint-James, perdit alors le sang-froid, et, furieux, fit faire volte-face à ses chasseurs. Il commande : en avant ! Les cavaliers hésitent, s'arrêtent. La capitaine répète son commandement, et, bravement, lance son cheval en avant. Arrivé sur la foule, il veut la sabrer. Mais les rangs de cette foule, jusque-là désarmée et à peu près paisible, s'étaient grossis de gardes nationaux, ayant avec eux des lignards du 88^e, entraînés depuis la rue Muller. Les lignards s'avancent, parant les furieux coups de sabre du capitaine avec leurs baïonnettes. Un de ces soldats est cependant blessé ; irrité, il recule,

épaule et fait feu. Le capitaine de Saint-James tomba mortellement blessé, victime de sa témérité, plus que des ordres donnés.

En voyant le capitaine jeté à bas de son cheval, les gendarmes embusqués derrière les baraquements font feu. Les gardes nationaux tirent à leur tour, et battent en retraite, dans la rue Houdon, jusqu'au passage Piemontesi. Les gendarmes veulent les suivre. Une courte lutte à la baïonnette s'engage. Quelques gardes nationaux sont blessés. Les chasseurs sont demeurés immobiles, en selle, au fond de la place. Les gendarmes sont repoussés. Ils se sauvent en courant. Les femmes, comme précédemment sur la Butte, se jettent au milieu des soldats, lignards et chasseurs. Le combat est fini. Les hommes du 88^e arrivent en masse accroître la débandade. Le général, Susbielle, dont les chasseurs protègent la retraite, s'éloigne par le boulevard, où se tient le général Vinoy. Le peuple, les gardes nationaux, la troupe fraternisent. On fait circuler du vin, des vivres. On s'empare d'une mitrailleuse, abandonnée par les fuyards. Le boulevard est évacué, et le 88^e de ligne, acclamé par la foule, redescend dans l'intérieur de Paris, par la rue Duperré (1).

La place Pigalle fut donc le seul endroit où il y eut collision sérieuse, avec des blessés et deux ou trois hommes tués, dont le capitaine de chasseurs, en cette journée qui ne fut guère qu'une déroute générale, et un désarmement de la troupe, pacifique, presque partout volontaire. L'armée avait refusé de tirer sur des femmes, des enfants et des citoyens qui les acclamaient et leur faisaient de fraternelles

(1) L'auteur vit une bande d'individus des deux sexes, faméliques et déguenillés, accourus on ne savait d'où, se jeter sur le cheval tué du capitaine de chasseurs, abandonné dans une mare de sang, sur le pavé. En un instant, l'animal fut dépecé. Les affamés se sauvèrent après s'être partagé les chairs saignantes de cette pitance inattendue.

démonstrations. Au point de vue humain, c'était louable, au point de vue militaire c'était déplorable, et inquiétant. L'honneur militaire devait par la suite connaître une terrible et excessive réparation.

Place Blanche, même enveloppement des soldats par la foule, et même défection militaire. Le général Vinoy, qui se trouvait boulevard Clichy, en entendant la fusillade de la place Pigalle, se hâta de tourner bride, et d'emmener ses hommes vers le centre de Paris. Il abandonnait tout, et n'avait plus qu'à chercher comment il expliquerait la défaite, et justifierait son inertie et sa fuite. Il n'y est guère parvenu.

MAUVAISES EXPLICATIONS DU GÉNÉRAL VINOY

Dans sa déposition devant la commission d'enquête, le général Vinoy a donné les renseignements suivants sur l'opération qu'il avait si peu habilement dirigée :

Il fut décidé, au Conseil, qu'on attaquerait. On examina ce qu'il fallait faire. Je prévoyais bien qu'on m'obligerait à tenter une attaque sur Montmartre ; j'avais envoyé, par prévision, deux officiers de mon état-major, habillés en blouse, déguisés, lever le plan de Montmartre, plan qui du reste a servi plus tard à reprendre Montmartre, *ce qu'on a fait très facilement en l'attaquant par derrière.*

Je pris ensuite toutes mes dispositions pour une attaque, et ces dispositions furent discutées entre moi et le ministre de la guerre à sept heures du soir. Les dispositions définitives étant prises, je convoquai chez moi, à huit heures, les généraux pour leur donner communication de ce qui avait été décidé. Il fallait attaquer à quatre heures du matin. Et il ne s'agissait pas seulement d'attaquer Montmartre, mais les Buttes-Chaumont, Belleville, et il fallait, en outre, se porter place de la Bastille, et maintenir partout la population. S'il n'y avait eu que quelques canons à enlever, l'affaire eût été simple, mais il y en avait cinq ou six cents,

et faites attention à ce que c'est que de descendre, à bras, des canons des Buttes-Montmartre. Vous savez que pour traîner des pièces de quatre ou de huit, il faut quatre chevaux, et qu'il s'agissait de pièces de douze. Nous avons ramené, je crois, soixante-dix pièces de canon, il eût fallu deux ou trois jours pour ramener tout le reste. Et du reste, les fédérés pouvaient en prendre d'autres sur les remparts. Les premières pièces furent donc enlevées, mais ceci ne s'était pas fait sans bruit.

Et voilà les femmes, les enfants, qui sortent des maisons, qui commencent à parler avec les soldats, qui s'approchent, les femmes en tête, et qui forment une espèce de barricade vivante, les hommes restent par derrière, et tout d'un coup : Vous ne tirerez pas sur nous ! vous êtes nos frères ! Un régiment qui lève la crosse en l'air, les autres qui sont cernés ! Je donne, en apprenant cela, l'ordre de se replier le plus vite possible sur le Champ de Mars.

Cette explication n'explique pas grand'chose. Qu'il y ait eu de sérieuses difficultés de transport, à raison du nombre des pièces, de leur lourdeur et des pentes raides à parcourir, c'est évident. Mais les généraux devaient avoir prévu ces obstacles, qui n'étaient pas insurmontables. On a eu plusieurs fois, dans les guerres, des montées, des descentes de canons aussi pénibles, et il fallait opérer alors sous le feu de l'ennemi. Les Prussiens notamment, le jour de la bataille de Buzenval, ont armé des batteries sur les pentes de Garches et de Vaucresson, autrement escarpées et d'accès plus difficile que celles de Montmartre. Et les attelages ? pourquoi ont-ils fait défaut ? Et le général Patrel, et le général Susbille, et Vinoy lui-même, pourquoi ne sont-ils pas venus au secours du général Lecomte ? Vinoy ne souffle pas un mot de tout cela ; il ne dit même pas pourquoi il était si pressé de détalier avec toute une armée, au bruit de quelques coups de fusils tirés place Pigalle, qu'il en a perdu son képi en galopant à fond de train sur la déclivité de la rue de Clichy. Il n'avait pas d'ennemi aux trousses, pourquoi

tant de hâte à se mettre à l'abri? Avait-il peur que ses soldats ne reprissent l'offensive, ou l'avantage? On le croirait. Il a vu les troupes attaquées par des femmes, qui cherchaient à embrasser les soldats, et cela lui a paru une force supérieure, un élan à ce point irrésistible, qu'il n'y avait plus, selon lui, qu'à battre en retraite, aussi vite que possible. Mais au Deux-Décembre, notamment dans le Var, où ce même Vinoy s'était signalé par ses actes de vigueur, il y avait aussi des femmes avec les insurgés. Leur présence a-t-elle arrêté Vinoy et ses soldats? Et Montmartre était-il si imprenable que le prétendirent les généraux du Dix-Huit mars? La Butte était-elle plus inexpugnable ce matin-là, où cependant il y avait eu surprise, où les gardes nationaux ne vinrent que tardivement, isolément d'abord, et ensuite par groupes rassemblés au hasard, au bruit du rappel battu spontanément, où ces défenseurs improvisés ne firent pas usage de leurs armes, où il n'y eut pas un soldat de tué? Dans les journées de mai, où la défense était sérieuse, où les combattants étaient organisés, préparés, où il y avait des batteries qui tiraient des Buttes-Chaumont, où les ruelles de la Butte étaient couvertes de barricades, où la poudre et le sang enivraient les défenseurs exaspérés, où les fusillades sommaires annonçaient qu'il n'y avait pas de quartier à attendre, et qu'il fallait résister jusqu'à la dernière cartouche, jusqu'au dernier homme, Montmartre fut pourtant surpris, emporté et conservé. L'opération de la matinée du Dix-Huit mars était un jeu d'enfants en comparaison. Puisque Montmartre était très vulnérable du côté de la plaine Saint-Denis, comme l'a reconnu Vinoy, en exécutant un mouvement tournant double, très facile, à droite, par le boulevard Ornano, à gauche par l'avenue de Saint-Ouen, en faisant jonction au centre de la boucle, rue Marcadet; puisque Vinoy savait déjà par ses espions, à défaut de

cartes, que Montmartre était facile à prendre par derrière, ce qui fut vérifié dans l'attaque de mai; puisqu'il avait fait dresser un plan à cet effet par ses deux officiers déguisés, pourquoi n'a-t-il pas au moins tenté ce coup de main, qui avait tant de chances pour lui?

Cette déposition est pleine d'obscurité, et l'on peut se demander si Vinoy, en agissant comme il l'a fait, ou plutôt en n'agissant pas, et en battant en retraite devant des femmes et une poignée de gardes nationaux hésitants, n'était pas de connivence avec Thiers? Cette attaque de Montmartre, faite sans ardeur, sans conviction, et aussitôt lâchée, ne fut-elle pas une des conditions d'exécution du plan combiné par le chef du pouvoir exécutif?

INEXPLICABLE RETARD DES ATTELAGES

Le supérieur hiérarchique du général Vinoy, le général Le Flô, ministre de la Guerre, qui n'était certainement pas dans le secret, et qu'on n'avait pensé à consulter que lorsque tout était arrêté, a émis des critiques assez vives sur la façon dont Vinoy avait préparé et exécuté son attaque :

L'armée, a dit le ministre de la Guerre, se composait environ de quarante mille hommes. Le général avait déjà soumis au Conseil ses dispositions, qui avaient été généralement trouvées bonnes. C'était donc une affaire à peu près décidée. *Je demandai seulement, comme ministre de la Guerre, d'être mis au courant.* Je dois donc dire que je trouvais les dispositions un peu légèrement prises, et que j'eus quelques critiques à faire, notamment celle-ci :

Il avait imaginé (Vinoy, Thiers ou le Conseil?), ne voyant dans cette opération, qui me paraissait plus grave qu'on ne le pensait, qu'un coup de main à accomplir, de faire sortir les troupes sans sacs, c'est-à-dire sans leurs bagages, ce qui les mettrait dans l'obligation de revenir le lendemain. Or, si l'opération ne réussissait pas, les troupes étaient obligées de bivouaquer loin de

leurs sacs, de leurs approvisionnements, et de tout ce qui assure leur situation. Je déclarai que cette façon d'engager les soldats sans leurs bagages était une faute considérable...

J'insistai beaucoup. Mon opinion ne fut pas suivie par le Conseil. On me dit que cela contrarierait le général Vinoy. Cependant, vers neuf heures du soir, je fis appeler le général Vinoy, et je lui fis de nouvelles représentations sur la résolution qu'il avait prise de laisser les bagages dans les casernes. Il persista dans son opinion. J'eus la faiblesse de lui céder. Je lui dis : je cède, mais j'ai la conviction qu'il résultera de cette mesure de très graves inconvénients ; je cède donc parce que l'opinion du Conseil m'est défavorable, mais je déclare que si pareille situation se reproduisait, je donnerais ma démission plutôt que de l'accepter.

Le combat s'engagea le lendemain. Les ordres n'avaient pas été parfaitement donnés, j'en avais fait l'observation. Les troupes devaient partir à trois heures du matin, et être en face des pièces d'artillerie à cinq heures au plus tard. Les choses se passèrent à peu près ainsi. Les troupes étaient sur les Buttes Montmartre à peu près à six heures, et il n'y avait plus qu'à enlever les pièces. Malheureusement les équipages n'étaient pas là, et il fallait une heure et demie pour qu'ils vinssent de l'école militaire. Ils n'arrivèrent qu'à huit heures, quand la population avait eu le temps de s'éveiller et l'agitation de se produire dans tous les quartiers.

Autre inconvénient. Les troupes étaient un peu dispersées. Il y en avait place de l'Hôtel-de-Ville, place de la Bastille, sur les boulevards, sur le canal Saint-Martin, et encore plus loin. Mais enfin le grand malheur résultait de ce que les attelages n'étaient pas là ; s'ils étaient arrivés à six heures du matin, il n'y a pas de doute que les troupes n'eussent opéré leur retraite, sans être inquiétées d'une manière sérieuse. Voilà donc une des causes principales, à mon sens, de l'insuccès de la journée.

(*Enquête Parlementaire*. Déposition du général Le Flô, t. II, pp. 78-79.)

Cette déposition, intéressante à plusieurs titres, précise trois points importants : d'abord que le ministre de la Guerre n'a pas été consulté, n'a pu prendre aucune disposition, et que, quand il a émis un avis sur les mesures

qu'il jugeait mal combinées, on ne l'a pas écouté; ensuite, que les soldats auraient dû partir munis de leurs sacs; et enfin que les attelages en retard ont surtout fait manquer l'opération. Mais le ministre ne dit point pourquoi, ayant l'autorité supérieure, son avis, qui pouvait devenir un ordre, n'a pas prévalu. Le général Le Flô n'a pas démasqué la personnalité du chef du pouvoir exécutif, mais il est évident que seule la volonté bien arrêtée de Thiers pouvait lui imposer un plan de combat qu'il jugeait mauvais, qu'il prévoyait devoir aboutir à un échec.

Le ministre ne donna pas la raison pour laquelle les sacs, qu'il tenait tant à voir prendre par les soldats, furent laissés dans les casernes. Il a insisté assez fortement, dans le Conseil, sur cette question de bagages, pour qu'on s'y arrête. Le sac n'était pas une telle aggravation de fatigue pour le soldat qu'on fût obligé de l'en dispenser, pour une aussi courte étape que celle du centre de Paris à Montmartre. Il était d'usage, sans doute, de faire mettre sac à terre pour un assaut, pour une attaque à la baïonnette. Les hommes pouvaient donc laisser leurs sacs au pied de la Butte, sur les boulevards extérieurs, par exemple. A l'attaque à la baïonnette des hauteurs de Buzenval, le 19 janvier, on fit déposer les sacs à l'entrée du parc. On les reprit, lors de la retraite. Il en eût été de même après l'affaire des Buttes. On ne peut expliquer l'obstination de Vinoy, soufflé par Thiers, que dans une intention d'évacuation ultérieure. Thiers, ayant l'arrière-pensée d'emmener l'armée à Versailles, tenait à ménager les forces du soldat, à garder les hommes plus dispos pour l'étape longue, celle-là avec sacs et bagages, qu'il prévoyait pour l'après-midi. Le ministre de la Guerre n'a pas fourni cette explication. Il a seulement dit, dans sa déposition, que « M. Thiers pensait que, dans le cas où le succès ne répondrait pas aux

espérances qu'on avait conçues, il faudrait se résoudre à abandonner Paris. »

Quant aux attelages, ni le général Vinoy, ni le général Le Flô ne donnent la raison pour laquelle ils furent en retard. Ce retard ayant été la décisive et principale cause de l'insuccès, on peut se demander comment il s'est produit. La désobéissance et la débandade ne s'étaient pas encore manifestées. Il est donc certain que les équipages eussent été prêts, et fussent partis à l'heure, si on avait fixé cette heure comme il convenait. Les troupes étaient bien descendues à l'heure voulue dans les cours et avaient quitté à temps leurs casernes. Pourquoi les équipages militaires n'avaient-ils pas suivi? C'est apparemment parce que Vinoy et Thiers ne leur ont pas donné l'ordre de se mettre en route, avec les autres corps. L'excuse, donnée par des militaires, que l'état-major avait calculé, selon son usage; arguant, pour éviter l'encombrement sur les routes et ponts, que les équipages doivent être mis en mouvement, en dernier, une heure environ après que les troupes de combat ont passé. Cet ordre de marche est applicable avec utilité pour les grandes concentrations de troupes disséminées, dans les mouvements de corps d'armée de la grande guerre; il ne saurait être employé pour une courte étape, et pour une expédition restreinte comme celle des Buttes Montmartre, pour deux kilomètres à faire dans Paris.

La question se pose donc ainsi : les équipages ont-ils été intentionnellement commandés pour une heure trop tardive?

Il est hors de doute que les hommes du train n'ont pas refusé de marcher, et que si on les eût commandés pour l'heure convenable, ils se fussent trouvés à temps aux Buttes, à portée des canons, qui étaient pris et qu'il fallait emmener. Si les équipages ne sont pas partis en temps

utile, c'est qu'on leur a donné l'ordre en conséquence. Qui a donné cet ordre? M. Thiers fut très évasif sur ce point, lors de sa déposition dans l'Enquête :

A trois heures, a-t-il dit, les troupes étaient sur pied, sortant des casernes, et, à cinq heures, elles arrivent aux pieds des hauteurs, qui furent enlevées avec une extrême promptitude. Malheureusement il restait une opération très difficile à exécuter, et qui ne fut pas aussi bien conduite que la première. Un gouvernement qui se respecte doit partager les malheurs communs, et ne s'en prendre à personne lorsque le succès n'a pas toujours consacré ses efforts. Nous avons été malheureux dans la seconde opération, qui consistait à emmener les canons. Je pourrais accuser celui-ci ou celui-là, je ne le ferai pas, quoiqu'on ait souvent moins d'égards pour moi. Je ne dirai pas à quoi a tenu la faute commise, si toutefois il y a faute.....

Pour qui sait l'impétuosité et la violence autoritaire de M. Thiers, il est évident qu'il n'eût pas hésité à dénoncer, et à blâmer sévèrement, l'auteur de l'ordre mal donné, ou ceux qui l'avaient mal interprété. Il n'a signalé ni Vinoy, ni un chef quelconque, comme coupables de cette désobéissance. Il n'a infligé à personne le blâme que méritait justement celui qui, par sa négligence ou son oubli, avait empêché le général Lecomte de se retirer avec les pièces qu'il avait prises. Aux Buttes-Chaumont, il y eut même retard. L'auteur resté anonyme de l'ordre tardif est donc responsable de l'échec et de ses conséquences. M. Thiers ne voulut pas livrer le nom de l'officier coupable, et pour cause ! c'était lui-même, ou, d'après son ordre, c'était Vinoy qui avait donné les instructions, laissant un intervalle, entre la prise des canons et leur enlèvement, assez long pour permettre aux gardes nationaux surpris de battre le rappel, de se rassembler, de recourir aux armes, et de commencer la période insurrectionnelle, qu'attendait, que voulait M. Thiers.

Les attelages attendaient encore, à dix heures, dans les Champs-Élysées, pourquoi?

LES BUTTES CHAUMONT

Les événements se précipitèrent donc selon les prévisions et les espérances de M. Thiers. Une seule éventualité, qu'il n'avait pas prévue, le déconcerta un instant : l'immense défection des troupes. Il y eut aussi cette aggravation, que la défection ne se produisait pas uniquement à Montmartre ; elle fut générale, spontanée, simultanée.

Le plan d'ensemble de la provocation du Dix-Huit mars comprenait la moitié de Paris. Il s'agissait de soulever la population sur les points stratégiques importants, afin d'amener une résistance dans tous les quartiers, ce qui motiverait l'action militaire énergique, la bataille, la répression, avec, en cas d'insuccès, la retraite sur Versailles, puis le retour offensif et le désarmement final.

Les Buttes Chaumont avaient aussi un parc d'artillerie, où se trouvaient des canons patriotiquement soustraits aux Prussiens, le 27 février. La brigade La Mariouse, de la division Faron (composée des meilleurs régiments, 35^e, 42^e, 109^e et 110^e de ligne, la seule division ayant conservé ses armes) fut chargée d'enlever ces canons. La division Faron occupa toutes les positions indiquées, avec succès. Le 42^e de ligne, par les rues du Faubourg-du-Temple et de Belleville, prit possession de la mairie du XX^e (ancienne). Il était maître, au matin, de cette citadelle des insurrections. Le 2^e bataillon du 35^e de ligne, par la rue Lafayette, le boulevard de la Villette et la rue de Puebla, gagna les hauteurs, tandis que le 1^{er} bataillon, par les rues d'Allemagne et de Crimée, s'emparait des Buttes Chaumont. La rue de Flandre, le canal, les boulevards, et les rues de

Belleville et de Ménilmontant étaient gardées par le 109^e de ligne, ainsi que les gares du Nord et de l'Est. Aucune résistance ne s'était produite, pas un coup de feu n'avait été tiré; le général Faron, dès les premières heures, tenait donc toute la partie orientale de Paris, les quartiers réputés les plus violents, ceux d'où étaient descendus les bataillons du 31 octobre.

L'Hôtel-de-Ville était défendu par le 110^e de ligne et la garde républicaine : deux bataillons du 120^e garnissaient la caserne du Prince-Eugène (place de la République). Les Tuileries avaient reçu le 89^e de ligne; le Louvre, état-major général, avait un bataillon de gendarmerie.

La division Maud'huy était chargée de contenir la Bastille, le faubourg Saint-Antoine et la Cité. Le général de brigade Wolff occupait la gare de Vincennes, le pont d'Austerlitz, et, par le boulevard Richard-Lenoir, rejoignait les troupes de la division Faron au faubourg du Temple. Le général de brigade Henrion gardait la cité, la place Saint-Michel, le Luxembourg.

Un régiment de cavalerie, le 9^e chasseurs, avec une réserve d'artillerie, se tenait sur la place de la Concorde et les Champs-Élysées. Là se trouvaient des attelages, vainement réclamés à Montmartre par le général Lecomte, aux Buttes Chaumont par le général La Mariouse et le colonel Lespion. Ces équipages attendaient, inutiles, des ordres qui ne venaient pas.

C'était donc tout un plan d'attaque de la moitié de Paris, qui avait été exécuté. On remarquera toutefois qu'il ne visait que la rive droite. La rive gauche était laissée de côté. Sauf une avancée de la brigade Henrion vers la place Saint-Michel et le Luxembourg, on put constater que le quartier latin, le Jardin des Plantes, les Gobelins, la Butte aux Cailles, Montrouge, Vaugirard, Grenelle, ne furent ni

occupés, ni menacés. C'étaient pourtant là les arrondissements, XIII^e, XIV^e, XV^e, les mieux préparés pour une insurrection. On avait signalé, à plusieurs reprises, dans les conseils du gouvernement, l'attitude de deux chefs improvisés de la garde nationale, Duval et Henry, qui dans ces arrondissements prenaient les titres, l'un de colonel, l'autre de général. Et c'était dans ces quartiers que l'organisation du Comité Central avait débuté. Il était donc probable que sur toute cette vaste surface, dont les bataillons étaient actifs, ardents, prêts à défendre la République contre l'assemblée, supposée, surtout dans l'esprit de ces populations, prête à des manœuvres monarchistes, il y aurait une résistance énergique, un combat sanglant, une lutte de plusieurs jours peut-être. Rien ne bougea, parce qu'il n'y eut, de ce côté, aucune provocation. Pourquoi fut-il négligé, délaissé, cet important périmètre révolutionnaire, où le désarmement de la garde nationale devait paraître à la fois difficile et urgent? Là seulement la garde nationale était organisée, avec des chefs résolus, pour commencer un mouvement, à la première occasion que l'assemblée réactionnaire ne pouvait manquer de fournir.

Ici, encore se retrouve la trace, et pour ainsi dire la preuve manifeste du complot de Thiers contre Paris.

RÉUSSITE DU PLAN DE M. THIERS

M. Thiers n'était pas assuré de l'insuccès sur la rive droite. Il pouvait être surpris par une victoire rapide et complète, dérangeant ses calculs. A Montmartre, il s'en fallut de peu que les troupes ne fussent maîtresses des canons, sans qu'il y ait eu bataille. Les attelages, bien que très tardifs, pouvaient arriver encore assez à temps, si le général Vinoy n'avait pas été si prompt à tourner bride. Les

forces des généraux Susbille et Paturel étaient suffisantes pour reprendre l'offensive, et, en attaquant la Butte à revers, Vinoy pouvait faire réoccuper les positions abandonnées. A Belleville, la division Faron jusqu'à onze heures demeura victorieuse sur ses positions. A cette heure-là seulement, le général se retira, sans d'ailleurs brûler une cartouche, ni donner un coup de baïonnette. Il reçut probablement l'ordre d'avoir à ramener ses troupes aux casernements. Le colonel Lespion fut seul entouré, et contraint de signer l'engagement de ne plus continuer son action. On le laissa reprendre la route de l'Hôtel-de-Ville, sain et sauf avec ses troupes intactes.

A onze heures du matin, les nouvelles de Montmartre étaient parvenues à Belleville, et les soldats de la division Faron pouvaient être gagnés par la démoralisation ambiante. Pourtant ces mêmes troupes, ramenées à Versailles, furent par la suite des plus solides, et ne montrèrent pas un instant l'intention de faire défection. Mais on peut admettre que les généraux Faron, La Mariouse, Maud'huy, Henrion, qui occupaient tout l'est parisien, craignirent de voir la contagion entamer leurs troupes et se hâtèrent de les soustraire au contact de la foule, de plus en plus épaisse, mais toujours inoffensive, fraternelle.

Thiers ne pouvait supposer que les troupes ne tiendraient pas. Il ne se doutait pas de la persuasion de la foule. Il devait donc se garder contre l'éventualité d'une victoire trop prompte, et trop décisive. C'est pourquoi il ménagea les arrondissements les plus ardents, toute cette rive gauche turbulente, où Duval et Henry tenaient leurs bataillons en haleine, signaient des ordres, mettaient leurs principales positions en état de défense. Il dut penser que les événements de Montmartre et de Belleville auraient là leur répercussion, et que le maximum de résistance qu'il prévoyait,

se produirait surtout dans ces quartiers préparés à la lutte, si par ailleurs la soumission s'établissait. Il ne voulait pas avoir à la fois tout Paris sur les bras, et surtout il ne désirait pas mettre sur pied les bataillons de cette rive gauche, par laquelle il comptait faire passer les troupes, pour les emmener à Versailles. Thiers s'empessa de profiter de la défection des régiments, dont, de toutes parts, on lui apportait les nouvelles désastreuses. Il n'avait pas prévu débâdage aussi générale, ni cette mise en déroute de l'armée par la population, sans combat, sans violence, sans un coup de feu. Cette unanime et universelle dislocation sans ordre le surprit, mais ne l'abattit point. Il résolut aussitôt d'en tirer le parti qu'il avait projeté.

Il est intéressant de constater la spontanéité de cette levée de crosses en l'air sur tous les points occupés.

Ce n'est que par suite du retard dans l'arrivée des attelages, a dit l'amiral Pothuau, que nos troupes ont fini par se démoraliser et par lever la crosse en l'air. A partir de ce moment, il a été évident que le découragement allait se propager sur toute la ligne, et c'est en effet ce qui a eu lieu. Alors seulement les troupes qui étaient à Montmartre et à Belleville ont fait défection, mais, dans certaines casernes, elles ont pactisé avec l'émeute. On ne pouvait plus alors se faire la moindre illusion sur le secours de la force armée...

(*Enquête Parlementaire*, déposition de M. le vice-amiral Pothuau, t. II, p. 511.)

Le colonel Vabre, qui avait la garde de l'Hôtel-de-Ville, a relaté que le colonel Lespion voulait se faire sauter la cervelle « parce que ses troupes avaient été entourées par une foule sans armes, qui les avait mises dans l'impossibilité d'agir; qu'il avait dû composer, et que, pour ravoir ses pièces, il lui avait fallu promettre de rentrer à l'Hôtel-de-Ville. » (Enquête Parlementaire.)

Il se produisit donc partout une sorte de suggestion populaire, de domination de la part d'une masse désarmée, visiblement inoffensive, où les femmes et même les enfants formaient un appoint considérable. Les troupes impressionnées, ébranlées, attendries même, cédèrent la place, ne firent aucun usage de leurs armes, et, en quelques endroits, les rendirent. Cela tient du miracle. Les paniques sont des phénomènes suggestifs. Ici, il y avait panique, sans danger, sans inquiétude. Les troupes avaient peur de cette foule désarmée ; elles ne voulaient pas lui faire de mal, et reculaient, ou se sauvaient devant elle, comme si elle eût été terrible. Cette mentalité militaire, dont M. Thiers n'avait pas eu un instant l'idée, avait des précédents historiques, bien connus de lui. Il s'attendait seulement à une résistance armée de la part des gardes nationaux, à une retraite de la troupe devant des insurgés opiniâtres tirant sur elle, avec des barricades élevées partout, menaçant de couper un retour possible aux casernements. Aussi avait-il cru à la nécessité de ne pas les engager à fond, de les rappeler, de les mettre à l'abri, afin de les avoir sous la main, et de pouvoir les emmener hors de Paris, en vue de la rentrée offensive et victorieuse qu'il souhaitait.

M. Thiers aurait pu cependant prévoir cette défection, d'après certains indices et des renseignements qu'il devait posséder, ainsi qu'il résulte du témoignage de divers témoins entendus dans l'enquête. Un écrivain fantaisiste, mais observateur avisé, écrivant au jour le jour les faits qui se passaient sous ses yeux, et notant les impressions du moment, a consigné cette juste appréciation, sur les événements auxquels il venait d'assister :

Eh ! dira-t-on, inscrivait-il sur son journal, le soir même du Dix-Huit mars, le gouvernement pouvait-il supposer que les lignards

lèveraient la crosse en l'air, que les chasseurs, après avoir perdu un seul officier, ne songeraient plus qu'à tourner le dos, et que tous les exploits des troupes régulières se borneraient à de copieuses bombances en compagnie des insurgés? Non seulement le gouvernement aurait pu supposer cela, mais je ne conçois pas qu'il ait pu un seul instant espérer un dénouement qui ne fût pas absolument celui-là. Comment! depuis bien des jours déjà, les soldats oisifs erraient dans les rues avec les gardes nationaux; ils logeaient chez les Parisiens, mangeaient leur soupe, courtoisaient leurs femmes, leurs filles, ou leurs bonnes. Déshabitués de la discipline par le relâchement que la défaite avait introduite dans l'organisation militaire, désabusés du prestige que les chefs essayaient en vain de conserver après les désastres, importunés de leur uniforme qui désormais ne pouvait plus leur inspirer de fierté, ils devaient évidemment être tentés de se mêler à la population, de se confondre parmi ceux à qui l'humiliation de la défaite incombait moins directement. Le soldat vaincu voulait se cacher dans le citoyen. D'ailleurs, les généraux, les colonels, les capitaines, ne connaissaient-ils pas l'esprit des troupes? Faut-il admettre qu'ils se soient grossièrement trompés à ce sujet, ou qu'ils aient trompé le gouvernement? Donc celui-ci pouvait et par conséquent devait être en situation de prévoir le résultat de sa tentative de répression. Il avait peut-être le droit de sévir, mais il n'avait pas celui d'ignorer qu'il n'en avait pas le pouvoir.

(Catulle Mendès, *les 73 journées de la Commune*. Lachaud, éd. Paris, 1871.)

M. Thiers n'ignorait pas complètement le désarroi moral où se trouvait l'armée. Plusieurs dépositions de généraux et de fonctionnaires, dans l'Enquête, démontrent qu'il avait été averti par eux. C'est même parce qu'il était au courant de la situation, parce qu'il était persuadé qu'il ne pouvait faire grand fonds sur les troupes restées dans Paris, ayant subi le siège, et assisté aux désordres qui firent suite à la capitulation, qu'il combina son plan, dont le premier résultat devait être de soustraire ce qui restait de bon et de sain dans l'armée, au contact de la population, et au milieu parisien, qu'il estimait pernicieux. C'est dans cet état d'es-

prit, qu'il ne voulut pas attendre, et qu'il brusqua l'essai qu'il ne pouvait se dispenser de tenter. Il voulait refaire une armée pour les luttes civiles, et il comptait sur le retour des troupes prisonnières en Allemagne, dont il négociait et pressait le mouvement de rapatriement. Il ne tenait donc nullement à être tout à fait victorieux, le 18 mars. Il lui fallait une résistance plus longue qu'une journée d'émeute, et c'est pourquoi, on le verra, après avoir abandonné Paris, traîner les négociations en longueur avec les maires, leurrer les républicains de bonne foi qui s'interposaient pour amener une transaction. On assistera à ses perfidies doucereuses, à ses promesses évasives, pour faire croire à la conciliation possible, tant qu'il n'aura pas en mains des troupes suffisantes, réconfortées, et visiblement disposées, excitées même à combattre, par le double désir de prendre leur revanche de la défaite devant les Prussiens et de la débandade devant les Parisiens.

La journée du samedi Dix-Huit mars ne fut donc pas, comme on l'a cru, une victoire de l'insurrection, un triomphe momentané de la Révolution. Ce ne fut qu'une émeute non sanglante, ayant pour résultat la victoire de M. Thiers, et le triomphe de ses combinaisons et de ses espérances.

LA TRAGÉDIE DE LA RUE DES ROSIERS

Un événement tragique se produisit au cours de cette journée, qui fut, en son ensemble, pacifique. Il est même extraordinaire, étant donné, d'une part, le déploiement énorme de soldats, de gendarmes, de forces policières, et, d'autre part, la surexcitation de la population, engendrée par le siège avec ses privations physiques et ses détresses morales, que sur un point seulement, rue des Rosiers, il y ait eu effusion de sang. L'exécution des généraux Clé-

ment Thomas et Lecomte fut un acte inhumain et déplorable, autant qu'impolitique. On ne saurait l'excuser. Il est permis seulement, en plaignant ces infortunés, de s'étonner qu'ils aient été les uniques victimes, au milieu du formidable bouleversement d'une ville de deux millions d'êtres.

Les récits sont nombreux et les versions différentes sur cette catastrophe. Voici, d'après des documents contemporains et des souvenirs personnels, le résumé de ces tristes événements, qui ont imprimé à la première page de l'histoire de la révolution parisienne une tache sanglante, que la réaction a par la suite démesurément élargie, dont elle a abusé. Elle a vu et montré par le gros bout de la lorgnette les flots de sang répandus par elle dans les rues de Paris, et par le bout grossissant les regrettables gouttelettes de la rue des Rosiers.

Le général Lecomte fait prisonnier par les gardes, par la foule, et aussi par quelques-uns de ses soldats, fut conduit, dans une poussée furieuse, comme on l'a vu, au poste du Château-Rouge. Les huées, les menaces, les injures l'accablèrent, durant cette douloureuse dégringolade de la Butte en colère. Une descente de Calvaire, à laquelle devait correspondre, car les révolutions ont de ces terribles antithèses, la montée, cruelle aussi, du membre de la Commune Varlin, deux mois après. Peut-être fut-ce à peu près la même tourbe insultante et féroce, qui fit semblable cortège ignominieux au général et au communard.

Lecomte avait été remis, par ceux qui l'entraînaient, au capitaine Simon Mayer du 79^e bataillon, qui commandait le poste. Il était environ neuf heures et demie.

Simon Mayer traita avec humanité son prisonnier. Il le consigna dans une petite pièce, au second étage du pavillon du Château-Rouge. Les officiers, également arrêtés,

furent laissés dans la salle du premier étage, au rez-de-chaussée, surélevé de plusieurs marches, servant de bureau à l'ancienne administration du bal. Ces officiers étaient le commandant Poussargues et le capitaine Franck, du 18^e bataillon de chasseurs à pied, le chef de bataillon du 88^e de marche, deux capitaines du 115^e de ligne, et un capitaine du 84^e, en vêtements civils, qui revenait de captivité, et qui avait été arrêté à la gare du Nord, à sa descente du train. Le général Lecomte se montrait plus rassuré, loin de cette foule hurlante qui l'avait assailli durant le parcours.

Le général Claude-Martin Lecomte avait cinquante-neuf ans. Il avait été, à l'école d'application, à Metz, le camarade de Trochu et de Ducrot. Il avait, lors de la capitulation, remplacé l'amiral Fleuriot de L'Angle, au commandement du secteur de la Muette. Il dut prendre, en cette qualité, les dispositions nécessaires pour l'entrée des Prussiens dans Paris. Nommé alors général de brigade à Paris, il avait demandé et obtenu le commandement du Prytanée de la Flèche. Il devait s'y rendre prochainement. Il était strict et même sévère dans le service, mais, en dehors de ses devoirs professionnels, il se montrait d'un caractère amène. Il était bibliophile, connaissant bien la littérature ancienne et la numismatique. Il possédait une intéressante collection de médailles et de livres rares. Il avait six enfants.

Le capitaine Simon Mayer, les prisonniers en sûreté, s'était hâté de se rendre à la mairie de Montmartre. Il vit le maire, Clemenceau. Celui-ci, sur sa demande de vivres pour les prisonniers arrêtés, délivra et signa un bon pour six déjeuners. Le maire ajouta : « Gardez ces prisonniers, vous en répondez ! » Simon Mayer acquiesça.

M. Clemenceau savait donc, à dix heures du matin, que

le général Lecomte et plusieurs officiers étaient détenus au Château-Rouge. Mais il les croyait en sûreté, et se fiait à la surveillance du capitaine Simon Mayer, seule autorité présente à ce poste. Ce capitaine, pour assurer la garde, et surtout la sécurité des prisonniers, se fit accompagner d'une compagnie de renfort, prise à la mairie.

Le général Lecomte et les officiers avaient demandé, à plusieurs reprises, à être interrogés, désireux de connaître l'inculpation sous laquelle on les gardait. On leur avait répondu que le « Comité » s'occupait d'eux, délibérait, et qu'ils auraient bientôt à comparaître devant lui. On ne désignait pas autrement ce Comité. Il est évident qu'il ne s'agissait nullement du Comité Central.

Le Comité Central ne se trouvait pas à Montmartre, il n'eut connaissance des événements que dans la soirée, et pas une minute l'intervention d'un de ses membres ne fut constatée, soit au Château-Rouge, soit rue des Rosiers. On a vu qu'il était resté tout à fait étranger à la résistance improvisée sur la Butte, lors de la tentative d'enlèvement des canons.

Ce Comité, dont parlaient les gardes du poste du Château-Rouge, et le seul qui doive garder une certaine responsabilité morale dans les tragiques péripéties qui suivirent l'arrestation de Lecomte, c'était le comité de Vigilance du XVIII^e arrondissement. On sait que les Comités, dits de Vigilance, qui s'étaient formés pendant le siège, fonctionnaient depuis la Fédération de la garde nationale, à côté du Comité Central, émanant de cette Fédération. Ce Comité de Vigilance montmartrois avait pour principaux membres : Théophile Ferré, Dereure, adjoint de Clemenceau, J.-B. Clément, Le Moussu, Avrousart, Garcin, Moreau. Ce fut ce Comité qui, au lieu d'interroger sur place les prisonniers, donna l'ordre de les transférer rue des Rosiers, au poste de

garde des canons, où il y avait une permanence. L'ordre de transfert portait le cachet du Comité. On ne put, par la suite, savoir de qui émanait cet ordre. Il est surprenant aussi que le capitaine Simon Mayer se soit aussi facilement déchargé de la garde des prisonniers. On doit admettre qu'il redoutait d'assumer une responsabilité grave, et qu'en se débarrassant de ces officiers il espérait ne pas se compromettre. Cette tactique ne lui réussit guère puisqu'il fut impliqué dans le procès fait aux prétendus meurtriers des généraux, car les véritables auteurs de l'exécution ne furent ni désignés, ni jugés, et qu'il fut condamné à la peine de mort, commuée en travaux forcés. Quant aux membres du Comité de Vigilance, il est probable qu'ils jugèrent bon de s'assurer de la personne du général et des officiers, comme d'otages, et de les avoir à proximité de la redoute de Montmartre. Ils présumaient, et c'était, à ce moment de la journée, l'opinion de tous ceux qui se trouvaient aux environs de la Butte que le gouvernement essaierait de reprendre les hauteurs, s'efforceraient d'occuper tout au moins les abords, et de délivrer les prisonniers. Le Château-Rouge, au bas de la Butte, était fort accessible, et ne pouvait être facilement défendu. Au poste de la rue des Rosiers, au contraire, le général et les autres officiers étaient faciles à garder, à l'abri d'un premier retour offensif. Leur personne servirait de garantie aux gardes nationaux, et surtout aux soldats, compromis dans l'arrestation. On pourrait parlementer, faire des conditions, en échange de la restitution de ces otages, obtenir la mise en liberté des citoyens qui avaient été pris, et la non-poursuite des autres. Il est certain que ni les membres du Comité de Vigilance, ni personne au Château-Rouge, ne pensaient que ces otages fussent en danger immédiat de mort. Si quel-
qu'un parmi les chefs, soit rue des Rosiers, soit au Châ-

teau-Rouge, avait eu l'intention de faire tuer ces malheureux, il n'aurait eu qu'à écarter les gardes nationaux qui les protégeaient, qu'à laisser les détenus exposés au contact de la foule furieuse et sauvage. Le transfèrement des prisonniers du Château-Rouge, endroit découvert, mal gardé, aux portes facilement franchissables, était plutôt pour eux une mesure de sauvegarde et de salut. Les circonstances firent que les choses tournèrent différemment. Mais il est impossible de voir, dans cet ordre fatal, un calcul scélérat, une préméditation sanguinaire.

On fera cette objection qu'aucun des membres de ce Comité de Vigilance ne parut, l'ordre donné, et que ces chefs populaires, en se dérochant, exposèrent les prisonniers à la violence de la foule. C'est exact : pas un des membres du Comité ne se montra, ni au Château-Rouge, ni rue des Rosiers, mais ce ne fut pas pour permettre à la populace de se ruer sur les otages. Si ces chefs avaient eu cette arrière-pensée criminelle, ils eussent maintenu les officiers au Château-Rouge, plus facilement envahissable, et ils ne les eussent pas fait conduire au poste, où ils avaient la haute-main, où ils devenaient garants de leur sécurité. Les auteurs de ce transfèrement encourageaient, de ce chef, une responsabilité personnelle qui pouvait être grave, car, à ce moment, on ignorait le succès complet de l'insurrection ; on savait seulement que quelques soldats du 88^e avaient levé la crosse en l'air, mais les autres troupes avaient été ramenées par leurs chefs dans les casernes ; elles pouvaient en revenir.

Pourquoi donc le Comité de Montmartre, ayant mis les prisonniers à l'abri de la double éventualité d'être délivrés facilement par le gouvernement renvoyant des forces suffisantes, ou d'être enlevés et massacrés par la foule, ne s'est-il pas montré, dès que le péril lui fut signalé ? Pour-

quoi n'est-il pas intervenu, n'a-t-il pas imposé son autorité? C'est qu'il eut, lui aussi, peur de cette foule menaçante, grossie à chaque minute, où se mêlaient aux gardes nationaux des éléments nouveaux, dont il ne se sentait plus le maître. Il craignit de se jeter dans une bagarre redoutable, d'y jouer sa popularité, et peut-être sa tête, en essayant de résister à ces fauves en fureur, en osant leur disputer la proie. Les membres du Comité de Vigilance ne songèrent même plus à conserver des otages, quand ils connurent les sentiments frénétiques de la foule. Ils eurent peur d'elle. Ils eurent recours à l'abstention, bouclier méprisable et souvent insuffisant des irrésolus et des timorés. Le Comité tira, comme on dit, son épingle du jeu; il laissa faire, abandonnant les malheureux otages au torrent populaire, s'abandonnant lui-même.

Il est établi que, jusqu'à l'après-midi, le poste du Château-Rouge parut assez sûr. Il n'était pas question, dans la matinée, du transfèrement des prisonniers. Ceux-ci réclamaient cependant d'être conduits devant le « Comité », sans savoir au juste qui composait ce pouvoir populaire, dont ils invoquaient à tout hasard la juridiction inconnue, et duquel ils espéraient obtenir un ordre d'élargissement, puisque les gardiens semblaient lui obéir. Peut-être fut-ce sur leurs instances réitérées, pour sesoustraire à leurs réclamations, en même temps qu'aux difficultés de leur garde, que le capitaine Simon Mayer vint demander au Comité de Vigilance l'ordre de transfèrement, qu'il obtint.

RÉCIT DU COMTE BEUGNOT

On a sur ces événements le récit, véridique et coloré, d'un des témoins, l'un des officiers mis en état d'arrestation, le comte Beugnot. Cet officier était le petit-fils du comte

Beugnot, un personnage de la Restauration, célèbre pour avoir inventé le mot historique prêté au comte d'Artois, lors de la rentrée des Bourbons : « Il n'y a rien de changé en France, il n'y a qu'un Français de plus », mot d'ailleurs aussi inexact qu'apocryphe. Le comte Beugnot publia donc, dans le journal *le Soir*, un récit que le comte d'Hérisson a reproduit, dans son *Nouveau Journal d'un Officier d'ordonnance*.

M. Beugnot écrivit le 24 décembre 1888 à M. d'Hérisson, lui demandant des détails sur les événements de la rue des Rosiers :

Je ne puis mieux faire que de vous envoyer le récit de cette journée tel que je l'ai publié, au lendemain des événements, dans le journal *le Soir*, nos du 24 et du 25 mars 1871. Je n'ai rien à y ajouter, rien à y retrancher ; pour ce qui concerne la journée, c'est le récit exact et improvisé de ce qui s'est passé. J'aurais hésité à vous envoyer un document vieux de dix-huit ans, si je n'étais pas convaincu qu'il est peu connu. *Le Soir*, en effet, ne paraissait plus à Paris à cette époque. On l'imprimait à Versailles. C'était *le Moniteur* de l'émigration, tiré sur une feuille volante, comme une affiche. Les numéros de cette période sont introuvables aujourd'hui. Je suis donc persuadé qu'aucun de vos lecteurs ne connaît mon récit, le voici :

« ... nul ne peut raconter plus fidèlement que moi cette lugubre histoire, car j'ai assisté à toutes les péripéties de ce drame, qui remplira désormais une des plus sombres pages de notre histoire.

« J'ai été fait prisonnier par les insurgés, à neuf heures du matin, au haut du boulevard Magenta ; j'étais à cheval, accompagné d'une escorte de deux cavaliers, et chargé par le général Le Flô, ministre de la Guerre, d'explorer les quartiers de Belleville et de Montmartre, pour lui rendre compte de l'opération projetée de l'enlèvement des canons.

« Nous arrivâmes au Château-Rouge, et après avoir traversé le jardin, je fus amené au pavillon, où je devais rendre compte de ma conduite au Comité annoncé. On me fit attendre plus d'une demi-heure devant la porte ; une foule de gardes nationaux m'en-

ouraient toujours, et devenaient d'autant plus menaçants que personne ne donnait d'ordres. Le plus forcené était un vieux capitaine de la garde nationale, à cheveux et à barbe blancs, décoré de la médaille de Juillet, qui répétait avec délices qu'il faisait des révolutions depuis quarante ans. Il semblait furieux contre moi, et m'annonçait que mon affaire ne serait pas longue. Je commençais à voir clair dans la situation, et je ne me dissimulais plus le danger que je courais.

« Il était alors dix heures à peu près. Les uns voulaient me laisser dans le jardin, probablement pour en finir avec moi plus vite; les autres voulaient me faire monter dans la maison auprès du Comité, ces derniers réussirent et, après une rixe violente avec leurs camarades, ils m'enlevèrent au premier étage de la maison. Là, je fus introduit dans une chambre où je trouvai un capitaine du 79^e bataillon de la garde nationale, qui me reçut, je dois le dire, de la manière la plus courtoise, sans vouloir cependant me dire au nom de qui il me faisait comparaître devant lui, et surtout de quel droit on m'avait arrêté. Il se contenta seulement d'une manière évasive, mais toujours très polie, de me dire que son parti avait besoin de garanties pour la journée, et que nous étions des otages; le grand mot était lâché, et toutes les représailles devenaient possibles contre moi. Je demandai son nom à ce capitaine; il me dit se nommer M. Mayer, être journaliste, avoir un fils au service et prisonnier des Prussiens, et être toujours, ajouta-t-il, prêt à nous adoucir, autant qu'il le pourrait, les rigueurs de la position. Il m'annonça aussi que le général Lecomte avait été fait prisonnier par une foule furieuse qui s'était jetée sur lui, que ses troupes l'avaient abandonné, et que seul, un jeune capitaine du 48^e bataillon de chasseurs à pied de marche, M. Franck, avait voulu l'accompagner, cherchant à le dégager jusqu'au dernier moment. Je m'aperçus en effet de la présence du capitaine Franck, que j'avais d'abord pris pour un officier de la garde nationale.

« Nous étions gardés à vue par deux gardes nationaux armés, et nous ne pouvions avoir aucune communication avec le général Lecomte.

« Sur ces entrefaites arrivèrent d'autres prisonniers faits par les insurgés: c'étaient M. de Poussargues, chef du 48^e bataillon de chasseurs à pied, qui était sous les ordres du général Lecomte, et qui, ayant appris que le général avait été fait prisonnier, avait voulu généreusement s'enquérir de son sort, et avait été arrêté;

puis un chef de bataillon du 99^e de marche, je crois, deux capitaines du 115^e ligne abandonnés par leurs hommes dans la gare du Nord, et un capitaine du 84^e en bourgeois, qui revenait de captivité en Allemagne, et avait été arrêté à sa descente du chemin de fer comme « mouchard ». Je restai dans la compagnie de ces messieurs, jusqu'à trois heures et demie ; le capitaine Mayer, auquel nous demandions sans cesse de nous montrer enfin ce comité dont tout le monde parlait autour de nous, était fort embarrassé de nous répondre, mais très attentif pour nous, et plein de prévenances.

A ce moment, je me mis à la fenêtre, et je vis se produire dans le jardin un mouvement de mauvais augure ; des gardes nationaux formaient la haie, mettant la baïonnette au canon ; tout cela semblait annoncer un départ. Il était évident que nous allions être emmenés du Château-Rouge. Effectivement, le capitaine Mayer vint nous prévenir qu'il avait ordre de nous faire mener aux Buttes Montmartre, où se tenait définitivement le Comité, qu'on cherchait, nous dit-il, depuis le matin. Je vis bien clairement alors que ce Comité n'existait pas, ou bien ne voulait pas s'occuper de nous ; et j'en conclus que nous étions bel et bien perdus, que nous allions jouer un deuxième acte à la tragédie du général Bréa et de son aide-de-camp, lâchement assassinés le 24 juin 1848, à la barrière Fontainebleau.

« Nous descendîmes ; c'est alors que je vis pour la première fois le général Lecomte, qui avait été gardé au secret dans une chambre séparée ; il avait l'air calme et résolu. Nous le saluâmes, et les officiers de la garde nationale en firent autant, mais les hommes qui faisaient la haie nous injuriaient en nous menaçant d'une fin prochaine. Je n'y étais pour ma part que trop préparé !

« Maintenant commence notre véritable supplice, notre chemin de croix.

« Nous traversons, au milieu des huées et des imprécations de la foule, tout un quartier de Montmartre. Nous sommes assez énergiquement défendus par les officiers de la garde nationale, qui cependant devaient savoir que nous exposés ainsi à cette foule furieuse, à leur propre troupe affolée, c'était nous condamner à mort. Nous gravissons le calvaire des Buttes Montmartre, au milieu d'une brume épaisse, au son de la charge (amère dérision), que sonnait gauchement un clairon de la garde nationale. Des femmes, ou plutôt des chiennes enragées, nous montrent le

poing, nous accablent d'injures, et nous crient qu'on va nous tuer.

« Nous arrivons dans ce cortège infernal au haut de la Butte, et l'on nous fait entrer dans une petite maison, située rue des Rosiers; j'ai remarqué le nom de cette rue. Cette maison est composée d'une porte cochère, d'une cour découverte, d'un rez-de-chaussée, et a deux étages. La foule veut s'engouffrer avec nous dans la cour, mais tous ne peuvent pas nous suivre, car ils sont près de deux mille.

« On nous tire un coup de fusil, au moment où nous entrons dans la cour, mais personne n'est touché.

« On nous bouscule dans une salle étroite et obscure, au rez-de-chaussée, et le vieux décoré de Juillet, à la barbe blanche, nous dit que le Comité va statuer sur notre sort.

« Le général Lecomte demande à voir immédiatement ce Comité, répétant maintes fois que nous sommes arrêtés depuis le matin, sans raison et sans jugement. On lui répond qu'on va le chercher. Le capitaine Mayer, qui nous avait protégés des brutalités des hommes armés du Château-Rouge, n'était pas monté avec nous à la rue des Rosiers, mais nous eûmes à nous louer grandement, en son absence, du lieutenant Meyer du 79^e bataillon, qui nous fit bien des fois un rempart de son corps, et d'un jeune garde national, dont malheureusement le nom m'échappe, et qui me défendit vingt fois contre les attaques de la foule.

« Et le Comité n'arrivait toujours pas ! La foule, lasse de l'attendre, lui et sa décision, avait brisé les carreaux de la fenêtre, et, à chaque instant, nous voyions un canon de fusil s'abattre vers nous ; mais les officiers de la garde nationale, comprenant toute la gravité de notre situation, et revenant trop tard sur la légèreté avec laquelle ils nous avaient fait sortir du Château-Rouge, et exposés à la fureur d'une populace, qui croyait que chacun de nous avait au moins tué dix hommes de sa main dans la matinée, ces officiers relevaient les armes dirigées sur nos poitrines, parlaient à la foule qui hurlait : « A mort ! » tâchaient de gagner du temps, nous promettaient qu'ils défendraient notre vie au péril de la leur.

Mais tout cela ne faisait qu'irriter davantage la foule qui hurlait toujours notre mort.

Le chassis de la fenêtre se brise sous les efforts du dehors, et livre passage aux plus furieux. Dois-je dire que les premiers

qui mirent la main sur le général furent un caporal du 18^e bataillon de chasseurs à pied, un soldat du 88^e de marche et deux gardes mobiles? Un de ces derniers misérables, lui mettant le poing sur la figure, lui disait :

— Tu m'as donné une fois huit jours de prison : c'est moi qui te tirerai le premier coup de fusil !

C'était une scène hideuse, à rendre fou, bien que nous ayons tous fait le sacrifice de notre vie. Il était cinq heures. Une clameur immense domine toutes les autres, une bousculade affreuse se passe dans la cour, et nous voyons tout à coup jeter au milieu de nous un vieillard à barbe blanche, vêtu d'habits bourgeois noirs, et coiffé d'un chapeau haute forme. Nous ne savions pas quel était ce nouveau prisonnier, et nous plaignions, sans le connaître, ce vieillard inconnu qui n'avait évidemment plus que quelques instants à vivre.

Le lieutenant Meyer me dit que c'était Clément Thomas, qui venait d'être arrêté rue Pigalle, au moment où il se promenait en curieux ; qu'il a été reconnu par des gardes nationaux, et traîné aux Buttes Montmartre pour partager notre sort.

L'arrestation et l'arrivée de ce prisonnier nouveau, Clément Thomas, furent probablement la cause du meurtre de Lecomte.

ARRESTATION DE CLÉMENT THOMAS

Clément Thomas était un républicain autoritaire de 1848. Il n'avait eu, dans l'armée, sous la monarchie de Juillet, qu'un grade inférieur. Elu député par la Gironde et lié avec tous les chefs du parti républicain, il était devenu colonel de la 2^e légion, puis général en chef de la garde nationale, à la suite de l'insurrection du 15 mai 48. Il avait laissé des souvenirs plutôt pénibles, et son nom était peu populaire, bien qu'assez oublié en 1871. Exilé à la suite du coup d'Etat, il avait pendant le siège été replacé à la tête de la garde nationale. Il démissionna au mois de janvier,

et le général d'Aurelle de Paladines le remplaça au commencement de mars. Il n'avait donc pas participé aux événements qui précédèrent le 18 mars. Rentré dans la vie civile, rien ne pouvait donner à penser qu'il dût être une des deux victimes de cette journée. La fatalité, et aussi l'idée singulière qui lui passa par la tête d'aller se promener, en vêtements bourgeois il est vrai, au milieu d'une foule en insurrection, furent cause de sa perte. Reconnu, signalé, empoigné, aux environs de la place Pigalle, il fut conduit au poste de la rue des Rosiers, où son passé de « fusilleur de 48 », et de général de la garde nationale, pendant le siège, excita contre lui la plèbe déchaînée. On lui reprocha surtout des insultes publiquement proférées contre les gardes nationaux des quartiers avancés, que ses services anciens, sous Cavaignac, ne lui faisaient pas traiter avec bienveillance. Après Buzenval, il avait reproché à certains bataillons de ne pas avoir montré assez d'entrain à l'ennemi; c'était une calomnie et un parti pris, car les bataillons qu'il accusait de ne pas vouloir se battre, avaient été les premiers, le 28 février, à se porter dans les Champs-Élysées, au-devant des Prussiens. L'entrée de l'armée allemande était annoncée pour ce jour-là, et ces gardes nationaux, que Clément Thomas déclarait incapables de tenir devant l'ennemi, accompagnés de troupes professionnelles, allaient hardiment tenter, sans le secours de l'armée régulière, de barrer le passage à l'envahisseur, avec la presque certitude d'être écrasés. C'était sans doute du patriotisme exalté, à la don Quichotte. Mais le brave chevalier eût fait montre de la même bravoure, si, au lieu d'avoir affaire à des moulins à vent, il s'était trouvé en présence de véritables géants. Ainsi les gardes nationaux, si les Prussiens étaient réellement entrés cette nuit, comme on le disait, se fussent trouvés là pour essayer de les arrêter, et pour

mourir. Clément Thomas avait donc eu tort de taxer de forfanterie les démonstrations belliqueuses de la garde nationale. Des bataillons qui envisageaient, sans faiblir, l'éventualité d'une bataille dans Paris, la nuit, avec l'armée prussienne, maîtresse des forts, et décidée à tout exterminer, à tout bombarder, ne méritaient pas les mépris de l'ancien général de guerre civile. On n'avait pas oublié ces griefs à Montmartre. Les vieux de 48 étaient là pour faire chorus avec les jeunes de Buzenval. Ces souvenirs furent un stimulant de haine et de vengeance, quand Clément Thomas se trouva pris, comme dans un piège où il se serait lui-même jeté.

On ne sut pas bien ce qui l'avait poussé à venir place Pigalle, au moment où l'on s'y battait. Plaisir d'amateur, de connaisseur, attirance semblable à l'attraction qui pousse les anciens lamaneurs à stagner sur la jetée, contemplant la fureur des vagues et la difficulté des lutttes soutenues contre les flots par ceux qui les ont remplacés, ou bien simple badauderie, besoin de savoir ce qui se passait? On a cru aussi à un désir d'avoir des nouvelles des généraux, dont quelques-uns étaient ses amis. On lui a également prêté l'intention de réclamer aux gardes nationaux, à la mairie de Montmartre, un de ses anciens officiers d'ordonnance, qu'on lui disait y avoir été conduit prisonnier. Une homonymie l'aurait abusé. Enfin, peut-être obéissait-il à la pensée vaniteuse d'observer les fautes commises, et de noter, avec l'intention de le faire savoir à ses amis et protecteurs politiques, ce qu'il eût fait à la place de ceux qu'on avait chargés de réduire Montmartre, et comment il eût, lui, maté l'insurrection, puisque c'était sa spécialité et qu'il avait fait ses preuves. Cette aventureuse incursion sur un champ de guerre civile devait lui coûter la vie.

Son arrestation a été racontée d'une façon pittoresque,

et qui paraît exacte, par Cattelain, qui fut chef de la sûreté de la Commune. Un personnage curieux, cet artiste dessinateur et graveur, devenu chef de l'important service de la Sûreté, par la protection de Jules Vallès et d'André Gill, en remplacement de M. Claude. Cattelain du reste s'acquitta fort bien de ces difficiles fonctions.

Cet artiste-fonctionnaire, dont il sera question plus longuement dans le chapitre consacré à *la Police sous la Commune*, se trouvait dans la matinée du 18 mars en compagnie de son ami, le célèbre dessinateur André Gill. Tous deux cheminaient entre les baraquements du boulevard Clichy, proche la place Pigalle, à la recherche d'une boutique de pâtissier, désireux d'acheter des gâteaux pour un goûter. Un homme à barbe grisonnante marchait à côté d'eux. Ils l'avaient regardé passer, avec des yeux indifférents. Non loin se trouvait un groupe de gardes nationaux qui fumaient en causant.

L'un d'eux, je le vois encore, dit Cattelain, avec des galons de lieutenant cousus sur un vêtement bourgeois, se leva et vint à nous :

— Est-ce que vous n'êtes pas Clément Thomas ? dit-il au vieillard.

— Oui, répondit l'ex-général.

— Vous voyez le mouvement : êtes-vous des nôtres ?

A ce moment, le lieutenant, Gill, Clément et moi, formions seuls un petit groupe, et si quelques paroles du général sont sorties de ma mémoire, c'est que Gill me disait à l'oreille :

— C'est curieux : je l'ai dessiné, j'ai dix photographies de sa figure, à l'atelier, cependant je ne l'ai pas reconnu.

Alors Clément Thomas s'adressant à nous :

— Mes enfants, j'ai donné ma démission, je ne veux plus me mêler de rien. Je ne suis ni pour vous ni contre vous, vous me connaissez pour un vieux républicain de 48...

Hélas ! c'était ce titre-là qui ne le protégeait guère !

Des gardes s'étaient approchés : l'un d'eux, remarquable par sa

taille et son allure militaire, le chassepot tenu à l'épaule par la bretelle, se pencha et dit :

— Qu'est-ce qu'il y a, citoyen?

— C'est Clément Thomas!

Bien malgré moi, ce fut son arrêt de mort que je prononçai.

— Ah! c'est un fusilleur de 48, dit l'homme; eh bien! puisqu'on le tient, il faut lui rendre la pareille.

Ce que c'est que le hasard! si j'avais pu songer un instant aux terribles conséquences de mes paroles, si j'avais pu prévoir que du sang répandu viendrait jeter sa note de tristesse au milieu de la joie immense et du beau soleil, j'aurais peut-être sauvé l'homme.

Mais il était sans doute écrit qu'il devait mourir.

Le nom de Clément Thomas courut dans la foule avec la rapidité de l'éclair, et un instant après, nous roulions écrasés par le peuple en furie qui poussait des hurlements de mort.

Des baïonnettes passaient par-dessus nos têtes, fouillant avec rage pour atteindre et frapper la victime.

Nous élevions les bras pour parer ces terribles coups lancés, mais comme on est égoïste, c'était plutôt pour nous garantir des blessures que pour en préserver le général.

Il devait être brave, mais comme s'il avait eu la vision de ce qui l'attendait plusieurs heures plus tard, son visage était livide.

(P. Cattelain, *Mémoires inédits du chef de la Sûreté sous la Commune*. Juven éd. — sans date.)

Ainsi, un hasard amena l'arrestation de Clément Thomas, auquel personne ne songeait, et qui était comme disparu, oublié. Cette arrestation eut les plus terribles conséquences. Tous les témoignages contemporains s'accordent pour reconnaître que si l'ex-général de la garde nationale n'avait pas eu son triste sort associé à celui du général Lecomte, ce dernier aurait eu la vie sauve. Le sang produit le sang. L'ivresse meurtrière est communicative. L'exaspération contre Clément Thomas entraîna l'accès de fureur contre Lecomte.

Ce fut cette arrivée de Clément Thomas rue des Rosiers, qui

entraîna le massacre, — dit M. Gaston Dacosta, fort bien documenté sur ces événements. A la suite de Clément Thomas, une partie de la foule a pénétré dans la petite villa du n° 6. Dans la pièce, qui abritait encore les prisonniers, le général Clément Thomas était à droite, en entrant; le général Lecomte était assis au fond sur un canapé, les autres officiers étaient massés dans un angle...

L'arrivée imprévue du malheureux général Thomas, dit le comte Beugnot, nous a tous perdus...

Après deux heures d'attente, le général Clément Thomas fut amené, a dit le capitaine Franck, dans sa déposition au procès du capitaine Garein, déposition suspecte, car le procès n'eut lieu que quelques années après la condamnation de ceux qui furent accusés d'avoir participé à l'exécution, et Garein se trouvait assumer seul les rancunes survivantes. Le capitaine a ajouté : Garein, qui commandait en maître, l'insulta en ces termes :

« Tu as fait verser le sang de nos frères, il faut que tu nous rendes des comptes! »

Le général ayant répondu : Je suis plus républicain que vous. Vous n'êtes qu'un braillard, une canaille! je n'ai pas de comptes à vous rendre! Garein lui adressa alors des paroles qui signifiaient : tu vas payer tout cela, tu vas être fusillé!...

Ce fut donc la présence seule de Clément Thomas qui déchaîna la fureur des assistants, et provoqua le massacre. Les témoignages sont également d'accord pour reconnaître que les officiers des gardes nationaux firent tout ce qu'ils purent pour calmer la foule, pour empêcher l'effusion du sang. Mais leurs courageux efforts restèrent impuissants. Nul alors n'écoutait, ne voulait obéir, c'était un délire, une orgie sèche, où les cris, les gesticulations, les poings levés et les fusils brandis développaient l'ivresse générale. Ce qui établit qu'aucun chef ne commanda le meurtre, c'est précisément l'acharnement de cette populace furieuse contre Clément Thomas. Des insurgés, des chefs révolutionnaires, désireux de frapper un ennemi politique, poussés à une exécution par une fureur de parti, eussent plutôt décidé

la mort du général qui avait commandé le feu par trois fois sur la Butte, et celle des officiers en activité qui l'avaient secondé dans l'essai de fusillade. Clément Thomas, qui n'avait pas paru lors de l'affaire des canons, qui n'avait nullement menacé le peuple ou les soldats sur la Butte, qui n'avait pu donner l'ordre de tirer, n'eût pas été choisi par eux pour un châtement exemplaire. Le hasard a donc surtout dirigé les coups aveugles de cette tourbe, qui assouvit sur l'ex-général de juin 48 et du siège, des colères collectives et des rancunes impersonnelles. C'était la répression de juin 48, les trahisons de janvier 70, que ces violents punissaient dans la personne de Clément Thomas. Le malheureux paya pour Cavaignac et pour Trochu.

Le Comité de la garde nationale du XVIII^e, qui avait d'ailleurs un alibi indiscutable, a protesté énergiquement, par la suite, contre les récits qui lui imputaient une participation quelconque dans l'assassinat des généraux. Voici cette protestation, publiée quelques jours après les événements :

Les récits les plus contradictoires se répètent sur l'exécution des généraux Clément Thomas et Lecomte. D'après ces bruits, le Comité se serait constitué en cour martiale, et aurait prononcé la condamnation des deux généraux.

Le Comité du XVIII^e arrondissement proteste énergiquement contre ces allégations.

La foule seule, excitée par les provocations de la matinée, a procédé à l'exécution, sans aucun jugement.

Les membres du Comité siégeaient à la mairie, au moment où l'un vint les avertir du danger que couraient les prisonniers.

Ils se rendirent immédiatement sur les lieux pour empêcher un accident : leur énergie se brisa contre la fureur populaire ; leur protestation n'eut pour effet que d'irriter cette fureur, et ils ne purent que rester spectateurs passifs de cette exécution.

Le procès-verbal suivant, signé de cinq personnes retenues prisonnières pendant ces événements, qui ont assisté forcément

à toutes les péripéties de ce drame, justifiera complètement le Comité.

Voici le procès-verbal visé attestant que les membres du Comité ne furent pour rien dans le fait qui s'accomplit dans le jardin des Rosiers :

Les deux personnes désignées ont été fusillées à quatre heures et demie, contre l'assentiment de tous les membres présents, qui ont fait ce qu'ils ont pu pour empêcher ces accidents, car les victimes de ce fait sont le général Lecomte, et un individu en bourgeois désigné par la foule comme étant Clément Thomas.

Les personnes qui attestent ce qui est ci-dessus désigné ont été amenées par cas d'arrestation.

Le fait a été accompli généralement par des soldats appartenant à la ligne, puis quelques mobiles et quelques gardes nationaux.

Les victimes étaient au Château-Rouge, et c'est en ramenant ces individus que la foule, en s'en emparant, a exécuté cet acte que nous répudions.

Signé : Lannes de Montebello (Napoléon-Camille), officier de marine démissionnaire, rue de la Baume, 31 ;

Douville de Maillefeu (Gaston), officier de marine démissionnaire, 32, rue Blanche ;

Leduc, serrurier, 17, rue Beudant ;

Maradaine (Henri), employé, 6, rue Choron ;

Léon Marin, 92, rue de Richelieu.

Voici également la déposition du citoyen Dufil, membre du comité du XVIII^e.

Le citoyen Dufil (Alexandre), ayant exercé les fonctions de sous-lieutenant en second (2^e escadron) dans le corps franc des cavaliers de la République, a assisté à l'exécution des deux accusés Clément Thomas et Lecomte, et affirme que le comité de légion du XVIII^e arrondissement a fait tout son possible pour que l'exécution n'ait pas lieu : mais, malgré nos efforts, il nous a été impossible d'y remédier, même aux dépens de notre vie.

Signé : Dufil (Alexandre).

Ont également signé les membres du Comité du XVIII^e arrondissement.

Il résulte de ces divers témoignages que le meurtre des généraux est imputable à une foule anonyme, affolée, exaltée, à peu près irresponsable. Ce fut une effervescence spontanée. Cette impulsive férocité s'est produite souvent, et dans des circonstances et des agitations différentes. La terreur blanche et la terreur tricolore en offrent de tristes exemples. En juin 1848, l'assassinat du général Bréa à la barrière d'Italie avait eu pareillement ce caractère de fureur impersonnelle, sans que personne puisse être justement reconnu comme l'auteur ou l'inspirateur du crime, bien que la répression ait désigné et atteint des individualités distinctes.

LE MASSACRE

La foule, à l'arrivée du nouvel otage, avait brisé les carreaux de la pièce où étaient gardés les prisonniers. Elle poussait des cris de mort. Elle menaçait d'enfoncer la porte. Il y avait de tout dans cette cohue hurlante : des gardes nationaux sans doute, mais en petit nombre, noyés dans les flots écumeux de la tourbe arrivée là de tous les coins du vaste arrondissement. Des soldats du 88^e et des chasseurs du 18^e bataillon gesticulaient parmi les plus acharnés. Les femmes étaient en majorité. Quelles femmes ? Toutes celles qui se sont trouvées sur la Butte, ce jour-là, ont été dépeintes comme des mégères hideuses, des prostituées ivres et cruelles. Une distinction est à faire. Il y avait de cette espèce certainement, mais le matin c'était un autre public que celui de l'après-midi. Ce furent, lors du réveil, au bruit du tambour, seulement des ménagères du quartier allant aux provisions, des mères de familles attirées par la rumeur, qui formaient un cercle, suppliant et bienveillant, autour des soldats, des artilleurs. Ces bonnes femmes

l'adressaient aux soldats, les implorant, leur disant de laisser les canons, de ne pas tirer sur elles, sur leurs maris, sur leurs frères. On sait qu'elles réussirent. Il est probable que ces braves personnes, enchantées du dénouement pacifique, et fières de voir les canons rester aux mains des vainqueurs, pendant que les soldats se défilaient, regagnèrent presque toutes leur logis. Il fallait préparer le repas, et vaquer aux soins du ménage. Mais, dans l'après-midi, ce fut, en majorité tout au moins, une autre population qui accourut, attirée par le bruit, alléchée par une odeur de sang. Montmartre, surtout Clignancourt, la Goutte d'Or, la Chapelle, contenaient, contiennent encore, une grande quantité de filles, racoleuses des boulevards extérieurs, logeant dans les garnis suspects des environs, habituées des comptoirs et des bastringues des barrières voisines. Ce public en jupons n'est guère matinal. Il était donc absent, entre sept et neuf heures, quand, sur la Butte, rue des Rosiers, rue Lepic, rue Houdon, place Pigalle, la collision avec la troupe fut évitée, et justement par cette intervention féminine, où les éléments violents et vicieux ne figuraient pas encore. Dans l'après-midi, au contraire, toute « la tierce » des prostituées, des souteneurs, des rôdeurs, de la Villette à l'ex-barrière Rochechouart, était accourue, par curiosité, par désœuvrement, par goût du désordre, par espoir d'assister à des bagarres, vraisemblablement sans désir de répandre le sang, mais toute disposée à le voir couler, prête à assister, comme à un spectacle de choix, sans protestation, mais sans répugnance, avec plaisir plutôt, à une scène de meurtre. Les habitudes brutales, l'insensibilité physique, s'alliant à l'endurcissement moral, faisaient de ce public, comme un sanguinaire chœur antique destiné à se mêler en paroles à l'action, à encourager les protagonistes, à provoquer par ses imprécations les pires péripéties de la tragédie.

C'était la plèbe des arènes romaines, et dans ces pierreuses coiffées à la chien, aux chignons à l'air, aux clairs caracos, revivait l'âme cruelle des furies de la guillotine, sous la Terreur. Quant aux cavaliers de ces créatures, gardiens de ce bétail d'amour public, ils se recrutaient parmi les paresseux et les bellâtres du quartier, et aussi chez ces joueurs de dés ou de bonneteau, contre lesquels les autorités municipales prenaient vainement des arrêtés qu'on n'exécutait pas. Il n'est pas besoin pour expliquer la présence, autour de la maison de la rue des Rosiers, de toute cette assistance suspecte, d'ajouter foi à cette explication, que M. le comte d'Hérisson a formulée dans son *Nouveau Journal d'un officier d'ordonnance*, que « M. Thiers, quelques jours avant le Dix-Huit mars, avait fait mettre en liberté trois cents détenus de la maison de Poissy, en les engageant à devenir autant d'agents actifs de l'émeute. Ces trois cents gredins n'étaient pas pour donner, lorsqu'on les arrêterait par ci par là, un cachet d'honorabilité, de respectabilité, au mouvement populaire. » (Vol. cit., p. 73.) Il n'était pas nécessaire, cet appoint pervers. Une grande ville comme Paris, surtout avec l'afflux de population misérable, considérable au moment du siège, et renouvelé à l'ouverture des portes, pouvait, devait même contenir un nombre suffisant de gens sans aveu, sans ressources, prêts à tous les désordres, sans qu'on ait à faire entrer en ligne de compte une importation de réclusionnaires lâchés.

Un de ceux qui furent condamnés pour le meurtre auquel il avait seulement assisté, sans participation aucune, Arthur Chevalier, a adressé à Gaston Da Costa, qui avait été son compagnon de bague, en Calédonie, une intéressante déclaration sur la fin des deux généraux.

Après avoir déclaré qu'il ne peut rien dire sur ce qui s'est passé avant l'après-midi, puisqu'il ne se trouvait pas alors

rue des Rosiers, et qu'il ne veut parler que de ce qu'il a vu, Arthur Chevalier raconte ceci :

L'après-midi je monte sur la Butte. Je vois beaucoup de monde se diriger vers la rue des Rosiers. Je suis le mouvement, et j'entre dans la cour du n° 6. Cette cour est remplie de gardes nationaux et de soldats. Je pénètre plus avant et je vois, dans une petite pièce du rez-de-chaussée, à gauche, le lieutenant Piger, de ma compagnie. Il me fait signe d'avancer. J'entre difficilement dans une sorte de vestibule, où s'ouvrait la pièce dans laquelle Piger et d'autres gardaient les officiers prisonniers.

Les cris s'étaient un peu apaisés, mais bientôt ils reprurent, beaucoup plus intenses, à l'arrivée d'un nouveau personnage, le général Clément Thomas, qui avait été reconnu et arrêté, au bas de la Butte.

A ce moment-là ceux qui gardent les prisonniers sont débordés. La fenêtre donnant sur la cour vole en éclats sous les coups des crosses de fusil. Un caporal de chasseurs saute sur l'appui de la fenêtre, et, debout, couche en joue le général Lecomte, en prononçant des paroles que je ne puis entendre. Le lieutenant Piger s'élançe devant le général, et lui fait un rempart de son corps. Il crie que, le prisonnier étant sous sa garde, on le tuera avant de tuer le général.

Dans ce court espace de temps, quelqu'un avait tiré le caporal de chasseurs et l'avait fait tomber de l'appui de la fenêtre.

Les cris, les menaces continuaient.

Cependant, un calme relatif renaît : on écoute un garibaldien qui se tient debout sur la marquise du premier étage. On dit que c'est Menotti Garibaldi, et c'est à cette méprise qu'il doit d'être écouté quelques instants.

C'était Herpin-Lacroix. Il demande que les généraux ne soient pas fusillés sans jugement. Il dit qu'à l'armée de l'Est, lorsqu'un traître était pris, on le fusillait, mais que, auparavant, on le faisait passer devant une cour martiale. Ses dernières paroles se perdent dans les clameurs. On le menace. Les cris de « à mort ! à mort ! » redoublent.

En même temps le bruit circule que le Comité de Vigilance est réuni dans la salle du premier étage, et qu'il a donné ordre de lui amener les prisonniers.

Une poussée formidable se produit. Le général Clément Thomas est le premier entraîné dans un assez long couloir faisant face à la porte de la villa, et au bout duquel se trouve un jardin.

Peu après, le général Lecomte paraît à son tour dans le couloir. Piger nous donne l'ordre d'accompagner le général, au premier étage.

Nous nous acheminons à grand peine vers l'escalier ; mais, dès les premières marches, Lecomte nous est arraché, et ramené dans le corridor.

Au même instant, des coups de feu éclatent dans le jardin ; c'est le général Clément Thomas qu'on fusille.

Lecomte est arrivé sur la première marche du petit escalier descendant au jardin.

J'étais près de lui. Il déclare qu'il veut adresser quelques paroles à ceux qui sont là.

Je m'écrie : « Citoyens, avant de fusiller le général, laissez-le parler. Peut-être a-t-il quelque chose de grave à vous dire. »

Mais on ne m'écoute pas. Le général est poussé dans le jardin. Il tombe au premier coup de fusil.

Vivement ému, je traverse les rangs serrés de ceux qui se pressaient dans toute la longueur du couloir, et je reviens à la pièce du rez-de-chaussée où se trouvaient les autres prisonniers. Je monte sur l'appui de la fenêtre où se trouvait, il y a un instant, le caporal de chasseurs et, m'adressant encore à la foule, je demande grâce pour les autres officiers prisonniers.

Ceux-ci ont démontré, par le massacre de milliers des nôtres pendant la semaine sanglante, que ma pitié était au moins naïve.

« Oui, grâce pour ceux-là », répond-on dans la foule.

Immédiatement, nous formons une petite escorte ; nous plaçons les prisonniers au milieu de nous et nous gagnons la rue.

Là, nous voyons accourir, ceint de son écharpe et les traits décomposés, le citoyen Clemenceau qui s'écrie : « Pas de sang ! mes amis, pas de sang ! »

« Il est trop tard », lui répondis-je.

Sans s'arrêter, il traverse la cour. Nous, nous continuons notre retraite jusqu'au Château-Rouge, où nous laissons les prisonniers.

A ce témoignage important, fait en 1901, c'est-à-dire vingt-deux ans après l'amnistie, donc sans crainte, par un

de ceux qui payèrent durement et injustement le spectacle tragique auquel le hasard et la curiosité les firent assister, il ressort qu'il n'y eut nullement un simulacre de cour martiale, encore moins la formation d'un peloton d'exécution.

Les deux généraux ne furent pas tués ensemble. Clément Thomas fut frappé avec une rage inouïe par plusieurs forcenés. Son corps fut relevé percé de coups.

Le docteur Guyon, qui procéda aux premières constatations, et M. Moreau, aide de camp du général Clément Thomas, qui assista à l'exhumation du corps, ont reconnu la nature des blessures ayant amené la mort. Le général Clément Thomas avait 19 blessures bien apparentes sur le thorax et l'abdomen. La tête, dans sa partie droite, était fracassée par un grand nombre de balles. Le bras était à peu près détaché au-dessus du coude par plusieurs coups de feu, les jambes et les pieds avaient quatre ou cinq blessures. Aucune trace de coups de baïonnettes. Quelques ecchymoses aux épaules et sur les hanches, provenant de la bousculade, quand le malheureux avait été entraîné au dehors de la salle basse de la rue des Rosiers. Au total, les trous d'une quarantaine de balles furent constatés.

Le général Lecomte avait reçu neuf blessures. Une seule, qui avait suffi à amener la mort immédiate, existait à la tête, à l'occiput. Le général avait été frappé par derrière. Deux balles avaient labouré les chairs, des genoux aux épaules. Ces blessures indiquaient que les coups de feu avaient été tirés quand le général était déjà tombé. Même observation pour les blessures relevées aux pieds de Clément Thomas, dont les chaussures étaient trouées.

Enfin, constatation importante : la plupart des blessures provenaient de balles de chassepot, d'armes de soldats par conséquent, puisque les bataillons auxquels appartenaient

les gardes nationaux signalés sur les lieux n'avaient que des fusils à tabatières.

Vraisemblablement ce fut un chasseur, ou peut-être un lignard du 88^e, qui tira le coup de fusil qui atteignit le général Lecomte derrière la tête et le tua net (1). Le général avait conservé son sabre au côté.

La maison sinistre s'était promptement vidée. La fièvre de la foule était tombée. Une dépression s'abattait sur tous ces cerveaux un instant hyperesthésiés. Une réaction, produite par l'effroi, le remords, la pitié peut-être, s'emparait de ces corps d'énergumènes, les poussait à s'éloigner, apaisés et un peu honteux. Les morts font peur aux enfants, qui s'enfuient des endroits où on les dépose. Cette popu-

(1) L'auteur se trouvait, avec M. Victor Simond, depuis directeur du *Radical* et de *l'Aurore*, au pied de l'escalier de la rue des Rosiers, vers cinq heures. Il revenait de l'enterrement de Charles Hugo, et, en sa qualité de journaliste, ayant appris que des officiers avaient été conduits au Château-Rouge, il s'y rendait afin d'avoir des nouvelles. Il monta la rue Muller. On ne laissait pas passer. Mais là se trouvait de piquet avec sa compagnie, un capitaine de la garde nationale, un confrère, Achille de Secondigné, rédacteur en chef du *Citoyen*. Celui-ci leur permit de franchir le cordon des gardes nationaux. Ils parvinrent ainsi sur le terre-plein de la Butte, à peu près à l'endroit où fut depuis le restaurant du « Rocher Suisse ». A peine étaient-ils arrivés qu'ils entendirent des détonations successives, précipitées. Il y avait quelques personnes seulement à cet endroit, gardes nationaux et civils. Ils s'arrêtèrent. Presque aussitôt une foule descendit les degrés de l'escalier, parlant avec animation, mais sans cris. Un groupe entourait un soldat. C'était un homme du 88^e. Il montrait, avec une ostentation fébrile, son chassepot dont le canon était noirci à l'orifice. Les assistants le regardaient, lui et son arme, dans une sorte de stupeur. Un de ceux qui étaient là essaya de goguenarder : — « Eh bien ! camarade, il ne vous f... plus dedans ?... » — C'est moi qui lui en ai f... dedans ! » répondit le soldat, un homme à figure ni bonne ni méchante, avec un léger collier de barbe brune, très courte, ayant l'accent et l'allure d'un natif de l'Auvergne ou du Rouergue. Nous nous hâtâmes de descendre, impressionnés, pour porter la nouvelle aux bureaux du journal *le Peuple Souverain*, 322, rue Montmartre, dont le directeur était Valentin Simond, et le rédacteur en chef Pascal Duprat.

lace, naguère si audacieuse et si bruyante, était devenue craintive et silencieuse comme une bande de gamins en faute. Le contact des cadavres la glaçait et la faisait se taire.

Des factionnaires, pour éviter toute curiosité indécente, furent placés auprès des deux dépouilles, qui avaient été réunies dans une salle du rez-de-chaussée. A dix heures du soir, par les ordres de M. Clémenceau, les corps furent enlevés, mis en bière et déposés dans le caveau provisoire du petit cimetière de la commune de Montmartre, sur la Butte, près la rue des Saules et la place de l'Abreuvoir (aujourd'hui place Constantin-Pecqueur). Les restes de Clément Thomas furent, par la suite, transportés au Père-Lachaise. Un monument a été érigé, en exécution d'un décret de l'Assemblée Nationale.

EXPLICATIONS DE M. CLEMENCEAU

Toute une polémique s'étant élevée au sujet du rôle joué par le maire de Montmartre dans cette tragédie, celui-ci protesta contre certaines allégations du comte Beugnot dans le récit publié par *le Soir*, reproduit plus haut. M. Beugnot reprochait notamment à M. Clémenceau de n'avoir paru qu'à six heures du soir, après l'assassinat des deux généraux « qu'il aurait pu peut-être empêcher ».

M. Clémenceau répondit, dans une lettre communiquée à la presse, le 30 mars 1871 :

Je passai la journée du 18 mars à la mairie, où me retenaient de nombreux devoirs, dont le plus impérieux était de veiller sur les prisonniers qu'on m'avait amenés le matin. Il est inutile d'ajouter que je n'avais et ne pouvais avoir aucune connaissance des faits qui étaient en train de s'accomplir, et que rien ne pouvait faire prévoir.

J'ignorais absolument l'arrestation du général Clément Thomas, que, sur la foi des journaux, je croyais en Amérique.

Je savais le général Lecomte prisonnier au Château-Rouge, mais le capitaine Mayer, dont le nom revient à plusieurs reprises dans le récit de M. Beugnot, et qui avait été chargé par moi de pourvoir à tous les besoins du général, m'avait affirmé que la foule n'était point hostile. Enfin, je m'étais assuré que le Château-Rouge était gardé par plusieurs bataillons de la garde nationale.

De nombreux groupes armés défilèrent tout le jour sur la place de la Mairie, au son d'une musique joyeuse. Je le répète, rien ne pouvait faire prévoir ce qui se préparait.

Vers quatre heures et demie, le capitaine Mayer accourut et m'apprit que le général Clément Thomas avait été arrêté, qu'il avait été conduit, ainsi que le général Lecomte, à la maison de la rue des Rosiers, et qu'ils allaient être fusillés, si je n'intervenais au plus vite. Je m'élançai dans la rue en compagnie du capitaine Mayer et de deux autres personnes. J'escaladai la Butte en courant.

J'arrivai trop tard. J'omets à dessein de dire quels risques j'ai courus, et quelles menaces j'ai bravées au milieu d'une foule surexcitée qui s'en prenait à moi du coup de force tenté le matin par le gouvernement, à mon insu. Je demande seulement à M. le capitaine Beugnot de me dire, avec une netteté parfaite, ce que j'aurais dû, ce que j'aurais pu faire, que je n'aie pas fait.

Je lui demande surtout de s'expliquer clairement sur la phrase où il reproche aux autorités municipales de Montmartre « de n'avoir pas fait d'efforts apparents pour sauver les apparences ».

Si, ce que je me refuse à croire, il entendait par là que j'ai connu le danger que couraient les deux généraux, et que c'est en connaissance de cause que je me suis abstenu d'intervenir jusqu'à quatre heures et demie (et non pas à six), je me verrais dans l'obligation de donner à cette assertion le plus formel et le plus catégorique démenti, que je pourrais appuyer du témoignage de personnes qui ne m'ont pas quitté de toute cette journée.

Je vous prie, monsieur le Rédacteur, de vouloir bien publier cette lettre et d'agréer l'assurance de mes sentiments distingués.

Clemenceau,
ex-maire du XVIII^e arrondissement.

Il est démontré par les explications mêmes de M. Cle-

menceau, qu'il a eu connaissance, dès la matinée, par le capitaine Simon Mayer, de la présence du général Lecomte et de ses officiers au Château-Rouge. Il a même délivré le bon pour le repas de ces prisonniers. Pourquoi, dans le courant de la journée, ne s'est-il pas rendu au Château-Rouge, pour voir ce qui s'y passait ? Il s'est tenu, dit-il, à la mairie, surveillant les gendarmes et autres prisonniers faits sur la Butte, et qu'on lui avait amenés le matin. Mais il aurait pu envoyer un adjoint, ou des gardes nationaux avec un officier, pour s'informer, pour lui rendre compte, et pour veiller sur la sécurité de Lecomte et de ses compagnons. Il est vrai qu'il ne les croyait nullement en danger.

Durant tout le siège, on avait arrêté et gardé dans les postes des gens accusés de faire des signaux aux Prussiens, ou de tout autre fait donnant de l'inquiétude aux gardes nationaux, on les relâchait bientôt ; et rien de grave n'avait généralement suivi ces séquestrations populaires. Il pouvait supposer qu'il en serait de même en cette circonstance. Il avait confiance aussi dans le capitaine Simon Mayer, à qui il avait fortement recommandé de bien veiller sur les prisonniers. Dès que cet officier vint l'avertir que les prisonniers avaient été emmenés du Château-Rouge et conduits rue des Rosiers, le maire partit en hâte pour les secourir. Il arriva malheureusement trop tard. Simon Mayer aurait peut-être dû pressentir plus tôt le danger, et se rendre à la mairie avant le départ des prisonniers pour la rue des Rosiers. Mais ni le capitaine, ni le maire ne pouvaient prévoir ce qui allait se passer.

Le reproche, ou plutôt l'observation, que peut susciter l'examen des faits, — et c'est une réflexion d'après coup, qui vient à l'esprit après la connaissance du massacre, — consiste dans ceci, que M. Clemenceau, quand Simon Mayer vint l'avertir, à neuf heures et demie du matin, de l'arres-

tation, aurait dû courir immédiatement au Château-Rouge, avec une force suffisante, pour se faire remettre les prisonniers et les emmener à la mairie. Il n'eût à ce moment, Simon Mayer étant avec lui, rencontré aucune opposition sérieuse. Il a répondu à cette critique en disant qu'il avait cru devoir rester à la mairie, pour veiller à la sécurité des gendarmes qui s'y trouvaient emprisonnés. Devoir impérieux sans doute, et louable préoccupation. Les événements ont démontré que d'autres existences étaient aussi en péril, rue des Rosiers, et peut-être un adjoint, Dereure ou Jaclard, eussent-ils eu l'autorité suffisante pour défendre la mairie et protéger les gendarmes, en son absence.

La vérité est que Clemenceau éprouvait peu d'entrain ce matin-là à se rendre au milieu d'une foule surexcitée, qui probablement eût méconnu son autorité. Clemenceau avait perdu beaucoup de sa popularité. On savait qu'il avait négocié avec le gouvernement; il avait même paru promettre l'abandon des canons, ou leur livraison, qui s'effectuerait, affirmait-il, sans grandes difficultés, entre les mains des chefs de bataillons ou qui seraient versés à l'artillerie de la garde nationale. La soudaine attaque le mettait dans une position fautive. Il s'était hâté de retourner à la mairie, après avoir assisté, rue des Rosiers, aux débuts de l'opération, et après avoir parlementé avec le général Lecomte pour le transport à l'hôpital, qui lui fut refusé, de Turpin, le factionnaire blessé mortellement. Il avait fait entendre des paroles rassurantes au général, et s'était retiré assurément persuadé qu'il ne se passerait rien de grave. C'était trop d'optimisme, sans doute, mais il faut se souvenir qu'il y avait alors fort peu de monde sur la Butte, et que l'ensemble de la ville paraissait très calme.

Les membres du Comité de Clignancourt étaient devenus des adversaires politiques. Il ne tenait pas à s'exposer

à les rencontrer au Château-Rouge, et à soutenir avec eux une discussion, où sans doute on se fût accusé réciproquement de trahison et de rébellion. Il préféra attendre les événements dans sa mairie. Ce fut une faiblesse, et même une faute.

On doit dire qu'il ne pouvait croire les prisonniers en péril, et qu'il jugeait sa présence indispensable à la mairie, où, toute la journée, il eut à répondre à des demandes, à des délégations, et à donner des visas et des signatures.

Au procès des accusés pour participation au meurtre des généraux, le rapporteur mit en cause, indirectement, M. Clemenceau. Il lui reprocha d'avoir inspiré confiance au général Lecomte, en lui disant qu'il répondait de la tranquillité de son arrondissement. « Devant une telle assurance, donnée par un magistrat, ajoutait le rapporteur, le général continua à attendre les attelages, et ne prit aucune mesure de sûreté. »

M. Clemenceau, qui figurait comme témoin, réfuta avec énergie les insinuations perfides du rapporteur et du commandant Roustan, commissaire du gouvernement. Il somma même le président, colonel Aubert, de le faire passer du banc des témoins au banc des accusés, si on l'estimait responsable ou coupable. Il termina par cette fière déclaration : « Je suis resté tout le temps à mon poste, et si le gouvernement avait fait son devoir comme j'ai fait le mien, nous n'aurions pas à déplorer les malheureux événements du 18 mars. »

Une provocation, suivie d'un duel au pistolet avec le commandant Poussargues, eut lieu au cours des débats. Le commandant Poussargues fut blessé à la cuisse.

On trouvera dans une partie finale de cette Histoire, intitulée « la Répression », l'analyse de cet important procès, qui eut lieu à Versailles, devant un conseil de guerre pré-

sidé par le colonel Aubert. Il y eut 24 accusés, dont deux femmes. Il fut impossible d'établir que ces accusés avaient été les auteurs du meurtre des généraux. On les condamna pour participation aux événements de la Butte. Le fait seul d'avoir été présent, d'avoir été témoin, suffisait à entraîner la condamnation. Ce fut de la justice distributive. Parmi les condamnés, il y eut Simon Mayer, qui n'avait pas assisté au meurtre, puisqu'il était parti chercher le maire de Montmartre, bien avant le premier coup de fusil, et qu'il revint l'accompagnant quand tout était consommé, et aussi Herpin-Lacroix, garibaldien, ancien franc-tireur qui s'était vaillamment comporté à Dijon et à Nuits. Revenu à Paris et nommé chef de bataillon, ce brave eut la malchance de se rendre, le 18 mars, de son propre mouvement, rue des Rosiers, où sa chemise rouge le signala facilement. Il fit ce qu'il put pour apaiser la foule, et s'il proposa la constitution d'une cour martiale, c'était pour gagner du temps, pour permettre une intervention ou un apaisement. A côté de lui, s'assit au banc des accusés Poncin, un garde national qui avait eu la fâcheuse initiative, au milieu du désordre de la rue des Rosiers, d'exécuter un roulement de tambour pour permettre à Herpin-Lacroix de haranguer. On condamna aussi Kadanski, garibaldien et vieux combattant Polonais. Celui-ci s'était démené pour préserver les prisonniers contre les mauvais traitements de la foule, durant le transfèrement du Château-Rouge à la rue des Rosiers. Il avait été injurié et malmené de ce chef. Un autre condamné, Arthur Chevalier, dont on a lu le récit plus haut, n'avait eu qu'un rôle de spectateur; d'autres accusés, Ribemont, les lieutenants Meyer et Piger, avaient tout tenté pour défendre et sauver les officiers. Ces efforts révélaient leur présence, signalaient leur autorité au moins nominale, et ils furent frappés inexorablement. Enfin, on ne put nulle-

ment établir que le principal accusé, avec Herpin-Lacroix, le sergent Verdaguer, du 88^e de ligne, eût tiré la balle de chassepot qui tua net le général Lecomte. Le crime de ce malheureux, aux yeux des officiers du conseil, fut plutôt son cri « armes à terre ! », quand les soldats de sa compagnie refusèrent de faire feu, sur l'ordre donné pour la troisième fois par le général Lecomte, et d'avoir ainsi paru donner le signal de la défection. Le sergent Verdaguer fut condamné à mort, et fusillé à Satory, le 22 janvier 1872, avec Herpin-Lacroix et Lagrange.

Aucun de ces trois suppliciés n'a pu être convaincu d'avoir tiré sur les deux généraux. Les autres accusés, dont deux femmes, qui furent d'ailleurs acquittées, ne furent pas davantage reconnus comme étant les auteurs des coups de feu qui avaient atteint les victimes. Cependant les corps portaient de nombreuses blessures. Il y avait donc eu des gens qui avaient tiré. Mais c'était toute une foule qui avait assailli Clément Thomas et Lecomte. Ceux qui avaient tué n'avaient-ils pu s'échapper? n'étaient-ils pas engloutis dans les monceaux de cadavres, à la suite des fusillades formidables des derniers jours de mai? L'un des accusés, Herpin-Lacroix, en fit la remarque au président : « Dans la rue des Rosiers, dit-il avec énergie, vous avez fusillé quarante-deux hommes, trois femmes et quatre enfants, sous prétexte qu'ils étaient les assassins des généraux ! » Il est probable que ces quarante-deux malheureux n'avaient pas tous tiré des coups de fusil sur les victimes, mais peut-être se trouvait-il parmi eux, des coupables. Les deux morts de la rue des Rosiers furent donc terriblement vengés, injustement aussi. Si de vrais coupables durent éviter la peine, combien d'innocents furent frappés pour ce drame de la rue des Rosiers, à commencer par les trois suppliciés de Satory !

L'exécution des généraux Clément Thomas et Lecomte, le premier portant le poids d'un passé sanglant, et le second expiant les rigueurs du devoir militaire en temps de guerre civile, coupable aussi, aux yeux des insurgés, d'avoir commandé à ses soldats de faire feu sur des masses inoffensives et désarmées, fut un malheur pour la cause populaire.

Des écrivains malavisés ont fait une allusion, à propos de la tragédie de la rue des Rosiers, aux massacres de Septembre 92. C'est une erreur de comparaison. La situation et les mobiles furent bien différents. Au 2 Septembre, le canon d'alarme tonnait dans Paris; Longwy, « la ville des lâches », s'étant rendue, la frontière était franchie, l'invasion déjà débordait sur la France, et Brunswick promettait, au nom des souverains de toute l'Europe coalisée, de raser Paris et d'exterminer ses habitants. La Patrie était proclamée en danger. La France appelait tous ses enfants aux armes. Les volontaires parisiens se pressaient aux abords des estrades, sur la place publique, où l'on recevait les enrôlements. Les patriotes savaient que les royalistes espéraient la défaite, appelaient l'étranger. Les prisonniers du dix août souhaitaient, à haute voix, la victoire de la coalition. Elle égorgerait les républicains et rétablirait le roi dans tous ses pouvoirs. Des bruits sinistres circulaient sur une révolte intérieure, et l'on se répétait que, dans les prisons, encombrées, où la surveillance devenait impossible, les ennemis de la Révolution conspiraient. Ils donneraient la main aux émigrés revenus avec les Prussiens. Les Parisiens ne voulurent pas s'exposer à être frappés par derrière, tandis qu'ils feraient face à l'ennemi. Ils résolurent, avant d'aborder les armées autrichiennes et prussiennes dans les défilés de l'Argonne, de se débarrasser des complices de l'étranger. Ils songèrent à frapper ces royalistes, ces chevaliers du poignard, qui se préparaient à s'élancer hors des

prisons, et à commencer la guerre civile dans les rues de Paris vide de ses défenseurs, pendant que les citoyens valides seraient retenus par la guerre étrangère dans les Ardennes. De là l'explosion de fureur qui endurcit les terribles exécuteurs aux Carmes, à l'Abbaye, à la Force. Quelques-uns seulement firent le massacre, mais tous le laissèrent s'accomplir, et la victoire de Valmy l'amnistia. Il y eut aussi une sérieuse et farouche pensée politique, dans cette ruée inexorable vers les prisons, où bien des victimes innocentes, avec d'autres moins inoffensives, tombèrent sous le sabre ou les piques, en sortant du tribunal exceptionnel que présidait le sombre Maillard. Il fallait à la fois inspirer la terreur aux ennemis de la Révolution, et compromettre à jamais, engager pour toujours, ses amis. Sans les massacres de Septembre, l'énergie eût fait défaut aux révolutionnaires; l'espoir d'une pacification, d'un gouvernement constitutionnel avec Louis XVI, et d'un traité avec la coalition, eût amolli et leurré les patriotes. La République n'eût pas duré, si elle avait même pu commencer. Ce sont les journées de Septembre qui ont sauvé la Patrie, en obligeant les volontaires à vaincre à Valmy, et en forçant les républicains à frapper la royauté à la tête, puisqu'il n'y aurait à attendre d'elle et de ses défenseurs, les émigrés et les Prussiens, ni transaction ni merci.

Rien de semblable au Dix-Huit Mars. La guerre était terminée. Il n'était nul besoin de répandre la Terreur, ni au dehors, ni au dedans. C'était plutôt le calme, le bon ordre, la paix sous toutes ses formes, qui était nécessaire. Les projets monarchistes de l'Assemblée Nationale pouvaient être déjoués par la ferme attitude et par l'union de tous les républicains. Paris cependant devait rester en armes, pour contenir les factions réactionnaires. En restituant les canons, en gardant ses fusils, c'était la république inattaquable. Les

mesures nécessaires, pour la reprise du travail et le retour du crédit, ne demandaient pas du sang pour être appliquées. Il était même indispensable de ne pas effrayer la bourgeoisie, les commerçants, les employés, tous ces gens paisibles ne s'occupant qu'accidentellement de politique, sans lesquels on peut faire des émeutes, mais non pas établir un gouvernement. La Commune, que bon nombre de citoyens réclamaient, sans trop savoir ce que ce régime signifiait ou comportait, mais en qui ils pressentaient une république démocratique, avec les franchises municipales, et que comme telle ils acclamaient de confiance, pouvait s'installer par la force de la volonté populaire, appuyée par les baïonnettes de deux cent mille gardes nationaux.

La révolution nouvelle, née du hasard d'une provocation gouvernementale, et d'une défection de l'armée, comme aux Trois Glorieuses, comme au 24 février 48, mouvement purement patriote et politique à ses premiers jours, pouvait, après avoir constitué un gouvernement régulier, évoluer progressivement et pacifiquement, se transformer en révolution sociale. Il n'était nul besoin, pour ce magnifique essor de la République communaliste et de la Fédération des villes et villages de France, de massacrer ces deux très secondaires personnages. Sur eux s'était acharnée, sans commandement, sans mot d'ordre, sans chefs, une foule aveugle, impulsive, et n'ayant ni programme, ni drapeau, ni idéal, — une foule qui ne représentait ni la garde nationale, ni le Comité Central, ni la Commune.

L'exécution de ces deux personnalités, bien que deux morts à côté des monceaux de cadavres qui s'entassèrent ensuite dans Paris soient une perte négligeable, fut cependant un fait grave. Ce massacre absurde donna une arme empoisonnée à la réaction, fournit une rhétorique sentimentale aux écrivains et aux orateurs, dont ils abusèrent. Cette

septembrisade réduite ne fut nullement un stimulant pour les républicains, ni un effroi pour les coalisés de Versailles. Elle permit d'ameuter contre la jeune révolution les vieilles notoriétés de 48, et elle fournit un prétexte aux hommes de la fin de l'empire, à ceux qui avaient récolté pouvoirs, fonctions, honneurs et mandats, dans les sillons du 4 Septembre, de se séparer avec éclat des patriotes et des révolutionnaires du Comité central et de la Commune. Le sang, inutilement versé rue des Rosiers, tacha les mains de ceux qui prirent le pouvoir au lendemain du 18 mars.

M. Thiers profita seul de cet accident déplorable. Le détestable plan de Thiers ne pouvait rencontrer de meilleurs agents, inconscients ou involontaires, que ces assassins anonymes et ignorés, dont l'esprit de parti, la sottise, la mauvaise foi et l'ignorance, allaient faire les premiers soldats du drapeau rouge, les communards d'avant la Commune.

LIVRE XI

LA FUITE DU GOUVERNEMENT

PARIS DANS LA JOURNÉE DU DIX-HUIT MARS

La journée du dix-huit mars fut confuse et pacifique. La surprise était générale. Des barricades s'élevaient lentement dans tous les quartiers de Paris, sans violence, sans désordre. Dans les rues populeuses qui montaient vers le Père-Lachaise, on invitait les personnes se rendant au cimetière pour assister aux funérailles du fils de Victor Hugo à mettre un pavé, pris au tas voisin, à la barricade en construction, et ce péage insurrectionnel satisfait, on laissait s'éloigner le passant. Aucun commandement n'était donné, et nulles mesures générales n'apparaissaient, comme étant prises ou réclamées. Habitants et gardes nationaux se retranchaient dans leurs quartiers, comme au hasard, selon l'inspiration de quelques citoyens d'initiative, et en tenant compte de la disposition des lieux. Le sentiment qui paraissait dominer était la crainte d'un retour offensif des troupes, et l'on s'efforçait de barrer l'accès des hauteurs et des arrondissements populaires à une force ennemie venue du centre. Les bataillons des quartiers excentriques paraissaient vouloir se protéger surtout con-

tre les bataillons des quartiers aristocratiques et commerçants, qu'ils supposaient hostiles, prêts à soutenir le gouvernement. Il y avait deux gardes nationales en présence.

Rue des Martyrs, place Blanche, rue de Paris à Belleville, faubourg du Temple en haut, rues d'Allemagne, de Flandre, de Crimée et dans le XI^e arrondissement, rues Saint-Sébastien, Sedaine, Saint-Sabin et faubourg Saint-Antoine à l'angle de la rue du Chemin-Vert se dressèrent les premières barricades. La plupart étaient armées d'une mitrailleuse. Ces défenses populaires ne formaient que de simples barrages. On ne reconnaissait, derrière ces remparts improvisés, ni la fièvre révolutionnaire, ni la sombre anxiété d'insurgés isolés se préparant, dans des circonstances analogues, à soutenir l'assaut, et à répondre par la fusillade aux sommations des autorités et aux attaques des troupes.

Le Dix-Huit mars ne ressemblait en rien aux journées d'émeutes du passé. On ne pouvait même dire qu'il y eût insurrection. Un peuple qui s'insurge s'efforce de désarmer les soldats, de s'emparer des principaux édifices où fonctionnent les services publics, et de chasser le gouvernement en pénétrant dans le palais où il siège, en dispersant les corps élus, en occupant l'Hôtel-de-Ville, tout cela au milieu de la fusillade, parmi les cris des blessés, les râles des morts, les clameurs des combattants et le sourd roulement des tambours battant au loin la charge, avec des commandements d'armes, et des cris de victoire leur répondant. Ici, rien de semblable. La ville avait conservé à peu près son aspect ordinaire. On ne circulait pas très commodément, à raison des rues dépavées et des barricades en construction, mais on eût dit plutôt des quartiers où des travaux de voirie étaient en cours qu'une grande cité en révolution. Il n'y avait eu aucune tentative pour prendre

possession des bâtiments et des services publics, et aucun chef populaire ne se trouvait à l'Hôtel-de-Ville.

La physionomie du centre de Paris n'avait pas changé. Les cafés avaient leur clientèle d'habitude.

Que faisait la population, en dehors des militants travaillant aux barricades? Elle attendait.

Que faisait le Comité Central? Ses membres allaient et venaient dans leurs quartiers, veillant à la mise en état de défense du périmètre où ils étaient connus, obéis, et pour le reste, ils attendaient.

Que faisaient les généraux, les troupes, la police? Tout ce qui constituait le pouvoir, l'administration, la surveillance de la cité, attendait.

Seul, le gouvernement incarné dans M. Thiers, le gouvernement qui était M. Thiers ne se trouvait pas dans l'attente, ni dans l'indécision. M. Thiers suivait son plan ligne à ligne. Il marchait droit vers le but qu'il s'était assigné.

LES DEUX GARDES NATIONALES

M. Thiers se décidait à agir comme il l'avait résolu.

Les choses tournaient en sa faveur, si déplorables qu'elles apparussent à d'autres. Le meurtre des généraux lui semblait un événement, triste sans doute, mais avantageux pour ses desseins. Un fossé sanglant allait séparer les républicains modérés des violents. La bourgeoisie ne voudrait pas s'allier avec des assassins. Les officiers seraient indignés en apprenant le meurtre de deux des leurs. La province, à qui l'on transmettrait des récits appropriés, s'empresserait d'ajouter à sa vieille jalousie contre la capitale une horreur sentimentale qu'on saurait mettre à profit.

Restait la défection de l'armée. Il ne pouvait en douter.

Tous les rapports la confirmaient. C'était assurément un sujet d'alarme. Mais en emmenant rapidement les troupes au dehors, en supprimant tout contact avec la population, et avec le retour prochain des prisonniers d'Allemagne, soldats solides, il pourrait reprendre l'offensive, et rentrer vainqueur dans cette ville en révolte, qu'il allait se hâter d'évacuer.

Son parti était pris depuis longtemps. Quand il convoqua le conseil au ministère des Affaires Etrangères, pour délibérer sur l'évacuation de Paris, c'était affaire de pure convenance, et sa décision était arrêtée, irrévocable.

Il a reconnu, dans sa déposition devant la Commission d'Enquête, dans quelles dispositions d'esprit il se trouvait, lorsqu'il ordonna la retraite sur Versailles :

J'étais à l'état-major avec le général Vinoy, quand arriva un premier officier nous annonçant que tout allait bien. Mais plus tard, d'autres officiers nous arrivèrent fort tristes, et nous sentîmes que la situation devenait embarrassante. Ce fut alors que je fus frappé d'un souvenir, le souvenir du 24 février. J'étais depuis fort longtemps fixé sur ce point que, si nous n'étions pas en force dans Paris, il ne fallait pas y rester.

Au 24 février, le roi m'avait demandé, lorsque les choses avaient pris une mauvaise tournure, ce qu'il y avait à faire. Je lui répondis qu'il fallait sortir de Paris, pour y rentrer avec le maréchal Bugeand et cinquante mille hommes.

Le parti que je proposais au roi fut discuté, mais point accepté. On rappela que les Bourbons, que les Bonaparte eux-mêmes, étaient sortis de Paris, et n'avaient jamais pu y rentrer; et on en avait conclu qu'il ne fallait jamais en sortir.

Ce souvenir m'était resté dans la mémoire; et, en outre, je me rappelais l'exemple du maréchal de Windischgraetz, qui, après être sorti de Vienne, y était rentré victorieusement quelque temps après. Je dis au général Vinoy: « Il est clair que nos troupes vont être submergées dans cette foule. Emmener les canons est impossible, les mouvements de l'armée étant aussi entravés qu'ils le sont. Tirons nos troupes du chaos où elles sont plongées

et faites-les revenir vers le ministère des Affaires Etrangères.» Le Gouvernement était réuni en ce moment à l'hôtel de ce ministère. Beaucoup de personnes étaient accourues, et chacune donnait son avis. Je réunis mes collègues dans la salle du conseil, où nous pûmes délibérer seuls avec nous-mêmes. Là, je n'hésitai point je me rappelais le 24 février : mon parti était pris ; je l'annonçai. Cette déclaration provoqua de graves objections. Le 24 février, je n'avais pas pu réussir ; mais, ce jour-là, je triomphai des objections, grâce au bon sens et au courage de mes collègues.

(Enquête Parlementaire, déposition de M. Thiers, t. II, p. 12.)

Thiers donna donc l'ordre au général Vinoy de retirer ses troupes derrière la Seine, et d'occuper tous les ponts. Il était midi. Des officiers d'état-major portèrent de tous côtés l'ordre aux chefs de corps d'avoir à ramener les régiments sur la rive gauche. En même temps on battait la générale dans les quartiers du centre. Les gardes nationaux sur lesquels on comptait ne vinrent pas. « Il nous arriva peut-être 5 ou 600 hommes, dit M. Thiers, et les mauvais gardes nationaux étaient descendus des hauteurs de Paris. Nous n'avions pas pu occuper tous les ponts. »

Cette défection de la garde nationale de l'ordre, sur laquelle le gouvernement aurait pu compter, était plus grave peut être que celle de l'armée. Rentrés dans leurs casernes, ou cantonnés sur la rive gauche, les régiments pouvaient être ressaisis. En se retrouvant avec leurs chefs, dans leur milieu habituel, les troupes eussent repris, instinctivement, machinalement, la routine de la discipline et de l'obéissance. Mais l'abstention des gardes nationaux bourgeois, de ceux qui semblaient intéressés surtout au maintien de l'ordre, et qui du reste, par la suite, rassemblés autour de la mairie du n^e arrondissement et au Grand Hôtel essayèrent, avec l'amiral Saisset, de former un centre de résistance, était de nature à impressionner le gouvernement.

Le ministre de l'Intérieur et le général d'Aurelle de Paladines avaient cependant essayé de galvaniser cette garde nationale engourdie.

Ils avaient fait afficher la proclamation suivante, tardive et inutile :

A la Garde Nationale de la Seine,

Le gouvernement vous appelle à défendre votre cité, vos foyers, vos familles, vos propriétés.

Quelques hommes égarés, se mettant au-dessus des lois, n'obéissant qu'à des chefs occultes, dirigent contre Paris les canons qui avaient été soustraits aux Prussiens.

Ils résistent par la force à la garde nationale et à l'armée.

Voulez-vous le souffrir ?

Voulez-vous, sous les yeux de l'étranger, prêt à profiter de nos discordes, abandonner Paris à la sédition ?

Si vous ne l'étouffez pas dans son germe, c'en est fait de la République et peut-être de la France !

Vous avez leur sort entre vos mains.

Le gouvernement a voulu que vos armes vous fussent laissées. Saisissez-les, avec résolution, pour rétablir le régime des lois, sauver la République de l'anarchie, qui serait sa perte ; groupez-vous autour de vos chefs ; c'est le seul moyen d'échapper à la ruine et à la domination de l'étranger.

Le général Commandant des gardes nationales :

D'AURELLE DE PALADINES.

Le ministre de l'Intérieur :

E. PICARD.

Paris, le 18 mars 1871.

C'était un appel au dévouement, à la crainte aussi, et au sentiment de la conservation personnelle, adressé aux gardes nationaux supposés hostiles aux éléments plébéiens. Le ministre Picard invoquait le secours de ceux que, sous les gouvernements aux prises avec une tentative insurrectionnelle, on désigne sous le nom « d'amis de l'ordre ». Cette partie de la garde nationale, que visait Ernest Picard,

était celle qui formait les anciennes légions, recrutée parmi les personnes aisées, payant des impôts fonciers, des patentes, des cotes personnelles mobilières, et comprenant d'abord les bataillons aux numéros inférieurs, organisés sous l'empire. Ceux-ci avaient toujours témoigné, lorsqu'ils étaient commandés par le général Lawoestine, sinon un grand attachement à la famille impériale, du moins un sentiment de fidélité au régime établi, de « loyalism », comme disent les Anglais. Cette garde nationale s'était en partie ralliée à la République, au 4 Septembre. Elle était peu républicaine, prise dans son ensemble, mais frondeuse et jalouse de ses prérogatives. Ses opinions étaient plutôt celles des orléanistes, sans affection bien vive pour les princes de la maison d'Orléans, sans désir de voir un héritier de Louis-Philippe restaurer le trône de juillet, que cette même garde nationale ou du moins des citoyens animés du même esprit, avaient d'ailleurs contribué à renverser, en février 48. Un gouvernement constitutionnel, libéral, nullement clérical, et avant tout pacifique, favorable aux rentiers, aux commerçants, aux spéculateurs et aux financiers, était son idéal. Pour cette force organisée, encadrée, qui s'était bien montrée pendant le siège, et avait fait son devoir aux remparts comme dans les rares sorties, une république modérée, ayant à sa tête un homme tel que M. Thiers, qu'elle connaissait, qu'elle admirait, qui était son vrai représentant et son expression politique, devait être considérée comme le régime le meilleur, le plus supportable, selon les vues et les intérêts des classes moyennes. Cette bourgeoisie armée avait peur de toute révolution, haïssait et jalousait l'aristocratie, en s'efforçant de la copier, méprisait et craignait les classes populaires, en les flattant, en recherchant leurs suffrages. Elle devait donc descendre en masse dans la rue, à l'appel d'Ernest Picard, pour dé-

fendre le gouvernement, et avec lui l'Assemblée, comme elle l'avait fait, avec énergie, avec fureur, lors de l'insurrection de juin 48.

Elle ne répondit cependant pas aux appels désespérés d'Ernest Picard et du général d'Aurelle de Paladines. Elle demeura sourde aux sonneries de rassemblement, aux tambours battant le rappel. Elle lut avec indifférence l'affiche où on lui demandait de prendre ses fusils, pour défendre non seulement le « régime des lois », mais « la famille et la propriété ». Ces grands mots n'émurent personne. La garde nationale ne parut pas effrayée, et l'épouvante qu'on cherchait à répandre dans son esprit n'aboutit qu'à l'inciter à demeurer tranquille et neutre. Elle avait d'ailleurs de bonnes raisons à donner de son inertie. Où étaient les chefs ? Que faisait le gouvernement ? Où siégeait-il ? Qui ordonnait de battre le rappel ? Était-ce lui ? Autour de la Bourse, rue de la Paix, à la Madeleine, c'était probable. Mais le tambour appelait aussi les gardes nationaux à la place Clichy, à Rochechouart, à la Villette, à la Bastille. Ce n'était évidemment pas dans le même but, ni avec le même objectif, si c'était la même batterie. On risquait de se tromper, de s'égarer, et, en croyant renforcer les hommes d'ordre, de tomber parmi les insurgés. Mieux valait s'abstenir, attendre chez soi ou au café, comme autrefois, les jours d'émeute, les gens prudents se tenaient dans leurs caves, en attendant qu'il y eût un gouvernement. Et puis, les gardes nationaux de l'ordre avaient un excellent argument à opposer à ceux qui les eussent blâmés de leur surdité volontaire, quand les tambours gouvernementaux clamaient désespérément : aux armes ! dans le désert des quartiers amis de l'ordre. On les appelait à la bataille, soit ! on irait, mais pas seuls ! Pourquoi le gouvernement rappelait-il ses troupes ? pourquoi les protégeait-il derrière

la Seine, pour les envoyer, eux, des civils, des boutiquiers, des pères de famille, échanger des coups de fusil avec des insurgés enragés ? Ce n'était pas leur place de marcher en première ligne contre les barricades. Puisque le gouvernement gardait ses soldats, eux garderaient la chambre, comme si le médecin, pour leur santé, leur eût défendu de mettre un pied dehors. Et voilà pourquoi les gardes nationaux de l'ordre crurent devoir imiter le bourgeois de l'opérette, et restèrent chez eux.

Cette proclamation, malgré la sonorité de ses phrases, sonnait donc faux, et ses efforts de terreur ne pouvaient porter. Il semble que M. Thiers, non seulement ne collabora pas à cette affiche, qui d'ailleurs n'est signée que d'un membre du gouvernement, Ernest Picard, mais même qu'il n'en eut pas connaissance. Il n'en eût pas permis l'apposition. Elle était contraire à ses idées, à ses projets. Elle n'avait en outre aucune raison d'être au moment où l'on renonçait à la lutte, où l'évacuation sans combat était résolue.

Une autre proclamation, affichée aussi dans le milieu de la journée du 18 mars, semble détonner également, et contredire les déliérations prises en ce moment même, aux Affaires Étrangères, pour le retrait des troupes.

Gardes nationaux de Paris,

On répand le bruit absurde que le gouvernement prépare un coup d'Etat.

Le gouvernement de la République n'a et ne peut avoir d'autre but que le salut de la République.

Les mesures qu'il a prises étaient indispensables au maintien de l'ordre; il a voulu et veut en finir avec un Comité insurrectionnel dont les membres, presque tous inconnus à la population, ne représentent que les doctrines communistes et mettraient Paris au pillage et la France au tombeau, si la garde nationale et l'armée

ne se levaient pour défendre, d'un commun accord, la patrie et la République.

Paris, le 18 mars 1871.

A. Thiers, Dufaure, E. Picard, Jules Favre,
Jules Simon, Pouyer-Quertier, général Le Flô,
amiral Pothuau, Lambrecht, de Larcy.

Cette seconde proclamation, portant pareillement la date du 18 mars, était signée des membres du gouvernement. Elle ne fut évidemment pas vue, ni approuvée par M. Thiers, et l'on signa pour lui. Il ne pouvait être dans sa pensée d'appeler aux armes les gardes nationaux, puisqu'il était résolu à les abandonner. Voulait-il laisser ces bataillons de propriétaires et de commerçants sans le concours de l'armée, après les avoir lancés dans les rues de Paris, contre les bataillons de ces prolétaires redoutables, devant lesquels il s'empressait de décamper? Cet appel à la guerre civile était un contre-sens en ce moment de dérobade. Il est probable que l'affiche avait été préparée à l'avance, avant la délibération prise pour l'évacuation, et qu'elle fut apposée, en retard et sans réflexion, sans qu'on pensât à décommander les afficheurs, comme on prévenait les chefs de corps de cesser toute lutte et de se replier sur la rive gauche, en attendant le signal du départ pour Versailles. Il est vraisemblable de supposer que cet appel à la population, comme celui à la garde nationale, furent concertés entre Jules Favre, Ernest Picard, et le général d'Aurelle de Paladines, à l'insu de M. Thiers et des autres membres du gouvernement. Ce qui pourrait justifier cette explication, c'est que M. Jules Favre, dans la soirée, recevant la délégation des maires, parut ignorer le départ pour Versailles du chef du gouvernement.

Il est du reste établi que MM. Jules Favre et Ernest Picard, comme Jules Ferry, étaient absolument opposés à

l'abandon de Paris, et que M. Thiers força leur volonté, en brusquant le départ, s'enfuyant même tout seul, en tirant parti d'une alerte, causée par le défilé fortuit et inoffensif d'un bataillon fédéré, sous les fenêtres du ministère des Affaires Étrangères, où avait lieu la délibération.

L'INTERVENTION DES MAIRES

Les maires de Paris, la veille encore, en dehors de MM. Vacherot, Vautrain et de quelques autres, franchement réactionnaires, croyaient la conciliation possible. Ils avaient souhaité, ils avaient pensé, avec leur collègue Clemenceau, que l'affaire des canons se terminerait pacifiquement et régulièrement, par une rétrocession des pièces à chaque bataillon, ou à l'artillerie de la garde nationale. Leur surprise fut donc grande, quand ils apprirent les événements de la matinée. M. Tirard, député et maire, prit l'initiative d'une convocation des maires, des adjoints et des représentants de Paris, à la mairie du 11^e arrondissement, rue de la Banque. Il vint peu de monde, les convocations n'ayant pu toucher la plupart des destinataires. Une nouvelle réunion fut fixée pour le soir même, à six heures, à la mairie du premier arrondissement (Saint-Germain-l'Auxerrois). En même temps, MM. Tirard et Bonvalet furent délégués auprès de M. Thiers. Ils ne le trouvèrent point. Le chef du pouvoir exécutif était à l'École militaire, conférant avec le général Vinoy, et prenant des dispositions pour le mouvement de retraite des troupes. Les délégués se rendirent auprès du général d'Aurelle de Paladines. Celui-ci déclara qu'il n'était au courant de rien, responsable de rien. « Ce sont les avocats qui ont voulu l'attaque, dit-il. Je leur avais bien prédit que cela se terminerait ainsi, ajoutait-il, ils ne m'ont pas écouté. Je savais ce que valait l'armée et je ne

comptais pas sur la garde nationale. Réunissez-vous, messieurs, le sort de Paris, le sort de la France aussi, est entre vos mains. » Les délégués se retirèrent aussi indécis et aussi inquiets qu'avant ces deux démarches sans résultat.

La réunion des représentants de la Seine, des maires de Paris et de leurs adjoints, eut lieu à six heures, à la mairie du 1^{er} arrondissement. Tout le monde était présent. M. Tirard présida. On discuta la situation. On considéra qu'on ne pouvait guère compter sur l'armée, que la garde nationale se divisait en deux armées, l'une qui faisait l'émeute, l'autre qui la laissait faire. On proposa donc l'envoi d'une délégation au gouvernement, avec mandat de demander les mesures immédiates suivantes, comme seules susceptibles d'arrêter les progrès de l'insurrection, et de donner satisfaction à la majorité de la population : 1^o nomination du colonel Langlois, député de Paris, comme commandant en chef de la garde nationale ; 2^o nomination de M. Dorian comme maire de Paris ; 3^o élections municipales d'urgence ; 4^o assurance que la garde nationale ne serait pas désarmée.

La commission, composée de MM. Tirard, Vantrain, Vacherot, Bouvalet, Méline, Tolain, Hérisson, Millière, Peyrat, se rendit au ministère des Affaires Etrangères. Elle parla d'abord avec le secrétaire de Jules Favre, M. Hendlé, par la suite préfet de la Seine-Inférieure, très habile et très renommé. Celui-ci fit la grimace en constatant la présence de Millière parmi les délégués. Millière avait publié des révélations scandaleuses, autour desquelles on fit beaucoup trop de bruit. Les virulentes attaques du *Vengeur* contre Jules Favre, qualifié de faussaire, étaient de vaines déclamations pour des irrégularités d'état-civil, sans importance politique. Jules Favre avait déclaré à la mairie de Rueil, comme étant légitimes, des enfants nés

hors mariage. A qui cela faisait-il tort ? Le public n'accorda d'ailleurs qu'une attention médiocre à ce potin malveillant. Félix Pyat et Millière, pour des socialistes révolutionnaires, se montrèrent ainsi bien grands admirateurs de du Code Napoléon, et fort respectueux des préjugés bourgeois. Millière répondit au scrupuleux Hendlé : « Ce n'est pas M. Millière qui vient rendre visite à M. Jules Favre, c'est un représentant de la Seine, délégué par ses collègues, qui vient chez le ministre des Affaires Etrangères. » Le secrétaire s'inclina et introduisit la délégation, Millière compris.

Jules Favre fut-il sincère ? feignit-il l'ignorance de faits que tout le monde connaissait ? ou bien, déçu et dépité par le départ de Thiers qu'il avait combattu, voulut-il dissimuler ses intentions, tâter l'opinion des maires, en vue d'une résistance à l'émeute, dont il avait certainement le goût, et peut-être le projet ? Se vit-il sur le point de recueillir le pouvoir laissé vacant par Thiers, et vainqueur de l'insurrection, appelé par l'Assemblée Nationale à lui succéder ? Il est difficile de se prononcer, car il n'a pas démasqué ses intentions ni résisté au chef du gouvernement, malgré sa fuite. Il craignit d'assumer la responsabilité de tenir tête à l'insurrection, en restant seul à Paris, tandis que M. Thiers, à Versailles, se ferait sans doute approuver et soutenir par l'assemblée affolée.

Il commença par demander aux délégués si la nouvelle du meurtre des généraux Clément Thomas et Lecomte était confirmée. Sur la réponse affirmative, il s'emporta. Sa voix devint plus âpre, sa lèvre dédaigneuse parut plus méchante. Debout à son bureau, comme à la barre, prenant la pose théâtrale et le geste qui lui étaient habituels, le bras étendu, avec l'index rigide, il s'écria : « Alors, messieurs, que venez-vous faire ici ? Vous appor-

tez des propositions ? On ne discute pas, on ne parlemente pas avec des assassins ! » On essaya de le calmer. On lui parla des élections municipales, comme d'un moyen propre à amener une détente générale. Il ne voulut rien entendre. « Il n'est plus possible de faire des concessions », disait-il. Il s'entêtait à répéter qu'un gouvernement ne pouvait s'abaisser à traiter avec des assassins, et qu'il se refusait à transmettre des propositions pouvant amener une transaction avec eux. Il ajouta, avec une fierté qui voulait être impérieuse, plutôt que persuasive, et qui n'était que de la forfanterie, étant donnée la situation qu'il méconnaissait, ou dont il feignait de ne pas apprécier toute la gravité : « Nous lutterons, messieurs, nous ne traiterons pas ! Pas de concessions ! la force ! Demain nous ferons appel à la garde nationale qui est dévouée à la cause de l'ordre, nous nous mettrons à sa tête, nous essaierons de maîtriser cette insurrection et de rendre à Paris la sécurité et la paix ! »

M. Tirard essaya de faire comprendre à l'irascible autoritaire qu'il n'était plus temps de résister, que les griefs de Paris contre l'Assemblée Nationale, les craintes des républicains de voir une restauration monarchique se préparer à Versailles avaient engendré une désaffection générale, et que cette force qu'il invoquait pour maîtriser une insurrection grandissante et déjà formidable, il ne l'avait pas. Il ne fallait guère compter sur la garde nationale ; quant aux troupes, elles avaient été retirées, et Paris, sans gouvernement, sans armée, sans autorités reconnues, était livré à lui-même, allait tomber tout entier au pouvoir de l'insurrection.

— C'est impossible ! répondit Jules Favre, toujours hautain, affectant de se montrer encore imperturbable.

Il était plus de huit heures du soir. Ainsi, le ministre des Affaires Etrangères, le personnage le plus important

du gouvernement, après M. Thiers, ne savait pas qu'à cette heure-là les troupes rassemblées à l'École militaire, sous le commandement du général Vinoy, commençaient leur mouvement de retraite, que les principaux points stratégiques de Paris étaient évacués, et que le chef du pouvoir exécutif, après avoir assisté, au pont de Sèvres, au défilé des premiers régiments abandonnant Paris, roulait au grand galop de ses chevaux sur la route de Versailles.

Bientôt, il lui fut impossible de conserver le moindre doute, si réellement il ne savait rien de ce qui s'était passé dans la journée, M. Charles Ferry, frère du maire de Paris, et M. Jules Mahias, secrétaire de la mairie centrale, se firent annoncer pour une communication urgente : introduits aussitôt, ils annoncèrent que, sur l'ordre du général Vinoy, l'Hôtel-de-Ville venait d'être évacué. M. Charles Ferry ajouta que son frère était resté seul dans le bâtiment municipal, voulant en sortir le dernier, et seulement par la force des baïonnettes de l'insurrection.

Cette nouvelle démonta l'arrogant Jules Favre. Comme les maires renouvelaient avec insistance leurs propositions, il daigna répondre alors qu'il transmettrait au gouvernement les demandes que les maires et les députés de Paris lui exposaient, et qu'il leur donnerait réponse dans la nuit.

Les maires se retirèrent alors, et se réunirent à la mairie du 1^{er} arrondissement, pour rendre compte à leurs collègues et aux députés du résultat de l'entrevue.

JULES FERRY

Le fait était exact autant qu'in vraisemblable : l'Hôtel-de-Ville avait été abandonné. C'était la reddition de la place municipale, c'était la capitulation du gouvernement, et Paris était officiellement, publiquement, au pouvoir de

la rue, livré à lui-même, c'est-à-dire à l'émeute, à la merci du premier venu qui viendrait s'installer dans l'édifice, où les gouvernements républicains, comme les rois l'onction à Reims, avaient reçu le sacre populaire. L'Hôtel-de-Ville de Paris, c'était à la fois un donjon et un symbole. Là, semblait être le suprême réduit de la République, son autel aussi. La Commune ne devait pas faillir à cette tradition. Quelques jours après son abandon par Thiers et les hommes du 4 Septembre, cet Hôtel-de-Ville était occupé par le gouvernement élu à la suite des événements du Dix-Huit mars, la Commune recevait des mains du Peuple l'investiture, et, sur la place fameuse, antique grève des nantes parisiens, son avènement était solennellement et joyeusement proclamé !

Jules Ferry, maire de Paris, premier magistrat de la cité et gardien de la Maison Commune, ne voulait pas se rendre, ne comprenait pas qu'on livrât à l'insurrection cet Hôtel-de-Ville, qu'il avait vaillamment déjà défendu et sauvé, au 31 octobre. Il voulait résister, à M. Thiers, par la persuasion, par des raisonnements, et à l'insurrection, par une contenance ferme et des coups de fusils. Il ne put accomplir aucune de ces deux tâches, difficiles il est vrai. Il dut céder et se retirer, mais pas en fuyard et en poltron, comme le chef du pouvoir exécutif.

Ce ne fut pas, certes, un ami de la démocratie avancée que M. Jules Ferry, et la Commune trouva en lui son adversaire le plus acharné, le plus irréductible. Mais les communards eux-mêmes n'ont pu s'empêcher de rendre hommage à son énergie, et de reconnaître en lui un homme d'État supérieur. Un des historiens de la Commune, M. Gaston Da Costa, condamné à mort par les conseils de guerre versaillais, donc non suspect de partialité, ou même de bienveillance pour le maire de Paris, a dit de lui :

Jules Ferry, l'histoire lui rendra cette justice, fut le seul homme du gouvernement thieriste qui ne perdit jamais la tête. Nous n'avons pas à juger ici la carrière si remplie de cet homme d'État. Nous oublions à dessein le chef de l'opportunisme et le directeur de la politique coloniale, nous ne jugeons que le maire de Paris, le fonctionnaire solide à son poste de combat, l'ennemi implacable, mais qu'on respecte et qu'on admire, lorsqu'il oppose son incontestable courage à la veulerie, à toute la défaillance de ses chefs...

Plus tard, quand cet homme vint déposer des faits du 18 mars devant la commission d'enquête parlementaire, non seulement il ne recueillit pas un éloge, mais il comparut presque comme un accusé, à tel point qu'à plusieurs reprises il dut se défendre et vertement des insinuations perfides de ces parlementaires haineux et affolés. Ce fut tout ce que Ferry gagna à avoir mis son grand courage au service de la plus féroce des réactions... »

(Gaston Da Costa, *la Commune Vécue*, t. I, pp. 88 et 102.)

Ce personnage considérable, qui a tenu une place si grande dans la République, dont il aurait dû être le président, car il dépassait par l'intelligence et par les services tous ceux que les circonstances et les intrigues des coterie portèrent à ce poste suprême (on est désigné pour la présidence, non pour ses qualités, mais pour les défauts qu'on n'a pas, non pour ses actes politiques, mais pour ceux qu'on a évités de faire), était né dans les Vosges, à Saint-Dié, le 5 avril 1832. Il est mort à Paris, rue Bayard, n° 1, le 17 mars 1893. Il avait lutté sous l'Empire. Ses débuts au barreau et dans le journalisme avaient été remarquables. Il écrivit dans *la Presse*, le *Courrier du Dimanche*, puis au *Temps* et à *l'Electeur*, et fut poursuivi pour ses articles par la justice impériale. Sa notoriété, déjà grande, fit un bond en 1868. Une brochure, au titre plaisant, sur les finances de la ville de Paris, intitulée *les Comptes Fantastiques d'Haussman*, le fit, du jour au lendemain, presque célèbre. Le calembour a de ces

fortunes. La papauté n'invoqua-t-elle pas un jeu de mots à l'appui de son pouvoir temporel : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église », telle est l'assise du trône des papes. Journaliste plutôt terne, à la plume lourde, à la phrase embarrassée, Jules Ferry semblait cependant ne pas devoir dépasser le niveau estimable des écrivains sérieux et froids, dont l'autorité s'impose dans un cercle restreint de lecteurs graves et de politiciens avisés. Ses *Comptes Fantastiques* étaient une fantaisie, de la critique ironique. Il serait difficilement parvenu à agir sur la foule avec ses écrits, et la plume ne pouvait, dans ses mains, devenir un levier, un instrument de pouvoir. Il parlait bien, facilement, sensément, et ses moindres discours étaient intéressants, parce qu'ils exprimaient toujours une pensée claire, une volonté nette. Il n'était nullement l'orateur comédien et sonore, le ténor à cavatines et à fioritures, dont le public admire la virtuosité, acclame les effets, vulgaires souvent, mais sûrs toujours. Il ne sut jamais trouver de ces formules brèves qu'on retient, et qui mordent sur les foules comme l'acier sur le cuivre, mais il avait un autre mérite que celui des rhéteurs de la presse ou de la tribune : il était avant tout un homme d'action. Il écrivait et parlait pour agir. Dès ses débuts, ses camarades, ses rivaux, ses ennemis, reconnurent en lui une force directrice, un esprit de commandement. Il était taillé pour la lutte, pour la résistance, pour la contradiction aussi, car sa résistance eut souvent des accès mesquins. Il avait l'entêtement prompt, comme d'autres ont la transaction facile. Bien qu'il se piquât, au cours de sa carrière si remplie, de connaître et de pratiquer la diplomatie, peu d'hommes furent aussi peu aptes que lui aux tergiversations, aux procédés hésitants, et à la patience résignée, que cet art comporte. Son caractère entier lui valut plus

d'une animosité durable, et l'impopularité, dont il a porté toute sa vie le poids, provint plutôt de son tempérament intransigeant, dans la modération bien entendu, que de sa conduite gouvernementale et de ses fautes politiques.

Impopulaire, il le fut, comme peu d'hommes l'ont été. Il fut en butte, dès ses premières années de pouvoir, à des attaques excessives, sans mesure, et souvent injustes. Quand, longtemps après les années de l'Empire, du siège et de la Commune, ses adversaires, qui étaient surtout des radicaux, nuance Clemenceau, voulaient l'accabler, après l'avoir gratifié des épithètes, alors déshonorantes, de Tonkinois et de Tunisien, ils l'appelaient : garçon de café ! Ses favoris lui avaient attiré cette qualification propagée par la caricature et les petits journaux.

Elu député aux élections de 1869, par le VI^e arrondissement de Paris, il devint, au 4 septembre, membre du gouvernement de la Défense nationale. Au 31 octobre, il fit tête à l'insurrection, brava Flourens et ses tirailleurs à l'Hôtel-de-Ville, et fut réellement le maître de Paris, pendant cette nuit, dont l'importance pouvait être décisive et triomphale. La Commune, au 31 octobre, c'était sûrement Paris délivré, la guerre prolongée, et, grâce à l'énergie de Gambetta, de Freycinet et de Chanzy, les armées de secours organisées et lancées sur tous les points, aux flancs des envahisseurs. Il est fâcheux que Jules Ferry ait montré autant d'énergie ce jour-là, mais on ne peut refuser cet hommage à son intrépide sang-froid. Il allait toujours droit à l'obstacle, le danger l'attirait, le fortifiait. Le 22 janvier, il montra encore sa fermeté coutumière. Ce ne fut point sa faute si, au 18 mars, il dut battre en retraite devant l'insurrection victorieuse : Thiers l'avait désarmé, lâché, on pourrait dire, trahi.

Il est impossible de parler de Jules Ferry, même lorsqu'il ne peut être question que de son rôle en 1871, sans rappeler sommairement que cet éminent homme d'Etat a donné à la France un empire colonial. Pour cet inestimable service, il a été attaqué, vilipendé et chassé du pouvoir. Un capitaine fatigué, du nom d'Herbinger, à la tête échauffée et troublée, ayant cru découvrir, en se levant de table, une armée chinoise menaçante, défilant sur les hauteurs de Lang-Son, alors qu'il s'agissait d'une promenade de quatre ou cinq irréguliers chinois enquête de maraude, a donné le signal d'une déroute, sans importance militaire, et qui passa inaperçue au Tonkin, mais dont la répercussion fut ridicule et terrible à Paris. La panique, ce jour-là, fut pire au Palais-Bourbon que dans les arroyos du Tonkin. Ce fut un chorus indigné, absurde et coupable. M. Ribot donnait la réplique à M. Clemenceau, et M. Ranc se cramponnait aux basques de Jules Ferry, pour le faire descendre de la tribune, sous les encouragements de M. Paul de Cassagnac. Jules Ferry fut donc précipité du pouvoir. L'histoire, et les parlementaires repentis, l'ont vengé par la suite de cette injuste agression. Ses pires détracteurs ont fait, de nos jours, amende honorable devant les trois statues qu'on lui a élevées à Hanoï, à Tunis et à Paris. La postérité oubliera les fautes, les crimes même, du dangereux ennemi de la Commune, pour ne garder que le souvenir de ses services, de ses bienfaits et de ses talents.

Les opportunistes qui l'accablèrent pour la surprise de Lang-Son furent tellement odieux et incohérents que Jules Ferry, tandis qu'ils s'efforçaient de lui fermer la bouche et de le chasser du pouvoir, avait dans sa poche, ce jour-là même, le traité qui terminait tout différend avec l'empire chinois. Il emporta de cette journée néfaste une inguérissable blessure morale. Elle contribua, avec la meurtrissure au

cœur, que lui fit un dément, nommé Aubertin, à abrégér son existence.

Adversaire résolu du cléricisme, marié civilement, à une époque où les unions sans prêtre étaient la grande exception, il assuma de vivaces animosités et, contre lui, les rancunes religieuses s'unirent aux haines de partis. Le grand acte de sa vie fut la loi sur l'instruction publique, laïque, gratuite, obligatoire, qui a changé profondément la société française. Cette réforme, avec l'avènement du suffrage universel, qu'elle aurait dû précéder, constitue la plus grande révolution de notre histoire moderne.

Ce grand et durable bienfait doit faire pardonner à son auteur bien des résistances aux vœux de la démocratie, et impose l'indulgence aux vaincus de 71.

Le progrès social et la république démocratique, pour laquelle luttèrent et périrent les hommes de la Commune, eussent-ils été réalisables, et même aurait-on pu en préparer les voies et le succès, chaque jour plus certains, si Jules Ferry, par sa ténacité, son autorité et son influence, n'avait pu donner au peuple cet outil d'émancipation et de bien-être : l'Alphabet, sans lequel le fusil et le bulletin de vote ne sauraient être, bien souvent, que des instruments de servitude ou de tyrannie ?

M. THIERS SE SAUVE

Pendant que Jules Ferry, le 18 mars, se préparait à défendre à outrance l'Hôtel-de-Ville, M. Thiers se disposait à partir, bientôt était déjà loin.

Le plan de M. Thiers était non seulement d'enlever les canons, de terroriser Montmartre, Belleville, les quartiers populaires, mais surtout de procéder à un désarmement général de toute la garde nationale, amie de l'ordre ou non.

Ce fut d'ailleurs ce qui arriva, après la défaite de la Commune. Malgré les services tapageurs des « brassards tricolores », malgré l'empressement que mirent certains bataillons à vouloir se mêler aux soldats vainqueurs, en dépit du zèle exterminateur dont firent montre plusieurs commandants, sollicitant les fonctions sanglantes de présidents, de pourvoyeurs aussi, des cours prévôtales improvisées, M. Thiers voulait avant tout faire disparaître la garde nationale.

Pour parvenir à son but, M. Thiers avait donc besoin d'une insurrection. Un personnage, homme distingué, mêlé de près aux événements, mais, par ses sentiments et son milieu fort réactionnaire, le comte d'Hérisson, l'ancien officier d'ordonnance de Trochu, a émis ce doute, dont aujourd'hui la vérification est faite :

Quand on étudie l'affaire du 18 mars, on en arrive presque à se demander si M. Thiers voulait réellement enlever les canons de Montmartre, et si son but n'était pas plutôt d'obtenir un mouvement populaire qui lui permettrait d'évacuer Paris d'abord, pour le reprendre ensuite, en le noyant dans le sang.

Mais cette émeute, qu'il venait de provoquer, on peut dire qu'il l'avait préparée, et on peut ajouter que, pouvant l'écraser en un tour de main, il la laissa grandir comme un chirurgien qui, rêvant une belle opération, favoriserait la croissance d'une tumeur qu'il aurait pu enlever, à ses débuts, par un simple coup de eiseaux.

Cette insurrection, accompagnée de la défection de l'armée, prit rapidement de telles proportions que M. Thiers, plus que jamais décidé à réaliser son projet et à se réfugier à Versailles, eut hâte de décamper, de se mettre personnellement en sûreté. La peur lui venait, et domina toutes ses résolutions, tous ses actes, durant cette après-midi tourmentée. Il avait une grande hardiesse dans les conceptions politiques; il envisageait résolument les périls à longue

portée, mais devant le danger brutal, immédiat, il perdait la tête. On le vit, durant les journées de 1830, qu'il avait préparées, après avoir rédigé un appel aux armes, se mettre promptement en sûreté, dans la banlieue de Paris. Il ne quitta sa retraite que la bataille finie et la victoire acquise. En 1848, il avait favorisé la campagne des banquets, d'où sortit la révolution, et au premier grondement de l'élémente, il décampa, déguisé. Pendant l'insurrection de juin, il demeura caché dans un placard au fond du logement d'un des secrétaires de la Chambre.

Le Dix-Huit mars, pendant la délibération au ministère des Affaires Étrangères, dans la cour, attendait une voiture toute attelée ; auprès, une escorte de cavalerie était prête à prendre le trot, au premier signal.

Le général Le Flô, devant la Commission d'Enquête, a revendiqué la responsabilité de l'évacuation. Ce fut pourtant M. Thiers seul qui en eut l'idée, la volonté. Il est vrai qu'à l'époque où Le Flô déposait il n'y avait plus aucun danger à faire cette déclaration, il y avait même occasion de tirer vanité de la décision, puisque les événements avaient justifié l'abandon de Paris. Dans l'après-midi du 18 mars, le général Le Flô était, comme son chef, peu rassuré. Il avait hâte de mettre quelques kilomètres entre sa précieuse personne et les fusils des insurgés. Il pressait M. Thiers de déguerpir, parce qu'il pensait le suivre ; ce qu'il fit d'ailleurs avec empressement. L'odeur de la poudre troublait ce guerrier vieilli, qui montrait surtout du goût pour celle d'escampette, et puis le printemps en fleurs partout s'épanouissait, et il estimait que le moment était venu d'aller à la campagne. Il a raconté, en ces termes, l'alerte, rappelant les méprises de comédie, qui précipita le départ.

Je dus consentir à accompagner M. Thiers, a dit le général Le

Flô. Vers trois heures il se produisit un incident qui inquiéta le gouvernement et les représentants qui se trouvaient là. Trois bataillons de la garde nationale, tambours et clairons en tête, passèrent devant l'hôtel des Affaires Etrangères. Nous étions défendus par un seul demi-bataillon de chasseurs à pied, qui était en dehors de la grille, et dans une situation assez compromise par conséquent. Les hommes étaient disposés en tirailleurs tout le long de cette grille. Le moment me parut critique, et je dis : « Je crois que nous sommes flambés, nous allons être enlevés. » En effet, les bataillons qui passaient n'avaient qu'à faire un demi-tour à droite et à pénétrer dans le palais, nous étions pris tous jusqu'au dernier. Je dis à M. Thiers : « Je crois qu'il est important que vous vous sauviez; il y a peut-être un escalier dérobé, par lequel vous pouvez vous retirer, et gagner la rue de l'Université, et de là partir pour Versailles. Il est important que vous le fassiez. Sans quoi le gouvernement va être absolument désorganisé. » M. Thiers suivit mon conseil. Mais les trois bataillons passèrent sans rien dire, ils allèrent faire une manifestation à l'Hôtel-de-Ville, et revinrent une demi-heure après.

Le général Vinoy, de son côté, a raconté ainsi l'épisode du départ :

M. Thiers partit, je crois, à trois heures et demie ou quatre heures; il fallait le faire partir, parce que, s'il tombait aux mains de l'insurrection, c'était le gouvernement désorganisé. Prévoyant cela, j'avais doublé mon escorte, j'avais fait préparer sa voiture et tout était prêt. Je lui dis : « Mettez votre pardessus, la porte du bois de Boulogne est gardée, votre sortie est assurée par là. — J'y avais envoyé un escadron. — Mais, avant de partir, il me donna l'ordre d'évacuer Paris, et surtout de lui envoyer la brigade Daudel, qui occupait tous les forts du Sud et même le Mont-Valérien et Courbevoie. Il jugeait important d'avoir à Versailles cette brigade, qui était celle sur laquelle on pouvait le plus compter.

Ainsi dans la précipitation qu'il mit à s'évader de Paris, M. Thiers donna l'ordre aux généraux d'évacuer tous les forts, y compris le Mont-Valérien. Cette citadelle de Paris, au pouvoir de l'insurrection, c'était Paris imprenable, c'é-

tait la Commune victorieuse, ou tout au moins prolongeant sa résistance si longtemps, puisque le blocus et la famine étaient impossibles, qu'une transaction fût devenue inévitable. Les Parisiens, dans les circonstances qui seront ultérieurement indiquées, ne purent pas malheureusement tirer avantage de l'incroyable sottise de M. Thiers, qui, dans son affolement, ne pensa qu'à fuir, qu'à sauver sa personne. Il oubliait le Mont-Valérien, comme on laisse son parapluie, dans la hâte de quitter un endroit pour monter en voiture.

Ce fut course un peu folle que la sienne, sur la route de Versailles :

Il commanda le départ ventre à terre, dit le comte d'Hérisson. Entouré de cavalerie, le coupé file par les quais. Plus heureux que son maître Louis-Philippe, qui dut se contenter d'un fiacre, Thiers avait deux bons chevaux. Mais ils avaient beau dévorer l'espace, il leur trouvait une allure de tortue. A chaque instant, il passait la tête par la portière en criant : « Marchez donc ! Marchez donc ! Tant que nous ne serons pas au pont de Sèvres, il y aura du danger ! » Le capitaine qui commandait l'escadron et qui galopait à côté du coupé avait beau répondre : « Nous ne pouvons pas aller plus vite, tous nos chevaux vont être fourbus. »

Thiers répétait toujours : « Marchez donc ! marchez donc ! »

Le bienheureux pont de Sèvres fut passé sans encombre, et on laissa souffler les chevaux à la montée de Chaville. Thiers était plus calme. Il se voyait déjà en sûreté à Versailles, et ruminait d'ailleurs l'idée de l'évacuer à la première alerte, pour se sauver au Mans, dont il avait ordonné que l'on conservât la gare à tout prix.

Lorsqu'il fut bien installé à la préfecture de Versailles, n'ayant plus peur, il redevint lui-même, c'est-à-dire, le fourbe par excellence, et au lieu de prendre des mesures immédiates avec le général Appert, qui commandait Versailles, il eut l'air d'être venu là en promenade, pour s'occuper de l'installation de l'Assemblée qui devait se réunir le lendemain.

Il poussa la dissimulation jusqu'à nier la véracité du

récit d'un témoin, M. Jules Richard, rédacteur au *Figaro*, qui, chargé du compte rendu des séances de l'Assemblée, était venu se loger à l'avance, à Versailles, et avait sollicité une audience, un peu tardive, mais que la gravité des circonstances permettait. Il était onze heures et demie du soir, quand ce journaliste, très connu, fut introduit à l'hôtel de la Préfecture. Il trouva le chef du pouvoir exécutif en conversation avec plusieurs personnes, dont le général Appert. Jules Richard raconta le meurtre des généraux. M. Thiers l'interrompit pour affirmer : « Ni le général Lecomte ni le général Clément Thomas n'ont été fusillés. » Il ne voulait pas que ces terribles nouvelles se répandissent, dans son entourage surtout, avant que les troupes qu'il attendait fussent arrivées à Versailles. Il avait, cette nuit-là, si grand peur, et craignait tellement d'être enlevé qu'il retint à la préfecture, a dit Jules Richard, en contant l'épisode, tous les officiers généraux qui s'y présentèrent, et qu'il fit coucher, en travers de la porte de sa chambre, deux soldats, choisis à dessein parmi les prisonniers qui rentraient d'Allemagne.

DERNIER CONSEIL DES MINISTRES A PARIS, CHEZ M. CALMON

L'insurrection joua de malheur, à deux reprises, en cette journée hasardeuse. Deux fois la fortune mit à la portée des Parisiens le salut, la victoire.

Ils avaient le Mont-Valérien abandonné, à leur disposition. Par négligence ou trahison du général en chef provisoire de l'insurrection, Lullier, ils ne purent s'en emparer, et permirent aux Versaillais de le réoccuper.

Ils se trouvèrent à portée d'arrêter M. Thiers et les principaux ministres, et ils n'eurent point l'idée de les faire

prisonniers. Ce n'était pas l'escorte disposée par Vinoy, dans la cour du ministère des Affaires Etrangères, qui aurait pu s'y opposer. Le bataillon fédéré, qui fit si grand peur à M. Thiers, n'eut ni l'inspiration, ni la curiosité de s'informer de ce qui se faisait dans le palais du quai d'Orsay. Il se contenta d'effrayer par son défilé et sa musique, et s'éloigna, laissant les ministres respirer, permettant à M. Thiers de filer sur Versailles pour y organiser la guerre civile. L'occasion, comme le bataillon mal inspiré, passa, et ne se représenta plus. Les choses eussent grandement changé, à la suite de ce beau coup de filet. Il fut manqué, et l'insurrection ne put désormais qu'espérer une victoire par les armes, que les circonstances rendirent d'abord difficile, ensuite impossible. La fortune favorisa donc deux fois M. Thiers et la réaction, durant cette journée fatale.

Les ministres, M. Thiers disparu, se montrèrent peu désireux d'attendre, au palais du quai d'Orsay, le passage de nouveaux bataillons fédérés, qui, plus hardis ou mieux avisés que ceux qui s'étaient contentés de défiler en musique sous les fenêtres, monteraient et viendraient les capturer. Ils se hâtèrent de s'éclipser à leur tour. Ils se donnèrent rendez-vous, pour le soir même, à dix heures, dans un domicile particulier, chez M. Calmon, rue Abbatucci.

Ainsi le chef du pouvoir exécutif fuyait, se terrait, apeuré, dans une préfecture de province, gardé, pendant son sommeil, par deux dogues qu'il supposait fidèles, deux cavaliers de l'ex-garde impériale, et les ministres se cachaient dans Paris, tenaient conseil de gouvernement, comme on conspire, dans un appartement privé, portes closes et rideaux tirés. Paris était bien sans maîtres, sans autorités, livré à lui-même.

Vinrent à ce dernier conseil : le général Le Flô, ministre

de la Guerre ; Jules Favre, Ernest Picard, Dufaure, Jules Simon, l'amiral Pothuau et le général d'Aurelle de Paladines.

La discussion fut vive. L'évacuation de Paris en fut l'unique objet. Les généraux s'en montrèrent partisans, l'opposition vint de la part des ministres civils. Jules Favre notamment déclara qu'il fallait rester à Paris. Nous avons indiqué plus haut les motifs qui semblaient lui dicter cette énergique résolution, dont il avait fait part à la délégation des maires, mais qu'il ne maintint pas.

Le général Le Flô a dit, dans l'Enquête, qu'à cette séance du conseil :

Jules Favre et Ernest Picard déclarèrent formellement qu'ils n'évacueraient pas Paris, qu'ils y resteraient coûte que coûte, fussent-ils y perdre la vie. Je leur répondis : « Vous ferez ce que vous voudrez. J'ai le devoir de sauver l'armée, je la sauverai à tout prix. » Je fis appel aux sentiments de ces messieurs ; ils persistèrent dans leur résolution de ne pas abandonner Paris ; je pris congé d'eux, et je me rendis à l'École militaire, où le général Vinoy avait établi son quartier général.....

Il est donc établi que, vers dix heures du soir, Jules Favre et Ernest Picard voulaient rester à Paris, avec les troupes. Mais les ordres de Thiers étaient formels. Le ministre de la Guerre prenait la responsabilité de l'évacuation. Il en donnait les ordres écrits, et le général Vinoy commençait à les exécuter. Il n'y avait qu'à se soumettre. L'opposition qu'avaient montrée les deux ministres, et que la courageuse résistance de Jules Ferry à l'Hôtel-de-Ville sans doute stimulait, cessa bientôt. Ernest Picard, l'amiral Pothuau, Jules Simon et Jules Favre se rendirent en effet à l'École militaire, et consentirent à l'évacuation si discutée. A deux heures du matin, la plupart des troupes étaient déjà sur la route de Versailles. Les ministres avaient cédé,

n'osant pas entamer la lutte avec Paris, ni surtout avec M. Thiers, et ne comptant guère sur l'intervention des maires, ni sur le résultat des propositions de conciliation qui avaient été faites, et qu'ils avaient acceptées en partie.

Le général Vinoy avait exigé un ordre écrit d'évacuer Paris. Le ministre de la Guerre le lui ayant donné, tout était consommé. On pouvait cependant évacuer la ville, sans abandonner les forts. Le général Vinoy n'avait pas d'ordres concernant les forts. Il a déclaré dans l'Enquête : « C'est M. Thiers qui a donné l'ordre de renvoyer la brigade Daudel qui occupait les forts. » Les ministres n'avaient plus ni autorité ni vouloir.

Le général d'Aurelle de Paladines n'assista qu'en partie à la réunion, son remplacement étant déjà décidé. C'était le premier point, le seul aussi sur lequel on était tombé d'accord, pour donner satisfaction aux demandes de la délégation des maires.

Ce général, avec un dépit mal dissimulé, a rendu compte, en ces termes, de la réunion chez le secrétaire général du ministère de l'Intérieur, Calmon, où il peint bien les sentiments d'inquiétude des ministres. Il fait même ceux-ci peut-être plus pusillanimes qu'ils ne le furent en réalité.

Bien que je fusse dans la pièce à côté, je remarquai que le trouble était assez grand. Cette réunion, si je puis m'exprimer ainsi, était faite d'une manière clandestine. On avait craint de donner l'éveil à la populace. On allait même jusqu'à se préoccuper de savoir si les voitures qui stationnaient en bas devaient y rester. Quelques-uns avaient émis qu'il fallait répartir ces voitures. Il n'y en avait guère que quatre ou cinq à la porte de M. Calmon, pourtant certains disaient qu'il fallait les disperser d'un côté ou d'un autre, de manière à les retrouver dans le voisinage. Quant à l'agitation, elle était grande, très grande... J'ai quitté le commandement à onze heures du soir, par ordre de MM. Picard et Jules Favre, c'est alors que je me suis rendu à l'École militaire...

Sur cette question d'un des membres de la commission :
« Quel est le général qui vous a remplacé ? » M. D'Aurelle de Paladines répondit :

On a parlé de M. Langlois, mais je n'avais rien à faire avec lui. J'en ai été informé par M. Picard. Il y a eu, à ce sujet, une discussion excessivement vive dans le ministère. On a blâmé vivement M. Picard. M. Jules Simon a voulu donner sa démission. M. Dufaure également. Sans consulter le conseil des ministres, MM. Picard et Jules Favre avaient décidé mon remplacement.....

L'abandon de l'état-major de la place Vendôme, et la mollesse dont le général avait fait preuve durant cette journée, justifiaient cette mesure. La destitution du général d'Aurelle de Paladines et son remplacement par le colonel Langlois, c'était le premier point des revendications présentées par la délégation des maires. Ce n'était qu'un article de la transaction, qu'on supposait devoir être de nature à satisfaire la fédération de la garde nationale et l'ensemble de la population. Mais la nomination d'un nouveau commandant en chef de la garde nationale, ce n'était qu'un commencement; il fallait compléter la satisfaction offerte aux Parisiens, notamment en fixant la date très proche des élections municipales, et en assurant que la garde nationale ne serait pas désarmée.

Le conseil des ministres, dans cette séance ultime, crut avoir assez fait en nommant général de la garde nationale Langlois, « dont la gesticulation les rassurait », a dit Lisagaray. Les ministres se séparèrent en prenant leurs dispositions pour évacuer Paris, à leur tour. Ils avaient laissé à un secrétaire général, M. Emile Labiche, le décret nommant Langlois, avec mission de trouver le nouveau général et de communiquer la décision à la réunion des maires.

Les maires rédigèrent alors une proclamation annonçant

à la population qu'ils avaient obtenu la nomination du colonel Langlois et la promesse des élections municipales. De son côté, le colonel Langlois, tout à fait ravi, se mettait à la besogne : il exprimait, en phrases pompeuses, sa satisfaction d'être placé, par la confiance du gouvernement et de l'Assemblée Nationale, à la tête de la belle garde nationale parisienne. Le langage était redondant autant qu'était inutile la nomination : ce n'était, en un pareil moment, ni ce qu'il fallait dire, ni ce qu'il fallait faire. Le naïf et impétueux Langlois n'allait pas tarder à s'en apercevoir. Quant au gouvernement, il était dispersé, disparu, et ne se préoccupait guère ni de la façon dont le général qu'il venait de donner à la garde nationale serait accueilli par elle, ni de savoir comment le nouveau chef prendrait possession de l'Hôtel-de-Ville, ainsi qu'il avait l'intention de le faire sur-le-champ, selon sa déclaration à la réunion des maires et députés, à la mairie du II^e arrondissement.

DERNIÈRE RÉSISTANCE DE JULES FERRY

Jules Ferry avait essayé de conserver l'Hôtel-de-Ville, qu'il considérait justement comme la suprême forteresse du gouvernement. Tant qu'on tenait l'Hôtel-de-Ville, on semblait tenir Paris, et l'émeute, caoutonnée dans les quartiers excentriques, ne pouvait se proclamer victorieuse. Le maire de Paris avait, dès les premières heures matinales, déployé son énergie habituelle. Il avait pris toutes les mesures défensives pour conserver l'Hôtel-de-Ville, et l'expérience du 31 octobre l'avait guidé. Il n'avait pour le seconder que le colonel Vabre, le commandant militaire, qui se signala par la suite, lors de la répression versaillaise, comme un des plus féroces exterminateurs. L'Hôtel-de-Ville était barricadé, les fenêtres matelassées, garnies de

fascines. Il eût fallu du canon et entreprendre un véritable siège pour s'en emparer. Il y avait, comme troupes à la disposition du maire, 300 hommes de la garde républicaine, fantassins, un excellent régiment de ligne, le 110^e, qui avait gardé pendant le siège l'importante redoute du Sud, les Hautes-Bruyères. On disposait de 30.000 paquets de cartouches. Le maire avait eu la précaution d'envoyer des voitures à la manutention chercher des vivres. Il ne pouvait être pris par la famine, et il se sentait en mesure de repousser toute attaque de vive force.

Aucun développement ne pourrait faire mieux connaître sa ferme attitude et sa contenance résolue que la reproduction des dépêches qu'il a échangées, ce jour-là, avec le gouvernement ou la préfecture de police. Il avait pu en conserver les originaux, et il les a communiqués à la Commission d'Enquête, au cours de son intéressante déposition.

M. Jules Ferry, après avoir rappelé sommairement les divers événements de la matinée du Dix-Huit mars, a exposé en ces termes ses actes et ses intentions dans la journée et la soirée.

A deux heures et demie, entrait dans mon cabinet un officier de gendarmerie de la caserne Lobau, qui me dit : « Je viens de recevoir l'ordre d'évacuer la caserne ; je ne comprends pas pourquoi. Si on l'évacue, elle sera prise immédiatement par les insurgés »

C'est, Messieurs, la caserne qui est la plus rapprochée du quai : elle commande le petit jardin qui est situé derrière l'Hôtel-de-Ville et l'abandonner c'est livrer l'entrée de la Mairie de ce côté. J'envoyai sur-le-champ la dépêche suivante au préfet de police :

« 18 mars 1871, 2 h. 50 du soir.

« Maire de Paris à Préfet de Police.

« On fait évacuer la caserne Lobau. C'est comme si on livrait

« l'Hôtel-de-Ville. Qui a donné cet ordre ? C'est certainement un
« malentendu.

« Signé : Jules Ferry. »

A trois heures, j'insiste et je précise :

« 18 mars 1871, 3 h. du soir.

« Maire de Paris à Préfet de Police.

« Il y a 83 hommes dans la caserne Lobau, 40.000 cartouches ;
« impossible à enlever. La caserne commande le jardin de l'Hô-
« tel-de-Ville. Il vaudrait mieux en renforcer la garnison. Si on
« l'évacue on la livre à l'insurrection. Je m'oppose à l'exécution
« de cet ordre évidemment irréflecti.

« Signé : Jules Ferry. »

J'adressai en même temps au ministre de l'Intérieur et au
Président du Conseil, que je croyais encore au ministère des
Affaires Etrangères, mais qui n'y était plus, une dépêche ainsi
conçue :

« 18 mars 1871, 3 h. 15 du soir.

« Maire de Paris à Intérieur, à Président du Conseil, à Affaires
« Etrangères.

« Un ordre général est donné d'évacuer les casernes. On a
« ainsi livré celle du Prince Eugène.

« Ordre aussi d'évacuer caserne Lobau. Je m'y oppose, c'est
« livrer l'Hôtel-de-Ville, et je ne subirai pas cette extrémité hon-
« teuse.

« Je vous demande pardon de ces expressions un peu vives,
« mais, vous le comprenez, la situation elle-même est très vio-
« lente.

« Vous devez garder l'Hôtel-de-Ville et ses casernes, qui sont
« une forteresse, ainsi que la Préfecture de Police. Il semble
« qu'on perde la tête.

« Signé : Jules Ferry. »

J'eus communication de la dépêche suivante de la préfecture de
police :

« 18 mars 1871, 3 h. 30 du soir.

« Général Valeutin à colonel Vabre, commandant l'Hôtel-de-
« Ville,

« Le régiment de ligne qui vous gardait s'est-il replié ? et qu'a-
« vez-vous pour vous garder, abstraction faite de Lobau ? »

Je prends la plume et je répons :

« 18 mars, 3 h. 35 du soir.

« Maire de Paris à Préfet de Police.

« Nous gardons naturellement le 110^e de ligne, n'ayant point l'intention de livrer l'Hôtel-de-Ville. Quant aux 83 gendarmes de Lobau, ils ne peuvent vous être nécessaires, et ils valent mieux que 500 soldats. Il faut absolument nous les laisser.

« Signé : Jules Ferry. »

Voici la réponse du général Valentin :

« 18 mars 1871, 3 h. 15 du soir.

« Général Valentin à Maire de Paris.

« Gardez la Garde Républicaine à Lobau. Ce n'est que dans le cas où la troupe de ligne se replierait qu'il y aurait lieu d'évacuer la caserne. »

A 4 heures 20 je reçus du général en chef la dépêche suivante, qui m'enchanta parce qu'elle me donnait raison :

« 18 mars 1871, 4 h. 20 du soir.

« Général en chef à Préfet de Police et Maire de Paris.

« Qui donc a donné l'ordre d'évacuer casernes Lobau et Napoléon ?

« Ce n'est pas moi, je suis disposé à les faire renforcer. »

Je répondis :

« 18 mars 1871, 4 h. 50 du soir. »

« Maire de Paris à général Vinoy et à Intérieur.

« L'ordre d'évacuer était signé par le colonel de la garde républicaine. Le général Valentin parlait de faire replier le 110^e, qui est dans la caserne Napoléon. J'ai refusé formellement de laisser faire, sans quoi non seulement Lobau, mais Napoléon seraient livrés ; à cette heure Napoléon aurait besoin d'être renforcée, non comme nombre mais comme esprit.

« Signé : Jules Ferry. »

Vient maintenant une dépêche circulaire du général Valentin au gouvernement :

« Circulaire de Paris.

« 18 mars, 5 h. 20 m. du soir.

« Général Valentin à général Vinoy, général Le Flô, général

« Paladines, Président du gouvernement, Affaires Etrangères, Intérieur, Justice et Maire de Paris.

« Les casernes du Château-d'Eau et du faubourg du Temple ont été envahies sans résistance de la part des soldats, qui ont

« livré leurs armes, et se répandent dans les rues en criant :
 « Vive la République ! Celle du Château-d'Eau est occupée par
 « le 107^e bataillon. Les armes paraissent servir à armer des mo-
 « biles et des soldats libérés. On parle de projets d'attaque contre
 « la préfecture de police, la ville et la place Veudôme. »

« 18 mars 1871, 5 h. 45 m. du soir.

« Général Valentin à généraux Vinoy, Le Flô, Paladines,
 « Président du Gouvernement, Affaires Étrangères, Intérieur,
 « Justice et Maire de Paris (circulaire).

« Les 82^e et 131^e bataillons semblent se diriger sur la préfec-
 « ture avec des intentions hostiles. Je prends des préparatifs de
 « défense ; on fait des barricades autour de Mazas. »

« 18 mars 1871, 6 h. 20 m. du soir.

« Général Valentin à généraux Vinoy, Le Flô, Paladines,
 « Président du Gouvernement, Affaires Étrangères, Intérieur,
 « Justice et Maire de Paris (circulaire).

« Le 194^e bataillon cerne l'Hôtel-de-Ville, Lobau a été renfor-
 « cée d'une compagnie. »

Vingt minutes avant, j'avais télégraphié ceci au gouverne-
 ment :

« 18 mars 1871, 6 h. du soir.

« Maire de Paris à Intérieur, à Garde Nationale, à Affaires
 « Étrangères.

« La place de l'Hôtel-de-Ville est occupée par des bataillons
 « hostiles, nous sommes cernés.

« Signé : Jules Ferry. »

« 18 mars 1871, 6 h. 15 m. du soir.

« Maire de Paris à Préfet de Police, à général Vinoy.

« Les bataillons qui occupent la place sont peu nombreux ; que
 « les casernes tiennent bon ; seulement la caserne Napoléon est
 « attaquée par derrière. »

Il y avait eu en effet une petite tentative, qui n'a pas réussi.

« Maire de Paris à Préfet de Police, Intérieur, Président du
 « gouvernement, Garde Nationale, général Vinoy.

« Le bataillon qui cernait l'Hôtel-de-Ville, après avoir chargé
 « ses armes et stationné quelque temps, se retire. La caserne
 « est en parfait état. »

L'attaque avait été repoussée.

Vuici maintenant la dépêche, qui tomba sur nous comme un
 coup de foudre.

« 18 mars, 6 h. 10 m. du soir.

« Préfet de Police à Général Vinoy, Guerre, Président du Pouvoir exécutif, Intérieur, Justice, Affaires Etrangères, Maire de Paris.

« Un sergent-major vient de me dire que les généraux Lecomte et Clément Thomas avaient été fusillés, après jugement d'une cour martiale. Il avait vu les cadavres.

« Signé : Valentin. »

« 18 mars, 6 h. 55 m. du soir.

« Maire de Paris à Préfet de Police, général Vinoy, général Le Flô, Intérieur, Président du Gouvernement.

« On construit des barricades au pont Louis-Philippe, rue Bourtibourg, on va évidemment en faire dans toutes les petites rues intermédiaires, le but est d'isoler l'Hôtel-de-Ville.

« J'attire votre attention sur l'importance de bien garder le nouvel Hôtel-Dieu et le pont d'Arcole ; du pont d'Arcole, avec une mitrailleuse, on pourrait balayer la place si cela devenait nécessaire. »

Me voici arrivé au dernier incident de la journée. Je tiens particulièrement à m'en expliquer, à raison de l'immense responsabilité qui pesait sur moi comme maire de Paris.

Je ne prétends nullement qu'on ait eu tort de faire évacuer l'Hôtel-de-Ville et les casernes. Il s'agit là en effet d'un acte militaire qui engage tellement la responsabilité d'un chef supérieur, que personne n'a le droit de dire qu'il ait eu tort.

Quant à moi, je tiens à montrer que je n'ai quitté mon poste que quand il m'a été absolument impossible d'y rester.

Vous venez de voir que j'avais lutté dans la journée contre l'évacuation de la caserne Lobau.

Vous vous rappelez que le général Vinoy m'avait télégraphié qu'il m'avait donné l'ordre qu'il était d'avis de fortifier les casernes au lieu de les évacuer ; or — et ceci vous montre avec quelle rapidité les événements se précipitaient — à sept heures, j'appris indirectement, car on ne me communiquait rien officiellement, que le général Derroja, qui commandait en chef l'Hôtel-de-Ville et les casernes, avait reçu du général Vinoy l'ordre écrit d'évacuer immédiatement les casernes. J'allai trouver le général qui était dans un cabinet voisin du mien et je lui dis : « Comment se fait-il que vous receviez des ordres, sans que j'en sois avisé ? » Il me répondit : « Voilà le fait. Je ne sais pas ce qui se passe. » Or, l'ordre était

sur un papier assez sale et de mauvaise apparence, je pensai que c'était peut-être un faux ordre, et je demandai qu'il fût vérifié.

J'écrivis en conséquence au ministre de l'Intérieur, au Président du gouvernement et au général Vinoy, la dépêche que voici :

« 18 mars 1871, 7 h. 15 m. du soir.

« Maire de Paris à Intérieur, Président du Gouvernement,
« Général Vinoy.

« Le général Derroja me communique un ordre daté de 6 heures
« ordonnant l'évacuation de la caserne Napoléon et de l'Hôtel-de-
« Ville et signé : Vinoy — cet ordre est contraire à une dépêche
« du général Vinoy toute récente, qui se plaignait de l'ordre d'é-
« vacuation précédemment reçu. Je prie le ministre de l'Intérieur
« et le président du gouvernement de me confirmer cet ordre,
« par dépêche.

« L'Hôtel-de-Ville n'aura plus un défenseur; entend-on le livrer
« aux insurgés, quand, pourvu d'hommes et de vivres, il peut
« résister indéfiniment? Avant d'évacuer, j'attends ordre télé-
« graphique.

« Signé : Jules Ferry. »

Comme la réponse ne venait pas, je télégraphiai de nouveau au ministère de l'Intérieur :

« 18 mars 1871, 7 h. 40 m. du soir.

« Maire de Paris à Intérieur. Je réitère ma question au sujet
« de l'ordre d'évacuation. Allons-nous livrer les caisses et les
« archives? car l'Hôtel-de-Ville, si l'ordre d'évacuer est maintenu,
« sera mis au pillage. J'exige un ordre positif pour commettre
« une telle désertion et un tel acte de folie.

« Je vous demande toujours pardon pour les expressions qui
« sont en rapport avec la situation. »

A 7 h. 50 m. je reçus de M. Picard, ministre de l'Intérieur, la réponse suivante :

« Intérieur à Maire de Paris. Suspendez l'évacuation. Je vais
« vérifier l'ordre et le discuter avec le général.

« Signé : Ernest Picard. »

Vous voyez que le ministre de l'Intérieur ne connaissait pas plus que moi, l'ordre d'évacuation, puisqu'il se rendait à l'état-major pour le discuter avec le général Vinoy.

J'eus quelque peine à obtenir du général Derroja de surseoir à l'exécution de cet ordre, qui était extrêmement pressant, et qui le préoccupait beaucoup. Il sentait sa responsabilité compromise,

et il ne voulait pas attendre la réponse. Je lui dis : « Si vous n'attendez pas la réponse, je reste ici. Il y a là le 101^e bataillon qui n'attend que notre départ pour entrer, et je vous rends responsable des conséquences. »

Il consentit enfin à me laisser télégraphier, et à attendre la réponse, c'est-à-dire la dernière dépêche que je viens de vous lire. Le général Derroja n'en fut pas satisfait. Il voulait une dépêche directe du ministre de l'Intérieur.

Je télégraphiai alors au ministre de l'Intérieur :

« 18 mars 1871, 8 h. soir.

« Maire à Intérieur. Malgré la communication précédente au général qui commande ici, ce dernier veut évacuer immédiatement. Prière de lui envoyer un ordre formel d'attendre la réponse du général Vinoy ».

L'ordre formel arriva à 8 h. 12 m.

« 18 mars 1871, 8 h. 12 soir.

« Intérieur à Maire de Paris et général commandant la caserne de Lohau. Sous votre responsabilité personnelle, ordre formel de ne pas évacuer ; attendre communication du général Vinoy qui est prévenu.

« Signé : Ernest Picard. »

Pour mieux assurer la vérification de l'ordre, j'avais, d'accord avec le général Derroja, envoyé un de ses officiers au quartier général du Louvre. Le général Vinoy était absent. L'officier ne rencontra que son chef d'état-major, M. Filippi, qui, instruit de la situation, répondit par un petit mot au crayon : « Il me paraît convenable de se conformer aux ordres de M. le ministre de l'Intérieur, c'est-à-dire, suspendre l'évacuation. » J'étais encore une fois triomphant, puisque mon idée était de rester à l'Hôtel-de-Ville.

M. Derroja ne se tint pas pour battu, et renvoya un officier au général Vinoy, à l'École militaire, pour avoir des éclaircissements.

Pendant ce temps, je télégraphiai au ministre de l'Intérieur, à 8 h. 25 m. du soir, la dépêche suivante :

« 18 mars 1871.

« Maire de Paris à ministre de l'Intérieur.

« Avec cinq cents hommes, je suis certain de tenir indéfiniment dans l'Hôtel-de-Ville. L'évacuation de la préfecture de police

« est insensée. Les barricades qui se font tout autour d'ici ne sont pas sérieuses. »

Nous avons pu, en effet, faire constater par nos gens que c'étaient des barricades tout à fait improvisées.

Sur ces entrefaites revint l'officier qui s'était rendu auprès du général Vinoy. Il rapportait l'ordre écrit et formel de tout évacuer.

Je tentai un dernier effort et j'écrivis au ministre de l'Intérieur :

« 18 mars 1871, 9 h. 50 m. du soir.

« Maire de Paris à Intérieur.

« Je reçois l'ordre du général Vinoy d'évacuer l'Hôtel-de-Ville. « Pouvez-vous m'envoyer des forces? Répondez immédiatement. »

Vingt minutes après, il me répond :

« 18 mars 1871, 9 h. 50 du soir.

« Intérieur à Maire de Paris. Votre dépêche a été transmise au « gouvernement avec invitation de vous répondre directement et « immédiatement, et ne puis prendre sur moi de donner l'ordre « de désobéir à Vinoy. »

Mais comme aucune nouvelle n'arrivait, le général Derroja me dit : « C'est tout ce que je puis faire. J'ai épuisé les dernières limites de mon droit. Je vais faire évacuer l'Hôtel-de-Ville. »

A 9 h. 55 m. je télégraphiai une dernière dépêche au ministre de l'Intérieur :

« 18 mars 1871, 9 h. 55 m. soir.

« Maire de Paris à Intérieur.

« Les troupes ont évacué l'Hôtel-de-Ville. Tous les gens de « service sont partis. Je sors le dernier. Les insurgés ont fait « une barricade derrière l'Hôtel-de-Ville, et arrivent en même « temps sur la place, en tirant des coups de feu.

« Signé : Jules Ferry. »

C'est ainsi que l'Hôtel-de-Ville se trouva occupé par l'insurrection une demi-heure après. Les insurgés eux-mêmes ignoraient ce qui se passait dans l'intérieur de l'édifice. Ils furent assez surpris, n'a-t-on dit, de trouver les portes ouvertes.

(Enquête parlementaire. Déposition de M. Jules Ferry.)

Ainsi le général en chef Vinoy, le préfet de police général Valentin, le ministre de l'Intérieur Picard furent tous

d'avis d'abandonner l'Hôtel-de-Ville. Le général Derroja fit montre d'un empressement fébrile à décamper; quant au commandant militaire Vabre, il n'eut jamais de courage que contre des prisonniers désarmés, et il tremblait à l'idée d'avoir à obéir à Jules Ferry, et à résister aux gardes nationaux, armés et menaçants.

A dix heures et demie, quand officiers et soldats eurent déserté leur poste de combat, et que Jules Ferry se trouva seul, dans son cabinet vide, au milieu du palais municipal devenu silencieux, il lui fallut songer à son tour à une retraite devenue forcée. Il rangea ses papiers, prit le texte des dépêches échangées, qu'il gardait, pour l'histoire et non pour sa justification. De quoi aurait-on pu l'accuser? D'avoir été brave et d'avoir fait son devoir? Il a pu sauver ces documents si précieux pour la connaissance de ces faits inouis. Il sortit seul, à pied, le front haut, mais le cœur oppressé. Il quitta le dernier, comme un capitaine son bord, le vaisseau de la Ville de Paris, qu'il avait défendu jusqu'à la dernière minute, au moment où les vagues de l'insurrection allaient le submerger.

Jules Ferry se rendit à la mairie du 1^{er} arrondissement, où MM. Adam, maire, et Méline, adjoint, avec plusieurs chefs de bataillon, se trouvaient réunis. Ils se disposaient à se rendre à la mairie du 11^e arrondissement, où Tirard, Bonvalet et les autres maires et députés de Paris se tenaient en permanence, quand une foule compacte et hurlante se massa sur la place Saint-Germain-l'Auxerrois, criant : « Il nous faut Ferry ! Mort à Ferry ! » Quelque traître, ou le hasard, avaient fait connaître sa présence dans la mairie. Des gardes nationaux isolés s'étaient joints à la foule et donnèrent une apparence de service commandé au rassemblement. On somma les personnes présentes dans les locaux de la mairie de sortir. On procéda à un filtrage. On

demandait les noms, et l'on scrutait les physionomies. Si Jules Ferry sortait de cette façon, il était inévitablement reconnu, signalé, empoigné, livré, comme un martyr des anciens jours, aux fauves démuselés de la plèbe. Le sort de Clément Thomas et de Lecomte lui était infailliblement réservé. Il avait accumulé pendant le siège, à raison de la disette, dont on le rendait injustement responsable, et par sa vigoureuse attitude dans la journée du 31 octobre, des haines furieuses. On le fit heureusement partir par une porte de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, communiquant avec la mairie et avec la petite rue des Prêtres, obscure et déserte. Il put gagner, sans être inquiété, le domicile d'un de ses amis, où il passa la nuit. Le lendemain, il se rendait à Versailles. Paris était définitivement sans maître, et la place était libre pour un pouvoir nouveau.

LES MAIRES DÉCIDENT LA RÉSISTANCE

Les maires attendaient toujours, à la mairie du II^e arrondissement, les décisions des ministres. MM. Bonvalet et Labiche couraient vainement dans tous les ministères, cherchant le gouvernement, et ne trouvaient personne. Ils rapportèrent, vers cinq heures du matin, le décret nommant le colonel Langlois général de la garde nationale. Il manquait une formalité à cette nomination : dans leur trouble, et pressés de s'esquiver, les ministres avaient oublié de signer le décret. Il se trouvait d'ailleurs sans objet : le colonel Langlois, qui revenait du *Journal officiel*, où il avait été retirer sa proclamation déjà donnée à composer, arrivait à la mairie, et annonçait qu'il n'acceptait pas les fonctions qu'on venait de lui conférer. Il pria en conséquence les maires de recevoir sa démission.

M. Tirard, président de la réunion, déclara alors qu'on

n'avait plus qu'à se retirer, mais qu'il informerait le gouvernement, dès qu'il le pourrait, que les maires de Paris entendaient rester à leur poste, qu'ils attendaient du gouvernement des pouvoirs régularisés pour prendre toutes les mesures que la situation comportait, et aussi afin d'encaisser la solde nécessaire au paiement des gardes nationaux qui se rangeraient sous leurs ordres. Cette proposition fut acceptée. M. Labiche se chargea de transmettre cette décision à Versailles, et de porter la réponse du gouvernement à M. Tirard.

Ce fut ainsi que commença la résistance, dont la mairie du II^e arrondissement devait être le centre, jusqu'à la nomination des membres de la Commune.

Les maires contre le Comité Central, c'était le début de la guerre civile.

ARRESTATION DU GÉNÉRAL CHANZY

Un incident, qui aurait pu devenir grave, s'était produit dans la journée, vers cinq heures du soir, à la gare d'Orléans.

Le train de Tours arrivait, et parmi les voyageurs se trouvaient le général Chanzy et M. Edmond Turquet, député de l'Aisne.

Le général Chanzy se rendait à Paris, ou plutôt à Versailles, non pas comme militaire, mais en sa qualité de député des Ardennes à l'Assemblée Nationale.

Le 18 mars était le jour anniversaire de sa naissance.

Antoine-Eugène-Alfred Chanzy avait 48 ans. Il était né le 18 mars 1823, à Nouart, dans les Ardennes. C'était un soldat de race. Son père avait été capitaine de cuirassiers sous l'Empire. Le futur général porta d'abord le sac. Il s'engagea, et, admis à Saint-Cyr, il en sortit sous-lieute-

nant aux zouaves en 1841. Ce fut un de ces énergiques africains qui achevèrent la conquête de l'Algérie, et en assurèrent la pacification. Il se trouvait chef de bureau à Tlemcen, quand éclata la guerre d'Italie. Il fit cette courte et glorieuse campagne, comme chef de bataillon du 23^e de ligne. Il fut ramené en Algérie comme colonel, devint général de brigade, et à la déclaration de guerre sollicita un commandement. que le ministre Lebœuf lui refusa. Il passait pour avoir des opinions libérales, d'où son peu de crédit à la cour. Le gouvernement du 4 Septembre se hâta d'accepter ses services. Il fut successivement nommé général de division, puis commandant du XVI^e corps à l'armée de la Loire. Il se battit vaillamment, et heureusement, à Coulmiers et à Patay. Il fut nommé général en chef de l'armée de la Loire, en remplacement de l'incapable général d'Aurelle de Paladines. Gambetta l'avait en haute estime. Il le considérait comme à peu près le seul général de valeur, au milieu de l'infériorité des autres chefs de nos armées en déroute. Son nom, avec ceux de Gambetta, de Freycinet, de Garibaldi, de Faidherbe, est inséparable de la résistance honorable opposée, avec des forces insuffisantes, inexercées surtout, aux armées allemandes sans cesse renforcées, bien organisées, et entraînées par les victoires. Il soutint, pendant six jours, un combat désespéré, c'est la retraite du Mans, 21 janvier 1871. Retranché à Laval, derrière la Mayenne, il reformait déjà son armée, et se préparait à recommencer dans l'ouest une campagne qui aurait pu être fatale aux envahisseurs. On aurait eu peut-être alors une guerre de Vendée, mais républicaine, avec le harcèlement de l'ennemi, dans les halliers, par les chemins creux, derrière les buissons, quand la nouvelle de l'armistice vint lui faire tomber des mains le tronçon d'épée qu'il tenait encore si vaillamment. Avec ces débris d'armées pouvait-

il, sinon acquérir la grande victoire, du moins épuiser, laisser l'ennemi, et donner à Gambetta le temps de lancer en avant les armées nouvelles qu'il organisait? Peut-être. Chanzy, plus que tous les autres généraux, avait sauvé l'honneur et conservé l'espérance.

Il fut par la suite gouverneur de l'Algérie, sénateur inamovible et fut porté, sans son assentiment, comme candidat à la présidence de la République. Il est mort, il y a quelques années, glorieux et respecté de tous les partis.

C'était donc au Dix-Huit mars une personnalité restée sympathique, et l'on ne saurait expliquer les mauvais traitements dont il fut l'objet, et les dangers qu'il courut à sa descente de wagon, que par la sottise et la fureur irréflectée de cette foule impulsive et ignorante, que l'on vit surgir aux premières et aux dernières heures de l'insurrection.

A l'entrée en gare du train, un wagon-salon attira l'attention du piquet de gardes nationaux de service. Ces gardes faisaient partie des bataillons du XIII^e arrondissement. Dans ce quartier, organisé, bien avant le Dix-Huit mars, pour la résistance, commandait Duval, qui avait pris le titre de général. La consigne avait été donnée, dans l'après-midi, à la nouvelle, bien vite connue sur la rive gauche, que les troupes allaient être dirigées sur Versailles, d'arrêter tous les officiers venant d'Allemagne ou de la province, qui débarqueraient aux gares. C'était un ordre absurde, puisqu'on n'empêchait pas les régiments cantonnés sur la rive gauche de sortir de Paris et de gagner Versailles. Se conformant à ces ordres, les gardes nationaux arrêtaient le général, sur le quai. Chanzy ne se cachait nullement. Il était en uniforme, tenue de campagne, avec la plaque de la Légion d'honneur. Il est certain que les gardes qui l'arrêtaient ignoraient sa personnalité et le prenaient pour un « général quelconque ». Une de ces méprises, comme

il s'en produit fréquemment dans de telles bagarres, fit crier à quelqu'un dans la foule : « C'est Ducrot ! » Des menaces et des cris de mort s'élevèrent aussitôt. Ducrot était fort impopulaire ; on ne lui pardonnait ni sa défaite à Champigny, ni son attitude réactionnaire, ni ses dédain envers la garde nationale. Le bruit courut aussi que c'était Vinoy qu'on venait d'arrêter. La fureur de la foule allait croissant. Léo Meillet, adjoint au maire du XIII^e arrondissement, aussitôt prévenu, accourut et fit conduire le général et le député Turquet, qui voulut l'accompagner, à la mairie. Léo Meillet voulait faire mettre en liberté immédiatement les deux prisonniers, mais Duval survint. Il insista pour qu'on gardât, au moins provisoirement, le général. Dans sa pensée, Chanzy devenait un otage. Il y eut alors un conflit entre Léo Meillet et Duval.

LÉO MEILLET

Léo Meillet était un jeune méridional, plein d'énergie, très brun, trapu, la mine sévère, l'allure grave, toujours vêtu de noir, ancien principal clerc d'avoué à Paris. Né à Marmande (Lot-et-Garonne), en 1846, il était venu faire son droit à Paris, et s'était fait connaître dans les clubs, pendant le siège. Ses harangues, pleines de patriotisme, n'avaient rien de la redondance gasconne. C'était au contraire l'un des orateurs populaires les plus précis, exprimant toujours ce qu'il voulait dire, et rien que ce qu'il fallait dire. Il tenait, de sa pratique des affaires contentieuses, une netteté de langage et une fermeté de décision qui le firent apprécier dans l'exercice de ses fonctions administratives. Il était très estimé comme adjoint au maire du XIII^e arrondissement.

Il avait été l'un des premiers propagateurs de la Libre-

Pensée. Il eut, comme tel, une altercation au sujet du convoi d'un ami, que la famille voulait conduire à l'église, malgré la volonté formelle du défunt et les désirs de la veuve. Il empêcha, avec quelques amis, le cercueil d'être porté dans la chapelle Bréa. Le prêtre, qui attendait sous le portail, voulut insister. Il y eut des protestations, des cris de : vive la République ! un commencement de bagarre. Le corps fut mené d'autorité directement au cimetière. Mais on était sous l'empire, et une telle attitude n'était pas faite pour plaire au pouvoir. Le curé se plaignit. On poursuivit Léo Meillet, en police correctionnelle, pour cris séditieux et trouble apporté à l'exercice du culte. Il fut condamné à six mois de prison.

Léo Meillet conserva un mauvais souvenir de cette chapelle Bréa, aussi fit-il, plus tard, la motion à la Commune de la démolir, comme il proposa également la démolition de la chapelle dite expiatoire, consacrée à Louis XVI. Quand M. Turquet, par la suite, lui demanda ce qui l'avait poussé à faire ces deux propositions, qui lui valurent une condamnation à mort de la part des conseils de guerre, il lui répondit : « Je trouve que ceux qui ont assassiné le général Bréa ont eu très grand tort, mais je trouve aussi qu'il n'est pas bon que, dans un pays comme le nôtre, on élève des monuments, comme la chapelle Bréa, comme la chapelle de Louis XVI aussi, qui entretiennent un perpétuel souvenir des crimes et des dissensions civiles du passé. »

La Commune avait cependant d'autre besogne plus urgente et plus utile que la démolition de monuments qui n'avaient plus guère qu'une signification décorative.

Il avait été l'un des signataires de l'*Affiche Rouge* pendant le siège, où les membres du gouvernement de la Défense étaient violemment attaqués, et fut compris dans les poursuites dirigées pour ce fait contre Tridon, Pindy,

Oudet, Pillot, Demay et Regère. Le XIII^e arrondissement l'envoya siéger à la Commune par 6.664 voix. Il fit partie de la commission des relations extérieures (affaires étrangères), fut membre du Comité de salut public et nommé gouverneur de Bicêtre. Il fut sauvé, lors de la répression, par Edmond Turquet se souvenant de son intervention puissante au 18 mars. M. Turquet a reconnu loyalement et courageusement, à Versailles, qu'il avait aidé Léo Meillet à gagner l'étranger.

Il m'a sauvé la vie, dit-il énergiquement, ainsi qu'au général Chanzy et au général Langourian. J'avais cru comme tout le monde qu'il était fusillé. Un jour, à la Chambre, je reçois un mot qui me fait bondir. C'était Léo Meillet qui n'était pas mort, et qui me demandait l'hospitalité. Que faire ? Cet homme m'avait sauvé. Je pars pour Paris, et une heure après, à 6 heures 55 minutes, un homme sonne chez moi ; c'était lui. J'envoyai une dépêche télégraphique à M^{me} Turquet, en lui disant de revenir avec sa femme de chambre. Ma femme revint ne sachant ce que cela voulait dire. Pendant quatorze jours, elle et sa femme de chambre ont donné la nourriture à ce malheureux. Le quatorzième jour, un de mes amis m'apporta un passeport très régulier. Je lui dis : « Voilà un passeport. » Il me répondit : « Il faut que vous m'accompagniez à la gare, parce que si j'y étais arrêté, on m'écharperait peut-être, vous me servirez de caution. » Je le menai à la gare du Nord, nous sommes arrivés vingt minutes trop tôt. Il a été magnifique de sang-froid, et la police a été très maladroite, car il y avait là des agents qui me connaissaient, et qui ne l'ont pas reconnu. Il est arrivé à la frontière belge. Là, son passeport n'était pas visé, il ne put passer. Il revint à Saint-Quentin, où il y a un consul belge, on lui donna un visa régulier et il repartit, il fut arrêté encore à..., mais enfin on le laissa passer.

Il avait à Paris une maîtresse, dont il avait fait son capitaine d'état-major ; la police le savait et cette femme lui a témoigné un dévouement sans bornes. Trois fois de suite elle s'était fait prendre, et trois fois on l'avait relâchée, parce que la police, sachant que Meillet n'était pas fusillé, espérait le prendre chez elle. Meillet, arrivé à Bruxelles, lui écrivit une lettre, et c'est ainsi qu'on sut ce qui s'était passé.

Edmond Turquet faillit être inquiété pour avoir fait échapper un communard. « Si j'ai commis un délit, dit-il dignement, et si la justice veut m'en demander compte, je suis à sa disposition. » Le président de la commission répondit : « Ce délit existe, mais on ne vous en demandera probablement pas compte, puisque Léo Meillet vous avait sauvé la vie. » La gratitude de M. Turquet et l'intervention généreuse, autant que périlleuse, de Léo Meillet sont des actes trop honorables, trop rares aussi, dans cette terrible époque, pour qu'on ne les mentionne pas en louant leurs auteurs.

Léo Meillet se réfugia en Ecosse. Il fonda à Glasgow un cours qui fut très suivi, et devint maître de conférences à l'école supérieure d'Edimbourg. Revenu en France, en 1896, il se présenta aux élections dans le Lot-et-Garonne. Il fut nommé et siégea au groupe socialiste. Il ne fut pas réélu en 1900. Nommé directeur de l'asile d'aliénés de Cadillac, près Bordeaux, il y est mort en 1907. Il avait 61 ans.

CHANZY ET EDMOND TURQUET PRISONNIERS

Ce fut Duval qui fit garder prisonnier le général Chanzy, malgré Léo Meillet. Celui-ci déclara qu'il était seul maître à la mairie, et comme Duval réclamait le prisonnier « au nom des lois de la guerre! », disait-il pompeusement, l'adjoind lui répliqua : « Vous ne représentez que l'insurrection, moi je suis nommé par les électeurs, investi d'un mandat régulier. Vous n'arrêterez pas le général Chanzy, et la preuve c'est que je vais l'emmener chez moi! »

M. Turquet a raconté en ces termes pittoresques les péripéties de son arrestation et de celle du général Chanzy :

En effet, il nous emmena, malgré la présence de Duval, le

révolver au poing, dans son appartement de l'avenue d'Italie. Nous restâmes là, jusqu'à une heure et demie du matin. C'est alors que se place un fait qu'il est bon que la commission connaisse, et que je n'ai pas dit à la tribune.

Nous étions dans le salon, très modeste, de Meillet, nous y étions arrivés escortés par des bons bataillons du XIII^e arrondissement, — du moins ce que M. Meillet appelait l'un des bons bataillons.

Quand nous arrivâmes, une quinzaine d'officiers du bataillon vinrent se grouper autour de lui.

Quelques-uns d'entre eux, les plus exaltés, faisaient des reproches au général sur son attitude à l'armée de la Loire, prétendant qu'il n'avait pas fait tout ce qu'il aurait dû faire. Les choses s'envenimaient. Un certain nombre de simples gardes étaient entrés dans la première pièce, et je sentais très bien que nous étions dans une situation des plus graves.

Dans le désir de sauver la vie du général, que je croyais très menacée, parce qu'on entendait sous la fenêtre du bruit qui allait en augmentant sans cesse, je dis aux gardes nationaux : « Mais que voulez-vous au général ? Votre ami Gambetta, l'homme qui représente votre opinion, a dit au général que c'était le premier homme de guerre, qui se fût révélé dans cette campagne ; ne soyez pas plus sévères que le député de Paris, que M. Gambetta que vous aimez et que vous estimez. » Alors ces hommes s'emportèrent, ils dirent : « Nous ne voulons pas de Gambetta ! il ne représente pas nos opinions ! » Je ne commente pas le fait ; pourquoi ces hommes se sont-ils exprimés ainsi ? J'avais failli commettre une imprudence en plaçant Chanzy sous le patronage de Gambetta. A vous de chercher et de voir s'il n'y a pas là un indice curieux ?

Le temps s'était passé ; à un moment donné, la chambre fut envahie. C'est alors qu'on voulut nous entraîner dans la rue, pour nous fusiller. M. Léo Meillet tira son revolver de sa poche et essaya de lutter. Il prétendit qu'il avait donné sa parole au général Chanzy de lui offrir asile, et de le sauvegarder jusqu'au dernier moment. Chanzy, comprenant qu'il allait se passer des scènes de violence, et que nous serions certainement écharpés, releva M. Meillet de la parole qu'il lui avait donnée, et le supplia de nous laisser partir avec les gardes nationaux, de nous laisser emmener à la prison la plus voisine. Nous descendîmes. Chanzy fut

bousculé dans l'escalier, reçut quelques coups de poings, et arriva sur le boulevard. On voulut nous entraîner pour nous fusiller le long de la chapelle Bréa. Alors Meillet intervint de nouveau et dit : « Messieurs, ne nous conduisons pas en assassins ! » Ceci est très curieux, dans la bouche d'un homme qui, quinze jours après, demandait à la Commune la démolition de la chapelle Bréa. — « Ces hommes ne sont pas condamnés, quand ils seront jugés, vous les fusillerez, si bon vous semble. » Il put ainsi nous entraîner à quelques centaines de mètres plus loin, et nous jeter dans la prison du 9^e secteur.

Une fois arrivés dans la cellule, quand il s'agit de porter nos noms sur les registres d'écrou, une scène des plus violentes eut encore lieu entre Léo Meillet et quelques officiers d'un autre bataillon, qui venait d'arriver. Il y eut des coups de sabre échangés. A un moment donné, nous vîmes entrer des hommes avec des baïonnettes, on amenait des individus qui s'étaient battus à cause de nous. Tout à coup, je vis Léo Meillet arrachant sa ceinture d'adjoint, et la jetant à la figure d'un officier en lui disant : « Puisqu'il en est ainsi, puisque vous voulez fusiller ces hommes, puisque vous voulez vous conduire comme des lâches, vous me fusillerez avec eux ! » Puis il s'assit, et cet homme, d'une nature énergique et violente, fondit en larmes. Il était environ deux heures du matin. Les choses se calmèrent cependant, et on nous introduisit dans la cellule.

(*Enquête Parlementaire*. Déposition de M. Turquet, t. II, p. 484.)

Deux faits intéressants sont surtout à relever dans cette déposition anecdotique et colorée : M. Edmond Turquet a reconnu qu'il avait été traité avec égard, ainsi que le général, par les gardes nationaux :

J'ai causé, a-t-il ajouté, avec quelques officiers qui étaient là, et qui regrettaient tous l'arrestation du général. Pendant les quelques jours que nous sommes restés dans cette prison, le plus grand respect lui a toujours été témoigné. Un petit détail : il y avait un water-closet dans une seconde pièce ; pour y arriver, il fallait passer devant les hommes de faction, et chaque fois que le général Chanzy et le général Langourian passaient, on leur présentait les armes. On restait à la porte respectueusement,

et lorsqu'ils sortaient du water-closet pour rentrer dans la grande pièce, on leur présentait encore les armes...

Il a ensuite signalé ce que nous avons déjà mentionné à propos des violences au Château-Rouge, et des scènes tragiques de la rue des Rosiers, ayant pour auteurs une populace haineuse et furieuse, et non les fédérés :

Les violences contre nous n'ont jamais été exercées que par la foule. Lorsque le général Chanzy a été transféré à la Santé avec le général de Langourian, c'est encore la garde nationale qui l'a protégé, quand une foule sans nom, composée de matelots, de soldats d'infanterie de marine, de toute espèce de gens, l'insultait. En somme, ce qui m'a surtout frappé au milieu de tous ces incidents, c'est d'abord le respect de la garde nationale pour Chanzy, et ensuite cette lutte entre la municipalité légale, dont Léo Meillet était alors le représentant, et le Comité Central.

Le général Chanzy, transféré à la Santé, fut, quelques jours plus tard, mis en liberté par ordre du Comité Central, toujours malgré Duval. Raoul Rigault avait parlé d'échanger le général contre Blanqui, détenu en province. Ce furent Babick et le général Cremer, qui, le 25 mars, donnèrent et portèrent l'ordre d'ouvrir immédiatement au général les portes de la Santé. Ils lui demandèrent seulement l'engagement d'honneur de ne point accepter un commandement contre Paris. Le général Chanzy qui, selon toutes probabilités, eût été nommé général en chef de l'armée de Versailles, tint loyalement sa parole. Edmond Turquet n'avait pas été admis à suivre le général à la Santé. Léo Meillet le fit évader en lui fournissant un déguisement. Il l'accompagna même jusqu'à Versailles, non sans risquer, notamment en traversant Levallois-Perret, d'être découverts et arrêtés de compagnie.

LE COMITÉ CENTRAL A L'HOTEL-DE-VILLE

Le colonel Langlois ayant reçu communication de la part des ministres, par l'intermédiaire de M. Labiche, secrétaire, du décret (non signé) qui le nommait commandant en chef de la garde nationale, et ayant accepté, plusieurs des maires, réunis à la mairie du II^e arrondissement, avaient conseillé au nouveau général de se rendre aussitôt à l'état-major de la place Vendôme, et de s'y installer, mais MM. Lockroy, Cournet et Paschal Grousset, au contraire, l'engagèrent d'abord à se rendre à l'Hôtel-de-Ville. Il en prendrait possession et ferait reconnaître son autorité par les gardes nationaux qui avaient dû s'y établir, après le départ des troupes de Jules Ferry.

— Je vais au martyre ! murmura le fougueux colonel, qui paraissait pourtant plus calme qu'à l'ordinaire, plus soucieux aussi.

Pendant la soirée, le Comité Central s'était réuni rue Basfroi, dans le faubourg Saint-Antoine, où les canons de la place des Vosges avaient été transportés. Duval, avec des bataillons du XIII^e et du V^e arrondissement, avait occupé la préfecture de police, qui était déjà évacuée.

Vers neuf heures du soir, un bataillon de gardes nationaux de Montmartre, commandé par Bergeret et Arnold, s'était emparé de l'hôtel de l'Etat-major de la garde nationale, place Vendôme. Il était défendu par des gardes du 1^{er} bataillon, mais ces gardes ne firent aucune résistance et se retirèrent en bon ordre. L'Etat-major, la place, comme on disait, et le ministère de la Justice étaient au pouvoir de l'insurrection.

Toutes ces opérations s'accomplissaient sans ordres, et sans plan aucun, selon les initiatives et les circonstances, au petit bonheur. Le Comité Central ne figurait, ni n'inter-

venait nulle part, en tant que pouvoir organisé, ayant un siège, et devant donner une direction. Les membres, répandus dans les quartiers qui les avaient nommés, n'exerçaient qu'une action locale et limitée. L'insurrection avait ses bras partout, sa tête nulle part. C'était comme un poulpe monstrueux, qui étendait sur toute la ville ses tentacules, mais dont le centre vivant et devant donner l'impulsion, la direction, n'apparaissait point. Le fameux Comité, ce jour-là, n'avait de Central que le nom. C'était un corps désarticulé. Ce ne fut que vers onze heures, alors qu'une partie des insurgés, voyant la ville fort tranquille, avait été paisiblement se mettre au lit, que quelques membres du Comité eurent l'idée de se joindre, de cesser l'éparpillement de forces et d'action qui avait caractérisé cette journée unique dans l'histoire des Révolutions, et de relier les faisceaux épars, de se rassembler en un point central. Ce centre de rassemblement était tout indiqué : c'était l'Hôtel-de-Ville (1). Quelques individualités mandatées, suivies de divers officiers et de gardes nationaux isolés, appartenant à différents bataillons, s'y rendirent, un peu au hasard, ne sachant pas si des troupes n'y avaient pas été

(1) L'auteur, dans la matinée, avait rencontré un ami (Ferdinand Révillon, par la suite directeur des douanes sous la Commune), à l'angle de la rue de Douai et du boulevard extérieur. Il assistait à la retraite des compagnies du 88^e de marche, se dirigeant au hasard, avec des gardes nationaux mélangés dans leurs rangs débandés. « C'est la Révolution qui passe ! » lui dit Ferdinand Révillon, qui ajouta aussitôt : « Il faudrait à présent, tout de suite, un gouvernement à l'Hôtel-de-Ville. » Ce citoyen, très favorable au mouvement, avait un sens juste de la situation. Les chefs de la garde nationale n'eurent pas la même clairvoyance, puisqu'il n'y eut d'apparence de pouvoir à l'Hôtel-de-Ville que vers minuit. Ce premier retard, cette incroyable indécision, furent les causes initiales de la défaite de l'insurrection, de l'impuissance inévitable de la Commune.

La Révolution traînait, balbutiait, se localisait, permettait à Thiers d'exécuter son plan : elle se trouvait d'avance vaincue, comme les événements l'ont démontré.

laissées, se demandant si l'on n'allait pas rencontrer une résistance.

L'Hôtel-de-Ville était ouvert. Il est certain que si Jules Ferry eût connu plus tôt les projets de Thiers, et l'approbation que devait leur donner dans la soirée le Conseil des ministres, réuni chez M. Calmon, il eût convoqué les maires et les députés, établi ainsi un pouvoir issu de l'élection, et constitué une sorte de gouvernement provisoire. Ce Comité de gouvernement, appuyé par les maires, prenant sur lui de résister aux ordres d'exécution, gardant les troupes dont il disposait dans Paris, eût tenu tête à l'insurrection, empêché peut-être le Comité Central de prendre le lendemain le commandement. Ce gouvernement improvisé pouvait faire accepter par la garde nationale les propositions transactionnelles des maires, c'est-à-dire les élections municipales prochaines et la nomination de Langlois comme commandant en chef. Le Comité Central eût probablement traité volontiers avec cette autorité, ayant pour elle le prestige de l'élection régulière et la possession de fait de l'Hôtel-de-Ville. La guerre civile pouvait donc encore être évitée dans la soirée du 18 mars. Les ordres d'évacuation donnés par Thiers et l'absence de toute autorité à l'Hôtel-de-Ville empêchèrent tout arrangement, et laissèrent Paris à la merci de ce Comité Central, qu'on n'avait vu nulle part, au moins comme corps constitué, comme pouvoir organisé, durant la journée et la soirée du Dix-Huit mars.

Une vingtaine d'officiers et de membres du Comité Central s'étaient donc rendus, assez timidement, à l'Hôtel-de-Ville. Ils avaient pénétré lentement dans le palais vide et silencieux. Ils s'étaient réunis dans la salle des conférences. Des sentinelles avaient été placées au dehors, avec la consigne de ne laisser pénétrer que les officiers supérieurs

de la garde nationale et les membres du Comité Central. L'hésitation dominait cette réunion improvisée. On ne tenait pas une séance. On causait, on s'interrogeait, on recueillait des renseignements, confus et contradictoires. On paraissait craindre toujours un retour offensif des troupes, une surprise. On ne savait que décider. Beaucoup éprouvaient de l'embarras, presque de l'effroi, à ramasser le pouvoir qui était à terre, à prendre la place qui était vacante. Un des membres du Comité Central, Edouard Moreau, remplit, sans élection, sans objection non plus, les fonctions de président. Il proposa de rester à l'Hôtel-de-Ville. On ne pouvait abandonner ce poste, qu'on occupait sans résistance, sans qu'on pût prévoir une attaque, ou même une opposition. On ne le garderait que le temps nécessaire pour procéder à des élections municipales. Un cri unanime de : vive la Commune ! sortit alors de vingt poitrines, et ce fut ainsi que le pouvoir nouveau fut installé, sans éclat, sans violence, sans appareil, sans discussion, comme un fait qu'on constate, comme le jour levant succède à la nuit qui s'efface.

Ainsi fut pour la première fois acclamée la Commune de Paris, sous les voûtes vénérables de l'antique berceau des libertés municipales.

A ce moment, un mouvement se produisit dans l'édifice, et au milieu d'un brouhaha confus, dans la pièce précédant la salle, se discernaient des vivats, des cris de : « Vive Langlois ! » Un personnage apparut, suivi de trois ou quatre citoyens, les députés Lockroy, Cournet, le journaliste Paschal Grousset. Le nouveau venu, gêné par le silence qui s'était établi à son entrée, froissé sans doute de ne pas se voir accueilli avec élan, de paraître un inconnu et comme un intrus dans cette réunion d'insurgés, se nomma sèchement :

— Général Langlois, commandant supérieur de la garde nationale !

— Qui vous a nommé ? demanda Edouard Moreau.

— L'Assemblée Nationale.

Un sourd grognement s'éleva dans l'assistance. Un des membres, Assi, dit alors :

— Reconnaissez-vous le Comité Central ?

— Je suis nommé par le gouvernement, je ne vous reconnais pas ! répondit avec plus de franchise véhémence que d'à-propos le nouveau général, redevenu l'impétueux Langlois qu'on connaissait. Et il se mit à gesticuler, devant les membres du Comité Central, impassibles.

— Dites-nous ce que vous pensez du Comité Central ? reprit Edouard Moreau.

— Je n'en pense rien, répondit Langlois avec sa fougue ordinaire. Il ajouta aussitôt, avec volubilité : Je n'ai pas demandé à être général. Ce sont les maires et les députés de Paris qui m'ont désigné dans une pensée de conciliation, pour éviter l'effusion du sang...

Puis, comme grisé par ses propres paroles, s'emballant selon son tempérament, il s'écria, avec une mimique qui semblait vouloir accélérer encore sa parole vive et devancer l'expression de sa pensée :

— En admettant même qu'il se produise des événements heureux pour vous, le plus que vous pouvez espérer, c'est le succès ici, à Paris. La question est purement parisienne. Si vous ne reconnaissez pas le gouvernement de l'Assemblée, vous avez donc la prétention d'être un gouvernement national ? Alors c'est la guerre civile que vous faites en France. Vous ne pouvez pas avoir cette prétention, ou vous êtes des fous !

Sans entrer dans une discussion, l'un des membres,

Assi ou Edouard Moreau, dit posément au tempétueux général :

— La Fédération de la Garde Nationale entend nommer elle-même son chef. Nous voulons faire des élections municipales et avoir des garanties contre les royalistes de l'Assemblée. Si vous êtes avec nous, soumettez-vous à l'élection populaire. Donnez votre démission, et nous vous nommerons !

Lockroy intervint alors, et dit que l'Assemblée ne reconnaîtrait pas un commandant en chef de la garde nationale nommé par un Comité, en dehors d'elle, par un comité d'insurrection. Cette déclaration n'était pas pour apaiser les esprits, ni concilier les choses. Langlois, de plus en plus échauffé, reprenant son caractère de « soupe au lait », comme on disait familièrement, quand on le voyait s'exalter, monter, écumer, s'écria brusquement ;

— Eh bien !... non !... je veux bien être nommé par le gouvernement, mais pas par vous !... d'ailleurs j'en ai déjà assez. C'est Méline qui m'a proposé, qui m'a forcé à accepter... je vais leur f... ma démission !... au revoir !...

Et le général d'une heure sortit en coup de vent, chavirant la porte, bousculant les amis qui voulaient le retenir, et montrant le poing, devant lui, à des adversaires invisibles. L'évasion d'un dément.

Langlois se rendit, comme on l'a vu, à la réunion des maires au II^e arrondissement pour annoncer sa démission ; ensuite il courut à *l'Officiel*, où il trouva X. Feyrnet, rédacteur du *Temps*, à qui il recommanda de surveiller la mise en pages du journal pour que sa nomination ne parût pas, puis il rentra se coucher chez lui, rue Mansard. Il était sept heures du matin.

Après le départ de Langlois, les membres du Comité présents, désireux de pourvoir au plus pressé, ratifièrent

la nomination, comme commandant de la garde nationale, d'un intrigant, qui n'était alors qu'un alcoolique, et qui devint bien vite un traître, le lieutenant de vaisseau Lullier, qui se trouvait là. On décida de convoquer, pour le lendemain, tous les membres du Comité, à l'Hôtel-de-Ville.

L'aube cependant se levait radieuse. Les brumes de la veille étaient dissipées. L'air lourd était devenu plus léger. Le temps avait cessé d'être orageux. Des rayons clairs et roses dorèrent les hauts toits ardoisés du palais municipal, illuminé comme pour une fête. Et le Peuple, avec le Comité Central, sous un dais de soleil, faisait son entrée triomphale à l'Hôtel-de-Ville.

FIN

du 1^{er} volume de *l'Histoire de la Commune*.



NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

1

Page 58. — Certaines personnes se vantèrent même de n'avoir pas souffert du manque de denrées pendant toute la durée du siège...

La disette n'était pas absolue, comme le prouve un témoignage gastronomique assez curieux.

Quatorze convives, appartenant à la littérature, à la philosophie, au journalisme et à la politique, avaient coutume de se réunir, tous les quinze jours, au restaurant Vachette, tenu par Brébant, sur le boulevard Poissonnière, au coin du faubourg Montmartre.

Ces reconnaissants dîneurs, car le restaurateur avait trouvé pour leurs estomacs des vivres de choix, alors que tout Paris était réduit à boucler son ceinturon, ont tenu à perpétuer le souvenir de leurs bonnes digestions. En commémoration de ces bombanecs du siège, qui avaient surtout le mérite d'être exceptionnelles, ils ont fait frapper à la Monnaie de Paris une médaille en or fin, d'une valeur de trois cents francs, en l'honneur du restaurant Brébant.

Sur la face de cette extraordinaire médaille, on lit :

PENDANT
LE SIÈGE DE PARIS
QUELQUES PERSONNES AYANT
ACCOUTUMÉ DE SE RÉUNIR CHEZ M. BRÉBANT
TOUS LES QUINZE JOURS NE SE SONT PAS UNE SEULE
FOIS APERÇUES QU'ELLES DINAIENT DANS
UNE VILLE DE DEUX MILLIONS
D'ÂMES ASSIÉGÉES.
1870-1871

Au revers :

A M. PAUL BRÉBANT

ERNEST REMAN
P. DE SAINT-VICTOR
M. BERTHELOT
CH. BLANC
SCHEFER
DUMESNIL
A. NEFFTZER

CH. EDMOND
THUROT.
J. BERTRAND
MAREY
E. DE GONCOURT
THÉOPHILE GALTIER
A. HÉBRARD.

II

Page 163. — C'était la méthode qui avait réussi à Benito Juarez...

Voici la lettre de Benito Juarez, ancien président de la République du Mexique, adressée à un de ses amis qui avait servi dans la légion des Amis de la France.

Guernaveja, 18 décembre 1870.

Bien cher don Joaquin,

Votre silence sur ma lettre, datée de Mexico, 8 décembre, me fait craindre que, malgré le couvert diplomatique sous lequel elle vous était adressée, vous ne l'avez pas reçue.

Peut-être n'avez-vous pas davantage reçu l'adresse du comité républicain des Deux Mondes, que don Antonio Ortiz y Carvajal vous envoyait par le même courrier, avec prière de lui donner la plus grande publicité possible.

Mais le « Phare de la Loire », et, d'après lui, d'autres feuilles de province l'auront sans doute insérée.

Cette adresse, dictée par la plus cordiale sympathie, et que j'ai tenu à honneur de signer l'un des premiers, est, dans la pensée de ses auteurs, destinée non seulement à porter à l'infortuné peuple français l'expression de nos vœux et de notre admiration, mais encore et surtout à ne laisser subsister dans son esprit aucun doute sur les sentiments fraternels qui animent tous les vrais Mexicains pour la noble nation envers laquelle la sainte cause de la liberté a tant d'obligations, et que nous n'avons jamais confondue avec l'infâme gouvernement bonapartiste.

C'est pourquoi, s'il est vrai, — comme nous croyons en être certains à Washington et ici, — qu'il existe un traité secret entre M. Bismarck et les Napoléon, en vue d'une restauration impérialiste, l'adresse en question n'aura certainement pas trouvé grâce devant la police postale allemande.

Quoi qu'il en soit, bien cher ami, et pour ne vous donner que l'expression de mes sentiments personnels, auxquels, je le sais, correspondent ceux de notre monde politique, — autant la défaite du brigand qui pendant cinq années a promené la mort et le pillage dans notre beau pays, m'a causé de joie indicible, autant sa chute, digne de son élévation, — tragique et grotesque à la fois, — m'a transporté d'allégresse, et comme républicain et comme Mexicain; — autant la poursuite de la guerre par le roi de Prusse et les horreurs qui en sont la conséquence m'affligent au plus profond du cœur.

Et pourtant, si on détourne les yeux des scènes de carnage et de dévastation, si on parvient à s'arracher de la douloureuse étreinte du présent, pour entrevoir et considérer l'avenir infini, on se dit que l'effroyable cataclysme qui semble devoir engloutir la France est, au contraire, le signal de la résurrection. Car elle renaît à la grande vie politique, sans laquelle une nation, quelles que soient d'ailleurs ses aptitudes en littérature, science et art, n'est jamais qu'un troupeau humain, perché soit dans une caserne, soit dans une sacristie, ces deux antres séculaires du despotisme, que mes amis et moi nous nous efforçons depuis quinze ans de démolir au Mexique.

Eh! qui pourrait douter du triomphe final de la France, si elle veut, — ou plutôt si elle sait vouloir triompher?

Je dis : si elle *sait vouloir* : car bien que les nouvelles qui nous parviennent des provinces non envahies révèlent une énergie, un patriotisme admirables et tout à fait à la hauteur des circonstances, je ne puis me défendre d'une sérieuse appréhension, quand je réfléchis aux qualités et aux défauts essentiels du soldat français, amoureux de la lutte en bataille rangée, là où son bouillant courage peut se développer tout à l'aise et devant témoins, — mais peu fait pour la lutte de partisans, la vraie guerre défensive, la seule efficace à bref délai, contre un envahisseur victorieux.

Certes, grâce à la prodigieuse activité de ce peuple, à ses instincts belliqueux, encore surexcités par la honte de l'occupation étrangère, les grandes armées de 150 à 200.000 hommes, formés à la hâte par l'illustre citoyen Gambetta, peuvent, habilement conduites, écraser en deux ou trois batailles l'invasion germanique.

Mais c'est là une possibilité; ce n'est pas, tant s'en faut, une certitude. Or, dans la position ultra-critique où est la France, on doit au salut public de rejeter tout moyen qui laisse une porte ouverte à l'aléa d'une défaite, dont les conséquences peuvent être incalculables.

Si j'avais l'honneur de diriger en ce moment les destinées de la France, je ne m'y prendrais pas autrement que je n'ai fait dans notre chère patrie, de 1862 à 1867, pour avoir raison de l'envahisseur.

Pas de grandes masses de troupes, lentes à se mouvoir, difficiles à nourrir dans un pays ravagé, et trop accessibles au découragement après échec.

Mais des corps de 15, 20, 30.000 hommes au plus, se reliant entre eux par des colonnes volantes, pour se porter rapidement secours au besoin; harcelant l'ennemi nuit et jour, tuant ses hommes, coupant et détruisant ses convois, ne lui laissant ni repos, ni sommeil, ni vivres, ni munitions, l'épuisant en détail sur toute la surface du pays occupé, et le réduisant finalement à capituler, emprisonné dans sa conquête ou à sauver ses débris mutilés par une retraite précipitée.

Toute l'histoire de la délivrance du Mexique est là, vous le savez. Et si le misérable Bazaine, digne serviteur d'un misérable empereur, veut utiliser les loisirs que lui crée sa lâche trahison, il est mieux que personne à même d'éduquer ses compatriotes sur l'invincibilité des guerillas de l'indépendance.

Mais une autre question se dresse, terrible pour un pays centralisé comme la France :

Paris peut-il tenir jusqu'à ce qu'une armée de secours le débloque?

Et si Paris affamé, sinon pris de vive force, venait à succomber?...

Les journaux, les correspondances politiques reviennent sans cesse sur ce point, qui semble être le nœud gordien de la question franco-germanique : « Paris tiendra-t-il ? »

Eh bien ! admettons pour un instant que Paris subisse le sort de Sedan et de Metz : après ? Est-ce que Paris est la France ? — En matière politique, oui, depuis quatre-vingts ans.

Mais aujourd'hui que les considérations militaires doivent primer sur toutes les autres, en quoi la chute de Paris devrait-elle forcément entraîner celle de la France ? Et quand bien même le roi de Prusse tiendrait sa cour dans ce palais des Tuileries encore tout imprégné de l'infection bonapartiste, en quoi cette fantasmagorie devrait-elle décourager les deux ou trois millions de citoyens armés d'un bout à l'autre du pays pour la défense du sol ?

Maximilien n'a-t-il pas trôné quatre ans à Mexico, ce qui ne l'a pas empêché d'expier son crime sur le Champ de Mars de Queretaro, tandis que la Souveraineté du droit national rentrait triomphante dans la cité de Moctezuma.

Pendant ces quatre années, alors que le seul pouvoir légitime errait, fugitif, du Rio-Grande au Sacramento, bien des patriotes éprouvés, bien des esprits fortement trempés contre l'adversité, en étaient venus à douter de l'efficacité de nos efforts, à nier la délivrance future.

Quant à moi — et c'est là mon seul mérite — aidé de quelques patriotes indomptables, tels que Porfirio Diaz, Escobedo, Alvarez Ortega, ma foi n'a jamais chancelé.

Parfois, quand, à la suite de revers accablants, entouré de défections, une morne tristesse s'emparait de mon âme, je me redressais aussitôt et me rappelant ce vers immortel du plus grand des poètes :

« Personne n'est tombé, tant qu'un seul est debout ! »

plus que jamais je voulais la lutte, la lutte à outrance, sans pitié, sans merci, jusqu'à l'expulsion de l'intrus.

Dieu a couronné mes efforts et ceux de tant de braves, dont beaucoup, hélas ! ont payé de leur vie notre commune foi en la patrie et en la République.

Il en sera de même pour la France, j'en ai le précieux espoir. Sa cause, depuis la chute de Bonaparte, est celle de tous les peuples libres. Cette vérité est si bien comprise par les démocrates mexicains que six cents ex-soldats de l'indépendance, de ceux-là mêmes qui, pendant cinq ans, ont soutenu le juste combat contre les bandes des Bazaine et des Dupin, doivent s'embarquer à Vera-Cruz pour New-York, d'où, armés et équipés à leurs frais, ils comptent aller rejoindre le corps du glorieux Garibaldi.

Et je le proclame avec fierté :

La légion mexicaine sera digne de combattre et de mourir à côté de l'armée française régénérée, pour la sainte cause de la République universelle.

A vous de tout cœur.

BENITO JUAREZ.

OUVRAGES CITÉS DANS CE VOLUME

A la fin du dernier volume de cette Histoire, on trouvera un index bibliographique de tous les ouvrages imprimés, sur la période de 1870-71. Voici la liste des ouvrages cités dans ce premier volume.

- ARTHUR ARNOULD. — *Histoire Populaire et Parlementaire de la Commune de Paris*, 3 vol. petit in-18. Bruxelles. Librairie socialiste de Henri Kistemaekers, 1878.
- PHILIBERT AUDEBRAND. — *Histoire Intime de la Révolution du 18 mars. — Comité Central et Commune*. In-18, Paris, Dentu, éd., 1871.
- V^{te} DE BEAUMONT-VASSY. — *Histoire authentique de la Commune de Paris en 1871. Ses origines, son règne, sa chute*. Garnier frères éd. In-18, Paris, 1871.
- P. CATTELAIN. — *Mémoires inédits d'un chef de la sûreté sous la Commune*. In-18. Juven, éd., Paris.
- ARTHUR CHUQUET. — *La Guerre de 1870-71*. Paris, Chailley éd., 1875.
- GASTON DA COSTA. — *La Commune vécue*, par Gaston Da Costa, condamné à mort par les conseils de guerre versaillais, 3 vol. in-18, Ancienne maison Quantin, éd., Paris, 1904.
- MAXIME DU CAMP. — *Les Convulsions de Paris*, 3 vol. in-8^o, Paris, 1878. Librairie Hachette.
- LÉONCE DUPONT. — *Souvenirs de Versailles pendant la Commune*. In-18, Paris, Dentu, 1881.
- ALFRED DUQUET. — *Paris. Le Bombardement de Buzenval*. Bibliothèque Charpentier. In-18, Paris, 1898.
- ENQUÊTE (COMMISSION D'). — *Enquête Parlementaire sur l'Insurrection du 18 mars. — Assemblée Nationale*. 3 vol. grand in-8^o, Paris. Librairie Germer-Baillièrre, Paris, 1872.

- EDMOND DE GONCOURT. — *Journal des Goncourt. — Mémoires de la vie littéraire*, 2^e série, 1^{er} vol. 1870-71. In-18, Paris, Charpentier, éd., 1890.
- C^{te} D'HÉRISSE. — *Nouveau Journal d'un Officier d'ordonnance. — La Commune*, in-18, Paris, Paul Ollendorff, éd., 1889.
- Histoire de la Révolution du 4 septembre et de l'Insurrection du 18 mars* (préface anonyme). Dépôtions de M. Thiers devant les commissions d'enquête parlementaire du 4 septembre et du 18 mars. Paris, in-18. Garnier frères, éd., 1873.
- VINCENT D'INDY. — *Histoire du 103^e bataillon de la Garde Nationale*. Douniol, éd., Paris, 1872.
- LISSAGARAY. — *Histoire de la Commune de 1871*. In-18, Paris, Dentu, éd., 1896.
- *Histoire de la Commune de 1871*, grand, in-18. Bruxelles, 1876. Librairie de Henry Kistemaeckers.
- GABRIEL DEVILLE. — *Le Capital, de Karl Marx, résumé et accompagné d'un aperçu sur le socialisme scientifique*. Paris, in-18, Henry Oriol, éd.
- G. DE MOLINARI. — *Les Clubs Rouges pendant le Siège de Paris*. 2^e édition, in-18, Garnier frères, éd., Paris, 1871.
- LOUISE MICHEL. — *La Commune*. Bibliothèque sociologique, in-18, Paris, P.-V. Stock, éd., 1898.
- CATULLE MENDÈS. — *Les 73 journées de la Commune, du 18 mars au 29 mai 1871*. Paris, Lachaud, éd., in-18, 1871.
- UN OFFICIER SUPÉRIEUR DE L'ARMÉE DE VERSAILLES [LIEUTENANT-COLONEL HENNEBERT OU SARREPONT]. — *Guerre des Communes de Paris, 18 mars-28 mai 1871*. In-18, 3^e édition. Paris, Librairie Firmin-Didot, 1871.
- AMBROISE RENDU. — *Souvenirs de la Mobile*. Didier, éd., Paris, 1872.
- EMPRONIUS [OCTAVE MOGERA et DÉCEMBRE (?)]. — *Histoire de la Commune de Paris en 1871*. In-18, Paris, Décembre-Alonnier, éd. 1871.
- FRANCISQUE SARCEY. — *Le Siège de Paris. Impressions et souvenirs*. Lachaud, éd., in-18, 14^e édition, 1871, Paris.
- EDMOND VILLETARD. — *Histoire de l'Internationale*, in-18, Paris, Garnier frères, éd., 1872.
- CHARLES YRIARTE. — *Les Prussiens à Paris et le 18 mars*. In-8^o, Paris, 1871, Henri Plou, éd.

INDEX DES NOMS CITÉS



- Ansart, 371-372.
 Arnould (Arthur), 26, 102, 103,
 111, 119, 120, 121, 124.
 Amouroux, 261.
 Adam (Edmond), 371, 374, 515.
 Appert (général), 37, 500.
 Arago (Emmanuel), 45, 134,
 138, 147, 214.
 Achilli, 157.
 Audren de Kerdrel, 180.
 Alton-Shée (Comte d'), 186.
 Aumale (duc d'), 195, 314.
 Allain-Targé, 210, 211.
 Angevin (Léon), 231.
 Alavoine, 248.
 Arnold (Georges), 248, 299,
 300, 301, 302, 303, 527.
 Audouinaud, 248.
 Aurelle de Paladines (général
 d'), 277, 304, 305, 306, 308,
 392, 395, 451, 481, 483, 485,
 486, 503, 504, 505, 509, 510,
 518.
 Aulois, 351.
 Avrial, 352.
 Allard (Félix), 352.
 Ansel, 352.
 Assi, 356, 357, 531, 532.
 Aubry, 382.
 Avronsart, 410, 442.
 Aubert, 469, 470.
 Aubertin, 496.
 Bismarck, 17, 64, 101, 139,
 142, 143, 144, 145, 146, 149,
 164, 165, 169, 194, 196, 203,
 226, 227, 228, 230, 250, 251,
 252, 254, 259, 267, 288, 346.
 Bouteiller (J. de), 27.
 Brelay, 27.
 Babeuf, 46.
 Blanqui (Auguste), 67, 109, 111,
 117, 120, 121, 135, 248, 286,
 322, 373, 376, 378.
 Berthaut (général), 9.
 Boisson, 102, 248.
 Brisson (Henri), 102.
 Bruys, 102.
 Brives, 102.
 Bernard (Martin), 102.
 Bourneville (docteur), 102.
 Bayeux-Dumesnil, 102.
 Bertillon, 102.
 Bayet, 109.
 Bernard (adjudant-major), 123,
 124.
 Briosne, 131.
 Bourbaki (général), 139.
 Beaufort d'Hautpoul (général),
 142.
 Billot (général), 157.
 Brémont d'Ars (général), 157.
 Beaupoil de Saint-Aulaire, 157.
 Bazaine, 68.
 Bigot, 351.
 Boudet, 375.
 Bourdeille, 418.
 Benoist d'Azy, 174, 177.
 Blanc (Louis), 178, 179, 180,
 203, 213, 268, 270.
 Bele Castel (Comte de), 180.
 Broglie (duc de), 180.
 Bassano (duc de), 185.
 Barthelemy Saint-Hilaire, 187,
 206.
 Barante (Baron de), 206.
 Bamberger, 209, 210.

- Buffet, 214.
 Brunet (Jean), 149, 214.
 Barberet, 233.
 Bequet (Charles), 233.
 Budaille (Théophile), 240.
 Bouit, 248.
 Boursier, 248.
 Barroud, 248.
 Badois, 248.
 Bergeret, 248, 527.
 Baudin, 296, 337, 349.
 Bakounine, 331, 327, 332, 333, 364.
 Blanc, 328.
 Bellamy, 337.
 Bastien, 337.
 Bourdon, 342.
 Bertin, 352, 382.
 Barbedienne, 358.
 Bachruch, 376.
 Babick, 380, 526.
 Bidet, 381.
 Berteaux (M^{me} Léon), 404.
 Beugnot, 445, 446, 465, 466.
 Bréa (général), 448, 458, 521.
 Brunswick, 472.
 Bonvalet, 486, 487, 515, 516.
 Berry (duchesse de), 185.

 Crémieux, 39.
 Charlemagne, 43.
 Caracalla, 49.
 Chanzy (général), 68, 135, 139, 140, 198, 494, 517, 518, 519, 520, 522, 523, 524, 525, 526.
 Condé, 70.
 Carrey de Bellemare (général), 76, 80, 81, 89.
 Chuquet (Arthur), 84.
 Cournet (Frédéric), 102, 111, 117, 188, 527, 530.
 Cipriani (Amilcare), 108, 109.
 Cresson, 110, 121, 126.
 Chaudey (Gustave), 112, 113, 114, 115, 116, 117, 121, 124, 125, 127.
 Chataignaud, 125.
 Clinchant (général), 152, 154-155, 156.
 Challenel-Lacour, 153.
 Chevals, 155.
 Couston, 157.
 Coquet, 157.
 Cassagnac (Paul de), 495.
 Cremer, 526.
 Crémieux (Gaston), 177, 205.
 Carnot (Sadi), 178, 327.
 Corbon, 96, 179.
 Clémenceau (Georges), 108, 180, 291, 304, 305, 313, 401, 409, 410, 441, 442, 462, 465, 466, 467, 468, 469, 495.
 Cavaignac (Godefroy), 189, 456.
 Conti, 209.
 Courty, 230, 232.
 Chauvière, 231, 232.
 Chalain, 232, 351, 352, 377.
 Chouteau, 248.
 Cadaze, 248.
 Castioni, 248.
 Colomb, 253.
 Cavaignac (général), 113.
 Clément (J.-B.), 280, 442.
 Changarnier, 318.
 Camelinat, 327, 337, 358.
 Chemalé, 337.
 Charbonneau, 342, 381.
 Combault, 342, 350, 351, 352.
 Caulet de Tayac, 347.
 Casse (Germain), 343, 349, 350, 352.
 Chaumette, 351.
 Carle, 352.
 Collot, 352.
 Clamens, 380.
 Chambon, 400.
 Claude, 453.
 Chevalier (Arthur), 460, 461, 470.

- Calmon, 502, 504, 529.
 Cattelin, 453-454.
- Danton, 41, 430, 488.
 Delescluze (Charles), 41, 26, 34, 67, 102, 114, 116, 117, 134, 248-302.
 Dorian, 23, 103, 147, 487.
 Desmarests, 27, 38, 373, 374.
 Dufaure, 34, 193, 283, 285, 286, 393, 485, 503, 505.
 Duprat (Pascal), 34, 39, 464.
 Da Costa (Gaston), 41, 125, 455, 460, 491, 492.
 Du Camp (Maxime), 75.
 Ducrot (général), 76, 78, 80, 81, 92, 99, 100, 201, 520.
 Duquet (Alfred), 80, 81, 84, 123, 124, 127.
 Duché, 402.
 Drugé, 402.
 Dargentolle (général), 126, 128.
 Deutz (Simon), 185.
 Devinck, 486.
 Dupanloup, 205.
 Du Bisson (Raoul), 233, 235.
 David, 248.
 Dutil, 248.
 Dupont, 257.
 Degouve-Dennucques, 304.
 Duvernois (Clément), 73.
 Destutt de Tracy, 182.
 Dumont, 237.
 Deville (Gabriel), 326.
 Dardelle, 409.
 Duval, 120, 314, 352, 435, 520, 526, 527.
 Duguéret, 315.
 Dautier, 337.
 Delahaye, 337.
 Delormic, 337.
 Delesvaux, 337.
 Ducasse, 348.
 Delacour, 352.
 Durand, 352.
- Derwentwater (Lord), 354.
 Daru (comte), 370, 373.
 Derroja (général), 389, 511, 512, 513, 514, 515.
 Dufour, 404.
 Dereure 442.
 Dutil (Alexandre), 457.
 Douville de Maillefeu, 457.
 Daudel (général), 499.
 Demay, 522.
- Edouard (roi), 445.
 Esquiros (Alphonse), 477.
 Elisabeth de Hongrie, 408.
- Favre (Jules), 46, 22, 77, 94, 95, 99, 118, 137, 138, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 151, 152, 153, 155, 158, 164, 165, 166, 174, 175, 193, 195, 196, 197, 201, 204, 226, 228, 264, 286, 335, 329, 327, 353, 369, 374, 374, 393, 487, 488-489, 490, 503, 504, 505.
 Ferry, 27.
 Ferry (Jules), 27, 34, 94, 95, 113, 121, 127, 128, 129, 134, 147, 297, 371, 374, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 503, 506, 507, 508, 508, 509, 510, 512, 514, 515, 516, 527.
 Flourens (Gustave), 67, 108, 109, 119, 120, 135, 248, 286, 464.
 Frédéric-Charles, 68.
 Freycinet (de), 68, 494, 518.
 Fournès (général), 78.
 Frachebont, 102.
 Floquet (Charles), 102, 114.
 Fontaine, 125, 331.
 Faidherbe (général), 139, 548.
 Farou (général), 227, 269, 320, 433, 435.
 Freydière, 233.

- Frontier, 248.
 Fleury, 248.
 Fribourg, 327, 359.
 Fournaise, 337, 352.
 Franquin, 352.
 Flahaut, 322.
 Favre (François), 372, 373.
 Frankel, 375, 376, 378, 379,
 380, 382, 383.
 Franek, 411, 415, 441, 447, 455.
 Fleuriot de l'Angle,
 Ferry (Charles), 490.
 Filippi, 513.
 Feyrnet (X.), 532.
 Ferré (Th.), 410, 442.

 Garibaldi, 48, 158, 174, 176, 177,
 180-518.
 Grousset (Paschal), 26, 370,
 527-530.
 Glais-Bizoin, 27.
 Guesde (Jules) 325.
 Gourlaouen, 124.
 Guibert, 52.
 Gambetta, 68, 97, 135, 140, 141,
 153, 161, 162, 164, 165, 169,
 173, 179, 180, 194, 337, 494,
 518, 519, 524.
 Guillaume (empereur), 82, 142,
 252-254.
 Garnier-Pagès, 95, 147, 327.
 Gatincau, 102.
 Gorincourt, 157.
 Grévy (Jules), 178, 193, 206.
 Gladstone, 183.
 Gérard (Maréchal), 185.
 Guizot, 185.
 Girod-Pouzol, 207.
 Gritz, 248.
 Guérault, 281.
 Glaser, 316.
 Gérardin, 337.
 Gautier, 337.
 Guyard, 337.
 Granjon, 342.

 Girode, 352.
 Got, 315.
 Goullé, 373, 378, 380, 382.
 Garcin, 415, 442, 455.
 Gill (André), 453.
 Garibaldi (Menotti), 461.
 Guyon (docteur), 463.
 Giot, 352.

 Haussmann (baron), 33.
 Hamelineourt (capitaine d'), 37.
 Hérisson (comte d'), 142, 254,
 255-460.
 Herzog (Hans), 155.
 Hénon, 162.
 Henri V, 179.
 Hugo (Victor), 57, 179, 180,
 204, 240, 211, 212.
 Henry, 312, 313, 314, 435.
 Héliçon, 327, 337, 352.
 Havin (Léonore), 327.
 Humbert (Alphonse), 342,
 Hamet, 382.
 Hugo (Charles), 431, 464.
 Henrion (général), 433, 435.
 Herpin-Lacroix, 461, 407, 471.
 Hérisson, 487.
 Hendlé, 487, 488.
 Herbinger, 495.

 Indy (Vincent d'), 841.

 Joly (Maurice), 34.
 Javal (Léopold), 178.
 Jomini, 187.
 Joinville (prince de), 195.
 Juarez (Benito), 201, 536, 538.
 Jaclard, 343.
 Jeanne d'Arc, 54, 401.
 Johannard, 352.
 Jeanne Hachette, 408.

 Kératry, 134.
 Keller, 214, 217, 218.
 Kameeké (général von), 253.

- Kwasniewski (Gustave), 360.
 Kadanski, 470.
- Le Flô** (général), 94, 99, 147, 193, 275, 388, 393, 427, 428, 429, 446, 485, 499, 502, 503, 509, 510.
- Lévasséur, 100.
 Ledru-Rollin, 102.
 Lefebvre-Roncier, 102, 111, 417.
 Lefèvre, 102.
 Lafontaine, 102.
 Lechasseur, 102.
 Lamarque (Alfred), 102.
 Levraud (Edmond), 102, 111, 286.
 Leclanché, 102.
 Louis XVI, 13, 473, 521.
 Louis-Philippe, 14, 22, 46, 58, 183, 186, 189, 249, 290, 482.
 Lefèvre (Ernest), 27.
 Loekroy (Edouard), 34, 527, 530, 532.
 Laferrière (Edouard), 34.
 L..... (Félix), 37.
 Lissagaray, 41.
 Louis VI le Gros, 49.
 Le Coq (Robert), 57.
 Lafond, 102.
 Legge (Comte de), 111, 121, 123, 124.
 Lagrange, 122.
 Lorigeril (Vicomte de), 180.
 Laffitte (Jacques), 184, 268.
 Lefranc (Victor), 178, 190, 206, 208.
 Lecomte (général), 191, 240, 389, 390, 391, 395, 398, 399, 409, 410, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 425, 431, 433, 440, 441, 442, 447, 449, 451, 456, 457, 461, 463, 464, 466, 467, 471, 472, 488, 501, 511, 516.
- Larey (de), 193, 393, 485.
 Lambrec, 193, 292, 393, 485.
 Lyons (Lord).
 Langlois, 210, 294, 306, 308, 309, 313, 487, 505, 506, 516, 527, 529, 530, 531, 532.
 La Pommeraye (Henri de), 230.
 Latappy, 233.
 Lambquin, 240.
 Lagarde, 248.
 Larroque, 248.
 Lavalette, 248.
 Lafayette (général), 306.
 Limousin, 327.
 Longuet (Charles), 331, 347.
 Lorient de Rouvray, 337.
 Leblanc, 352.
 Landeck, 352.
 Rouveyrol, 377.
 Lévy (Armand), 377.
 Légier (M^{me} veuve), 406.
 Le Stimuff, 124.
 Lainé, 182.
 Litoff, 315.
 Langevin, 342, 352.
 Lefrançais, 347.
 Lachaud (M.), 351.
 Lenté, 351.
 Laurier (Clément), 351.
 Lucas, 376.
 Lacord, 377, 380.
 Lullier, 501, 533.
 La Mariouse (général), 432, 433, 435.
 Lespion, 433, 435, 436.
 Le Moussu, 410, 412.
 Lannes de Montebello, 457.
 Leduc, 457.
 Lagrange, 122, 471.
 Lawestine (général de), 482.
 Labiche (Emile), 505, 516, 517, 527.
 Lebœuf (général), 465, 518.
 Langourian (général), 522, 525, 526.

- Marat, 41, 272.
 Meillet (Léo), 26, 116, 520, 521, 522, 523, 524, 525.
 Marmottan, 27.
 Murat, 27, 327, 337, 352.
 Méline, 27, 30, 31, 35, 487, 532.
 Marecl (Etienne), 46, 51.
 Moltke (de), 64, 142, 143, 144.
 Millière, 67, 180, 206, 214, 467, 488.
 Mathé, 402.
 Massol, 402.
 Maillard, 102, 473.
 Marras, 402.
 Mercier, 402.
 Molinari (G. de), 107, 108, 130, 131, 133.
 Michel (Louise), 110, 115, 121, 122, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410.
 Malon (Benoît), 120, 121, 180, 327, 342, 352, 372.
 Magnin, 138, 147.
 Manteuffel (général), 455, 456.
 Mac-Mahon (maréchal), 178, 191, 321, 332.
 Mignet, 184, 187.
 Manuel, 184.
 Mortier (maréchal), 185.
 Molé, 185.
 Metternich (de), 204.
 Masson, 231, 248.
 Maljournal, 248.
 Matté, 248.
 Moriu (Edmond), 310.
 Marx (Karl), 325, 330, 326, 327, 332, 333, 336, 364, 381.
 Moilin (Tony), 342.
 Mengold, 352.
 Malezieux, 352.
 Massy (de), 371.
 Mariton, 404.
 Malato (Charles), 404.
 Mayer (Simon), 417, 440, 441, 442, 443, 445, 447, 448, 449, 466, 467, 468, 470.
 Mendès (Catulle), 438.
 Moreau, 410, 442, 530, 531, 532.
 Meyer, 449, 450, 470.
 Maradaine, 457.
 Monnier (Henri), 189.
 Morny (duc de), 336.
 Maud'huy (général), 433, 435.
 Marin (Léon), 457.
 Moreau (aide de camp).
 Mahias (Jules), 490.
 Napoléon (prince), 336.
 Napoléon Ier, 182, 185, 187, 190, 237, 253, 319.
 Napoléon III, 15, 20, 21, 58, 61, 63, 439, 464, 179, 185, 209, 295, 334, 336, 346, 394, 404.
 Nast, 27.
 Nigra (chevalier), 204.
 Noro, 375.
 Ostyn, 248.
 Oudet, 522.
 Okounine, 204.
 Ollive (Alfred), 284.
 Ossude, 305, 373, 374.
 Ollivier (Emile), 329, 327, 336, 353.
 Offenbach (Jacques), 342.
 Pyat (Félix), 26, 67, 117, 134, 488.
 Parent (Ulysse), 27.
 Peyrouton (Abel), 34, 102, 347.
 Peyrouton (Démosthène), 34.
 Picard (Ernest), 95, 147, 193, 286, 297, 371, 374, 393, 481, 482, 483, 484, 485, 503, 504, 505, 512, 513, 514.
 Pelletan (Eugène), 134, 135.
 Pelletier, 137.

- Pallu de La Barrière (général), 457.
 Penhoët (amiral), 157.
 Ploton, 157.
 Pitt (William), 183.
 Palmerston (Lord), 183.
 Proudhon (P.-J.), 114, 183, 324, 329, 332.
 Poyer - Quartier, 193, 393, 485.
 Piconel, 248.
 Pouchain, 248.
 Perrachon, 327, 337.
 Pindy, 352, 521.
 Passedouet, 352.
 Pagnerie, 352.
 Pelletan (Eugène), 353.
 Paturel (général), 389, 391, 418, 420, 425, 435.
 Poussargues (commandant), 398, 411, 412, 413, 415, 441, 447, 469.
 Piger, 415, 461, 470.
 Poncin, 470.
 Peyrat, 487.
 Pillot, 522.
 Pothnau (amiral), 193, 393, 436, 485, 503.

 Quinet (Edgar), 179, 180, 208.

 Ranc (Arthur), 27, 31, 495.
 Rouget de l'Isle, 77.
 Rendu (Ambroise), 183.
 Rochat (Edmond), 102.
 Rousseau, 102.
 Radoux, 102.
 Razoua (Eugène), 102, 115, 116, 117, 118, 126.
 Révillon (Tony), 102, 112, 113, 115.
 Rochebrune (colonel), 109.
 Regnard, 343.
 Rousselle (André), 351.
 Robert (général), 157.
 Rose, 157.
 Rousseau (Jean-Jacques), 183.
 Robespierre, 184.
 Rochelort (Henri), 205, 210, 277, 352.
 Rattier, 233.
 Ramel, 248.
 Roger (Du Nord), 308, 313.
 Rigault (Raoul), 316, 317, 343, 353, 526.
 Richard, 331.
 Romieu, 341.
 Rocher, 352.
 Robin, 352.
 Rover, 352.
 Ribemont, 470.
 Ribot, 495.
 Richard (Jules), 501.
 Regere, 522.
 Révillon (Ferdinand), 528.

 Simon (Jules), 46, 27, 77, 95, 100, 164, 169, 173, 180, 193, 194, 329, 333, 393, 404, 485, 503, 505, 528.
 Schneider (Louis), 82.
 Schmitz, 89, 92, 142.
 Sareey (Francisque), 93, 94, 127, 147, 148.
 Sellier, 102.
 Savage, 102.
 Sapia, 120, 125.
 Serizier, 120, 127.
 Sempronius, 134.
 Schoeher (Victor), 179.
 Saint-Just, 184.
 Soult (maréchal), 185, 187.
 Solair, 231.
 Saint-Arnaud, 249.
 Shakespeare, 264.
 Schwitz (Adhémar), 333.
 Sabourdy, 352.
 Serrailleur, 579.
 Susbelle (général), 389, 418, 420, 422, 425, 435.

- Scribe (veuve), 396.
 Saint-James, 422.
 Simond (Victor), 464.
 Secondigné (Achille de), 464.
 Simond (Valentin), 464.
 Scheiner, 410.
 Sivry (Charles de), 404.
 St-Germain, 315.

 Thiers, 21, 22, 31, 89, 176, 178, 180, 181, 182, 184, 185, 186, 190, 191, 193, 195, 196, 203, 204, 205, 206, 218, 226, 227, 229, 250, 251, 252, 259, 260, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 279, 281, 284, 286, 288, 289, 290, 291, 293, 294, 295, 303, 306, 309, 311, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 353, 365, 366, 367, 369, 384, 386, 388, 393, 397, 427, 429, 430, 431, 432, 434, 436, 437, 438, 439, 460, 475, 478, 480, 484, 485, 486, 488, 490, 491, 494, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504.
 Trochu, 22, 67, 68, 70, 71, 72, 74, 75, 76, 78, 79, 80, 81, 82, 90, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 99, 100, 101, 106, 119, 141, 147, 201, 254, 291, 456, 497.
 Tirard, 27, 30, 31, 35, 487, 489, 515, 516, 517.
 Thomas (Clément), 75, 109, 110, 191, 240, 440, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 461, 462, 463, 465, 466, 471, 472, 488, 501, 511, 516.
 Tisserandean, 402.
 Turpin, 102, 307, 401, 409, 410.
 Tamisier, 75.
 Tridon (Gustave), 108, 125.

 Thiers (M^{me}), 489.
 Tolain, 206, 270, 324, 327, 329, 331, 337, 340, 359, 487.
 Tessier, 248.
 Théroigne de Méricourt, 256.
 Torquemada, 272.
 Theisz, 352, 378.
 Theresa, 353.
 Trétaigne (M^{me} Michel de), 404.
 Thérèse (sainte), 408.
 Tirard, 27, 30.
 Turquet (Edmond), 517, 520, 522, 523, 525.

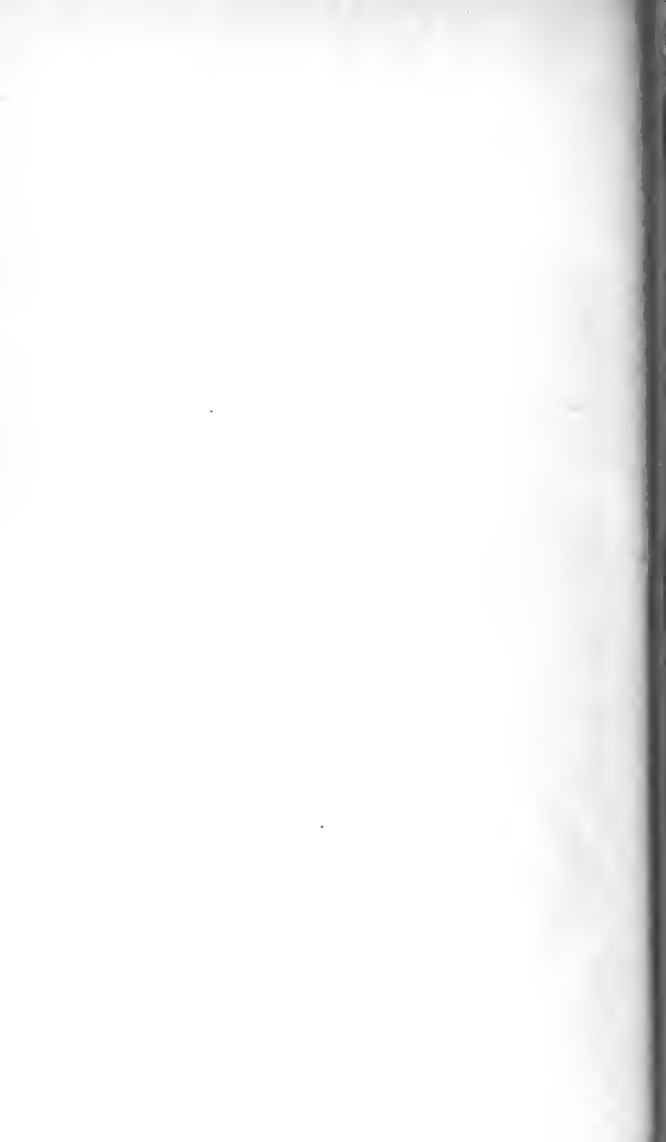
 Victor-Emmanuel, 18.
 Vallès (Jules), 26, 34, 280, 453.
 Vermorel, 26.
 Vaillant, 26.
 Vuitry, 36.
 Vinoy (général), 33, 76, 78, 80, 99, 100, 105, 110, 119, 134, 141, 142, 250, 280, 281, 295, 314, 316, 320, 386, 388, 389, 394, 416, 418, 420, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 435, 479, 480, 490, 499, 503, 504, 509, 510, 514, 512, 513, 514, 520.
 Valentin (général), 78, 110, 388, 394, 508, 509, 510, 514, 514.
 Vacherot, 49.
 Varlet (Henri Place), 408.
 Vabre, 121, 123, 124, 125, 127, 129, 436, 506, 508.
 Vergniaud, 130.
 Valdan (général de), 142.
 Vauvenargues, 183, 188.
 Varroy, 206.
 Varenne, 233.
 Vesin, 233.
 Vicenzini, 240.
 Vauvert (Maxime), 310.
 Verlaine (Paul), 316.

- Varlin, 327, 342, 352, 359,
375, 376, 380, 382.
Vassal, 397, 398, 401, 410, 414,
414.
Viollier, 404.
Vincent de Paul (saint), 272.
Verdagner, 414, 471.
Vacherot, 213, 486, 487.
Vautrain, 486, 487.
Vagniot, 233.
Washburne, 142.
Weber, 248.
Wolff (général), 433.
Windischgrätz (maréchal),
479.



TABLE DES MATIÈRES

<i>Avant-propos</i>	5
I. — LE PROLOGUE DU DIX-HUIT MARS	47
II. — L'AGONIE DE PARIS	66
III. — L'ÉMEUTE DU 22 JANVIER	105
IV. — LA CAPITULATION	136
V. — L'ASSEMBLÉE DE BORDEAUX	160
VI. — FIN DE LA GUERRE ÉTRANGÈRE	193
VII. — FÉDÉRATION DE LA GARDE NATIONALE	221
VIII. — LE PLAN DE M. THIERS	262
IX. — L'INTERNATIONALE	322
X. — LA BUTTE MONTMARTRE	383
XI. — LA FUITE DU GOUVERNEMENT	476



ACHEVÉ D'IMPRIMER

le huit mai mil neuf cent onze

PAR

BLAIS ET ROY

A POITIERS

pour le

MERCURE

DE

FRANCE







Author Lepelletier, Edmond

128559

HF.

L5954h

Title Histoire de la Commune de 1871. Vol.1.

DATE

NAME OF

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU

